



Thèse présentée pour obtenir le grade de docteur

Aix-Marseille Université

UMR 7303 TELEMME

*École doctorale 355 – Espaces, Cultures, Sociétés*

Discipline : Géographie

---

**Conflits d'usage environnementaux sur les rives  
de la lagune de Bizerte (Tunisie), une mise en  
perspective méditerranéenne**

---

Par : Ahlem Yahyaoui

Sous la direction de SYLVIE DAVIET, Professeur des Universités

**Membres du jury :**

Membre : ALI BENNASR, Professeur des Universités, Université de Sfax

Membre : ANNE CADORET, Maître de Conférences, Aix-Marseille Université

Membre : SAMUEL ROBERT, Chargé de Recherche- CNRS

Membre : SYLVIE DAVIET, Professeur des Universités, Aix-Marseille Université

Rapporteur : FRANCOIS BOST, Professeur des Universités, Université de Reims

Rapporteur : PIERRE-NOËL DENIEUIL, Directeur de Recherche Émérite- CNRS

Date de soutenance : 24 octobre 2018



## Remerciements

---

Je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à Sylvie Daviet, ma directrice de thèse, pour la confiance qu'elle m'a accordée en acceptant d'encadrer et de suivre ce travail doctoral. Sa sensibilité, ses encouragements et sa clairvoyance ont été extrêmement précieux pour orienter ma recherche. J'ai été particulièrement sensible à ses qualités humaines, à son écoute et sa compréhension tout au long de ce travail.

Je remercie le laboratoire TELEMME et ses directeurs successifs, Jean-Marie GUILLON, Maryline CRIVELLO et Laure VERDON, pour le soutien apporté aux doctorants.

Je remercie également les membres du Jury, François BOST, Pierre-Noël DENIEUIL, Samuel ROBERT, Ali BENNASR, Sylvie DAVIET, et Anne CADORET qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à Anne Cadoret pour ses remarques très stimulantes sur la géographie des conflits.

Un grand merci à Nicole Girard et Samuel Robert qui m'ont fait découvrir, pour la première fois, la richesse de l'étang de Berre.

Je remercie vivement tous ceux sans qui cette thèse ne serait pas ce qu'elle est : aussi bien par les discussions que j'ai eu la chance d'avoir avec eux, leurs suggestions ou contributions éclairantes, leur disponibilité, leur compétence et leur grande gentillesse : les personnels des collectivités territoriales, les services compétents et instructeurs de l'État tunisien et français, les membres de l'association ATSE, les personnels des archives communales de Berre et Bernard Niccolini.

Merci beaucoup Mohamed pour votre présence, vos encouragements et votre aide.

J'oublie certainement des personnes et je m'en excuse.

*Je dédie ce travail, fruit de patience et de persévérance :*

*À mon père, **Brahim Yahyaoui**, qui aurait été certainement le plus heureux en ce moment exceptionnel de ma vie... Je lui dois beaucoup, car sans lui je n'aurais jamais entamé une thèse,*

*À ma mère, pour sa présence de chaque instant*

*À mes sœurs Neira, Ibtissem, Sana et Sondos,*

*À mon frère Houssein Eddine, mon beau-frère Imed et mes deux anges Taha Yacine et Lina,*

*À tout mon entourage qui m'a soutenue et supportée pendant cette période importante pour moi,*

*À tous ceux que j'aime et qui m'aiment.*



# Sommaire

---

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>10</b>
------------------------------------	-----------

<b>PREMIÈRE PARTIE : PROBLÉMATIQUE ET CONCEPTS CLÉS :CONFLICTUALITÉS ET RÉSEAUX D'ACTEURS EN MILIEU LAGUNAIRE.....</b>	<b>30</b>
--	-----------

Introduction de la première partie.....	31
Chapitre -1- Éléments de définition des conflits d'usage liés à l'environnement.....	33
Chapitre -2- Une pproche par les acteurs et les réseaux d'acteurs.....	54
Chapitre -3- Milieu lagunaire et gouvernance environnementale.....	70
Conclusion de la première partie.....	98

<b>DEUXIÈME PARTIE: TERRAINS D'OBSERVATION ET MÉTHODOLOGIES D'INVESTIGATION. 100</b>	
--	--

Introduction de la deuxième partie.....	101
Chapitre -4- Analyse comparative des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre : dynamiques socio-économiques et cadres d'action en Méditerranée.....	102
Chapitre -5- Approche méthodologique de la conflictualité et des jeux d'acteurs.....	155
Conclusion de la deuxième partie.....	186

<b>TROISIÈME PARTIE : DÉCRYPTAGE ET TYPOLOGIE DES PROCESSUS CONFLICTUELS SUR LES ABORDS DE LA LAGUNE DE BIZERTE ET DE L'ÉTANG DE BERRE .....</b>	<b>188</b>
--	------------

Introduction de la troisième partie.....	189
Chapitre -6- Les conflits d'usage relatifs à la protection de la faune et de la flore sur la lagune de Bizerte.....	191
Chapitre -7- Les conflits d'usage relatifs à la qualité de l'eau et à la gestion des déchets des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre.....	212
Chapitre -8- Les conflits d'usage relatifs à la qualité de l'air et à la protection de l'atmosphère des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre.....	273
Conclusion de la troisième partie.....	291

<b>QUATRIÈME PARTIE : TERRITORIALISATION ET RÉGULATION DES CONFLITS.....</b>	<b>298</b>
--	------------

Introduction de la quatrième partie.....	299
Chapitre -9-Modélisation graphique et territorialisation des processus conflictuels sur la lagune de Bizerte.....	300
Chapitre -10- Régulation des conflits, dépollution et gouvernance des milieux lagunaires..	326
Conclusion de la quatrième partie.....	360

<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>365</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>378</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>414</b>
<b>LISTE DES ENCADRÉS .....</b>	<b>415</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>416</b>
<b>LISTE DES GRAPHERS .....</b>	<b>417</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>418</b>
<b>LISTE DES PHOTOGRAPHIES .....</b>	<b>420</b>
<b>LISTE DES CARTES .....</b>	<b>421</b>
<b>LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>422</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>439</b>

## Table des sigles et des acronymes

---

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
ADPLG : Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos  
AIRFOBEP : Association des industriels de la région de Fos – étang de Berre pour l'étude et la prévention de la pollution  
AME : Agence méditerranéenne de l'environnement  
ANGed : Agence nationale de gestion des déchets  
ANPE : Agence nationale de protection de l'environnement  
APAL : Agence de protection et d'aménagement du littoral  
API : Agence de promotion de l'industrie  
APIP : Agence des ports et des installations de pêche  
CAPM : Communauté d'agglomération du Pays de Martigues  
CAR/PAP : Centre d'activités régionales du programme d'actions prioritaires  
CCSE : Comité citoyen santé environnement  
CEL : Commission environnement littoral  
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages Lacustres  
CEPRALMAR : Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes  
CEMAGREF : Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement  
CITET : Centre international des technologies de l'environnement  
CLIC : Comité local d'information et de concertation  
CLIÉ : Commission locale d'information et d'échanges  
CLIS : Commission locale d'information et de surveillance  
CMED : Commission mondiale sur l'environnement et le développement  
CNDP : Commission nationale du débat public  
CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
COP : Conférences des parties  
CRDA : Commissariat régional de développement agricole  
CUM : Communauté urbaine de Marseille  
Cyprus : Centre d'information pour la prévention des risques majeurs  
DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales  
DGAT : Direction générale de l'aménagement du territoire  
DGPA : Direction générale de la pêche et de l'aquaculture  
DGPCQPA : Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles  
DGEQV : Direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie  
DGPV : Direction générale de la protection des végétaux  
DGRE : Direction générale des ressources en eau  
DGSV : Direction générale des services vétérinaires  
DHMPE : Direction de l'hygiène du milieu et la protection de l'environnement  
DIREN : Direction régionale de l'environnement  
DPF : Domaine public fluvial  
DPM : Domaine public maritime  
DPP : Domaine public portuaire  
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
DRIRE : Direction régionale de l'industrie et de l'environnement  
DTA : Directives territoriales d'aménagement

DTR : Développement des territoires ruraux  
ENGREF : École nationale du génie rural et des eaux et forêts  
ENITAC : École nationale des ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand  
EPNA : Établissement public à caractère non administratif  
FEM : Fonds pour l'environnement mondial  
GDA : Groupement de développement agricole  
GIPP : Le Groupement interprofessionnel des produits de la pêche  
GIZC : Gestion intégrée des zones côtières  
GPM : Grand port maritime de Marseille  
GWP-Med: Global Water Partnership Mediterranean  
IECP : Institut éco citoyen pour la connaissance des pollutions  
IFEN : Institut français de l'environnement  
IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer  
INVS : Institut de veille sanitaire  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques  
INS : Institut national de statistique  
INSTM : Institut national des sciences et techniques de la mer  
INA-PG : Institut national d'agronomie- Paris- Grignon  
INRA : Institut national de la recherche agronomique  
MARC : Modes alternatifs de règlements des conflits  
MCTB : Mouvements citoyens de tous bords  
MEDD : Ministère de l'environnement et du développement durable  
MARH : Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques  
MEHAT : Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire  
OCDE : Organisation de coopération et développement économique  
OMS : Organisation mondiale de la santé  
ONAS : Office national de l'assainissement  
OTEDD : Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable  
PAU : Plan d'aménagement urbain  
PAM : Plan d'action pour la Méditerranée  
PADD : Projet d'aménagement et de développement durable  
PAZ : Plans d'aménagement de zones  
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement  
PNUE/GRID : Programme des Nations Unies pour l'environnement/ Global Resource Information Database  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement  
PPR : Plan de prévention des risques  
PPRT : Plan de prévention des risques technologiques  
PRONAGDES : Programme national de gestion des déchets solides  
PRONGIDD : Programme national de gestion intégrée et durable des déchets  
SDA : Schéma directeur d'aménagement  
SMVM : Schéma de mise en valeur de la mer  
SONEDE : Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux  
SPPPI : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles  
SRA : Secteur de renseignement agricole  
STIR : Société tunisienne des industries de raffinage  
URAP : Union régionale d'agriculture et de pêche maritime  
UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
ZIP : Zone industrialo-portuaire



---

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

---



Depuis les années 1970, une prise de conscience consécutive au processus de dégradation de l'environnement modifie les comportements des citoyens et des politiques (Chartier, Rodary, 2007). Qu'il soit soumis à la dynamique de l'urbanisation ou à la reconquête des espaces naturels, l'environnement est de plus en plus recherché, pour la qualité du cadre de vie, par un nombre croissant de citoyens. Devant « *l'irruption de l'environnement* » (Chartier, Rodary, 2016, p.15) les enjeux deviennent porteurs et « *la percée environnementale a (...) des incidences programmatiques* » (*idem*). Par conséquent, l'environnement se retrouve au cœur des programmes politiques et des conférences internationales (Bailly, 1978 ; Bertrand G., Bertrand C., 2002 ; Chartier, Rodary, 2016). Il acquiert une dimension sociale, tandis que la concurrence pour les usages de l'espace s'exacerbe, imposant un contrôle des comportements ayant des répercussions directes et indirectes sur les milieux. Parallèlement, les espaces sous tension sont de plus en plus nombreux et des revendications sociales émergent, allant jusqu'à déboucher parfois sur des oppositions ouvertes communément qualifiées de conflits d'usage ou de conflits environnementaux (Charlier, 1999 ; Lecourt, 2003 ; Shmueli, 2008 ; Gerardot, Prévélakis, 2012). Ces oppositions sont très variables : ici des pêcheurs s'opposent aux rejets de déchets industriels, là une association conteste l'extension d'une zone industrielle, ailleurs des investisseurs s'opposent aux projets de sauvegarde programmés par des collectivités territoriales. Pour de nombreux usagers, opposés à toute dégradation, à toute activité susceptible de détériorer leur cadre de vie, l'environnement tend à être sacralisé. Si les questions environnementales sont de longue date traitées par les services de l'État ou les collectivités territoriales, de nouveaux outils sont mis en place aujourd'hui pour faire participer les différents types d'acteurs aux projets liés à la gestion des territoires. C'est cette approche multi niveaux et l'implication de toutes les parties prenantes qui ont conduit à l'émergence du concept de « gouvernance » et « développement durable ». En effet, environnement et développement durable sont intimement liés (Veyret, 2005 ; Mancebo, 2008 ; Bost, Daviet, 2011). La dégradation des espaces naturels et le besoin de protéger les écosystèmes s'imposent dans l'actualité des années 1960, une période qui stigmatise le

mode de production de la société de consommation et a conduit graduellement au rapport Brundtland (CMED, 1987) définissant le concept de « développement durable ».

Tout en nous inscrivant dans cette approche conceptuelle, nous centrons notre recherche sur l'étude des conflits d'usage environnementaux pour en aborder les logiques territoriales. Nous suivons de ce fait une piste relevant de la géographie sociale. Cette analyse de la conflictualité permet de réinterroger les relations entre les usagers, ainsi que leurs rapports à l'espace. Elle vise à construire un corpus théorique permettant une approche en termes d'espace et de territoire. Nous procédons en identifiant les facteurs socio-spatiaux qui influencent la localisation des conflits d'usage liés à l'environnement. Les apports d'une étude géographique pour la régulation des conflits sont démontrés *via* une analyse des réseaux d'acteurs impliqués dans le processus conflictuel. Il convient cependant d'être prudent et de ne pas considérer hâtivement que ce phénomène est récent et que la conflictualité environnementale se résume aux seuls conflits d'usage d'un espace.

### **Les conflits d'usage liés à l'environnement**

Un conflit d'usage s'exprime quand des agents sont affectés, ou pensent qu'ils risquent d'être affectés par des effets physiques néfastes (dégradation de l'espace terrestre ou marin, infraction des règles d'utilisation de l'espace, limitation d'accès, encombrement, etc.) lors de l'utilisation par d'autres usagers de ressources environnementales localisées. Au-delà des impacts physiques observés sur les milieux, les conflits d'usage posent aussi des questions en termes de droits d'usage des ressources par les différents usagers, et d'évolution de la valeur des biens. Ils constituent par conséquent une problématique à dimension interdisciplinaire et intersectorielle, en impliquant les sciences naturelles et de l'environnement, comme un panel varié de sciences sociales (géographie, sociologie, anthropologie, droit, histoire, économie). Des tensions sociales émergent, s'intensifient et s'expriment en conflit dès lors qu'un des protagonistes déclare de façon manifeste son opposition : publicisation, voie de fait, médiatisation, etc. (Mélé *et al.*, 2003 ; Torre *et al.*, 2005). Plusieurs phases caractérisent les processus conflictuels : l'émergence, les manifestations d'opposition et la régulation.

La dimension environnementale d'un conflit d'usage apparaît lorsqu'une perturbation des pratiques spatiales affecte le milieu physique (Charlier, 1999 ; Cadoret, 2006). Nous nous intéresserons ici aux conflits d'usage liés à l'environnement. L'implantation



d'un aménagement cause une nuisance réelle ou potentielle (pollution de l'eau, destruction de la faune, atteintes des espèces, etc.) ayant des répercussions sur le milieu (toxicité de l'eau, etc.), sur les hommes (problèmes sanitaires) et sur les activités halieutiques (diminution de l'activité). Ce phénomène des conflits environnementaux se retrouve sur tous les continents, avec une médiatisation qui dépasse parfois les frontières nationales. Tel est le cas d'un barrage hydroélectrique en Autriche (Lemmerer, Scheidel, Spreitzer, 2006), de la méga-décharge d'Agbogbloshie au Ghana (Oteng-Ababio, 2010), d'une mine de bauxite en Inde (Journal *Le Monde*, 25 août 2010), ou encore de la ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse (Laumière, Wolf, 2013). En fait, la multiplication des conflictualités dans les territoires prouve une prise en compte des préoccupations environnementales par la société et contribue à la recherche de dispositifs de gestion et de gouvernance. La notion de conflit d'usage développée dans cette thèse revêt par conséquent une complexité qui mérite d'être précisée (Gérardot, Prévelakis, 2012).

Tout d'abord, à l'instar de Simmel (1995), nous traitons le conflit comme un élément inhérent aux sociétés, tout comme le compromis ou l'entente. Le conflit n'est pas une anomalie de la vie des sociétés, il en fait partie intégrante. Le conflit est un temps (possible) de rééquilibrage et de structuration des forces d'adversaires rationnels (Deutsch, 1994). Il est nécessaire (mais pas indispensable) dans certaines situations, parce qu'il est le principal vecteur d'ajustement des règles et des institutions de toute société (Jeanneaux, Sabau, 2009).

Notons que les conflits d'usage liés à l'environnement se caractérisent par la pluralité des opposants et de leurs interactions ainsi que par une inégalité des pouvoirs entre protagonistes aux intérêts divergents. Ainsi, les conflits d'usage dans le domaine de l'environnement sont caractérisés par un double déséquilibre : un déséquilibre du poids des différents types d'acteurs, d'une part, et un déséquilibre dans les modalités de prise de décision d'autre part. La contrainte financière et politique constitue généralement le vecteur principal d'ajustement des règles et des institutions dans toute société. Les conflits d'usage sont abordés sous l'angle privilégié de la concurrence entre les usages de deux protagonistes pour une même ressource. Cependant les conflits que nous traitons dépassent cette vision économique étroite. La notion de conflit d'usage que nous retenons est plus large que la seule compétition entre les usagers d'une même ressource. À ce titre, il nous semble que ce type de conflit nécessite d'intégrer différentes échelles de temps : « *des conflits naissent*

*d'une divergence de points de vue face aux conséquences d'une décision sur le court, moyen ou long terme* » (Cadoret, 2006). Les éléments perturbateurs à l'origine des conflits sont assez divers. Ils nécessitent une réflexion sur la formation et la transformation des réseaux d'acteurs impliqués tout au long du processus conflictuel. De ce fait, l'étude des jeux d'acteurs est fondamentale dans la mesure où elle révèle les mécanismes relationnels entre les acteurs et par conséquent les stratégies territoriales au cours du processus conflictuel.

C'est en cela que nous suivons le courant de la géographie sociale qui inspire les notions fondatrices de notre recherche. L'étude des jeux d'acteurs constitue à nos yeux un choix central. L'acteur, qu'il soit individuel ou collectif, est placé au cœur de processus d'antagonisme (Catanzano, Thébaud, 1995) et forme un système complexe (Frémont, Chevalier, Héryn, Renard, 1984 ; Corlay, 1995 ; Di Méo, 1998 ; Cadoret, 2006), à l'image du territoire lui-même (Moine, 2006). L'analyse approfondie de ce système passe par la connaissance de l'ensemble des pratiques spatiales et des comportements des différents acteurs lors du processus conflictuel et finit par l'étude des divers modes de gestion des conflits (Catanzano, Thébaud, 1995 ; Dziedzicki, 2001).

### **Conflits environnementaux et dimension territoriale**

Il est préférable d'analyser les conflits manifestes dans leur structure institutionnelle pour envisager une meilleure prise en compte des problèmes territoriaux (Gérardot, Prévélakis, 2012). Pour analyser l'émergence et la structuration des conflits, nous pouvons croiser une dimension verticale à une dimension horizontale. En premier lieu, la dimension verticale (essentiellement politico-administrative) comprend les structures institutionnelles et sociales auxquelles ont affaire les catégories d'acteurs. Les conflits qui éclatent entre ces différents niveaux sont dus à la résistance et à l'opposition : entre les normes nationales et les cognitions locales, entre connaissances scientifiques et pratiques locales, entre justice réglementaire et normes traditionnelles. Ces oppositions ont un impact sur la mise en œuvre et l'efficacité des mesures de gestion et sur la communication entre les différents niveaux politiques. En second lieu, la dimension horizontale concerne les pratiques à différents niveaux sur un territoire (conditions de mise en marché, pratique de pêche, etc.). En fait, les conflits se produisent à propos de questions de concurrence et de rivalité. Ces oppositions ont des conséquences sur les réponses locales et sectorielles vis-à-vis des politiques de gestion et dans les rapports entre les différentes catégories d'acteurs. La

multiplication et la diversité des activités font apparaître des incompatibilités d'usages, telles que le tourisme et l'industrie, la pêche récréative et la pêche professionnelle, etc.

Mais, plus dangereuses sont les contre-indications écologiques entre les activités polluantes et les activités liées à l'exploitation d'un milieu fragile. On citera par exemple la pêche et l'aquaculture qui doivent se prémunir des rejets de l'industrie ou de certaines formes d'agriculture intensive. Néanmoins, les conflits jouent un rôle dynamique structurant dans la construction des nouvelles régulations territoriales et des relations entre les groupes d'acteurs qui les habitent ou les traversent (Lascoumes, 1994 ; Gérardot, Prévélakis, 2012). « *L'analyse des conflits permet de porter un regard sur les dimensions territoriales des dynamiques sociales. Les conflits offrent une entrée pertinente pour l'analyse des logiques d'action des acteurs d'un territoire notamment parce que les modes d'engagement et les stratégies des acteurs, lors des situations de conflits, débouchent sur des choix en terme de gestion des territoires* » (Cadoret cité in Gérardot, Lemarchand, 2011). Nous soulignons l'apport de l'étude du conflit pour identifier les divergences d'intérêt entre acteurs (Torre, Caron, 2005 ; Gérardot, Prévélakis, 2012) ainsi que les articulations complexes entre les échelles d'action (Mormont, Bertrand, 2001 ; Mormont, 2006). Les géographes sont de plus en plus nombreux à travailler la question du lien entre conflits et territoires, comme en témoignent les nombreuses recherches et publications sur ce sujet (Parmi eux Cadène, 1990 ; Lolive, 1997 ; Charlier, 1999 ; Dziedzicki, 2001 ; Mélé *et al.*, 2003 ; Lecourt, 2003 ; Lecourt, Faburel, 2005 ; Guyot, 2006 ; Cadoret, 2006 ; 2014 ; Kirat, Torre, 2006 ; Mélé, 2004 ; 2008 ; Osadchty, 2015 ; Robert, Melin, 2016). Nous nous interrogeons sur la production et la transformation des territoires par les conflits, sur l'émergence des conflits suite à la construction de nouveaux territoires ou l'apparition de nouvelles territorialités. Cette approche est basée sur une étude des réseaux d'acteurs afin de comprendre les actions publiques, leurs dysfonctionnements et leur acceptation.

### **L'apport d'une étude des réseaux d'acteurs**

La compréhension des logiques d'acteurs, en décryptant la nature des relations entretenues entre les différents acteurs, nous permet de nous interroger sur le système de gestion territoriale. Nous revendiquons une approche par les acteurs, qui s'insère dans le champ de la géographie sociale, afin d'analyser les processus spatiaux et territoriaux (Lahaye, Barneche-Miqueu, 2003). L'analyse des réseaux d'acteurs sociaux constitue pour les

géographes un outil pertinent pour appréhender les dynamiques sociales d'un espace. Nous proposons une approche déjà explorée par quelques géographes (Bakis, 1993 ; Di Méo, 1991 ; 1995 ; 1998 ; Cadoret, 2006). Les acteurs sont associés à un territoire sur lequel ils projettent leurs pratiques et représentations au moyen d'actions. Ils se mobilisent et coopèrent pour construire des projets, participer à leur développement ou les contrer. En prenant les divers statuts : politique, économique, associatif, particuliers... « *Tout acteur a une compétence territoriale ; si elle n'est pas juridique ou politique, elle est géographique, c'est-à-dire spatiale, sociale et culturelle* » (Gumuchian et al., 2003, p.33). Dans le cadre de notre problématique, nous nous intéresserons aux réseaux immatériels. Nous nous appuyons sur les réseaux sociaux et les réseaux spatiaux qui impliquent des interactions des acteurs entre eux, comme avec leur territoire (Grossetti, 1992). Les différents acteurs présents sur l'espace sont l'individu, le groupe (clan, association, lobby), l'entreprise, les différentes collectivités territoriales (Brunet, Ferras, Théry, 1992 ; Crozier, Friedberg, 1994). L'analyse approfondie de ce système passe par une connaissance de l'ensemble des pratiques spatiales et des comportements des différents acteurs lors des processus conflictuels et finit par l'étude de divers modes de gestion des conflits (Catanzano, Thébaud, 1995 ; Dziedzicki, 2001). Chacun de ces acteurs se mobilise pour défendre ses intérêts, ses valeurs et ses aspirations. Comment gérer un conflit quand ses parties prenantes ont des intérêts divergents ?

## **La gouvernance environnementale**

Ainsi, la prise en compte des problèmes environnementaux a constitué un terrain privilégié pour la mise en valeur des vertus d'expérimentation, de coordination et d'organisation de ces acteurs locaux. D'ailleurs, Oran Young (2009) rappelle que la compréhension de la gouvernance environnementale repose essentiellement sur l'observation d'imbrications plus ou moins coordonnées entre des éléments d'organisation de l'action collective. L'auteur précise les logiques sur lesquelles reposent les formes organisationnelles de l'État et les rapports interpersonnels des différents acteurs présents. La notion de gouvernance que nous utilisons ici se situe dans une perspective plutôt environnementale, comme processus de coordination des acteurs entre eux afin de préserver l'environnement (Agrawal, Lemos, 2007 ; Beaurain, 2004 ; Theys, 2002 ; Young, 2009). La question de la gouvernance environnementale renvoie à celle du développement

durable et se situe dans le contexte de l'implication croissante des acteurs publics, privés et associatifs dans la gestion des problèmes environnementaux (Fernandez, Kalaora, 2008 ; Hénocque, 2006 ; Leloup, Moyart, Pecqueur, 2005 ; Rey-Valette, 2008). Dans le cas de la gouvernance environnementale, les choses se compliquent puisque les référents de base ne sont pas uniquement des organisations mais aussi des territoires, déjà couverts par plusieurs organisations sur le terrain (Chia *et al.*, 2010 ; Gilly, Wallet, 2005 ; Paquet, 2004 ; Goxe, 2007). L'objectif de la gouvernance environnementale est de conduire une décision en réunissant tous les acteurs territoriaux selon un mode partenarial, en vue d'une gestion mieux intégrée des ressources et d'une prise en considération des conséquences environnementales et sociales des changements (Alban, Lewis, 2005 ; Beuret, Pennanguer, 2002 ; Létourneau, 2009 ; Rey-Valette, Antona, 2009 ; Rey-Valette *et al.*, 2014). À l'heure où l'on constate une prolifération des processus conflictuels aussi bien en Europe, en Amérique de Nord qu'en Afrique, il semble particulièrement intéressant de se pencher sur la manière dont ces phénomènes sont négociés dans les territoires. Le travail que nous avons conduit a pour ambition d'apporter un éclairage sur la dynamique des conflits et leurs conséquences en termes de gouvernance. Cette étude fournit des clés pour comprendre et évaluer les formes de pilotage des actions (Dziedzicki, 2001 ; Cadoret *in* Torre *et al.*, 2010) et mettre en évidence les reconfigurations, en termes de gouvernance territoriale, suscitées par les conflits (Torre *et al.*, 2006 ; Cadoret, Lavaud-Letilleul, 2011 ; Gérardot, Prévélakis, 2012). Nous cherchons à montrer les répercussions sociales et spatiales des oppositions sur un territoire convoité comportant une multitude de problématiques environnementales, comme dans le cas du milieu lagunaire méditerranéen. L'étude de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre permet de faire émerger un certain nombre de questions globales et ainsi d'interroger la notion de gestion intégrée du littoral.

### **La question du littoral et des lagunes méditerranéennes : des espaces soumis à des formes multiples d'anthropisation**

Le littoral est la bande de terre constituant la zone comprise entre une étendue maritime et la terre ferme. Espace limité, convoité, attractif, propice aux différents flux d'échanges, il concentre actuellement une majorité de la population mondiale (60% de cette

population<sup>1</sup>), nombre d'agglomérations et de nombreuses activités. On parle alors de littoralisation. Tout particulièrement dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le littoral est soumis à des pressions urbaines, des opérations touristiques, des installations industrielles qui s'ajoutent aux activités traditionnelles maritimes provoquant ainsi des oppositions, des antagonismes, sources de conflits (Gérardot, Prévélakis, 2012). En fait, l'espace littoral, de quelque façon qu'on le délimite, est un système complexe (Vallega, 1995 ; Corlay, 1995 ; Bavoux, 1997) qui interroge la relation Homme-Milieu (Robert, Mélin, 2016, p.471 ; Chernokian, Robert, 2014). La lagune constitue une portion spécifique du littoral, c'est une étendue d'eau généralement peu profonde séparée de la mer par un cordon littoral. Souvent constitué de sable fin, ce cordon se modifie naturellement, il est vulnérable aux assauts de la mer et à diverses formes d'artificialisation. La lagune correspond à un système socio-spatial soumis à plusieurs enjeux et souffre de diverses dégradations environnementales ; elle constitue un terrain adapté pour l'émergence des conflits. Les lagunes font l'objet d'une attention croissante. En Méditerranée, nous remarquons d'après les travaux du Plan Bleu (PNUE/PAM-Plan Bleu, 2008 ; 2009 ; Plan Bleu, 2014 ; 2015), du Pôle-relais lagunes méditerranéennes (2007 ; 2008), de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer, 2015), du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL, 2001a ; 2001b ; 2001c) et du Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes (Cepalmar, 2005), l'importance de la prise en compte des conflits dans la gestion de ces espaces multifonctionnels et très densément peuplés. Ces lagunes constituent le théâtre de conflits divers portant sur l'usage des sols et des activités, sur l'environnement, les pollutions et la santé. L'ensemble de ces études témoigne de la fragilité des lagunes méditerranéennes qui rend les politiques d'aménagement complexes, dans un contexte où la Méditerranée est reconnue comme un des « hot-spots » de la biodiversité menacée par le changement climatique (Ben Zakour, Touzi, 2015). Nous nous intéressons aux lagunes méditerranéennes confrontées d'une part à l'urbanisation, l'industrialisation et l'artificialisation de l'espace, et d'autre part à d'intenses fréquentations touristiques et récréatives. Les dynamiques d'anthropisation y atteignent des niveaux d'intensité rarement égalés sur d'autres littoraux à travers le monde et soulèvent de nombreuses questions scientifiques mais aussi écologiques, économiques et sociales. Plusieurs cas se présentent. En France, les lagunes du Languedoc ont connu une

---

<sup>1</sup> Banque mondiale, *World Development Report*, 2009.

<sup>2</sup> FEMIP : Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership. Ce Fond utilise des aides non

transformation majeure avec l'aménagement touristique qui a prévalu à partir des années 1960 (Mission Racine). En Italie, la lagune de Venise, sur la Mer Adriatique septentrionale, est marquée à la fois par un fort développement touristique et par le développement industriel du port de Marghera, devenu dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle l'un des grands pôles industriels italiens.

### **Le choix des terrains : la lagune de Bizerte et l'étang de Berre sous la pression des agglomérations de Tunis et Marseille**

La lagune de Bizerte sur la rive Sud de la Méditerranée et l'étang de Berre sur la rive Nord, bien que s'inscrivant dans des contextes socio-économiques différents, présentent de fortes analogies physiques et fonctionnelles. Situées en marge d'une agglomération millionnaire (respectivement Tunis et Marseille), ces lagunes qui étaient restées longtemps vouées à une pêche traditionnelle, ont constitué des réserves d'espaces permettant aux deux agglomérations d'y déverser les grands équipements portuaires et industriels qui ne pouvaient trouver de place au sein des agglomérations (Figure 1). On le voit, les questions relatives à l'environnement des lagunes méditerranéennes constituent un véritable phénomène géographique, pouvant donner lieu à de multiples études de cas. Nous avons fait le choix de nous concentrer sur la lagune de Bizerte, encore peu étudiée (CITET, 1997 ; 1998 ; Dlala, 1972 ; 1991a ; 1996 ; Essid, 2008 ; INSTM, 1999 ; MEAT, 1993 ; 1995a ; 1995b ; 1995c ; 1996a ; 1996b ; Nouri, 1985 ; Soussi, 1981), tout en la mettant ponctuellement en perspective avec l'étang de Berre qui a déjà fait l'objet de multiples travaux (Attané, Bouchayer, Langewiesche et *al.*, 2012 ; Beuret, Cadoret, 2014 ; Castel, Cezanne-Bert, 2012a ; 2012b ; Daumalin, Girard, Raveux, 2003 ; Dubois, 2013 ; Garnier, Zimmermann, 2006 ; Girard, 1998 ; Osadtchy, 2015 ; Picon, 2006 ; Pourcel, Fabiani, 2006 ; Vrolijk, 2000). Les abords de ces lagunes sont donc des espaces où les enjeux économiques sont majeurs, où l'augmentation de la pollution est alarmante, où les aspects écologiques sont dégradés et où des initiatives d'aménagement et de sauvegarde apparaissent, comme le projet de dépollution de la lagune de Bizerte. Les aménageurs et les gestionnaires du littoral sont appelés à coordonner les besoins des usagers afin de garantir un meilleur avenir écologique et économique. Les situations polémiques d'anticipation de risque de prolifération des dommages liés à la durabilité d'une ressource environnementale mettent en scène les nombreuses querelles entre tous les acteurs.

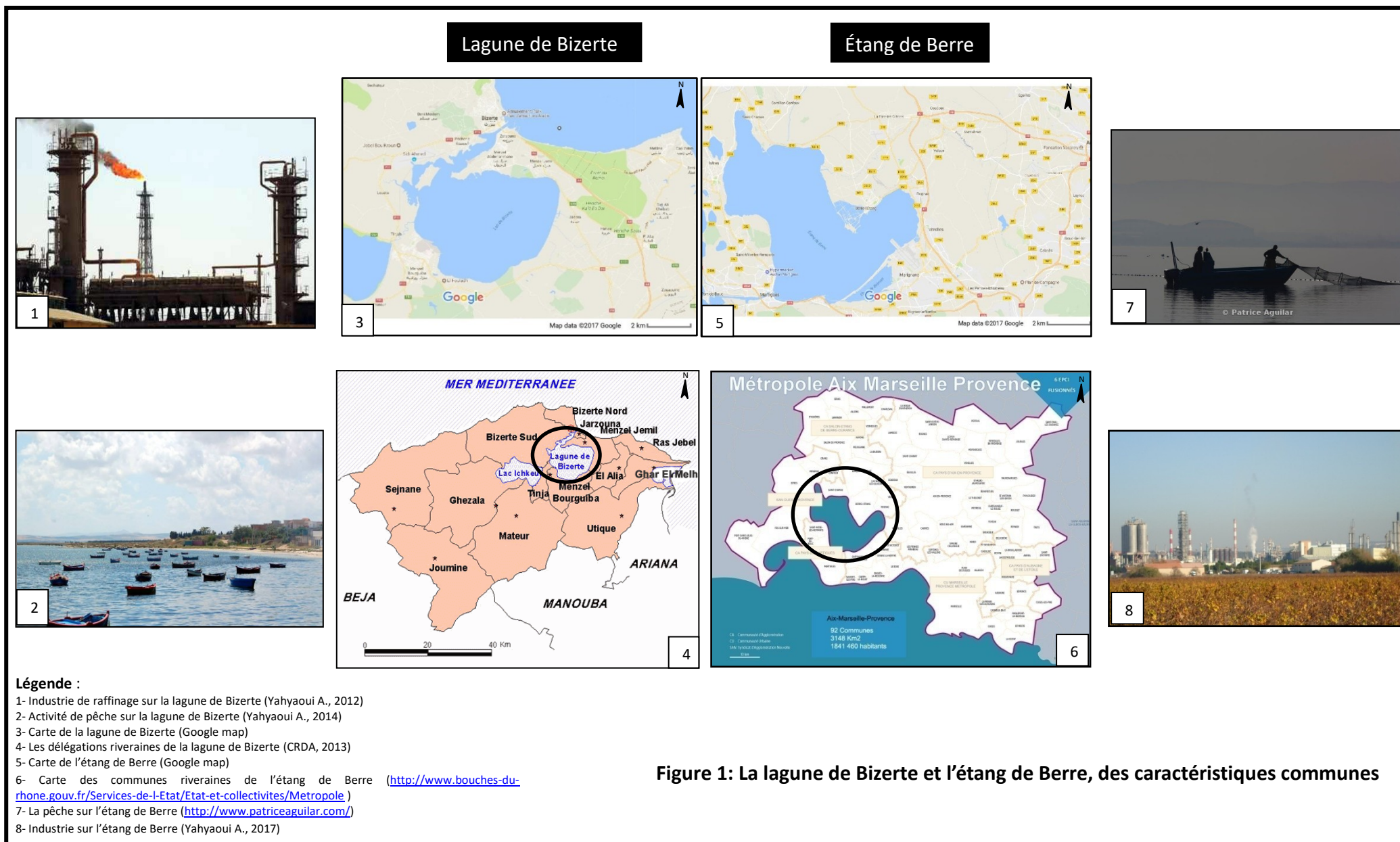


Figure 1: La lagune de Bizerte et l'étang de Berre, des caractéristiques communes



## **Motivations et contexte de la recherche : suivre le processus de pollution, de dépollution et d'aménagement de la lagune de Bizerte**

La lagune de Bizerte a fait l'objet de plusieurs études. En 2003, une étude est lancée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques et confiée aux bureaux d'études CE (COMETE-Engineering) et IHE (Ingénierie de l'Hydraulique et de l'Environnement) pour l'assainissement de la lagune de Bizerte. Cette étude comprend trois volets (identification des différentes sources de pollution, caractérisation des sédiments et caractérisation de la qualité des eaux). En 2011 et en 2013, deux autres études sont réalisées, cette fois dans un cadre européen qui fait de la Lagune de Bizerte un des 44 projets Euro-Méditerranéens de dépollution de la Méditerranée, dans le cadre du « Mediterranean Hot Spot Investment Programme », financé au titre du Fond d'assistance technique de la FEMIP.<sup>2</sup> L'étude de 2011 comprend six volets (diagnostic institutionnel, étude de l'état actuel de la lagune, identification des sources de pollution, analyse intégrée des sources de pollution, identification des interventions possibles, étude des éléments de gestion et pilotage du projet). Tandis que l'étude de 2013 porte sur la faisabilité du projet de dépollution intégrale de la lagune de Bizerte, en analysant toutes les interventions proposées en ce qui concerne les aspects techniques, financiers, économiques, institutionnels et environnementaux, afin de présenter à la BEI toutes les données détaillées du projet.

Ce programme a prévu une période de cinq ans (2016-2022) pour la dépollution intégrale de la lagune, avec un budget total de quatre-vingt-dix millions d'euros (un prêt de 40 millions d'euros provenant de la Banque européenne d'investissement)<sup>3</sup>. Cofinancé par la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Berd) et la Commission européenne, ce projet vise une prise en compte de l'avenir de cette lagune méditerranéenne. Alors que notre thèse était déjà engagée, nous avons cherché à suivre ce projet qui a constitué un remarquable terrain d'observation et d'analyse des stratégies d'acteurs impliqués dans ce programme. Nous avons accompagné ce projet dans les phases de préparation, de réunions, de débats et d'actions. Nous avons croisé les participants : des acteurs locaux, des acteurs nationaux et des experts

---

<sup>2</sup> FEMIP : Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership. Ce Fond utilise des aides non remboursables accordées par la Commission européenne pour appuyer l'activité d'investissement de la BEI dans les pays du sud de la Méditerranée.

<sup>3</sup> L'étude de dépollution de la lagune a été achevée et les travaux n'ont pas encore commencé.

internationaux avec qui nous avons pu nous entretenir. Ce contexte a conforté et nourri notre démarche.

### **Une géographie sociale des conflits d'usage liés à l'environnement**

Pour conduire cette étude nous nous appuyons sur la géographie sociale dont l'objet est l'espace social tel que défini notamment dans l'ouvrage *Géographie sociale* (Frémont, Hérin, Renard, Chevalier, 1984). Ce courant de la géographie définit l'espace comme « *produit, représentation et symbole par lesquels s'exprime la dialectique du social et du spatial* » (*idem*). La géographie sociale se propose ainsi d'étudier les rapports et les interactions entre le spatial et le social (Bailly, Beguin, 1996). Elle contribue à l'analyse du rôle des faits sociaux dans la production et la dynamique des espaces géographiques (Frémont, Hérin, Renard, Chevalier, 1984). Ainsi, la géographie sociale accorde une place privilégiée aux acteurs et à leurs représentations individuelles ou collectives. Di Méo G., souligne que ces représentations à caractère géographique ne sont que des « *interprétations individuelles et sociales d'une réalité extérieure à l'Homme, concrète, imprimée dans la matérialité des lieux* » (Di Méo, 2008).

Au regard de notre problématique, il s'agit de mettre l'accent sur les interactions entre rapports sociaux et spatiaux et de décrypter les formes géographiques, à la fois matérielles et idéelles, concrètes et symboliques qui résultent de ces intersections lors d'un processus conflictuel. Dans ce travail de recherche, nous souhaitons montrer toute la pertinence d'une approche de géographie sociale pour étudier les conflits : leurs modes d'émergence, leur dimension spatiale et multi scalaire et leurs modes de régulation dans le temps et dans l'espace. Notre approche consiste donc à nous interroger sur les modalités de révélation des conflits environnementaux dans les territoires, afin d'être en mesure de les prévenir et de les gérer. Pour appréhender ce que recouvrent les conflits d'usage environnementaux, nous prenons donc en compte la question de l'aménagement du territoire, en synergie avec la géographie. C'est le choix qui est fait dans ce travail de thèse. Ce choix, qui a semblé nécessaire sur le plan académique, trouve une symétrie sur le plan opérationnel. L'aménagement du territoire consistant à planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et des activités dans l'espace.

## Questions et hypothèses de recherche

Nous soulignons que les conflits d'usage combinent une réalité physique et une réalité institutionnelle dont les interactions complexes forment un système environnemental d'où émergent des innovations en termes de gestion durable. Par ailleurs, le milieu lagunaire est un espace-enjeu, propice aux logiques conflictuelles. L'hypothèse principale que nous soutenons est **qu'en milieu lagunaire, la dynamique des conflits d'usage environnementaux affecte l'action publique, et suscite la mise en place de gouvernances spécifiques**, dans un contexte de globalisation des questions environnementales.

En complément, nous formulons trois sous-hypothèses. La première stipule que **les conflits d'usage environnementaux sur les territoires lagunaires peuvent être analysés comme une expérience collective de co-production de l'intérêt général, mais aussi comme une expérience collective de production territoriale**. Ils fonctionnent comme des processus de réappropriation territoriale et participent à l'intégration sociale et politique des questions environnementales. Les conflits d'usage environnementaux renforcent par conséquent la territorialité aux abords des lagunes méditerranéennes, à l'instar des lagunes de Bizerte et l'étang de Berre.

Notre deuxième sous-hypothèse stipule **qu'il n'existe pas de bonne gouvernance pour les conflits d'usage environnementaux. La seule qui puisse être possible est une gouvernance en évolution, malléable qui soit capable de saisir les opportunités à même de faire évoluer le projet. Cette gouvernance doit veiller à « tenir dans le jeu » les acteurs concernés, les forces vives issues des grands champs sectoriels**. Les conflits s'enracinent dans les projets urbains de grande envergure comme le projet de dépollution de la lagune de Bizerte. Ils peuvent émerger dans le cadre d'une politique publique. L'analyse de la gouvernance des conflits exerce ainsi un effet de loupe sur la constitution des nouvelles gouvernances territoriales et plus largement sur la transformation des politiques urbaines.

Enfin, nous formulons une troisième sous-hypothèse : **la comparaison de lagunes méditerranéennes présentant de fortes analogies en termes de milieux naturels, de paysages, et d'activités (cf. figure 1) révèle plus encore le poids des structures politiques (centralisées/décentralisées) en matière d'expression des conflits et de gouvernance territoriale**. Lorsque nous évoquons le terme de collectivités territoriales, il faut en effet tenir compte du différentiel de réalité institutionnelle entre la France, où il existe une

tradition forte de pouvoir municipal, et la Tunisie, où le pouvoir central peut être déconcentré mais reste faiblement décentralisé. La révolution tunisienne induit toutefois une nouvelle demande de décentralisation des pouvoirs et de gouvernance locale.<sup>4</sup>

## Démarche méthodologique

La posture méthodologique adoptée s'articule autour de deux orientations. La première relève d'une stratégie de recherche plutôt empirique à partir de l'objet étudié. La deuxième est le choix d'une mise en perspective à une échelle méditerranéenne.

### - La constitution du corpus de données

Nous avons adopté sur la lagune de Bizerte une posture de recherche empirique qui permet de se rapprocher du terrain afin de recueillir un corpus de données significatives. Nous nous appuyons sur des documents officiels produits par les instances territoriales et les collectivités : 11<sup>e</sup> plan de développement (2007-2016) ; Plan d'action national pour l'environnement (PANE) ; Plan d'action régional pour l'environnement (PARE) ; Stratégie nationale de développement durable 2012-2016 (SNDD) ; Plan d'action de voisinage et de partenariat de l'UE ; rapports de synthèse réalisés par l'ANPE, l'APAL, l'API et l'ANGed ; Schéma directeur d'aménagement de Bizerte ; réglementation législative environnementale. Il ne s'agit pas pour nous de traiter de manière générique la question de la définition des conflictualités des systèmes lagunaires, mais bien d'analyser les difficultés inhérentes à la mise en place d'une gouvernance environnementale. Par ailleurs, afin d'être en mesure de comprendre ce qui se passe réellement « en coulisses » nous avons conduit cent quatre (104) entretiens et nous avons croisé les témoignages auprès de catégories d'acteurs à différents niveaux scalaires (cf. Annexes 1)<sup>5</sup>. Il y a toute une série d'acteurs : internationaux (experts internationaux, bureaux d'étude internationaux), nationaux (organismes nationaux, ministères, instituts et agences nationaux) et locaux (collectivités territoriales, associations de défense de l'environnement, représentants des activités impactantes ou impactées : agriculture, pêche, monde de l'industrie comprenant les industriels et les salariés...). L'armée enfin occupe une place importante à Bizerte, mais également sur les rives l'étang de Berre. Cependant, le monde militaire reste difficile d'accès et une des limites de ce travail est sans doute liée à la difficulté d'avoir accès à certains témoignages. Dans cette approche multi-niveau, il ne faut pas négliger l'Europe qui, dans le contexte français, exerce une influence

<sup>4</sup> Les premières élections municipales, depuis la révolution de janvier 2011, interviennent en mai 2018

<sup>5</sup>Annexe 1- Liste des personnes enquêtées.

plus forte. Mais l'acteur européen n'est pas absent du terrain tunisien comme nous le verrons. Notre démarche est donc fondée sur un corpus de données qui vise à repérer les caractéristiques spatiales des conflictualités et à faire ressortir des logiques d'acteurs à partir d'une recherche approfondie de cas. En conformité avec nos choix méthodologiques, ce sont essentiellement des matériaux qualitatifs et quantitatifs qui ont été collectés : analyse du contentieux, entretiens semi-directifs et dépouillement des articles parus dans la presse (régionale et nationale). Il s'agit, grâce à ces données, de voir comment évoluent les processus conflictuels dans le temps et dans l'espace et comment se structure l'évolution de ces conflits à travers les rapports entre les acteurs, afin d'éclairer les logiques qui sont derrière les choix, les politiques et les changements de position des acteurs (Gérardot, Prévélakis, 2012).

- **Le choix scientifique d'une mise en perspective méditerranéenne**

Ce choix s'explique de plusieurs manières. D'un point de vue méthodologique, la comparaison permet d'élargir le champ de vision, d'expérimenter la théorie, de fonder de nouvelles approches et de nouveaux questionnements. En prenant en compte des réalités différentes, il est possible de découvrir des problématiques, de décentrer le regard et de renouveler les approches et les questions. Nous précisons que nous travaillons sur des terrains très spécifiques chargés de conflictualités et de dynamiques différentes. Sans multiplier les exemples, les lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre offrent, à des échelles comparables, des similitudes intéressantes tant du point de vue des milieux naturels concernés que des dynamiques d'urbanisation et d'industrialisation dont elles font l'objet. Compte tenu des différences au niveau de l'état de l'art (riche dans le cas de l'étang de Berre et pauvre dans le cas de Bizerte), et compte tenu de notre proximité vis-à-vis du terrain tunisien auquel nous avons eu accès, nous avons fait un double choix. D'une part, nous baser sur la bibliographie pour comprendre l'étang de Berre. C'est en nous basant sur la bibliographie et sur quelques entretiens avec des acteurs (associations, gestionnaire de l'espace, représentants de quelques organismes : GIBREB, direction de l'aménagement, AIRFOBEP) que nous avons fait ressortir des synthèses, des similitudes et des différences. D'autre part, cibler un travail empirique approfondi sur le cas tunisien qui est le cœur de cette thèse. Nous bénéficions ainsi d'une mise en perspective éclairante, sans nous obliger à une comparaison terme à terme qui semblait inadaptée dans les conditions particulières de notre recherche.

Les conflits sont liés à des contextes géographiques spécifiques, gérés par des normes de nature administrative, institutionnelle, culturelle, historique. Notre démarche multiniveau et ouverte sur les deux rives permet de mieux comprendre les traditions politiques et les divers cadres de gouvernance d'un pays de la rive Nord et d'un pays de la rive Sud en pleine transformation politique, puisque la révolution du 14 janvier 2011 est intervenue alors que notre thèse était déjà engagée. Nous précisons que la mise en regard d'un autre espace aux caractéristiques analogues sur le plan physique et socio-économique (Berre) n'est pas là pour servir de modèle à suivre mais pour nous aider à comprendre comment d'autres processus de gouvernance sont possibles. Enfin, certaines institutions, comme le Plan Bleu, constituent un cadre commun d'action en Méditerranée, il y a là un point d'articulation entre le niveau national et le niveau international qu'il est nécessaire d'explorer. Le recours de part et d'autre aux institutions européennes constitue un instrument de régulation des conflits. Les financements européens et internationaux constituent un cadre d'intervention pour la dépollution. La Méditerranée n'est donc pas qu'un cadre d'analyse spatiale, c'est aussi un espace institutionnel à part entière où se forgent des jeux d'acteurs, légitimant notre mise en perspective, en lui donnant une valeur ajoutée tout à fait spécifique.

## Plan de la thèse

La thèse est organisée en quatre parties :

- **La première partie** expose le cadre théorique que nous mobilisons pour traiter l'objet de recherche à travers une réflexion géographique portant les mots clés de la thèse : conflit, réseau d'acteurs, lagune et gouvernance environnementale. La présentation des concepts est positionnée dans un cadre théorique précis. Nous procédons pour cela en trois temps. Le premier porte un regard global sur les conflits d'usage afin de situer la place des conflits d'usage environnementaux (chapitre 1). Le deuxième s'attache à montrer la pertinence de l'étude des conflits à partir d'une analyse en termes de jeux et de réseaux d'acteurs (chapitre 2). Le troisième présente le milieu lagunaire en tant que système fragile présentant des risques environnementaux et dont la préservation requiert des dispositifs de gouvernance environnementale (chapitre 3). Cette première partie permet de souligner l'ampleur des problèmes liés à l'aménagement du territoire en milieu lagunaire.

- **La deuxième partie** décrit les terrains d'observation et les méthodologies d'investigation de la recherche. En premier lieu, nous présentons les caractéristiques des deux terrains d'étude : les spécificités géographiques, historiques, démographiques, économiques,

sociales, etc. (chapitre 4). En deuxième lieu, nous exposons la méthodologie d'approche et les techniques d'investigation mises en place pour décrypter les processus conflictuels : la constitution des corpus d'analyse et le traitement des données. Nous cherchons à explorer le fonctionnement du système de production des conflits d'usage environnementaux en territoire lagunaire, autour des ressources, des usages et des différentes catégories d'acteurs (chapitre 5).

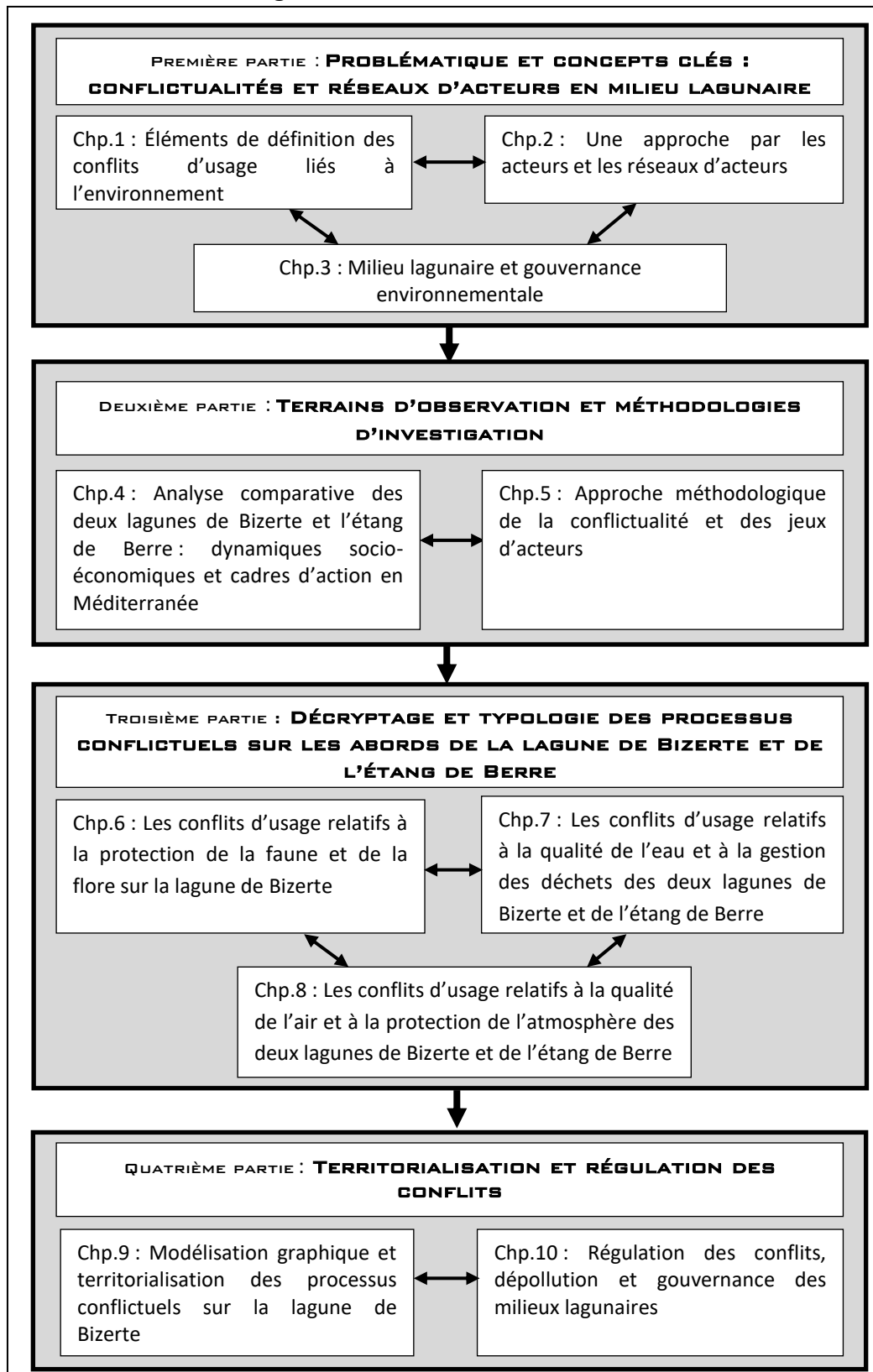
- **La troisième partie** s'attache à restituer les différents conflits émergeant sur les abords de la lagune de Bizerte et l'étang de Berre. Une étude détaillée met en évidence une typologie des conflits : les conflits d'usage relatifs à la protection de la faune et de la flore (chapitre 6), les conflits d'usage relatifs à la qualité de l'eau et à la gestion des déchets (chapitre 7) et les conflits d'usage relatifs à la qualité de l'air et à la protection de l'atmosphère (chapitre 8). Cette partie met en lumière les aspects physiques des dégradations, des perturbations et des dégâts. Nous montrons que les réactions des acteurs se combinent avec les dynamiques territoriales produites par les processus conflictuels d'une part, et avec les décisions publiques locales, d'autre part.

- **La quatrième partie** tente à partir de cette typologie des conflits de modéliser les situations conflictuelles du système lagunaire. Nous montrons l'effet des conflits sur la formation et la transformation des réseaux d'acteurs ainsi que l'effet en retour de ces réseaux d'acteurs sur les conflictualités. Nous étudions comment les conflits sont territorialisés (chapitre 9). Par la suite, notre recherche pointe les modes de régulation des conflits en se basant sur une lexicologie souvent utilisée (décentralisation, développement durable, gouvernance territorialisée, etc.). Nous appréhendons les situations où, faute de concertation, les contestataires entravent un projet soutenu par la puissance publique (chapitre 10). L'objectif de ce passage est d'ordonner les différents apports factuels et théoriques des trois parties précédentes.

Cette thèse en quatre parties nourrit l'ambition d'articuler une analyse territoriale à un solide cadre théorique, méthodologique et conceptuel ; elle s'appuie sur une étude empirique fouillée qui s'efforce d'éviter le piège de la monographie au travers d'une mise en perspective méditerranéenne. Elle constitue une piste ouverte aux dynamiques empruntées par les acteurs et les territoires, avec une attention particulière au chemin original emprunté par la Tunisie. Notre recherche a commencé sous le régime de Zine el-Abidine Ben Ali et s'est poursuivie dans le contexte d'une ouverture démocratique postrévolutionnaire. Cette temporalité originale fait que nous ne sommes pas sur un terrain où prévalent des normes

bien établies, mais sur un terrain où les acteurs inventent chaque jour des voies nouvelles. Nous tentons d'y être particulièrement attentifs.

**Figure 2 : L'arborescence de la thèse**







## **PREMIÈRE PARTIE :**

---

# **PROBLÉMATIQUE ET CONCEPTS CLÉS : CONFLICTUALITÉS ET RÉSEAUX D'ACTEURS EN MILIEU LAGUNAIRE**



## Introduction de la première partie

---

*« Un concept ne peut être neutre, parce qu'il n'est pas de lecture neutre du réel, que cette lecture est toujours dans la double dépendance de la subjectivité de celui qui l'effectue et des représentations collectives dominantes dans une culture donnée ; mais aussi parce que son utilisation suggère subrepticement une lecture du réel de préférence à une autre, impose une grille d'interprétation du réel qui rejaillit nécessairement en aval sur les pratiques sociales. En effet, les mots ont une influence sur l'idée que nous nous faisons des choses, puisque c'est par la médiation du langage, et jamais directement, que nous percevons le monde ; cela est particulièrement vrai des concepts-courants ou élaborés-à l'aide desquels nous décrivons ou analysons la réalité pour lui donner un sens » (Loshak, 1986, p.65).*

Cette première partie dresse un panorama des différentes approches en sciences humaines et sociales de l'étude des conflits d'usage environnementaux. Les cadres interprétatifs et les principaux apports des références bibliographiques permettent de mieux appréhender les définitions, les dimensions et les dynamiques socio-spatiales de tels conflits. L'environnement, comme enjeu, est un choix thématique assumé, pour déceler les motivations réelles et souvent cachées des acteurs impliqués dans le territoire et sa gestion. Les milieux lagunaires, en tant qu'espaces fragiles sont le théâtre de nombreuses conflictualités. Nous revendiquons une approche assez large des conflictualités et réseaux d'acteurs en milieu lagunaire. Cette démarche consiste à se positionner dès l'introduction sur le lexique fondateur de notre problématique

Le premier chapitre s'attache à définir le concept de conflit d'usage et identifie ses différentes composantes, ses modes d'émergence et ses formes de régulation (1). Notre terminologie comporte les termes de « décentralisation », « gouvernance », « régulation », « développement durable », « gestion intégrée ». Nous explicitons ces notions fondamentales en ayant recours aux recherches élaborées notamment par les géographes. Suit un panorama de débats scientifiques nous permettant de préciser la conception que nous retenons de l'analyse des conflits d'usage environnementaux dans les milieux lagunaires. Il traite d'environnement, de territoire, de transformations territoriales et justifie le choix du terrain d'étude. Après un état de l'art des différentes approches scientifiques et des modèles d'analyses de ces conflits, nous présentons leurs significations, leurs productions sociales ainsi que leurs dimensions territoriales. Dans le deuxième chapitre, nous développons une approche par les acteurs au service d'une étude sur la dynamique des conflits où nous définissons succinctement les concepts d'acteurs et de réseaux d'acteurs (2). Cette approche que nous retenons et que nous défendons, pour aborder les stratégies et les logiques des acteurs, servira de base pour délimiter les controverses apparues dans les actions territoriales. Le troisième chapitre précise notre définition du système lagunaire, de la gouvernance environnementale et de la gestion intégrée de la zone côtière dans le contexte du développement durable. L'étude des conflits pose nécessairement la question des stratégies politiques et institutionnelles pour le développement d'une gouvernance environnementale (3).

## Chapitre -1- Éléments de définition des conflits d'usage liés à l'environnement

---

L'environnement, à l'intersection des questions de risques, de la qualité de vie et de la protection des écosystèmes, est source de conflit. Il est essentiel de se situer par rapport au concept de conflit, et plus précisément au conflit d'usage en géographie. Les sciences humaines et sociales ont toujours fait de la notion de conflit un objet central de leurs travaux. Champ à défricher, l'étude des conflits d'usage liés à l'environnement est encore le parent pauvre de la recherche scientifique dont la majorité des travaux porte sur des projets d'aménagement. Plusieurs définitions de ce concept coexistent dans la communauté scientifique ; nous avons opté pour le positionnement le plus utile à notre objet d'étude. Ce chapitre propose d'en dresser le portrait, de comprendre les mécanismes et les effets de ces conflits d'usage, dans ses composantes sociales et spatiales. Il vise ainsi à présenter les cadres conceptuels permettant d'envisager la particularité des conflits d'usage liés à l'environnement, de porter un regard sur leur inscription historique et sur leur signification et de situer plus généralement les processus à l'œuvre dans la cohabitation entre usages et espace. Qu'est-ce qu'un conflit d'usage lié à l'environnement et quels éclairages scientifiques son étude permet-elle d'apporter sur la compréhension des rapports entre les réseaux d'acteurs et les espaces de vie ?

Après une première approche de la notion de conflit, nous précisons la définition attribuée à la notion de conflit d'usage lié à l'environnement à travers un éventail de sources bibliographiques. Par ailleurs, une réflexion sur les différentes composantes des conflits d'usage à dimension environnementale débouche par la suite sur les différents modes de régulation des oppositions. De l'environnement au territoire, les conflits environnementaux sont territorialisés et sont exposés sous plusieurs angles (Shmueli, 2008).

# 1. Conflictualité et conflits dans les sciences sociales

La notion de conflit renvoie à de multiples acceptions à connotations négatives ou positives (Gérardot, Prévelakis, 2012). Un sentiment d'hostilité ou une divergence de valeur entre deux ou plusieurs personnes définit le conflit. Il peut être perçu notamment comme une erreur de parcours, ou comme un échec dans une phase de négociation. Nous le considérons comme une phase qui découle des processus décisionnels et opérationnels à l'œuvre sur les territoires, en matière d'aménagement et d'environnement. Nous veillons à éclairer ce concept en analysant ses dimensions sociales et géographiques.

## 1.1. Le conflit : une approche fondatrice en sciences sociales

La notion de conflit fait l'objet de nombreuses recherches en sciences sociales et humaines. Les chercheurs l'appréhendent différemment en fonction de leur champ disciplinaire. Le mot « conflit » vient étymologiquement du latin *conflictus* qui signifie combat, choc, lutte, heurt. L'analyse de l'étymologie de ces notions reflète une forte relation à la guerre, au monde militaire, signifiant un affrontement non seulement physique mais aussi moral ou idéologique. La sociologie traite les conflits à partir de l'analyse de la dimension sociale. Les réflexions de Simmel (1995) datent du début du XX<sup>e</sup> siècle. Simmel considère le conflit, non pas comme générateur d'opposition entre groupes, mais comme une forme de socialisation qui tisse un lien entre les individus ou les groupes d'individus sous forme d'interactions. Les sociologues qualifient le conflit de social, en tant qu'élément inhérent aux sociétés (*idem*). Dans le domaine de la socio-anthropologie, Olivier de Sardan (1995) dans ses études sur les changements et les mutations sociales, propose une entrée *via* les conflits. Son approche tient compte des dimensions historiques des conflits qui traversent les sociétés. Nous aborderons les conflits comme une relation sociale activant le processus de mise en perspective des intérêts entre les ensembles d'individus ayant des objectifs divergents. Le conflit est consubstantiel de la vie en société. Il s'agit d'une des formes possibles et habituelles des relations sociales, d'une interaction entre individus parmi d'autres. Le conflit est créateur de nouvelles relations ou de nouvelles régulations. Nous retenons l'idée que le conflit est autre chose que l'expression d'une hostilité.

Il est nécessaire de pointer la distinction entre conflit et tension. Une tension entre usages désigne une opposition entre usages et usagers, sans engagement des protagonistes,

alors qu'un conflit prend naissance à partir de l'engagement d'une des parties. Cet engagement prend des formes variées : médiatisation, verbalisation, publicisation, recours aux tribunaux, violence, menaces, voies de fait, etc. Un malentendu ou un désaccord peuvent mener à une tension entre deux ou plusieurs personnes et peuvent se traduire en un conflit si une action est menée par un ou plusieurs protagonistes. L'émergence d'un conflit nécessite « *une manifestation de protestation ou d'opposition* » (Mélé et al., 2003, p.16). Coser Lewis A (1982) distingue le conflit expressif du conflit instrumental. Le premier est le résultat de la décharge de la tension d'au moins un des antagonistes. Par contre, le deuxième est caractérisé par la recherche d'un but spécifique où une confrontation est menée par des adversaires. En effet, « *le conflit a toujours lieu dans une action réciproque entre deux ou plusieurs personnes* » (ibid., p.22). À ce titre, il nous semble important d'écarter les conflits entre ennemis afin de retenir le concept de conflit entre des adversaires rationnels. Les sciences économiques se sont également investies dans l'étude des processus conflictuels. Plusieurs économistes ont mené des travaux sur la question des conflits et plus particulièrement des conflits d'usage ou de voisinage (Torre, Zuindeau, 2010 ; Torre, 2010).

Notre recherche intègre quatre dimensions du processus conflictuel :

- La première stipule que le conflit n'est pas un état de rupture, puisque les opposants n'ont pas intérêt à finir la relation d'échange et de coopération, au contraire, ils renoncent à la possibilité d'en tirer un avantage (Coser, 1982 ; Simmel, 1995). Bref, le conflit apparaît comme un processus qui cherche un résultat par le compromis entre les parties opposantes. De ce fait, la négociation traduit l'expression du conflit et se différencie d'une médiation ou d'un désaccord ou d'un malentendu.

- La deuxième dimension porte sur la régulation des relations hostiles. Ce caractère régulateur attribue au conflit d'autres fonctions telles que la solidarité, la cohésion (Coser, 1982). En d'autres termes, le conflit génère une attitude de pression sur l'adversaire par un ensemble de moyens dont l'objectif est de modifier une situation jugée gênante et insatisfaisante pour au moins l'un des antagonistes (Touzard, 1977 ; Cadène, 1985 ; Cadoret et al., 2012).

- La troisième dimension stipule que le conflit est une expression de la tension qui se forme et se structure en ensemble de « conflits latents » (Touzard, 1977). Le conflit correspond à l'engagement des parties dans le processus conflictuel où il prend diverses formes d'expression : la publicisation, le recours en justice, la médiatisation, les voies de fait, la

confrontation verbale, la violence, etc. « *L'engagement permet d'identifier et de distinguer conflits et tensions. Il va traduire le passage d'un état de dysfonctionnement ou de difficulté de coordination et d'échange (la tension) à une situation d'opposition frontale (le conflit). (...). Cet engagement se définit par la mise en œuvre d'une menace crédible, qui peut prendre différentes formes : le recours en justice (demande de jugement par les tribunaux) ; la publicisation (différend porté devant des instances publiques ou des représentants des services de l'État) ; la médiatisation (différend porté devant les médias, presse, radio, télévision...); les voies de faits ou la confrontation verbale ; la production de signes (panneaux interdisant un accès, barrières...)* » (Torre, Caron, 2005, p.193). Les protagonistes montrent leur mécontentement ou désaccord à travers cet acte d'engagement.

- La quatrième dimension porte sur le conflit comme un processus de socialisation. « *Le conflit, bien qu'étant une forme du désaccord, est aussi une force de socialisation qui unit les parties rivales* » (Hahn, 1990, p.375). Aussi, Simmel souligne que « *si toute interaction entre les hommes est une socialisation, alors le conflit, qui est l'une des formes de socialisation les plus actives (...) doit absolument être considéré comme une socialisation* » (Simmel, 1995, p.19).

Au regard de notre problématique, nous n'aborderons pas le conflit d'usage comme un dysfonctionnement mais comme une opposition des intérêts et comme l'expression d'un rapport de force qui s'organise en un processus qualifié de coordination conflictuelle (Cattaruzza, Sintès, 2011). Nous admettons que le conflit est un temps de rééquilibrage et une forme de socialisation qui permet d'aboutir à une résolution des antagonismes (Deutsch, 1994 ; Simmel, 1995). Il a un rôle moteur au sein du système social (Cadoret, 2006 ; 2011). Par ailleurs et « *loin d'apparaître comme une maladie, l'affrontement entre les acteurs y apparaît même comme un processus positif de la vie sociale car il en permet l'unité* » (Cattaruzza, Sintès, 2011). Nous soulignons donc la fonction sociale du conflit qui a constitué un recours intéressant pour de nombreux géographes des conflits (Cadène, 1990 ; Charlier, 1999 ; Dzedzicki, 2001 ; Lecourt, 2003 ; Cadoret, 2006 ; Cadoret, Lavaud-Letilleul, 2011). Mais au-delà de cette dimension sociale, le conflit étudié en géographie se caractérise par sa dimension spatiale et territoriale (Claval *et al.*, 1987 ; Charlier, 1999 ; Mélé *in* Mélé *et al.*, 2003 ; Cadoret, 2006) qu'il convient désormais de définir plus précisément.



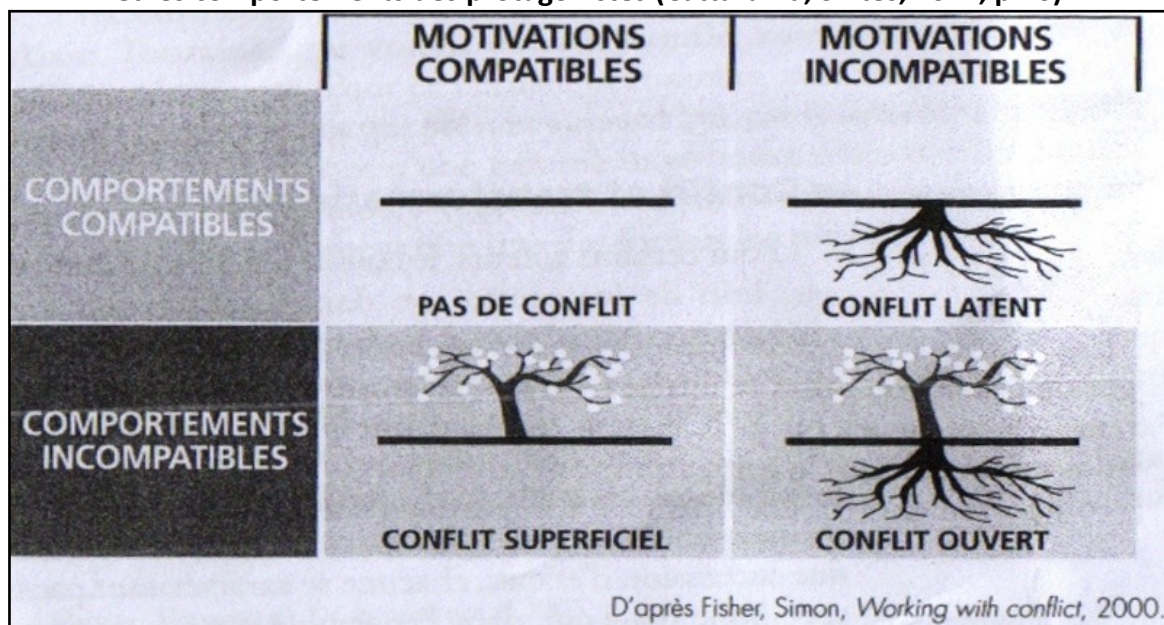
## 1.2. La notion de conflit en géographie

Toutes les citations évoquées plus haut montrent que la notion de « conflit » est polysémique. En effet, la question du conflit a été abordée par la géographie politique et la géopolitique. Les géographes lui ont également consacré de nombreuses études dans le champ de la géographie sociale. « (...) *le territoire de la géographie reste résolument ouvert, prêt à épouser toutes les combinaisons spatiales que tissent les collectivités humaines dans les limites de l'étendue terrestre, comme dans celles de l'expérience individuelle* » (Di Méo, 1998, p.39). Cependant, la géographie tend à analyser les particularités spatiales des conflits (Charlier, 1999 ; Dziejicki, 2001 ; Caron, 2002 ; Mélé, 2003 ; Cadoret, 2006 ; Cadoret *et al.*, 2008 ; Cadoret, 2011 ; Beuret, Cadoret, 2014 ; Darly, 2008 ; 2009). Brunet R., Ferras R. & Théry H. (1992) dans leur dictionnaire de la géographie, définissent le conflit comme « *un choc, un affrontement* ». Ces oppositions peuvent avoir diverses causes, entre espaces urbains et espaces ruraux, entre espaces urbains et littoraux, entre espaces agricoles et résidentiels, etc. Dans le domaine de l'aménagement, la question des conflits est quelque peu différente. Une part importante de l'analyse des conflits trouve dans les espaces ruraux, périurbains et littoraux (Cadène, 1990 ; Charlier, 1999 ; Dziejicki, 2001 ; Mélé *et al.*, 2004 ; Cadoret, 2006 ; Darly, 2008 ; 2009) un débouché riche et intéressant. Les conflits « *contribuent à modeler l'espace, dans ses rationalités et ses aberrations apparentes ; ils ont toujours pour thème majeur l'appropriation du sol, des biens, des ressources, des réseaux* » (*ibid.*, p.122). Ils opposent deux ou plusieurs acteurs mettant en cause des ressources (économiques, naturelles, environnementales, etc.) où l'espace est support d'antagonisme. Cependant, la liaison entre le conflit et l'espace est universelle. L'espace peut être porteur ou support du conflit, quels que soient l'objet, les divergences, les acteurs et la dynamique du processus.

L'étude des processus conflictuels s'intéresse aux interactions sociales et aux formes spatiales, fruit de leur émergence. « *Conflictualité et conflits sont le résultat de l'inscription d'une nuisance potentielle ou réelle dans l'espace qui peut alors être défini comme l'espace-support de la mobilisation* » (Lecourt, 2002, p.18). Le processus conflictuel est analysé sur la base de la relation à l'espace des individus grâce à l'identification, la localisation dans l'espace et l'analyse de cette spatialisation afin de relever les caractéristiques de l'aménagement territorial (Beuret, Cadoret, 2014). Nous comprenons que le conflit est une

situation relationnelle composée autour d'un antagonisme (Gérardot, Prévélakis, 2012). Dans ce sens, Cattaruzza et Sintès (2011) ont dégagé une typologie de situations conflictuelles en se basant sur la compatibilité des acteurs et l'antagonisme des comportements. Les auteurs ont décelé quatre situations (figure 3) : (1) Situation non conflictuelle ; (2) Situation de conflit superficiel qui correspond à une hostilité dans les relations malgré l'absence d'intérêts divergents ; (3) Situation de conflit latent où les intérêts sont divergents mais les comportements des acteurs ne sont pas affectés ; (4) Situation de conflit ouvert ou conflit déclaré où les intérêts sont divergents et les actes sont hostiles.

**Figure 3 : Typologie de conflits selon les motivations et les comportements des protagonistes (Cattaruzza, Sintès, 2011, p.16)**



De son côté, Cadoret (2011) distingue une typologie des conflits environnementaux en fonction de plusieurs éléments du processus antagoniques sur la zone côtière du Languedoc-Roussillon. Sa typologie prend en considération la sphère des acteurs, le degré de médiatisation, de publicisation et de juridiciarisation, les modes de régulation et le mode d'engagement des acteurs. L'auteur distingue notamment les quatre types suivants: (1) les conflits chroniques qui se manifestent de façon récurrente: ce sont notamment des conflits liés à la pollution aquatique et aux infractions réglementaires ; (2) les conflits d'anticipation qui naissent de craintes vis-à-vis d'impacts potentiels d'un usage ou d'une infrastructure ; (3) les conflits étouffés ou conflits refusés qui renvoient à des conflits où un groupe d'acteurs fortement structuré dispose de moyens de pression et a la capacité de faire taire ses opposants ; (4) les conflits hybrides qui regroupent des conflits aux profils croisés. Par

contre, Trudelle (2003) distingue des conflits en fonction des événements conflictuels, tandis que, Dziedzicki (2001) distingue des conflits en fonction de leurs enjeux. Mélé (2008) s'intéresse aux conflits d'aménagement tels que l'implantation des usines, des incinérateurs, des centres de traitement des déchets, etc. et il précise que le conflit « *est devenu une modalité généralisée de relation entre les résidents et les autorités publiques* ». L'activité conflictuelle prend de l'importance dans les discours populaires suite à la prise en compte de la notion de risque dans la vie humaine (Sénécal, 2002). De ce fait, les individus n'hésitent plus à transmettre leur inquiétude et à entrer en conflit lors de l'installation des équipements et des projets d'aménagement susceptibles de nuire à leur cadre de vie ou de le perturber (Torre, Caron, 2005).

## 2. Conflit environnemental et conflit d'usage

Au cours des années 1970, les chroniques de situations conflictuelles portant sur l'environnement ont émergé dans les médias, en Europe et aux États-Unis. En France, les travaux de recherche consacrés à la conflictualité environnementale se sont multipliés depuis une dizaine d'années, ce qui témoigne de l'intérêt porté récemment par la recherche sur cette thématique. Les analyses sur les conflits d'usage sont multidisciplinaires et multisectorielles. D'ailleurs, les conflits d'usage traitent de différends concernant l'urbanisme, l'agriculture, l'industrie, le logement, le transport, les énergies, etc. Divers séminaires et programmes de recherche sont consacrés au thème des conflits et offrent l'occasion de présenter et de publier des travaux<sup>6</sup>. Plusieurs travaux qui ont été menés par les géographes de conflit dont ceux de Charlier (1999), Dziedzicki (2001), Lecourt (2003) et Cadoret (2006) y font référence. La place centrale de la notion de « conflit d'usage » dans la construction de notre cadre d'étude appelle une définition préalable de ce terme. Les tensions ou conflits latents vont naître de l'émergence de volontés antagonistes ou compétitives d'usage d'un espace. Le passage d'une tension au conflit se concrétise par un acte d'engagement posé par au moins un des acteurs.

---

<sup>6</sup> Quelques programmes interdisciplinaires récents dans lesquels les géographes ont apporté leur contribution : Séminaires autour du thème « *Action publique et territoire* », Université de Tours. Axe « la gouvernance territoriale et les politiques publiques du GIS « territoires ruraux massif central » 2003-2005 ; Séminaires « *Conflits et Territoires* », INRA, CNRS, 2005-2006 et 2006-2007 ; Programme « *Agriculture et Développement Durable* », INRA, 2006 ; Projet « *Droit de l'environnement* », Mission de recherche Droit et Justice, 2006 ; Journée Politiques publiques et territoire organisée en 2001 par le centre de recherche Ville, Société, Territoire de l'université de Tours (10 contributions) ; 11<sup>e</sup> Journée Doc'Géo, Environnement/Gouvernance, colloque organisé le 03 et 04 Octobre 2013 à Bordeaux ; Premières journées conflits en oct 2004 du CNRS et de l'INRA SADAPT (57 communications).

## 2.1. Conflits d'usage et compétition pour l'espace

Les conflits d'usage se déroulent entre des acteurs du même espace, c'est pourquoi ils ont un lien fort avec lui. « *Les conflits d'usage mettent aux prises des individus entre eux ou des individus et un groupe plus large. Ils peuvent être provoqués par la coexistence dans un même lieu d'activités identiques ou différentes ou par des projets d'implantation de ces activités. Ils ont souvent pour cause immédiate la concurrence pour l'utilisation d'une ressource, l'accès à cette ressource ou à une voie de communication (chemin, sentier) et enfin l'altération de la qualité de la ressource par pollution ou destruction (air, eau, diversité biologique, cadre de vie, paysage) par différentes nuisances (sonores, olfactives, visuelles)* » (CGP, Groupe Manon, 2005). Néanmoins, de multiples territoires sont propices à l'émergence de ces situations (Charlier, 1999). Par l'analyse des processus conflictuels nous souhaitons dévoiler l'origine et les causes apparentes ou cachées des oppositions ainsi que l'efficacité des différentes démarches et des modes de régulation. Ce choix nous permet d'appréhender les modes de gestion de l'objet géographique. Dans cette perspective, la notion de conflit d'usage fera référence à plusieurs types de conflits étudiés en géographie :

- Aux conflits d'aménagement (Dziedzicki, 2001) : ces conflits sont déclenchés par les projets d'aménagement et leurs impacts négatifs. Ils comportent les nuisances visuelles (exemple : cas de l'implantation des éoliennes) et écartent les dégradations et la pollution des ressources.
- Aux conflits d'accès (Michel, 2003) : ces conflits sont déclenchés par l'accès à des espaces dont le statut juridique limite l'usage (exemple : cas des conflits entre des randonneurs et des propriétaires fonciers).
- Aux conflits d'implantation (Lecourt, 2003) : les conflits sont déclenchés par l'implantation d'infrastructures indésirables composant des sources de pollution, de nuisance de dégradations (exemple : implantation des décharges ou d'incinérateur).
- Aux conflits environnementaux (Charlier, 1999 ; Shmueli, 2008) : ces conflits sont déclenchés par les impacts négatifs avérés ou supposés d'une activité ou d'un équipement, source de pollution, de nuisance sur ressources localisées (exemple : danger et nuisances sonores lors de l'exploitation de carrières). Dans sa recherche, Charlier a dégagé une typologie de conflits d'intensité variable en fonction de l'échelle des acteurs impliqués (Charlier, 1999, p.202) : les micro-conflits (l'espace de projet et l'espace de mobilisation sont

à un même niveau scalaire, communal ou infra-communal), les méso-conflits (l'espace de contestation<sup>7</sup> est d'un niveau scalaire supérieur à celui de l'espace de conflit<sup>8</sup>, le plus souvent départemental ou régional), les macro-conflits (l'espace de contestation prend une ampleur nationale, voire internationale).

D'une manière générale, les conflits d'usage renvoient à la confrontation de préférences, individuelles ou collectives, sur l'allocation des espaces et des ressources naturelles localisées. Nous retenons cette spécificité et nous excluons du champ d'étude les conflits de personnes sans lien avec les ressources. Le concept de conflit d'usage développé dans cette recherche est large. Nous considérons que les conflits d'usage combinent deux dimensions : physique, puisque le conflit d'usage signale la réception par certains usagers d'un effet externe négatif, voire incompatible ; institutionnelle, puisque les agents usagers du cadre de vie prennent la parole et passent à l'action pour exprimer leurs prétentions aux puissances publiques locales. *« Ils reposent sur une base physique, se déroulent entre voisins et prennent naissance autour de biens supports matériels ou immatériels localisés. Ils s'inscrivent dans un cadre institutionnel déterminé à la fois par les jeux et les règles des instances locales et supra-locales »* (Torre, 2010). Au regard de notre problématique, la notion de conflit d'usage ciblera un champ spécifique, celui de l'environnement. Le terme de conflit d'usage est générique et présente l'idée de confrontation entre usagers pour l'usage d'un bien environnemental localisé ; que l'impact soit réel ou potentiel, à court, à moyen ou à long terme, à fort, à faible ou à moyenne intensité. Lorsqu'on définit l'environnement selon plusieurs approches contextuelles, plusieurs questions se posent : Comment peut-on définir un conflit à dimension environnementale ? Conflit environnemental ou conflit lié à l'environnement, quelle est la différence ? Que préférons-nous pour l'étude des processus conflictuels qui émergent sur les abords des milieux lagunaires ?

## 2.2. L'environnement source de conflits

Pour la clarté de l'analyse, il est essentiel de se situer par rapport au concept environnement (Encadré 1). Nous concevons l'environnement de façon duale, à

---

<sup>7</sup> « (...) « l'espace du projet contesté », « l'espace du conflit », qui ne peut concerner qu'une partie du premier, et « l'espace de la contestation », qui se développe à partir et autour du second » (Charlier, 1999, p.200) L'espace de contestation englobe les débats concernant le conflit. Il est au minimum celui du conflit et peut s'étendre au fur et à mesure que de nouveaux acteurs s'impliquent dans la polémique.

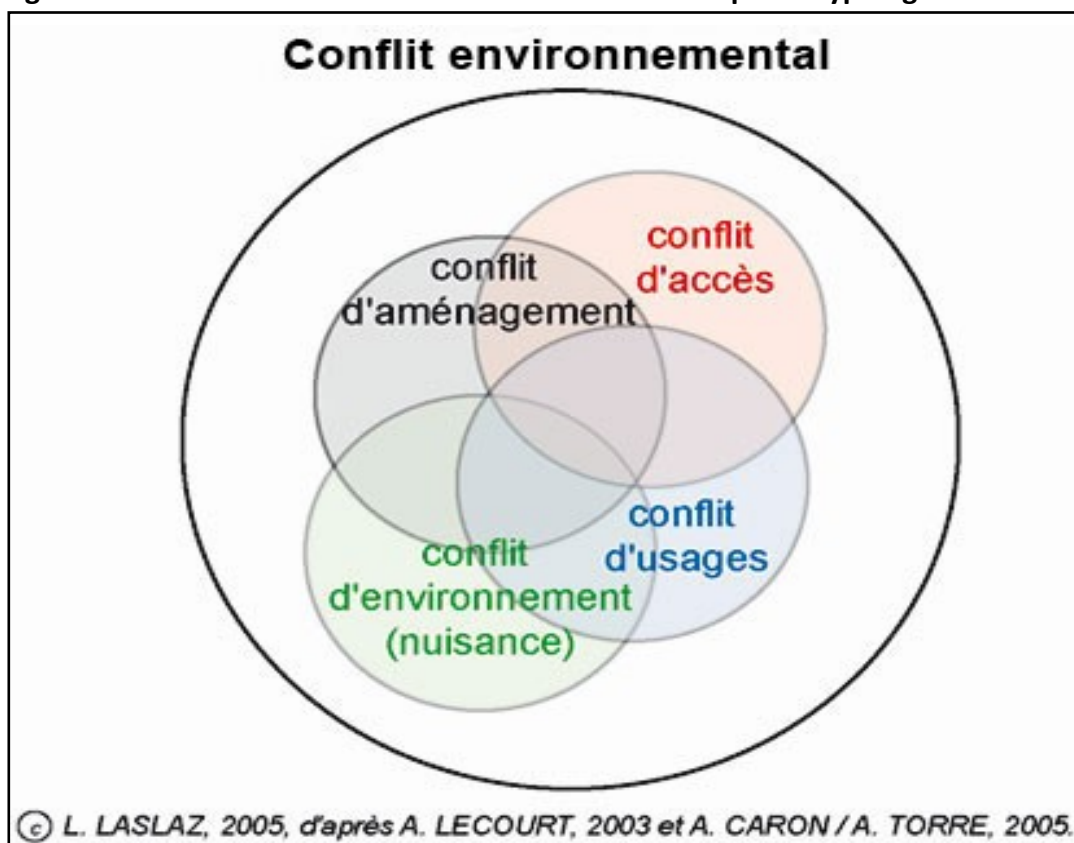
<sup>8</sup> L'espace de conflit concerne partiellement ou totalement l'espace du projet ou de l'usage contesté. Il est déterminé par le périmètre géographique sur lequel les usages coexistent.

l'intersection des questions de risques, de qualité de vie, et du rapport entre l'Homme et son espace. L'environnement est source de conflit et généralement contesté à plusieurs niveaux. Nous revendiquons une approche multiforme de la géographie de l'environnement, comme plusieurs géographes (Bravard, Lefort, Pelletier, 2004 ; Godard, 2004 ; Guyot, 2006 ; Duprè, 2007), une réflexion basée sur le rapport Homme-nature afin d'appréhender les mécanismes et les stratégies d'acteurs pour l'aménagement de l'espace. En reliant conflit à environnement, nous nous fondons sur une référence à deux autres notions développées par des auteurs américains : *environmental dispute* (Moore, 2003) et *environmental conflict* (Crowfoot, Wondolleck, 1990). Moore souligne la structure des conflits environnementaux (intérêts divergents, coalitions, forme de négociation, etc.), qui est une contribution méthodologique. Crowfoot et Wondolleck développent les conflits en se basant sur leur origine idéologique, c'est une contribution conceptuelle. Les deux auteurs ont un point commun et affirment que le terme environnement diffère selon les acteurs ; pour certains, il représente une richesse naturelle à protéger, pour d'autres, il est un support au service du développement économique et social. Ces deux approches sont limitées dans l'étude des atouts, des causes derrière les conflictualités et les structures organisationnelles formées au cours ou après tout processus (Meur-Ferrec, Desse, Goasguen, 1991 ; Hamacher *et al.*, 1996).

Pour Charlier (1999), les conflits environnementaux sont déclenchés par un projet d'aménagement, par des risques ou une pollution. Dans ce type de conflit, le rapport à l'espace est une clé d'identification des conflictualités, d'un côté, et, l'environnement est au centre de la controverse, de l'autre. Mais, cette approche exclut les aspects économiques et politiques d'un conflit et focalise l'approche essentiellement sur le conflit qui ne se trouve pas dans l'obligation d'occuper le centre des polémiques. Dziedzicki (2001), dans son étude sur les conflits relatifs aux aménagements, évoque l'exemple des riverains qui se mobilisent contre l'implantation d'un aménagement en se basant sur des arguments écologiques tandis que les raisons réelles derrière leur mobilisation sont la protection de leur cadre de vie. « *Le conflit d'aménagement apparaît ainsi étroitement lié à la fois à une action physique potentielle sur un espace et également à des nuisances, risques et/ou pollutions potentiels* » (*ibid.*, p.19). Mais, ce type de conflit d'aménagement n'a pas forcément une dimension environnementale et parfois n'a aucune dimension liée à l'environnement. Nous avons élargi nos investigations aux conflits qui concernent indirectement l'environnement. Cadoret dans sa recherche sur les conflits sur le littoral de Languedoc Roussillon a préféré l'utilisation de

« l'expression conflits d'usage liés à l'environnement pour désigner les conflits d'usage qui font référence à des aspects environnementaux, qu'ils soient au cœur de la controverse ou sous-jacents, qu'ils émergent au début ou en cours du processus conflictuel » (Cadoret, 2006, p.37). Cette notion diffère de l'expression « conflit d'environnement » qui, pour Charlier (1999), Dziedzicki (2001) et Lecourt (2003), définit les risques et les nuisances causés par un aménagement. Cadoret précise que « la dimension environnementale d'un conflit d'usage apparaît à partir du moment où il y a à la fois une perturbation des pratiques spatiales et du milieu physique » (Cadoret, 2006). Nous traitons l'environnement en tant qu'entité sociale et spatiale et nous mobilisons une alliance entre la société et l'espace, sur les enjeux économiques et politiques pour étudier les comportements des acteurs. Ainsi, nous nous intéressons aux conflits d'usage qui possèdent des dimensions environnementales. À l'instar de Cadoret (2006 ; 2009), nous privilégions l'emploi de l'expression « conflit d'usage lié à l'environnement ». Le conflit d'usage à dimension environnementale naît de l'action de la société sur son environnement, mais avec une gravité particulière. Généralement, l'action de l'Homme sera irréversible pour l'environnement et *de facto* pour les individus qui y habitent (figure 4).

**Figure 4: Le conflit environnemental : combinaison de quatre typologies de conflits**



Dans ce sens, le conflit d'usage lié à l'environnement est un terme générique qui recouvre l'idée de confrontation entre usagers lors de la poursuite du même but de manière compétitive ou lors de la poursuite de buts antagonistes pour l'usage d'un bien environnemental localisé, que la compatibilité entre les usages soit réelle ou potentielle. Le conflit d'usage lié à l'environnement caractérise tout conflit prenant naissance autour d'une question environnementale et s'exprimant de manière spatiale. Les acteurs participant à ces conflits ont des stratégies territoriales pour les gérer ou les perpétuer. Ces stratégies évoluent sur une échelle spatiale et temporelle bien déterminée.

Qu'il s'agisse de conflit d'aménagement, d'implantation, d'accès (Dziedzicki, 2001) de conflit d'environnement (Charlier, 1999 ; Cadoret, 2006), nous revendiquons une approche plus large des conflits d'usage à dimension environnementale, une approche qui dépasse la définition économique et sociale, limitée aux seuls cas de surexploitation des ressources. La notion de « *conflit d'usage lié à l'environnement* » implique la mobilisation des situations d'opposition relatives à l'atteinte à l'environnement, à l'atteinte à des activités humaines sur le système écologique et aux politiques territoriales prises par les décideurs et les gestionnaires pour la protection de l'environnement. Ce premier aperçu sur la notion « conflit d'usage » permet de souligner quelques composantes des conflits d'usage liés à l'environnement :

- L'installation des projets à risque, des projets qui possèdent des risques de nuisances potentielles ou avérées, qui suscitent des tensions, des relations conflictuelles entre les divers antagonistes. Ce sont des relations qui apparaissent dans le but de défendre les ressources naturelles et le cadre de vie des parties opposées.
- Le recours au contentieux administratif ou judiciaire pour gérer les situations conflictuelles est omniprésent et marque l'efficacité d'un tel mode de régulation.
- Les conflits d'usage liés à l'environnement mettent en scène les pouvoirs publics qui sont contestés et sont mis au centre de la controverse notamment dans les conflits d'aménagement ou de zonage.



**Encadré 1: Définition du concept « d'environnement »**

« *Mission impossible : l'environnement n'existe pas. Le concept reste flou et inaccessible à toute définition en extension. Même si ce mot est maintenant utilisé à la va-vite ou à l'emporte-pièce, le nombre de définitions avoisine le nombre d'utilisateurs. (...) il n'est que d'écouter les discours pour se rendre compte combien l'environnement emporte avec lui de connotations diverses (...) : bref, un mot-valise dans l'acceptation la plus fondée de ce néologisme* » (Nicol, 1996). Le terme « environnement » vient étymologiquement du latin *Virgo* qui signifie tourner autour (Brunet, Ferras, Théry, 1992). Alain Rey dans le *Petit Robert* définissait l'environnement comme « *ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) dans lesquelles les organismes vivants se développent (...)* ». Dans le dictionnaire de la géographie dirigé par George et Verger (2013), la définition du terme est floue, complexe. Les Anglo-Saxons le définissent comme le synonyme de « milieu ». D'autres définitions insistent sur le cadre de vie, d'autres sur le contexte social (Dauphiné, 2003). Le concept environnement est de plus en plus utilisé avec une évolution de définitions. Avec les préoccupations écologiques dans l'opinion publique, l'environnement entre dans le vocabulaire politique dans les années 1970-1980 (Cadoret, 2006).

Quant à la discipline géographique, certains géographes (Veyret, 1999) s'intéressent dans leur étude sur l'environnement au cadre physique et à ses interrelations avec la société. D'autres se positionnent sur l'interface de la nature et de la culture, laquelle fournit des éclairages sur l'organisation spatiale des sociétés. La recherche qui porte sur l'environnement est largement interdisciplinaire (écologie, sociologie, géographie, architecture, économie, etc.). Un rapprochement entre les questions d'écologie et de géographie sociale est apparu dans les années 1920-1930 (Cadoret, 2006). De ce fait, les fondements de l'école de Chicago dans les années 1930, précurseurs de l'écologie urbaine, proposent une relecture fort pertinente et leurs recherches s'intéressent aux faits de la société tout en employant les termes d'écologie humaine et d'écologie sociale. Au XX<sup>e</sup> siècle, une opposition s'est faite entre les deux disciplines. La géographie s'intéresse à la dimension sociale et l'écologie s'étend à l'étude du bâti (Levy, 2003). Elle étudie l'environnement comme système et privilégie une approche synthétique basée sur les différenciations spatiales et les impacts géographiques des phénomènes analysés.

Nous comprenons de ce qui précède que la notion d'environnement a évolué au cours de ce siècle. Aujourd'hui elle prend une dimension sociale et devient l'occupation de tous. L'environnement implique donc la question fondamentale des acteurs, c'est pour cela que sa définition varie selon les logiques d'acteurs impliqués. Levy (2003) combine trois pistes géographiques pour l'étude de la « géographie de l'environnement » : la géographie culturelle, la géographie politique, la géographie-aménagement. En fait, les géographes actuels qui portent des recherches sur des approches environnementales s'intéressent aux questions écologiques, aux impacts négatifs de la société sur la nature et aux défis lancés aux politiques de gestion et d'aménagement.

## 2.3. La nuisance et la pollution avérée ou potentielle

Des zonages de protection aux changements d'occupation du sol, plusieurs éléments agissent sur la structure des territoires et modifient les pratiques spatiales et le milieu physique. À partir de ce moment, des conflits à dimensions environnementales apparaissent. Les éléments perturbateurs en jeu à l'origine des conflits sont diversifiés. Il peut s'agir également de restriction d'accès (Michel, 2003), de proximité (Torre, Caron, 2005), d'aménagement (Dziedzicki, 2001), de pollution olfactive, de pollution sonore ou de pollution visuelle. Pour reprendre Remond-Gouilloud « *cette modification doit en outre présenter trois caractères : elle doit être d'origine humaine, d'importance appréciable, et susceptible de produire un effet nuisible* » (Remond-Gouilloud, 1989, p.41). En fait, ce qui importe c'est l'effet nuisible et indésirable provoqué.

Le conflit apparaît comme une attitude de défense d'intérêts particuliers devant les risques de dégradation du cadre de vie (Gérardot, Prévélakis, 2012). Il exprime les préoccupations des populations locales concernant les impacts d'usages divers sur la qualité de leur cadre de vie. De ce fait, le conflit se pose en termes de rupture d'égalité des citoyens. Considérés comme les victimes d'une injustice, les opposants contestent l'utilisation non contrôlée des ressources naturelles et la perturbation du milieu physique dont ils supportent seuls des coûts. Dans certaine situation, la contestation va jusqu'à remettre en cause radicalement les politiques publiques (cf. le cas des projets de stockage de déchets nucléaires) afin de défendre parfois les hauts-lieux symboliques des identités régionales ou nationales (Charlier, 1999). La question des nuisances technologiques ou naturelles, des pollutions industrielles ou urbaines préoccupe les populations riveraines face aux nombreuses activités à risque. Si le conflit survient lorsque la liaison entre une nuisance et un effet nuisible perçu par une activité est établie, il porte parfois sur l'évaluation du dommage. Les situations polémiques qui anticipent le risque de survenance de dommages mettent en scène les nombreuses querelles entre experts. La multifonctionnalité des territoires s'intensifie avec la variété des activités qui agissent sur l'environnement (Jeanneaux, Kirat, 2005). Des questions se posent : les conflits exprimeraient-ils le manque de prise en compte, par le décideur public, des victimes d'un arbitrage public au nom de l'intérêt général ? Les conflits exprimeraient-ils le défaut de la règle de responsabilité et l'inapplicabilité des principes de compensation ou de précaution ?

## 2.4. Participer à la décision publique

Les conflits d'usage sont interprétés comme une demande de participation du public aux décisions qui concernent leur environnement (Charlier, 1999 ; Dziedzicki, 2001 ; Cadoret, 2006). Certes, la participation des citoyens à la décision publique en matière d'environnement est un droit indissociable des droits de l'Homme, mis en exergue aux échelles internationale, européenne ou nationale (Romi, 2004). Torre (2004) évoque également le caractère préventif des conflits (Gérardot, Prévélakis, 2012). Il précise que « *le conflit est alors un moyen d'empêcher la survenance de l'acte technique ou de l'action que l'on craint ou à laquelle on s'oppose ; à ce titre il est de nature préventive (...) Il n'est pas lié à la matérialité d'une action, mais à son anticipation et à l'annonce de la survenance de cette dernière* » (Torre, Kirat, 2004, p.230).

L'arrivée progressive de modes de participation du public a contribué à l'ouverture des débats avec la population : des enquêtes publiques dans un premier temps, puis la concertation (Warin, La Branche, 2006) ont élargi la participation du public dans la prise de décision des projets susceptibles de perturber l'environnement. La mobilisation grandissante de la population face à des décisions d'intérêt général (associé le plus souvent à l'acronyme Nimby<sup>9</sup>) déborde nécessairement le caractère égoïste d'un intérêt particulier et est l'expression d'une réelle émergence des préoccupations environnementales et patrimoniales. Le droit à un environnement sain et écologiquement équilibré passe par la mise en place d'outils et d'espaces de régulation dans lesquels les usagers sont invités à participer. Il existe diverses formes de participation qui assurent le contrôle des décisions et le recueil des prétentions des citoyens à l'égard des projets publics : la concertation, la participation, la négociation, la médiation (Bonoffé-Schmitt, 1992 ; Warin, La Branche, 2006). En fait, la participation du public aux questions environnementales est explicitement reconnue comme un instrument au service de l'intérêt général. Les ressources des milieux lagunaires connaissent une concurrence pour leur usage et leur contrôle avec la montée en puissance des fonctions industrielles, résidentielles, halieutiques, récréatives et environnementales du littoral. Ces concurrences débouchent parfois sur des tensions tendues, des oppositions ouvertes qualifiées de conflits d'usage liés à l'environnement. De ce fait, plusieurs questions se posent : Quelles sont les procédures mises en œuvre pour

---

<sup>9</sup>Nimby : Not In My BackYard.

réguler les conflits ? Quels sont les divers modes de résolution ? Quel est leur degré d'efficacité ? Quels sont les facteurs qui influent sur la prise de décision ?

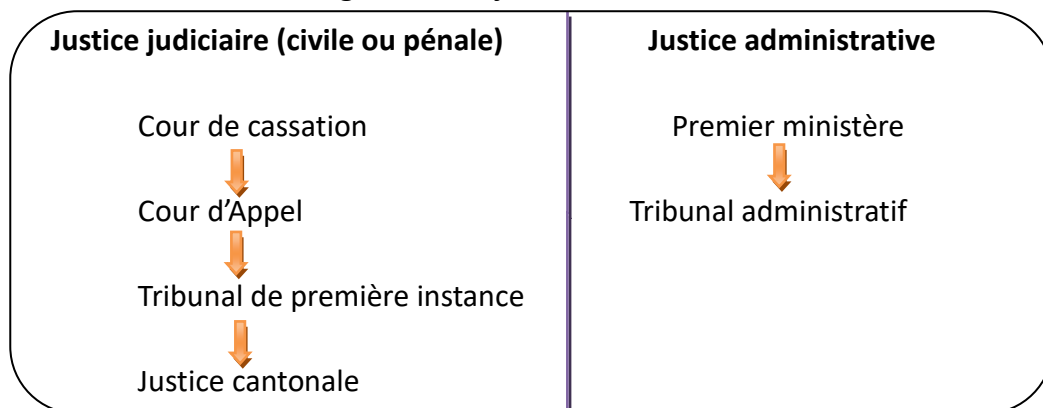
### 3. La régulation des conflits

Le conflit et le désaccord peuvent être nécessaires en tant qu'étape à franchir pour que chacun puisse s'appropriier le projet et ses enjeux. Mais il faut alors veiller à identifier individuellement, puis collectivement, les points de désaccord afin de chercher leur mode de gestion. La régulation est une « *étape essentielle de processus conflictuel, et du processus lui-même* » (Cadoret, 2006, p.37), c'est une partie intégrante du processus d'opposition (Cadoret, 2011). Elle permet la « *gestion d'une situation complexe* » (Dziedzicki, 2001, p.8). Diverses expressions expriment ce processus comme : « gestion », « résolution », « régulation ». À l'instar de Dziedzicki (2001) et Cadoret (2006), nous préférons employer les termes « gestion » ou « régulation » à « résolution ». Une situation de conflit d'usage sur un territoire peut gangréner les actions publiques de gestion ou d'aménagement des collectivités. Différents modes de régulation des conflits sont mis en place pour résoudre les conflictualités, parmi lesquels les procédures juridiques et les procédures alternatives.

#### 3.1. Le mode de régulation juridique, l'exemple du contentieux

Certains conflits d'usage font l'objet d'une procédure juridique, mais ne nécessitent pas forcément un recours aux tribunaux. En fait, un tel engagement se fait par une personne privée ou publique et déclenche une justice judiciaire (civile ou pénale) ou une justice administrative (Figure 5). La nature du litige oriente le parcours du contentieux en environnement qui se mobilise en différents types : juridiction civile, juridiction pénale, juridiction administrative.

Figure 5 : Les juridictions en Tunisie



Les agents administratifs sont habilités à révéler toute infraction commise en rédigeant un procès-verbal, mais une négociation entre les parties concernées a souvent lieu avant toute verbalisation dans la plupart des situations litigieuses. Cette négociation évite la rédaction d'un Procès-verbal, sinon, des mesures formelles sont engagées (rappel à la loi, mise en demeure, amende, etc.). L'action en justice est déclenchée pour qu'un juge impose une décision à partir d'un cadre législatif. Le recours aux tribunaux n'est pas synonyme d'issue au conflit, il constitue une simple étape dans les phases d'opposition (Kirat, Torre, 2006 ; Cadoret, 2006). Il est vu comme un déclencheur de conflit, « *il est aussi un arbitre fortement limité par des textes marqués par une certaine confusion à la matière* » (Romi, 2004). Le recours à l'analyse du contentieux est mobilisé par des chercheurs de diverses disciplines comme les sciences politiques et le droit, l'économie (Kirat, Lefranc, 2004), la sociologie (Lascoumes, Timbart, 1993) ou la géographie (Charlier, 1999 ; Cadoret, 2006 ; 2009 ; 2011 ; 2012). D'ailleurs, les géographes des conflits d'usage faisant recours à l'action contentieuse restent peu nombreux. Ils combinent d'autres sources d'information comme les entretiens ou la presse quotidienne régionale (Cadoret, 2006 ; Darly, 2009 ; Torre A. *et al.*, 2010).

L'étude des actions portées devant les tribunaux constitue un corpus intéressant pour étudier la conflictualité sur un espace. Le corpus d'analyse repère les objets d'oppositions, les acteurs impliqués et la forme de régulation. Le traitement de ce corpus analyse le conflit en tant que processus afin de révéler son mode d'émergence, d'expression et de régulation (Cadoret, 2012). Le recueil d'informations auprès des tribunaux offre un éclairage sur la dynamique des conflits à l'échelle d'un territoire. « *L'analyse statistique des sources judiciaires vise à examiner la manière dont les règles juridiques sont mobilisées dans les conflits d'usage de l'espace, à partir d'une étude du contentieux entre les parties prenantes des conflits* » (Torre *et al.*, 2010, p.12). Les travaux menés sur l'analyse statistique du contentieux ont décelé des situations contentieuses en révélant des notions qui critiquent la déficience de la structure des normes juridiques. « *Les constats dressés sur la question s'accordent en effet généralement à dénoncer l'insuffisance de la protection de l'environnement sur le plan juridique, qui relève de la faiblesse des moyens matériels et humains dont dispose l'administration mais aussi, plus fondamentalement, de la structure des normes juridiques elles-mêmes. Ces normes assurent en effet, autant la prise en compte des « intérêts environnementaux que celles des intérêts propres aux activités sources de pollution et nuisance* » (*idem*).

Nous discutons l'idée que le conflit d'usage lié à l'environnement révélerait l'existence d'un mécanisme de redistribution des droits d'usage des biens collectifs. Dans le domaine de la géographie, une première analyse (non exhaustive) de la littérature montre qu'il n'existe pas de travaux d'analyse quantitative consacrés à la conflictualité environnementale devant les tribunaux judiciaires et administratifs en Tunisie. D'ailleurs, les travaux de ce type sont peu nombreux en Tunisie. Par conséquent, nous prolongeons cette recherche par l'analyse empirique des conflits environnementaux repérés devant les juridictions civiles et pénales à l'échelle du gouvernorat de Bizerte. Nous questionnons la nature des affaires environnementales portées devant les juridictions civiles et pénales, et les solutions apportées par les juges ?

### **3.2. Le mode alternatif de régulation et la médiation**

Tout processus permettant à des parties en conflits de rechercher et d'accepter amiablement une solution pour cesser le conflit sera considéré comme alternatif. De même, dans une relation contentieuse avec une administration, la pratique de la négociation ou de l'intervention d'un tiers évitant le recours à une procédure sera considérée comme alternative. En fait, le mode alternatif de régulation fait référence aux processus de concertation, de participation, de coopération qui contribue à trouver des solutions aux crises sans passer par les voies juridiques. Toutefois, on ne peut pas nier que le développement des modes alternatifs de régulation des conflits correspond bien à l'émergence d'un nouveau modèle de régulation sociale plus décentralisée, plus déjudiciarisée. Ce modèle trouve en particulier son expression dans le développement de la négociation. On considère généralement que l'expression « modes alternatifs de règlement des conflits » recouvre tout mécanisme permettant de trouver des solutions acceptables par des parties en conflit en dehors des procédures judiciaires traditionnelles (d'où le terme « alternatif »). Ils ne se substituent pas à celles-ci mais doivent permettre de « vider les conflits » de leur substance à la satisfaction des parties.

Depuis une trentaine d'année, ces procédures négociées font l'objet d'un intérêt croissant parmi plusieurs disciplines. D'une façon générale, les raisons de cet intérêt sont liées à l'accélération de la transformation de la société qui exige de plus grands efforts d'adaptation. Ce qui implique une mutation significative dans l'échelle des valeurs qui règle le fonctionnement de nos sociétés notamment dans le domaine de l'environnement. Des

règles qui semblaient fixées, déterminées, a priori immuables, perdent progressivement cette qualité pour se muer sous des formes plus flexibles, plus évolutives. Dans les années 1970, les anglo-saxons utilisent les expressions d' « *Alternative Dispute Résolution (ADR)* » ou de « *Online Dispute Resolution (ODR)* » pour ce qui est des modes alternatifs de règlement des conflits existants « *en ligne* ». Ces procédures concernent la conciliation, la coopération, la négociation (Fischer, Ury, 1982), l'arbitrage, la médiation<sup>10</sup>, la construction de consensus, la concertation (Fisher, Ury, 1982 ; Dziedzicki, 2001 ; Fourniau, 2003 ; 2009 ; 2012 ; Cadoret, 2006 ; Latour, 2006 ; Blondiaux, 2006 ; Warin, La Branche, 2006 ; Kervadec, Philippe, Queffelec, 2008). Ces mécanismes peuvent impliquer des acteurs très variés et concernent des situations multiples, ils sont ainsi utilisés dans le domaine de l'environnement.

Tous ces modes ont en revanche comme point commun la présence d'un « tiers » neutre, distinct des parties en conflit, et dont la mission est de faciliter le dialogue ou de résoudre le conflit. Cette existence d'un tiers extérieur et neutre est au cœur des processus de règlements alternatifs et permet souvent de différencier les MARC (Modes Alternatifs de Règlement des Conflits) d'autres outils de régulation des conflits. Une première typologie des MARC peut d'ailleurs être définie en fonction du degré d'implication de ce tiers, de son rôle concret plus ou moins actif dans la régulation du conflit. Un tiers facilitant le dialogue entre les parties. Sa présence est souvent utile pour procéder au questionnement, amenant les parties à quitter leur logique de conflit pour entrer dans une logique de recherche de solution ; mais il ne peut intervenir en direct dans la recherche de solution. Ces modes alternatifs existent aujourd'hui dans la plupart des pays européens, au Canada (Owen, Howard, Waldron, 2000) et aux États-Unis, sous une forme ou une autre. En France, ces modes alternatifs sont connus sous les noms de « médiation » et « conciliation » pour le grand public, auxquels s'ajoute l'« arbitrage » concernant les relations entre professionnels (Fischer, Ury, 1982 ; Bonoffé-Schmitt, 1992 ; Mermet, 1998 ; Bétaille, 2009 ; Leborgne, 2012). Ces mécanismes mettent en jeu, dans tous les cas des tiers. Bref, ces modes

---

<sup>10</sup>La médiation peut être définie comme une négociation entre les parties assistées par un tiers impartial. La médiation est une pratique de plus en plus connue et est utilisée, sur une base volontaire, dans le cadre de la résolution de conflits. Les parties ont recours à cette méthode puisqu'elle présente de nombreux avantages et qu'elle est dans l'intérêt des parties. La procédure de médiation est confidentielle et a pour principal objectif, lorsqu'elle est bien menée, de permettre aux parties de mettre de côté leurs irritants et de mettre en commun leur perception, et ce, afin de déterminer leurs besoins et intérêts réels. Le médiateur est une personne possédant l'expertise appropriée dans le domaine. Son rôle est d'aider les parties à conclure un règlement équitable et satisfaisant pour chacune d'entre elles. Tout au long de la médiation, le médiateur recherche et présente aux parties différentes solutions, que les parties ne sont pas obligées d'accepter. Une médiation réussie conduit à la signature d'une entente qui liera les parties.

impliquent le citoyen dans la gestion de son territoire à travers des discussions qui permettent une prise de décision collective et partagée. Ce processus cherche à valoriser les procédures qui font appel à l'assentiment des destinataires de la décision. Généralement, ces démarches cherchent à transformer le conflit en collaboration en inventant de nouveaux outils d'aide au dialogue territorial<sup>11</sup> (Barret, 2003 ; Cadoret, 2006).

Au regard de ces approches conceptuelles, nous serons en mesure d'analyser dans les formes alternatives de régulation, la présence ou l'absence d'une forme de décision collective sur nos terrains. Enfin, à ce stade particulier de notre recherche, la clarification des concepts débouche sur une série d'interrogations : Comment la société en général et les acteurs urbains en particulier produisent-ils des espaces de conflits ? Quelles sont les circonstances qui conduisent ces acteurs à envisager des aménagements des espaces de conflits ? Quelle place revient aux acteurs proprement dits et à leurs représentations dans cette dynamique conflictuelle ?

\*\*\*\*\*

## **Conclusion :**

Les recherches sur les conflits se sont développées ces dernières années et ont été inspirées par la montée des préoccupations environnementales, du développement durable et par le processus d'étalement urbain. Ce chapitre pose le caractère polysémique du conflit, tout en soulignant la pertinence d'une étude sur les processus d'oppositions sur un

---

<sup>11</sup> Le dialogue territorial est une expression qui qualifie les pratiques de concertation et de médiation attachées à la régulation de conflits et à la mise en place de processus participatifs portant sur la gestion du territoire et sur l'environnement. Il s'agit donc d'un processus qui mobilise des méthodes, des savoir-faire et des compétences afin d'aider à une production concertée de solutions. Le processus du dialogue territorial permet la construction collective d'une solution commune, acceptable par tous. L'objet du dialogue territorial est en effet de dépasser les désaccords pour déboucher sur une issue satisfaisante pour tous.



territoire. La notion de conflit d'usage lié à l'environnement recouvre donc un ensemble vaste de situations polémiques dont la particularité et le point commun sont d'avoir un lien avec les ressources environnementales localisées d'un milieu composant le cadre de vie d'une multitude d'acteurs. Nous soulignons l'importance de cette entrée par les conflits comme un arrière-plan nécessaire lors de la rédaction d'un document accompagnant un projet d'aménagement. En fait, les multiples usages de l'espace et leurs enjeux étant source de conflits, chaque acteur du territoire a ses propres représentations de l'espace. L'étude des conflits éclaire les géographes sur les relations des individus à l'espace et à leur environnement, à travers notamment leurs représentations. Ainsi, l'analyse des dynamiques territoriales lors des processus conflictuels constitue un élément précieux dans un processus d'aide à la décision, dans une perspective d'aménagement territorial.

## Chapitre -2- Une approche par les acteurs et les réseaux d'acteurs

---

Les travaux sur les processus sociaux et économiques de construction des conflits d'usage ont été développés sur des espaces urbains et littoraux. Ces travaux ont pour objectif l'analyse des acteurs (Mushove, Vogel, 2005 ; Promeroy, Douvere, 2008 ; Prell, Hubacek, Reed, 2009), des réseaux sociaux (Grossetti, 1992 ; Cadoret, 2006) et des dynamiques d'opinions. L'étude des conflits d'usage, des dynamiques spatiales et des formes de régulation des conflits peut alors être réalisée à partir d'une analyse en termes de jeu et de stratégies des acteurs.

Cette perspective mène à étudier les relations entre les acteurs, ainsi que leurs jeux et leurs stratégies. Cette approche contribue à étudier les réseaux d'acteurs en cherchant à comprendre l'organisation et la structuration des différentes entités sociales du réseau. Nous avons choisi de parcourir cette piste relevant de la géographie sociale (Corlay, 1995 ; Cadoret, 2006). Notre réflexion porte sur l'étude des concurrences et des conflits d'usage à dimension environnementale en plaçant les acteurs au cœur de l'analyse. Nous cherchons à comprendre la position des acteurs et la façon dont ils sont impliqués. Cette étude basée sur les réseaux d'acteurs permet de déboucher sur les caractéristiques des divers modes de régulation des conflits. L'analyse des interactions entre les acteurs met l'accent sur les conditions d'émergence et de dynamique des conflits ainsi que le rôle des conflits dans l'évolution des modes de régulation (Catanzano, Thébaud, 1995). En utilisant des étapes successives et progressives, nous aborderons tout d'abord l'acteur comme entité sociale et spatiale, puis nous préciserons les définitions qu'on lui donne. Enfin, nous verrons l'utilité de la géographie sociale pour définir les *réseaux d'acteurs sociaux*.

## 1. Le concept d'acteur

« Il (le conflit) agit souvent comme un facteur de recomposition des relations socio-spatiales dans toutes ses dimensions et à toutes les échelles : recomposition des pouvoirs, des hiérarchies, des formes organisationnelles, des échanges, des marqueurs territoriaux, etc. Ces recompositions conflictuelles supposent donc l'implication d'un grand nombre d'acteurs, dont les relations peuvent être équitables ou issues de rapports de force, et jouant un rôle plus ou moins important dans le processus » (Cattaruzza, Sintès, 2011, p.38). On note nettement dans cette citation une dimension importante du conflit, celle d'un « construit social » produit et remanié selon les besoins et les moyens du moment. Sa production ou sa transformation est appréciée à travers des conditions économiques et sociales certes, mais aussi politiques et idéologiques. Sa dynamique n'est que l'expression d'une conjoncture des rapports sociaux qui mettent en jeu non seulement des acteurs particuliers qui représentent les pouvoirs publics mais aussi d'autres acteurs étrangers à l'espace d'étude. Ainsi, plusieurs questions se posent : de quelle manière ces acteurs arrivent-ils à territorialiser leurs pouvoirs tout en gérant les processus conflictuels ? Comment interagissent-ils ? Ont-ils le même pouvoir d'intervention et de négociation ? Comment se déroule le processus de leur prise de décision ?

Pour trouver des réponses à ces questions, il devient nécessaire de comprendre et de maîtriser ce concept qui paraît central pour notre recherche à savoir le concept d'« acteur ». Il faut noter que ce concept polysémique est utilisé dans plusieurs domaines (sociologie, économie, géographie, urbanisme, etc.). La délimitation des contours et des contenus du concept d'acteur dans le domaine de la géographie s'impose donc. Elle sera introduite par une étude de l'évolution de cette notion repérable dans les sciences humaines et sociales qui se sont intéressées à cette question.

### 1.1. Distinction entre agent et acteur

D'après Brunet, Ferras, Théry (1992), dans *Les mots de la géographie*, l'acteur désigne celui qui agit. Nous distinguons l'utilisation de deux concepts d'acteur et d'agent. « Par agent, on désigne l'individu qui exécute une tâche, qui est essentiellement déterminé à agir par des conditions qui lui sont imposées. Par acteur, on désigne l'individu qui agit selon ses propres desseins, selon ses propres motivations. Le fait de jouer un rôle dans une

*organisation ou une bureaucratie n'exclut pas que l'individu puisse se comporter en acteur : dans la mesure où il exécute le rôle prescrit selon ses propres besoins en l'adaptant ou en modifiant les interactions dans lesquelles il se trouve impliqué, il se comporte, dans une certaine mesure, en acteur. À certaines conditions, ce terme peut-être appliqué à un collectif. Une entreprise, une institution qui coordonnent les comportements de leurs membres dans des actions communes et assurent une continuité à leurs initiatives constituent des acteurs de la vie économique ou institutionnelle » (Ansart, Akoun, 1999). En fait, l'acteur se trouve à l'origine d'une action dans des espaces géographiques. Nous comprenons que la différence entre l'agent et l'acteur est l'intentionnalité<sup>12</sup>: l'agent qui relève de la sphère naturelle ou passive (Belhédi, 2004).*

## **1.2. Des acteurs individuels ou collectifs**

*« Les acteurs de la ville sont nombreux et divers (élus, architectes, urbanistes, citoyens, ingénieurs, etc.). Ensemble ils forment un système, un réseau dans lequel ils interagissent. Leurs visions de l'urbain sont différentes. Leurs pouvoirs d'intervenir dans le processus de production le sont également. Leurs présence physique dans la ville permet de parler de pratiques de l'espace » (Duvau cité in Pinon, 1994, p.2). La production ou la transformation d'un espace urbain est appréciée à travers des conditions économiques et sociales, mais aussi politiques et idéologiques. Ainsi, son aménagement n'est que l'expression d'une conjoncture des rapports sociaux qui mettent en jeu non seulement des acteurs particuliers qui représentent les pouvoirs publics mais aussi d'autres acteurs différents de la ville (Debarbieux, 1997). À l'intérieur des sciences sociales, il existe un clivage entre les approches globales (la sociologie classique) et les approches micro-sociales (l'économie néoclassique) dans la définition du concept d'acteur. Ces dernières considèrent l'acteur comme un individu isolé du contexte dans lequel il intervient, alors que les premières mettent l'accent sur les structures et les fonctions. Or, la notion d'acteur ne se réduit pas seulement aux individus. D'ailleurs, Friedberg et Crozier, affirment qu'une organisation, une institution ou une société formant une unité de décision suffisamment homogène, se comporte bien en acteur autonome. À titre d'exemple une ONG, une association, un club, un groupe social, un syndicat, une collectivité territoriale, une institution publique, l'État, etc., peuvent de leur point de vue être considérés comme des acteurs à part entière.*

---

<sup>12</sup> L'intentionnalité est la capacité de fixer un objectif, un but et de mettre en œuvre une stratégie pour le réaliser (Belhédi, 2004).

L'acteur social, qu'il soit individuel ou collectif, est celui qui agit sous plusieurs formes, son expression varie d'une apparente passivité à une forte mobilisation. En effet, il y a d'une part des acteurs passifs voire dominés qui agissent en se soumettant aux normes et aux coutumes sans se poser de questions sur leur légitimité. D'autre part, il y a les acteurs dominants qui donnent le maximum d'eux même afin d'atteindre au mieux les objectifs de l'action collective. Friedberg à ce sujet, annonce que « *La régulation d'un système d'action est toujours le produit de l'interaction entre des dominants et des dominés, les deux étant acteurs au sens sociologique* » (Friedberg, cité in Gaudin, Novarina, 1997, p.14). À ce niveau, nous constatons que le système d'interaction met en relation des acteurs inégalement pourvus d'atouts et que les conditions et les règles régissant les échanges de coopération sont le produit d'un rapport de force, d'une négociation dans laquelle le dominé est bien obligé d'accepter les conditions des plus forts (Fischer, Ury, 1982). Cette approche des acteurs préconise que « *des personnes en acte dans des situations (..), bien que soumises à des contraintes, sont capables de s'en saisir et de les transformer en ressources afin de construire des stratégies* » (Goffman, Garfinkel, cités in Gaudin, Novarina, 1997, p.11). Cependant, les acteurs s'engagent dans un contexte d'action où ils interagissent les uns avec les autres en fonction de leurs intérêts, de leurs idéologies et de leurs représentations, etc. Ainsi, une fois la phase de l'identification des acteurs entamée, il devient intéressant de déceler leurs objectifs, leurs logiques ou leurs intentions dans la sphère de contestation. Rappelons cependant que ce concept a été repris dans plusieurs disciplines et qu'il est donc nécessaire de comprendre qu'est ce qu'un acteur en géographie et quelles sont les caractéristiques de ce concept en géographie ?

### **1.3. L'acteur en géographie**

Le discours sur les acteurs en géographie est relativement nouveau et problématique surtout concernant leur rapport à l'espace. Notre recherche adopte un point de vue plus spécifiquement géographique et tente de présenter quelques réflexions relatives au rapport entre acteurs et espace sans épuiser la question. En effet, l'acteur est une entité sociale dotée d'une capacité d'action, ce qu'appelle Lussault (1995) un « *actant* ». Belhedi (2004) résume ainsi la définition d'un acteur dans son *pouvoir de changer l'espace*. L'acteur se trouve à l'origine d'une action de décision, « *cette action est de nature à modifier l'espace et/ou le comportement spatial des autres acteurs, elle suppose une certaine puissance (le pouvoir), l'intentionnalité (l'objectif, la finalité) et le déploiement d'une stratégie en vue*

*d'atteindre un objectif* » (Belhedi, 2004, p.1). De même, Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux (2003), dégagent les quatre principaux critères d'un acteur : une action intentionnelle, un comportement spécifique, un ensemble de relations avec d'autres acteurs et une action spécifique. L'intentionnalité justifie sa présence dans la sphère socio-politique afin d'atteindre l'objectif *via* une stratégie bien déterminée. Dans notre travail, l'acteur correspond à un individu ou à un collectif. Nous emploierons le terme acteur pour désigner l'acteur individuel et l'acteur collectif. Dans le cadre de notre étude, nous regroupons les acteurs en fonction de leur rôle joué sur le territoire. Il peut s'agir d'un groupe de pêcheurs, d'agriculteurs, d'institutionnels, etc.

D'après les définitions citées ci-dessus, l'acteur en géographie est « *tout ce qui est capable de changer l'espace à une échelle quelconque* » (Belhédi A., 2004, p.3). Notons ainsi, que l'espace constitue le lieu et le but d'action des acteurs (Belhédi A., 2004). Il faut noter la différence entre les acteurs dans l'organisation spatiale. Ils n'ont pas le même poids. Belhédi (2004) les divise en deux catégories : les *petits acteurs* retiennent une importance dans le changement, voire le comportement spatial ; les *grands acteurs* dominent la prise de décision dans le système spatial avec plus de poids. La définition de l'acteur en géographie interroge la relation société/espace (territoire) d'un côté, et le rôle de l'espace dans la dynamique sociale, de l'autre. « *De là l'intention nouvelle de la géographie d'aller au-delà du fait spatial pour découvrir le processus social, de ne considérer les lieux qu'en relation, comme amalgame de faits et de valeurs, de creuser sous le fait spatial pour découvrir le groupe social qui l'a produit et reproduit* » (Nosedá, Racine, 2001, p.71-72). Dans quelle mesure l'espace devient lui-même un acteur ? Quelle est la place des différents acteurs dans la formation des espaces géographiques ?

### **1.3.1. La place et le rôle des acteurs dans la formation des espaces géographiques**

Dans le développement des stratégies déployées par les acteurs, l'espace constitue un *moyen* d'action, un support pour une organisation et une reproduction spatiale, ainsi qu'une *finalité* (Belhédi A., 2004). Berdoulay (1988) définit l'espace géographique comme un produit complexe où interviennent l'acteur, la *réalité* spatiale matérielle et ses *représentations*. « *L'espace géographique est avant tout un espace des rapports sociaux de production*

*confrontés à la nature en tant que matérialité, possibilité et contrainte à la fois » (Belhédi, 2004, p.4) ; ce qui affirme la capacité stratégique et la puissance déployée par les acteurs dans l'organisation, la structuration d'un espace. « L'espace n'est rien sans ses créateurs qui sont en même temps ses usagers » (Reymond, Cauvin, Kleinschmager, 1998, p.425) et « les producteurs de l'espace ne sont autre que les acteurs sociaux qui sont producteurs et consommateurs, à la fois auteurs et acteurs et spectateurs » (Brunet, Dollfus, 1990, p.46). Nous soulignons le rôle des acteurs dans l'étude des stratégies spatiales et la géographie des dynamiques territoriales, « ils participent de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales » (Gumuchian et al., 2003). L'espace social se retraduit toujours dans l'espace physique comme l'affirme Bourdieu dans son article « Effets de lieux », « La structure de l'espace social se manifeste ainsi, dans les contextes les plus divers, sous la forme d'oppositions spatiales, l'espace habité (ou approprié) fonctionnant comme une sorte de symbolisation spontanée de l'espace social. Il n'y a pas d'espace, dans une société hiérarchisée, qui ne soit pas hiérarchisé et qui n'exprime les hiérarchies et les distances sociales, sous une forme (plus ou moins) déformée et surtout masquée par l'effet de naturalisation qu'entraîne l'inscription durable des réalités sociales dans le monde naturel : des différences produites par la logique historique peuvent ainsi sembler surgies de la nature des choses (il suffit de penser à l'idée de « frontière naturelle») » (Bourdieu, 1993, p.160).*

Nous considérons dans notre recherche, l'acteur, celui qui agit sur l'espace (Brunet, Ferras, Théry, 1992) et désigne un individu ou un groupe d'individus, c'est-à-dire un collectif. Nous optons pour la perspective la plus opératoire, et qui rejoint celle de Cadoret (2006). Les acteurs sont regroupés selon des fonctions qu'ils occupent sur le territoire. « Ces groupes forment un collectif d'individus, qui gardent cependant leurs logiques propres » (Cadoret, 2006, p.90). Donc, l'espace apparaît comme un support des rapports sociaux marqués par des inégalités de pouvoir et l'acteur agit sur l'espace à plusieurs échelles. Allant d'une échelle locale jusqu'à une échelle internationale, l'acteur change sa position, son statut, sa fonction pour appréhender son intervention sur l'espace. L'acteur relève d'un comportement, d'une intentionnalité, d'une position associée à une stratégie dans le système territorial à différentes échelles. Les acteurs jouent un rôle fondamental dans la production de l'espace social. Les acteurs se territorialisent et façonnent le support sur lequel ils vivent.

### 1.3.2. Acteurs endogènes et exogènes

L'acteur de l'espace géographique ne se réduit pas seulement aux individus, comme le pensent la plupart des théoriciens du courant de l'individualisme méthodologique, qui privilégient l'individu pour définir le concept de l'acteur. Nous pensons comme tous les géographes qu'une organisation, une institution ou une société formant une unité de décision suffisamment homogène, se comporte bien en acteur autonome. Qu'ils soient individuels ou collectifs (groupe, entreprise, association, lobby, un parti, une collectivité territoriale ou un État, etc.), tous se trouvent engagés dans un contexte d'action. Ce mode d'appropriation permet de distinguer trois catégories d'acteurs : l'acteur endogène, l'acteur exogène/allogène, l'acteur transitionnel (Belhédi, 2004 ; Di méo, 2008). En fait, l'acteur endogène est un acteur dominé dont la position est marginalisée, il n'est pas à l'origine de grandes décisions de nature à marquer l'espace (tableau 1). Par contre, l'acteur exogène est plus mobile dans l'espace et détient le pouvoir ; son comportement est *transformationniste* et *productiviste*. « Chaque individu occupe une position qui le définit comme endogène ou exogène, il peut jouer les deux rôles conjointement ou séparément selon les stratégies mises en place » (Belhédi, 2004, p.7).

**Tableau 1: Les principales caractéristiques des rapports à l'espace des deux types d'acteurs (Belhédi, 2004)**

	<i>Endogène</i>	<i>Exogène/allogène</i>
<b>Cadre</b>	Cadre de vie	Champs stratégique
<b>Relation</b>	L'acteur s'identifie à l'espace, chez soi, sa localité consubstantialité (Raffestin, 1986) géographicité (Dardel, 1952)	Distanciation et indifférence
<b>Nature de l'espace</b>	Substrat : une mémoire vivante Générateur : creuset civilisationnel	Produit un domaine d'action, un enjeu, un support : objet physique ou économique
<b>Exemple</b>	Le natif d'une localité ou d'une région	Banques, promoteurs, entreprises
<b>Attitude</b>	Fermeture, protection	Ouverture
<b>Attitude économique</b>	Consommériste	Productiviste
<b>Intervention</b>	Implication de l'intérieur	Intervention externe



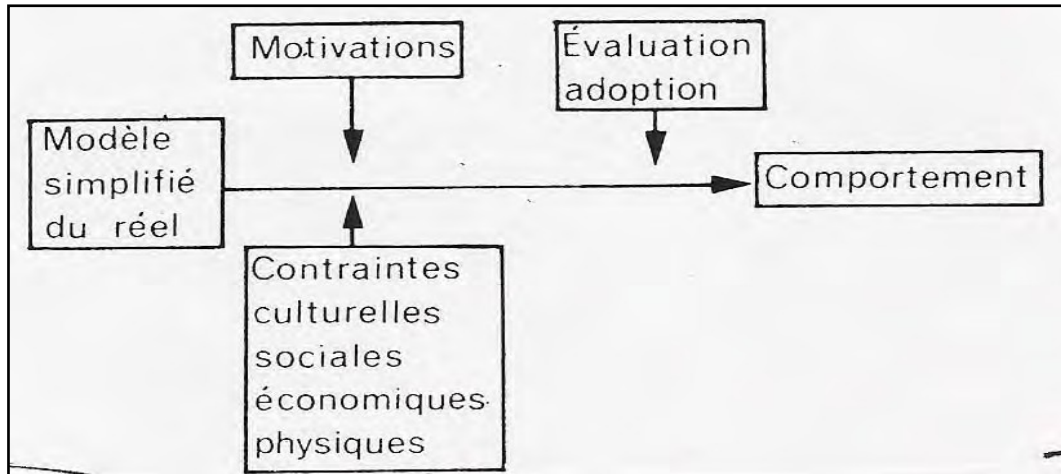
Peu importe sa situation par rapport au territoire, les actions de l'acteur nourrissent la dynamique territoriale, il est un « *vecteur du sens* » (Di Méo, 2008). Les acteurs sont à l'origine des actions menées à différents niveaux d'échelles géographiques (échelle locale, régionale, nationale, etc.). Mettre en avant les choix et les décisions prises par les acteurs dans un contexte donné implique l'idée de l'action, voire du jeu des acteurs. L'analyse de stratégie doit prendre en compte la dimension individuelle et personnelle de la relation entre les acteurs, le système d'action, les stratégies et les jeux d'acteurs.

Les géographes des trente dernières années se sont beaucoup intéressés aux théories de l'action en mettant l'accent sur la relation entre l'espace social et l'espace géographique. Les acteurs de l'espace géographique forment un *système d'action* (Belhédi, 2004 ; Di Méo, 2008). « *C'est par leur territorialisation que nombre de systèmes d'action trouvent leur régime de gouvernance et leur principe de régulation* » (Di Méo, 2008, p.7). L'acteur évolue dans un contexte de contraintes et dispose de ressources et d'une certaine marge de liberté d'action. En fait, le contexte est l'ensemble des circonstances et des situations globales où se situe un événement ou une action. Les acteurs agissent dans un contexte qui intègre une dimension sociale, spatiale, environnementale, une conjoncture économique, un cadre géographique, historique, juridique etc., d'une action collective. L'analyse du contexte de l'action permet la compréhension des stratégies et des logiques des acteurs impliqués. Ainsi, les chercheurs en sciences humaines et sociales s'intéressent aux décisions de l'acteur. Entre les différents acteurs s'établissent des relations particulières qui vont structurer, non seulement, leur mode d'action, mais aussi leur forme d'intégration et de participation dans le processus territorial. Cette analyse est à rapprocher de celle de Crozier qui soutient que « *l'acteur n'est pas totalement contraint, il a une certaine marge de liberté. Son comportement est le résultat d'une stratégie rationnelle. Mais cette rationalité n'est pas pure, elle est limitée : les gens ne prennent pas les décisions optimales, mais celles qu'ils jugent satisfaisantes compte tenu de leur information, de la situation et de leurs exigences* » (Crozier in Cabin, Dortier, 2000, p.207).

L'acteur est l'élément moteur du système social. Il est défini au sein d'un jeu d'interaction avec d'autres acteurs (Di Méo, 2008). Nous retenons que l'acteur, qu'il soit individuel ou collectif, est défini par la nature du rapport social dans lequel il est engagé. Ce rapport social se présente comme une coopération conflictuelle à l'occasion d'une action (ou d'un événement) mettant en jeu des acteurs en conflit, en positions inégales (figure 6). Ainsi,

Crozier confirme que « *le jeu des stratégies des acteurs s'inscrit dans des systèmes d'action concrets. Ces systèmes n'existent pas en soi, ils sont un construit collectif et contingent, fruit des interactions entre les comportements individuels* » (Crozier, Friedberg, cité in Levy, 1987, p.170).

**Figure 6: Processus menant au comportement de l'acteur d'après Bailly (1977)**



La notion de jeux d'acteurs est relativement large. Elle désigne les stratégies et les tactiques qui permettent la mise en place d'une action sur l'espace (par exemple : stratégie de développement, stratégie de protection de l'environnement, etc.). Crozier et Friedberg définissent cinq observations empiriques du concept stratégie : « 1. *L'acteur n'a que rarement des objectifs clairs et encore moins des projets cohérents : ceux-ci sont multiples, plus ou moins ambigus, plus ou moins explicites, plus ou moins contradictoires.* 2. *Pourtant son comportement est actif. S'il est toujours contraint et limité, il n'est jamais directement déterminé ; même la passivité est toujours d'une certaine manière le résultat d'un choix.* 3. *Et c'est un comportement qui a toujours un sens.* 4. *C'est un comportement qui a toujours deux aspects : un aspect offensif : la saisie d'opportunités en vue d'améliorer sa situation et un aspect défensif : le maintien et l'élargissement de sa marge de liberté, donc de sa capacité à agir.* 5. *Il n'y a donc plus à la limite, de comportement irrationnel. C'est l'utilité même du concept de stratégie que de s'appliquer indifféremment aux comportements en apparence les plus rationnels et à ceux qui semblent tout à fait erratiques.* » (Crozier, Friedberg, 1977, p.65). Nous comprenons que les stratégies passent par plusieurs tactiques qui tentent de gagner la situation conflictuelle et atteindre les objectifs et les buts avoués. Certes, la stratégie dirige les comportements vers une vision futuriste. Dans la sphère des acteurs se forment et se transforment des complicités mais aussi des antagonismes (Brunet, 1997). Des

réseaux d'acteurs peuvent émerger où les acteurs doivent être considérés selon la temporalité de leurs actions. L'appropriation de l'espace n'est-elle pas un jeu de réseaux d'acteurs ? Le territoire est-il orchestré ou manipulé à des fins politiques, économiques, financières ? Généralement, les rivalités entre les différents échelons du pouvoir administratif (national, régional et local) sont observables dans l'appropriation du pouvoir de gestion et de décision sur un territoire donné. Comment se fait la distribution des actions territoriales par rapport à une hiérarchie administrative ?

Les acteurs en présence s'affrontent, s'allient, changent de stratégies, négocient, font des compromis en constituant un système d'action (Belhédi, 2004 ; Di Méo, 2008). Lévy (2003) le considère comme *système dialogique* et Belhédi ajoute que « *Le système est d'autant dans l'acteur que l'acteur est dans le système* » (Belhédi, 2004, p.2). Dans ce système, un ensemble de relations dialectiques forment le jeu d'acteurs, un véritable jeu où tous les protagonistes emploient tous les moyens pour gagner le conflit, passant par le voilement, le dévoilement, les manœuvres légales ou informelles, le comportement tacite ou explicite (Belhédi, 2004). Les acteurs en présence (sociaux, politiques, économiques, urbains, etc.) agissent sur l'espace, gèrent les conflits et organisent sa dynamique suivant des paramètres et des fins diversifiés (pouvoir, gain, domination, etc.). Ils constituent des acteurs spatiaux, voire des acteurs socio-politiques (*idem*). Dans cette perspective, le territoire apparaît comme un enjeu manipulé par plusieurs réseaux sociaux, un véritable produit spatial (*idem*). En effet, « *la dimension spatiale des acteurs s'exprime à travers les stratégies spatiales (habitat, mobilité, localisation, investissement, appropriation, aménagement, ...) rendues possibles par la constitution et la mobilisation d'un capital spatial qui peut être échangé (selon certaines modalités) avec d'autres types de capitaux spatiaux. L'espace est à la fois le lieu mais surtout l'objet de l'action entreprise* » (*ibid.*, p.3). Nous soulignons que la théorie des jeux d'acteurs est une approche qui permet d'appréhender de près le comportement réel des acteurs en prenant en compte les interactions évolutives des acteurs protagonistes et/ou antagonistes. Le jeu d'acteurs désigne l'étude des stratégies des acteurs en présence.

En effet, l'acteur est autonome et a une marge de liberté qui lui permet d'élaborer des stratégies rationnelles (Crozier, Friedberg, 1977, p.96) qui se jouent par rapport aux autres. D'après Belhédi (2004), cette théorie de jeux s'appuie sur deux principes : le principe de la *mobilité des alliances* et le principe de la *continuité*. Dans ce sens, Crozier et Friedberg

ajoutent : « *Un acteur ne peut laisser exercer du pouvoir sur les autres et les manipuler à son profit qu'en se laissant manipuler en retour et en les laissant exercer du pouvoir sur lui* » (Crosier, Friedberg, 1977, p.104). Les jeux d'acteurs confrontent et articulent les interventions d'acteurs endogènes, exogènes et transitionnels. À l'intérieur du système d'action, les acteurs s'allient et parfois entrent en concurrence ou en conflit. Au cours des processus conflictuels, les liens se transforment et se modifient selon les stratégies adoptées et le comportement des acteurs impliqués. En effet, l'étude des conflits d'usage mène à étudier les rapports entre les acteurs, ainsi que les jeux et les stratégies des acteurs. Tâche complexe qui suppose de faire appel à une étude des réseaux d'acteurs dans lesquels interagissent les rapports des acteurs entre eux, d'une part, et leur rapport à l'espace, d'autre part.

## **2. Les réseaux d'acteurs sociaux en géographie**

L'étude des réseaux d'acteurs permet d'analyser les rapports entretenus entre la société et son espace d'une part, et les relations interstitielles entre les différents acteurs présents, d'autre part. Dans cette perspective, l'approche des réseaux permet de porter des réflexions sur les processus territoriaux (Lahaye, Barnèche-Miqueu, 2003) et les processus sociaux (Bakis, 1990 ; 1993 ; Larribe, 2003). Nous insérons notre travail dans une approche en géographie sociale qui nous paraît la plus appropriée et intéressante pour l'étude des conflits d'usage (Fournier, Benoît, 2003). Au regard de notre problématique, nous portons une réflexion sur les réseaux immatériels, plus particulièrement, les réseaux sociaux que nous préférons appeler *réseaux d'acteurs sociaux*. L'analyse des réseaux d'acteurs sociaux permet d'appréhender les interstices des organisations relationnelles. Le recours à une telle approche s'exprime par le fait que l'acteur se trouve au cœur des processus sociaux (Bakis, 1993).

### **2.1. Le concept de réseau et sa place en géographie**

La notion de « réseau » est ancienne. Le terme, qui vient du latin *retis*, désigne un filet, un tissu, un ensemble de lignes entrelacées. Tandis que le latin *retis* donne le mot français « rets » et l'adjectif « réticulaire », le français *réseul*, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, devient « rézeau », puis « réseau ». Cette notion est polysémique. Notre recherche vise à présenter

quelques idées de problématiques relatives au rapport entre réseaux et espace sans épuiser la question ni prétendre contourner toutes ses facettes. Le mot réseau est utilisé dans plusieurs domaines. Il offre un paradigme et joue une valeur stratégique pour l'analyse en sciences sociales (Bakis, 1993). « *Il en va de même pour la sociologie, la géographie, l'économie, l'urbanisme...* » (*idem*). En géographie, les réseaux se trouvent partout : réseaux de transport, réseaux de villes, réseaux hydrographiques, réseaux d'informations, etc. En effet, nombre de travaux ont été menés sur la notion de « *réseau* ». D'après Bakis et Grasland (1997), les précurseurs de la notion réseau sont : Hughes (1983), Maintz et Hughes (1988), La Forte et Todd (1991), Summerton (1994), Rochlin (1995 ; 1996), les géographes du groupe de recherche-réseaux, de Dupuy (1985 ; 1991 ; 1994) et de la commission réseaux de l'UGI depuis 1984 (revue *Netcom*). Cadoret synthétise les différents sens du terme réseau et les résume en trois : « *structure stable caractéristique de la disposition et des relations des villes dans l'espace géographique (réseau urbain) ; ensemble des canaux et lignes qui assurent les transports et les communications pour une unité géographique (réseau de transport) et enfin mode d'organisation territoriale (réseaux territoriaux)* » (Cadoret, 2006, p.92).

Au concept de « réseau » répondent des représentations ambivalentes, techniques et symboliques. Brunet (1990) précise qu'un *réseau géographique* est un ensemble de lieux liés entre eux par des chemins. Ces liens peuvent être matériels (voies ou ensemble de voies, par exemple réseau routier, ferroviaire, infrastructure, etc.) ou immatériels (flux d'informations, de services, etc. par exemple : le réseau Internet). Le fonctionnement du réseau implique de l'énergie et est lié à ses acteurs : les concepteurs et les décideurs, les opérateurs et les utilisateurs. C'est un ensemble de **nœuds** (ou *nodes*) reliés entre eux par des **liens** où les points principaux étant de réels nœuds qui centralisent les flux et les distribuent. Dupuy (1985) souligne que le réseau est une « *notion éminemment géographique* » contribuant à la structuration de l'espace (réseau de circulation, réseau hydrologique, réseau de services, etc.). Ainsi, les réseaux sont omniprésents en géographie puisqu'ils prouvent leur existence dans la configuration spatiale des territoires et notamment sur leurs caractéristiques socio-économiques et politiques et leurs contraintes physiques. Ils contribuent à la structuration spatiale, sans oublier d'évoquer les caractéristiques multiscalaires des réseaux (George, Verger, 2013). Ils peuvent être étudiés selon plusieurs angles différents en exploitant des pistes variées. Dans notre réflexion,

l'approche sociale occupe une position centrale et importante. Nous portons une attention particulière à la dimension sociale pour l'analyse des dynamiques conflictuelles des milieux lagunaires. Nous revendiquons une approche qui se base sur l'analyse des acteurs, de leurs usages, de leurs rapports entre eux et leur interaction avec la lagune. Ce choix s'inspire de l'article de Corlay (1995) qui affirme que l'étude du littoral peut (doit) faire appel à une problématique de la géographie sociale. De même Cadoret (2006) s'est appuyée sur l'approche de Corlay dans son travail de recherche porté sur le littoral de Languedoc-Roussillon. Ces deux travaux constituent à nos yeux des textes de référence. Corlay conclut son article en affirmant que « *la géographie du littoral dans sa globalité peut (doit ?) donc être entreprise selon une démarche de géographie sociale mais une géographie sociale adaptée qui prend en compte la dynamique société-nature* » (Corlay, 1995). Notre étude sur le milieu lagunaire s'insère dans le champ de la géographie sociale<sup>13</sup> dans laquelle se situe une analyse approfondie des *réseaux d'acteurs sociaux*. Nous optons pour une analyse des *réseaux d'acteurs sociaux* puisque le concept de réseau social « *touche largement à l'organisation de nos sociétés et à leur rapport à l'espace* » (Bakis, Grasland, 1997). Nous insistons dans notre étude sur l'importance de ce concept.

## **2.2. Les réseaux d'acteurs sociaux : un concept retenu pour une étude du système lagunaire**

La notion « réseaux sociaux » est née des travaux des sociologues dès le début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle apparaît chez les anthropologues et les psychologues tout au long du XX<sup>e</sup> siècle (Radcliffé-Brown, 1940 ; Freeman, 1996). Aussi, les géographes se l'approprient plus récemment, tels que Bakis, Offner, Pumain, Grasland, Larribe, Cadoret, etc., en portant des réflexions sur le lien entre les réseaux et le territoire. « *Les territoires sont depuis toujours structurés en réseaux, par des réseaux (...)* » (Bakis, 1993, p.87). La majorité des géographes

---

<sup>13</sup> D'après Fournier et Benoît (2003), « *Le postulat de la géographie sociale repose sur le fait que l'espace est avant tout une production sociale. Cela s'accompagne d'un positionnement spécifique par rapport à la discipline d'origine, la géographie, qui se consacre à l'étude des différenciations de l'espace. La démarche de géographie sociale s'enracine dans les sciences sociales : au même titre que la sociologie, l'anthropologie ou la socio-linguistique, etc., c'est l'étude de la société qui est l'objet de cette discipline. Étudier les dimensions spatiales constitue alors une méthode d'analyse de la société. La géographie sociale peut apporter un éclairage important dans la connaissance des sociétés dans la mesure où chaque société construit un ensemble de registres spatiaux qui contribuent à sa reproduction et à ses transformations* » (ibid., p.25). « *La démarche de géographie sociale a donc pour objectif d'étudier les rapports sociaux s'exerçant par le registre spatial, ce qui conduit à s'intéresser aux relations de pouvoir.* » (ibid., p.29). « *Tout pouvoir construit des dimensions spatiales. Les rapports à l'espace cristallisent, amplifient ou parfois amortissent des tendances. Ils contribuent à la construction de changements et de contre-pouvoirs* » (ibid., p.31).

de la géographie humaine, économique et urbaine s'intéressent aux réseaux techniques mais peu d'entre eux portent des réflexions sur les réseaux sociaux. En géographie, les chercheurs se penchent sur cette notion pour approfondir leurs réflexions sur le lien entre réseaux sociaux et espace géographique sur des terrains variés. D'après Bakis (2001), « *L'analyse des réseaux renvoie aux réseaux sociaux, et ces derniers sont inséparables des échanges, du pouvoir, de la culture* ». Le recours à cette notion dépend du thème de la recherche ainsi que l'objectif recherché. Certes, l'influence sociologique est grande dans tous les travaux menés sur les réseaux sociaux. Notre approche est purement géographique, mais nous portons une attention particulière aux lectures différentes et aux autres courants afin d'enrichir notre approche. Nous nous intéressons à l'analyse des acteurs sociaux, à leurs fonctions, à leurs usages et à leurs dynamiques spatiales et territoriales. L'acteur social représente l'élément nodal et l'élément clé nécessaire pour l'organisation et le fonctionnement du réseau. Les éléments linéaires représentent les liens qui correspondent aux flux d'échanges de ressources, de services, d'informations et de relations sociales. Nous signalons que les acteurs sociaux se caractérisent par leurs relations plutôt que par leurs attributs (sexe, âge, classe sociale, etc.).

Dans un réseau social, les nœuds peuvent représenter des individus, des groupes, des entreprises, des états, des collectivités locales, etc. reliés par des flux de différentes natures : relations de pouvoir, de domination, d'amitié, de conflictualité, familiales, sentimentales (liens forts) ou plus distantes : affinité, relation d'affaire, de travail (liens faibles). Ainsi, il y a deux grands types de liens dans un réseau : liens forts (rencontres fréquentes, échanges approfondis) et liens faibles (contacts brefs, occasionnels, soutien, mise en contact). « *L'approche en terme d'interaction sociale pose donc la question des réseaux, même indirectement, par le fait qu'est étudiée l'influence réciproque qu'exercent individus et groupes les uns sur les autres (...)* » (Bakis, 1993). En effet, les réseaux sociaux s'intéressent aux relations entretenues entre les divers acteurs (individuel ou collectif). Les relations et les comportements d'un acteur sont définis par rapport à l'autre, ce qui affirme que tous les liens dans un réseau entre les acteurs sont des relations sociales. Lemieux (1999) préfère parler de réseaux *d'acteurs* (individuel ou collectif) *sociaux* (« RAS ») plutôt que de réseaux sociaux. Cette dernière expression étant selon lui trop restrictive (exemple : réseaux de transport). Lemieux (1999) distingue trois dimensions relationnelles inhérentes aux réseaux d'acteurs sociaux : *l'appartenance* (liens d'identification, de différenciation,

d'indifférence), *l'appropriation* (transactions entre acteurs), et la *gouverne* (contrôles exercés les uns sur les autres). Cette dernière dimension est celle que privilégiera l'auteur : "*Les réseaux d'acteurs sociaux apparaissent comme des systèmes où les participants contrôlent ou non les connexions qui les relient*" (*ibid.*, p.1). Aussi, à l'intérieur du réseau d'acteurs, les acteurs jouent-ils un rôle important à une dimension sociale, d'où l'appellation de réseaux d'acteurs sociaux.

Nous utilisons l'expression « *réseau d'acteurs sociaux* » au sein de notre étude comme un outil pertinent relevant de la géographie sociale. Nous affirmons la nécessité du recours à ce concept pour appréhender les dynamiques externes et internes des acteurs sociaux et pour comprendre la structuration des réseaux d'acteurs lors des conflits d'usage liés à l'environnement sur les territoires lagunaires. Nous analyserons les relations des acteurs sociaux entre eux ainsi que leur rapport à l'espace (Grossetti, 1992). Mais, la notion de réseau est étroitement liée à celle du système. D'ailleurs, Dupuy (1985) précise que « *le réseau, contrairement au système, n'est pas en lui-même hiérarchique. Il intervient dans l'organisation d'un système hiérarchique. Le réseau ne régule pas ses frontières à l'environnement mais participe à la régulation des frontières du système* ». Nous comprenons que les réseaux donnent leur cohérence aux systèmes complexes. Donc, cette approche permet de comprendre la nature et la dynamique des relations internes et externes au sein d'un système à une échelle donnée. Au regard de notre problématique, le recours à ce concept s'avère indispensable et pertinent dans l'étude d'un système complexe comme le système lagunaire.

\*\*\*\*\*

## **Conclusion :**

Afin d'apporter des réponses aux questions posées dans la problématique, nous revendiquons une approche par les réseaux d'acteurs pour analyser le système environnemental du territoire d'étude. Ce chapitre souligne l'intérêt des jeux d'acteurs dans



la recherche des voies de sortie du conflit. Nous défendons l'idée que le recours à cette notion répond à des questions d'aménagement, de gestion et de planification territoriale. Notre choix de suivre un projet de grande envergure (la dépollution de la lagune de Bizerte) trouve dans l'étude des réseaux d'acteurs sociaux un champ pertinent pour décrypter les structures et les rapports entre les acteurs, d'une part, et entre les acteurs et leur territoire, d'autre part. Par ailleurs, cette approche en termes de réseaux d'acteurs, contribuera à approfondir la comparaison et à décrypter les différences entre les deux lagunes méditerranéennes, de Bizerte et de l'étang de Berre, tant du point de vue de la structuration des réseaux d'acteurs que des dynamiques territoriales.

## Chapitre -3- Milieu lagunaire et gouvernance environnementale

---

Nous distinguons à présent les différentes formes du littoral. Dans un premier temps, nous détaillerons les approches relatives à l'étude du littoral en tant que système afin de nous positionner dans un courant géographique bien déterminé, celui de la géographie du littoral. Nous définirons le concept de « lagune » en parcourant une bibliographie précise. Nous détaillerons les diverses classifications, les intérêts et les enjeux des lagunes. Nous montrerons que l'étude des processus conflictuels sur les abords des lagunes nécessite une approche globale. En second lieu, nous nous proposons d'analyser la gouvernance en nous référant à de nombreuses recherches qui portent sur des objets liés au littoral en général et aux lagunes en particulier relevant de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Nous nous sommes donc appuyée largement sur des travaux analysant les dynamiques et les interactions sociales, économiques et politiques du littoral (Guilcher, 1990 ; Meur-Ferrec, Desse, Goasguen, 1991 ; Péron, 1994 ; 1995 ; Corlay, 1995 ; Vallega, 1995 ; Miossec, 2004a ; 2004c ; Piot, 2007 ; Cadoret, Foulquier, Guineberteau *et al.*, 2008 ; Robert, 2009 ; Chenorkian, Robert, 2014 ; Bousquet, 1990 ; Robert, Melin, 2016 ; Robert, 2016b). En fait, Becet affirme : « *l'importance de l'espace littoral est extrême, de beaucoup de points de vue : écologique et scientifique, social, économique entre autres. Et ces divers intérêts ne sont pas tous compatibles entre eux* » (Becet, 1987, p.15). Généralement, les auteurs définissent le littoral selon différentes approches (Encadré 2). Massoud et Piboubès (1994) répondent : « *on tend à une définition très large permettant à chaque étude de déterminer l'espace qui lui convient suivant la problématique adoptée* ». Dans ce sens Marcadon affirme que « *l'espace littoral n'est pas défini selon une dimension seulement physique, mais aussi et surtout humaine, il s'agit d'un espace vécu, d'un espace produit dont*

*les tenants et les aboutissants lui sont en grande partie extérieurs » (Marcadon, Chaussade, Desse, Peron, 1999, p.95). Le littoral est défini non seulement comme un milieu naturel et physique spécifique, mais aussi comme « espace de vie », façonné, transformé et territorialisé par des groupes sociaux (Robert, 2009 ; 2014). Ainsi, Bonnot (1995) dans son rapport au gouvernement « Pour une politique globale et cohérente du littoral en France » propose une définition du littoral basée sur les intérêts et les usages : « le littoral peut être appréhendé comme le lieu géographique où se situe l'ensemble des activités humaines, soit qui s'exercent obligatoirement en mer ou sur le trait côtier (l'interface terre-mer), soit qui sont profondément et durablement conditionnées et influencées par la présence de la mer ou qui influencent celle-ci ».*

La plupart des auteurs admettent qu'il ne peut exister de délimitation simple et unique, l'analyse ne pouvant se fonder que sur des époques, des lieux, des contextes socio-économiques et culturels donnés (Robert, Melin, 2016). Les études consacrées au littoral reflètent une approche globale qui englobe à la fois les facteurs déterminants de la dynamique écologique et sociale. Cette approche est formulée en termes de « système de relations » d'après Catanzano et Thébaud (1995). Afin d'appréhender les interactions entre le milieu et la société sur le littoral, le recours à une approche globale s'avère indispensable (Catanzano, Thébaud, 1995 ; Corlay, 1995 ; Cadoret, 2006) pour les géographes « littoralistes ». Ainsi, « l'approche globale du littoral est nécessaire pour mieux coordonner l'action de l'État avec celle des collectivités territoriales, avec deux objectifs principaux : protéger et gérer ce patrimoine, renforcer la compétitivité économique de ces territoires » (DATAR, 1993). De même, la lagune en tant que forme du littoral sera appréhendée selon une approche globale. Dans ce qui suit, nous cherchons à présenter la définition, la typologie et les risques environnementaux des lagunes.

### Encadré 2 : Le littoral, un concept aux définitions et délimitations multiples

Étymologiquement, le mot est emprunté au latin « *Littoralis* » ou mieux, « *Litoralis* » venant de « *Litus, -oris* » qui signifie un rivage, une côte, un site sur la plage, un lieu de débarquement, la rive d'un lac. Le littoral est donc étymologiquement ce qui appartient au rivage, à l'estran, au bord de lamer. Du Moyen-Âge jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les termes employés pour parler de cette limite entre terre et mer sont bord, rive et rivage de la mer. Cet adjectif apparaît tardivement, en 1752 pour parler de ce « *qui vit dans les eaux proches du rivage* » (Bertrand, 1760, p.31). En 1828, il a pris un nouveau sens pour désigner la côte. Les premiers à utiliser la notion de littoral furent les géographes. Dans les années 1960, les océanographes et géomorphologues l'ont employé pour préciser des formes topographiques ou pour formuler l'étagement des peuplements marins. Il existe de nombreux ouvrages qui ont traité de la géographie physique des littoraux (Pethick, 1984 ; Carter, 1995 ; Paskoff, 1996 ; 2001 ; Guilcher, 1990 ; Pinot, 1998 ; Gérard, 1999). Au XVIII<sup>e</sup> siècle apparaît un nouveau mot, « littoral », dont le concept va évoluer. Il n'existe cependant pas de définition unique de cet espace mais plusieurs interprétations pour le délimiter sur terre comme en mer. Les définitions attribuées à ce concept sont multiples et varient selon l'angle, le regard et la position du chercheur. Ces définitions peuvent être d'ordres physique, économique, sociale, juridique ou biologique. Les définitions du terme *littoral* sont nombreuses (Corlay, 1995 ; Miossec, 1998b).

Un travail pluridisciplinaire engagé dans le cadre du programme Liteau (MEDD) avec des biologistes et des juristes, a amené chaque discipline à préciser ses définitions (Dauvin, 2002). Il n'existe pas une définition universelle du littoral, comme le montre la majorité des auteurs. Aujourd'hui, ce mot est employé comme synonyme de côte et de côtier. Le littoral a donc un sens et une interprétation différente selon qu'il s'agit d'une approche scientifique, réglementaire ou d'aménagement (Robert, Melin, 2016). Sa définition fluctue de plusieurs kilomètres côté terre et côté mer, ce qui explique que les juristes le considèrent comme une notion « téléologique » dont la définition varie en fonction de la problématique à traiter (Becet, 2002). En géomorphologie, le littoral est défini comme la zone de contact entre l'hydrosphère, l'atmosphère et la lithosphère dont le domaine comprend la côte, le rivage, l'estran et l'avant-côte. Il est défini comme le domaine compris entre les plus hautes et les plus basses mers (Guilcher, 1954 ; Deboudt *et al.*, 2002). Ainsi, le littoral s'étend à « *l'espace influencé par les forces marines agissant au contact du continent, c'est la zone où s'affrontent et s'interpénètrent la terre et la mer* » (George, Verger, 2013). À ce stade, le littoral correspond à un milieu physique qui dépend d'influences marines, terrestres et atmosphériques. Pour les aménageurs, le littoral est une bande de plusieurs kilomètres de largeur dont la limite externe est le trait de côte.

Il ressort de la littérature spécialisée l'absence d'une définition précise et unique du littoral, le terme débouche sur plusieurs acceptions. Mais, ces définitions sont de plus en plus contestées par les géographes qui estiment que l'espace littoral est la liaison entre le terrestre et le maritime (Marcadon, Chaussade, Desse, Peron, 1999 ; Robert, 2009 ; Chenorkian, Robert, 2014 ; Robert, Melin, 2016 ; Robert, 2016b). Pour Bousquet (1990, p.454), « *la définition courante du littoral hésite entre deux configurations. Ou elle n'y voit qu'une ligne départageant la Terre de la mer (bord, côte, rivage) ou bien, plus largement, une zone sous influence exclusive de la mer (littoral)* ».

Pour le géographe Claval (1998, p.21), « *Les rapports des peuples à la mer perdent (...) de leur assise traditionnelle. Une nouvelle maritimité remplace l'ancienne [traduite par] l'affirmation de genres de vie d'un nouveau type, liés aux loisirs et non plus aux activités productives. L'existence de périodes de vacances (...) la précocité des retraites (...) ont ouvert à des couches nouvelles l'accès au littoral et à la mer, et la pratique d'une gamme sans cesse élargie d'activités* ». Toutes les appellations débouchent sur la définition d'un espace de contact entre la terre et la mer que nous préférons nommer « *zone de contact* » entre partie maritime et terrestre (Marcadon, Chaussade, Desse, Peron, 1999). Tous les auteurs du littoral insistent sur la particularité de cette zone, critiquent et refusent une approche limitée et réductrice du littoral (Chenorkian, Robert, 2014 ; Robert, Melin, 2016). Bodiguel, également géographe, a synthétisé ce débat : « *un territoire littoral ne peut être balisé qu'en fonction de l'entrée qu'on se donne et non in abstracto. (...) Le dénominateur commun est la prise en compte prépondérante de l'interface milieu terrestre/milieu marin et l'analyse des changements et des dysfonctionnements qu'ils subissent sous l'influence de l'exploitation de leurs ressources, des pratiques locales, de l'évolution naturelle des milieux, etc. Dans ce contexte, l'espace littoral est celui des dynamiques qui s'y expriment (physiques, écologiques, sociales, politiques) ; sa définition spatiale dépend des problèmes traités (...). C'est pourquoi une approche pluri et interdisciplinaire s'impose* » (Bodiguel, 1997, p.16-17).

Les géographes et les géomorphologues ne proposent pas de limites figées car le littoral est un espace dynamique. La délimitation précise du littoral fluctue de plusieurs kilomètres côté terre et côté mer. Bonnot (1995) propose, au contraire, de délimiter l'espace littoral en mer, par la limite des eaux territoriales et à l'intérieur des terres, par celles des bassins de vie en relation avec la mer. Dans ce sens, Bodiguel note qu'« *il y a un refus de délimitation spatiale laissant ainsi toute liberté à chaque champ d'étude à travers le monde* » (Bodiguel, 1997, p.11). Les auteurs qualifient le littoral par ses délimitations imprécises et variables où les facteurs naturels et humains façonnent son espace sur une échelle spatio-temporelle (Bodiguel, 1997). Les auteurs affirment une impossibilité de tracer les limites rationnelles du littoral (Péron, 1995 ; Bodiguel, 1997 ; Miossec, 1998a).

Afin d'apporter des actions sur le littoral (protection, schéma d'intervention, etc.), la réglementation fixe un cadre pour délimiter l'étendue du littoral :

➤ Le Domaine Public Maritime :

La première délimitation fixée par l'État dans la zone côtière concerne le domaine public maritime (DPM). Le domaine public maritime comprend à la fois le domaine public maritime naturel (le rivage, les lacs et les lagunes en communication naturelle avec la mer, etc.) et le domaine public maritime artificiel (ports, îles artificielles, etc.).

➤ Les limites côté mer :

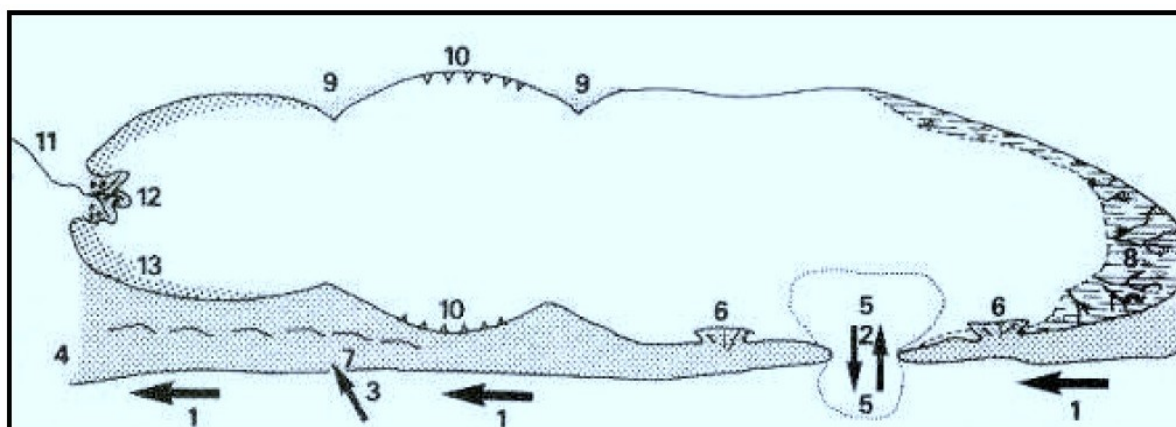
Afin de se soustraire au problème de surface des communes ou de toute autre maille administrative, il peut être intéressant de travailler en fonction de la distance à la mer. La mer territoriale s'étend jusqu'à 12 milles et la mer patrimoniale s'étend jusqu'au 200 milles. La largeur de la mer territoriale est fixée par l'État côtier et ne dépasse pas 12 milles marins. La limite extérieure de la mer territoriale est constituée par la ligne dont chaque point est à une distance égale à la largeur de la mer territoriale du point le plus proche de la ligne de base.

# 1. Le milieu lagunaire et sa terminologie

## 1.1. Définition et classification des lagunes

Les lagunes sont des plans d'eau saumâtre ou douce, peu profonds, compris entre la terre ferme et un cordon meuble de sable et de galets. Elles sont ouvertes sur la mer par le biais des ouvertures dans le cordon. Cette communication varie d'une lagune à une autre. « *Les lagunes se rencontrent à toutes les latitudes et sous différents types de climats et tout particulièrement sous climat tempéré, tropical et équatorial* » (Maanan, 2003, p.3). Nous retenons une définition générale de Lankford (1977) basée sur les aspects morphologiques : « *la lagune est une dépression côtière située au-dessous du niveau moyen des océans ayant une communication permanente ou temporaire avec la mer mais isolée de celle-ci par un cordon ou tout autre type de barrière littorale* ». Carruesco (1989) souligne que les lagunes se composent de trois unités morphologiques : barrière sableuse, plan d'eau, des chenaux. Les lagunes sont séparées de la mer par une barrière où se situent un ou plusieurs chenaux d'ouverture sur la mer. L'évolution de la lagune dépend du mouvement de la mer (houle, marée), d'écoulement des eaux continentales et de la vitesse du vent (Bird, 1994). Bird (1994) précise que la lagune est composée de trois parties : partie externe, partie moyenne, partie interne. La partie externe est formée par les bords de la lagune, à proximité des chenaux. La partie moyenne est formée par l'eau. La partie interne est formée par les débouchés des cours d'eau (Figure 7).

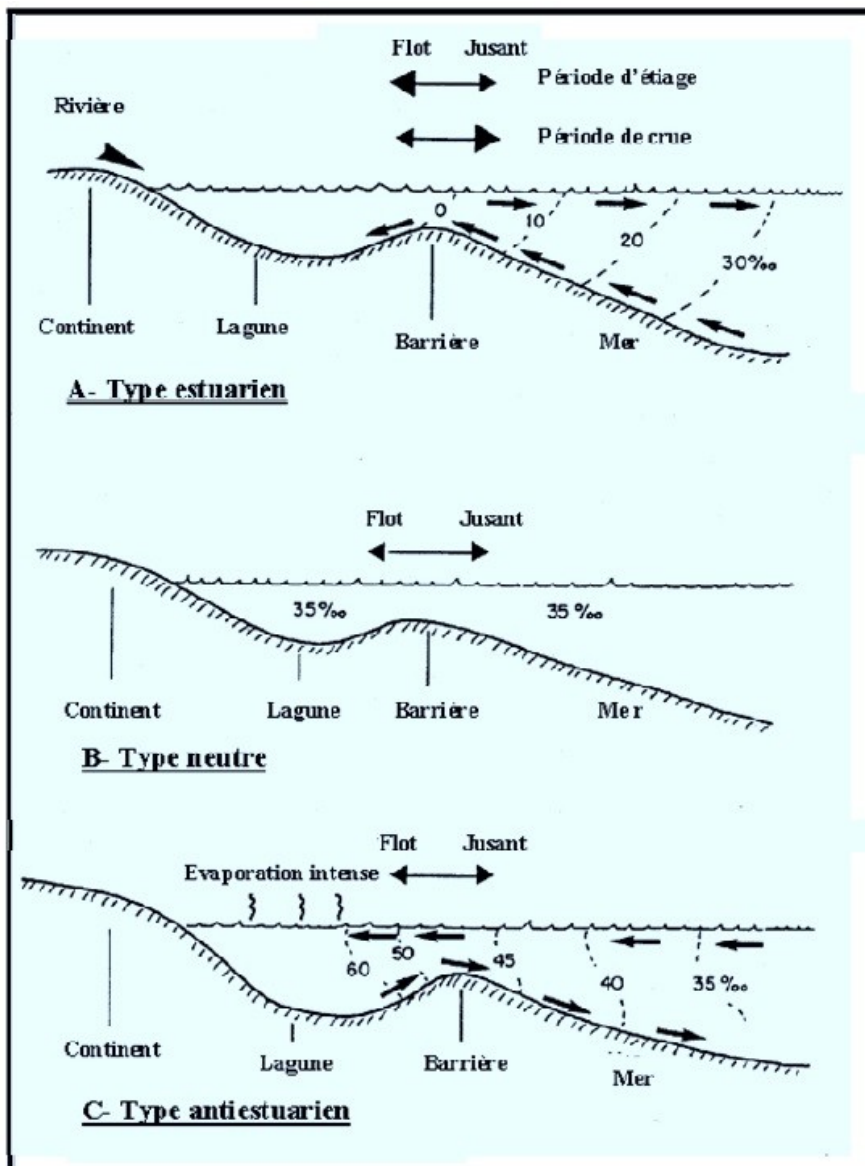
**Figure 7 : Les unités morphologiques de la lagune (Bird, 1994)**



- 1- dérive littorale; 2- courants de marée; 3- vent dominant; 4- flèche ou barrière;
- 5- delta de marée; 6- cône débordement; 7- dunes; 8- vase et chenaux de marée;
- 9- petite flèche intérieure; 10- petite falaise; 11- rivière; 12- delta.

Postma (1969) a classé les lagunes en trois types en se basant sur leur hydrologie : 1/ type estuarien : l'eau a une salinité supérieure à celle de la lagune. La marée assure le mélange des deux eaux d'où une pénétration des eaux de la mer dans les niveaux inférieurs, d'où une circulation de type esturien. 2/type neutre : l'eau de la lagune et l'eau de la mer ont une même salinité. Le flot est égal au jusant. 3/Type anti estuarien : l'eau de la mer est moins dense que celle de la lagune. La forte salinité de l'eau de la lagune contribue à l'élévation des niveaux de surface (figure 8).

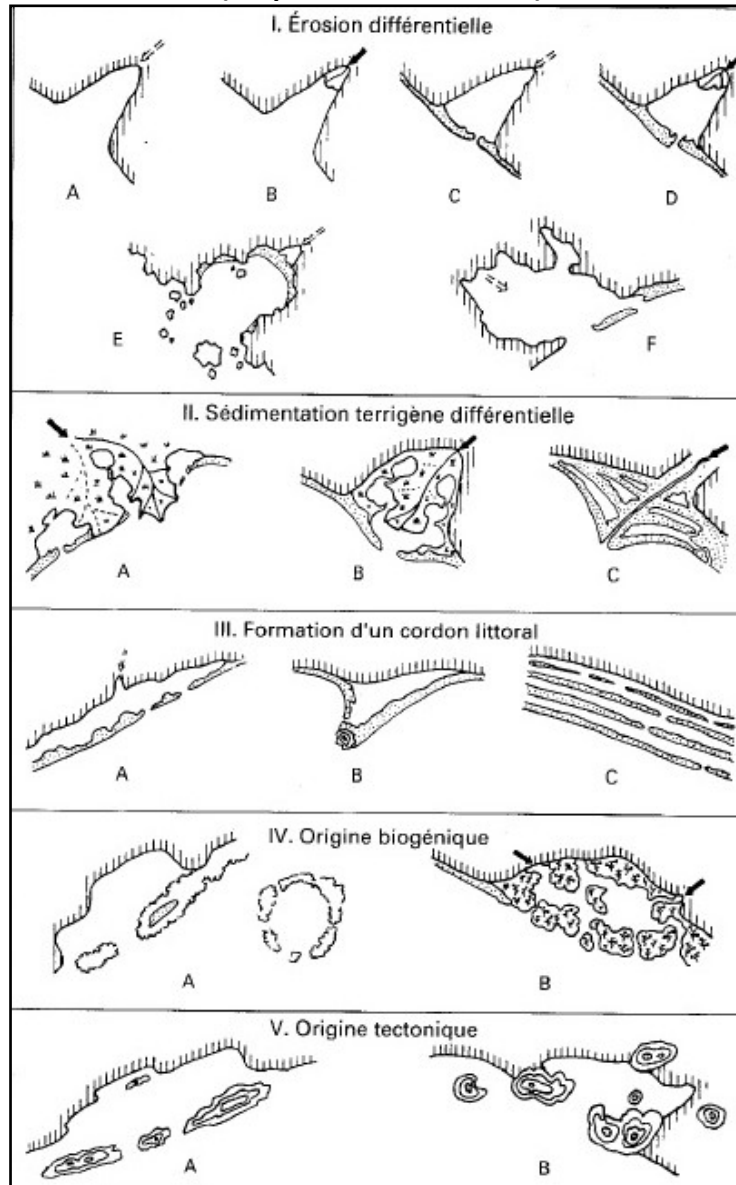
**Figure 8: Les types lagunaires en fonction des facteurs hydrologiques (D'après Postma, 1969)**



De son côté, Hayes (1975) répertorie les lagunes en fonction de l'amplitude des marées et les classe en trois grands types : le *type microtidal* où le marnage est inférieur à 2m ; le *type mésotidal* où le marnage est compris entre 2m et 4m ; le *type macrotidal* où le marnage est supérieur à 4m. Lankford (1977) se base sur des paramètres morphologiques pour classer

les lagunes. Cinq types morphologiques sont ressortis : type I caractérisé par une dépression fluviale. Le type II présente une dépression fluviale comblée. L'absence de dépression caractérise le type III. Le type IV a une dépression et une barrière qui sont d'origine organique. La dépression et la barrière sont d'origine structurale pour le type V (figure 9).

**Figure 9: Les types de lagunaires en fonction du processus de formation (D'après Lankford, 1977)**

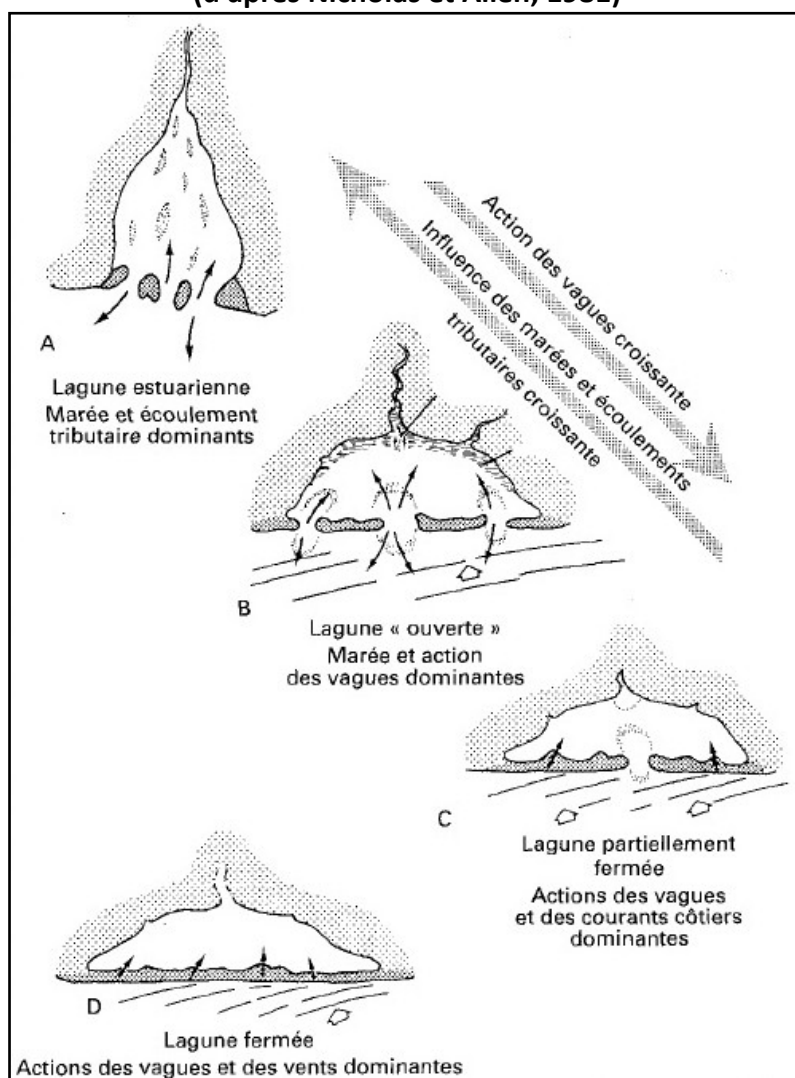


Nicholas et Allen (1981) proposent une classification des lagunes en fonction de leur processus hydrodynamique et de leur degré d'ouverture sur les eaux océaniques. Les auteurs classent les lagunes en quatre catégories (figure 10) : 1/ Les *lagunes ouvertes* caractérisées par une alimentation permanente de la mer contribuant à un autodragage des passes. 2/ Les *lagunes semi-fermées* dont le marnage assez intense colmate les passes qui se



maintiennent difficilement. 3/ Les *lagunes fermées* sont caractérisées par une isolation de la mer et par conséquent par une absence de marnage. 4/ Les *lagunes estuariennes* sont caractérisées par des courants de marées intenses. Ainsi, Boudouresque (2013) distingue deux grands types : (1) Les lagunes de type « estuaire » où les apports en eau douce par le bassin versant, *via* les cours d'eau, sont importants. L'étang de Berre, la lagune de Venise (Italie), la lagune d'Urbinu (Corse) sont des exemples de ce type. (2) Les lagunes de type « antistuaire » sont caractérisés par l'absence des apports en eau douce tel que "*Bhired el Biban*" situé entre la Tunisie et la Libye.

**Figure 10: Les types lagunaires en fonction des facteurs dynamiques et énergétiques (d'après Nicholas et Allen, 1981)**



À l'instar de Boudouresque, nous retenons qu'il est difficile de parler d'une « lagune type ». De ce fait, nous choisissons d'appréhender une définition de la lagune fondée sur les

usages : c'est le lieu géographique où s'exercent l'ensemble des activités humaines se déroulant dans l'eau ou sur l'interface terre-mer.

## 1.2. Risques environnementaux et anthropisation des lagunes

Les lagunes forment des écosystèmes originaux dont l'intérêt biologique et socio-économique est important. Elles possèdent des richesses écologiques formant un écosystème hautement productif avec des chaînes alimentaires riches. Cette *aire intermédiaire*<sup>14</sup>(Pinot, 1998) offre des zones propices à la production aquacole. Ainsi, ces milieux ont constitué des réserves cibles pour l'expansion économique. Depuis les premiers temps, les lagunes ont constitué d'importants foyers d'occupation humaine et économique comportant des activités marines (pêche, aquaculture, etc.), des activités liées à la mer (industrie du pétrole, etc.) et des activités terrestres bénéficiant de la proximité de la mer (tourisme, agriculture du littoral, etc.). L'occupation et la croissance accélérée de la population et des activités multiples changent la stabilité écologique. D'où des risques d'eutrophisation, de dégradation de la flore, de modification du cycle de l'évolution des algues. Les polluants sont acheminés par le biais des cours d'eau au centre et au fond de la lagune. Leur concentration en surface contribue à la toxicité des sédiments et donc à un changement de la productivité primaire des systèmes côtiers. Les métaux lourds, la matière organique, les hydrocarbures, les pesticides déversés en excès dans la lagune engendrent des dysfonctionnements dans la chaîne trophique. Il s'agit d'un espace rare, convoité par plusieurs utilisateurs souvent concurrents et sensibles aux risques de pollution et de dégradations naturelles.

Dans ce sens, les recherches scientifiques sur les lagunes se sont développées ces dernières décennies et plusieurs pays se sont engagés dans des programmes de gestion, de suivi et d'aménagement. Nombreuses sont les lagunes souffrant d'une anthropisation et en état de vulnérabilité. La *lagune de Thau* (France) a accumulé d'importantes quantités de phosphore et des éléments métalliques (cadmium, cuivre, plomb, zinc) provenant de l'industrie et de l'agriculture (Péna, 1989). La lagune de Venise (Italie) à proximité des sources de pollution, a vu son écosystème se dégrader (Bellucci et al., 2002). La *lagune d'Orbetello* (Italie), où se déversent des eaux usées traitées et non traitées, a vu le

---

<sup>14</sup> Ce terme signifie le mélange de deux masses d'eau (marine et continentale) dans une même aire.

développement rapide d'algues risquant d'attenter à son cycle naturel (Lenzi et *al.*, 2003). La lagune d'Ebrié (côte d'Ivoire) qui subit les rejets domestiques, industriels et agricoles d'Abidjan connaît une eutrophisation assortie d'une importante mortalité des poissons (Scheren et *al.*, 2004). La lagune d'Oualidia (Maroc) est soumise à d'importants rejets domestiques et agricoles (Labbardi et *al.*, 2004). La lagune de Bizerte et l'étang de Berre, objets de notre recherche, sont deux lagunes où la pression industrielle, agricole, urbaine est forte et la dégradation est alarmante.

Nous retenons que la lagune, en perpétuelle évolution, est le produit d'interactions de plusieurs éléments naturels, socio-économiques, politiques et anthropiques étroitement imbriqués qui interagissent pour former un système. Ce système implique une interface naturelle et sociale. Il est pertinent de caractériser les éléments qui composent le système, d'une part, et les interrelations entre ces éléments, d'autre part. C'est pourquoi nous utilisons le terme de *système lagunaire*.

### 1.3. La lagune comme système

L'espace géographique n'est pas seulement le résultat d'une organisation par la société qui, en fonction de ses possibilités techniques, transforme et aménage une étendue en espace. C'est un tout complexe dont la structure est formée par de multiples interrelations entre les lieux. « *Toute analyse géographique est d'essence systémiste, car elle insiste sur l'importance des interactions* » (Guermond, 1984, p.318). Les nombreux champs de force dont les relations sont d'ordre systémique sont à la fois démographiques, sociaux, économiques, culturels, financiers. La démarche systémique revient à analyser les interactions complexes entre la dynamique socio-économique et la dynamique naturelle, en d'autres termes, la dialectique sociétés-espaces (Moine, 2006). Brunet (1979) affirme que la démarche systémique est inhérente à toute recherche en géographie (encadré 3). Racine (1982) souligne pour sa part, que l'analyse du système « *nous invite à commencer par le concevoir, et donc à le représenter comme objet signifiant et comme organisme fonctionnant* ». Au regard de notre problématique, nous utiliserons cette définition qui révèle l'interaction lagune/société et les oppositions nature/société, économie/environnement. La combinaison de facteurs physiques, humains et objectifs

(cadre juridique et économique), nous conduit non seulement à mieux comprendre le passé, mais elle permet également d'exprimer les interactions société/nature (Robert, 2009).

### **Encadré 3: Définition d'un système en géographie**

Le concept « système » est polysémique, chargé de divers contenus. Meur-Férec (2006, p.24) souligne qu'« *un système se définit par un ensemble de variables dont les éléments sont interdépendants et interagissent les uns sur les autres. Il répond à trois idées clés : complexité, interactions, organisation* ». En d'autres termes, toute modification interne ou externe, qui affecte le système, agit sur l'ensemble de ces objets, voire sa totalité. Aussi, les liens de causalité, appelés *rétroactions*, sont générés dans les processus constitutifs du système. Des boucles de rétroactions (Durand-Dastes, 1984) apparaissent si un phénomène « A » agit sur « B », celui-ci à son tour, comme il est systématiquement lié à « A », va rétroagir sur lui. Si la rétroaction va dans le même sens que l'action, on parle de rétroaction positive. Si elle agit en sens inverse, on parle de rétroaction négative (freinage).

Le système est explicite. Quatre étapes s'imposent volontairement (Moine A., 2006) :

1. Première étape de présentation des éléments du système ;
2. Deuxième étape appelée *systémogénèse*, la combinaison circonstancielle des multiples facteurs, qui aboutit à la formation et à la construction du système par l'intermédiaire d'un ensemble d'interactions entre tous les éléments constitutifs ;
3. Troisième étape, correspond au fonctionnement du système ;
4. La dernière étape, appelée *systémolyse*, correspond à la destruction du système.

Plusieurs géographes ont utilisé une approche systémique afin de porter des réflexions sur le rôle des acteurs, sur les modalités d'usage et d'occupation des espaces, des projets et des stratégies d'organisation spatiale, en l'appliquant particulièrement bien à l'espace littoral en tant qu'éco-socio-système (Bailly, 1984 ; Guigo, 1984 ; Durand-Dastes, 1984 ; Baudelle, Pinchemel, 1986 ; Clary, 1987 ; Brunet, Dollfus, 1990 ; Corlay, 1998 ; Cadoret, 2006 ; Henocque, 2010). Nous avons basé notre réflexion sur les travaux des géographes du littoral afin d'appréhender l'analyse systémique de la lagune. La complexité existe dans les espaces anthropisés, en particulier sur le littoral (Encadré 4). « *Plus que partout ailleurs, la notion de système est indispensable pour comprendre le milieu littoral, que ce soit du point de vue de son fonctionnement naturel ou de celui de son utilisation par l'homme* » (Pinot, 1994). Appréhender l'espace lagunaire dans une démarche systémique, c'est considérer que « *tout lieu est situé dans l'espace, dans le temps et dans un ensemble de processus, au sein d'un champ de forces quelque part dans les structures du Monde* » (Brunet, Dollfus, 1990).

**Encadré 4 : Le système littoral d'après des géographes du littoral**

Corlay (1998) précise que l'étude du littoral, avec toutes ses composantes physiques et humaines, doit tester une approche systémique. Le modèle développé par Corlay (1995 ; 1998) s'appuie sur la considération que l'espace littoral est un système spatial pour lequel les interactions entre population et territoires sont abordées en termes systémiques. D'ailleurs, le système littoral d'après Corlay comporte deux composantes : l'écosystème et le socio-système (figure 11). Les interactions entre société et nature se complexifient en fonction des caractéristiques de chaque littoral. En fait, « le littoral se présente ainsi comme un éco-socio-système, un espace composite et complexe, siège d'interactions entre les composantes physiques, biologiques et anthropiques » (Corlay, 1995). Pour Cadoret (2006), les réseaux sociaux sont une clé primordiale pour l'analyse des interrelations socio-spatiales du littoral. L'auteur utilise une approche systémique où elle a construit le système littoral de Languedoc-Roussillon à partir d'une grille propre à la géographie sociale. « Les interactions entre les usages de l'espace et les éléments physiques du littoral caractérisent le système spatial de la zone côtière. Les dynamiques de système spatial sont indissociables de celles du système social » (Cadoret, 2006, p.112). Pour Cadoret, l'emboîtement de deux systèmes, système spatial et système social, réunit les interactions pour former le système environnemental (figure 12). De même, Henocque (2010) vise à établir une relation claire entre gestion intégrée des littoraux et de la mer et approche par écosystème ». L'auteur précise « la gestion est guidée par les formes existantes de gouvernance et est axée sur l'intégration des politiques, qu'elles soient sectorielles, d'aménagement du territoire, ou de thématique transversale comme les stratégies de recherche ou pour la biodiversité. Elle s'applique à l'interface terre-mer et se prolonge en mer selon les besoins et les espaces considérés » (figure 13).

Figure 11: Le système littoral selon Corlay(1995)

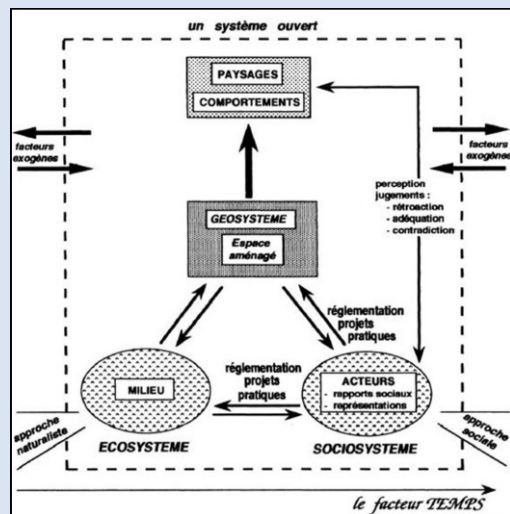


Figure 12 : Le système environnemental littoral selon Cadoret(2006)

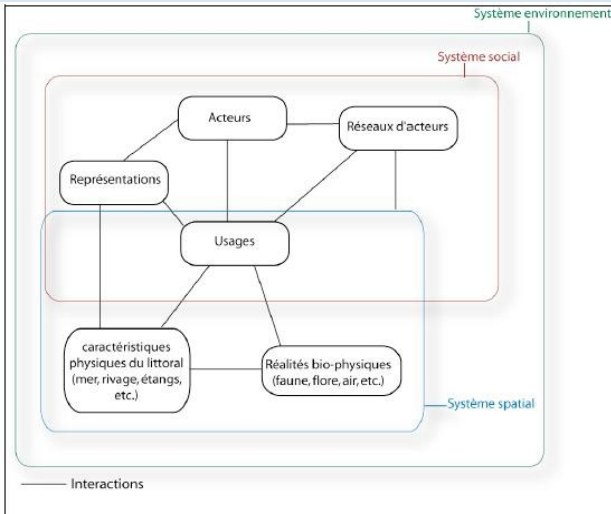
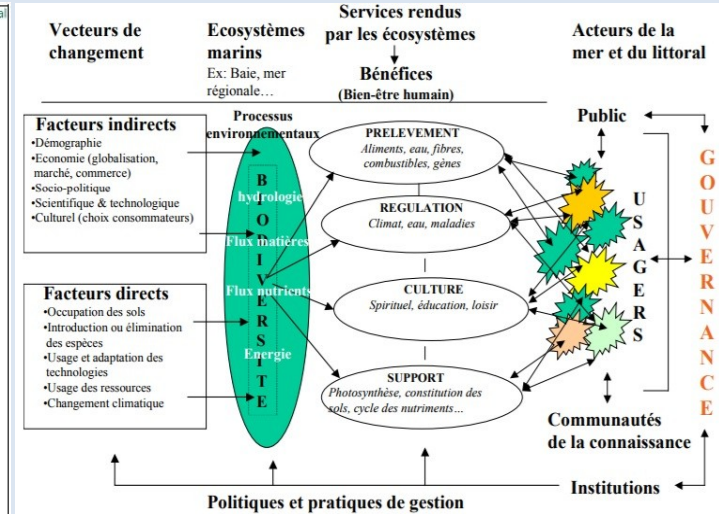


Figure 13 : Le littoral : socio-écosystème complexe selon Henocque(2010)



S'attacher à modéliser la lagune, à en appréhender l'approche systémique est indispensable pour la compréhension des enjeux multiples et l'étude des conflits générés par ses divers usages<sup>15</sup>. « *Le géographe ne peut prétendre connaître un espace que lorsqu'il en analyse non seulement l'organisation spatiale (...) mais encore le système des acteurs et des actions, le mode de production même* » (ibid., p.130). Le recours à une *approche globale* prospectant sur plusieurs niveaux d'échelle et sur différents axes du temps est donc indispensable pour comprendre les dialectiques internes-externes, passé-présent et pour analyser la stratégie des acteurs dans l'organisation spatiale de la lagune. Nous avons privilégié cette approche pour étudier la cohabitation des diverses activités sur une lagune en perpétuelle évolution et par conséquent sur les conflictualités liées à l'environnement sur les abords de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre.

L'étude des interactions sur la lagune permet d'appréhender sa gestion et d'ouvrir une parenthèse sur l'efficacité de la gouvernance environnementale sur un espace particulier. Ces éléments de contexte (conflit, environnement, acteur et lagune) amènent plusieurs questions quant à la gestion des conflits environnementaux sur la lagune. Si, comme le soulignent Torre et Zuideau (2010), les conflits environnementaux révèlent des mutations touchant aux territoires et aux systèmes locaux, dans quelle mesure la gouvernance constitue-t-elle un vecteur de territorialisation ?

## **2. Gérer les conflits d'usage : les enjeux d'une bonne gouvernance**

La lagune est un lieu où s'expriment plusieurs oppositions, où les positions des acteurs sont différenciées et où se construisent des compromis s'inscrivant dans la mise en place d'une gouvernance (Boudouresque, 2013). Le Gales (1995) définit la gouvernance par sa capacité d'intégrer les organisations, les groupes sociaux, les services locaux dans la prise de décision. L'auteur affirme que c'est grâce à la gouvernance que tous les niveaux gouvernementaux sont représentés dans le but d'assimiler les interactions entre l'État et la société rendant ainsi possible l'action publique (Robert, Melin, 2016). C'est sur ces bases que nous posons notre hypothèse de travail qui va s'intéresser aux modes de coordination et aux interactions entre tous les acteurs présents sur les abords de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre.

---

<sup>15</sup> Polycopié de séminaire de DEA « Géomorphologie et aménagement des littoraux », UBO, Brest, non publié

Comme le montrent de nombreux auteurs, la question de la gouvernance est importante en situation d'incertitude. De ce fait, l'objectif ici est d'aborder la question de la gouvernance à travers l'analyse des divers conflits. Notre objectif sera d'analyser les comportements des acteurs dans les modes de décision, d'une part, et de comprendre les conditions d'insertion des comportements de ces acteurs dans le développement d'une gouvernance environnementale, d'autre part. Pour cela, notre problématique se développera en trois temps. Dans un premier temps, nous définirons le concept polysémique de gouvernance. Dans un deuxième temps, et au regard de notre problématique, nous portons une réflexion approfondie sur la gouvernance environnementale. Dans un troisième temps, nous nous attarderons sur les outils de la gouvernance et la gestion intégrée des zones côtières.

## **2.1. La gouvernance : approche fondatrice en sciences sociales**

### ***2.1.1. La gouvernance : un concept polysémique***

La notion de gouvernance se caractérise entre autres par son caractère polysémique dont certains auteurs rendent compte (Theys, 2002 ; Dauvin, 2002 ; Chia *et al.*, 2010 ; Rey-Valette *et al.*, 2014). Le terme gouvernance apparaît chez les économistes depuis plus d'un demi-siècle. À la fin des années 1980, le terme est utilisé dans les sciences politiques afin de développer l'idée de l'*Urban Governance*. Rhodes (1996) souligne diverses utilisations de la gouvernance : la gouvernance coopérative, la gouvernance comme nouvelle approche de gestion publique, la « bonne gouvernance », la gouvernance comme réseaux d'action auto-organisés, etc. Il est intéressant de constater à quel point cette idée de gouvernance a pu retenir l'attention de chercheurs venant de diverses disciplines. Depuis quelques années, la question de la gouvernance semble liée à celle du développement durable et plus précisément aux nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale. Elle se situe dans le contexte historique de l'implication des acteurs privés, publics et associatifs dans leur dynamique de développement, dans leur capacité à se mobiliser. Le Galès (2003, p.31-32) affirme que la gouvernance agit « *comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, à la capacité de fournir des services et à assurer sa légitimité* ». Comme

le disait Paquet dans sa célèbre définition : la gouvernance c'est « *la coordination efficace quand pouvoir, ressources et information sont vastement distribuées* » (Paquet, 2004). Le concept de gouvernance est une forme de régulation entre acteurs et institutions. Ces caractéristiques sont fondées sur un vaste champ d'acteurs ; une interdépendance des acteurs dans la prise de décision ; une importance des réseaux ; une émergence de conflits et de négociations ; un développement exprimé en action (Leloup, Moyart, Pecqueur, 2005). La gouvernance vise l'implication du public dans la gestion du territoire en ayant recours au réseau. Cette vision décentralise le pouvoir pour soutenir l'idée qu'il n'y a plus de maître du jeu (Paquet, 2004). Dans ce contexte, la gouvernance tend à favoriser l'insertion des acteurs (privé, public, etc.) dans les réseaux du pouvoir. En effet, la gouvernance est créatrice de nouvelle structure de gestion à une échelle territoriale. Manifestement, la notion de gouvernance a pour effet de mobiliser les acteurs. Elle recouvre l'analyse de processus de coordination « multi niveaux et multipolaires » comme le précise Gaudin (1998).

Leloup, Moyart et Pecqueur affirment que « *la coordination d'acteurs à l'échelle territoriale entraîne une mutation : la décision s'autonomise en partie par rapport au pouvoir central public ; on assiste à une certaine polycentralité des formes de régulation, qui s'élargissent au social, au culturel et à l'économique* » (Leloup, Moyart, Pecqueur, 2005, p.323). Ils parlent d'une recomposition des espaces d'exercice du pouvoir qui se traduit par une déterritorialisation et une reterritorialisation. « *La coordination, la négociation rendues nécessaires pour faire évoluer le territoire vers les objectifs souhaités amènent à créer de nouveaux lieux de concertation, de nouvelles techniques d'action et de décision, de nouveaux processus* » (*ibid.*, p.327).

### **2.1.2. La gouvernance : un concept approprié par les géographes**

Le concept de gouvernance est approprié par plusieurs disciplines dont la science géographique qui s'est intéressée aux politiques territoriales d'aménagement. Ces dernières années, les recherches sur la gouvernance (territoriale, environnementale) se sont multipliées. Nombreux sont les géographes qui se sont intéressés à la gouvernance à partir du développement durable, ou de la gouvernance urbaine (Bonin, 2001 ; Bertrand, Moquay, Gorgeu, 2001 ; Bertrand, Moquay, 2004 ; Rey-Valette, 2014 ; Chenorkian, Robert, 2014 ; Robert, Melin, 2016). Nous insistons sur le fait que la gouvernance concerne des territoires chargés d'identités où des interactions entre différents acteurs sont tissées entre tous les échelons territoriaux. Elle représente un enjeu pour les acteurs aux identités différentes et



aux intérêts asymétriques autour d'enjeux environnementaux afin de mettre en place un contexte de développement durable (Goxe, 2007). La participation des différents publics concernés (Rey-Valette, Lardon, Chia, 2008 ; Rey-Valette, Antona, 2009) est un principe fondamental de la gouvernance. L'enjeu de la gouvernance est de construire un projet commun entre acteurs multiples avec des objectifs et des logiques différents (Hénocque, Bersani, 2008 ; Rey-Valette et *al.*, 2014). La gouvernance est ce « *processus de coordination multiniveaux et multiscalaires* » (Gaudin, 1998). Elle contribue à la construction d'objectifs et d'actions en mettant en œuvre des outils et des dispositifs (mesures, connaissance, savoir-faire, etc.) divers basés sur un consensus collectif. Ces outils fondent des structures organisationnelles et institutionnelles. Miossec (1998) montre que « *la gouvernance est un processus théorique qui s'inspire des modes de régulation en conviant à la négociation des partenaires choisis de niveau inégal. Elle offre ainsi une apparence de lissage et d'équité, atténuant le différentiel public/privé, abrogeant les systèmes hiérarchisés au profit d'un échange – ou d'un simulacre d'échange – de haut en bas et de bas en haut, prônant un auto-ajustement qui s'inspire, quel que soit le contexte, des mécanismes du marché* ». Notre objectif est de comprendre les éléments permettant d'assurer une participation active des citoyens à la gestion de leur cadre de vie. Nous privilégions la définition de Cavallier (1998) « *la gouvernance (...) c'est donc finalement la capacité et la coresponsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique* ».

Ainsi, nous postulons que le concept de gouvernance environnementale relève principalement du champ de l'action publique environnementale (Lorrain, 1998). Celle-ci privilégie les dispositifs de gouvernance fondés sur les formes de relations transversales entre les élus, les acteurs locaux, les citoyens, les experts et les organisations. Nous interrogeons les dispositions de négociation (Fischer, Ury, 1982) et de concertation (Warin, La Branche, 2006 ; Beuret, 2006 ; Leborgne, 2012) horizontales entre les échelles d'actions fondées sur le partenariat et la contractualisation (Gilly, Wallet, 2005). Nous avons accordé une attention particulière au processus de gouvernance environnementale sur les littoraux en général et sur les territoires lagunaires, en particulier. L'analyse des besoins, des outils, des dispositifs, des pratiques des acteurs et des formes institutionnelles nous permet de comprendre les articulations entre les diverses échelles d'action d'une part, et de souligner les modalités de coordination, d'autre part (Chenorkian, Robert, 2014).

## 2.2. Gouvernance environnementale et participation citoyenne

La notion de gouvernance se situe dans une perspective de création de nouvelles procédures de participation des citoyens à la vie de la société et à la mise en place d'un débat public sur des questions environnementales (Hénocque, Bersani, 2008 ; Leborgne, 2012). « *“La gouvernance” est un “construit” auquel nous faisons appel en de multiples lieux pour discuter, mais aussi dans le but de régler en société des problèmes, notamment des problèmes environnementaux* » (Létourneau, 2009). Son but vise à imbriquer divers types d'acteurs à divers niveaux de décision et de coopération. Le recours à la gouvernance permet de répondre à de multiples attentes, dans le but de concilier les intérêts de tous les acteurs (Pecqueur, 2002). Son émergence est liée aux préoccupations de la société civile vis-à-vis des problèmes environnementaux et de la préservation de la nature. Cette prise en compte de la nature constitue le moteur de l'apparition de nouvelles formes de structures organisationnelles entre les agents et les institutions publiques afin de mener des actions (Chenorkian, Robert, 2014).

De ce fait, la gouvernance est la procédure qui favorise la participation des citoyens à la vie sociétale (Hénocque, Bersani, 2008). Il s'agit d'établir un débat public basé sur l'implication de tous les acteurs de la ville (Leborgne, 2012). C'est une forme d'action publique qui fonde de nouvelles modalités de décision à une échelle temporelle et spatiale (Gaudin, 2002). Cette notion a été développée par la science politique qui a porté une large réflexion sur les processus démocratiques et d'institutionnalisation. Beaurain (2004) souligne que « *la gouvernance est apparue comme un révélateur de nouvelles formes de partenariats entre les acteurs de la sphère socio-économique et ceux de la sphère politico-administrative* ». D'une manière générale, la gouvernance vient pour développer des relations entre le public et le privé, entre les institutions et les acteurs économiques à l'intérieur d'un réseau (Lorrain, 1998 ; Hénocque, Bersani, 2008). Dans ce sens, Gaudin (2002) affirme qu'« *on peut donc analyser la gouvernance comme de l'action publique en réseaux, comme une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures historiques du passé et des procédures routinisées* ». Ainsi, le processus de concertation, de coordination des acteurs entre eux s'inscrit dans un espace donné et accomplit son action au cours du temps (Warin, La Branche, 2006). Cette

articulation des deux dimensions temporelle et spatiale est indispensable dans la production d'une gouvernance (Beurain, 2004).

Dans le domaine de l'environnement, le processus de gouvernance implique l'intégration des entreprises et des acteurs économiques. Le but de la gouvernance est de « *gérer l'ajustement des rythmes différenciés qui animent respectivement l'environnement et les différents pans du système socio-économique que le problème d'environnement fait interagir* » (Godard, 1993). La dimension temps est importante parce qu'elle questionne la faisabilité, l'enjeu des décisions et des conventions signées dans le domaine de l'environnement en fonction des dynamiques économiques et techniques à venir (Beurain, 2004). De même, Godard affirme que toute décision n'est pas définitive, au contraire, elle s'intègre dans un processus où les enjeux sont multiples et où chaque décision correspond à une étape. L'auteur propose une approche séquentielle fragmentée en étapes (Godard, 2004). De ceci découle l'importance des acteurs économiques dans la détermination des actions et des conventions dans le domaine de l'environnement. Comme nous l'avons déjà signalé précédemment, la gouvernance engage une dimension spatiale qui réside dans la coordination des acteurs entre eux dans un contexte territorial bien déterminé (Lorrain, 1998 ; Hénocque, Bersani, 2008). D'où l'importance d'inscrire le processus dans une échelle spatiale. Cette dimension interagit et influence les modes de concertation entre les acteurs (Warin, La Branche, 2006). Le territoire est la cible des stratégies des acteurs et le lieu d'action et de création des stratégies d'acteurs ayant des temporalités différentes.

La lagune de Bizerte traverse, depuis les années 1980, une crise de pollution (urbaine, industrielle et agricole) qui a posé des questions fondamentales concernant l'aménagement territorial, la gestion intégrée du littoral, la conscience environnementale, le rôle du public dans la gouvernance environnementale, etc. Sur l'étang de Berre, la population locale organisée dans des associations et des groupements professionnels, manifeste son intérêt de participer aux décisions territoriales locales. Les pouvoirs publics ont essayé de chercher les meilleurs modes de coordination entre l'échelle locale et centrale : des guides d'accompagnement, des dispositifs et des outils sont mis à la disposition des acteurs locaux afin de faciliter leur prise de décision sur leur territoire (Theys, 2014).

### **2.2.1. La gouvernance du littoral : outil du développement durable**

De nombreuses recherches témoignent du rôle important de la gouvernance dans le développement durable (encadré 5) comme « *le versant social du principe de durabilité* » (Masson Vincent *et al.*, 2012). La gouvernance est employée pour désigner au sens premier « la manière de gouverner ». Ce terme représente un pilier majeur du concept de développement durable qui repose sur la participation du public dans la décision (Goxe, 2007). Dans la littérature, le rôle de la gouvernance est appréhendé comme finalité et/ou comme outil (Rey-Valette *et al.*, 2014). La gouvernance est associée à divers termes en associant des thématiques (gouvernance environnementale, gouvernance sociale), des échelles (gouvernance mondiale, gouvernance locale), des espaces (gouvernance territoriale, gouvernance du littoral). Celle-ci mobilise diverses notions comme la participation, la concertation, la démocratie, le partenariat, etc. Sa valeur réside dans sa capacité à surmonter les problèmes, voire toutes les situations complexes (Froger, 2006). Dans le même sens, Froger (2006) affirme que la gouvernance contribue « *à l'évolution des modes de gouvernement* » afin d'instaurer des politiques et des institutions publiques développées et destinées à la mise en place des objectifs du développement durable. Rumpala (2008) précise que « *le "développement durable" tend, de façon plus ou moins explicite, à être pris comme une incitation à repenser la question de la pratique de la démocratie et des institutions à partir desquelles elle est censée fonctionner* ». En fait, le recours à la gouvernance exige l'implication de la société civile dans toute décision se rapportant à son territoire. « *C'est ainsi que les principes de démocratie participative s'associent naturellement aux notions de gouvernance environnementale : il s'agit d'emprunter de nouvelles voies de consultation, de participation et de légitimité afin de faire émerger non seulement des avis mais des processus et des décisions* » (Leloup, Moyart, Pecqueur, 2005, p.330).

La convention sur l'accès à la justice<sup>16</sup> en matière d'environnement adoptée par la Commission économique pour l'Europe, à Aarhus au Danemark, le 25 juin 1998, présente un instrument juridique marquant une nouvelle perspective en droit de l'environnement. D'ailleurs, le préambule de la convention se réfère en particulier au principe 1 de la déclaration de Stockholm qui souligne que « *l'homme a le devoir solennel de protéger et*

---

<sup>16</sup> Dans ce sens, Chartier et Rodary (2016, p.39) parlent de la justice dans la mesure où « *porter un regard sur la crise de la biosphère, c'est [...] prendre en compte les nouvelles dimensions des injustices sociales contemporaines* ».

*d'améliorer l'environnement* », et au principe 10 de la déclaration de Rio où « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés au niveau qui convient* ». La conférence de Stockholm sur l'environnement humain en 1972 est un fondement du principe de participation dans le secteur de l'environnement. Plusieurs instruments internationaux, tels que la charte mondiale de la nature (1982), abordent divers aspects de la participation du public à l'élaboration des décisions en matière d'environnement. Le principe 10<sup>17</sup> de la Déclaration de Rio de 1992, auquel se réfère la convention d'Aarhus, est considéré comme l'expression mondiale de l'émergence du principe de la participation du public dans l'environnement. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a commencé à préparer et à diffuser de nombreux documents de recommandations pour inciter à la participation. La deuxième et la troisième conférence européenne des ministres de l'environnement, à Bruxelles en mars 1976 et à Bern en 1979, ont marqué un encouragement à la participation du public à la protection de la nature. Les programmes d'action de l'Union Européenne en matière d'environnement prévoient, dès 1977, des actions pour favoriser la participation du grand public à la protection de l'environnement. Aussi la charte européenne sur l'environnement et la santé adoptée à la première conférence européenne sur l'environnement et la santé à Francfort, sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé, le 8 décembre 1989, précise-elle que la participation du public est un élément important dans le contexte des questions environnementales et sanitaires et que chaque citoyen a le droit de participer au processus de prise de décision.

Dans ce sens, Masson *et al.* (2012), affirme que « *la gouvernance est généralement associée à quatre concepts initiaux : multiplicité des acteurs, décision partagée, gestion décentralisée et bien commun géré par la sphère privée* ». De ce fait, le moteur du processus structurel de la gouvernance vise à faire participer la société civile dans la prise de décisions et la définition des politiques publiques. Elle est dotée d'un pouvoir de libéralisation des sociétés et de démocratisation du fonctionnement des États (Le Galès, 1995). « *La gouvernance (...) est souvent présentée comme étant le 4<sup>e</sup> pilier du développement durable* » (Développement durable et territoire, 2003). La gouvernance est « *comprise comme les relations entre l'État et la société civile* » (Mc Carney, Halfani, Rodriguez, 1995, cité par Lungo (Communication du Cap, 1998) in Bailly *et al.*, 2000, p.9). Le développement durable

---

<sup>17</sup> D'après la déclaration de la Conférence Internationale de Rio (ONU, 1992) dans son 10<sup>e</sup> principe « *la participation de la société civile est indispensable pour le développement de rapports de gouvernance urbaine démocratique* » (Lungo, 2000).

est une référence largement reconnue qui tend à s'appliquer à l'ensemble des politiques publiques (Kalaora, Charles, 2000 ; Jollivet, 2001). « *Parce que la zone côtière est étroite et fragile, le développement durable cherche ainsi à concilier développement économique et protection de l'environnement* » (Miossec, 1998b, p.450). Dans le cas des territoires littoraux convoités et vulnérables, porteurs d'enjeux économiques et écologiques importants, particulièrement complexes à appréhender, il se décline sous une formulation particulière : la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Il est donc nécessaire de comprendre tous les enjeux spatiaux afin d'appréhender des modes d'interaction entre les pouvoirs de toutes les échelles. Les politiques de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) nécessitent de prendre en compte les impératifs de la participation des différents acteurs.

### **2.2.2. Les enjeux de la gouvernance du littoral : Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)**

La vulnérabilité et la fragilité du littoral mènent à penser à sa gestion (Beuret, Pennanguer, 2002 ; Alban, Lewis, 2005). Cette situation implique de faire des choix par l'intermédiaire des politiques d'aménagement du territoire littoral. Face à cette complexité apparaît la difficulté de coordonner les politiques et les visions : les compétences administratives, les usages, les réglementations, les plans d'action et les projets d'aménagement de la zone côtière. Afin de coordonner l'ensemble les réglementations et les réflexions, un nouveau terme émerge : la gestion intégrée de la zone côtière. Notre recherche tend à traiter de la problématique de la gouvernance dans le cadre des politiques de gestion intégrée et concertée des lagunes. En effet, les réflexions sur l'élaboration de la GIZC traitent de la gouvernance et s'apparentent fortement aux travaux sur la gouvernance territoriale (Rey-Valette *et al.*, 2014), définie comme « *la capacité des acteurs à maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent* » (Deffontaines, Marcelpoil, Moquay, 2001). Diverses sont les recherches qui visent à évaluer les projets ou les programmes de GIZC afin de déceler les problèmes liés aux aspects institutionnels ou aux outils de participation et de concertation (UE, 1999 ; PNUE/PAM/PAP, 2001 ; Deboudt, Bellan-Santini, Dauvin *et al.*, 2002 ; DIACT, SGMer, 2006 ; Gaignon, Goudebranche, 2007a ; 2007b ; Guineberteau, Meur-Ferec, Trouillet, 2006 ; Hénocque, Bersani, 2008).

En effet, la GIZC vise à introduire les principes du développement durable dans l'aménagement des zones littorales. C'est une approche « multiscalaire » qui s'oppose à l'approche sectorielle ou non partagée (Vallega, 1999). C'est une démarche d'action publique intégrée et concertée qui tend à gérer l'ensemble des interactions qui caractérisent les

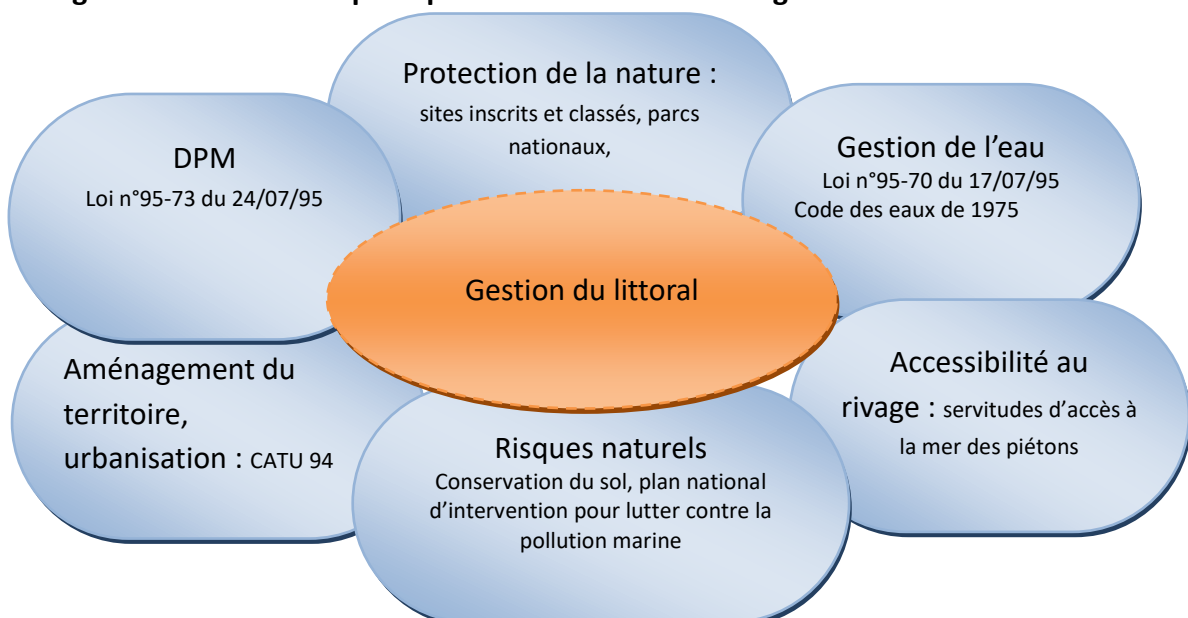
espaces littoraux. Et afin de renforcer l'efficacité de cette démarche, la GIZC remplit les conditions de participation de la société civile dans la gestion des politiques publiques. La dimension intégration constitue un instrument, un objectif dans la gouvernance du domaine littoral. Nous soulignons la proximité entre GIZC et gouvernance ; du reste, certains auteurs n'hésitent pas à définir la GIZC comme une « *nouvelle méthode de gouvernance* » (Meur-Ferrec, 2007) ou comme la capacité à « *inventer de nouveaux systèmes de gouvernance* » (Hénocque, 2006). Comme le soulignent Fernandez et Kalaora (2008), un processus de GIZC ne peut réussir sans « *une bonne gouvernance, au sens d'une participation des acteurs à tous les échelons* ». Cependant, la GIZC fournit un cadre d'analyse pour étudier de nouvelles pratiques de l'action publique issues de diverses territorialités. Les enjeux de cette politique résident dans sa capacité à construire un projet partagé de territoire entre plusieurs types d'acteurs (Fernandez, Kalaora, 2008). Dans ce contexte, les deux auteurs envisagent des *mémoires d'entente* pour formaliser les résultats des points de vue. Cette idée concrétise un transfert formel et une construction d'un droit local. Beuret et Pennanger (2002) préconisent aussi le recours à « *l'auto réglementation pour faire émerger des règles adaptées et appropriées par tous* ». En fait, les dispositifs volontaires entre acteurs s'inscrivent dans une approche procédurale de la GIZC. Il s'agit de « *combiner les outils pour que la gestion intégrée se décline à tous les niveaux de l'action publique* » (Hénocque, Bersani, 2008). La mise en œuvre d'une GIZC fait appel à une logique de *projet collectif* (Rhodes, 1996 ; Rey-Valette *et al.*, 2014) qui intègre diverses conditions dont l'objectif est de dépasser les approches, les échelles et les logiques sectorielles (Encadré 6).

La gestion intégrée est par conséquent un concept qui rassemble des objectifs visant la protection et la mise en valeur du littoral à travers un consensus entre tous les acteurs intéressés (acteurs économiques, acteurs sociaux, acteurs spatiaux, etc.). C'est un concept porteur de solutions dans le cadre d'une politique de concertation et de conciliation entre divers protagonistes (Cicin-Sain, Knecht, 1998 ; Dauvin, 2002 ; Billé, 2004 ; 2005 ; 2006 ; Warin, La Branche, 2006). « *Une sorte d'obligation morale plane sur la notion de gestion intégrée, née du rapport social invisible entre tous les hommes dans leur environnement naturel, et la mondialisation des problèmes environnementaux porte la question au niveau planétaire* » (Bodiguel, 1997, p.29). Mais la mise en place d'une gestion intégrée concertée reste difficile à instaurer en raison de la complexité des échelles, de la difficulté des échanges et de la multiplicité des acteurs. Cependant, la recherche d'une plate-forme

regroupant les modalités d'actions s'avère importante pour l'instauration d'une gestion intégrée. Ainsi, la participation est un point fort toujours cité comme indispensable pour la réussite de la procédure GIZC, mais, la multiplicité des acteurs constitue une contrainte pour impliquer les divers acteurs et réaliser des partenariats sur le domaine maritime (Gaignon, Goudebranche, 2007a ; 2007b).

Ces observations nécessitent de repenser les logiques et les outils d'évaluation et d'aide aux décisions de gestion de façon à surmonter les logiques traditionnelles et afin de tenir compte de la pluralité des usages et des représentations (Henocque, 2006 ; Guineberteau, Meur-Ferec, Trouillet, 2006). La GIZC cherche à construire une stratégie de gestion concertée entre les acteurs concernés par l'aménagement du territoire littoral. Cette approche « *consiste à organiser l'aménagement et la conservation des littoraux en tenant compte de tous les acteurs, en s'appuyant sur les différentes échelles d'analyse et d'intervention, et en abordant tous les domaines thématiques d'intérêt* » (Robert, 2009, p.47). L'aménagement exige une négociation entre tous les protagonistes autour d'un projet. La GIZC offre un cadre adéquat pour appréhender les interactions entre usages et usagers (Kalaora, 2002 ; Lozachmeur, 2004 ; 2005 ; Henocque, 2006 ; Hardy, 2006 ; Robert, 2014). Mais, les politiques d'aménagement ont toujours répondu à un besoin de protection des côtes, de cohabitation des usages et des dynamiques économiques. Notre recherche dévoile les enjeux de la gestion intégrée liés aux conflits d'usage environnementaux sur un territoire lagunaire. A cet égard, nous esquissons un panorama synthétique des principaux dispositifs législatifs mis en œuvre par le Gouvernement tunisien pour l'aménagement du littoral (figure 14).

**Figure 14: Schéma des principaux textes et outils de la gestion du littoral en Tunisie**





### **Encadré 5 : Le développement durable : une valeur nouvelle issue de la négociation internationale**

Le développement durable a fait l'objet au cours des vingt dernières années d'une littérature scientifique et technique pour le moins abondante. Il révèle un caractère multiacteur et transdisciplinaire : géographie, aménagement du territoire, urbanisme, économie, sciences de la terre et de l'environnement, sciences politiques (André *et al.*, 2003). Aujourd'hui, les valeurs du développement durable constituent un enjeu fort et sont médiatisées dans de nombreux discours. « *Cette expression est devenue une notion commune comme liberté, démocratie, environnement, progrès...* » (Jollivet, 2001, p.97). L'histoire de ce concept fait référence aux rapports MEADOW (1972) et BRUNTLAND (CMED, 1987). Puis, suite à la conférence de Rio(1992), cette notion s'est développée en soulignant que « *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable* ». Le concept de développement durable ne se restreint plus à la gestion de ressources naturelles et économiques, il comprend une perspective sociale (Veyret, 2005). « *Le terme durable définit une politique et une stratégie qui favorisent un développement économique et social continu sans porter atteinte à l'environnement et aux ressources naturelles, bases de l'activité humaine et des développements futurs* » (Bailly, Brun, Lawrence, Rey, 2000, p.5).

Ainsi, trois dimensions sont prises dans la définition du développement durable : l'économique, le social, l'environnemental (Veyret, 2005). Corlay (1995) revendique le fait que le terme développement durable contribue à réconcilier les activités économiques et la protection de l'environnement par l'intermédiaire d'une stratégie inscrite dans le temps. Dans le même contexte, Bonnot (1995) souligne cette « *capacité de concevoir un développement compatible avec l'environnement ou plus précisément des formes multiples de développement compatible avec la diversité des milieux naturels* ». Ce terme intègre trois points importants : la durabilité écologique, la viabilité économique, l'équité sociale. Toutes ces composantes sont reliées au *temps* et aux *territoires* sur lesquels chacun des *acteurs* place ses propres conceptions. La participation peut être définie comme « *l'ensemble des possibilités démocratiques offertes à la population de collaborer à la prise de décision. Une participation authentique est alors un engagement actif des citoyens dans la résolution des problèmes qu'ils jugent essentiels et pertinents et dont ils peuvent effectivement concourir à élaborer et contrôler les solutions* » (Ruegg, Mettan, Vodoz, 1992, p.81).

Cette logique est appelée la démocratie participative. Cette démocratie a porté sur les relations entre les pouvoirs publics et la société civile. Ce principe permet le contact entre l'État, les élus et les citoyens, d'où le développement de plusieurs formes d'action afin de favoriser des liens entre la demande sociale et les instances publiques (Veyret, 2005 ; Mancebo, 2008). Des associations se sont constituées « *afin de prouver que la démocratie s'impose quand elle démontre qu'elle est le moyen le plus efficace pour avancer dans le règlement des problèmes quotidiens des habitants* » (Amzert, 2001, p.78). La démocratie représentative est fondée sur une logique descendante. Par contre, la démocratie participative est ascendante puisqu'elle est liée à la volonté de la population de s'impliquer. En matière d'aménagement du territoire, la mise en disponibilité des documents et des outils est d'une extrême importance pour maîtriser les enjeux et les actions territoriales à mettre en place afin de réussir le débat public.

**Encadré 6: La gestion intégrée des zones côtières : définitions**

De nombreuses initiatives en faveur de la mise en œuvre de la GIZC ont vu le jour sous l'impulsion des organisations internationales qui en ont défini les principes clés (UE, 1999 ; 2002 ; CEL, 2002 ; DIACT, 2006). La GIZC est un concept polysémique et abstrait auquel on ne peut pas attribuer une définition standard, et c'est à partir d'expérimentations pilotes et de guides de bonne conduite que les pratiques de GIZC tendent à se diffuser (UE, 1999 ; PNUE/PAM/PAP, 2001 ; UNESCO/COI, 2001 ; UICN, 2004). Ainsi, un guide pratique pour la Méditerranée (PNUE/PAM/PAP, 2001) a été réalisé à partir de 45 expérimentations conduites dès 1997, tandis que les recommandations européennes en matière de GIZC (UE, 2002) sont issues des résultats d'un programme pilote de 36 projets réalisés entre 1996 et 1999 (UE, 1999). Le programme des Nations Unies pour l'environnement définit la gestion intégrée du littoral comme un « processus de réalisation des objectifs, d'un développement environnementalement durable dans les régions littorales, dans le cadre des contraintes physiques, sociales et économiques, et dans le cadre des contraintes imposées par les systèmes et institutions réglementaires, financiers et administratifs » (PNUE, 1995, p.62). Ce nouveau concept contribue à mettre autour de la table tous les acteurs aux intérêts multiples. Il a fait l'objet de plusieurs publications, articles et ouvrages auxquels plusieurs géographes se sont intéressés (Vallega, 1995 ; Miossec, 1998a ; 2001 ; 2004c, etc.). Ainsi, Henocque (2010) affirme que le concept de GIZC intègre outre la préservation des milieux des facteurs de croissance économique et sociaux (figure 15).

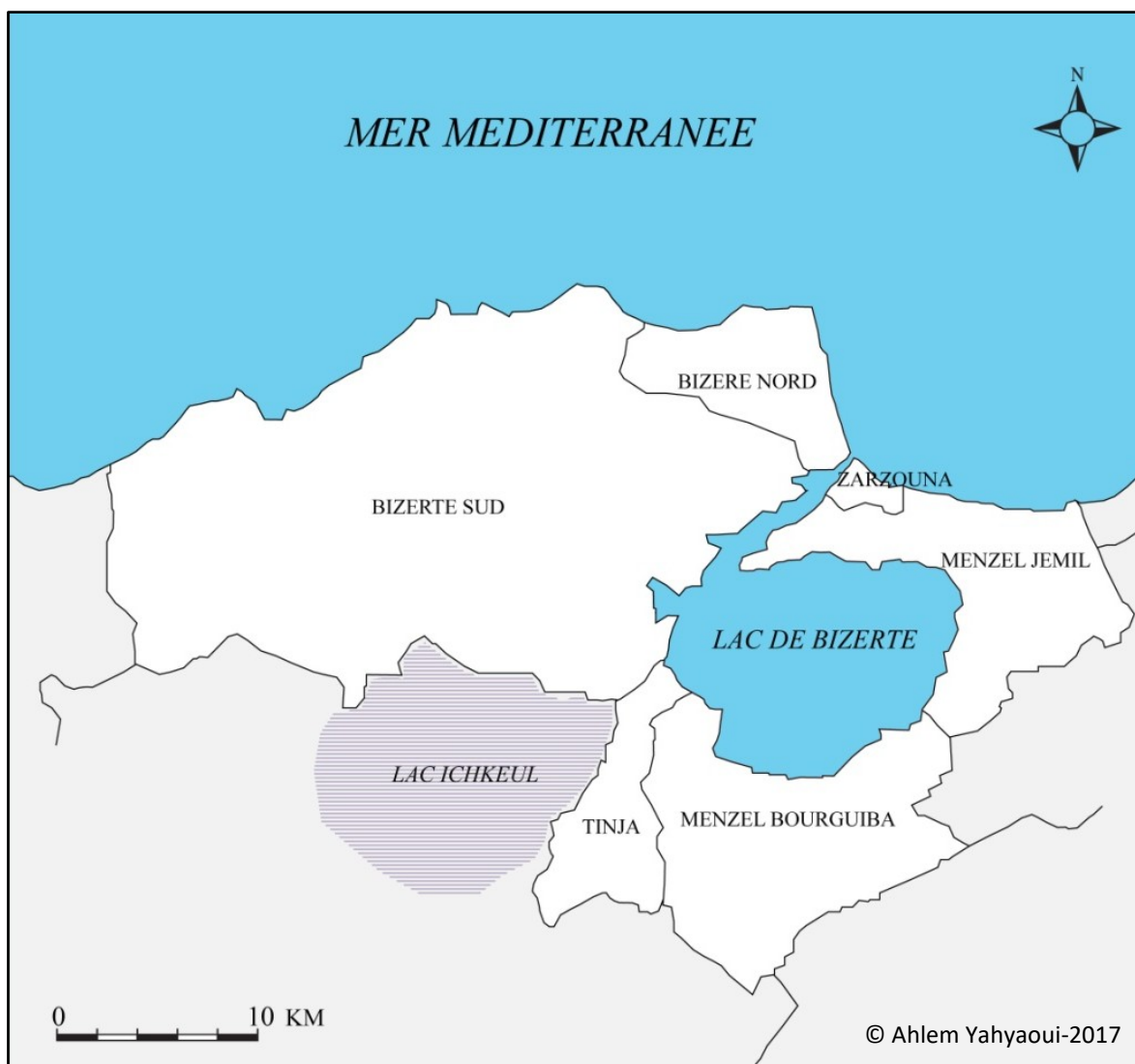
**Figure 15: Les grandes lignes de la GIZC telles que définies dans le chapitre 17 de l'Agenda 21 (Henocque, 2010)**

Pré-conditions pour l'approche par écosystème	Mise en œuvre et changements de comportement	Atteinte des objectifs de type environnemental et sociétal
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les Etats côtiers s'engagent dans le développement durable des espaces maritimes sous leur juridiction (17.5)</li> <li>➤ Mise en place fonctionnelle de mécanismes de coordination aux niveaux national et local (17.6)</li> <li>➤ Moyens financiers mobilisés. Le coût total annuel estimé (1993-2000) de mise en œuvre des activités du programme était de \$6 Milliards incluant \$50 Millions pour la communauté internationale sur la base de subventions ou d'accords contractuels (17.12)</li> <li>➤ Développement de l'éducation et de la formation pour la gestion intégrée de la mer et du littoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en œuvre d'une politique intégrée et d'un processus de prise de décision incluant tous les secteurs pour assurer compatibilité et équilibre des usages (17.6)</li> <li>➤ Développement des systèmes d'observation, d'analyse et de transfert de l'information (17.13)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintien de la biodiversité et de la productivité des habitats et des espèces marines (17.7)</li> <li>➤ Amélioration des aménités côtières, en particulier le logement, l'eau potable et le traitement des eaux usées, des déchets et des effluents industriels (17.6)</li> <li>➤ Restauration des habitats côtiers dégradés (17.6)</li> </ul>

Il apparaît que la cohabitation d'activités diverses sur le littoral ne peut être laissée au hasard et nécessite la définition d'une politique de gestion. Le PNUE (1995) précise qu'« une approche intégrée vise à concilier les besoins conflictuels de la société en produits et en services, en anticipant les intérêts actuels et futurs à court, moyen et long terme. (...) Elle exige une analyse bien plus exhaustive que l'approche sectorielle, et devrait générer des politiques de gestion du littoral qui soient acceptables des points de vue économiques, sociaux et écologiques ». Cette politique doit nécessairement s'appuyer sur une connaissance scientifique poussée concernant le fonctionnement des écosystèmes côtiers et la variabilité naturelle du milieu marin. Elle passe par la réalisation des études à échelle « régionale » qui apporteront aux aménageurs les connaissances indispensables à la prise de décision.

Rappelons en effet que le programme de démonstration de l'Union Européenne (UE, 1999) et l'évaluation de la Commission environnement littoral (CEL, 2002) ont signalé plusieurs problèmes et conflits rencontrés, qui sont liés aux aspects institutionnels (rigidité des procédures, absence de planification, actions sectorielles non coordonnées, décisions inadéquates...) ou à des carences relatives à l'information (manque de maîtrise des processus littoraux, absence des dispositifs de concertation et de coordination...). Notre réflexion sur la lagune de Bizerte (carte 1) et l'étang de Berre (carte 2) s'étend aux frontières administratives des communes riveraines pour le cas de Berre, des délégations riveraines pour le cas de la lagune de Bizerte. Sur cette base, nous avons procédé à la collecte d'informations et de données. Quant à l'étude du système social, nous avons élargi l'étude au-delà des limites fixées. Nous avons ciblé une approche multiscalaire pour appréhender la problématique.

**Carte 1: Les délégations riveraines de la lagune de Bizerte**



Carte 2: Les communes riveraines de l'étang de Berre



\*\*\*\*\*

## **Conclusion :**

Ce chapitre met en évidence la fragilité des milieux lagunaires et montre que les lagunes sont propices à l'étude des processus conflictuels environnementaux. Sur ces lagunes, les interactions socio-spatiales requièrent une importance croissante dans les discours politiques, géographiques, sociaux, etc. Ces milieux fragiles anthropisés sont l'objet de pression qui nécessitent une préservation. L'entrée par les conflits conduit à faire ressortir les modes de gouvernance et de compromis. Le recours au concept gouvernance environnementale s'avère important et pertinent pour analyser les conditions d'implication des acteurs dans les procédures de gestion et d'aménagement, à l'instar de la lagune de Bizerte à travers son projet de dépollution. Cette approche permet de comprendre les enjeux, les stratégies des acteurs et les outils mis en place par les autorités publiques (en Tunisie et en France) pour lutter contre les dégradations et les perturbations environnementales des lagunes.

## Conclusion de la première partie

---

Cette première partie a permis de construire une assise théorique forte pour comprendre les conflits d'usage et appréhender les politiques de gouvernance du système lagunaire. Elle a introduit la notion de conflit d'usage lié à l'environnement et en a saisi les spécificités, au sein des sciences humaines et sociales. En géographie plus particulièrement, nous avons souligné que ces mouvements conflictuels se focalisent sur la concurrence pour l'usage ou le contrôle de ressources naturelles, là où les problèmes d'aménagement, de pollution, de nuisance et d'accès à l'espace se manifestent avec force. Les conflits liés à l'environnement sont donc vus comme des analyseurs sociaux et constituent des objets d'étude riches, révélateurs des territoires qui les composent et des tensions qui les traversent. Différentes approches nous permettent d'aborder ces formes de conflits, d'étudier les interactions entre groupes sociaux et territoires, de façon à mettre en lumière les représentations antagoniques de l'espace. De ce fait, la lagune constitue un véritable laboratoire pour l'étude de ces processus où les dimensions spatiale, sociale et environnementale s'imbriquent dans une logique systémique. Ce retour sur la littérature a donc été l'occasion de définir les réseaux d'acteurs sociaux, et de pointer leurs effets en termes de territorialisation et de socialisation ; tandis que les mécanismes de défense et d'appropriation ont permis d'inscrire la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) dans le cadre d'une gouvernance environnementale multiniveaux.

Ce socle théorique était par conséquent un préalable indispensable pour appréhender l'étude empirique des conflits sur les abords de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre. Nous sommes désormais en mesure, dans les chapitres suivants, de présenter les dynamiques socio-économiques de nos deux terrains d'étude et les méthodes adéquates pour décrypter les conflits d'usage et les réseaux d'acteurs impliqués au sein des deux systèmes lagunaires.



## **DEUXIÈME PARTIE :**

---

# **TERRAINS D'OBSERVATION ET MÉTHODOLOGIES D'INVESTIGATION**





## Introduction de la deuxième partie

---

Cette deuxième partie propose de présenter le cadre géographique et exploratoire de la recherche sur lequel se fonde notre thèse. Elle développe les caractéristiques géographiques (historiques, sociales, urbaines) des terrains d'étude (la lagune de Bizerte et l'étang de Berre) et les approches qui seront utilisées dans le décryptage des processus conflictuels ainsi que les stratégies des acteurs mobilisés lors du conflit. Les deux chapitres de cette partie vont en particulier s'attacher à répondre à deux questions :

- Quelles sont les spécificités géographiques des lagunes méditerranéennes ? Quelles sont les similitudes et les différences entre la lagune de Bizerte et l'étang de Berre, objets de notre étude ?
- Quelles sont les méthodes et les outils d'investigation adéquats pour déceler les conflits et pour étudier les réseaux d'acteurs sociaux ?

Le chapitre 4 de cette partie présente les caractéristiques géographiques du littoral méditerranéen, d'une part, et les spécificités des deux lagunes méditerranéennes, la lagune de Bizerte et l'étang de Berre, d'autre part. Il expose les deux cadres géographiques de notre étude, à la fois donnés et construits en définissant les caractéristiques physiques, démographiques, sociales, de l'espace. Le chapitre 5 pose l'approche méthodologique et les outils d'investigation à mettre en place pour étudier les processus conflictuels, en premier lieu, et construire un système socio-environnemental de la lagune, en deuxième lieu. Au regard de notre problématique, nous recourons aux travaux élaborés par des chercheurs travaillant sur des problématiques similaires afin d'exploiter les facteurs exogènes et endogènes contribuant à la transformation de l'espace lagunaire. Ensuite, nous analysons la structure du système lagunaire de production des conflits d'usage.

## **Chapitre -4- Analyse comparative des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre : dynamiques socio-économiques et cadres d'action en Méditerranée**

---

Sur le pourtour de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre, un rapport singulier s'est établi entre les activités et la lagune. Ce territoire, remarquable sur le plan environnemental et paysager, a longtemps représenté un enjeu stratégique à cause de son positionnement à l'interface de la terre et de la mer, à la rencontre entre des milieux aquatiques et urbains. Ce chapitre propose une présentation comparative de ces deux territoires d'étude, du point de vue des interactions nature-société. Il amorce notre analyse empirique qui constitue le cœur du travail de recherche. Les deux terrains d'étude se caractérisent comme des « lagunes à fortes spécificités anthropiques ». Nous nous intéressons, dans la durée, aux contextes urbains et géoéconomiques d'où vont émerger des transformations, des dynamiques conflictuelles et des projets d'aménagement territoriaux. Il nous a semblé pertinent d'exposer l'ensemble des caractéristiques physiques et sociales, afin de mieux décrypter les enjeux qui sous tendent les situations d'antagonisme relatives aux multiples usages. La première partie s'attache à replacer les terrains d'étude dans la dynamique plus générale du littoral méditerranéen, en mettant l'accent sur ses logiques d'anthropisation et ses enjeux multiples (1). La deuxième partie se recentre sur les caractéristiques des lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre (2). Elle met en évidence les dynamiques spatiales, urbaines, démographiques et économiques de deux milieux lagunaires où l'industrie et l'urbanisation ont bouleversé les milieux naturels et les paysages. La troisième partie souligne l'existence d'un cadre d'action méditerranéen (3). L'intérêt du chapitre réside dans l'analyse des conditions préalables à la formation des conflits d'usage et, par conséquent, à la structuration des réseaux d'acteurs.

## 1. Le contexte d'urbanisation et d'anthropisation des littoraux méditerranéens

Éco-socio-système particulièrement complexe, le littoral apparaît comme un espace ambivalent, attirant car porteur de richesses et d'aménités liées à la présence de la mer, mais aussi marqué par de fortes contraintes naturelles et anthropiques génératrices de concurrences, de conflits et de risques. « *On adopte pour l'étude de la géographie humaine des littoraux une approche fonctionnaliste et systémique, qui est une approche globale des interactions multiples qui expliquent un phénomène placé, dans l'espace au bord de la mer* » (Marcadon, Chaussade, Desse, Peron, 1999, p.18). Au sein d'une mer presque fermée, le littoral méditerranéen est la frontière maritime de 21 pays riverains et 224 régions administratives côtières. C'est un espace majeur d'interface entre l'Europe, l'Afrique du Nord et le Proche Orient. La mer Méditerranée occupe un bassin d'environ 2,6 millions de km<sup>2</sup> et un littoral de 46 000 km. De fortes pressions et d'intenses activités humaines envahissent l'ensemble de cette frange littorale.

### 1.1. Croissance démographique, urbanisation et densification des littoraux méditerranéens

Le terme « littoralisation » est polysémique. La définition large de ce concept concerne la bande littorale, synonyme de maritimisation, et souligne l'importance de la relation avec la mer. Une définition plus précise concerne la zone littorale, en d'autres termes, l'espace *fait* par la proximité de la mer. Au regard de notre problématique, nous retiendrons la seconde définition puisque nous nous intéresserons à la concentration des hommes et des activités sur le littoral et par conséquent aux dynamiques socio-économiques et aux stratégies de gestion des conflits environnementaux du littoral. Le processus de littoralisation<sup>18</sup> en Méditerranée a démarré depuis plusieurs décennies et a évolué progressivement ; le nombre des villes de plus de 10 000 habitants situées sur la côte a doublé en 50 ans (Ebrard, Dinard, 2000). La population des États riverains est passée de 276 millions en 1970 à 466 millions en 2010 et devrait atteindre 529 millions d'ici 2025 (Plan

---

<sup>18</sup> Le processus de littoralisation est la concentration des hommes et des activités sur le littoral. Certains littoraux donnent des signes de « délittoralisation » comme en Toscane où, après une phase de littoralisation enregistrée entre 1950 et 1980, la population de quelques communes littorales connaît désormais une baisse relative au profit des communes de l'intérieur.

Bleu, 2016). Aussi, la distribution de la population entre les pays méditerranéens de l'Union européenne et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée a changé : les pays du Sud et de l'Est représentaient 41% de la population totale en 1960 et 60% en 2016 (PNUE/PAM, 2016). D'après les notes du Plan Bleu (2016), un tiers de la population méditerranéenne est concentrée dans les régions côtières et plus de la moitié de la population réside dans les bassins hydrologiques côtiers. La population des régions côtières méditerranéennes est estimée à 150 millions d'habitants et celle des bassins hydrologiques s'élève à 250 millions, ce qui représente 33% et 55% de la population totale des pays riverains<sup>19</sup>. La Méditerranée doit connaître entre 2000 et 2025, selon les projections du Plan Bleu (2013), une croissance de sa population côtière environ deux fois moins rapide qu'au cours des trente ans précédents. La concentration urbaine de l'écorégion méditerranéenne se fera donc à un rythme beaucoup moins rapide que pendant les décennies précédentes, étant donné que le taux de croissance annuel moyen de la population urbaine entre 1970 et 2000 était de 1,8% contre 1,1% estimés pour la période allant de 2000 à 2025.

Une dynamique démographique, touristique<sup>20</sup>, industrielle<sup>21</sup> et portuaire<sup>22</sup> a modelé la physionomie du littoral méditerranéen, d'où une forte croissance des équipements et des infrastructures (Daviet, Robert, 2012). Une pression urbaine envahit le littoral méditerranéen et conduit à son artificialisation<sup>23</sup>. Selon les projections du Plan Bleu (2015),

---

<sup>19</sup> Rapport Plan Bleu. Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. Mise à jour des indicateurs de suivi 2013.

<sup>20</sup> Le bassin méditerranéen concentre un tiers des flux mondiaux de tourisme (300 millions d'arrivées internationales en 2008), avec 45% des touristes qui se concentrent sur les zones littorales. Avec l'augmentation globale des flux touristiques mondiaux, les prévisions pour 2025 tablent sur plus de 630 millions de touristes dans le bassin méditerranéen, dont une majeure partie sur les côtes. Le tourisme côtier est le secteur le plus important en région méditerranéenne, représentant plus de 70% de la valeur de la production et de la valeur ajoutée brute avec presque 80% pour l'emploi (Plan Bleu, 2014).

<sup>21</sup> D'après le Plan Bleu (2007), 13 établissements gaziers, 55 raffineries, 180 centrales thermiques, 112 aéroports, 238 usines de dessalement ont ouvert leurs portes sur le littoral méditerranéen.

<sup>22</sup> En 10 ans (1997-2006), la capacité de transport en Méditerranée a augmenté de plus de 50%, soutenue par l'augmentation du trafic (+15%) et l'augmentation de la taille des navires (+40% en moyenne). Le transport de conteneurs (36% des échanges) a notamment connu une croissance particulièrement forte : +71% en termes de trafic et +55% en termes de taille des navires. Le transport maritime constitue la deuxième activité économique maritime la plus importante, générant près de 20% de la valeur de production, 14% de la valeur ajoutée brute et 13% des emplois dans la région (Plan Bleu, 2014).

<sup>23</sup> Le sens donné à « littoral artificialisé » est celui retenu par les géographes du littoral (Claval, 1998 ; Miossec, 2004a ; Robert, 2016b) : il s'agit alors des littoraux urbanisés, des littoraux industriels et commerciaux, des réseaux de transport ainsi que des espaces verts artificialisés. Ebrard et Dinard (2000) soulignent la différence entre « urbanisation des littoraux » et « artificialisation des côtes ». Dans ce sens Robert (2009) souligne que « le processus d'artificialisation des littoraux est un phénomène mondial. Cependant, l'état de cette artificialisation varie avec le niveau de maritimisation des pays, c'est-à-dire leur orientation économique et sociale vers des activités et des usages du territoire en lien avec la mer. Traduisant une main mise de l'Homme

l'artificialisation de la bande côtière (0-10 km) pourrait atteindre en 2025 des valeurs proches de la saturation. Les pressions anthropiques sur ce milieu s'accroissent : par rapport à la situation de 2005, 5000 km de côte supplémentaires seront artificialisées d'ici 2025. Les deux rives Nord et Sud de la Méditerranée sont caractérisées par une colonisation des littoraux, d'une part, et par une forte concentration des populations dans les grandes zones urbaines<sup>24</sup>, d'autre part. L'accroissement des flux migratoires vers les littoraux a amplifié la croissance urbaine de l'espace méditerranéen au XX<sup>e</sup> siècle. La migration interne vers les villes littorales, liée à l'industrialisation et au tourisme, l'exode rural et la migration de travail ont déclenché de puissantes mutations. Dans une très large mesure, le littoral subit de plein fouet le phénomène de l'étalement urbain : « *Partout dans les pays méditerranéens, les agglomérations urbaines, qui étaient autrefois compactes, se déploient en tâche d'huile, en forme tentaculaire ou le long des littoraux* » (Benoit, Comeau, 2005).

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle on observe une inversion des dynamiques démographiques entre rive Nord et rive Sud de la Méditerranée. Les pays du Nord qui représentaient les deux tiers de la population en 1950, puis la moitié en 1985, n'en représentaient plus que le tiers en 2015. Quant aux pays du Sud, l'accroissement naturel, dû à la forte natalité, accompagne l'accroissement de la taille des villes. En Méditerranée, la littoralisation a favorisé la forte concentration de la population dans les grandes villes qui monopolisent les principales fonctions de haut niveau, d'où la création de métropoles. Ce terme même est né en Méditerranée orientale dans le contexte de la colonisation des bassins méditerranéens. La *métropole* entretient des rapports de domination à l'égard d'autres villes dispersées le long des côtes lointaines. Sur les rivages méditerranéens, se sont développés des noyaux de villes, devenues plus tard des métropoles avec des activités diversifiées. Tous les pays des rives méridionale et orientale du bassin méditerranéen présentent des taux d'urbanisation supérieurs à 50% : Maroc 52%, Algérie 59%, Tunisie 60%, Égypte 58%, Turquie 65%, Liban et Libye supérieur à 80% (Plan Bleu, 2013). Aujourd'hui la tâche urbaine croît principalement par mobilité des populations urbaines puisque la phase de croissance par l'exode rural est dépassée. Notons que le développement urbain diffère d'une région à l'autre. Au Nord comme au Sud le développement urbain prend plusieurs

---

*sur le milieu, qui requiert technicité et capitaux conséquents, l'artificialisation touche en premier lieu les pays dits développés et les pays émergents connaissant un fort taux de croissance ».*

<sup>24</sup> Notons que les exceptions existent, donc la généralisation d'un pareil constat estompe la vérité.

formes, la périurbanisation<sup>25</sup> et la métropolisation<sup>26</sup>. Les espaces de la Méditerranée sont sous une influence urbaine caractérisée par des mouvements de périurbanisation et de métropolisation sur des territoires de plus en plus étendus. D'ailleurs deux habitants sur trois vivent dans des espaces urbains. La mobilité a favorisé un tel processus urbain et les métropolitains ont la possibilité d'habiter la périphérie et de travailler au centre.

Depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le développement de la population est associé d'une part aux activités industrielles et portuaires, et d'autre part aux activités touristiques. La frange littorale tunisienne, qui concentre l'essentiel des emplois industriels et touristiques, regroupe 70% de la population totale (Plan Bleu, 2013). Le littoral est aujourd'hui devenu le support d'activités multiples, aux logiques parfois concurrentes (pêche, transport, industries diverses, tourisme, urbanisation, etc.). Nous insistons dans les lignes qui suivent sur les dynamiques d'industrialisation des rivages méditerranéens qui concernent particulièrement la région de Bizerte et de l'étang de Berre.

## **1.2. Le développement des espaces portuaires et industriels méditerranéens**

Si les rivages méditerranéens sont depuis la plus haute Antiquité des lieux d'aménagements portuaires et d'échange (Athènes, Carthage, Massalia, Alexandrie...), qui s'ouvrent à partir de l'époque moderne à tous les continents, la période de la révolution industrielle européenne amorce une évolution profonde qui se confirme au XX<sup>e</sup>, avec des temporalités différentes entre rive Nord et rive Sud. Loin des clichés qui ont représenté les pays du bassin méditerranéen comme un désert industriel, de nombreux travaux attestent que les ports de Barcelone, Marseille et Gênes notamment ont connu un réel essor industriel au XIX<sup>e</sup>, sur un modèle certes différent de ceux de l'Europe du Nord (Chastagnaret, 1997 ; Daumalin, Girard, Raveux, 2003). Depuis le creusement du canal de Suez (1859-1869), la Méditerranée s'est affirmée comme l'un des espaces maritimes les plus actifs du monde. À l'échelle mondiale, le détroit de Gibraltar et le canal de Suez font de l'espace méditerranéen un passage stratégique entre l'Amérique et l'Asie. Ainsi, le bassin

---

<sup>25</sup> Périurbanisation : croissance en tâche d'huile autour d'un noyau.

<sup>26</sup> Métropolisation : constitution de vastes espaces urbains à vocation de capitale régionale ou nationale composant des lieux d'échanges fonctionnant en réseau, par exemple : l'aire métropolitaine marseillaise.

méditerranéen joue un rôle important dans le trafic maritime mondial. On observe une *course au gigantisme* du transport maritime, avec un développement du transport par conteneurs depuis les années 1960 et une augmentation du trafic et de la taille des navires. D'où un accroissement des emprises portuaires sur les rives méditerranéennes que l'on constate de Marseille à Berre dans les années 1930 puis à Fos dans les années 1970, également de Tunis à Bizerte (dans les années 1950), ou plus récemment encore de Tanger à Tanger-Med (dans les années 2000). L'essor industriel est spectaculaire à partir des années 1950, où plusieurs pays de la rive Nord enregistrent une phase inédite de croissance qualifiée de « *trente glorieuses* », tandis que de nouveaux foyers industriels apparaissent sur la rive Sud dans le contexte des indépendances. Au cours des années 1960, sur les rives Nord et Sud de la Méditerranée se développent de nouveaux pôles de croissance consacrés à l'industrie lourde : à Fos en France, à Tarente en Italie, à Sagunto en Espagne, à Annaba en Algérie (Giri, 1991), essentiellement consacrés à la sidérurgie et à la pétrochimie. Mais dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, alors que cette grande industrie entre en crise, l'attention va se porter sur d'autres modèles territoriaux d'organisation industrielle : celui des districts, surtout en Italie (Becattini, 1992) et en Espagne (Houssel, 1983) qui concernent davantage les industries de transformation comme la confection et les industries-agro-alimentaires. Puis l'essor des technologies de l'information et de la communication se concentre au sein de technopôles, notamment en France avec l'exemple de Nice-Sophia Antipolis (Vaudour-Jouve, 1997 ; Grondeau, 2006), mais également au Maroc et en Tunisie (Mezouaghi, 2007 ; Grondeau, 2015), puis en Algérie (Gardelle, Droff, Nafa, 2015).

Sous l'influence de la mondialisation, s'opère un processus de délocalisation de la production industrielle vers les pays à faible coût de main d'œuvre, et notamment des pays de la rive Nord vers les pays du Sud et de l'Est Méditerranéen où, au tournant des années 2000, la majorité des investissements directs étrangers provient encore d'Europe. On assiste alors à l'expansion industrielle de la Turquie (Bazin, De Tapia, 1997). Le secteur de la confection connaît notamment un essor considérable au Maroc, comme en Tunisie (Dlala, 1991a ; Alaimo, Coletto, Scroccaro, 2014). Les Pays du Sud-Est-Méditerranéen connaissent ainsi une véritable dynamique d'émergence dans la décennie des années 2000 (Mathlouthi, 2008). Ouverture libérale aidant, ils voient se développer des zones franches (Bost, 2010), à l'exemple de l'immense zone de Tanger-Tétouan où le secteur automobile connaît un essor considérable. Toutefois, à partir de la crise de 2007, puis du printemps arabe en 2011, les

bouleversements économiques, politiques, voire militaires (guerre en Syrie depuis 2011) que connaissent les pays méditerranéens donnent un coup d'arrêt à cette dynamique de croissance ; un coup d'arrêt qui affecte également le secteur touristique. Avec l'accroissement des richesses, des échanges internationaux et le développement des industries, le littoral apparaît comme une ligne convoitée. Des dégradations et des perturbations environnementales ont bouleversé les rivages et ont atteint les écosystèmes. Dans ce qui suit nous présenterons brièvement les divers phénomènes de pollutions et les principales mesures prises à une échelle méditerranéenne contre les dégradations environnementales des littoraux.

### **1.3. Pollutions et dégradations des milieux littoraux méditerranéens**

Situé au carrefour de trois continents, l'espace en partage que constitue la région Méditerranée, au sens des vingt et un pays et territoires riverains, est une région où les questions environnementales et de développement se posent avec une particulière acuité pour plusieurs raisons (PNUE/PAM, 2016) :

- parce qu'elle est une « écorégion » dont les économies restent largement tributaires, notamment sur la frange Sud, des ressources naturelles ;
- parce qu'elle est une zone de contact mais aussi de fracture entre des ensembles régionaux dont les trajectoires de développement n'ont pas encore convergé ;
- parce qu'elle reste un espace en recherche de stabilité dont la réalité ne pourra résulter que d'approches communes face à des enjeux partagés.

Les 21 pays et territoires riverains de la Méditerranée constituent un ensemble contrasté. Ils représentaient ainsi en 2008 : 5,7% de la surface émergée de la planète dont une grande partie d'espaces désertiques et montagnards ; 10% des espèces connues de végétaux supérieurs sur seulement 1,6% de la surface terrestre et 7% des espèces marines sur moins de 0,8% de la superficie des océans ; 7% de la population mondiale avec environ 460 millions d'habitants dont deux tiers sont urbains ; 31% du tourisme international avec 275 millions de visiteurs ; 12% du PIB mondial (en baisse) ; 60% de la population des pays « pauvres en eau » dans le monde ; 8% des émissions de CO<sub>2</sub> (en hausse). Et la mer voit passer chaque année environ 30% du trafic de fret maritime international et 20 à 25% du transport maritime d'hydrocarbures. « *La Méditerranée ne menace plus depuis longtemps,*



*c'est elle qui se trouve menacée, milieu fragile, ouvert à nos rejets et nos nuisances. Ses ressources vivantes se raréfient, ses écosystèmes se dégradent, ses fonds se couvrent de déchets* » (PNUE/PAM, 1998, p.2). Les activités ont de fortes incidences environnementales sur l'ensemble de la mer méditerranéenne, sur ses ressources naturelles (zone littorale, forêts, eau, terre, plage, pêcheries, etc.). Le développement rapide de l'industrie autour de la Méditerranée a entraîné des atteintes à l'environnement. Les rejets industriels, solides, liquides et gazeux deviennent alarmants en Méditerranée. En Tunisie, le traitement des phosphates naturels produit une grande quantité de gypse dans le golfe de Gabès. Ce déchet est concentré sur les fonds marins avec des effets inquiétants. Le déversement des déchets dans la mer entraîne une accumulation des métaux lourds et atteint la biodiversité marine. Ainsi, l'installation de certains aéroports sur des espaces humides contribue à la disparition des écosystèmes. D'après le Plan Bleu, *« 200 km de côtes artificialisées supplémentaires par an conduisant à une perte d'environ 5000 km d'espaces naturels de plus vers 2025 »* (PNUE/PAM-Plan Bleu, 2009, p.2). L'artificialisation a des impacts nocifs sur les sols agricoles, les fonds marins et les écosystèmes d'où des risques d'inondations meurtrières. Les pollutions littorales les plus importantes concernent les déchets solides et dangereux, les contaminations chimiques et la pollution organique. Les déchets représentent l'une des pressions les plus fortes sur l'environnement, d'ailleurs la quantité des déchets produits et déversés dans l'environnement ne cesse de s'accroître.

Le rapport industrie-environnement a évolué pendant les dernières décennies avec une préoccupation croissante des sociétés civiles et des collectivités territoriales (Giri, 1991 ; Daviet, 2005 ; Bost, Daviet, 2011 ; Robert, Chenorkian, 2014 ; Centemeri, Daumalin, 2015 ; Robert, Melin, 2016). En France, des efforts ont été menés par l'État pour réduire la pollution industrielle, *« les matières toxiques rejetées par l'industrie ont été réduites de moitié entre 1976 et 1986, la pollution organique déversée dans la méditerranée a été réduite de 30% entre 1982 et 1986 »* (Giri, 1991, p.59). Le littoral est le lieu où s'exerce un rapport de force complexe entre des acteurs dont les logiques et les enjeux sont difficiles à concilier. Plusieurs intérêts, fonciers, touristiques, agricoles, halieutiques, industriels sont recherchés sur un même espace littoral. Toutes ces activités renforcent une concurrence pour l'usage du sol en convoitant des sites cultivés ou urbanisés. Une concurrence spatiale s'est considérablement accrue en certains points du littoral. Les impacts de la littoralisation sont en perpétuelle évolution dans les pays Sud et Nord de la Méditerranée. La dégradation

des ressources en eau sur le littoral est due à la surexploitation pour l'irrigation et les besoins des villes riveraines. L'intensité des activités humaines dans la région méditerranéenne a toujours une forte incidence environnementale se traduisant par la dégradation côtière et maritime et des atteintes accélérées de l'écosystème marin et terrestre. Les pressions existant sur le bassin méditerranéen ont des incidences néfastes se traduisant par plusieurs phénomènes :

- Eutrophisation : ce phénomène résulte de hautes charges de nutriments qui proviennent des effluents urbains et industriels et des rivières. Plusieurs cas d'eutrophisation grave sont enregistrés dans les baies côtières fermées qui reçoivent des rejets directs de déchets domestiques et industriels et d'importantes charges de nutriments des rivières. Plusieurs problèmes sont liés à l'eutrophisation parmi lesquels, la prolifération d'algues, l'appauvrissement en oxygène, l'atteinte de la diversité des espèces marines ainsi que des risques pour la santé humaine (fruits de mer contaminés par des algues toxiques et des organismes pathogènes).
- Contamination microbienne et contamination chimique notamment dues aux rejets industriels ; pollution organique par des micro-organismes pathogènes qui affectent la qualité des eaux et ceci est dû aux eaux usées non traitées domestiques et industrielles. Les rivières, à cause des rejets des eaux usées, constituent une source importante de pollution microbiologique.
- Changement de l'écosystème, l'écosystème marin méditerranéen est riche en espèces rares. La méditerranée est l'une des mers les plus menacées par de fortes pressions et des perturbations environnementales. Les changements climatiques (érosion côtière, élévation du niveau de la mer), la surexploitation des ressources vivantes, la destruction de l'habitat et les activités humaines et industrielles génèrent des impacts fortement négatifs sur la faune et la flore du bassin méditerranéen.

En présentant et en évaluant les pressions urbaines, industrielles et les dégradations du littoral méditerranéen dans son ensemble, nous avons mis l'accent sur la prégnance de ce phénomène et de l'enjeu environnemental qu'il revêt à l'échelle du bassin méditerranéen. La partie suivante va désormais changer d'échelle en explorant de façon plus précise, le cas des deux espaces lagunaires de Bizerte et de l'étang de Berre, afin de déceler leurs principales caractéristiques naturelles, mais aussi urbaines et socio-économiques.

## 2. Le cas des lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre

Une lecture analytique comparative des exemples de la rive Sud ou de la rive Nord de la Méditerranée s'avère indispensable pour affiner notre recherche. Les abords de **l'étang de Berre**, dans la région marseillaise, et la **lagune de Bizerte**, aux portes de Tunis, offrent à ce titre des cas intéressants de milieux lagunaires littoraux où l'industrie et l'urbanisation ont bouleversé milieux et paysages. Nous en étudierons les caractéristiques communes comme les différences sur le plan de la chronologie des processus et sur le plan du cadre institutionnel.

### 2.1. De vastes milieux lagunaires originaux

« *Un écosystème ne constitue jamais un réseau stable, en équilibre, d'interactions entre des espèces et des compartiments fonctionnels : tout y fluctue de façon plus ou moins forte, parfois de façon chaotique* » (Boudouresque, 2013). D'une façon générale, les lagunes communiquent avec la mer et la communication varie d'une lagune à l'autre. Dans certains cas, la lagune constitue un milieu presque fermé, épisodique. Dans d'autre cas, elle est ouverte sur la mer où les échanges d'eau facilitent l'entrée et la sortie des organismes lagunaires. Nous notons que les lagunes constituent des milieux anthropisés, artificialisés. L'Homme s'est installé sur les rives, les a exploitées et les a modifiées *via* l'occupation du bassin versant et des rivages. L'être humain a modifié les communications avec la mer, les apports d'eau douce, les apports de nutriments et même le fonctionnement du milieu lagunaire. Dans ce qui suit, nous présentons d'une façon synthétique l'évolution démographique et économique de deux lagunes méditerranéennes : l'étang de Berre et la lagune de Bizerte.

#### Lagune de Bizerte

La lagune de Bizerte est située sur la côte nord de la Tunisie. Ce bassin salé presque isodiamétrique couvre une superficie d'environ 150 km<sup>2</sup>, avec une largeur maximale de 11km et une longueur maximale de 13km ; sa profondeur la plus grande est d'environ 12m. Cette lagune diffère des autres lagunes littorales, par sa double communication ouest et est. Du côté ouest, la lagune communique naturellement avec la Garaet Ichkeul, par l'oued Tinja, et subit ainsi des influences continentales puisqu'elle reçoit, surtout pendant l'hiver,

d'importantes quantités de sédiments en suspension et d'eau douce. Du côté est, la lagune communique artificiellement avec la mer, par un étroit chenal long de 7km, et subit ainsi d'importantes influences maritimes telles que des apports d'eau salée.

Le tracé du littoral marin de la lagune a subi des changements morphologiques qui ont esquissé une physionomie différente (Mathlouthi, Paskoff, 1981). Le tracé du littoral avant le XIX<sup>e</sup> siècle a été formé d'une étendue de plage sableuse avec de grandes quantités de sable apportées du nord par la dérive littorale et reliée à la mer par une passe. « *Bizerte avant 1881, ancien comptoir phénicien solidement établi sur le détroit de Sicile, a émerveillé les conquérants, les explorateurs et les visiteurs par ses canaux et son lac, par ses fortifications et surtout par les qualités de son site* » (Dlala, 1991b, p.117). Avec l'occupation française (1881), la lagune a connu une nouvelle morphologie littorale. Les français ont entrepris de grands travaux portuaires et ont entamé en 1891 la réalisation d'un canal au sud du vieux port et de la lagune déjà existants avec deux cavaliers à l'entrée du canal pour le protéger du risque d'ensablement. De 1896 à 1898, ils ont réalisé un élargissement du canal de 100 à 240 m ainsi que « *la construction d'un brise-lames en avant des jetées pour éviter les risques d'ensablement, et en cas de guerre tout danger de "mise en bouteille" des unités navales dans le lac de Bizerte lorsqu'un bâtiment ennemi franchissant la passe entre à toute allure et échoue dans le canal* » (*ibid.*, p.124). La position stratégique et les nouveaux travaux réalisés ont attribué à la lagune une vocation militaire, de nouvelles installations ont été implantées sur la rive Nord (création de la base aéronavale de Kharrouba et la base aérienne de Sidi Ahmed). De façon générale, les profondes mutations que le littoral de la lagune a connues ont bouleversé sa morphologie et ont perturbé l'équilibre naturel existant. La plage a été dissociée en plusieurs plages : la plage de Sidi Salem, la plage du Rimel et les plages de l'avant-port de Bizerte, etc.

### Étang de Berre

L'étang de Berre, situé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), dans le département des Bouches-du-Rhône, est directement influencé par Marseille (Daumalin, Girard, Raveux, 2003). En Provence, le site de Berre est une zone de transition entre deux régions distinctes : une région montagneuse (Basse Provence) et une région plate (Bas Rhône). L'étang de Berre est le plus souvent bordé de reliefs assez abrupts : dans la moitié ouest, ils sont proches de l'étang. À l'est, ils en sont plus éloignés comme les cuestas de Rognac et de Vitrolles. Les plaines jouxtant l'étang ne sont pas très étendues. Au sud-est,

vers Marignane et Gignac, elles le sont un peu plus. La plus vaste est la plaine de l'Arc au nord-est. Le Delta et la Touloubre sont les plus étroites. Quelques collines (des chaînons à sommet plat au nord et au sud et des plateaux à l'est) entourent l'étang. L'étang de Berre, d'une superficie de 155 Km<sup>2</sup> (75km de linéaire de côte environ) est constitué de deux parties séparées par un haut-fond : le grand étang, à l'ouest et l'étang de Vaine, à l'est. L'étang de Bolmon, au sud, est séparé du grand étang par le cordon dunaire : le Jaï. C'est un vaste plan d'eau saumâtre de 20 kilomètres de long, 16,5 kilomètres de large et 9,5 mètres de profondeur maximale. La zone de l'étang de Berre se situe entre la Camargue et la plaine de Crau à l'ouest, la chaîne de l'Estaque et la Mer méditerranéenne au sud, les falaises de Vitrolles à l'est et la chaîne de la Fare au Nord. L'étang de Berre qui a sa principale communication avec la mer au sud-ouest, par le canal de Caronte, d'une longueur de 6km, et d'une profondeur actuelle de 9m, est d'origine relativement récente (1925) ; ce chenal débouche, non pas dans la mer ouverte, mais dans le golfe de Fos, soumis à certaines influences non négligeables des apports du grand Rhône. Une seconde communication existe par le tunnel du Rove (canal de Marseille au Rhône) au sud-est, effondré depuis 1963. Il est à noter que ce canal ne débouche pas directement dans le grand étang, mais longe l'étang de Bolmon d'abord, à l'abri d'une digue percée seulement d'étroites tranchées en deux endroits puis, après une ouverture au niveau du goulet du port de la Mède, continue de longer la rive sud du grand étang, toujours derrière une digue, pour déboucher finalement au niveau de l'entrée du chenal de Caronte dans l'étang (Courtot, Girard, Monnier, 1988 ; Daumalin, Girard, Raveux, 2003). La topographie du territoire montre sa richesse du point de vue des ses ressources en eau : l'étang de Berre reçoit directement les eaux de l'Arc, de la Touloubre, de la Durançole, de l'étang de l'Olivier et de l'étang de Bolmon dont la rivière Cadière est l'affluent unique. Le Vallat neuf et le Grand Vallat du Ceinturon se jettent respectivement dans l'étang de Vaine et le canal du Rove. Cet ensemble de 1 700 m<sup>2</sup> représente le bassin versant naturel de l'étang de Berre. Situé en transition entre des espaces naturels remarquables (La Camargue, la plaine de Crau, l'étang de Berre, le littoral méditerranéen, la chaîne d'Estaque), le territoire jouit d'une diversité de milieux et d'espèces. Un tiers du territoire de l'étang de Berre est protégé par des mesures réglementaires, contractuelles ou foncières. Il abrite des écosystèmes dont certains sont inscrits dans le dispositif européen Natura 2000, comme la côte bleue, les étangs entre Istres et Fos-sur-Mer, la « Petite Camargue » et l'ancienne poudrière nationale de Saint-Chamas (Didier, 1975 ; Ricard, 1989 ; Daumalin, Girard, Raveux, 2003).

## 2.2. Des espaces soumis à de fortes mutations démographiques et spatiales

### 2.2.1. Population et mouvements migratoires

#### L'aire urbaine de la lagune de Bizerte

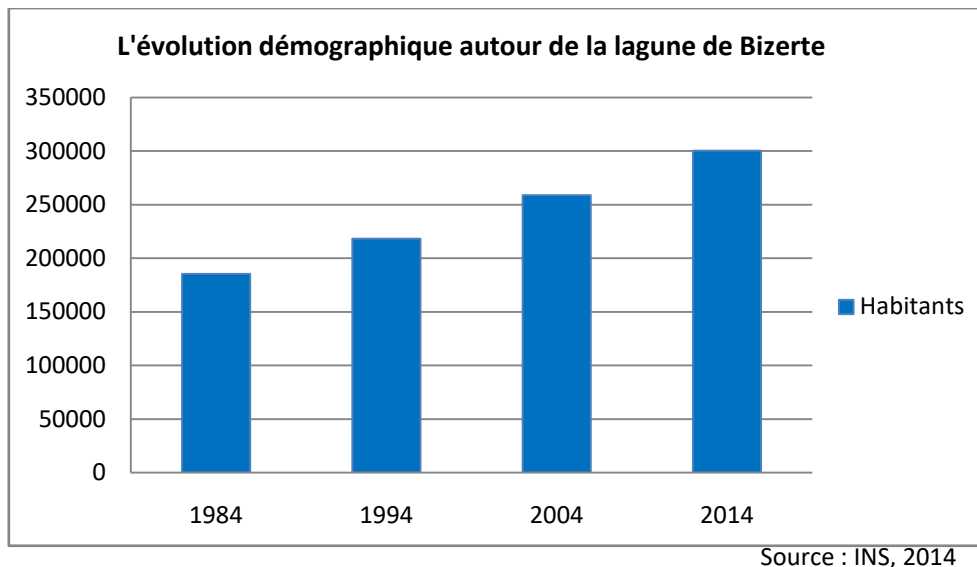
L'ensemble de l'aire urbaine de la ville Bizerte a enregistré entre 1956 et 1966 un taux global d'accroissement démographique de 1,5% par an. L'effectif de la population totale de la ville de Bizerte a progressé de 44 681 habitants en 1956 à 51 708 habitants en 1966 (Dlala, 1991b). « *Le grand Bizerte qui comptait 94 509 habitants en 1984 totalise 106 844 habitants en juillet 1989 et 107 970 habitants en janvier 1990* » (*ibid.*, p.141). L'ensemble de l'aire urbaine de la lagune de Bizerte englobe six (06) délégations<sup>27</sup> et cinq (05) communes dont la population est de 258 828 habitants en 2004 et représente 49,4% de la population de l'ensemble du gouvernorat de Bizerte. La population des délégations riveraines de la lagune a continué à évoluer à un rythme modéré : 145 905 habitants en 1984, 214 735 en 2004, 271 287 habitants en 2010 (soit 49,8% de la population totale du gouvernorat) et 300 357 en 2014 (graphique 1).

D'ailleurs, Zarzouna a connu le développement démographique le plus important ; sa population a évolué entre 1994 et 2004 de 19 121 habitants à 24 428 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,48% contre 0,82% à l'échelle de tout le gouvernorat de Bizerte. Les délégations de Bizerte Nord, Menzel Bourguiba et Menzel Jemil enregistrent également des taux d'urbanisation importants en 2004 avec respectivement 95%, 87,1%, et 88,6% (INS, 2004 ; 2014). En 2004, la délégation de Bizerte Nord avec 75 234 habitants se trouve au sommet de la hiérarchie urbaine, suivie de Menzel Bourguiba avec 54 804 habitants, Bizerte Sud (45 227), Menzel Jemil (39 691 habitants) et Tinja (19 444 habitants).

---

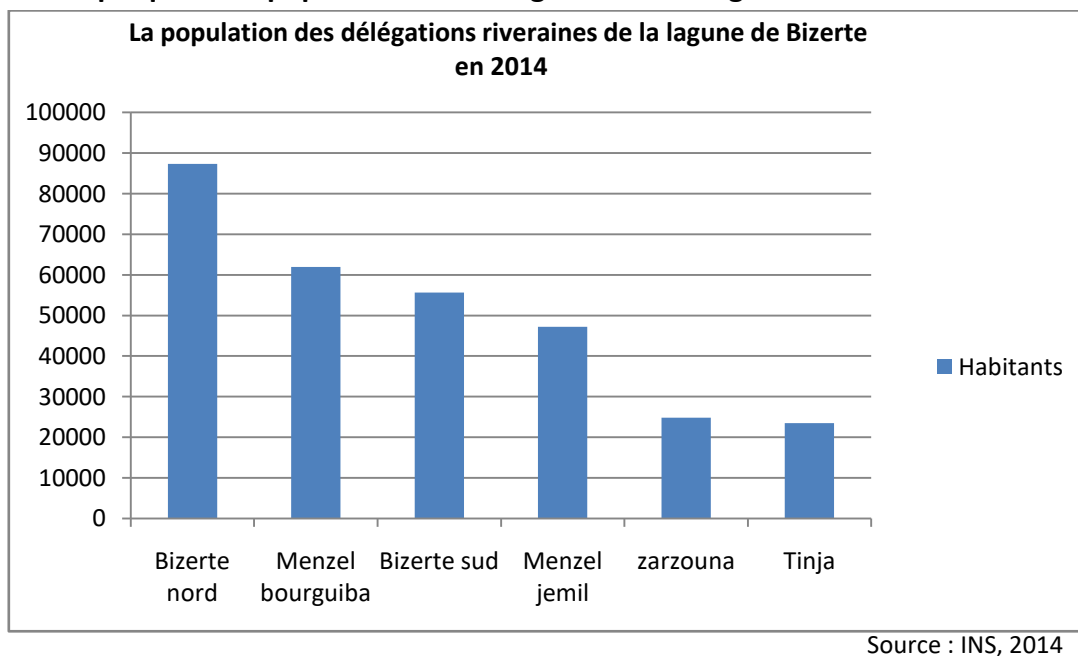
<sup>27</sup> « *La délégation est la principale division territoriale d'un gouvernorat. Elle porte d'une façon générale le nom de son siège. Ce sont des circonscriptions administratives intermédiaires entre le gouvernorat et le secteur (Imada). Le représentant de l'État dans chaque délégation est le délégué. Il est nommé par le ministre de l'intérieur et placé sous la tutelle du gouverneur. Il assure le fonctionnement des services locaux administratifs. Le nombre des délégations est passé de 86 en 1959 à 264 délégations actuellement, de superficies et de populations inégales.* » (Riadh B., Abichou H, Ounalli N., Sghaier M., 2011, p.16). Les délégations riveraines de la lagune de Bizerte sont : Bizerte Nord, Bizerte Sud, Menzel Bourguiba, Menzel Jemil, Tinja et Zarzouna. Les communes riveraines sont : Bizerte, Menzel Abderrahmen, Menzel Jemil, Menzel Bourguiba et Tinja.

**Graphique 1: L'évolution démographique autour de la lagune de Bizerte**



En 2014, l'aire urbaine de la lagune a connu une forte croissance démographique, atteignant 87 307 habitants à Bizerte Nord, 61 919 habitants à Menzel Bourguiba et 47 224 habitants à Menzel Jemil (graphique 2). La région des abords de la lagune, périmètre de notre étude, a été le siège d'une dynamique spatiale et d'une évolution urbaine qui a bouleversé sa configuration et ses spécificités d'origine. La date de l'établissement du protectorat français en 1881 et la date de l'indépendance en 1956 ont jalonné l'histoire de ces mutations. Nous évoquons dans les paragraphes qui suivent les spécificités et les caractéristiques spatiales de l'ensemble de l'aire urbaine de la lagune de Bizerte.

**Graphique 2: La population des délégations de la lagune de Bizerte en 2014**



La ville de Bizerte représente le premier noyau urbain situé au fond d'une baie (la rade) et est caractérisée par une diversité et une homogénéité urbaine. « *Fixée depuis longtemps à l'embouchure du goulet, la ville de 1890 avait encore l'aspect d'une "petite Venise mauresque", ceinturée d'une muraille polygonale de 3m (...)* » (Dlala, 1991b, p.122). Un noyau fondu dans un tissu urbain médinal typiquement arabo-musulman fortifié et bien défendu et composé de six quartiers (El Kasbah, El K'siba, le quartier principal à l'ouest, R'baa, le faubourg de Hamdless et le faubourg de zarzouna). Ainsi, la médina première tâche urbaine de la ville de Bizerte, fondée par les Phéniciens entre le VI<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C, est située au nord de la passe qui relie la lagune à la mer. À cette tâche s'est juxtaposée, à son côté nord, une nouvelle cité nommée El Andalous fondée par les Maures chassés d'Espagne. Au sud de la passe, s'est développé « *le faubourg de Zarzouna (ou « Lahouèche ») formé de quelques maisons dispersées dans les jardins maraîchers* » (*ibid.*, p.123). En 1891, les travaux du creusement du canal de Bizerte ont été entrepris par la « Compagnie de port » (cette compagnie a été créée le 13 Août 1890) dont le programme a renfermé plusieurs réalisations y compris l'élargissement du canal de 100 à 200m et son approfondissement de 9 à 10m. En 1900, une nouvelle ville européenne est née entre la médina et le canal avec un tracé urbain en damier ; un nouveau quartier central à fonction résidentielle, commerciale et administrative conçu autour d'un square de l'Europe avec des rues espacées et larges et des immeubles à hauteur. Sur la rive nord du goulet (canal actuel) de nouvelles installations et occupations militaires se sont ajoutées ; encore plus à l'ouest de la rive nord, deux bases militaires ont été créées.

Notons qu'en 1906, et afin de faciliter l'accès à la lagune, les anciennes pêcheries situées sur la rive ont été démolies. Quant à l'ouest de la ville, un axe de développement hétérogène, mal organisé et moins peuplé, s'est développé. « *En 1896, l'isthme qui sépare le lac de Bizerte de la Garaet Ichkeul, était formé d'une plaine broussailleuse à peu près desserte* » (Nouri, 1985, p.69). Un premier noyau formé de quelques maisons autour d'un marabout à été édifié à l'ouest de l'usine navale. Une nouvelle ville nommée Ferryville (Menzel Bourguiba actuellement) s'est élevée en 1897 et s'est développée en 1903 suivant un tracé orthogonal constitué de constructions basses et d'immeubles au centre tout en assurant des extensions du côté nord (Guengla) et du côté sud. En parallèle, et à l'arrière de l'arsenal, à l'ouest de Menzel Bourguiba, la cité de Tinja s'est édifiée, dont le « *développement fût fonction de celle de la villa de Menzel Bourguiba* » (*ibid.*, p.70). La

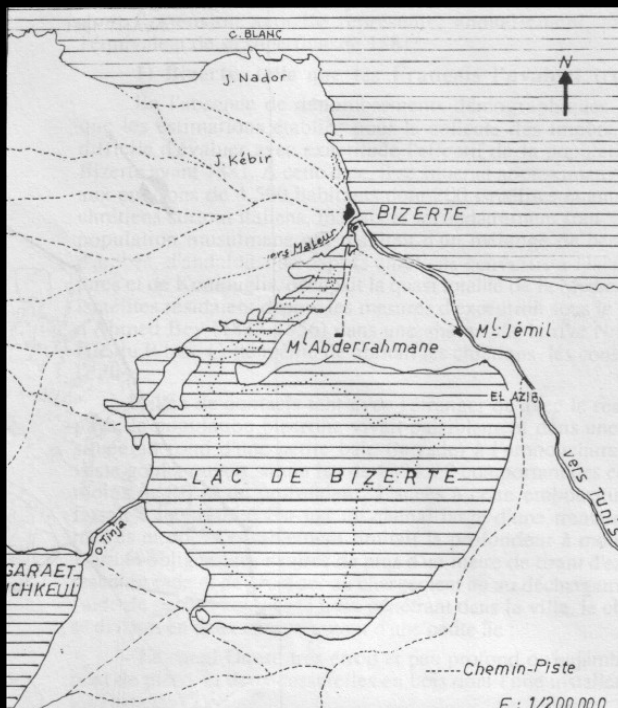


double cité Ferryville-Tinja a connu une urbanisation lente qui dépendait de sa relation directe et forte avec la ville de Bizerte par une voie ferrée doublée d'une route.

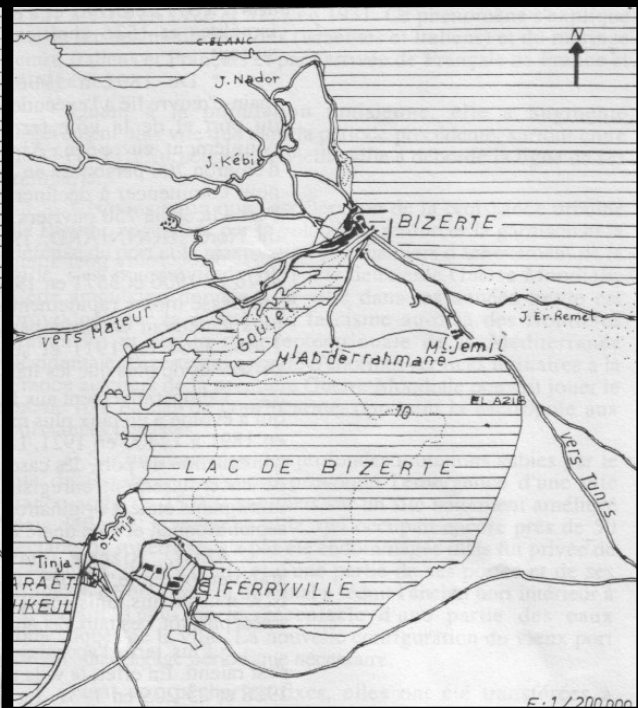
Menzel Jemil et Menzel Abderrahmen étaient d'anciens petits bourgs occupés par des paysans (Nouri, 1985 ; Dlala, 1996 ; Ben Jelloul, 1999) apparus à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sur le côté sud de la lagune. Menzel Jemil et Menzel Abderrahmen se sont déployés entre le canal et les jardins par agglomération progressive (Dlala, 1991b). Ce sont des noyaux urbains dont le tracé, la morphologie, la typologie et l'architecture s'apparentent aux noyaux arabo-musulmans. Notons aussi que le rythme de l'extension au cours de la même période était faible, aussi la colonisation n'a-t-elle pas touché la configuration traditionnelle de ces deux bourgs. Menzel Jemil s'est développé sur le flanc d'une colline vers l'est aux dépens des terres agricoles, avec l'apparition des constructions européennes, un camp militaire et des carrières à l'ouest et au sud de la ville. Quant à Menzel Abderrahmen, elle a été remodelée par la colonisation. Sa typologie urbaine est typiquement traditionnelle avec des constructions continues et denses tout au long des rues étroites et sinueuses. Pendant la période coloniale, un important organisme portuaire s'est établi sur la berge nord du canal.

Notons que l'urbanisation des abords de la lagune de Bizerte est ancienne. La colonisation a défiguré sa physionomie, des changements radicaux ont fait de la lagune un véritable pôle militaire et industriel, un projet « militaro-commercial » (Dlala, 1991b). « *L'emprise militaire sur les rives du goulet et sur le goulet est énorme* » (*ibid.*, p.133). L'extension urbaine s'effectue spécialement sur des terrains agricoles. Elle était freinée et bloquée par les emprises et installations militaires éparpillées à l'est, à l'ouest et au sud de la lagune. L'occupation militaire a, par conséquent, modifié certaines fonctions traditionnelles. Cette région abrite différentes fonctions : résidentielle, agricole, industrielle, halieutique et militaire. Ainsi, l'évolution n'est pas homogène sur toute la région, des agglomérations sont plus dynamiques que d'autres. De façon générale, on peut dire que les profondes mutations que la lagune de Bizerte a connues, ont bouleversé sa structure, sa physionomie et sa morphologie et ont provoqué l'émergence des villes franco-arabes (carte 3).

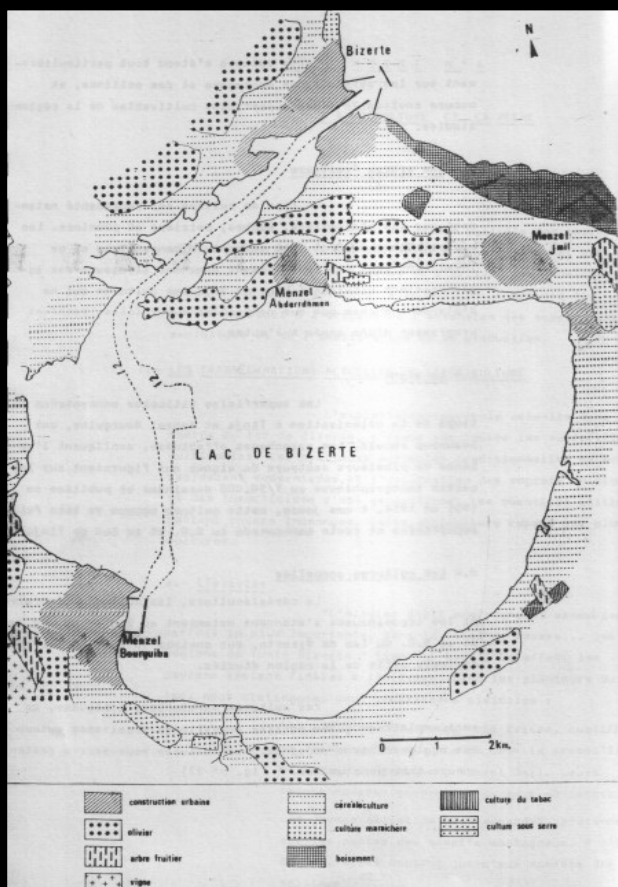
Carte 3: Évolution spatiale du pourtour de la lagune de Bizerte entre 1895-2014



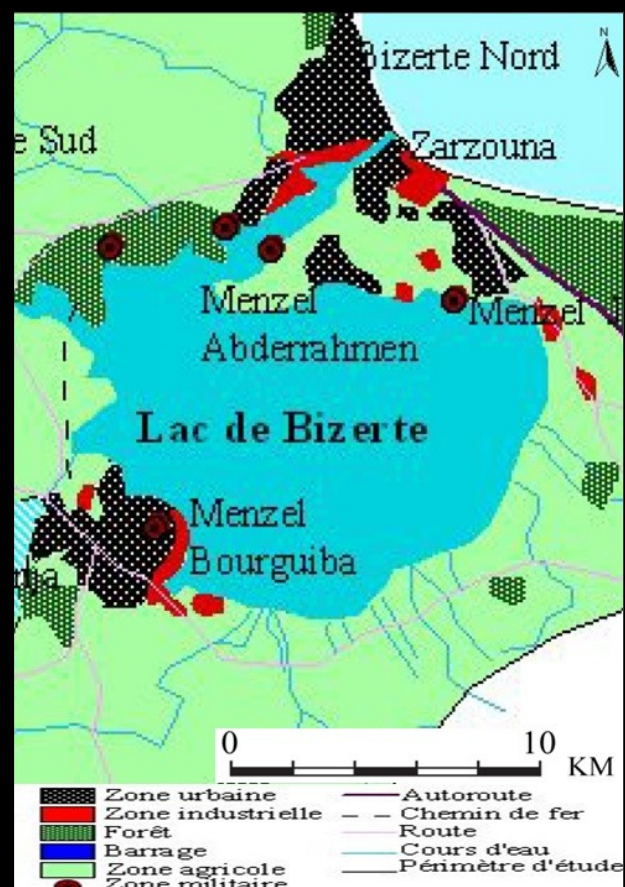
Lagune de Bizerte en 1895(Dlala, 1991b)



Lagune de Bizerte en 1928(Dlala, 1991b)



Lagune de Bizerte en 1985 (Nouri, 1985).



Lagune de Bizerte en 2014 (Yahyaoui, 2016).

L'analyse du bilan migratoire dans le périmètre d'étude pendant la période récente (2009-2014) montre que les abords de la lagune de Bizerte ont perdu de la population (tableau 2) du fait des reculs observés dans certains secteurs économiques de la zone.

**Tableau 2: Solde migratoire entre 2009 et 2014 de la zone d'étude**

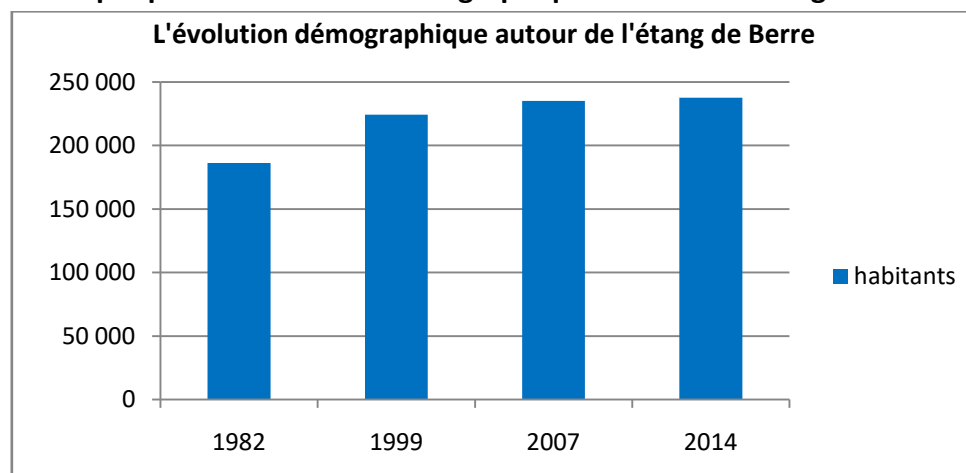
Délégations	Population en 2014	Entrants	Sortants	Solde migratoire
Bizerte nord	87307	3954	10703	-6749
zarzouna	24793	2099	1288	811
Bizerte sud	55659	3749	1028	2721
Menzel Bourguiba	61919	1083	2636	-1553
Tinja	23455	1044	258	786
Menzel Jemil	47224	3487	1017	2470
Total zone d'étude	300357	15416	16930	-3136
Total gouvernorat	568219	20530	26531	-6001

Source : INS, 2014

#### L'aire urbaine de l'Étang de Berre

L'étang de Berre est entouré de dix communes. Au cours des années 1990, la forte vitalité démographique qu'avait connue l'étang de Berre à la fin des années 1960 s'est infléchi. D'après le recensement de l'INSEE de 2014, la population de l'Étang de Berre est passée de 79 333 habitants en 1962 à 224 276 habitants en 1999 (soit un triplement). L'évolution démographique a été de plus de 5% par an en moyenne jusqu'en 1975. Entre 1990 et 1999, la progression s'est ralentie et n'a plus été en moyenne que de 0,7% par an (graphique 3).

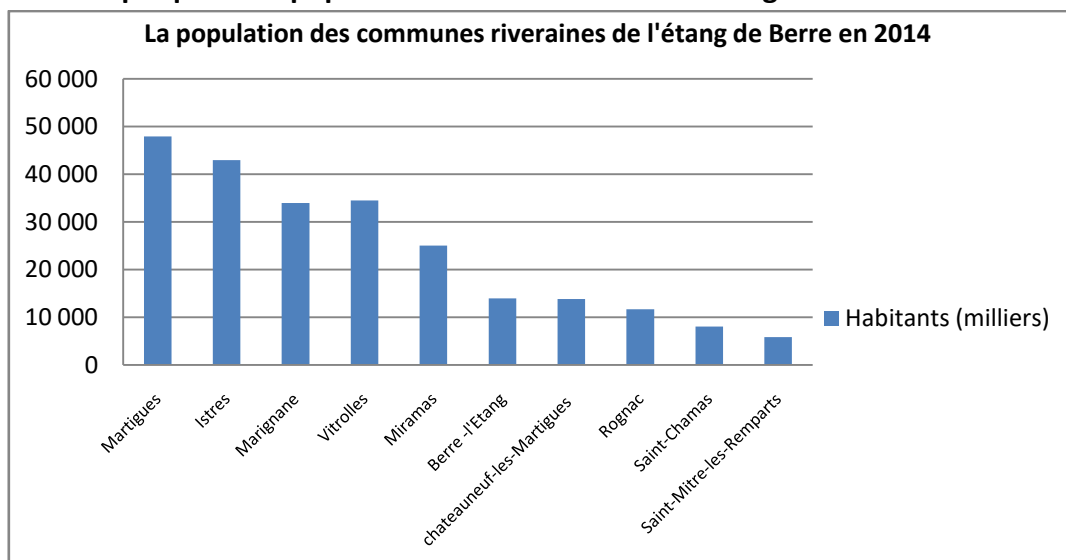
**Graphique 3: L'évolution démographique autour de l'étang de Berre**



Source : INSEE, 2014

La progression de la population a accompagné l'industrialisation par vagues successives au cours du XX<sup>e</sup> siècle : principalement entre les deux guerres mondiales, puis après la deuxième guerre mondiale, enfin dans les années 1970. Durant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, toutes les villes riveraines ont connu une croissance démographique spectaculaire. La population de Vitrolles a fait plus que quadrupler en quatorze ans (1968-1982), celle de Miramas a doublé tandis que celle de Marignane et d'Istres a été multipliée par trois entre 1962 et 1982 ; Martigues croît de 21 510 habitants en 1962 à plus de 40 000 habitants en 1982. Toutes les communes n'ont pas cependant connu la même évolution démographique (graphique 4).

**Graphique 4: La population des communes de l'étang de Berre en 2014**



Source : INSEE, 2014

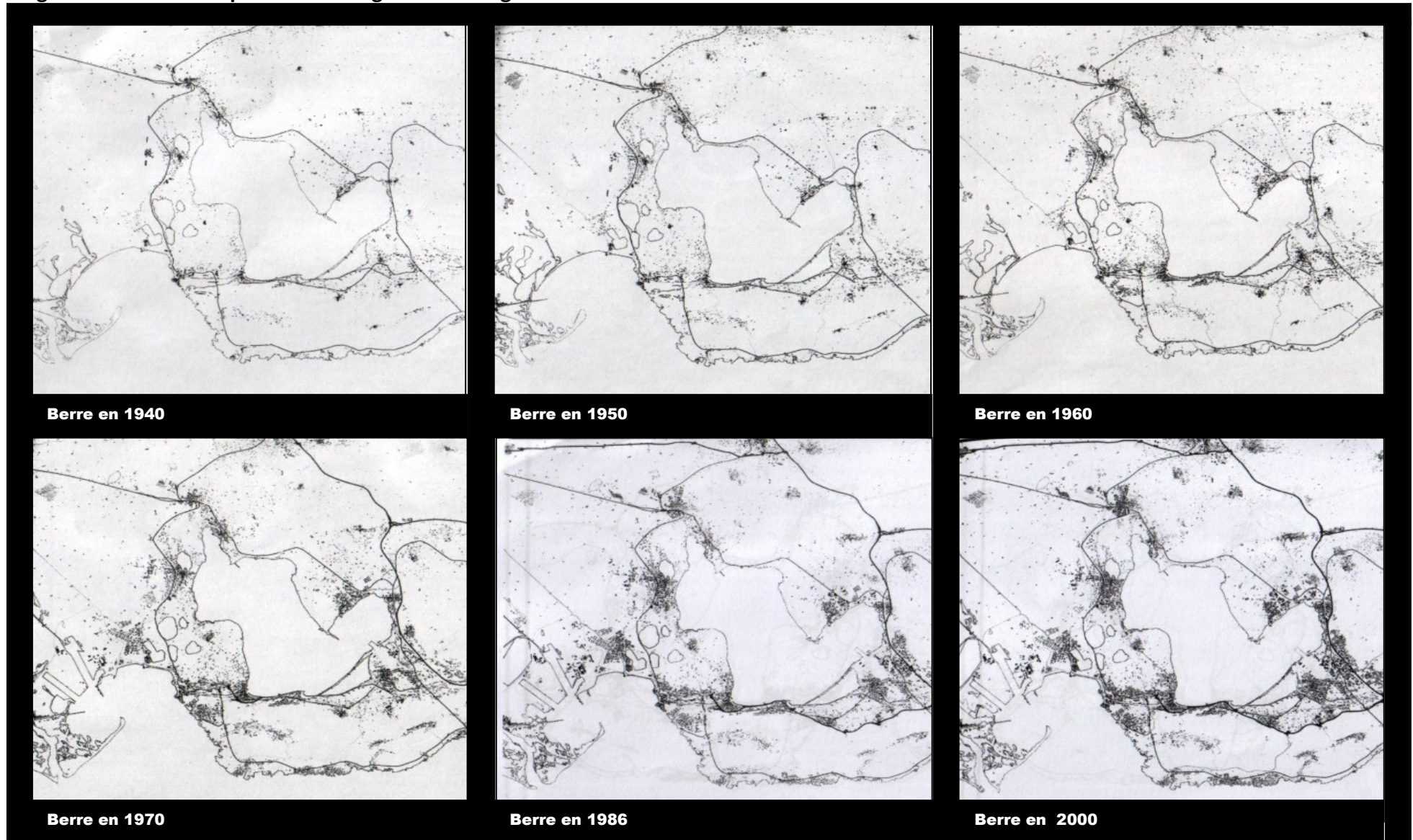
Cette progression est due surtout au solde naturel et au solde migratoire. Sachant que le solde naturel a augmenté régulièrement jusqu'au recensement de 1990 passant de 1600 naissances par an durant la période 1962-1968 à plus de 2100 naissances par an pour 1982-1990. Au cours des années 1990-1999, le solde a diminué avec un excédent d'environ 1800 naissances par an. Quant au solde migratoire, il était plus important en 1990 que le solde naturel. Un solde de plus de 6000 personnes par an a été enregistré entre 1962 et 1990. Il devient négatif entre 1990 et 1999 avec 120 départs par an sur l'ensemble de la zone. L'industrialisation importante qu'a connue le pourtour de l'étang de Berre a entraîné un afflux massif de population dans la région (Daumalin, 2006). Cette évolution a eu lieu suite à la construction de gigantesques usines et à la création de grandes zones industrielles spécialisées, créant de nombreux emplois dans le secteur de l'industrie pétrolière, de la maintenance industrielle et des activités tertiaires (Bidou, Porton, 1993 ; Borruey, 2001).

L'urbanisation du territoire de l'étang de Berre s'est effectuée autour de l'ancienne armature villageoise par agrégation, ses rives dessinaient un chapelet de villes et de villages posés sur un vide. Une nouvelle réorganisation des centralités est esquissée autour de Berre. Une croissance urbaine réalisée d'abord sous forme de logements collectifs en grands ensembles caractérise les années 1960. Des petits ensembles HBM se concentrent dans les villes touchées par un développement urbain comme Miramas, Berre ou à proximité de sites industriels dépourvus de logement comme Vitrolles. La demande croît considérablement après la Deuxième Guerre mondiale.

Le développement urbain change d'échelle et de nouveaux grands ensembles sont construits à la périphérie des pôles urbains existants ; ils se trouvent dans les villes de Vitrolles, Miramas et une partie du Martigues (Castel, Cézanne-Bert, 2012a). La réponse au problème du logement pour les employés des importantes industries de l'étang de Berre s'est faite avec la construction des cités ouvrières marquées par un habitat rationalisé. Durant l'entre-deux-guerres, des ensembles finis, construits à proximité des usines, sur des sites souvent vierges, sont conçus suivant deux modèles : la cité rationnelle et la cité jardin. Sur les rives de l'étang de Berre, les cités de la Mède et de Lavéra sont construites suivant le modèle de la cité jardin. Une autre morphologie s'est ensuite développée, avant de devenir le premier mode d'urbanisation du territoire de l'étang de Berre, autour du modèle de la cité jardin avec la prolifération de plusieurs lotissements pavillonnaires (deux tailles différentes : le grand et le petit lotissement). Des « villes nouvelles » à Vitrolles, Istres, Martigues et Miramas sont créées par l'État dans le but d'accompagner le développement industriel et d'accueillir les nouvelles populations. Néanmoins, la population totale de la zone de l'étang de Berre est passée de 16 782 habitants en 1926 à un peu plus de 152 341 habitants en 1999 (INSEE, 1999). C'est-à-dire qu'en 70 ans, la population a été multipliée par 10. En 20 ans (entre 1968 et 1988), la population des communes riveraines de l'étang a augmenté d'environ 53% (*idem*). D'ailleurs, toutes les villes riveraines ont connu une croissance démographique positive. Deux siècles d'urbanisation se sont succédés sur les rives de l'étang de Berre, deux siècles de constructions et de transformations (Bartoli, Carpentier, Daumalin *et al.*, 2003 ; Daumalin, Raveux, 2001 ; Daumalin, 2006 ; Fabiani, 2006 ; Garnier, 2011 ; Musset, Truchot, Orillard, 2001 ; Pourcel, Fabiani, 2006). Une forte industrialisation accompagnée d'une vague urbanisation a remodelé un site ancien créant de nouvelles centralités et une attractivité ouest-marseillaise (figure 16).



**Figure 16 : Évolution spatiale de la région de l'étang de Berre**



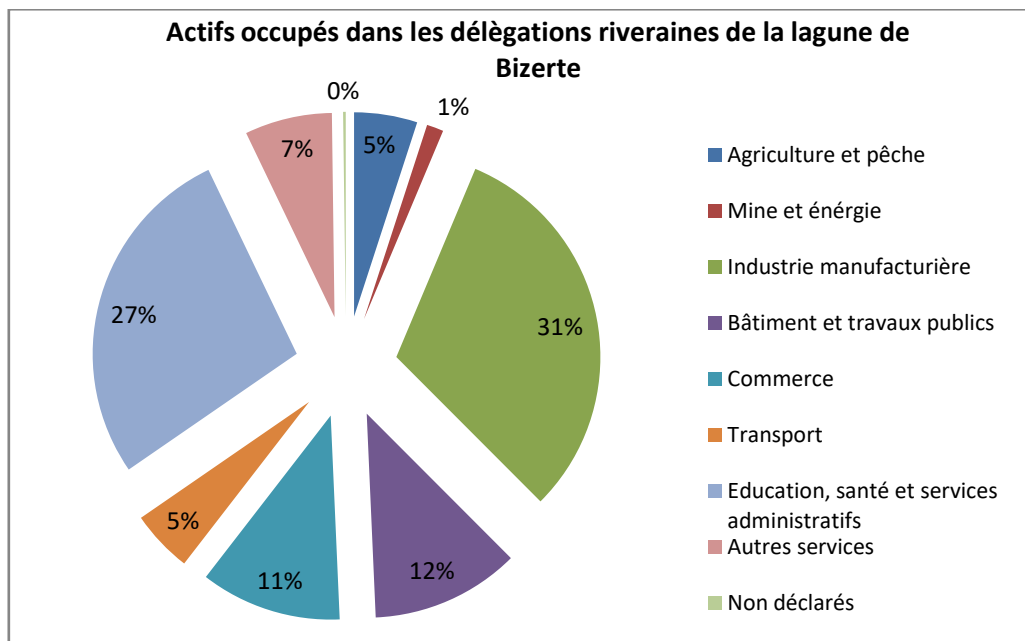
Source : Bartoli, Carpentier, Musset *et al.*, 2001.

### 2.2.2. L'emploi et la répartition des actifs

#### Lagune de Bizerte

Le secteur industriel emploie environ 31% des actifs occupés dans les délégations riveraines de la lagune de Bizerte. Ce secteur offre un panorama d'unités industrielles de diverses catégories. Les services (services administratifs, éducation, santé) emploient également 27% des actifs tandis que le secteur du bâtiment offre un emploi à 12% des actifs des abords de la lagune de Bizerte (graphique 5).

**Graphique 5 : Répartition des actifs occupés en fonction du secteur d'activité (2014)**



Source : INS, 2014

Quant à la répartition des actifs occupés par secteur d'activité économique, elle montre des inégalités pour l'ensemble des délégations riveraines. Le secteur des services administratifs représente 37,98% des actifs contre 20,18% dans la délégation de Bizerte Nord. Le secteur de l'industrie emploie 41,91% des actifs à Menzel Bourguiba, 39,73% des actifs dans la délégation de Tinja, 36,27% dans la délégation de Menzel Jemil et 35,04% à Zarzouna. Le secteur de l'agriculture et de la pêche emploie 8,26% des actifs dans la délégation de Menzel Jemil, 7,27% des actifs dans la délégation de Bizerte Sud, 4,66% à Menzel Bourguiba et 2,34% à Bizerte Nord. Le secteur de l'énergie emploie 1,75% des actifs à Bizerte Sud, 1,62% à Tinja et 1,29% à Bizerte Nord. Le secteur de commerce emploie 13,51% des actifs à Bizerte Nord, 12,09% à zarzouna, 10,94% à Menzel Bourguiba et 9,79% à Bizerte Sud (tableau 3).

Cette inégalité est due à la répartition spatiale des activités dans le périmètre de la lagune de Bizerte où une concentration des activités métallurgiques, sidérurgiques, de réparation navale, mécanique dans les délégations de Menzel Bourguiba, Zarzouna, Tinja et Menzel Jemil. La pêche et l'aquaculture sont présentes dans les zones de Menzel Jemil et Menzel Abderrahmen.

**Tableau 3 : Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus par délégation et secteur d'activité (2014)**

Délégation	Agriculture et pêche	Mine et énergie	Industrie manufacturière	Bâtiment et travaux publics	Commerce	Transport	Éducation, santé et services administratifs	Autres services	Non déclarés	Total
Bizerte Nord	623	344	5374	2189	3598	1851	10114	2461	77	26629
Zarzouna	216	78	2598	755	896	314	1940	599	17	7414
Bizerte Sud	1247	300	4701	3172	1679	900	4021	1108	21	17148
Menzel Bourguiba	839	214	7545	1768	1970	582	4011	1035	40	18004
Tinja	352	108	2626	637	568	272	1760	320	17	6658
Menzel Jemil	1317	175	5783	2293	1551	598	3379	827	19	15942
Total zone d'étude	4593	1219	28627	10814	10262	4516	25224	6350	191	91795
Total zone d'étude en%	5%	1%	31%	12%	11%	5%	27%	7%	0%	1%
Total gouvernorat en %	14,57	1,10	28,14	14,29	10,08	4,24	21,85	5,55	0,19	171629

Source : INS, 2014

Le taux de chômage enregistré en 2014, dans l'ensemble des délégations riveraines de la lagune de Bizerte, est légèrement supérieur au taux moyen enregistré à l'échelle du gouvernorat (14.62% contre 13,11% pour l'ensemble du gouvernorat). Le taux de chômage varie d'une délégation à une autre (tableau 4). La délégation de Tinja a enregistré le taux le plus élevé avec 19.05%. La délégation de Menzel Bourguiba occupe la deuxième place avec un taux de chômage aux environs de 16.89%. Bizerte Nord, Bizerte Sud et Menzel Jemil ont enregistré des taux de chômage très proches (13.17%, 13.70%, 13.05%).



**Tableau 4 : Emploi et chômage dans les délégations riveraines de la lagune de Bizerte (2014)**

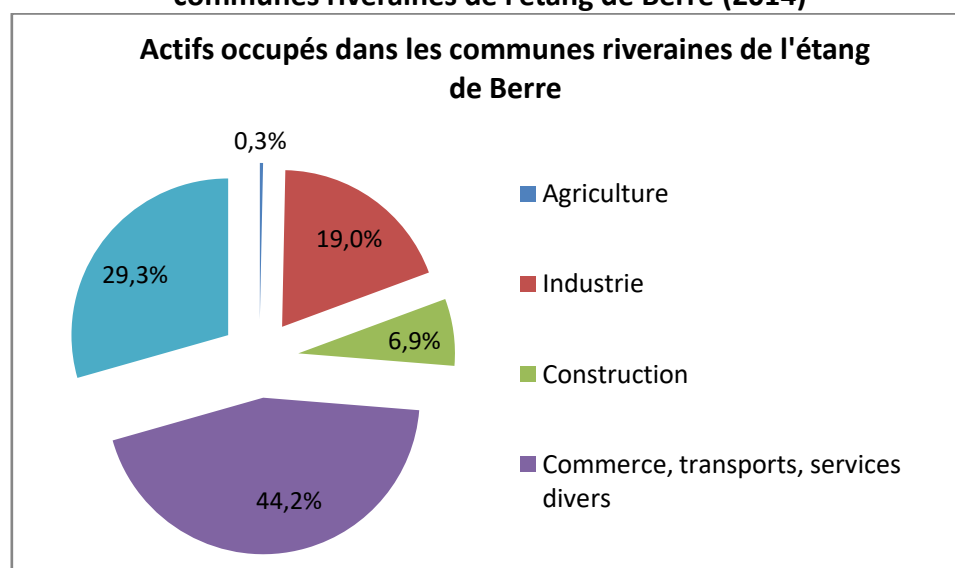
Délégations	Actifs occupés (15- plus que 60 ans)	Actifs non occupés	Taux de chômage %
Bizerte Nord	26 629	4 038	13.17
Zarzouna	7 414	1 336	15.27
Bizerte Sud	17 146	2 723	13.70
Menzel Bourguiba	18 004	3 658	16.89
Tinja	6 659	1 567	19.05
Menzel Jemil	15 944	2392	13.05
Total zone d'étude	91 796	15714	14.62
Total gouvernorat	171 629	25 893	13.11

Source : INS, 2014

### Étang de Berre

Le recensement de l'année 2014 a montré que le secteur du commerce, des transports et des services divers emploie 44.2% des actifs occupés des communes riveraines de l'étang de Berre. Les activités liées au transport ainsi qu'à l'administration publique ont été représentés depuis les années 1970 et ce suite à la présence des activités de services, notamment le conseil et l'assistance et la base militaire aérienne d'Istres. Le secteur des services a progressé les dernières années avec 3500 postes supplémentaires entre 2004 et 2011. Le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé occupe le deuxième rang avec un taux de 29.3% des actifs et l'industrie occupe le troisième rang avec un taux de 19% des actifs (graphique 6).

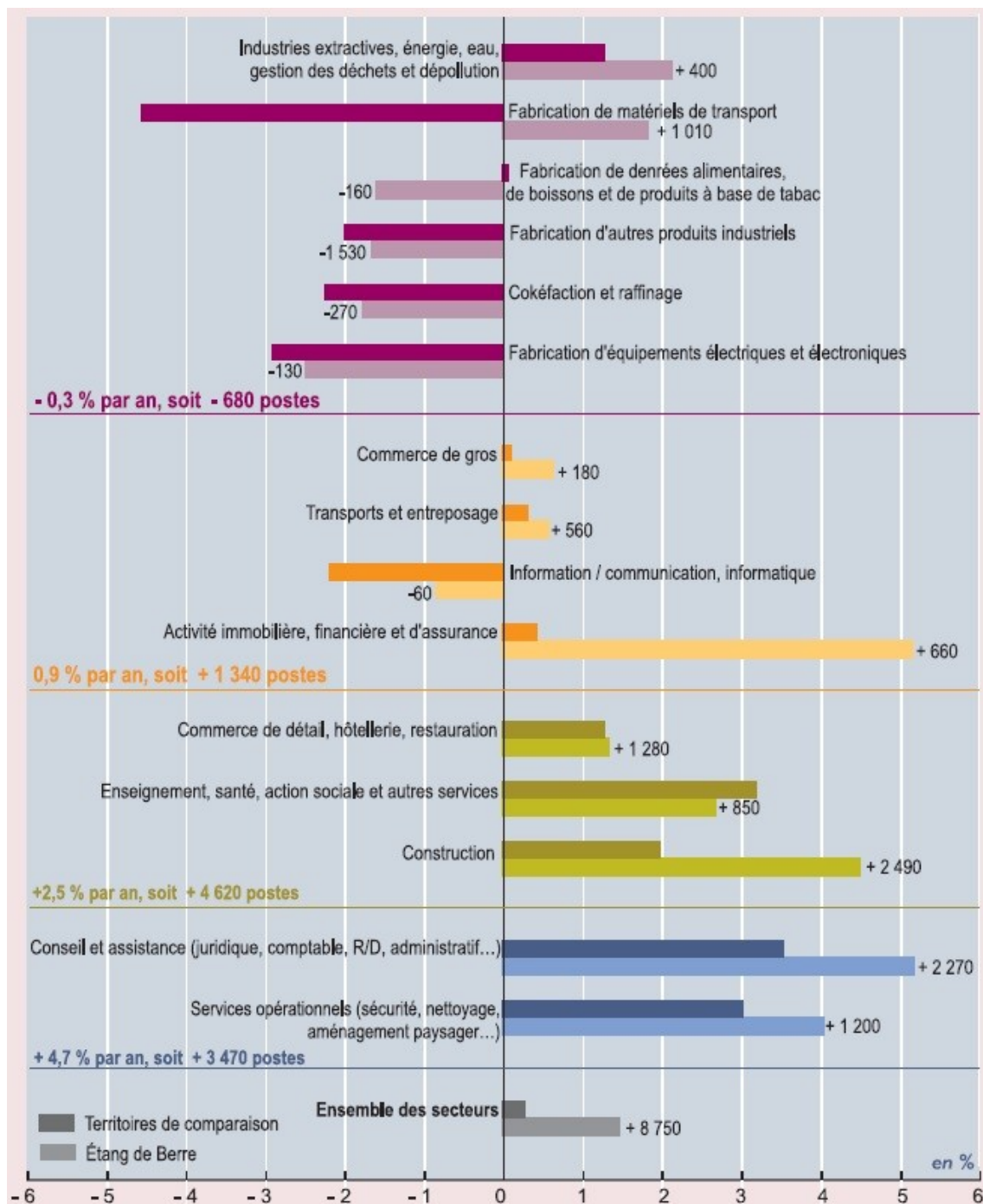
**Graphique 6: Répartition des actifs occupés en fonction du secteur d'activité sur les communes riveraines de l'étang de Berre (2014)**



Source : INSEE, 2014

Nous soulignons qu'en 2009 le pourtour de l'étang de Berre a offert 138 000 emplois dont 28 000 emplois dans l'industrie, soit 21% de l'emploi total (Dotta, Pougard, 2013). Le secteur des industries est en baisse (-700 postes en 7 ans), mais demeure le plus marquant car c'est lui qui a construit l'identité paysagère et sociale de ce territoire. En revanche, le secteur tertiaire a connu un grand essor et les emplois ont été multipliés par 2,5 depuis 1975 (graphique 7).

**Graphique 7: Taux d'évolution annuel moyen des postes salariés dans 15 secteurs d'activité entre 2004 et 2011**



Source : Dotta, Pougard, 2013.

Quant à la répartition des actifs occupés par secteur d'activité, elle varie d'une commune à une autre. La commune de Marignane, où se trouve l'aéroport de Marseille-Provence, enregistre un nombre élevé d'actifs dans le secteur du transport et du commerce avec 9282 contre 8289 personnes présentes à Martigues et 14 362 à Vitrolles. Istres emploie 121 actifs dans le secteur de l'agriculture contre 9227 dans le secteur de l'enseignement, la santé et de l'administration (tableau 5). Vitrolles, Martigues, Istres, Marignane offrent des emplois grâce à des infrastructures et des superstructures développées. Ces communes ont profité d'un développement socio-économique important qui a commencé avec le secteur de l'industrie depuis les années 1950 puis avec le fort développement des services tertiaires à partir des années 1970 (Dotta, Pougard, 2013).

**Tableau 5 : Répartition des actifs occupés de 15 à 64 ans par commune et par secteur d'activité (2014)**

Communes	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Total
Vitrolles	10	2509	1937	14362	4329	23147
Miramas	42	361	555	3843	2682	7482
Saint-Chamas	19	334	220	388	645	1606
Rognac	0	743	373	2344	819	4278
Châteauneuf-les-Martigues	23	721	517	1986	1087	4334
Saint-mitre les remparts	28	78	179	598	318	1201
Martigues	50	3134	1403	8289	7050	19925
Istres	121	1450	833	4821	9227	16452
Marignane	39	9980	868	9282	4505	24674
Berre-l'Étang	25	1309	607	2107	1195	5474
Total	357	20619	7492	48020	31857	108573

Source : INSEE, 2014

Le taux de chômage est élevé pour toutes les communes. Vitrolles est passé d'un taux de chômage de 13.5% en 2009 à 15.3% en 2014. De même, Martigues et Miramas ont enregistré les taux les plus élevés, 18% en 2014 contre 14.6% en 2009 à Miramas, et 16.4% en 2014 contre 13% en 2009 à Martigues (tableau 6). La baisse de l'emploi est due à la crise de 2008, moment où le secteur industriel s'est effondré, particulièrement la pétrochimie et la métallurgie avec une diminution de 1700 emplois entre 2008 et 2011.

**Tableau 6 : Emploi et chômage dans les communes riveraines de l'étang de Berre (2014)**

Communes	Population	Actifs ayant un emploi en %	Chômeurs en %	Taux de chômage en % en 2014	Taux de chômage en % en 2009
Vitrolles	21919	60.4	10.9	15.3	13.5
Marignane	21521	60.9	10.7	14.9	12.1
Istres	28722	63.6	9.9	13.5	12.1
Martigues	30574	59.7	11.7	16.4	13.0
Rognac	7701	65.7	9.1	12.1	10.5
Châteauneuf-les-Martigues	8680	66.7	9.4	12.4	11.0
Saint-mitre les remparts	3678	65.1	8.1	11.0	8.9
Saint-Chamas	5362	65.8	9.9	13.0	11.6
Miramas	15930	57.2	12.6	18.0	14.6
Berre-l'Étang	8709	56.1	14.3	20.3	18.6

Source : INSEE, 2014

## 2.3. Les mutations des activités économiques

La lagune de Bizerte et l'étang de Berre présentent une concentration démographique et constituent des pôles de développement socio-économique. En effet, ces deux territoires sont caractérisés par des activités lagunaires, agricoles, portuaires, commerciales et industrielles.

### 2.3.1. Les activités lagunaires : pêche et aquaculture

#### Lagune de Bizerte

La lagune de Bizerte est depuis longtemps considérée comme une riche zone de production halieutique et conchylicole et joue un rôle de nurserie pour plusieurs espèces marines et de maturation pour d'autres. La pêche est l'activité la plus ancienne qu'a connue la lagune (photo 1). Cette activité est principalement axée sur le port de pêche de Menzel Abderrahmen qui a été mis en service en 1995. Il occupe la partie Nord de la lagune et compte 38 bateaux de pêche avec moteurs et 113 unités sans moteurs (APIP, 2013). Ce petit port a été implanté afin de fixer la population maritime sur le site, d'améliorer ses revenus, de développer l'activité halieutique et de contribuer à la croissance de la population. En effet, la production de la lagune entre 1974 et 1977 a évolué de 16 tonnes à 148 tonnes. L'augmentation de la production était due à la modernisation des techniques de pêche.

**Photo 1 : L'activité de pêche dans la lagune à Menzel Abderrahmen et à Menzel Bourguiba**



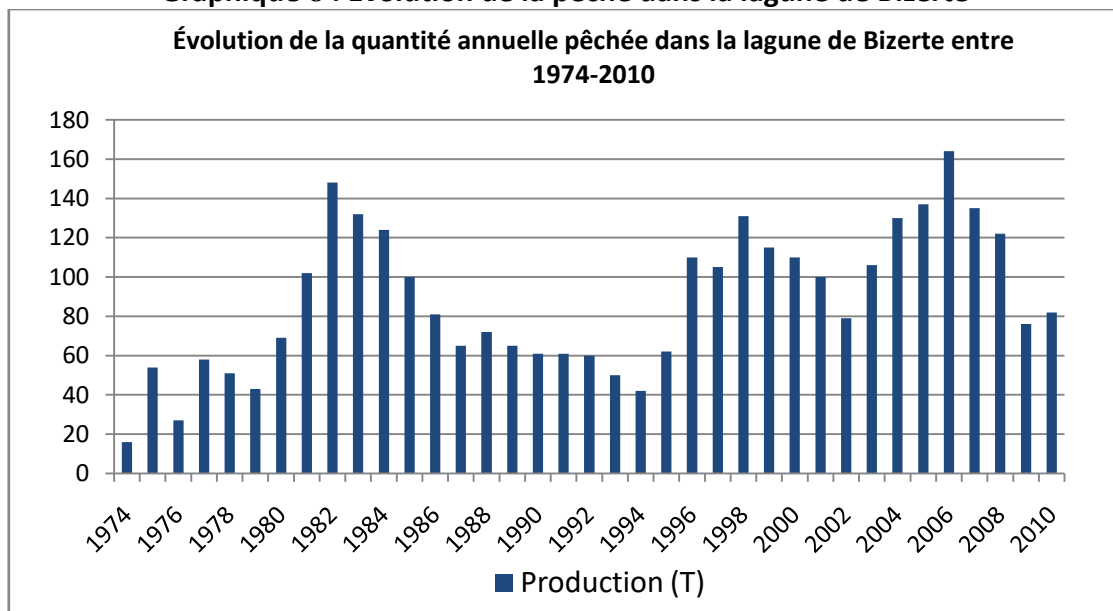
© Yahyaoui, juillet 2012.



© Yahyaoui, mars 2013.

La pêche est pratiquée dans l'ensemble de l'emprise marine de la lagune à l'exception des endroits particuliers qui forment des zones d'interdiction. La pêche est interdite jusqu'à plus de 500m de l'embouchure de l'oued Tinja (afin de faciliter le passage des poissons de la lagune de Bizerte à la Garaet Ichkeul), aux alentours des installations aquacoles, des ports (pétrolier, commercial) et des installations militaires qui occupent une bonne partie de l'emprise marine de la lagune. Quant aux techniques utilisées, elles sont basées essentiellement sur les filets trémail, les lignes et les palangres (ligne de pêche en mer à laquelle sont accrochées de petites lignes munies d'hameçons). Cependant, la pêche au sein de la lagune de Bizerte a connu une baisse de production durant les dernières années. Cette diminution est due à la surexploitation et à la perturbation du cycle de certaines espèces, au non-respect de la réglementation en vigueur et surtout à la pollution urbaine et industrielle (graphique 8).

**Graphique 8 : Évolution de la pêche dans la lagune de Bizerte**



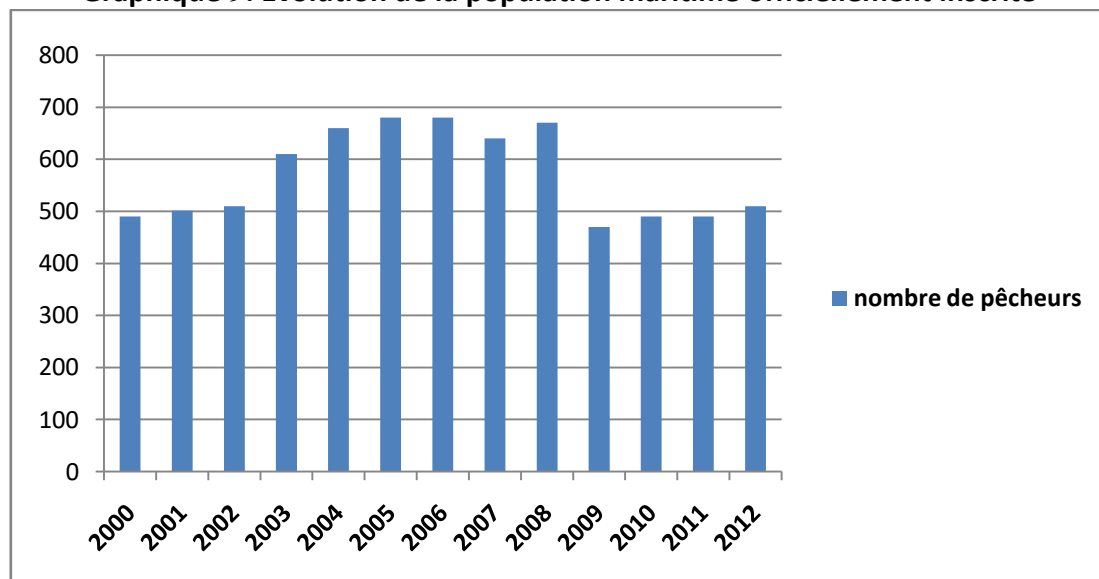
Source : DGPA, in : MeHSIP-PPIF, 2011, Dépollution intégrale du lac de Bizerte, rapport diagnostic, version finale, p 115 / © Ahlem Yahyaoui, 2017

L'évolution de la quantité annuelle des captures de pêche dans la lagune de Bizerte a suivi une courbe instable décrivant six phases successives :

- La première phase entre 1974 et 1982 : une augmentation instable à caractère évolutif entre 1974 et 1979 suivie d'un pic où le taux a doublé de 69 tonnes en 1980 à 148 tonnes en 1982 ;
- La deuxième phase entre 1982 et 1994 : une diminution progressive de production et le taux se trouve au tiers de la quantité enregistrée en 1983, de 132 tonnes en 1983 à 42 tonnes en 1994 ;
- La troisième phase entre 1994 et 1998 : la production a doublé de quantité, de 62 tonnes en 1995 à 131 tonnes en 1998, suite aux travaux d'aménagement réalisés au port ;
- La quatrième phase entre 1998 et 2002 : une baisse progressive de la quantité pêchée passant de 131 tonnes à 79 tonnes ;
- La cinquième phase entre 2002 et 2006 : une période caractérisée par une augmentation progressive où la production a cru régulièrement pour atteindre 130 tonnes en 2004 et 164 tonnes en 2006 ;
- La sixième phase entre 2006 et 2010 : une nouvelle réduction de la quantité pêchée pour atteindre 82 tonnes en 2010.

Quant à la population maritime, elle a marqué une fluctuation entre 483 et 700 marins pêcheurs, elle a atteint son niveau le plus bas avec 483 marins inscrits en 2009 (graphique 9).

**Graphique 9: Évolution de la population maritime officiellement inscrite**



Source : DGPA, in : MeHSIP-PPIF, 2011, Dépollution intégrale du lac de Bizerte, rapport diagnostic, version finale, p 117/ © Ahlem Yahyaoui, 2017



L'aquaculture dans la lagune de Bizerte est plutôt spécifique aux mollusques bivalves : la conchyliculture. Elle concerne deux espèces : les moules et les huîtres avec une prépondérance des moules grâce aux captages des naissains à partir du stock naturel. Cette activité est ancienne. Elle a débuté depuis un siècle environ (1914) en prenant en compte l'huître plate autochtone (*Ostrea edulis*), mais ce n'est que vers 1951 que le premier parc conchylicole est installé au large de Menzel Jemil à 950m du littoral. Vers les années 1960, avec l'instauration de l'Office national des pêches (ONP), une quinzaine de parcs sont installés, avec l'adoption des cultures suspendues sur cordes pour les moules et bouchots pour les huîtres. Sur le plan biologique, la lagune de Bizerte offre des conditions potentielles vis-à-vis de la croissance qui permet d'absorber autant cette activité, notamment vers les profondeurs de 3 à 9m (photo 2). Les trois principales zones aquacoles dans la lagune de Bizerte sont localisées à l'est de la lagune (la conchyliculture en suspension), au nord sur la bande large (3,4m de profondeur) à Menzel Jemil et Menzel Abderrahmen (l'élevage extensif en clos et en cages) et au centre dans les zones comprises entre 8 et 10m de profondeur (l'élevage intensif en cages spécialisées). Ces parcs sont installés dans une zone bien abritée du vent dont la profondeur varie entre 3 et 5m. Les concessions couvrent pratiquement toutes les zones de la lagune avec une adoption des techniques de cultures sur filières et non celles des parcs. La mytiliculture est basée sur le captage des naissains en milieu naturel.

**Photo 2 : La conchyliculture dans la lagune à Jaouda et à Menzel Jemil**



© Yahyaoui, février 2014.

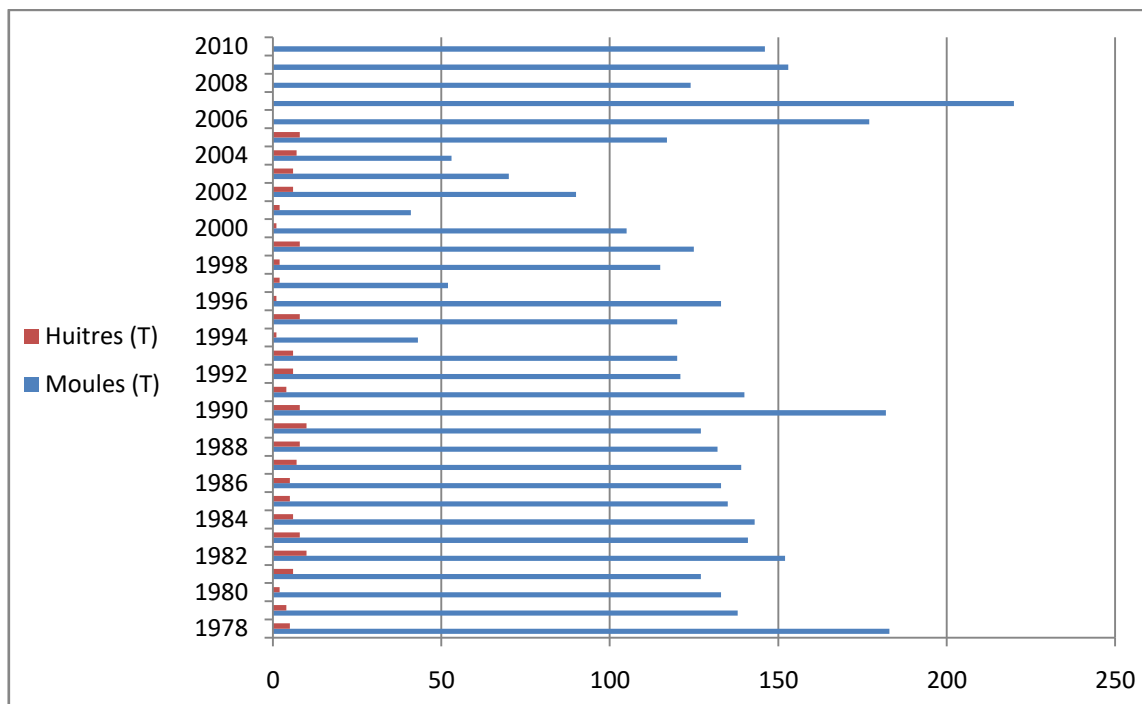


© Yahyaoui, novembre 2014.

À l'heure actuelle, le nombre des fermes conchylicoles a atteint 10 sociétés grâce à une politique d'État qui encourage les projets d'aquaculture à l'échelle nationale. Une commission d'étude pour de tels projets exige la présence des représentants du ministère de

l'Environnement, du ministère de l'Agriculture et de la marine marchande, etc. Ce sont des projets peu onéreux en général (un budget à partir de 200 000 dinars). Le Plan directeur de l'aquaculture réalisé en 1994 et révisé périodiquement, écarte toute forme d'élevage de poisson, il focalise par contre sur la conchyliculture avec une estimation du potentiel aquacole de la lagune de l'ordre de 2000 tonnes par an. La production conchylicole, reste toutefois assez réduite. Durant la période 1989-2009, elle a fluctué autour de 119 tonnes pour les moules et seulement 5 tonnes pour les huîtres (graphique 10). En raison de sa richesse et afin d'encourager son exploitation aquacole, un plan d'action pour la lagune de Bizerte, pour la période 2010-2014, a été mis en place ; son objectif est d'augmenter la production à raison de de 2050 tonnes de poisson en haute mer, 840 tonnes de coquillage et 138 tonnes de poisson dans les eaux douces.

**Graphique 10 : Évolution de la production conchylicole dans la lagune de Bizerte durant la période 1978-2010**



Source : DGPA, in : MeHSIP-PPIF, 2011, Dépollution intégrale du lac de Bizerte, rapport diagnostic, version finale, p 121 / © Ahlem Yahyaoui, 2017

Les fermetures dues à la présence de biotoxines, les contraintes sanitaires, la commercialisation ainsi que les crises dystrophiques du milieu, liées en particulier aux chaleurs estivales excessives, freinent le développement de cette activité.



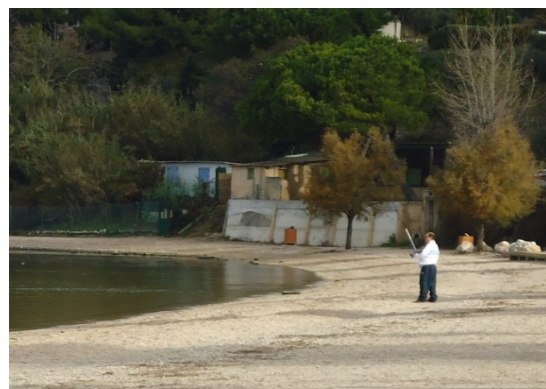
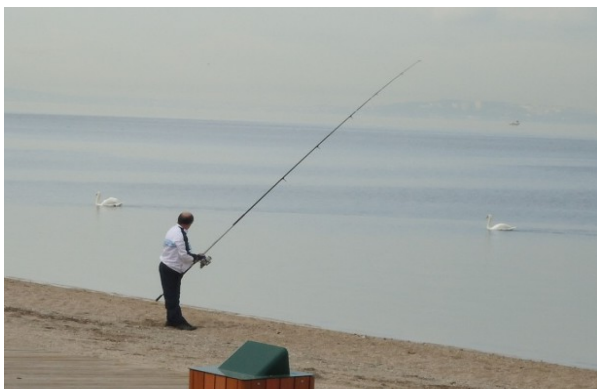
### Étang de Berre

Avant 1863, l'étang de Berre est un milieu saumâtre très riche, avec des peuplements denses et étendus de macrophytes. La salinité est relativement constante, avec des variations spatiales et saisonnières liées aux variations des régimes des cours d'eau (Daumalin, Girard, Raveux, 2003). La présence de bourdigues permet de piéger de grandes quantités de poissons empruntant les passages entre les masses d'eau. Une pêche traditionnelle est également pratiquée dans l'étang. Durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'étang de Berre a vécu une histoire agitée par une succession d'événements importants qui ont bouleversé ce milieu lagunaire et modifié l'exploitation halieutique. Notons que la pêche était florissante et représentait une source de vie de la population locale (Garnier, 2011). D'ailleurs, durant les années 1950, environ 250 familles vivaient de la pêche de l'étang. La mémoire collective aime se rappeler la fertilité et la générosité de l'étang ; loups, soles, anguilles, dorades, moules, coquillages, huîtres, oursins, crabes, palourdes, crevettes composaient le peuplement ordinaire de l'étang.

La pêcherie de Berre exploite un nombre limité d'espèces. Ce sont en général des espèces migratrices équivalentes qui pénètrent dans les lagunes pour des raisons trophiques et qui effectuent leur reproduction en mer. La pêcherie de l'étang de Berre présente de fortes convergences avec les autres pêcheries lagunaires à l'exception de celle de Thau, caractérisée par une forte exploitation des invertébrés. Cette pêcherie a évolué au cours des vingt dernières années. En effet, le nombre de patron-pêcheurs a considérablement diminué, de 200 dans les années 1970 (Duclerc, 1977) contre une cinquantaine en 2010 (GIPREB, 2010). La pêche dans l'étang de Berre est traditionnellement basée sur l'exploitation d'espèces lagunaires (anguilles et athérines) et le métier de pêche aux filets maillants domine. Les engins de pêche utilisés dans l'étang de Berre sont sensiblement les mêmes que ceux décrits par Duclerc (1977) et Le Corre et Garcia (1989), c'est-à-dire principalement les capéchades (trabaques) et des filets calés ou encerclants. Plus rarement, les pêcheurs peuvent utiliser des palangres et des lignes, et parfois des sennes de plage pour la capture des athérines. Ruchon et Bonhomme (2013) ont mené une enquête sur les navires actifs sur l'étang de Berre entre 2003 et 2009. Ce travail de recherche a montré que le nombre a diminué régulièrement de 2003 (40 navires) à 2005 (31 navires) ; il augmente en 2006 et se stabilise autour de 50 navires en 2008. D'après les études de GIPREB (2010), la quantité de poissons pêchés en 2009 a été estimée à 291 tonnes (les muges représentaient

48% des captures, les anguilles 37%, les daurades et les loups 15%). Cette situation de 2009 peut être comparée à celle de 1987-1988, où 467 tonnes ont été pêchées (les muges représentaient 59% des captures, les anguilles 39%). Globalement les pêcheurs de l'étang de Berre sont polyvalents et opportunistes dans leur action de pêche. Ils utilisent simultanément ou consécutivement plusieurs métiers en fonction des espèces présentes dans la lagune. Lorsque les apports deviennent trop faibles, bon nombre d'embarcations, surtout celles basées à Martigues, quittent provisoirement l'étang pour aller pêcher en mer dans le golfe de Fos. Aussi, des pêches de nuit fructueuses sur la plage du Jaï étaient prépondérantes. La conchyliculture se limite à la production de naissains et la productivité halieutique a été estimée à 19 kg/ha pour l'année 2010. En 1957, un décret ministériel a établi officiellement l'interdiction de la pêche dans les eaux de l'étang. Environ 340 pêcheurs ont été indemnisés. Par dérogation, la pêche aux anguilles est tolérée plus qu'autorisée (L'article du 2 Octobre 1991). En 1966, la mise en service du canal usinier EDF près de Saint-Chamas a totalement transformé l'écosystème de l'étang (salinité réduite, fonds piégeant les métaux, manque de lumière, etc.) qui s'est trouvé condamné, menacé, voire déserté. En 1994, une loi (n°94-114 du 10 Janvier 1994) rétablit l'autorisation de la pêche (photo 3).

**Photo 3: L'activité de pêche dans l'étang de Berre**



© Yahyaoui, mai 2014.

**2.3.2. Des activités agricoles**

Lagune de Bizerte

Au XIX<sup>e</sup> siècle et malgré les conditions géomorphologiques et hydrographiques des alentours de la lagune de Bizerte son exploitation agricole était négligeable. Et c'est avec les Européens que la mise en valeur agricole a été instaurée. « *L'arrivée des Européens était à l'origine de l'extension des superficies exploitées et de l'amélioration de la production* » (Nouri, 1985, p.100). La plupart des superficies cultivables sont exploitées avec des

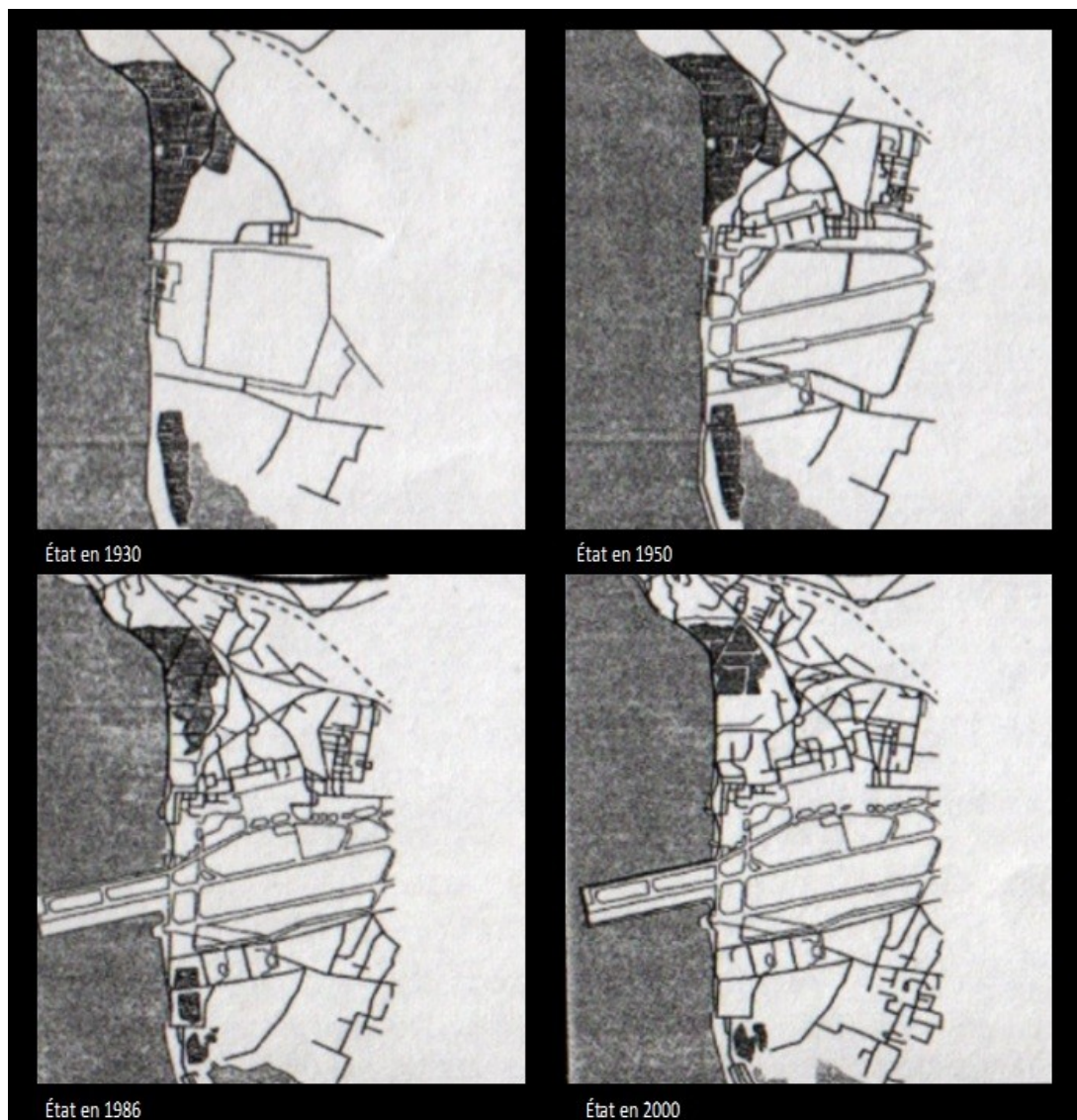
techniques modernes et une utilisation généralisée des engrais chimiques. Notons que les grandes cultures dominent le secteur des productions végétales de notre périmètre d'étude. Ainsi, la céréaliculture, les fourrages et les légumineuses s'étendent au sud et au nord-ouest sur 56% de la surface agricole utile de l'ensemble de la lagune. Par contre les cultures maraîchères (pomme de terre, tomate, artichaut) occupent des petites superficies localisées autour des agglomérations urbaines (de même pour les arbres fruitiers). Quant à la culture des oliviers, elle occupe les versants des montagnes et des collines avec une superficie assez importante au nord-est, au sud et au sud-est de la lagune, surtout à Menzel Jemil et Menzel Abderrahmen. En effet, « *les superficies viticoles concentrées au temps de la colonisation à Tinja et Menzel Bourguiba, ont beaucoup reculé* » (*ibid.*, p.101), cette culture occupe le sud-ouest et le nord-est de la lagune en surfaces très faibles. Les forêts sont localisées surtout au nord-est et au nord-ouest et occupent de grandes emprises. Nombre d'entre elles sont proches des terrains militaires.

#### Étang de Berre

Les grands espaces plats comme la vallée de l'Arc ont favorisé le développement du secteur agricole sur l'étang. La plaine agricole de Berre est principalement dédiée au maraîchage et à la viticulture. De grandes surfaces sont utilisées pour la culture fruitière et florale. Au nord, dans les communes de Miramas et de Saint-Chamas, il existe encore de nombreuses cultures de céréales, de prairies mais aussi plus réduites, de légumes et de vergers. Cette zone drainée par la Touloubre contribue à la pollution de l'étang. Plus de 1500 hectares sont consacrés à l'agriculture dont 300 aux cultures sous serres et autres vergers. À l'ouest dans les communes d'Istres, l'agriculture est morcelée, surtout des prairies, des céréales et de la vigne. Aussi, les activités sont-elles tournées vers l'élevage ovins et le foin. Au sud, dans la commune de Chateauneuf, s'il y a un certain nombre de vignes, les céréales tendent à être remplacées par les cultures maraîchères. À Marignane, ce sont des cultures céréalières qui l'emportent. À Vitrolles, les cultures légumières remplacent les traditionnelles céréales et vignes. À l'est, sur les communes de Rognac et de Velaux, la viticulture occupe quelques hectares. Les communes, le long de la chaîne de la Fare, au nord de l'étang cultivent des vignes (Grans, Rognac). Pour la viticulture comme pour les serres, les surfaces exploitées ont diminué. Des terrains acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en particulier sur les rives de l'étang de Bolmon à Châteauneuf-les-Martigues et la Touloubre à Saint-Chamas, sont consacrés aux élevages extensifs des ovins et

bovins. L'espace agricole occupe généralement les zones de plaines ou de faibles pentes. La riziculture se développe à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ces trente dernières années, la surface cultivée s'est réduite. En 1988, la plaine berroise comptait 224 hectares de cultures sous serre. Les estimations en 2010 étaient de 60 hectares, soit 154 hectares de serres abandonnés en 20 ans. L'emploi agricole a peu évolué entre 1988 et 2000. Il est équivalent à 4600 emplois à temps plein. Signalons enfin le rôle des salines dans le paysage comme dans l'activité agricole. Au XIX<sup>e</sup> siècle c'est l'industrie du sel et de la soude qui marque l'espace, la saliculture représente une activité ancienne des rives de l'étang de Berre. Les salins de Berre s'étendent sur 33 hectares ; la production est estimée à 28 000 T/an pour les années 1996, 1997 et 1998 (Bartoli, Carpentier, Musset *et al.*, 2001). Aujourd'hui, les surfaces des salins sont réduites (Figure 17).

**Figure 17 : Régression de l'industrie du sel sur les rives de l'étang de Berre**



Source : Bartoli P., Carpentier A., Musset C., Truchot A. et Orillard C., 2001.

### **2.3.3. Des activités industrielles et portuaires**

Le pourtour de l'étang de Berre est une zone très industrialisée et densément peuplée. L'industrialisation progressive de cette zone a débuté au début du XX<sup>e</sup> siècle et s'est intensifiée à partir des années 1950 avec une implantation importante de la pétrochimie et plus encore dans les années 1970 avec la mise en place de la sidérurgie sur l'eau. De même, la lagune de Bizerte est actuellement une des zones industrielles les plus importantes de Tunisie. Elle est caractérisée par une concentration d'industries variées (raffinage, métallurgie, sucrerie, cimenterie, industrie mécanique et navale, industrie sidérurgique, etc.).

#### Lagune de Bizerte

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrie était absente. Mais à la suite de la création de l'arsenal de Ferryville<sup>28</sup> en 1897, un premier mouvement d'industrialisation a été induit avec le développement de la réparation navale civile et militaire. Il s'est renforcé dans les années 1950, lorsque l'État a impulsé de nouveaux aménagements dans le port de Bizerte et a favorisé l'installation d'une cimenterie (1952). La concentration d'activités industrielles s'accroît alors au rythme de l'extension de la zone industrialo-portuaire. Depuis les années 1950, de nombreuses unités industrielles (environ 400 unités) ont été créées dans les secteurs de la pétrochimie, la sidérurgie, le textile. Avec les années 1960, d'autres entreprises ont ouvert leurs portes telles que la STIR (Société tunisienne des industries de raffinage) en 1962, Socomena (Société de construction mécanique et navale) en 1963, El fouledh (industrie de sidérurgie) en 1965. De nouvelles évolutions ont été enregistrées durant les dernières décennies faisant du bassin de la lagune de Bizerte un pôle industriel important à rayonnement national et international. À côté d'une industrie lourde basée sur le raffinage du pétrole, la sidérurgie, la construction et la réparation navale et la production du ciment, les rives de la lagune abritent un tissu d'industries manufacturières bien développé et diversifié dont une partie importante est destinée à l'exportation telles que : textile et confection, mécanique, électrique et électronique, cuir, chaussures et accessoires de plaisance, construction et réparation navale (tableau 7).

Aux alentours de la lagune de Bizerte, l'activité industrielle est concentrée principalement dans les communes de Bizerte, de Menzel Jemil et de Menzel Bourguiba. La

---

<sup>28</sup> Ancienne appellation de Menzel Bourguiba pendant le protectorat français

zone industrielle de Bizerte est située au sud et au sud-ouest de la ville (port de commerce de Bizerte, pêche et zone franche) et compte parmi les zones industrielles les plus importantes sur le plan économique et environnemental dans cet espace. Elle renferme les principaux établissements tels que la production de ciment, la métallurgie et le secteur du textile. Dans la zone industrielle de Zarzouna sont implantées les industries de pétrole, de lubrifiants, de métallurgie et d'agroalimentaire. La zone industrielle de Menzel Jemil renferme les industries mécaniques, électriques, textiles, électroniques, de fabrication d'huiles et de graisses végétales, de céramique, de produits de mer. La zone industrielle de Menzel Bourguiba compte plus de 21 unités industrielles (API, 2017). Le site de la zone couvre 21 hectares avec une extension de 30 ha occupant la rive sud-ouest de la lagune et jouxtant le chantier naval. Le parc abrite à la fois des activités industrielles, commerciales et de services, destinés à l'exportation. Les unités industrielles les plus importantes sont la sidérurgie, la société de construction mécanique navale et la fabrication des pneus.

**Tableau 7 : Répartition géographique des établissements industriels aux abords de la lagune de Bizerte**

Zone industrielle	Industries Agro-alimentaires	Industrie Mécanique et métallurgique	Industries chimiques	Industrie électrique, électronique	Ind. des matériaux de construction céramique et verre	Ind. Textiles et habillement	Ind. du cuir et de la chaussure	Ind. diverses	Total
Bizerte Nord	2	0	0	1	1	10	1	2	17
Bizerte Sud	1	9	4	1	4	10	1	0	30
Zarzouna	5	2	1	2	1	4	2	1	18
Tinja	1	0	0	1	0	1	0	2	5
Menzel Bourguiba	1	7	2	3	1	5	1	1	21
Menzel Jemil	2	7	5	8	4	7	8	1	42
<b>Total zone d'étude</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>37</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>133</b>
Total gouvernorat	34	38	21	25	17	79	28	15	257

Source : API Bizerte, 2017.

Il en résulte que la zone d'étude accueille environ 51,7% des entreprises industrielles de Bizerte. Ceci montre l'importance de l'activité industrielle dans les délégations riveraines



de la lagune de Bizerte. Les grands travaux entrepris par les Français en 1891 pour élargir le canal actuel ont créé une communication entre la lagune de Bizerte et la mer. Ainsi, la morphologie côtière de la lagune a favorisé l'installation et la multiplication des installations portuaires. À l'heure actuelle, la lagune de Bizerte compte quatre ports principaux : deux ports commerciaux à Bizerte (photo 4) et à Menzel Bourguiba (photo 5) ; deux ports de pêche à Menzel Abderrahmen et à Menzel Bourguiba. Le port commercial de Bizerte occupe une situation stratégique sur l'axe des dessertes maritimes Gibraltar-Suez et proche du Sud de l'Europe. Le trafic des navires dans le port de Bizerte a subi une évolution considérable durant les dix dernières années, soit une moyenne de 5 millions de tonnes par an (API, 2017). Notons que les produits pétroliers constituent 70% du trafic. Un chenal artificiel de 12m de profondeur relie le canal de Bizerte au port de Menzel Bourguiba. Autour de ce port est greffée une industrie de construction mécanique et d'entretien des navires. Notons que le trafic portuaire et les activités de réparation des bateaux et des navires commerciaux génèrent des rejets polluants dont certains sont contaminés par les hydrocarbures et qui sont directement rejetés dans la lagune.

**Photo 4: Le port commercial de Bizerte**



© Yahyaoui, mai 2015.

**Photo 5: Le port de Menzel Bourguiba**



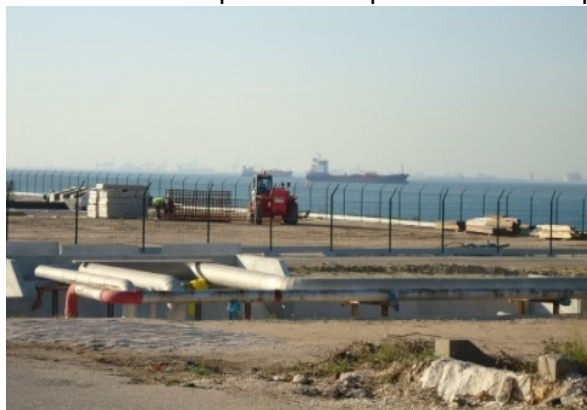
© Yahyaoui, octobre, 2013.

### Étang de Berre

L'étang de Berre constitue l'une des plus grandes lagunes méditerranéennes et abrite l'une des plus importantes zones industrielles pétrochimiques d'Europe. Le pourtour de l'étang de Berre est une zone densément industrialisée. De nombreuses industries y ont été installées depuis plus de 50 ans. La zone Fos-étang de Berre est ainsi la zone industrielle la plus importante de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, regroupant plusieurs complexes industriels (Daumalin, Raveux, 2001). À partir des années 1920, l'étang a acquis une valeur

extraordinaire après l'annexion de ses plans d'eau au port de Marseille (Garnier, Zimmermann, 2006). La loi du 24 octobre 1919 avait prévu de mettre les communes de l'étang sous la dépendance du port de Marseille afin de conduire un programme d'aménagement du port de Port-de-Bouc et des étangs de Caronte et de Berre. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, le souhait du port de Marseille et de la Chambre de Commerce a été d'étendre les activités portuaires et commerciales à l'ouest afin de permettre l'aménagement des « annexes » portuaires de Port-de Bouc, de Caronte, de Berre et la construction du port pétrolier de Lavéra, en 1952. La prise de conscience de l'importance de disposer de ses propres raffineries de pétrole, a été décisive pour l'économie française et pour le pourtour de l'étang de Berre. Son développement industriel débuta réellement à partir des années 1930<sup>29</sup> avec la création de raffineries de pétrole à Berre-l'Étang et à la Mède : l'ouverture de la raffinerie Shell à Berre-l'Étang en 1931, puis de la raffinerie de Lavéra (Société générale des huiles et pétroles) à Martigues en 1933 (450 ouvriers), la raffinerie de Provence Total à la Mède (620 ouvriers) dans le quartier de Châteauneuf-les-Martigues, en 1935. Cette première phase de développement a attribué une identité industrielle et ouvrière au territoire de Berre (photo 6). Le secteur du pétrole a constitué un acteur industriel majeur et a occupé un rôle dominant dans l'économie portuaire. En 1938, les raffineries de Berre représentaient 20% des importations nationales d'hydrocarbures. Les industries ont importé de la main d'œuvre et ont aménagé le territoire en édifiant des logements et des petits équipements. Par exemple, la Société générale des huiles et pétroles à Lavéra, en 1930, a entrepris la construction de « cités jardins » pour loger les employés.

**Photo 6 :** Le site pétrochimique de Lavéra implanté à proximité du port pétrolier



© Yahyaoui, 2011.



© Yahyaoui, 2011.

<sup>29</sup> En 1922, au sud du canal de Caronte, la Société générale des huiles et pétroles (ouverte en 1915), future BP, a installé ses dépôts pétroliers à Lavéra sur des terrains faciles d'accès par la mer et desservis par le chemin de fer.



Le développement industriel s'intensifia au cours des années 1950 avec la création d'un complexe pétrolier et sidérurgique et la mise en place de nombreuses autres activités le long du canal de Caronte et autour de l'étang de Vaine. L'étang devenait accessible aux navires de mer et disposait sur ses rives d'une situation pour l'édification de zones industrielles littorales. Des industries de pétrole, d'aéronautique à Marignane et Istres, de sidérurgie (à partir de 1970), de pétrochimie ; « *ce complexe industriel concentre 30% de la capacité du raffinage national dans ses quatre raffineries, proportions encore plus élevées dans la pétrochimie avec les sites de Berre et Lavéra, et l'aciérie Sollac de Fos* » (Girard, s.d., p.4). Les sites de Naphtachimie et de Schell chimie démarrèrent en 1952 et la quatrième raffinerie, Esso, ouvrit en 1962 (Girard, 1998 ; Daumalin, 2006). Une grande politique économique et industrielle voulue par l'État esquissait une phase d'expansion du capitalisme industriel sur les rives de Berre. Dans les années 1960-1970, une nouvelle dimension industrielle est apparue. En 1968, une centrale thermique a été mise en chantier par EDF à Ponteau. Le port pétrolier de Lavéra devenu insuffisant, des travaux d'aménagement d'un nouveau port en eau profonde à Fos-sur-Mer ont été lancés. Reconnue comme une plateforme pour l'industrie, l'étang était fondamental pour l'économie et le développement de la région marseillaise et contribuait à la richesse économique nationale et internationale (Douay, 2009 ; Dubois, 2013). L'espace urbain marseillais porte les marques d'un passé industriel. Marseille est l'exemple d'un espace à forte diversité sectorielle et structurelle de l'industrie méditerranéenne (Chastagnaret, Temime, 1991). La côte de Berre fût l'un des principaux foyers industriels pour les constructions mécaniques, chimiques, pétrolières et métallurgiques. L'étang avait trouvé sa vocation industrielle, celle d'être la porte pétrolière de la France. Progressivement, le nom de l'Étang de Berre dépassa les simples limites de la région puis du pays.

Nous sommes désormais en mesure de comparer très précisément les deux lagunes (tableau 8). Face aux dynamiques démographiques et aux évolutions socio-économiques, les milieux lagunaires de Bizerte et de l'étang de Berre ont donc connu des impacts environnementaux considérables. Des dispositifs ont progressivement été mis en place pour lutter contre ces dégradations environnementales et assurer un meilleur équilibre écologique. Nous allons à présent dresser un aperçu de ces dispositifs dans leurs contextes nationaux respectifs.

**Tableau 8 : Comparaison synthétique entre les deux lagunes**

	Lagune de Bizerte	Étang de Berre
<b>Milieu lagunaire et cadre géographique</b>		
Surface	150 km <sup>2</sup>	155 km <sup>2</sup>
Longueur	13 km	20km
Largeur	11km	16,5km
Profondeur	12m	9,5m
Liaison avec la mer	un chenal artificiel de 7km de long	canal de Caronte, d'une longueur de 6km,
<b>Caractéristiques démographiques et spatiales</b>		
Nombre de communes riveraines	5	10
Nombre d'habitants	Population en 2014 : 300 357 habitants	Population en 2014 : 237 690 habitants
La commune la plus peuplée	Bizerte Nord	Martigues
<b>Activités économiques et usages</b>		
Pêche	Pêche/conchyliculture	Pêche
Activité agricole	Grandes cultures, céréaliculture, culture maraîchères, culture des oliviers, forêts.	cultures maraîchères et serres, riziculture, céréaliculture, viticulture, salins
Activité industrielle	Raffinage, sidérurgie, métallurgie, textile, industries électriques et électroniques	Raffinage, sidérurgie, métallurgie, aéronautique, pétrochimie.
Autres activités	baignade	baignade, tourisme, sports nautiques
<b>Cadre législatif, aménagement et protection</b>		
Études et institutions	Études en 2003 et 2011 devant conduire à la dépollution intégrale de la lagune, les travaux doivent commencer en 2017 (jusqu'aujourd'hui -juin 2018- les travaux n'ont pas commencé).	Études décisives dans les années 1970 : institutions créées pour diminuer et contrôler la pollution (SPPI, Gibrep, AIRFOBEP)
Agenda 21	Pas d'agenda 21	Agenda 21 pour la commune de Vitrolles
Zone classée	Néant La lagune de Bizerte est reliée au lac Ichkeul par Oued Tinja. Le lac Ichkeul est classé dans la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1980.	3 sites Natura 2000 : Salines de l'étang de Berre, Marais et zones humides liées à l'étang de Berre, Garrigues de Lançon et chaînes alentours

## **2.4. L'évolution du cadre législatif des deux lagunes**

### ***2.4.1. Le contexte législatif tunisien et la lagune de Bizerte***

Dès les années 1980, une législation environnementale est adoptée avec la création des politiques et de mesures en faveur de l'efficacité environnementale. La Tunisie a également été le premier pays dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à avoir préparé, en 1990, un Plan d'action national pour l'environnement (PANE). Les priorités fondamentales de ce plan étaient focalisées sur une utilisation efficace des ressources naturelles et sur l'empêchement de la détérioration de l'environnement. Par ailleurs, des mesures institutionnelles et juridiques au niveau national et sectoriel ont été mises en place. Quelques années après la conférence de Rio sur le développement durable, la Tunisie a formalisé en 1995 son programme de développement durable (Agenda 21 national). La démarche globale du programme vise à promouvoir un mode de développement durable (figure 18). La Tunisie a signé et ratifié, depuis l'indépendance et en particulier depuis les années 1980, plus de soixante-dix conventions, accords et traités internationaux et régionaux relatifs à l'environnement. Ces conventions ont influencé les orientations et le contenu de la politique et des programmes nationaux. La prise en compte des conventions ratifiées par la Tunisie a toujours été accompagnée par le renforcement du cadre institutionnel et législatif du pays. Quant à l'efficacité de ce système législatif et institutionnel dans la régulation des conflits d'usage, nous porterons des réflexions et nous détaillerons, dans les chapitres qui suivent, le contexte réglementaire pour chaque processus conflictuel afin d'appréhender les défaillances et les limites des stratégies publiques dans l'aménagement territorial.

### ***2.4.2. Le contexte législatif français et les rives de l'étang de Berre***

En France, l'adoption des conventions internationales est complétée par une importante législation européenne, en particulier dans le domaine du risque industriel et de la protection de la nature. L'émotion suscitée par le rejet accidentel de Dioxine en 1976 sur la commune de SEVESO en Italie, a incité les États européens à se doter d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs. Cette politique s'est enrichie des années 1980 aux années 2000 et a été transposée en droit français, en y intégrant la question de l'information du public. L'inventaire des établissements à risques en

France a permis de constater que la zone de Fos-Étang de Berre constitue une des plus grandes concentrations des sites Seveso en France. Concernant la protection de la nature, les deux directives européennes fondamentales pour la préservation des espèces et des habitats sont la directive « Habitats, faune, flore » (1992) et la directive « Oiseaux » (2009) et qui ont été transposées en droit français par intégration dans le code de l'environnement. Dans ce cadre, les sites Natura 2000 ont pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe en assurant la protection ou la conservation d'habitats naturels exceptionnels d'espèces animales ou végétales. Deux de ces sites concernent l'Étang de Berre : les « Salines de l'étang de Berre » axées sur la préservation des oiseaux des milieux périphériques à la lagune ; les « Marais et zones humides liés à l'étang de Berre » qui concerne un territoire plus vaste composé d'habitats naturels et espèces, dits d'intérêt communautaire.

Plus généralement, la densité des problématiques environnementales et des conflits qui en sont issus ont suscité la mise en place, dans la zone de Fos-Étang de Berre, de dispositifs spécifiques, souvent pionniers, visant à contrôler et diminuer les pollutions. On citera en particulier trois organisations caractérisées de ces dispositifs. Premièrement, le SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Présentation des Pollutions Industrielles) créé en 1971 et qui fût le premier SPPPI de France. Deuxièmement, AIRFOBEP créé en 1972 comme première association de surveillance de la qualité de l'air en France. Elle fait partie du réseau national ATMO et participe au programme national de surveillance de la qualité de l'air. Troisièmement, le Gipreb (Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre) créé en 2000 et qui a évolué depuis en syndicat mixte.

On soulignera que la Tunisie a adopté les conventions internationales et s'est dotée d'agences et structures ministérielles pour mettre en œuvre une politique d'environnement et de développement durable, mais elle n'a pas créé à l'échelle locale au sein de la lagune de Bizerte de structures spécifiques de mesures et de suivi des dégradations environnementales. De telles structures ont été mises en place dès les années 1970 sur les rives de l'étang de Berre à la suite de mobilisations locales que nous aborderons dans le chapitre dédié aux conflits proprement dits. Les figures 18 et 19 permettent de mettre en regard les grandes étapes des dynamiques d'urbanisation et d'industrialisation des deux lagunes et la mise place des cadres nationaux ou locaux d'intervention. Toutefois, au-delà de ces cadres nationaux, il est désormais nécessaire de mettre en évidence l'existence de cadres d'actions méditerranéens.

Figure 18 : Chronologie des principaux stades relatifs à l'évolution économique et législative de la lagune de Bizerte

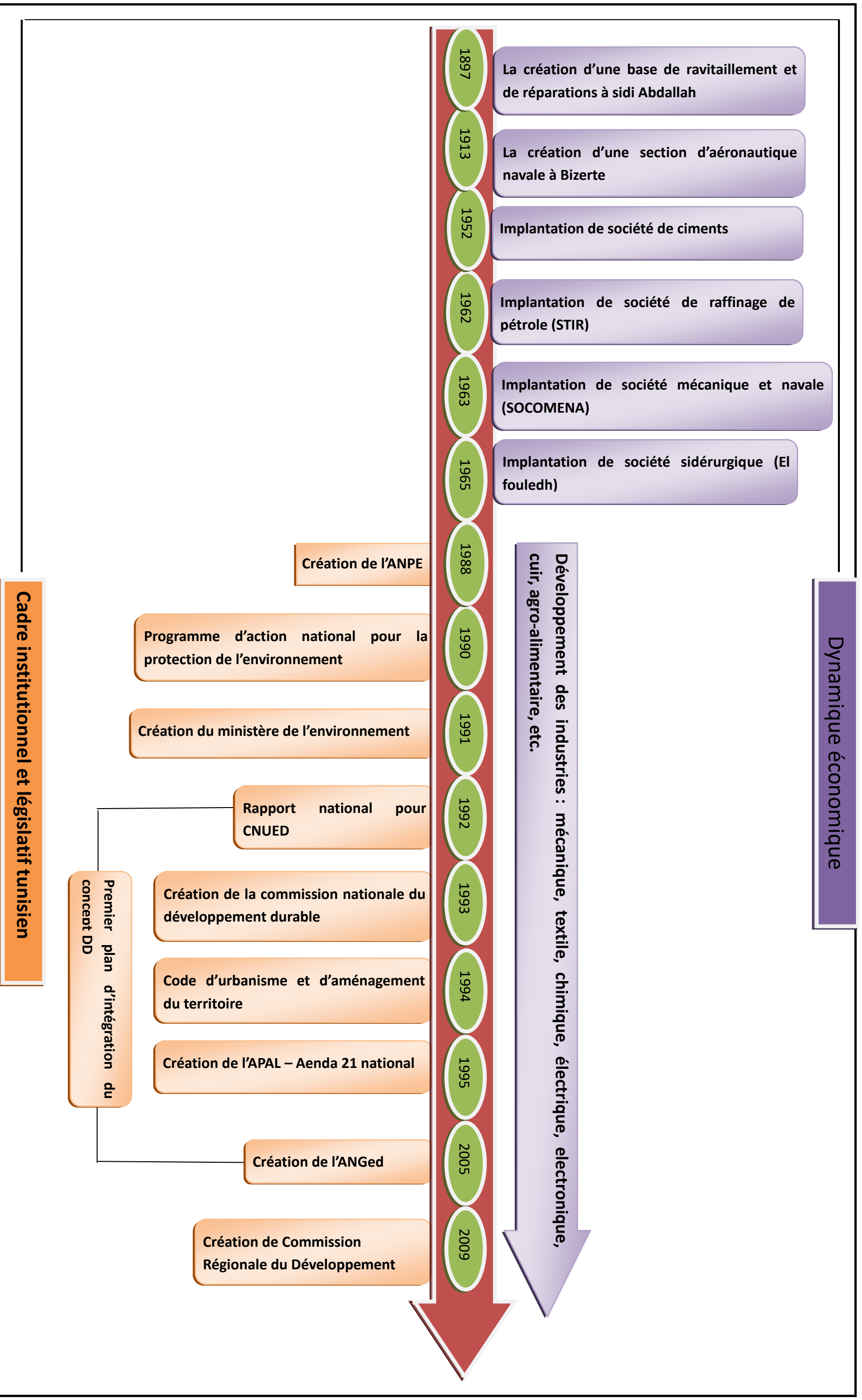
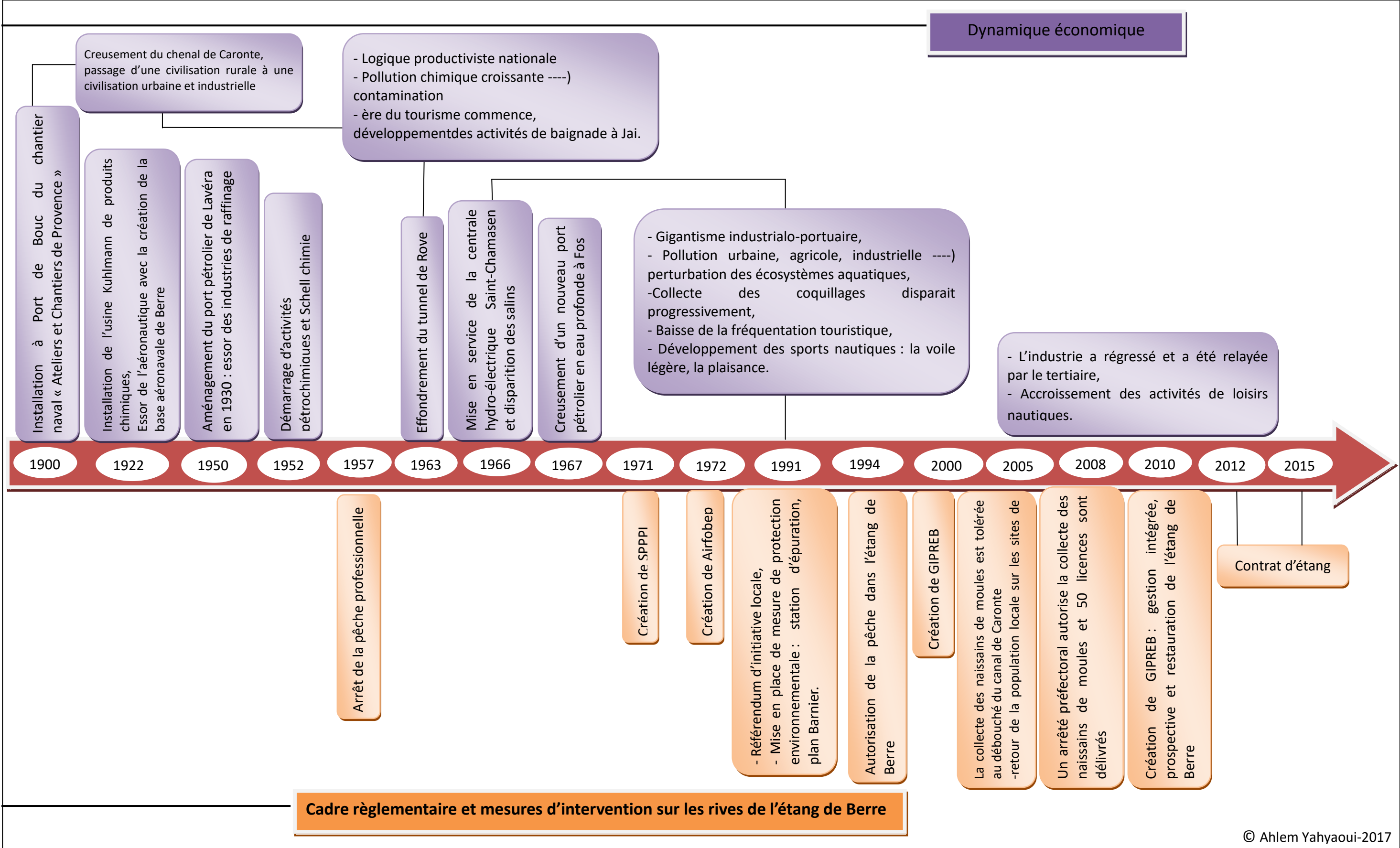


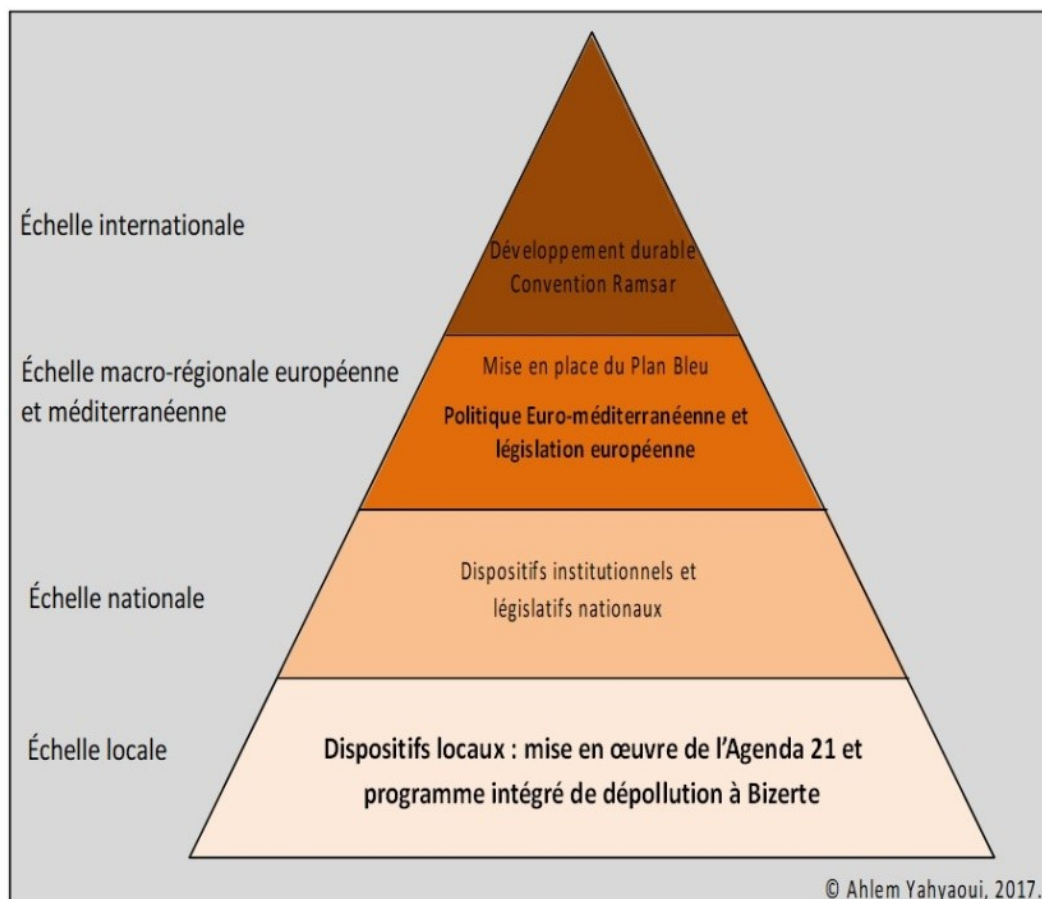
Figure 19: Chronologie des principaux stades relatifs à l'évolution socio-économique de l'étang de Berre



### 3. Emboîtement d'échelles et cadres d'action en Méditerranée

Nous portons une attention particulière à la dimension multi-scalaire dans les politiques environnementales impactant la gestion des territoires lagunaires et nos territoires d'étude. Nous veillons dans ce qui suit à montrer un emboîtement d'échelles : une échelle internationale, avec la montée du concept du « développement durable », et une échelle macro-régionale, avec la mise en place du Plan Bleu et des divers plans d'action de l'Europe en Méditerranée (figure 20).

**Figure 20 : Un emboîtement des échelles dans les politiques environnementales impactant les territoires d'étude**



#### 3.1. L'échelle internationale : le développement durable, une valeur nouvelle entre environnement et développement

Le développement durable est en fait une valeur nouvelle apparue suite à l'émergence, la confrontation puis la reconnaissance progressive de points de vue nouveaux

et contradictoires sur les questions de développement et d'environnement (Veyret, 2005). En effet, en 1951, l'Union internationale pour la conservation de la nature publie le premier rapport sur l'état de l'environnement dans le monde, rapport précurseur dans sa recherche de réconciliation entre économie et écologie. À la veille de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm (1972), le réexamen des liens entre environnement et développement permet d'introduire un modèle de développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique. La Conférence de Stockholm sur l'environnement humain s'ouvre aux questions de développement en créant un Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)<sup>30</sup>. En 1987, la publication du rapport *Notre Avenir à tous* de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission dite Brundtland) consacre le terme de *Sustainable Development*. Le Rapport Brundtland est un constat sur les états respectifs de l'environnement et du développement (social, économique, culturel) au niveau mondial. Il constate donc, en se basant sur une série d'analyses et d'évaluations, que l'évolution actuelle de ces états est à la fois interdépendante et « insoutenable ». C'est lui qui a rendu célèbre la notion de développement « durable ». Notons que les adjectifs « soutenables », « viables » et « durables » sont aujourd'hui généralement utilisés comme synonymes pour qualifier le développement, même si leurs sens respectifs ne sont pas exactement les mêmes.

Le développement durable est consacré par 182 États lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) en 1992 à Rio de Janeiro. La Conférence mondiale sur les droits de l'Homme qui se tient à Vienne en 1993, insiste sur le droit des populations à un environnement sain et sur le droit au développement, deux exigences sujettes à controverse et auxquelles certains États membres s'étaient opposés jusqu'au Sommet de Rio. Le Sommet mondial sur le développement social qui se tient à Copenhague en 1995, souligne que « *la notion de développement social renvoie à une approche intégrant l'économique et le social et à une volonté de valorisation des ressources économiques, sociales, culturelles d'une société, notamment celles des groupes les plus vulnérables* ». Nous comprenons que le développement durable est une forme de gouvernance ; la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile aux

---

<sup>30</sup> Ce programme apparaît comme un complément du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).



processus de décision, l'accès à l'information et l'échange d'informations en sont des pré-requis (Veyret, 2005 ; Bost, Daviet, 2011). Depuis décembre 2015, le lancement de la politique onusienne sur les Objectifs de Développement Durable, devant être atteint à l'horizon de 2030, constitue une nouvelle étape ayant un fort impact sur l'ensemble des politiques macro-régionales et nationales. La participation des gouvernements tunisien et français aux conférences internationales se rapportant à l'environnement et au développement durable<sup>31</sup> n'est pas sans conséquences sur la manière dont les deux États ont appréhendé leur « modèle » de développement.

- **Le cas spécifique de la convention de Ramsar pour les zones humides**

Un cadre réglementaire a été mis en place pour préserver les zones humides, appelé la « convention de Ramsar » (a été adoptée le 02 février 1971 et est entrée en vigueur en 1975). Cette convention a construit un cadre important de coopération intergouvernementale visant la conservation et l'utilisation durable des zones humides. La Convention de Ramsar a constitué un réseau international qui rassemble actuellement 169 pays. *« Les Parties contractantes se consultent sur l'exécution des obligations découlant de la Convention, particulièrement dans le cas d'une zone humide s'étendant sur les territoires de plus d'une Partie contractante ou lorsqu'un bassin hydrographique est partagé entre plusieurs Parties contractantes. Elles s'efforcent en même temps de coordonner et de soutenir leurs politiques et réglementations présentes et futures relatives à la conservation des zones humides, de leur flore et de leur faune »* (L'article 5 de la convention Ramsar).

En France, la Convention est entrée en vigueur en 1986 avec 46 sites inscrits sur la liste des zones humides (une superficie totale de 3 633 109 hectares). En Tunisie, la convention est entrée en vigueur en 1981 avec 41 sites inscrits sur la liste des zones humides (une superficie totale de 840 363 hectares). Cependant la lagune de Bizerte et l'étang de Berre ne font pas partie de la liste des zones humides d'importance internationale des deux pays. Pour le cas de la France, des efforts ont été entrepris pour inscrire le complexe de l'étang de Berre sur la liste des zones humides d'importance internationale. En 2013, un travail de concertation entre la Ligue pour la protection des oiseaux PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO PACA) et l'association Rasmir France a permis la rédaction de la Fiche

---

<sup>31</sup> La Commission mondiale sur l'environnement et le développement de 1987, qui a donné lieu au rapport Brundtland ; la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio ; le Sommet de Kyoto et son premier bilan de 1997 ; le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002.

descriptive Ramsar (FDR) pour étudier l'ensemble des conditions requises pour pouvoir inscrire l'étang de Berre à la convention Ramsar<sup>32</sup>. Parallèlement, l'insertion de nos deux territoires d'étude dans les plans d'action méditerranéens et la législation européenne a eu des conséquences importantes.

### **3.2. L'échelle macro-régionale et la politique environnementale en Méditerranée**

- **La mise en place du Plan Bleu**

En 1976, les pays riverains de la Méditerranée et la communauté européenne adoptent la convention de Barcelone pour protéger l'environnement maritime et les espaces côtiers méditerranéens. La nécessité d'appréhender conjointement développement et environnement pour construire un avenir durable en Méditerranée est intégrée par les pays riverains de la Méditerranée dans le cadre spécifique du Plan Bleu. En fait, le Plan Bleu produit des études ainsi que des scénarios pour l'avenir, afin de sensibiliser les acteurs et les décideurs méditerranéens sur les questions d'environnement et de développement durable de la macro-région. Il est le Centre d'activités régionales mis à disposition du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) par la France depuis 1977. En 2001, le Plan d'action pour la Méditerranée a édité un livre Blanc sur la gestion des zones côtières en Méditerranée (PNUE/PAM/PAP, 2001). Plusieurs réunions ordinaires ont été élaborées (à Tunis en 1997, à Monaco en 2001, à Catane en 2003, à Portoroz en 2005) pour définir un protocole de GIZC en Méditerranée. Après un bilan du Plan Bleu en 2005, la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), adoptée à Portoroz en 2005, a posé les bases du développement durable en Méditerranée en fixant sept grands enjeux (PAM/PNUE, 2008) et 34 indicateurs prioritaires pour le suivi des progrès vers un développement durable. En 2008 et lors de la 15<sup>e</sup> réunion de travail, le protocole a été ratifié en constituant le premier document juridique supranational dans le domaine de gestion du littoral. Le programme de travail est validé tous les deux ans par les parties contractantes à la convention de Barcelone. Lors de leur 18<sup>ème</sup> réunion ordinaire, à Istanbul (Turquie) en décembre 2013, les pays riverains ont demandé au PNUE/PAM-Convention de Barcelone de lancer le processus de révision de la SMDD

---

<sup>32</sup>Cf. <http://paca.lpo.fr/protection/espaces/berre-nature/actualites/5478-demande-d-inscription-du-complexe-de-l-etang-de-berre-aupres-de-ramsar-france>.

(Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable). Ce processus a été mis en œuvre au cours de l'exercice biennal 2014-2015, et les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont approuvé la SMDD 2016-2025 à Athènes en février 2016, en intégrant le cadre onusien des 17 Objectifs de Développement Durable.

- **Plans d'action de l'Europe en Méditerranée et lutte contre la pollution**

En 2005, 10 ans après le lancement du processus de Barcelone, l'Union européenne a inauguré un programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée. Il s'agissait de réaliser ce programme d'ici 2020, d'où son nom de programme H2020 (à ne pas confondre toutefois avec le 8<sup>ème</sup> PCRD européen 2014-2020). Le programme de dépollution doit être financé par la BEI, la FEMIP (Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat) et s'appuyer sur les cadres de coopération existant (FEMIP, 2008). 131 points chauds de pollution ont été recensés dans le cadre du PNUE. Il a alors fallu identifier parmi ces points chauds 44 projets qui seront financés dans le cadre du MeHSIP (Mediterranean Hot Spot Investment Programme). La dépollution de la Méditerranée devient en 2008 une des 6 initiatives adoptées par l'Union pour la Méditerranée (UpM) et le MeHSIP-PPIF est officiellement lancé en 2009. Les objectifs du MeHSIP sont d'accompagner, via des conseils techniques, les promoteurs de projets et de les soutenir dans la mise en œuvre de projets d'investissement relatifs à la protection des ressources environnementales dans les pays du sud de la Méditerranée (les pays sont : Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie). Le financement du MeHSIP est fait à travers des aides non remboursables de la Commission européenne au Fonds d'assistance technique de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). C'est ainsi que l'intervention de l'Europe en Tunisie s'est traduite à travers un fonds de 90 millions d'Euros accordé par la BEI pour la dépollution intégrée de la lagune de Bizerte.

Le projet de dépollution du lac de Bizerte, adopté dans le cadre de la FEMIP en 2009, est un exemple d'ancrage local d'une politique conçue à un échelon macro-régional. Il connaît de nombreuses étapes depuis la phase de diagnostic et de consolidation du budget, jusqu'à la cérémonie officielle de lancement le samedi 5 novembre 2016 en présence du Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée (UpM), M. Fathallah Sijilmassi, et du Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de

sécurité, Madame Federica Mogherini (Encadré 7) ; nous en montrerons le cheminement, les difficultés et l'impact au cours des chapitres suivants.

#### **Encadré 7: Chronologie du programme de dépollution de la lagune de Bizerte**

- 2003 : Préparation d'une version définitive (phase I) de l'étude de la dépollution industrielle dans le bassin versant de la lagune de Bizerte par le Ministère tunisien de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques ;
- 2005 : dans le cadre de sa politique Euro-Méditerranéenne, l'Union Européenne décide de lancer un programme général de dépollution de la Méditerranée à réaliser d'ici 2020, d'où son nom d'initiative Horizon 2020
- 2006 : l'Union Européenne et l'ensemble de ses partenaires identifient 44 points chauds en Méditerranée sur lesquels les opérations de dépollution devront se concentrer ; la lagune de Bizerte est l'un des points chauds (Hot Spot) retenus dans le cadre de ce programme d'investissement sur les points chauds en Méditerranée (Mediterranean Hot Spot Investment Programme)
- 2006 : Décision du Conseil Interministériel (CIM) consacrée à l'amélioration de la situation environnementale dans le bassin versant de la lagune de Bizerte et adoption d'un programme de dépollution et de réhabilitation ;
- 2009 : Lancement du programme MeHSIP-PPIF (Mediterranean Hot Spot Investment Programme Project Preparation and Implementation Facility)
- 2011 : Préparation de l'étude « Dépollution intégrée du lac de Bizerte-rapport diagnostic (version finale) » par le MeHSIP-PPIF ;
- 2012 : Organisation d'un atelier d'Horizon 2020 CB/MEP (CAPACITY BUILDING/ MEDITERRANEAN ENVIRONMENT PROGRAMME) en collaboration avec ministère de l'environnement et le MeHSIP-PPIF ;
- 2012 : Signature et adoption de "la charte pour le développement durable du lac de Bizerte" au ministère tunisien de l'environnement ;
- 2012-2013 : Préparation d'une « étude de Faisabilité – Dépollution Intégrée du Lac de Bizerte » menée par MeHSIP-PPIF ;
- 2013 : Le programme de dépollution du lac de Bizerte est labélisé par l'Union pour la Méditerranée ;
- novembre 2016 : Lancement officiel du projet d'assainissement du lac de Bizerte par l'UE, l'UpM, la BEI, banque de l'UE et la BERD avec un fond de 90 million d'euros.
- Fin 2017 : Le programme de dépollution n'a toujours pas démarré sur le plan opérationnel.

\*\*\*\*\*

## Conclusion :

Les abords de l'étang de Berre, dans la région marseillaise, et de la lagune de Bizerte, aux portes de Tunis, offrent des cas originaux de milieux lagunaires littoraux où l'industrie et l'urbanisation ont bouleversé les milieux et les paysages. Notre étude analytique approfondie des deux lagunes a pointé leurs caractéristiques physiques, spatiales, socio-économiques, comme la chronologie de leurs principales dispositions législatives et réglementaires. Au regard de notre problématique, une telle étude nous semble un préalable indispensable lorsqu'un projet d'aménagement nécessite la production d'un document d'aide à la décision. Les principaux enseignements qui en ressortent sont les suivants :

- Les deux lagunes présentent effectivement de fortes analogies du point de vue de leurs caractéristiques physiques. De superficies équivalentes (150 Km<sup>2</sup> environ), elles représentent également les volumes démographiques comparables compris entre 230 000 et 300 000 habitants, justifiant notre approche comparative.
- Les similitudes sont également frappantes en termes d'enjeux portuaires, d'occupation du sol, et d'activités économiques, avec le rôle traditionnel de la pêche, puis de l'agriculture et de la grande industrie, avant que n'apparaisse le tourisme et les loisirs sous diverses formes
- Comme nous l'avons évoqué, le moteur principal de la transformation des espaces littoraux est indiscutablement le secteur de l'industrie. Par l'ancienneté et l'ampleur du phénomène, les lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre sont des exemples emblématiques de l'industrialisation de la Méditerranée au XX<sup>e</sup> siècle.
- Ce sont également des espaces exemplaires replacés dans leur cadre national, représentant, au sommet de leur développement, respectivement en France et en Tunisie, une place majeure dans le panorama industriel du pays
- De même sur le plan du développement urbain, les rives de l'étang de Berre et de la lagune de Bizerte ont été au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle un véritable laboratoire urbanistique et architectural, d'expérimentations sociales et culturelles, qu'alimentaient d'importants investissements publics.

- Elles ont enfin symbolisé des niveaux record de pollution et d'atteinte à l'environnement. Ces deux lagunes ont fait l'objet d'une pollution industrielle autant que domestique. Il en est résulté une crise durable du milieu aquatique qui témoigne de l'atteinte portée à l'équilibre d'une zone que certains qualifiaient dans le passé de « frayère de la Méditerranée ».
- Mais elles se distinguent sur le plan de la chronologie du développement, des dispositions réglementaires et du processus participatif (comme nous le verrons plus loin). En fait, l'étang de Berre a profité d'un encadrement progressif qui a permis de limiter sa pollution dans un contexte en grande partie local et national ; tandis que la lagune de Bizerte est aujourd'hui engagée dans un processus visant officiellement sa dépollution intégrale, à travers un programme intégré (Mediterranean Hot Spot Investment Programme), à grands renforts de fonds européens.

Cette contextualisation va nous permettre de mieux appréhender le processus de gouvernance et de gestion du milieu lagunaire. Les caractéristiques que nous avons mises en évidence vont nous aider à comprendre l'évolution et la dynamique des conflictualités sur la lagune de Bizerte et l'étang de Berre, d'une part, et à déceler les logiques et les stratégies des acteurs dans la régulation des conflits, d'autre part. Ces deux territoires lagunaires constituent aujourd'hui des lieux de conflits d'intérêts qui voient s'opposer ou s'allier des acteurs aux positionnements très dissemblables : représentants de l'État, acteurs du monde de l'industrie, communes riveraines, divers syndicats mixtes ou intercommunaux, représentants des pêcheurs et associations diverses ; sans oublier dans les deux cas, le rôle des institutions suprationales européennes ou euro-méditerranéennes.

## Chapitre -5- Approche méthodologique de la conflictualité et des jeux d'acteurs

---

Dans ce chapitre, nous nous donnons pour objectif d'analyser les modalités d'émergence, le déroulement et les modes de régulation des conflits sur les espaces littoraux. En effet, l'analyse des processus conflictuels de l'espace, en général, des conflits d'usage, en particulier, exige un cheminement prudent dans les zones frontières entre méthodes. La première étape consiste à identifier les divers conflits d'usage et les répertorier dans le but de faire émerger une typologie. Il s'avère indispensable de recueillir des données concernant les caractéristiques des conflits tels que leur nombre, leur type, leur processus et leur historique, etc. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la démarche d'identification des conflits explicitée par Torre dans l'article « *Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Éléments de méthode et de repérage* » (Torre et al., 2010), qui constitue à nos yeux un texte de référence dans notre étude.

En premier lieu, nous nous attachons à définir les techniques de repérage des conflits à travers des sources variées exploitées sur la lagune de Bizerte. Le recours à la presse, aux entretiens et à l'analyse du contentieux a constitué un ensemble de sources indispensables à la collecte des processus conflictuels afin d'élaborer une base de données. La deuxième partie s'attache à chercher la technique la plus adaptée pour l'étude des jeux et des stratégies des acteurs. La troisième partie vise à identifier les divers acteurs présents sur la zone d'étude. La quatrième partie cherche à comprendre les interactions au sein du système lagunaire.

## 1. Repérage des conflits d'usage

Notre recherche vise une analyse approfondie des conflits, de leurs concurrences et de leurs caractéristiques. Une approche qui nécessite l'inventaire de l'ensemble des conflits, de leurs modes d'expression et de leurs origines. Les conflits dans leur formulation se traduisent sous des formes diverses, telles que la publicisation, les voies de faits, la violence, la presse, etc. Une équipe pluridisciplinaire a traité en 2010 la conflictualité de divers espaces (naturels, ruraux et périurbains) afin de définir une méthode d'analyse et de repérage des conflits. Cette approche composite est basée sur « *l'alliage et la triangulation de différentes sources et modalités de collecte de données, au service d'une méthodologie d'ensemble spécifique, ainsi que de protocoles précis de traitement des informations et de construction de schémas de conflictualité (...)* » (Torre et al., 2010, p.7). Elle fait appel à des protocoles qui « *garantissent l'obtention de l'image la plus fidèle possible de la conflictualité au sein d'une zone ou d'un espace donné* » (idem). Et puisque nous étudions les conflits d'usage sur un espace caractérisé par une évolution rapide, par une hétérogénéité d'usage, une approche reposant sur plusieurs outils et procédures d'investigation s'avère indispensable. Cette méthode, que nous avons choisie repose sur différentes sources de recueil de données telles que les entretiens, la presse et le contentieux.

### 1.1. Sources et inventaire des conflits sur la lagune de Bizerte

Pour atteindre nos objectifs, une méthodologie reposant sur le traitement de différentes sources de données est mise en place. La collecte des données sur notre zone d'étude repose sur trois sources différentes, qui présentent chacune des biais mais qui sont considérées comme complémentaires. Il s'agit respectivement : (1) d'entretiens d'experts menés au niveau local auprès de personnes ressources appartenant à différents milieux professionnels et organismes publics ou privés ; (2) d'un dépouillement d'articles parus dans la presse quotidienne régionale et nationale ; (3) d'analyses du contentieux sur la base des procès verbaux des infractions relevées par les agents assermentés et des jugements des tribunaux compétents. L'ensemble des informations recueillies nous a permis d'élaborer une base de données – des données qualitatives et quantitatives – qui a fait ressortir toutes les conflictualités d'usage sur notre zone d'étude.



### 1.1.1. Dépouillement de la presse régionale et nationale

Le dépouillement de la presse représente un premier chantier. La presse constitue une source d'investigation qui transmet un message informationnel sur la nature et de l'ampleur des conflits d'usage au sein d'un espace. « *Par leur accessibilité, les données qui y figurent sont une source de recueil d'informations sur les conflits* », et par conséquent le conflit acquiert une autre dimension lorsqu'il est mis à la connaissance d'un plus large public (*ibid.*, p.10). Ainsi, Cadoret souligne que, « *si certains conflits sont relatés dans la presse et à la télévision, c'est parce qu'ils suscitent un intérêt sociétal* » (Cadoret, 2006, p.125). Nous comprenons alors que la presse constitue un « *outil d'observation* » pertinent dans l'analyse des révélations publiques et l'évaluation de l'intensité et de l'ampleur de certains conflits (Torre et al., 2010, p.10). Le travail consiste en un recensement dans un quotidien donné et sur une période définie, d'articles sur des cas de conflits. « *Lorsque les informations contenues dans un article permettent d'identifier l'engagement crédible d'un acteur (...), celui-ci est indexé parmi la liste des articles du corpus à l'aide des variables suivantes : titre, date, édition, rubrique, page et résumé* » (Torre et al, 2010). L'idée est de faire ressortir les conflits tels qu'ils sont présentés dans les médias et tels qu'ils sont véhiculés par une source d'informations particulière. Cet outil nous semble précieux parce qu'il révèle un contenu, des choix et la manière dont les conflits sont portés sur le devant de la scène médiatique.

En raison de l'importance d'un tel outil d'investigation, nous nous sommes intéressées à la presse locale en fonction de nos études de cas. Nous avons dépouillé les articles publiés dans les deux journaux locaux, *le Canal* et *El Jalaâ*, depuis 1995 jusqu'à 2011 (le journal *le canal*, nommé la première presse régionale de Bizerte créée en 1967 et disparu en 2011 ; *El Jalaâ*, apparu et disparu en 2011). Le nombre des articles de la presse régionale qui ont visé l'environnement étant très réduit, nous avons eu recours à la presse nationale<sup>33</sup>, ce qui nous a permis de recueillir une masse d'information intéressante recensée entre 1995 et 2016<sup>34</sup>. Le recensement des conflits a consisté en un relevé, pour chaque article, de sa date de parution, de son titre et de sa place dans le journal. Ensuite, un tableau a été réalisé contenant le résumé et le motif de l'article, la source du conflit, les acteurs concernés, leurs arguments, leurs modes d'opposition, la localisation géographique du conflit et les modes de

<sup>33</sup> Le recensement porte sur les 8 journaux suivants : *Al Chourouk, Assabah, Essahafa, La presse, Le temps, Le quotidien, Le renouveau* et *Al Anwar*

<sup>34</sup> Annexe 2- Dépouillement de la presse locale et nationale.

régulation éventuels<sup>35</sup>. Notons que l'information disponible dans la presse est relativement inégale d'un journal, d'un article et d'un événement à l'autre, en qualité comme en quantité (Cadoret, 2006 ; Torre, Lefranc, 2006 ; Torre *et al.*, 2010). Les limites de la presse apparaissent dans l'inégalité du traitement d'un quotidien à l'autre.

Nous procédons ensuite à une lecture transversale des articles afin d'analyser chaque événement conflictuel à la lumière de la grille de lecture. Ce traitement identifie des types d'événements précis, relayés par la presse locale et mis à la disposition de l'opinion publique. Le corpus d'articles permet de déceler le déroulement d'un conflit dans le temps, d'une part, et de diagnostiquer les principales actions des protagonistes, d'autre part. En effet, la presse régionale et nationale nous permet d'identifier avec fiabilité la date du conflit et de ses étapes, son historique, elle permet de recueillir des éléments factuels sur son contexte et d'inventorier les acteurs intervenant dans le conflit. Nous avons également porté une attention particulière aux émissions de la nouvelle radio locale de la ville, lorsque des problématiques environnementales assez sensibles étaient évoquées et lorsque nous avons pu relever et analyser les avis et la participation du public en mettant l'accent sur les aspects conflictuels qui ont régi la zone. Les données recueillies dans la presse et à la radio nous ont permis de repérer les principaux conflits sur la lagune de Bizerte. Cette approche constitue une source riche et précieuse. Mais, l'information disponible *via* la presse n'est pas constante et parfois non exhaustive (Torre, Lefranc, 2006). Nous signalons le rôle de filtre que peut jouer la presse dans le traitement et la diffusion de l'information. Certains choix de presse orientent et influencent l'opinion des publics. Il apparaît également que certains types de conflits n'émergent pas dans la presse. En outre, et au regard des limites de la presse, nous choisissons de compléter les informations de la presse régionale en exploitant d'autres outils tels que les entretiens d'experts et l'analyse du contentieux. Nous notons que les différentes sources se complètent.

### **1.1.2. Les entretiens semi-directifs**

Afin de réaliser cet inventaire des infractions, nous avons recueilli des informations qualitatives sur les conflits d'usage, par des entretiens auprès de personnes compétentes travaillant dans les établissements publics, militant dans les associations, etc. En effet, les

---

<sup>35</sup> Annexe-Tableau type de méthode de dépouillement utilisé.

entretiens (formels et informels) à dire d'expert représentent une source d'information importante. Ils nous ont permis d'étayer notre étude et de compléter notre recensement par des informations qualitatives. Dans cette partie de l'étude nous nous proposons de confectionner le matériel de notre analyse par un recueil direct d'informations auprès des acteurs intéressés. Il s'agit d'appréhender le contenu et l'imaginaire à partir de leurs expressions langagières afin d'identifier les intentions, les objectifs et les raisons qui ont guidé leur intervention. Ainsi, nous considérons le discours des acteurs comme une production de significations de l'espace lagunaire. Le recours à ce matériel scriptural<sup>36</sup> est appuyé par le fait que « *le langage humain exprime du mieux qu'il peut la réalité référentielle (...). La pensée est une image, les mots leur traduction* » (Ostrowestsky, 1983, p.202). De plus, ces acteurs (producteurs et consommateurs) sont porteurs d'informations susceptibles d'intéresser la recherche sur l'espace. L'intérêt n'est pas de mesurer, mais de comprendre, en mettant l'accent sur des aspects cachés qui pourraient être absents lors d'un questionnaire.

Les interviews étaient menées sur place ou sur rendez-vous à domicile avec les principaux acteurs. Nous avons tenté de bien les identifier afin de bien exploiter les données de chaque discours. Il nous a semblé plus commode d'adopter l'entretien semi-directif car il accorde une importance au rapport d'échange et de complicité avec les enquêtés. Il permet en outre d'encourager l'initiative et la liberté de parole des interrogés pour développer leur raisonnement afin de s'inspirer de leur propre rationalité autour des questions qui nous intéressent. Ce procédé laisse l'expression s'exprimer en profondeur et développe les opinions, les représentations, les raisonnements et les modes d'intervention concernant les terrains d'étude. Cette technique d'investigation se caractérise également par l'existence préalable d'un schéma ou d'un guide d'entretien (le guide d'entretien doit être entièrement assimilé et connu par le chercheur). Ce schéma définit les principaux thèmes à explorer et prévoit certaines questions. « *L'entretien "semi-directif" ou "guidé" implique donc une alternance entre des moments de type directif dans lesquels le chercheur intervient pour guider et des moments de type non directif dans lesquels le chercheur se contentera de soutenir le sujet et de lui faciliter l'auto-exploration des thèmes abordés* » (Oueslati, 2009). À partir d'une grille d'entretien, il s'agit d'apporter des éléments sur l'objet, les motifs du

---

<sup>36</sup> À l'instar de Freyssinet et Dominjon (1997) : « *on considère généralement que l'analyse rigoureuse des entretiens de recherche n'est possible que si le contenu de leur enregistrement (le discours) fait l'objet d'une transcription écrite que l'on peut définir comme l'opération par laquelle le contenu verbal recueilli oralement passe de l'enregistrement sonore à un support écrit* ».

conflit, les acteurs en jeu et les manifestations du conflit. Plusieurs demandes d'entretien n'ont pu aboutir à cause d'agendas trop « chargés » ; ce fut en particulier le cas des élus et des responsables de certains ministères auxquels il était difficile d'accéder. D'autre part, certains entretiens ont été inexploités dans cette thèse, en raison de leur confidentialité. Aussi, la nature conflictuelle et politique du sujet a provoqué, à plusieurs reprises, des demandes de discrétion durant les entretiens, voire des demandes de coupure de micro. Ainsi, pour mener à bien notre enquête, voilà le protocole que nous avons suivi dans nos entretiens, qui se sont déroulés de février 2011 à avril 2017, et qui ont duré chacun entre une heure et une heure trente (cf. annexes 1) :

- Présenter à l'interviewé les raisons qui ont motivé son entretien.
- Commencer l'entretien par une même question générale pour l'ensemble des personnes interviewées, la question ne porte jamais sur le conflit qui d'emblée conduit à un rejet.
- Guider la discussion en recentrant le sujet afin qu'il parle sur les thèmes qui nous intéressent et qu'il développe les points spécifiques mentionnés dans notre grille.
- Suivre l'interviewé, soutenir sa formulation et l'encourager à approfondir ses raisonnements et ses aboutissements.
- Le laisser parler et attendre qu'il ait fini ses phrases.

Suite à l'exercice d'investigation, nous avons procédé à une transcription des entretiens tout en essayant de sauvegarder la lisibilité et la sincérité du texte. Les personnes interviewées sont : des gestionnaires d'espace et des agents administratifs (39) ; des membres des associations environnementales, résidents et randonneurs (18) ; des représentants du monde industriel (18) ; des agriculteurs, des pêcheurs et des aquaculteurs (14), des personnes du monde de recherche et des experts (7). Ainsi, « *le choix d'experts provenant de différents milieux professionnels et associatifs a pour but de refléter une forte variété d'opinions, suite à la diversité des appartenances institutionnelles* » (Torre et al., 2010). Les croisements d'informations recueillies dans notre travail auprès d'un nombre conséquent d'experts permettent d'appréhender les enjeux des acteurs impliqués dans le processus conflictuel sur un territoire donné. Aussi, des discussions informelles auprès des pêcheurs, des usagers, des riverains et des membres des associations ont été indispensables pour décrypter les conflictualités d'un territoire lagunaire à multiples usages et usagers.

La présence et l'observation non-participante à plusieurs évènements a constitué une source importante pour mieux comprendre les jeux d'acteurs à l'œuvre et la « mise en scène » des confrontations. Nous avons ainsi assisté à des réunions d'information, des visites guidées, des ateliers sur le projet de dépollution de la lagune de Bizerte. Aussi, nous avons utilisé une enquête menée par l'Association Tunisienne Santé-Environnement (ATSE) sur les maladies de la population avoisinante des industries de la commune de Menzel Bourguiba. La question de la santé étant un enjeu commun à Bizerte et à l'étang de Berre.

Pour le cas de l'étang de Berre, outre la bibliographie déjà citée, nous avons eu recours à des archives vidéo et à des films. Les films suivants ont constitué en particulier une source intéressante : Bidou, Porton, 1993, « Paysages : Histoire de la zone industrielle de Fos/Étang de Berre ». Arte, INA, Ministère de la culture. 26 minutes ; Dalaise, 2012, « Berre, un étang dans l'État », *CNRS Images*, 49 min ; Kahané, 1994, « Port-Saint-Louis-du-Rhône », Film de 54 minutes. Nous les avons analysés avec un esprit critique afin de retracer une chronologie conflictuelle. Nous avons également mené des entretiens avec des acteurs concernés par l'étang de Berre (8) : des agents administratifs (04), des membres de l'association de Berre (02) et des universitaires qui ont mené des travaux de recherche sur Berre (02).

### **1.1.3. Analyse du contentieux**

Le contentieux judiciaire apparaît comme une source intéressante pour le géographe cherchant à comprendre le processus d'allocation des droits d'usage à dimension environnementale. Cette approche est limitée du fait qu'elle ne couvre que les conflits d'usage traités, recensés dans la structure judiciaire. Le recours au tribunal se déclenche suite à un blocage de régularisation ou de négociation. « *L'analyse statistique des sources judiciaires vise à examiner la manière dont les règles juridiques sont mobilisées dans les conflits d'usage (...)* » (Torre et al., 2010, p.12). Nous signalons que l'étude du contentieux est sensible et nécessite beaucoup d'attention parce que le contentieux prend diverses formes. La compréhension de tous les stades de traitement s'avère donc indispensable pour approfondir notre recherche. Il faut savoir que tout procès-verbal d'une infraction, dressé par un agent assermenté, constitue une forme de contentieux qui n'aboutit pas forcément devant les tribunaux. D'où la classification de certains dossiers avant de passer devant les tribunaux. Aussi, les constats d'infraction qui ne font pas l'objet de procès-verbal ne sont pas considérés dans les statistiques des tribunaux judiciaires et administratifs. Torre souligne que « *Le propre de cette analyse est de prendre pour objet une catégorie particulière de conflits :*

*ceux qui ont fait l'objet d'une trajectoire spécifique les ayant conduits à un traitement juridictionnel* » (*idem*). De ce qui précède, nous comprenons que les sources d'approvisionnement en informations du contentieux sont diverses. Dans notre recherche, nous avons essayé de parcourir tous les secteurs et toutes les administrations pouvant nous offrir des données sur les conflits d'usage. Un travail sur dossier auprès des tribunaux et auprès des organismes compétents offre une masse importante d'informations sur l'ensemble des conflits d'usage présents sur la lagune de Bizerte. Nous avons cherché l'information auprès des tribunaux (tribunal de première instance de Bizerte, tribunal administratif) et des administrations concernées (ANPE, APAL, APIP, etc.). Nous avons effectué un travail portant sur l'ensemble des infractions relevées par les agents compétents, et sur les contraventions analysées et passées devant les tribunaux compétents.

Un travail précis est mené sur l'ensemble des infractions sur le littoral de la lagune de Bizerte. Raison pour laquelle nous avons contacté tous les organismes ayant les pouvoirs de relever toute infraction environnementale par l'intermédiaire des agents assermentés possédant les mêmes qualifications que la police judiciaire. L'analyse du contentieux permet d'appréhender une approche quantitative des situations conflictuelles, d'une part, et offre un éclairage sur les logiques des acteurs présents sur la lagune, d'autre part. Nous avons choisi de traiter deux corpus du contentieux lié à l'environnement : (1) Analyse des infractions relevées par les agents assermentés des organismes qualifiés ; (2) Analyse du contentieux lié à l'environnement des tribunaux. Pour le cas de l'étang de Berre, nous n'avons pas trouvé de travaux de recherche sur le contentieux.

#### **a. Analyse des infractions relevées par les agents assermentés :**

Nous avons porté une attention particulière à un type de contentieux : les infractions sur le littoral, et avons parcouru les principaux organismes possédant des agents habilités à relever et à verbaliser les infractions. Sur le littoral, dès le constat d'une infraction quelconque, ces agents assermentés dressent un procès-verbal. Les infractions sont enregistrées et archivées auprès de l'organisme local et par la suite envoyées aux autres organismes pour signalisation, et l'organe régional de rattachement est mis au courant pour engager une procédure juridique. Pour réussir notre approche, nous avons ciblé les principales administrations liées à l'environnement et qualifiées pour lever et verbaliser tout type d'infraction : l'ANPE (Agence nationale de protection de l'environnement), l'APAL

(Agence de protection du littoral), l'APIP (Agence des ports et des installations de pêche), la CDPM (cellule DPM au sein de la Direction régionale de l'équipement de Bizerte). Ce sont des organismes régionaux qui sillonnent toutes les communes et couvrent notre zone d'étude. Des gardes-plages et des experts contrôleurs, sont rattachés à ces organismes et, verbalisent les infractions environnementales. Ces agents possèdent les compétences de police et veillent au respect de la loi sur leur zone de surveillance.

Les données recueillies permettent d'effectuer une étude quantitative du contentieux, d'une part, et de décrypter des informations d'ordre qualitatif quant aux relations entre les antagonistes, d'autre part. Tout au long de nos travaux de recensement, nous avons veillé à faire ressortir les caractéristiques suivantes pour chaque infraction : date, type, lieu, nombre, acteur et mode de régulation. Quant aux périodes de recensement, elles ont varié en fonction des dates de création des organismes cités précédemment, par exemple : les procès-verbaux archivés à l'ANPE ont été recensés à partir de la date de création de l'agence en 1988. Nous avons recueilli les données auprès des divers organismes comme suit :

- L' ANPE a été créée en 1988. C'est le premier organisme autonome à compétence générale et intersectorielle. Il est sous la tutelle du ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Il a notamment pour mission la participation à l'élaboration de la politique générale du gouvernement en matière de lutte contre la pollution et toutes formes de dégradation de l'environnement, ainsi que la mise en œuvre des actions spécifiques et sectorielles s'inscrivant dans le cadre du plan national de développement. Cette agence a conservé les contentieux relatifs aux luttes contre la pollution marine, hydrique, tellurique et atmosphérique. Nous avons répertorié l'ensemble des procès-verbaux archivés et recensés par les experts contrôleurs de l'agence sur la période 1988-2016.

- L' APAL est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a été créé par la loi n°95-72 du 24/07/1995. Elle est chargée de l'application de la politique de l'État dans le domaine de la protection du littoral en général et du Domaine public maritime en particulier. Elle veille à une meilleure gestion des espaces littoraux, entreprend des études relatives à la protection du littoral et à la mise en valeur des zones naturelles et des écosystèmes. L'agence est sous la tutelle du ministère de l'Environnement et du Développement durable. Les procès-verbaux relatifs aux infractions sur le Domaine public maritime de la lagune de Bizerte sont archivés au sein du service maritime de l'Agence régionale de protection et d'aménagement du littoral de Bizerte. Nous avons réalisé un travail sur dossier au service juridique sur la période 1996-2016.

- L' APIP (Agence des ports et des installations de pêche) est placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. Elle est chargée de l'exploitation, du fonctionnement, de l'entretien et du développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture ainsi que des installations qui y sont rattachées. L'exercice de la police portuaire fait partie de ses prérogatives. En fait, l'APIP a conservé les contentieux relatifs aux infractions de pêche de la lagune de Bizerte. Un ensemble de procès-verbaux dressés par les polices portuaires sont archivés et transmis à d'autres organes administratifs. Nous avons réalisé un travail sur dossier au service chargé de relever les infractions sur la période 1985-2016. Ce travail permet de dégager des résultats quantitatifs ainsi qu'une catégorisation des différents acteurs.

### **b. Analyse du contentieux lié à l'environnement**

#### ➤ L'activité des tribunaux comme matériaux empiriques

La justice est le lieu de repérage de la conflictualité reconnue. De ce fait, les oppositions, les disputes relatives à un usage contesté de la ressource environnementale y prennent place. En Tunisie, la justice est organisée en deux grandes juridictions : administrative et judiciaire. Deux différentes juridictions sont amenées à juger une variété de conflits environnementaux par le contentieux (Lascoumes, Timbart, 1993) :

- Le contentieux administratif, traite du contrôle de la régularité des actes administratifs et de la régularisation de l'action des pouvoirs publics ;
- Le contentieux judiciaire s'ordonne en deux parties : civil et pénal.

Ainsi, les tribunaux civils traitent du contentieux entre particuliers à propos notamment du droit de propriété et des problèmes de voisinage. Les tribunaux pénaux quant à eux traitent les infractions à la réglementation, notamment en matière d'urbanisme ou d'environnement. Les décisions de justice contiennent plusieurs données qualitatives sur les caractéristiques des conflits d'usage liés à l'environnement. Le contenu de ces décisions est certes juridique, mais il comporte des éléments non juridiques tels que : le lieu de déroulement du conflit, le statut de plaignant, l'objet du conflit (usage du sol, de l'air, voire les éléments du champ des conflits), le dommage ressenti (pollution de l'air, eaux atteinte à la faune et la flore, etc.) et l'issue du jugement. Nous avons exploité les jugements concernant une période de 31 ans (1985-2016) pour les divers conflits d'usage (cf. Annexes 3). Les conflits d'usage recueillis au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance ont été recensés à partir de cinq



postes de la nomenclature des juridictions administratives : environnement, expropriation, domaine-voirie, urbanisme, police.

➤ Délimitation spatiale, temporelle et institutionnelle

Les abords de la lagune de Bizerte constituent une entité géographique en correspondance avec les trois circonscriptions judiciaires organisées autour des différents tribunaux enquêtés :

- Un (01) tribunal administratif sis à Tunis ;
- Un (01) tribunal de première instance sis à Bizerte ;
- Deux (02) tribunaux cantonaux, l'un à Bizerte et l'autre à Menzel Bourguiba dont la zone d'intérêt recoupe celle des deux tribunaux cantonaux.

Puisque nous nous intéressons aux limites des différentes délégations (communales et non communales) des abords de la lagune de Bizerte, nous avons identifié les tribunaux (civil ou pénal) qui couvrent ce périmètre géographique. Le recensement a donc été réalisé à partir des affaires jugées à partir de 1985, du fait de leur facilité d'accès, dans les greffes des tribunaux. Nous n'avons eu accès qu'aux plunitifs du pénal et aux minutes civiles, faute de pouvoir consulter le dossier complet de chaque affaire.

➤ Délimitation Thématique

Nous avons recherché des affaires concernant les conflits d'usage à dimension environnementale tels que nous les avons définis (cf. chapitre 1). La notion du droit de l'environnement retenue dans notre recherche est délimitée par deux cercles concentriques dans lesquels apparaissent des branches du droit plus ou moins en lien avec l'environnement :

- Au centre, le droit de l'environnement au sens du législateur ;
- Autour, certaines branches du droit dont les règles sont le plus souvent issues de considérations environnementales, tel que le cas du droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Nous avons pris en compte par conséquent :

- Les atteintes à l'environnement causant un dommage, qui entraînent des dégradations : pollution, destruction de la faune et la flore, atteintes aux espèces, ou la réglementation relative aux déchets solides ou liquides ;
- Les atteintes ponctuelles à l'environnement ;

- Le non respect ou la non-conformité des procédures administratives. Les procédures révèlent principalement des contentieux liés aux législations sur la pêche et la conchyliculture, les installations classées pour la protection de l'environnement.

N'ayant pu avoir accès au moteur de recherche de la base de données informatisée, nous avons effectué un travail sur les dossiers disposés aux archives des services compétents. Les statistiques recueillies et analysées permettent de tracer un tableau comprenant le sujet de la contravention, le jugement, la catégorie d'acteur (pas de nom) ; puis une classification des types de contravention par thème (pollution de l'air, pollution de l'eau, etc.)<sup>37</sup>.

Nous disposons des données quantitatives relatives aux contentieux sur les divers types d'espaces (DPM, la mer, terrains privés, etc.). Des entretiens de juges, de greffiers, d'avocats ont par ailleurs été réalisés pour mieux comprendre le contexte du contentieux environnemental. Ces informations qualitatives permettent de compléter les données quantitatives des processus conflictuels.

**Tableau 9: Récapitulatif des différentes données collectées**

Outils d'investigation	Nombre
Dépouillement de la presse régionale et nationale	205
Entretiens semi-directifs	104
Dépouillement du contentieux (Infractions relevées par les agents assermentés, contentieux lié à l'environnement)	1257

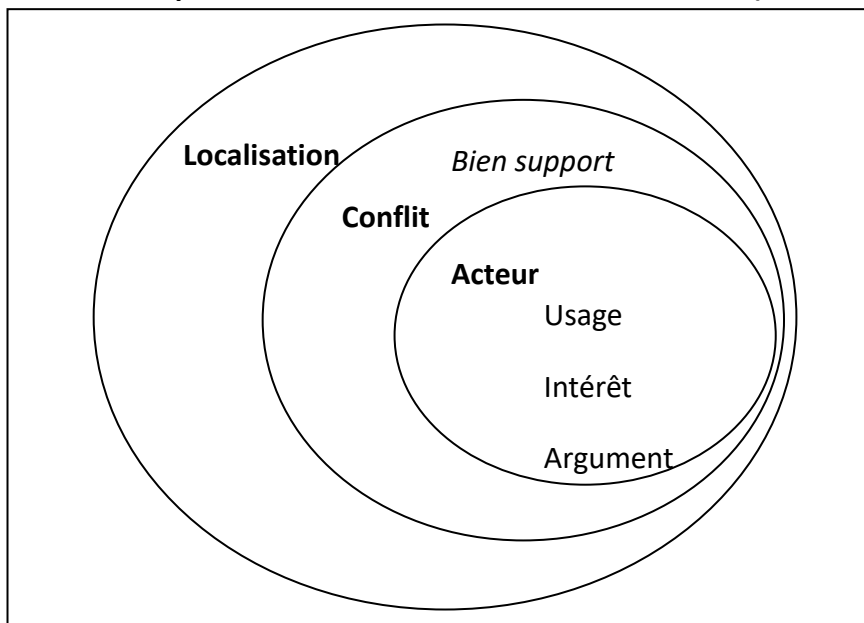
Les données collectées et traitées auprès des diverses sources (tableau 9) nous ont permis de créer une base de données. Celle-ci a mis en évidence des explications des différents processus conflictuels. Ainsi, l'observation des conflits a été schématisée grâce à la construction d'une grille de lecture qui permet d'approfondir et de décrire les éléments constitutifs des processus conflictuels. Il s'agit d'une base relationnelle reliant, à propos de chaque cas étudié, des variables sur le contexte du conflit, les acteurs et leurs actions. La structure de notre base de données a réparti les informations dans plusieurs tables comme suit (figure 21) :

<sup>37</sup> Annexe-Tableau type de la méthode de dépouillement utilisé.

- Une table indiquant la localisation géographique des conflits : les six délégations de la lagune sur lesquelles s'enregistrent les conflits<sup>38</sup>, le type de l'espace (plage, oued, etc.) et son statut juridique (DPM, terrain privé, etc.).
- Une table indiquant les « *variables descriptives des conflits* » : identification, objet, atteinte environnementale générateur du conflit, les différents médias intervenant, le mode de régulation (recours aux tribunaux, négociation, etc.).
- Une table indiquant les acteurs et leurs identités (collectivité locale, particulier, etc.)

Cette base s'est fondée sur un principe qui répartit les informations sur trois tables principales ; avec quatre sous-tables contenant la description du « *bien support* », l'usage, l'intérêt et l'argument du conflit ; en cherchant les relations et les connexions entre elles. Les données sont issues de plusieurs sources d'où la constitution d'une base qui facilite leur accès. L'objectif de cette base est de traiter les données qualitatives et quantitatives, et de préparer des cartes et des diagrammes analysant les conflits. Cette base de données est associée à un logiciel de cartographie.

**Figure 21: Schéma simplifié de la structure de la base de données (Torre et al., 2010)**



Cette structure permet de distinguer les conflits selon leurs espaces-suppports, la nature des conflits, les acteurs impliqués, l'impact environnemental dénoncé par le conflit et les modes de régulation. Les résultats de cet inventaire se présentent donc comme des

<sup>38</sup> Bizerte nord- Bizerte sud- Zarzouna- Menzel Jemil- Menzel Bourguiba- Tinja

études de cas dont une analyse globale permet la constitution d'une typologie des conflits d'usage et sa cartographie. Ainsi, des typologies des objets de conflits, des acteurs intervenants, des usages, des registres d'argumentation, des intérêts divers ont été extraits. Leur utilité est de construire des modèles de genèse des conflits d'usage liés à l'environnement sur un territoire donné. Une première analyse quantitative de l'ensemble des conflits d'usage présents constitue une base pour une analyse qualitative qui va nous permettre, par la suite, d'étudier les relations et les acteurs du système environnemental littoral.

Nous défendons le choix d'une méthode basée sur des sources différentes et variées dans la mesure où elle contribue à décrypter les conflits d'usage, à analyser les réseaux d'acteurs et à étudier le processus de gouvernance sur la lagune. Cette méthode s'avère pertinente et importante puisqu'elle parcourt la majorité des secteurs, des sources et des services chargés de relever les infractions, d'une part, et permet d'analyser les relations entre les acteurs mobilisés lors du processus conflictuel, d'autre part.

## **2. L'étude des jeux et des stratégies des acteurs**

Ce qui nous intéresse dans ce travail, c'est d'appréhender la complexité des interactions socio-spatiales relatives au système lagunaire étudié. Afin de comprendre les jeux et les interactions entre les acteurs et entre les acteurs et leur espace, nous avons recours à l'approche réseau pour traduire le réseau qui s'est constitué (Corlay, 1995 ; Cadoret, 2006). Dans ce sens, Bakis souligne que « *Les réseaux correspondent à des modèles de relations à l'intérieur du système social, et leur étude permet de dégager "des structures sociales" sinon une "structure sociale" abstraite* » (Bakis, 1993, p.94). Cette démarche nous amène à étudier les relations de pouvoir, les conflits, les luttes, en proposant de suivre et de décrire les interactions entre actants. En suivant le développement des processus conflictuels sur le littoral de la lagune de Bizerte, nous pourrions voir les groupes sociaux qui entrent en scène, les alliances qui s'établissent en liant des positions, les options qui vont être prises ou écartées. L'approche réseau nous apprend à lire les ramifications qui se forment et se déforment en fonction du pouvoir d'influence des acteurs. L'analyse du réseau est un exercice qui a pour objet de comprendre la construction sociale des faits naturels et des pratiques sociales en considérant la totalité des entités impliquées dans ces processus. L'approche réseau offre une façon d'analyser les controverses complexes et dynamiques. Elle

met l'accent sur le développement du savoir, la construction des « faits », en lien avec le pouvoir exercé par chaque acteur. Cependant, les outils d'analyse et de modélisation diffèrent selon les approches et les objectifs de la recherche.

## **2.1. La modélisation des réseaux sociaux en géographie**

Notre problématique s'attache à comprendre les relations entre les acteurs mais surtout leurs relations avec l'espace. Pour ce faire, nous avons élargi nos lectures afin de choisir la démarche la plus adaptée. Nous avons exploré essentiellement les recherches en géographie du littoral. En effet, les géographes du littoral abordent une démarche fondée sur les acteurs. Ils s'attachent aux rapports entre les acteurs afin de mieux comprendre le fonctionnement d'un système. De ce fait, notre approche du système lagunaire s'inspire de leur méthodologie. Les travaux de Corlay (1995) et de Cadoret (2006) constituent ainsi des textes de référence. Les deux auteurs proposent une méthodologie qualitative pour exploiter la recherche en géographie du littoral en se basant sur les acteurs. Corlay (1995) dans son article « *Géographie sociale, géographie du littoral* » a défini la démarche méthodologique en quatre étapes successives : une lecture critique ; une interprétation des indicateurs ; une analyse croisée des rapports sociaux et de l'organisation spatiale ; une exploration des facteurs explicatifs sur une échelle spatio-temporelle. Aussi, Cadoret (2006) dans son travail sur les conflits d'usage sur le Languedoc-Roussillon a repris le travail de Corlay (1995), de Catanzano et Thébaud (1995) et a mentionné la nécessité de créer une typologie des acteurs. De ce qui précède, il s'avère indispensable d'identifier les acteurs, voire de créer une typologie de ces acteurs (Cadoret, 2006) afin d'appréhender les jeux et les stratégies des divers acteurs et groupes sociaux dans le processus territorial. Nous constatons à cet égard l'intérêt du facteur social dans la géographie du littoral. L'ensemble des indicateurs sociaux permettent d'analyser le système socio-spatial du littoral.

## **2.2. Graphes et réseaux d'acteurs**

Nous avons choisi une approche méthodologique combinant l'approche sociale de Corlay (1995) et de Cadoret (2006), et l'approche basée sur la théorie des graphes (Berge, 1985). Cette technique a donné lieu à plusieurs utilisations en sociologie ou en géographie. L'application de la théorie des graphes permet de fournir des éléments indispensables pour

mieux appréhender les réseaux en général, et les réseaux sociaux en particulier (Bakis, 1993). La théorie des graphes s'est alors développée dans diverses disciplines telles que la chimie, la biologie et les sciences sociales. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, elle constitue une branche à part entière des mathématiques, grâce aux travaux de König, Menger, Cayley puis de Berge et d'Erdős. De manière générale, un graphe permet de représenter la structure et les connexions d'un ensemble complexe en exprimant les relations entre ses éléments : réseau de communication, réseaux routiers, interaction de diverses espèces animales, circuits électriques, etc. Les graphes constituent donc une méthode qui permet de modéliser une grande variété de problèmes. Cette théorie des graphes permet des applications en géographie puisqu'elle offre, d'une part, une représentation convenable des relations, et d'autre part, des analyses avec l'aide de différentes matrices associées. D'ailleurs, les premières définitions posées suffisent à comprendre les atouts de cette théorie en matière de modélisation des réseaux dont la géographie fut pionnière « *pour rendre compte de la structure des réseaux d'échange et de celle des points nodaux qu'elle décrit* » (Claval et al., 1987, p.145). Les graphes sont plus particulièrement intéressants pour comparer les systèmes géographiques en général par la modélisation des relations (lignes, arcs, arêtes) entre les acteurs (points, sommets, nœuds). Le graphe est une bonne représentation de la « réticularité » des territoires et sous cette forme « (...) *on peut disposer d'une représentation dans le plan (...) de leurs relations [hiérarchiques] de voisinage* » (Largeron, Auray, 1998, p.59).

Dans les relations créées, le graphe rendra compte des orientations des relations, leur sens et leur direction, et des formes qu'elles génèrent. Dans le cadre de notre travail, l'utilisation de cette théorie reste, cependant relativement restreinte. Le graphe sera pour nous un moyen de représentation des relations entre les acteurs lors d'un conflit d'usage généré. Cet ensemble de relations est alors traité par le graphe représentatif, et les matrices associées, qui « *à l'aide des concepts de connexités [permettra d'] éclater la population en sous-groupes présentant une certaine cohésion, ou encore rechercher des éléments jouant un rôle privilégié dans les relations entre ces sous-groupes* » (ibid., p.60). Notre démarche interroge notamment la relation entre les acteurs et entre les acteurs et leur espace à l'intérieur du système lagunaire. Le recours à la théorie des graphes permet de mettre en évidence les emboîtements hiérarchiques du système lagunaire (identification des stratégies d'acteurs à diverses échelles territoriales). Il permet également de chercher l'impact d'un

réseau social sur les structures spatiales. Les réseaux d'acteurs ont souvent influencé la répartition des activités et l'accès direct à un usage quelconque, etc.

Nous commençons à modéliser les conflits d'usage sur notre zone d'étude en créant une matrice, en fonction de la nature du conflit, des acteurs identifiés et des relations entretenues entre eux. Un graphe est associé à cette matrice où les nœuds représentent des individus, des collectivités, etc., et les lignes schématisent des interrelations, des flux, des liens. Quant aux relations, elles sont quantifiées (nombre) et qualifiées (type de relation : conflit, soutien, etc.). Le fait de parler d'un conflit permet d'évoquer deux groupes d'acteurs opposés. Ces acteurs sont unis par un lien de conflictualité ou de « *coopération* ». Au graphe est associée une matrice qui prend la forme d'un tableau composé de deux rangées : un axe des abscisses (x) et l'autre des ordonnées (y). Les acteurs établissent des relations quantifiées et qualifiées qui sont schématisées sur plusieurs niveaux spatiaux. Bien sûr, nous avons évoqué l'emboîtement des échelles géographiques pour chaque réseau d'acteur du conflit (échelle communale, du gouvernement, nationale). Nous avons veillé à localiser les conflits sur le terrain d'étude à travers une carte. De ce qui précède, nous retenons que la première étape pour la représentation et la modélisation d'un réseau est l'identification des acteurs. Qui sont les acteurs du littoral ? Qui sont les acteurs présents sur nos terrains d'étude ? Sur quels critères sont-ils groupés ?

### **3. Identification et typologie des acteurs**

#### **3.1. Les acteurs dans les recherches scientifiques et la géographie littorale**

Notre approche du système lagunaire interroge les acteurs et leur rapport à l'espace au sein du système socio-spatial. Corlay (1995), Vallega (1999), Cadoret (2006), Körfer et Morel (2007) proposent une typologie pour poursuivre les recherches en géographie du littoral en plaçant les usages et les actions des acteurs au centre de l'analyse du système. La typologie qu'ils définissent semble adaptée aux problématiques que nous avons posées. Corlay (1995) distingue trois typologies principales d'acteurs en se basant sur leur usage du littoral comme suit : (1) Les acteurs qui résident et fréquentent le littoral ; (2) Les acteurs qui exploitent le littoral ; (3) Les acteurs qui gèrent le littoral. En premier lieu, pour les acteurs qui résident et fréquentent le littoral, Corlay revendique la nécessité de soulever quelques

données telles que l'enracinement, l'historique et l'identité des résidents et des usagers. Cette collecte d'information distingue « *les sociétés traditionnelles* », les « *sociétés rapportées* » et les « *néo-usagers* ». En deuxième lieu, les acteurs sociaux qui exploitent le littoral forment une « *réalité socio-économique et culturelle* ». Ce groupe constitue des usagers directs du littoral dont les pratiques se font en mer, sur la côte, sur la terre ou sur l'estran. En troisième lieu, les groupes sociaux qui gèrent le littoral sont formés par les aménageurs, les administratifs et les gestionnaires. Les stratégies et les actions de ce groupe contribuent à gérer les dynamiques et les diverses conflictualités.

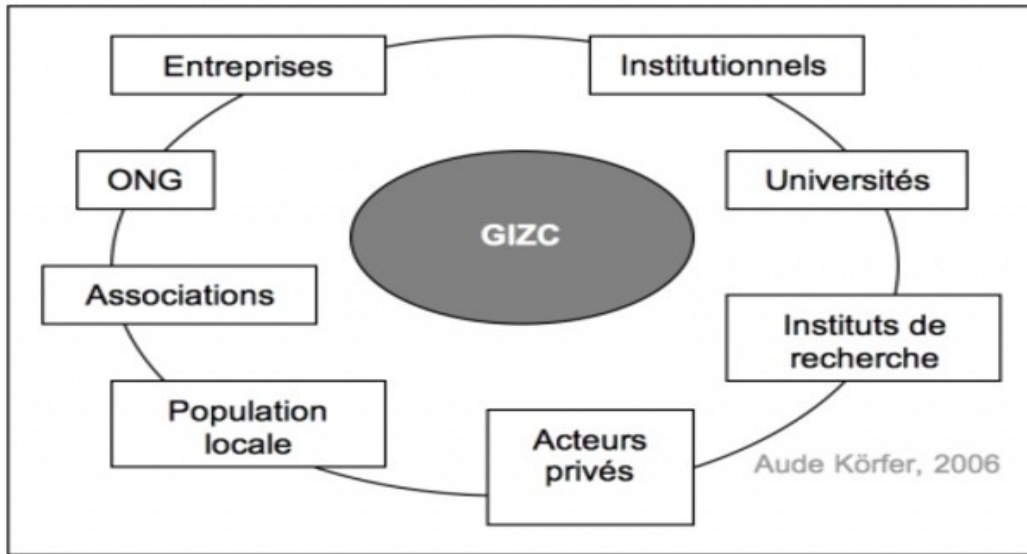
Vallega (1999) pour sa part, fixe une classification des acteurs basée sur trois paramètres : (1) Statut juridique ou « *legal status* », les acteurs de ce groupe sont des acteurs publics ou des usagers privés ; (2) Types d'usage ou « *sectoral operational area* », l'auteur classe les acteurs en fonction de leurs usages du littoral (tels que les activités portuaires, les entreprises liées à la pêche, etc.) ; (3) Échelle spatiale d'intervention, pour la catégorisation des acteurs en fonction du secteur géographique. Vallega distingue les acteurs selon une échelle spatiale variant des usagers présents à un niveau communal jusqu'au niveau international. Cadoret (2006) dans son étude sur le littoral de Languedoc-Roussillon a eu recours aux travaux faits sur la gestion intégrée afin de cerner l'ensemble des usagers du littoral. L'auteur fixe une première classification des acteurs selon leur usage du littoral à l'instar de Corlay (1995). Elle distingue deux principaux groupes d'acteurs : (1) Groupe d'acteurs actifs renfermant les acteurs du domaine agricole, les acteurs de l'économie touristique, les acteurs économiques et les acteurs résidant, fréquentant et « défendant » le littoral. (2) Groupe d'acteurs ayant un pouvoir sur le littoral composé par les acteurs gérant ou administrant le littoral. Aussi, Körfer et Morel (2007) ont classé les acteurs d'un réseau de GIZC en huit groupes : institutionnels, universités, instituts de recherche, acteurs privés, population locale, associations, ONG, entreprises (figure 22).

Tous les auteurs ont leur propre approche d'identification des acteurs du littoral. Mais, des similitudes entre les diverses catégorisations sont identifiées. En conclusion, nous récapitulons les groupes d'acteurs présents dans les travaux cités ci-dessus comme suit :

- Un groupe qui renferme tous les acteurs dont l'action est directe sur le littoral, nommé les « *groupes d'actifs* » selon Corlay et Cadoret ;
- Un groupe d'acteurs de pouvoir qui rassemble l'État et ses représentants ;
- Un groupe qui renferme les autres types d'acteurs.

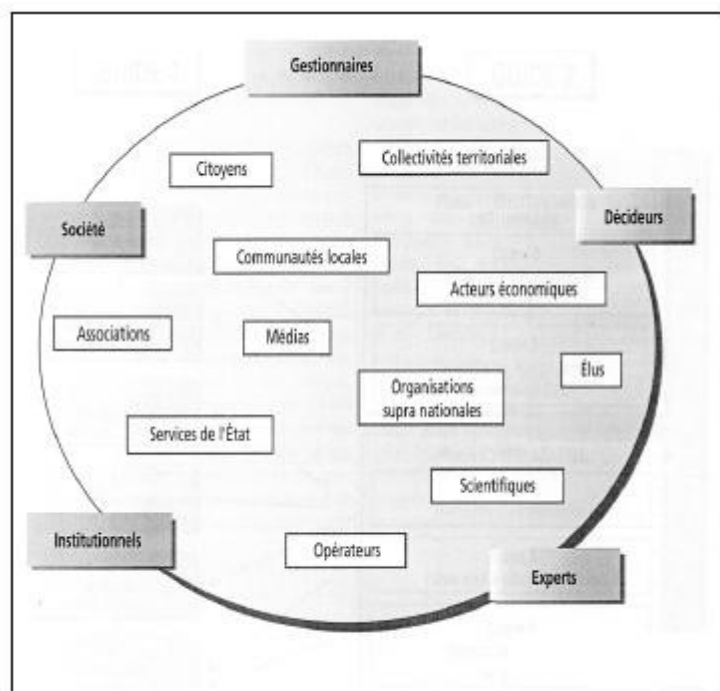


Figure 22: Acteurs potentiels d'un réseau de GIZC (Körfer, Morel, 2007)



Les travaux de recherche de Corlay, Vallega, Cadoret et Körfer offrent une vision globale de la typologie des acteurs, d'une part, et détaillent les caractéristiques des acteurs, d'autre part. C'est pourquoi, leur démarche d'identification des acteurs constitue une référence pour nous, et leurs principes de réflexion semblent adaptés aux problématiques et hypothèses que nous avons posées. Pour affiner notre identification, nous avons porté une attention particulière aux rapports sur la gestion intégrée des zones côtières tels que le rapport de l'UNESCO (2001) dont les actions sont considérables. Ce rapport a identifié les acteurs participant à la gestion intégrée du littoral en les classant en cinq groupes : les gestionnaires, les décideurs, les experts, les institutionnels et la société (figure 23).

Figure 23 : Les acteurs du littoral définis par l'UNESCO (UNESCO, 2001)



Afin d'assurer une gestion efficace des zones côtières, l'UNESCO (2001) recense les différents usagers du littoral. L'identification des usages permet de mesurer les répercussions sur l'environnement. L'objectif principal de cette étude est d'établir un programme de protection du littoral en fonction de l'usage de l'espace. Dans son inventaire de l'ensemble des acteurs, le rapport détaille les caractéristiques des acteurs afin de bien assurer une gouvernance territoriale (Goxe, 2007). En fait, ce rapport constitue une référence pour nous puisqu'il permet d'approfondir notre inventaire. Cette catégorisation des acteurs constitue une piste de recherche dans notre réflexion puisqu'elle interroge les jeux et les stratégies des acteurs du littoral. À partir de nos références bibliographiques, nous retenons des éléments méthodologiques sur lesquels nous identifions les acteurs du littoral de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre.

### **3.2. Les acteurs présents sur la zone d'étude**

En se basant sur les recherches citées précédemment, nous proposons une identification des acteurs présents sur notre zone d'étude. Nous optons pour une catégorisation des acteurs selon leur usage de la lagune. Ensuite, nous précisons cette classification en incorporant les différents acteurs que nous avons inventoriés dans les rapports de terrain. Cette deuxième classification s'est basée sur des travaux de terrain et sur un diagnostic approfondi mené sur les lieux. En conclusion et par rapport à nos références et notre propre problématique, nous identifions six types d'acteurs :

- ✓ **Les acteurs du domaine agricole et assimilés**
- ✓ **Les acteurs du monde industriel**
- ✓ **Les acteurs résidant, fréquentant et « défendant » la lagune**
- ✓ **Les acteurs gérant ou administrant la lagune**
- ✓ **Les militaires**
- ✓ **Les acteurs internationaux**

Les trois premières catégories font référence aux « *groupes d'actifs* », qui regroupe tous les acteurs qui exploitent et travaillent le littoral d'après Corlay (1995). Généralement, ces acteurs exploitent les potentialités naturelles du littoral. Les deux premières catégories des acteurs regroupent les usagers directs de la zone côtière dont parle Cadoret (2006). Les

militaires incarnent une fonction politique délicate. Leur présence ancienne sur le site leur confère une situation de contrôle et d'appartenance territoriale.

### **3.2.1. Les acteurs du domaine agricole et assimilés**

Ce groupe d'acteurs se compose des exploitants agricoles, des aquaculteurs, des pêcheurs professionnels, des pêcheurs de loisir. Cette catégorie regroupe tous les acteurs exploitants directement ou indirectement les ressources de la mer et sa proximité. Le secteur halieutique dépend de la qualité des eaux, son usage est fortement lié à la qualité et à la productivité des eaux. Mais, il participe au dysfonctionnement de la zone côtière comme la surexploitation des ressources, etc. Quant au secteur de l'agriculture, il connaît une grande importance sur le littoral de la lagune, 60% des terrains des délégations littorales de la lagune de Bizerte sont agricoles. L'agriculture connaît des pressions liées à la pollution industrielle. Ce secteur est entré en concurrence et en conflictualité avec la majorité des autres catégories, il est à l'origine de la perturbation de l'écosystème, par l'utilisation excessive des fertilisants, et de la dégradation des nappes phréatiques et des eaux de la lagune. L'ensemble de ces acteurs occupe une place importante et dispose d'un poids considérable dans le système d'acteurs de la lagune. Ils forment un groupe d'acteurs qui est particulièrement sensible aux enjeux environnementaux du littoral.

### **3.2.2. Les acteurs du monde industriel**

Les entreprises et les industries sont implantées sur la zone côtière parce qu'elles sont liées à l'exploitation de ces ressources. C'est un espace-support de leurs activités. Leur usage est fortement lié aux particularités côtières et portuaires de la lagune. En effet, Daviet définit « *l'entreprise comme un système de relations entre cinq paramètres : marchés & produits, production & recherche, organisation financière, relations sociales, organisation territoriale. Ces derniers sont reliés entre eux par des dirigeants qui assurent la gouvernance de l'entreprise* » (Daviet, 2005, p.145). Nous soulignons que l'entreprise regroupe un ensemble d'acteurs tels que : chefs d'entreprise, propriétaires, ouvriers, salariés, etc. Dans notre recherche, nous visons par le terme « acteurs du monde industriel », l'ensemble des occupants de l'entreprise en tenant compte des différentes positions de chaque acteur dans le processus conflictuel. Bien que les ouvriers soient victimes de la pollution, leur volonté de maintenir l'emploi à tout prix les amène à adopter des positions convergentes avec les chefs des entreprises. Nous soulignons cette convergence d'intérêts et nous avons jugé utile de les

classer dans un groupe spécifique nommé « acteurs du monde de l'industrie » tout en cherchant à distinguer les différences dans leurs approches.

Le monde de l'industrie participe d'une façon importante à la dégradation de la lagune. Il contribue à la dégradation de la lagune par des actions quotidiennes et attentatoires à l'environnement : production des déchets liquides et solides, mauvaise gestion des eaux usées, production d'une qualité d'air médiocre, artificialisation, etc. Ces acteurs participent aux enjeux environnementaux du système lagunaire en étant concernés par les problèmes de nuisance et de pollution industrielle. Nous portons une réflexion en fonction de la position de chaque acteur par rapport aux nuisances environnementales : les propriétaires des usines, les ouvriers, les salariés et les syndicats actifs au sein de l'entreprise.

### **3.2.3. Les acteurs résidant, fréquentant et « défendant » la lagune**

Nous reprenons les termes de Corlay (1995) repris aussi par Cadoret (2006) concernant les acteurs qui résident et qui ont un usage de loisir de la lagune. À ces acteurs nous ajoutons ceux qui le défendent, telles que les associations environnementales. Car ce ne sont pas forcément ceux qui résident sur les abords de la lagune, qui le défendent. En effet, nous soulignons l'absence des activités récréatives<sup>39</sup> sur la lagune de Bizerte, sauf quelques randonnées programmées dernièrement depuis 2012 par des associations environnementales et un programme proposé par l'association ATSE<sup>40</sup> afin de sensibiliser la population aux problèmes environnementaux de la lagune. Néanmoins, les randonnées regroupent des volontaires, des résidents et des membres des associations environnementales. Ainsi, il est difficile d'évaluer de manière exhaustive le nombre des randonneurs car les données sont absentes. Le nombre d'adhérents à une association ne nous donne qu'une évaluation partielle. C'est pourquoi nous ne pouvons donner qu'une estimation de ce type d'acteurs.

---

<sup>39</sup>Le Parc national de l'Ichkeul est situé dans la plaine de Mateur, à 75 Km au nord de Tunis dans le gouvernorat de Bizerte. Le lac Ichkeul est une lagune secondaire alimentée en eau douce par un bassin versant, au réseau hydrographique très développé, d'une superficie de 2080 Km<sup>2</sup> et en relation avec la mer par l'intermédiaire du lac de Bizerte *via* l'oued Tinja, long de 5 Km. La profondeur moyenne du lac est de 1m, variable selon les saisons et les années. La salinité des eaux du lac varie quant à elle en sens inverse des niveaux d'eau puisqu'elle atteint environ 40 g/l à la fin de l'été et descend au dessous de 10 g/l au printemps, voire au dessous de 5g/l. Le Parc national de l'Ichkeul a été créé le 18 décembre 1980 par le décret présidentiel n°80-1608. L'Ichkeul a été retenu pour inscription sur trois listes internationales : en 1977 comme Réserve de la Biosphère (programme MAB de l'UNESCO) ; en 1979 comme Site du patrimoine mondial culturel et naturel (UNESCO) ; en 1980 comme Zone humide d'importance internationale (Convention de RAMSAR).

<sup>40</sup> ATSE : Association Tunisienne Santé-Environnement.

Afin de se positionner sur les problématiques territoriales de l'environnement de la lagune de Bizerte, nous avons choisi de travailler avec les associations qui ont pris des initiatives en vue de protéger le système environnemental de la lagune. Nous avons trouvé une seule association active ayant développé des actions de défense de la lagune, il s'agit de l'Association Tunisienne Santé-Environnement ATSE (encadré 8).

### **3.2.4. Les acteurs gérant ou administrant la lagune**

Nous reprenons la catégorisation de Corlay (1995) reprise aussi par Cadoret (2006) concernant les acteurs qui possèdent un pouvoir sur les milieux littoraux. Ce groupe est spécifique car il regroupe : les gestionnaires, les administratifs des institutions régionales, et les collectivités territoriales ayant un *pouvoir*. Ces acteurs disposent du pouvoir de décision, des qualités de gestion des conflits d'usage et des compétences dans le domaine de l'environnement littoral. Et puisque nous étudions les enjeux territoriaux de deux lagunes, la lagune de Bizerte et l'étang de Berre, nous avons opté pour un cadrage précis de l'ensemble des principales administrations territoriales, des établissements publics, des institutions régionales, des gestionnaires d'espaces naturels présents sur notre zone d'étude et possédant des compétences dans le domaine de la gestion de l'environnement côtier.

### **3.2.5. Les militaires**

Nous soulignons que les militaires occupent les abords de la lagune de Bizerte depuis le Protectorat français. De grandes installations militaires, casernes, terrains, ports occupent une emprise importante de la lagune. Les premières installations furent construites à Menzel Bourguiba et à Bizerte Sud (Base Sidi Abdallah, base aérienne Sidi H'Med). À Menzel Jemil et à Menzel Abderrahmen des terrains, appropriés et sous la direction des militaires, sont clôturés et occupés. Cette catégorie d'acteurs est très spécifique sur le plan géopolitique. Néanmoins, l'ensemble des acteurs n'a pas le même poids face à la prise de décision ; leur rôle est majeur dans les conflits d'usage. L'intervention de ces acteurs varie selon les intérêts et les stratégies de chacun (encadré 9). De même, sur les abords de l'étang de Berre, on observe une présence militaire. À partir des années vingt, la ville d'Istres s'est développée en parallèle de la Base aérienne 125 « Charles Monier ». Istres est une ville aéronautique dont le site est connu mondialement (la plus grande piste d'Europe) et dont l'image militaire est marquée.

### 3.2.6. Les acteurs internationaux

Dans le cadre du projet de dépollution de la lagune de Bizerte, des bureaux d'études internationaux (au nombre de trois) ont été désignés par l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement. « *Le MeHSIP s'appuie sur une équipe d'experts entièrement dévoués qui travaillent au siège de la BEI à Luxembourg ainsi que dans les bureaux extérieurs du Caire, de Rabat et de Tunis* »<sup>41</sup>. Des experts internationaux en partenariat avec des experts nationaux ont contribué à établir un diagnostic préliminaire de l'ensemble des sources polluantes afin de promouvoir la « réconciliation du Lac de Bizerte avec la mer Méditerranée ». Nous précisons que ce groupe se compose des acteurs internationaux qui ont participé à l'étude de dépollution de la lagune de Bizerte (personnes physiques) et n'englobe pas des institutions ou des organisations. Le projet a fixé plusieurs actions : améliorer la qualité de l'eau, protéger la vie aquatique, améliorer les conditions sanitaires des habitants, améliorer les conditions de production des unités industrielles présentes. L'étude a été basée sur : un travail de terrain ; des visites des unités industrielles, des dépotoirs, des décharges, etc. ; des réunions fermées avec les collectivités territoriales et les gestionnaires. Aussi, des réunions de travail ont été programmées en mettant autour de la table tous les acteurs impliqués tels que : associations, pêcheurs, collectivités, gestionnaire, décideurs, etc. Ces réunions étaient l'occasion de discuter, négocier et débattre.

#### **Encadré 8: Présentation de l'association ATSE, Association tunisienne santé-environnement**

L'association tunisienne santé-environnement a été créée le 30 juin 2011. Elle est inscrite au Journal officiel de la République tunisienne (JORT). Son siège se trouve à Menzel Bourguiba. La présidente de l'association est un médecin. Les membres sont des responsables administratifs et des étudiants-chercheurs. Les objectifs de l'association sont :

- La sensibilisation du citoyen aux problèmes sanitaires et à la nécessité de préservation de l'environnement.
- L'aide et le soutien de l'État dans le contrôle des infractions environnementales tout en essayant de les minimiser.
- La participation aux projets et ateliers, séminaires et colloque à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
- La participation à la création de clubs lucratifs ayant des objectifs sanitaires et environnementaux à l'intérieur des établissements éducatifs.
- La valorisation des principes sociaux ayant des relations avec la santé et l'environnement.

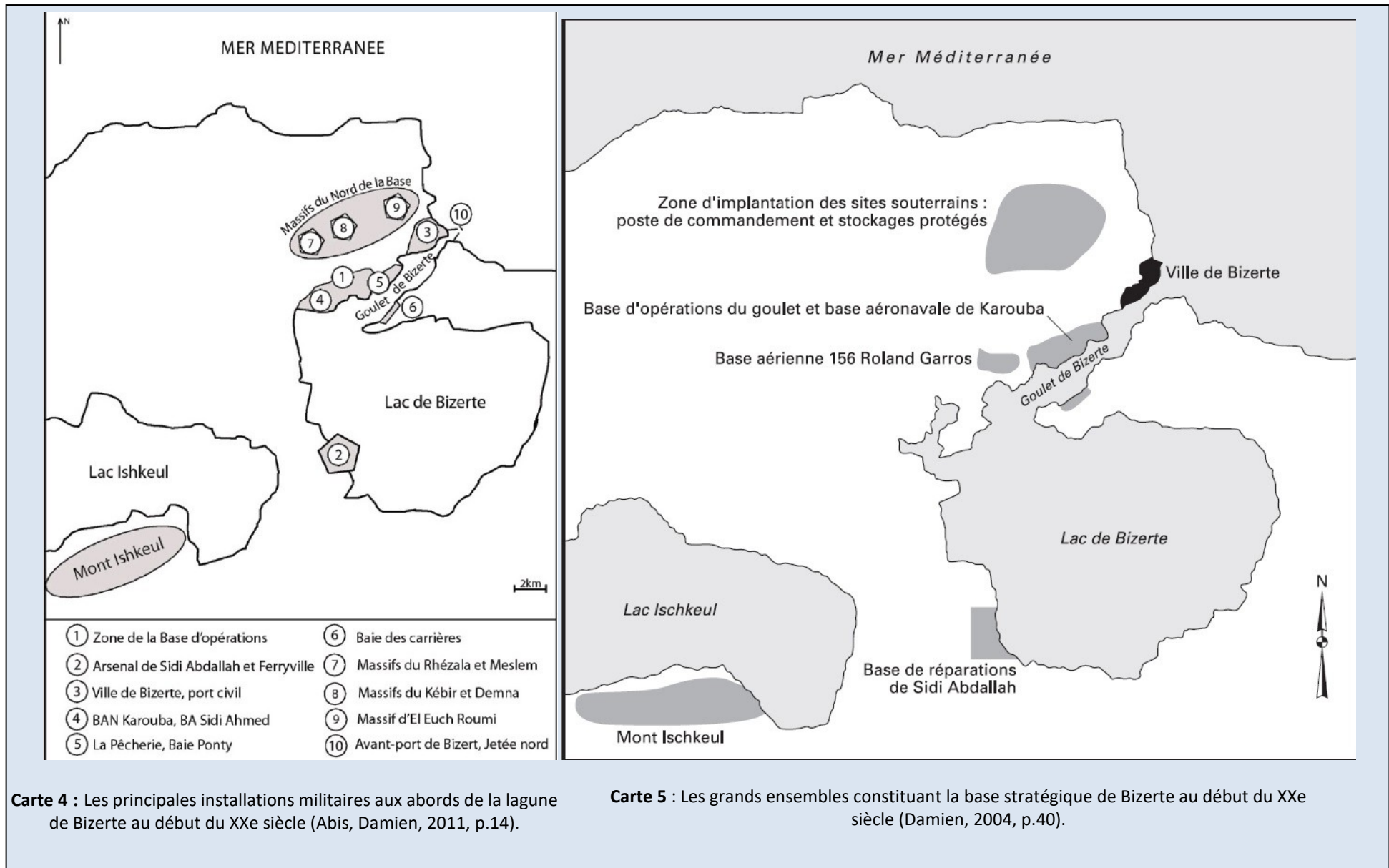
<sup>41</sup> Banque européenne d'investissement, (2016), « *Programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée (MeHSIP)* », 4p.

### Encadré 9: Histoire de l'occupation militaire des abords de la lagune de Bizerte

En 1880, avant l'arrivée du protectorat français, Bizerte n'était qu'un port de pêche. La France a donné une grande importance à la valeur militaire de la région de Bizerte. Elle a insisté à projeter des bases aéronavales et souterraine. Le lac de Bizerte a contribué à la conception d'un ensemble militaire portuaire, aéroportuaire et logistique harmonieusement groupé et s'étendant sur une superficie considérable terre et mer (Abis, Damien, 2011). La baie de Bizerte, très ouverte vers le nord, n'aurait joué aucun rôle particulier dans l'histoire sans l'existence de ces deux « mers intérieures » uniques : le lac de Bizerte et celui d'Ichkeul. « *Le lac, le plus vaste d'Afrique du Nord, constituait au début du XX<sup>e</sup> siècle le principal intérêt du site pour la Marine... Le plan d'eau de Bizerte présente en effet une surface dix-sept fois plus grande que celui de Gibraltar et deux fois plus étendue que celui de Pearl Harbor. Les plaines alentour étaient par surcroît propices à l'installation d'infrastructures portuaires* » (Damien, 2004, p.40-41). À partir des années 1896-1897 et 1898, le lac de Bizerte a connu une activité immense. En 1897, avait été décidé la création d'une base de ravitaillement et de réparations pour grands bâtiments dans la région de Sidi Abdallah, nommé l'Arsenal. Le sud-est de l'oued Tinja a représenté le terrain adéquat à l'installation d'une base navale. À partir de 1903, une base de sous-marins fut créée dans la baie de Sétie Mériem contiguë de la baie Ponty vers l'ouest.

À la veille de la Première Guerre mondiale, fut créée une base de stationnement et de ravitaillement à quai, en baie de Kharrouba, pour grands bâtiments. Elle est devenue par la suite le Centre aéronautique de Bizerte (carte 4 et carte 5). L'ensemble qui rassemble la base navale de Bizerte et l'arsenal de Sidi Abdallah fut renforcé par des installations de commandement, transmission, détection et défense, répartis en bases. La base aérienne de Sidi Ahmed a été créée et des formations aériennes de surveillance et d'attaque y stationnent.

Après l'indépendance et la crise de Bizerte (1961), l'armée tunisienne conserve les emprises foncières de grande envergure des abords de la lagune de Bizerte : base militaire aérienne à Sidi Ahmed, base navale Sidi Abdallah à Menzel Bourguiba, Base militaire à Menzel Jemil, etc... Le gouvernorat de Bizerte a gardé toutes les installations militaires édifiées lors de la colonisation. En 1977, le plan d'aménagement de la ville a défini le périmètre des terrains militaires. Lors des révisions de tout Plan d'Aménagement Urbain (PAU) des communes riveraines de la lagune de Bizerte, les collectivités territoriales compétentes sont appelées à respecter le périmètre des emprises militaires. En 2018, la ville de Bizerte connaît des emprises militaires importantes éparpillées (surfaces énormes) sur les abords de la lagune de Bizerte. Pour des raisons de sécurité nationale, nous ne disposons pas de données consistantes concernant les situations actuelles et les occupations projetées par le ministère concerné. Mais, nous affirmons que les installations militaires comme d'autres activités ont des impacts environnementaux. Leur présence a généré des conflictualités avec les usagers et les occupants du territoire lagunaire.





### **Difficultés rencontrées :**

L'accès à l'information, aux archives et aux statistiques s'est avéré difficile et soumis à des autorisations préalables ; des autorisations qui ont nécessité des mois d'attente pour certaines et qui n'ont pas abouti pour d'autres (le service de médecine du travail n'a pas autorisé notre accès aux archives et aux informations disponibles). Parmi les difficultés rencontrées dans cette recherche, on citera le problème de la cartographie. L'existence de zones militaires et de ports (militaires, pétroliers et de commerce) à Bizerte a limité l'accès à la documentation cartographique. Lors des entretiens programmés avec des acteurs, certaines personnes interrogées n'ont pas voulu nous en parler précisément, par peur, bien qu'elles cherchaient à ne pas le laisser paraître (surtout les salariés des industries). Nous avons cherché à les rassurer et à les mettre en confiance en passant des heures avec eux.

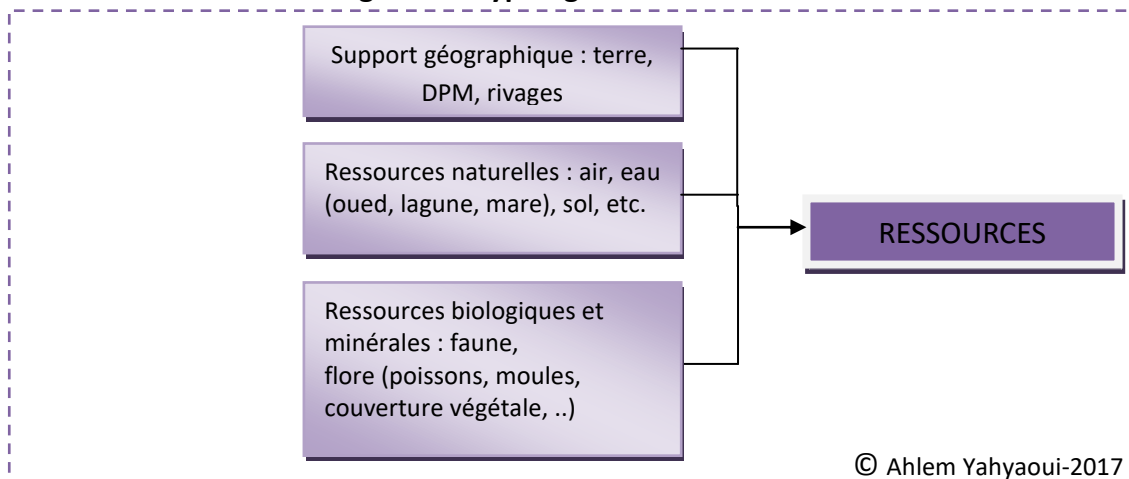
## **4. Acteurs, usages et ressources dans le système lagunaire**

Le milieu lagunaire est aujourd'hui devenu le support d'activités multiples, aux logiques parfois concurrentes (pêche, transport, industries, tourisme, urbanisation, protection de la nature, etc.). La diversité des enjeux qui s'y concentrent implique un très grand nombre d'acteurs. L'inadéquation entre la demande et la disponibilité d'espaces côtiers génère des concurrences débouchant parfois sur des conflits d'usage à terre, en mer et sur le DPM (Catanzano, Thébaud, 1995). D'une part, les risques de surexploitation des ressources halieutiques menacent l'équilibre écologique et l'avenir économique de nombreuses professions (pêcheurs, conchyliculteurs, etc.). D'autre part, les pollutions urbaines, industrielles ou agricoles constituent des risques de dégradation des écosystèmes côtiers et impactent directement la santé humaine.

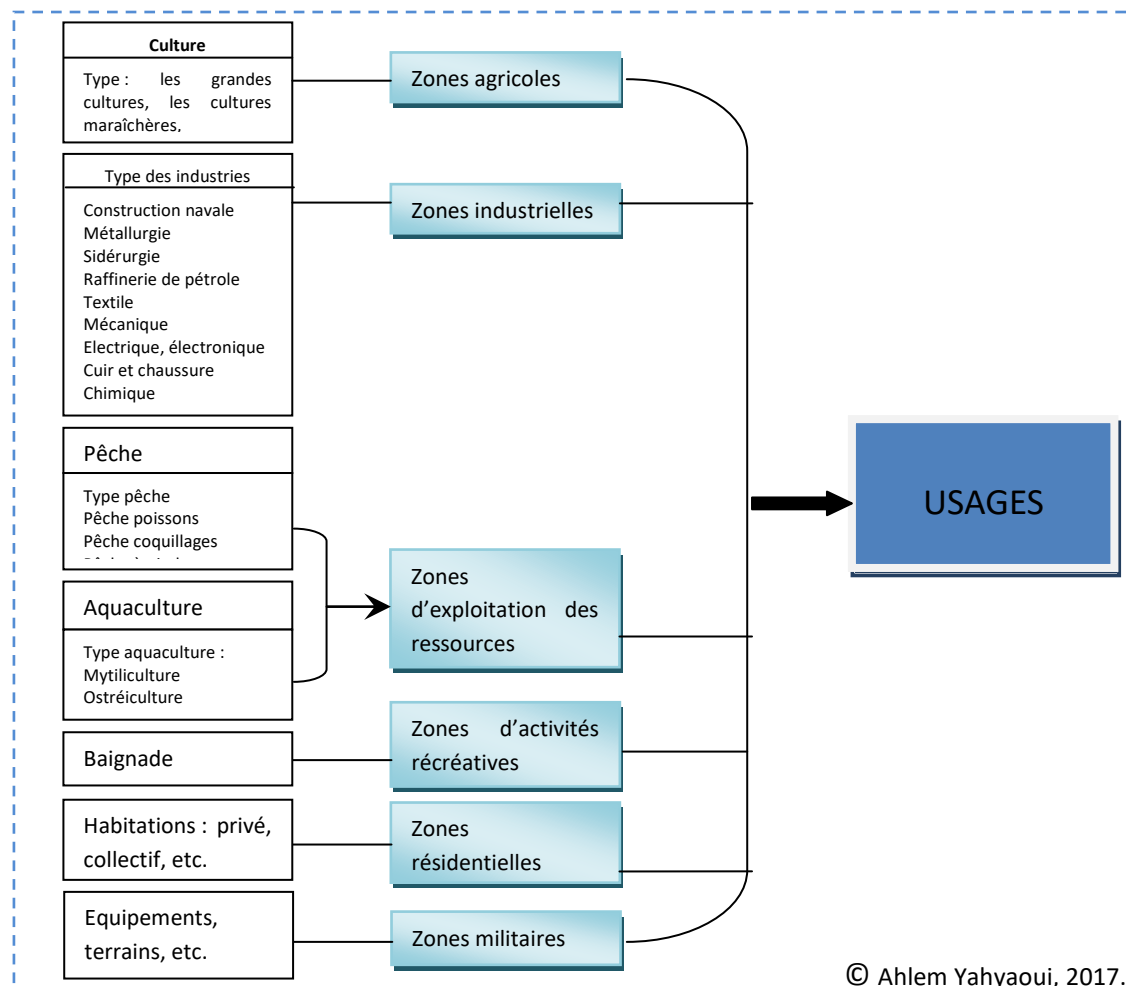
Afin de comprendre les dynamiques en cours, nous avons recherché les interactions des sous-systèmes en nous appuyant sur l'évolution des structures spatiales. Les structures spatiales et morphologiques sont des marqueurs des dynamiques socio-économiques sous-jacentes. Avec une dimension résolument dynamique *via* le « système des acteurs et des actions », l'idée d'emboîtement des systèmes spatiaux est capitale (Comolet, 1991) dans l'ensemble des problèmes liés à l'environnement. En d'autres termes, l'approche systémique (cf. chapitre 3) est une clé d'interprétation du processus territorial par l'intermédiaire d'un ensemble de liens entre acteurs, usages et ressources.

La compréhension du système lagunaire suppose une définition précise de ses éléments constitutifs. L'analyse approfondie de la dynamique socio-économique de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre nous a permis de cibler trois grandes composantes du système : **les usages, les ressources et les acteurs**. Nous avons porté une attention particulière au décryptage de l'ensemble des typologies (figures 24, 25 et 26).

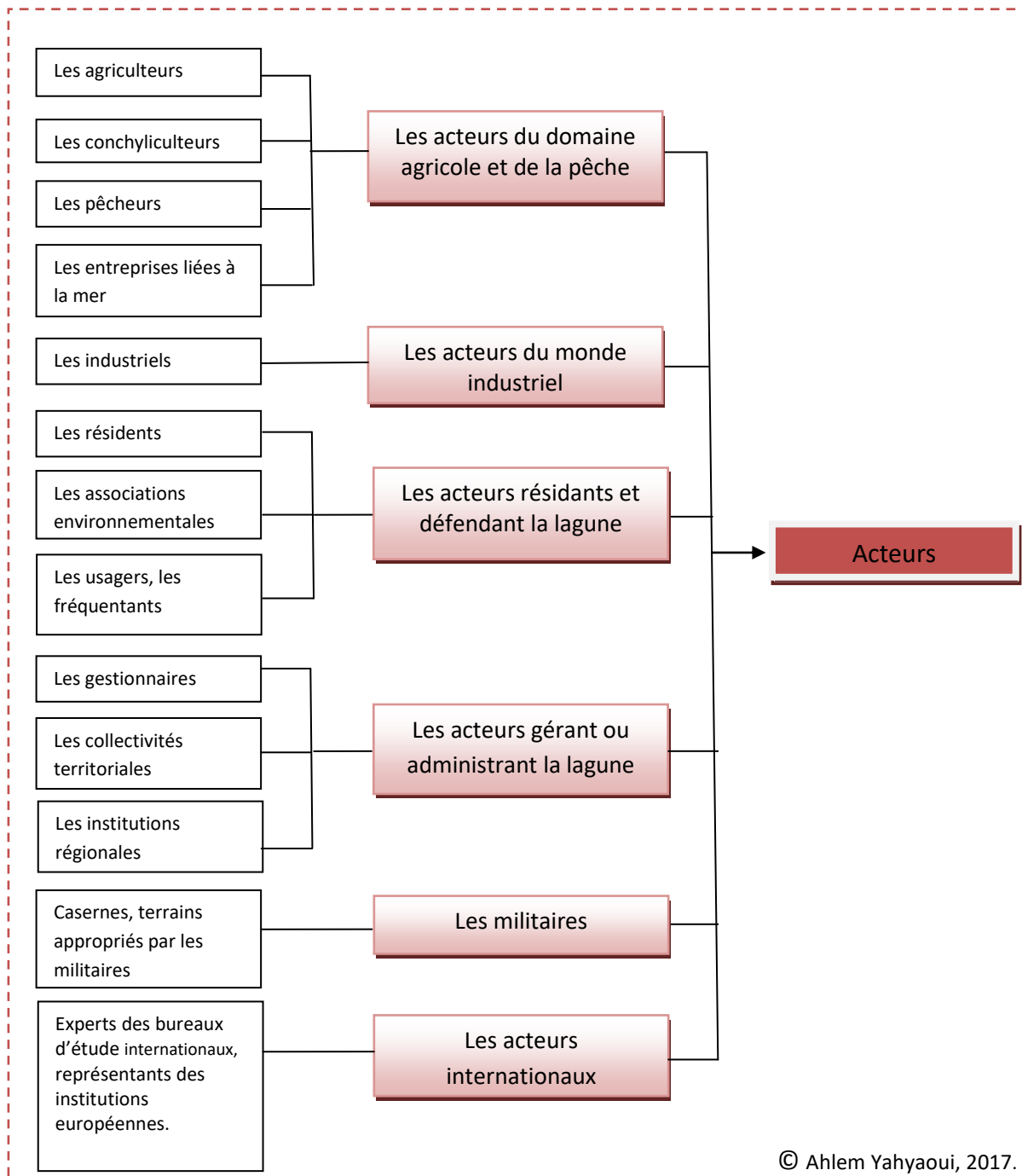
**Figure 24: Typologie des ressources**



**Figure 25 : Typologie des usages**

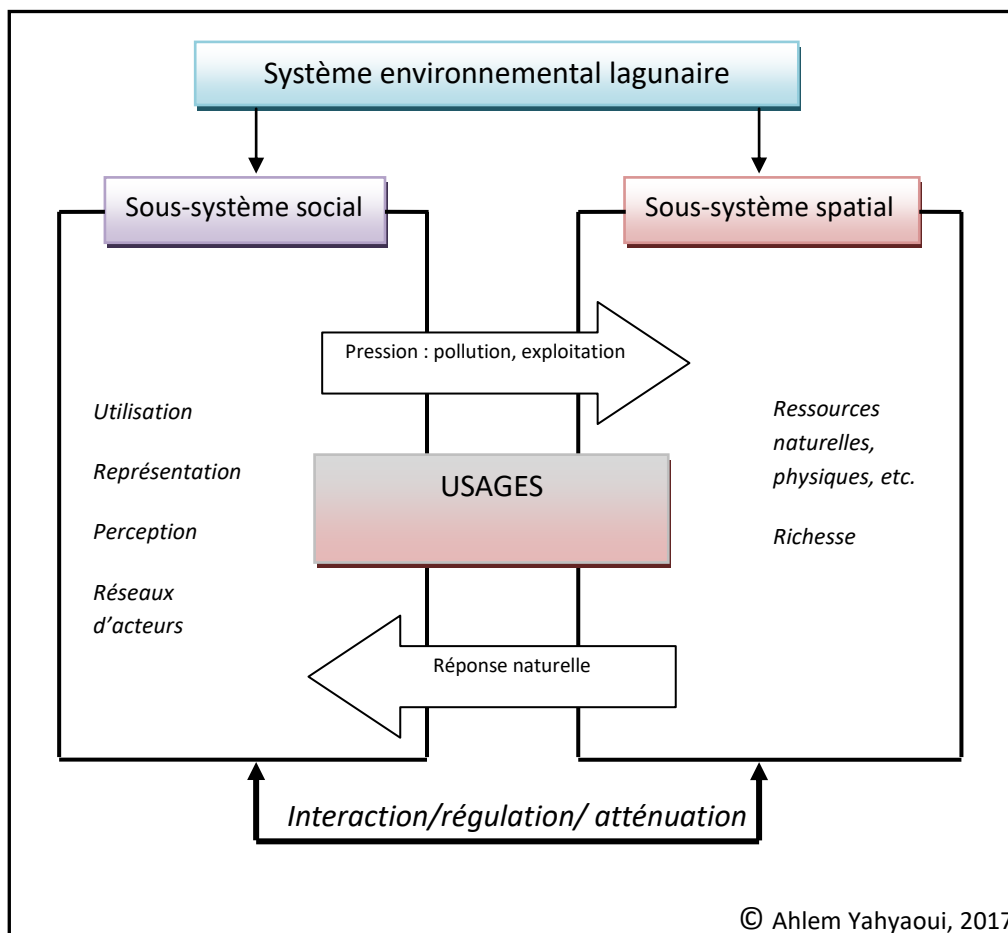


**Figure 26 : Typologie des acteurs**



Après avoir décrypté les diverses composantes du système, nous cherchons à comprendre les interactions au sein du système. La multiplication des usages, des activités et des acteurs sur les milieux lagunaires contribuent à la genèse des actions et des rétroactions agissant sur le système spatial (cf. chapitre 3). L'étude des interactions sur la lagune permet d'appréhender sa gestion et d'ouvrir une parenthèse sur l'efficacité de la gouvernance environnementale sur un espace particulier. La figure suivante schématise le fonctionnement du système lagunaire (Figure 27).

**Figure 27 : Le système lagunaire**



Les conflits sont générés suite à la dégradation ou à l'utilisation excessive et non contrôlée d'une ressource. En fait, de nombreuses conflictualités tournent autour de la dégradation de la faune, de la flore et de la qualité de l'air dans l'utilisation d'un territoire (Moine, 2006). La ressource, a toujours occupé une place centrale dans la production et l'émergence des conflits d'usage environnementaux. Dans le système spatial relatif à l'émergence des processus conflictuels, nous signalons une diversité ainsi qu'une complexité des relations entre les usages, les usagers et les ressources. Ainsi, la multiplication des ressources et la diversité des usages ont créé des situations d'antagonisme sur les espaces.

\*\*\*\*\*

## Conclusion :

Le modèle productiviste de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre a conduit à l'occupation massive des rivages à des fins industrielles principalement. La multiplication des acteurs et des usages a entraîné une perturbation de l'environnement (dégradations, pollutions, etc.) et favorisé la formation des réseaux d'acteurs. Les atteintes provoquées par certaines activités ont perturbé les autres usages de l'espace ou dégradé l'environnement lagunaire, conduisant à sa fragilisation. Les nouveaux modes d'appropriation de la lagune génèrent par conséquent des concurrences avec les anciens usagers (pêcheurs et conchyliculteurs) et nécessitent la mise en œuvre de nouveaux aménagements.

Afin d'étudier ces phénomènes, notre analyse s'appuie sur une approche systémique du milieu lagunaire dans lequel des conflits d'usage émergent, des réseaux d'acteurs se tissent et des boucles de rétroactions se forment et se transforment pour réguler les conflictualités et ouvrir un dialogue territorial (Barret, 2003). L'émergence d'un modèle de développement plus durable a encouragé les actions menées par des réseaux d'acteurs qui alertent sur la nécessité de protéger des zones côtières. Les conflits d'usage environnementaux dans les espaces lagunaires nécessitent, comme nous l'avons vu, le recours à des approches globales, multiscalaire et intégrées. Ils traduisent une évolution idéologique des rapports société/nature (Robert, 2014). Le fonctionnement du système lagunaire en particulier met les caractéristiques physiques et productives en jeu, en générant des conflits d'usage et en faisant appel à des processus nouveaux de gestion et de gouvernance.

Les deux terrains d'observation constituent des lieux de conflits d'intérêts qui voient s'opposer ou s'allier des acteurs aux positionnements très dissemblables : représentants de l'État, industriels, communes riveraines, syndicats, représentants des pêcheurs et associations diverses. Le programme intégré de dépollution de la lagune de Bizerte mis en place progressivement par l'Union Européenne a pour mission de concilier usages, ressources et acteurs. Le rôle des aménageurs est de gérer la situation afin de fonder un processus de concertation, de négociation et de discussion.

## Conclusion de la deuxième partie

---

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, l'artificialisation et la littoralisation des zones côtières s'imposent comme des enjeux majeurs. Elles sont au cœur de la question plus vaste du développement équilibré du littoral. Un développement dont les perpétuelles dynamiques économiques, sociales, culturelles et patrimoniales ont des effets nefastes pour l'environnement et l'écologie littorale. La zone méditerranéenne, comme nous l'avons vu, est largement touchée par un développement urbain et industriel important qui a bousculé les paysages et a remis en cause l'équilibre écologique. La relation terre/mer a favorisé la formation de diverses territorialités et de réseaux d'acteurs sociaux dont les usages et les intérêts sont parfois divergents. En dépit des dispositifs législatifs et réglementaires différents et malgré un contexte plutôt favorable à une gestion plus avisée de l'espace littoral (développement du concept de GIZC), les zones côtières demeurent des terrains adéquats à l'émergence des conflictualités diverses, particulièrement des conflits environnementaux (montée en force du concept environnement) aux abords des milieux lagunaires. Comme beaucoup d'espaces littoraux en Méditerranée, la lagune de Bizerte et l'étang de Berre se caractérisent par une croissance très rapide de l'urbanisation, des activités économiques et des externalités environnementales négatives. Elles hébergent une faune et une flore caractéristiques dont plusieurs espèces sont rares ou menacées et nécessitent par conséquent, une attention particulière au vu des pressions exercées sur ces deux milieux par divers usagers.

Les problèmes environnementaux, issus du développement économique de la région de Bizerte et de la région marseillaise, surviennent dans un contexte international marqué par les enjeux environnementaux. Les principaux problèmes qui se sont manifestés ces

dernières années sont : la pollution des eaux due à l'émission des déchets solides et liquides, la pollution atmosphérique, la collecte des ordures ménagères, les rejets des eaux usées urbaines. Dans ce contexte, les dispositifs législatifs et réglementaires peuvent paraître insuffisants. Nous en voyons les limites en Tunisie comme en France. Nous avons mis en évidence l'existence d'un espace supranational méditerranéen où l'enjeu environnemental a suscité études, indicateurs et plans d'actions, affirmant la volonté d'une gestion commune du littoral, avec la mise en œuvre d'un programme de dépollution de la Méditerranée dont la concrétisation reste en devenir.

Comme nous l'avons déjà signalé, la nécessité d'envisager une nouvelle manière de conduire l'aménagement et la gestion des zones côtières est indispensable. Sur la base de ce constat, il est utile de s'interroger sur l'apport de la recherche scientifique sur ce sujet crucial. Selon nous, les enjeux actuels concernent trois directions principales : (1) une caractérisation fine du développement socio-économique du littoral ; (2) une étude toujours plus précise des indicateurs environnementaux ; (3) et enfin une identification renouvelée des conflits d'usage environnementaux qui soit prise en compte par les aménageurs. Tous ces cas manifestent la nécessité de procéder à des approches plus locales, mais aussi à appréhender la question à travers d'autres échelles de gouvernance territoriale. Le respect de l'environnement devient le souci majeur des autorités confrontées à la dégradation du cadre de vie et à la détérioration de la santé publique. La gestion des zones côtières a nécessité la mise en place d'approches nouvelles, globalisantes, dites intégrées. L'étude des conflits d'usage liés à l'environnement sur les territoires lagunaires demeure plus que jamais nécessaire dans l'élaboration des politiques de gouvernance et de gestion des lagunes. L'étude des conflits, et de leur régulation, permet de mieux comprendre la position de chaque acteur dans le projet d'aménagement et le processus décisionnel à tous les échelons territoriaux.

## **TROISIÈME PARTIE :**

---

# **DÉCRYPTAGE ET TYPOLOGIE DES PROCESSUS CONFLICTUELS SUR LES ABORDS DE LA LAGUNE DE BIZERTE ET DE L'ÉTANG DE BERRE**





## Introduction de la troisième partie

---

La multifonctionnalité des littoraux permet de mettre à jour des situations conflictuelles liées aux activités, à l'utilisation et au partage des ressources, aux répercussions de certains usages sur le milieu. Le littoral de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre est caractérisé par une mosaïque d'activités, une pression industrielle importante, une artificialisation des espaces, une présence des activités agricoles et halieutiques qui ont entraîné une perturbation des milieux et des espaces (cf. chapitre 4). La lagune en tant qu'espace fragilisé, présente des caractéristiques naturelles qui nécessitent une protection et une sauvegarde, tout en associant plusieurs espaces à fort potentiel industriel et urbain. Cette troisième partie propose une étude empirique des conflits d'usage liés à l'environnement : modes d'expression, formes d'émergence et modes de régulation. Elle constitue la partie centrale de notre recherche, dans la mesure où elle met en œuvre les apports du cadre théorique et de la démarche méthodologique choisie. Ce travail se base sur l'approche méthodologique présentée précédemment, articulant une étude approfondie de la lagune de Bizerte (exploitation de contentieux, entretiens, recensement des articles de presse, etc.) et, lorsque cela est possible, une étude de l'étang de Berre davantage basée sur des références académiques et bibliographiques (cf. chapitre 5). De même et sur un plan chronologique, l'étude des conflits d'usage sur les abords de la lagune de Bizerte se déroule sur un axe du temps allant des années 1980 au milieu des années 2010-2016. Cette chronologie a pris en considération les principaux changements sociopolitiques du pays (régime Ben Ali, la période prérévolutionnaire et postrévolutionnaire) afin de mieux comprendre la nature et l'évolution des réseaux d'acteurs lors du processus conflictuel. En revanche, pour le cas de Berre, nous avons intégré des périodes antérieures pour des raisons historiques. Depuis les années 1930, les rives de l'étang de Berre ont connu diverses conflictualités (conflits d'usage relatifs à la qualité de l'eau et de l'air), des revendications

sévères (les pêcheurs, les citoyens) et des initiatives de sauvegarde. Les conflits d'usage dans la région de Berre sont plus anciens, donc le recours à une périodisation plus large s'avère indispensable pour étayer notre perspective méditerranéenne qui comporte des aspects diachroniques. Les deux terrains ne sont pas homogènes sur le plan temporel, comme sur le plan de données quantitatives et qualitatives. Cependant l'apport de l'ouverture méditerranéenne est indéniable par la prise en compte de cet historique conflictuel et des formes de gouvernance environnementale en sont issues.

Des points de comparaison permettent de dégager des différences et des similitudes : impacts des réseaux d'acteurs locaux pour limiter ou accentuer le conflit, impacts de ces mobilisations sur les politiques publiques à l'échelle nationale. Nous analyserons les diverses conflictualités en utilisant les éléments du système lagunaire définis au chapitre précédent (acteurs, usages et ressources), en particulier en privilégiant l'entrée par les ressources. C'est pourquoi nous avons opté pour la typologie suivante :

- Les conflits d'usage relatifs à la protection de la faune et de la flore sur la lagune de Bizerte (chapitre 6)<sup>42</sup>;
- Les conflits d'usage relatifs à la protection de l'eau et à la gestion des déchets des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre (chapitre 7) ;
- Les conflits d'usage relatifs à la qualité de l'air et à la protection de l'atmosphère des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre (chapitre 8).

Nous interrogerons le lien entre les caractéristiques des lagunes et la nature des processus conflictuels. Quel est le rôle des milieux lagunaires dans l'émergence, le fonctionnement et la dynamique des conflits environnementaux ? Comment le territoire lagunaire intervient-il dans le déroulement des processus conflictuels ? Pourquoi certains types de gouvernance suscitent-ils plus de conflits que d'autres ?

---

<sup>42</sup> Pour l'étude des conflits relatifs à la protection de la faune et de flore nous nous contenterons seulement de l'analyse des conflictualités sur la lagune de Bizerte vu l'indisponibilité des données de comparaison pour l'étang de Berre.

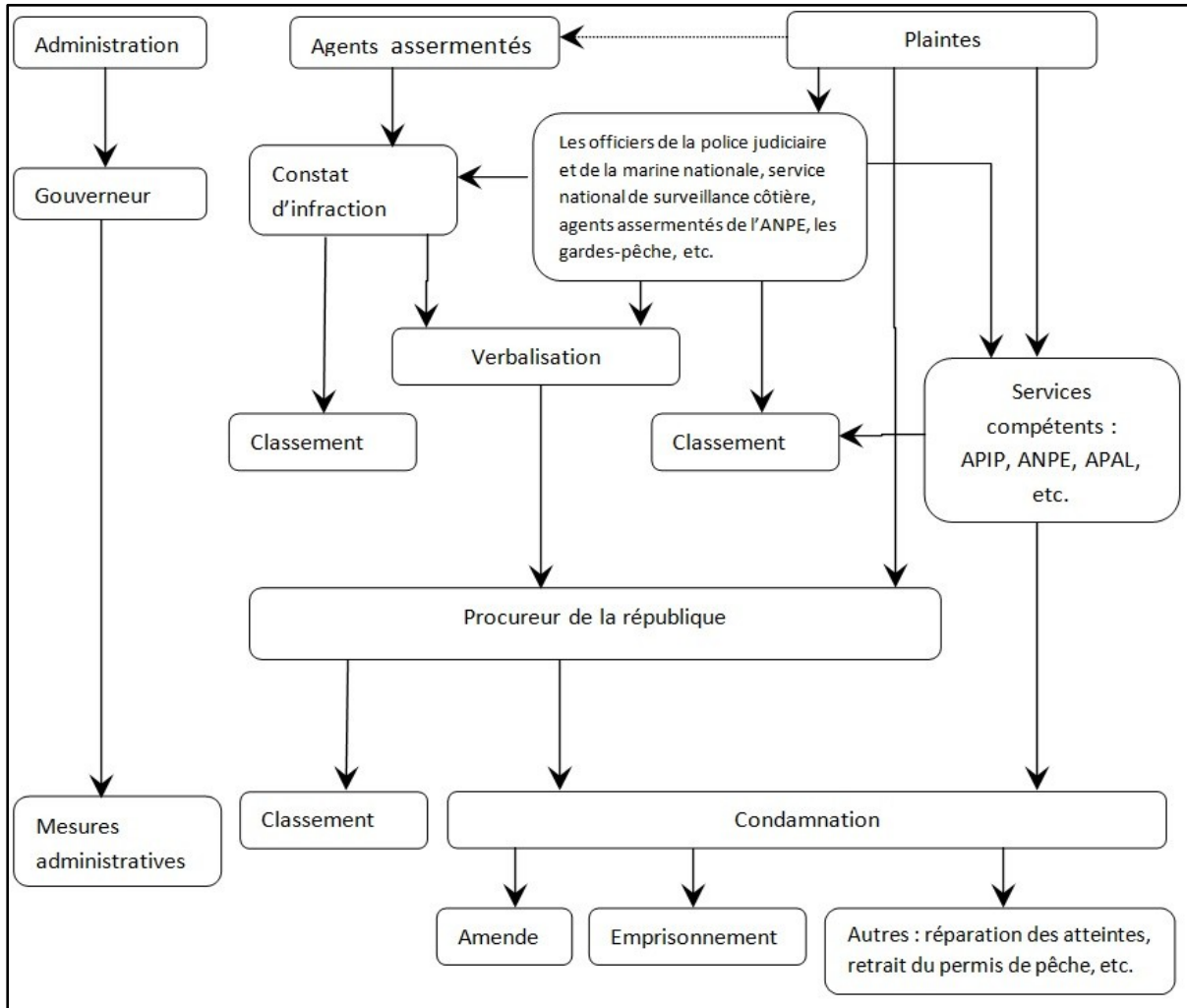
## **Chapitre -6- Les conflits d'usage relatifs à la protection de la faune et de la flore sur la lagune de Bizerte**

---

Le littoral de la lagune de Bizerte est un espace fragilisé par la concentration industrielle, la végétation des rivages, l'appauvrissement et la destruction de biotopes littoraux, la pollution des eaux, etc. Face à ces menaces, des protections législatives et foncières sont mises en place pour préserver et protéger la faune et la flore. Les conflits d'usage liés au respect de la réglementation sont observables grâce aux données qualitatives recueillies lors de nos entretiens avec les gestionnaires du terrain, les experts de l'ANPE et de l'APAL, les responsables du service juridique et grâce aux données quantitatives recensées auprès des administrations compétentes.

En Tunisie, les experts qui sont nommés contrôleurs en environnement, sont fonctionnaires de l'État (l'ANPE, l'APAL, ministère de l'Équipement, ministère de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques, etc.). Ils se déplacent sur le terrain et sont habilités à verbaliser en cas d'infraction (pollution, destruction du milieu, construction sans autorisation, etc.). Ils sont parfois alertés d'une atteinte à l'environnement par les associations environnementales. Ils sont chargés de veiller au respect de la réglementation liée à l'environnement et ont pour mission de surveiller les sites dont ils ont la charge. Dans la plupart des cas de transgression de la loi, les experts ou les inspecteurs discutent avec le responsable de l'infraction ; ils demandent si toutes les démarches administratives sont correctes, si elles ont été réalisées par les organismes concernés et ils incitent le transgresseur à régulariser sa situation le cas échéant. Si la personne n'est toujours pas en règle lors des visites suivantes de l'expert, le gouverneur est saisi et des mesures coercitives sont prises. Une suite pénale est envisagée lorsque les actions administratives n'ont pas abouti. Le procureur est alors saisi (figure 28).

**Figure 28 : Le parcours d'un contentieux lié à l'environnement en justice judiciaire en Tunisie**



© Ahlem Yahyaoui, 2017. Inspiré du travail fait par Cadoret (2006) pour la France.

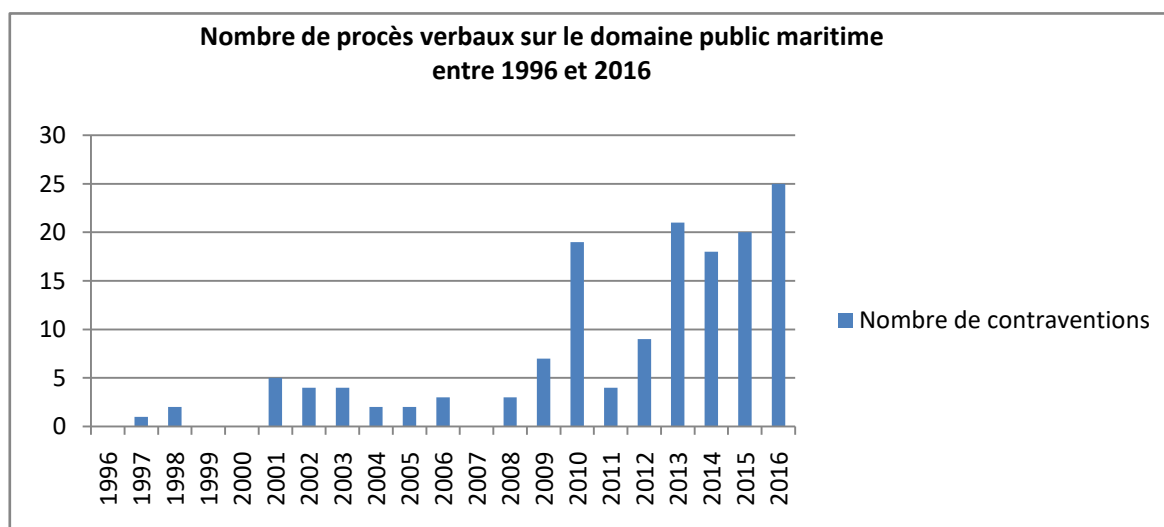
## 1. Les conflits d'usage sur le Domaine public maritime (DPM)

### 1.1. La contravention indicatrice de conflit sur le DPM

Les agents de terrain, habilités à dresser des contraventions sont présents pour veiller à ce que le site ne soit ni abîmé, ni modifié. La surface à surveiller est large et les agents sont peu nombreux. L'inspecteur du site après avoir dialogué avec le transgresseur, est habilité à rédiger un procès-verbal. Dans le cas où le transgresseur ne suit pas les mesures administratives signées par le gouverneur de la ville, une suite pénale est envisagée. Les données et les recensements recueillis auprès de la direction de l'APAL de Bizerte révèlent que 149 procès-verbaux sont dressés sur le littoral de la lagune de Bizerte

entre 1996 et 2016. Depuis 2001, le nombre de contraventions a connu une augmentation globale enregistrée à partir de 2012 avec un pic important en 2016 (graphique 11).

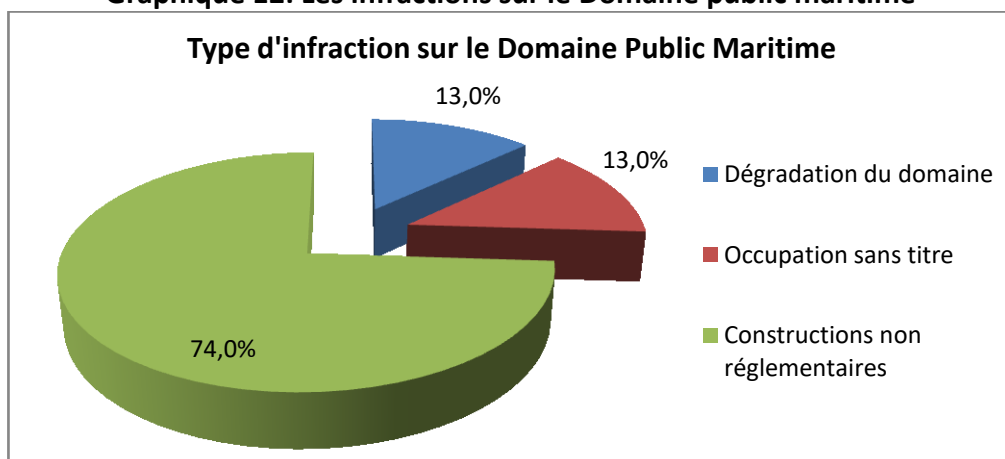
**Graphique 11 : Les infractions sur le DPM de la lagune de Bizerte**



© Ahlem Yahyaoui, 2017 / Traitement personnel des données de l'APAL et de la cellule DPM à la direction régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de Développement Durable de Bizerte

En effet le choix d'un recensement sur une vingtaine d'années est justifié par la date de création de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral en 1995. Le domaine public maritime regroupe le Domaine public maritime (DPM), le Domaine public portuaire (DPP) et le Domaine public fluvial (DPF). On a enregistré une absence totale de contraventions et de procès-verbaux ciblant le Domaine public fluvial. Lors de l'élaboration de la base de données, on a noté uniquement celles se rapportant au DPM et au DPP (bien que rares, on ne les a pas exclues). Les infractions sur le DPM concernent en majorité les infractions se rapportant aux constructions non autorisées (74%). Ces infractions font référence aux installations pérennes de constructions résidentielles et rurales (graphique 12).

**Graphique 12: Les infractions sur le Domaine public maritime**



© Ahlem Yahyaoui, 2017/ Traitement personnel des données de l'APAL et de la cellule DPM à la direction régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de Développement Durable de Bizerte

Certains profitent de l'absence de contrôle et de pénalité pour agrandir leur résidence ou leur équipement agricole ou pour construire des équipements agricoles (puits, sondage). Ce type d'infraction se localise plus particulièrement sur les zones urbaines de Menzel Jemil, Menzel Abderrahmen et Guengla (photos 7, carte 6).

**Photos 7 : Constructions non réglementaires sur le DPM de Guengla et de Menzel Jemil**



© Yahvaoui A., 2013.

**Photo 8 : Extraction du sable, type d'infraction sur le DPM de Menzel Bourguiba**

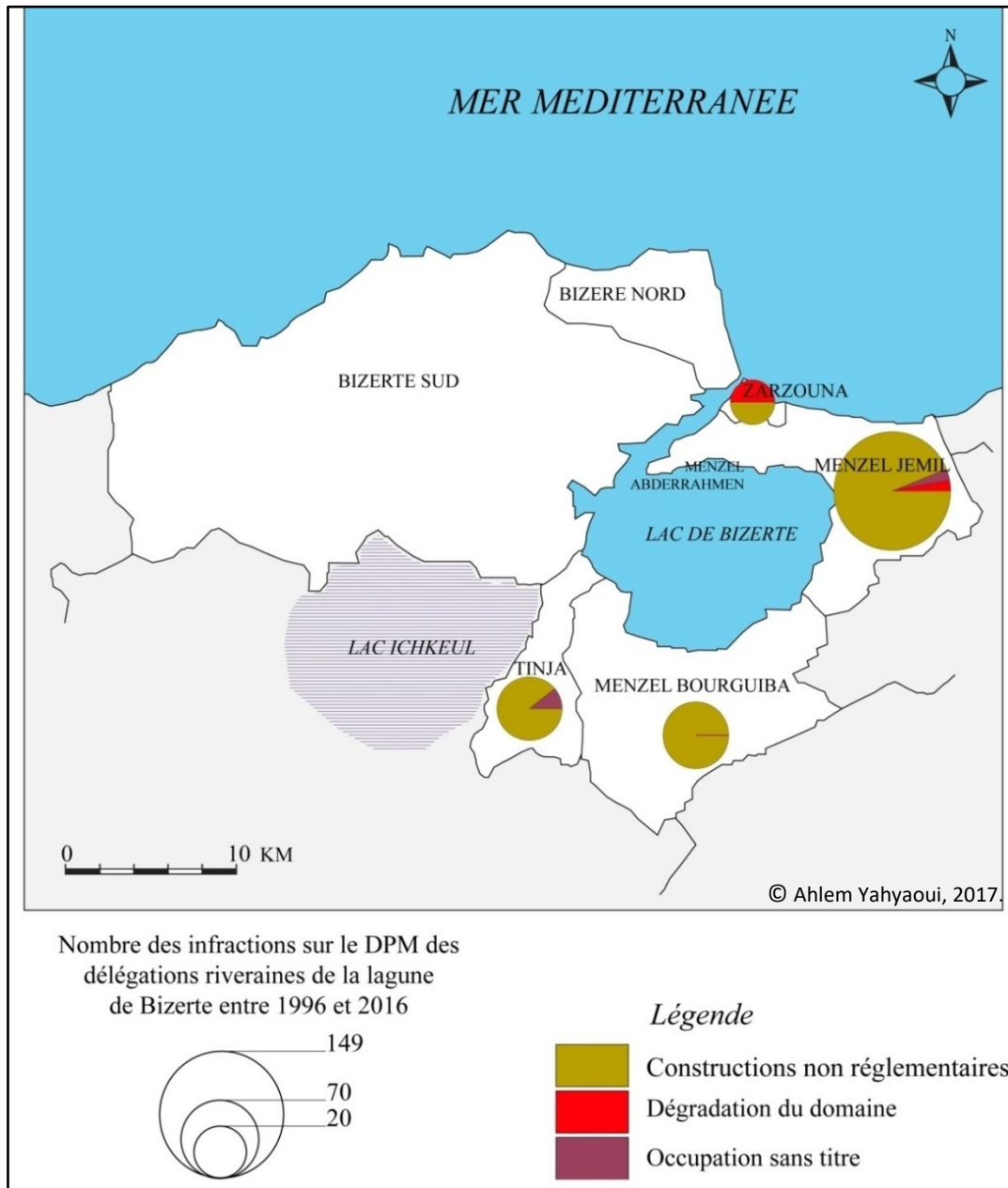


© Ben Jemâa B., 2012.

Les infractions liées à la dégradation du domaine constituent 13% de l'ensemble des procès-verbaux. Elles regroupent les infractions liées à la pollution du DPM, le transport et le transfert de sable (photo 8), les dommages aux ports, voire tous les travaux de remblaiement non autorisés et portant atteinte au milieu. Ce type d'infraction se localise plus particulièrement sur les zones portuaires de Zarzouna, Menzel Abderrahmen, Menzel Jemil et Menzel Bourguiba. Les infractions concernant l'occupation sans titre (13%) sont

enregistrées principalement auprès des installations d'élevage de moules. Sans autorisation d'occupation, certains construisent des baraques légères ou en dur ; d'autres profitent de leurs anciens permis pour agrandir leur installation sans avoir un accord de renouvellement et d'occupation. Ce type d'infraction se trouve à Menzel Jemil et Maghroua.

Carte 6 : Localisation des infractions relatives au DPM

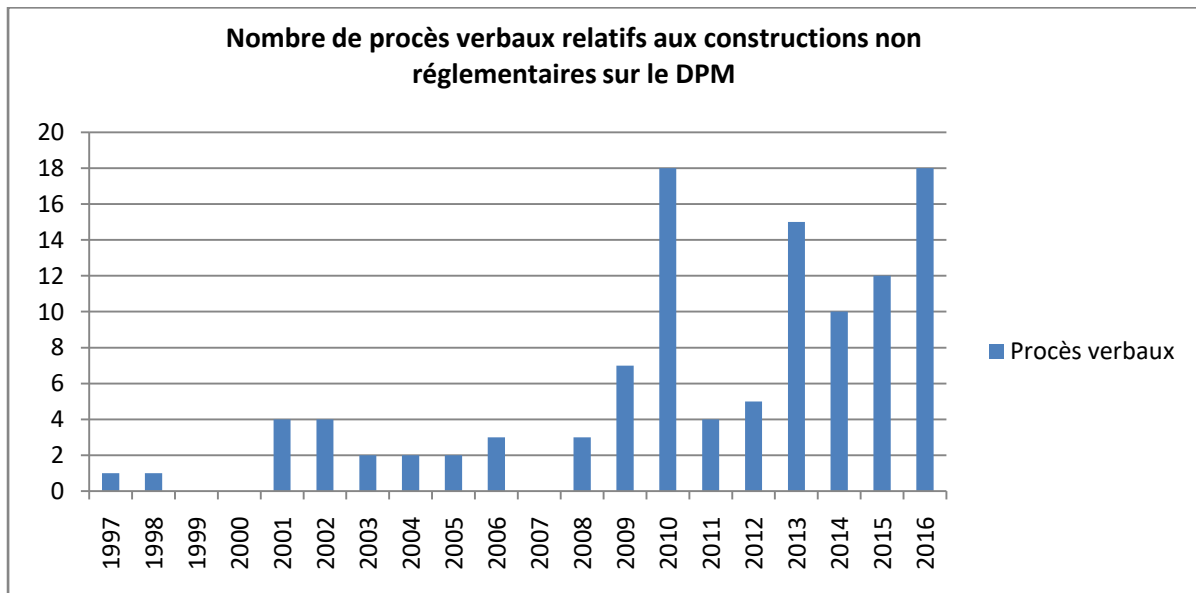


## 1.2. Le conflit d'usage relatif aux constructions en dur

Le début de l'année 2001 est marqué par l'augmentation sensible du nombre des infractions relatives aux installations non autorisées et non réglementaires implantées sur le

Domaine public maritime (Graphique 13). Les infractions se présentent sous diverses formes : construction non autorisée de locaux en dur, augmentation de surfaces exploitées (l'extension en étage, terrasses, etc.), réalisation de travaux de soutènement, construction de clôtures ; mais il peut s'agir également de travaux de construction ou de réhabilitation de baraques en dur (pour pêcheurs ou autres), d'installations sans autorisation en structure dure ou légère au profit des conchyliculteurs, ou encore de la non remise en état du site endommagé. Les services maritimes chargés du contrôle des servitudes et du DPM enregistrent plusieurs infractions concernant l'occupation et l'installation illégale des constructions en dur, notamment dans le périmètre de la commune de Menzel Jemil et de Menzel Abderrahmen.

**Graphique 13 : Évolution du nombre des procès-verbaux relatifs aux constructions en dur sur le DPM**



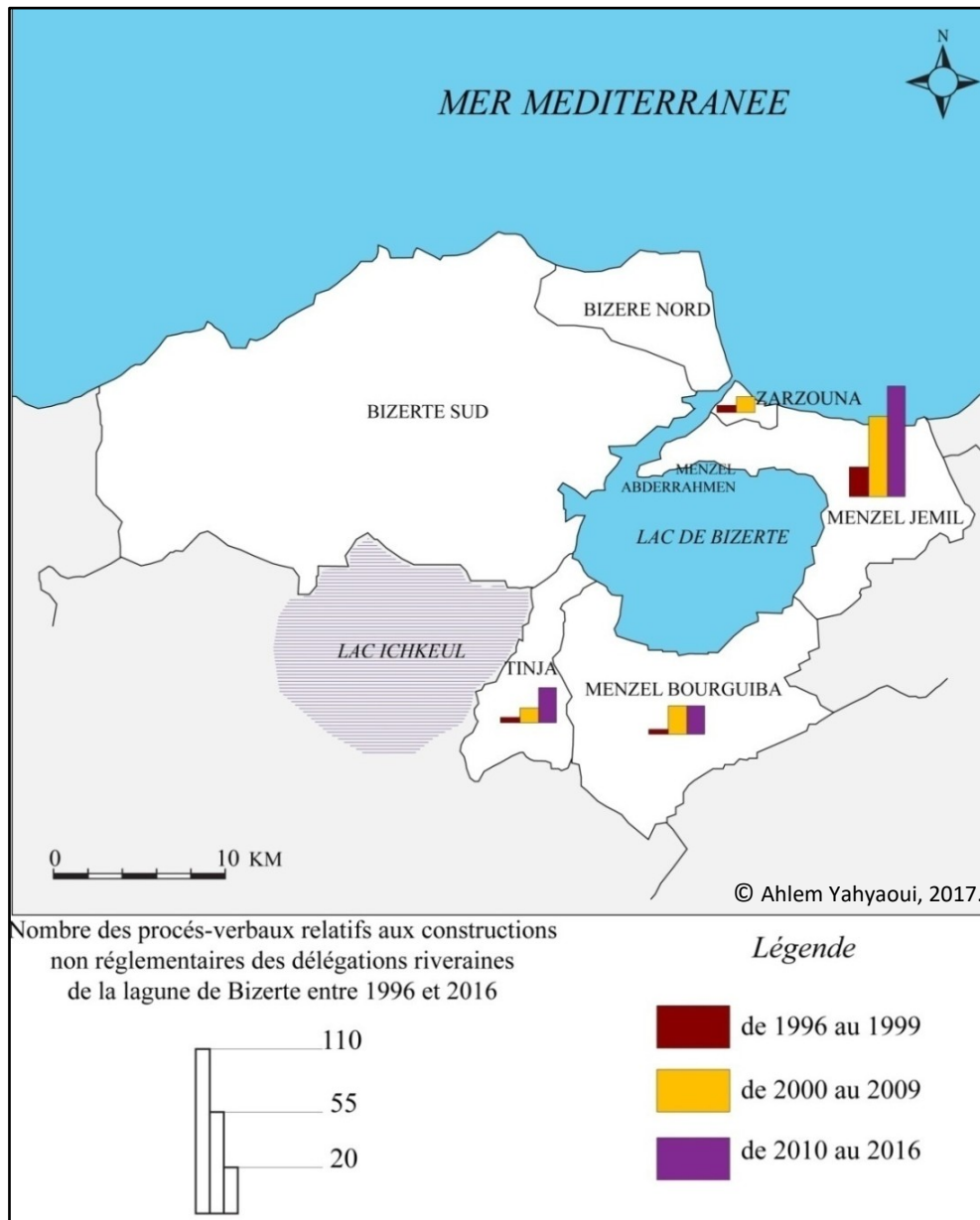
© Ahlem Yahyaoui, 2017/ Traitement personnel des données de l'APAL et de la cellule DPM à la direction régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de Développement durable de Bizerte

Les gardes-plages et les contrôleurs de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (chargée du périmètre DPM) et de la cellule DPM de la Direction régionale de l'équipement (chargé du périmètre des servitudes) de Bizerte ont veillé à l'enregistrement des infractions et des atteintes faites dans leur zone d'intervention. Ils sont chargés des missions quotidiennes de surveillance et de contrôle des zones sensibles et fragiles du littoral afin d'assurer une meilleure application des lois en vigueur. En cas d'enregistrement d'une infraction, un procès-verbal est rédigé et le transgresseur est informé pour stopper et réparer les atteintes. La majorité des propriétaires des constructions illégales refusent la démolition et la remise en état des sites endommagés, alors, les procès-verbaux sont passés



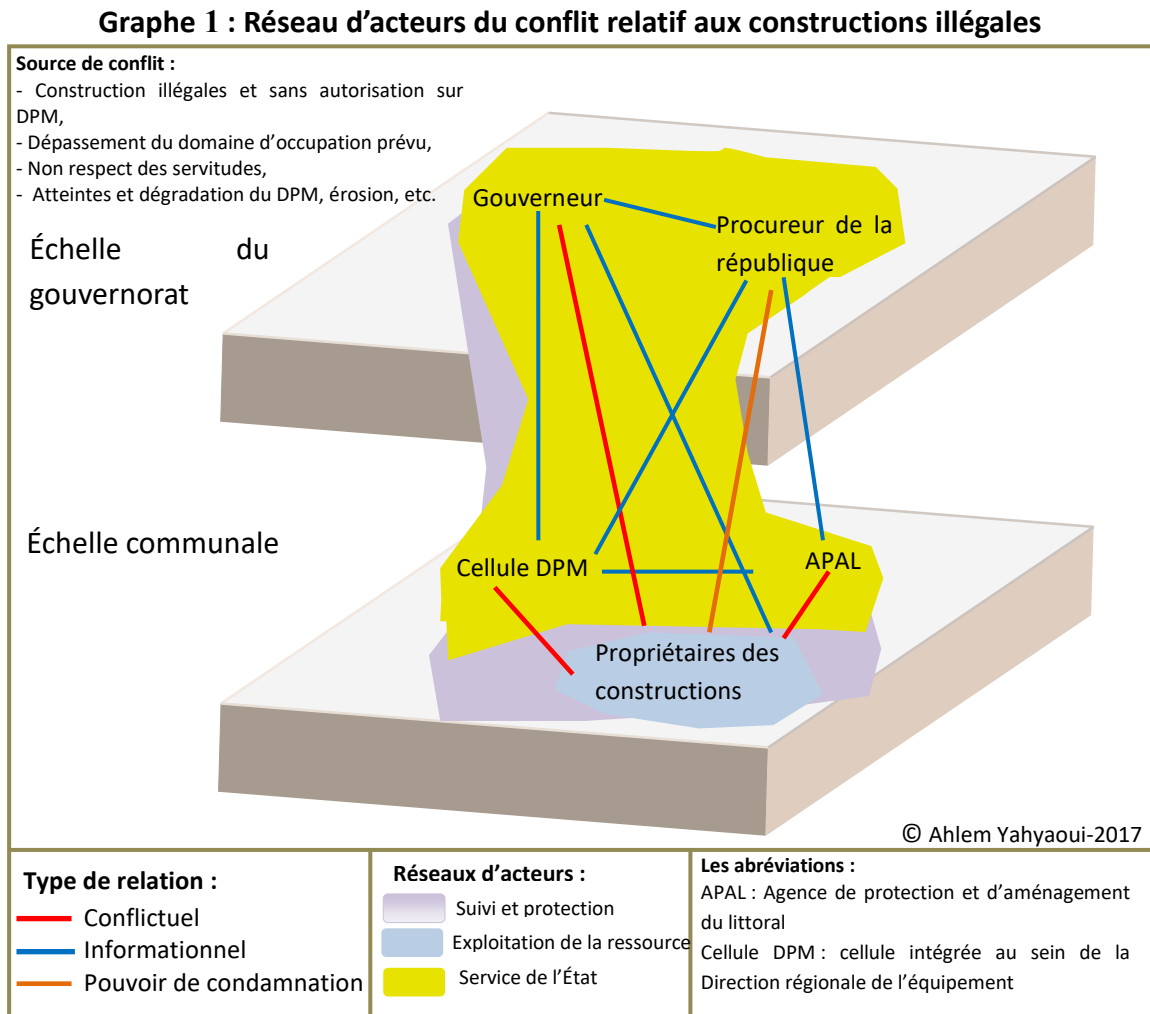
au chef de la délégation concernée (le délégué du gouverneur) qui signe des procès de démolition (carte 7). À titre d'exemple, et suite à la construction de baraques par les pêcheurs, le maire de la commune de Menzel Abderrahmen a initié une opération de démolition dans le souci d'aménager cette bretelle littorale en une esplanade et un grand espace de promenade et de détente (un programme qui n'a été pas réalisé). Un groupe d'intervention de la police nationale a visé une vingtaine de baraques en 2005. Les bulldozers se sont chargés de raser les installations.

**Carte 7: Localisation des infractions relatives aux constructions en dur sur le DPM**



Aujourd'hui et suite aux instabilités que connaissent toutes les régions du pays, le nombre d'infractions a augmenté et les services concernés, chargés du contrôle et de la condamnation se trouvent incapables d'exercer leurs prérogatives. Et, même l'application

des lois s'avère difficile. « Depuis 2011, on a peur, on ne peut pas accéder aux zones à risques, ni révéler des infractions... quant aux procès de démolition, on ne peut pas les exécuter » (d'après un garde-plate de la zone). Les propriétaires des constructions illégales, le gouverneur de la ville et les services chargés de la surveillance du littoral sont au centre du réseau de conflit (Graphe 1).



## 2. Protection de la ressource aquacole et halieutique

### 2.1. L'exploitation de la ressource marine

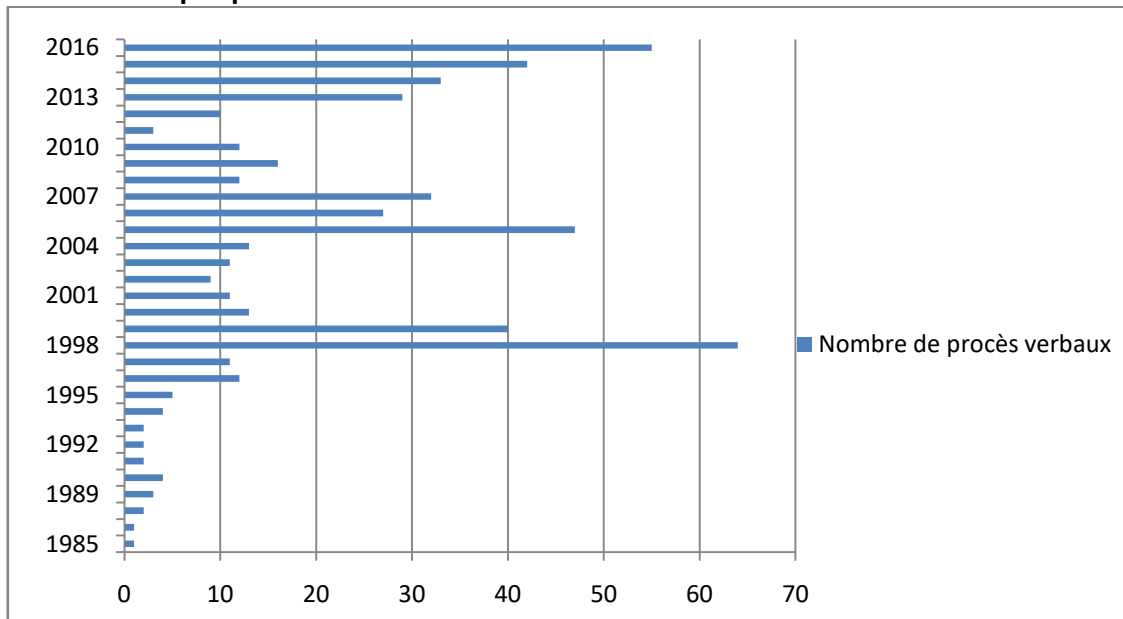
D'après l'article 27 de la Loi n°94-13 du 31 janvier 1994, relative à l'exercice de la pêche, les infractions de pêche sont constatées par voie de procès-verbaux établis par :

- Les officiers de la police judiciaire prévus par l'article 10 du code de procédure pénale ;
- Les commandants et officiers de la marine nationale ;

- Les gardes-pêche ;
- Les agents assermentés relevant de l'administration de la marine marchande, de l'administration des douanes et du service national de la surveillance côtière ;
- Les agents de l'autorité compétente assermentés à cet effet.

Le conflit est un processus dynamique et complexe qui met en opposition des acteurs qui s'affrontent en raison de l'usage concurrentiel ou contradictoire de l'espace. Ainsi, la cohabitation de multiples usages est régulièrement source de conflit sur un même espace ou sur des espaces voisins. Les tensions entre les acteurs surviennent quand certains acteurs crédibilisent leurs menaces par des engagements (médiatisation, voie de fait, violence, presse, pétition, etc.). Pour ce faire, le recours aux tribunaux, comme source d'information, est indispensable pour dégager des figures de conflictualités. Par ailleurs, la ressource marine a fait l'objet de plusieurs contraventions relevées par des services compétents. Notre recensement est fait sur une période de vingt sept ans et a fait ressortir des indices et des variables précises (graphique 14).

**Graphique 14 : Nombre des infractions liées à la ressource marine**



© Ahlem Yahyaoui, 2017/ Traitement personnel des données de l'APIP et de la cour de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte

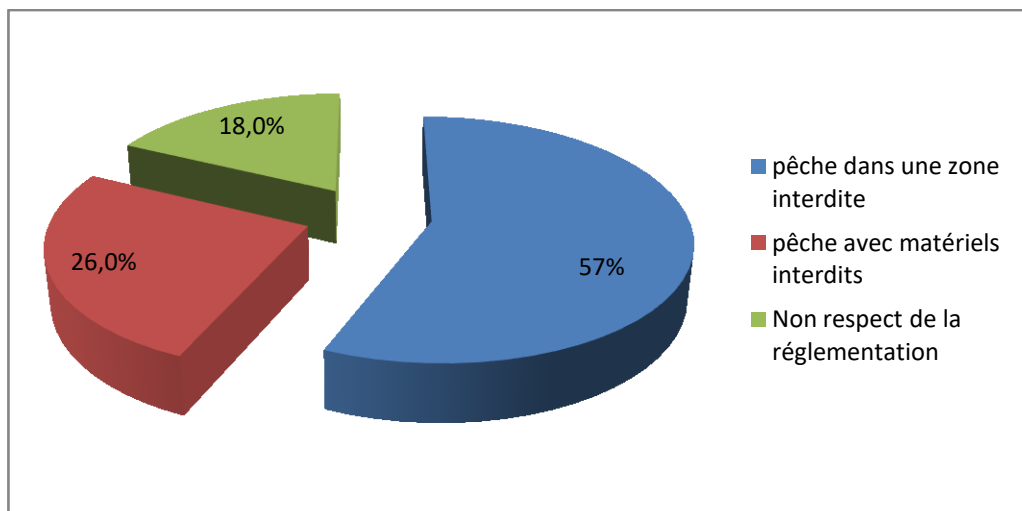
Le graphe montre une augmentation sensible du nombre des procès-verbaux pour des infractions relatives à l'exploitation de la ressource marine de la lagune de Bizerte. Le graphe est divisé en quatre phases :

- entre 1985 et 1994, une période caractérisée par une variation très faible du nombre de procès-verbaux qui n'a pas dépassé quatre procès par an.

- entre 1994 et 2002, on observe une augmentation importante et remarquable du nombre de procès qui atteint 64 procès en 1998.
- entre 2002 et 2011, une seconde augmentation du nombre de procès avec un pic en 2005, puis une régression en 2011 (3 procès par an).
- entre 2011 et 2016, on observe une augmentation progressive du nombre de procès afin d'atteindre 55 procès en 2016.

La lecture approfondie de l'ensemble des contraventions a mis en évidence une typologie des infractions relatives à la ressource marine (graphique 15).

**Graphique 15: Les types d'infractions relatives à la ressource marine**



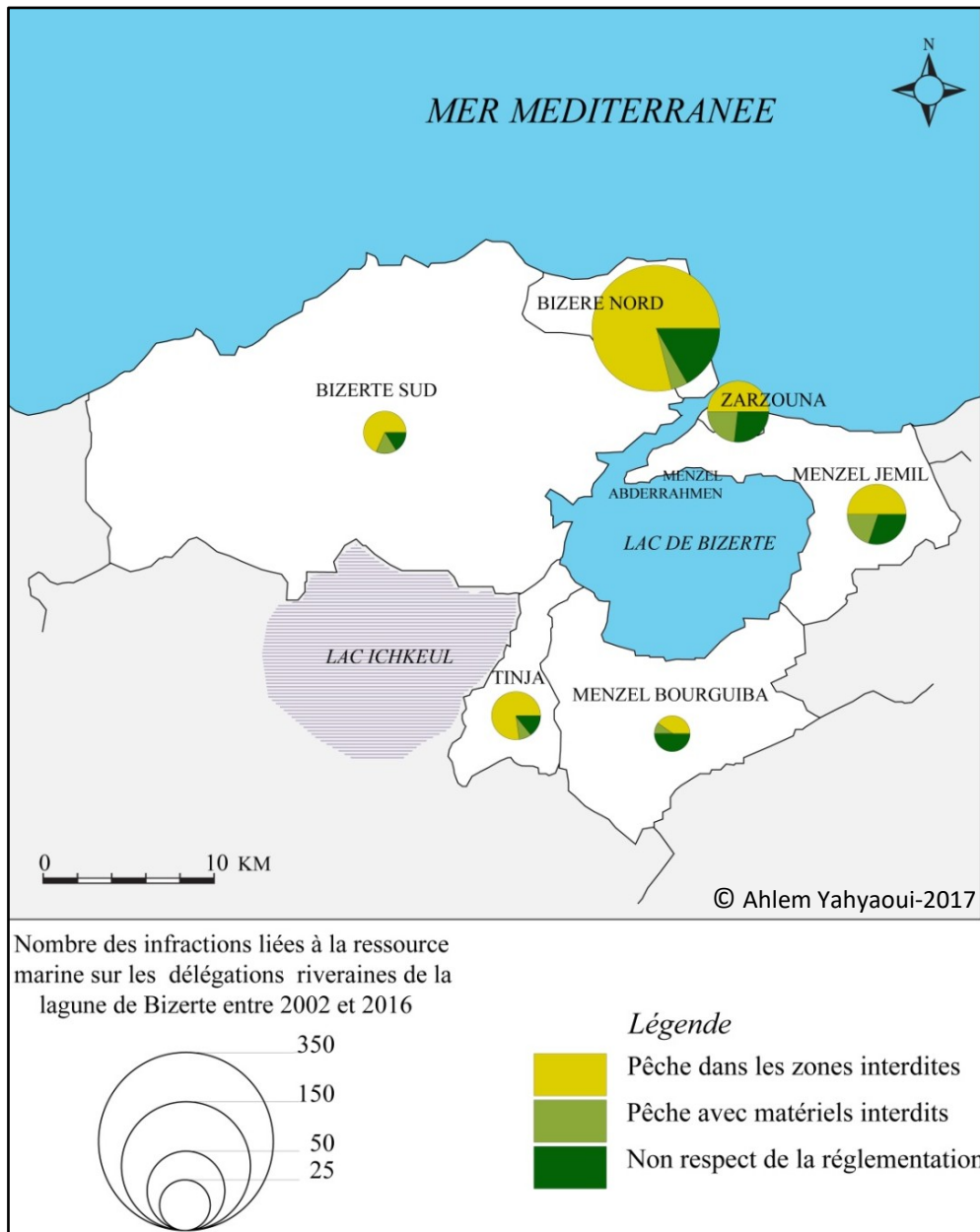
© Ahlem Yahyaoui, 2017/ Traitement personnel des données de l'APIP et de de la cour de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte

Depuis 1996, le nombre de procès-verbaux accuse une augmentation globale sensible. La pêche dans les zones interdites constitue la majorité des infractions (57%). Les zones interdites à la pêche sont les ports de commerce, le canal de la lagune de Bizerte, les bassins pétroliers, les emprises militaires, etc. En fait, ce pourcentage ne cesse de subir des augmentations globales depuis 1996 (12 contraventions) pour atteindre les 62 contraventions en 1998. Une augmentation importante est enregistrée en 2005 et 2006 (47 contraventions en 2005). Une baisse importante est enregistrée de 2011 à 2012 qui s'explique par le changement politique qu'a connu la Tunisie (la révolution tunisienne du 14 Janvier 2011). Les agents habilités se trouvent incapables de dresser des procès-verbaux suite à l'instabilité et l'insécurité qui frappe tous les territoires tunisiens. À partir de 2013 (33 contraventions en 2014 et 42 en 2015) une augmentation importante est enregistrée et ce suite au retour de la stabilité du pays. Les infractions liées à la pêche avec des matériels interdits concernent 26% des procès-verbaux. La pêche en utilisant des matériels interdits,

l'usage des filets monofilaments ayant un pouvoir de capture plus important (avec des répercussions sur les stocks et l'environnement), la pêche sous marine avec des fusils, les pratiques incompatibles avec le littoral, représentent un pourcentage assez important.

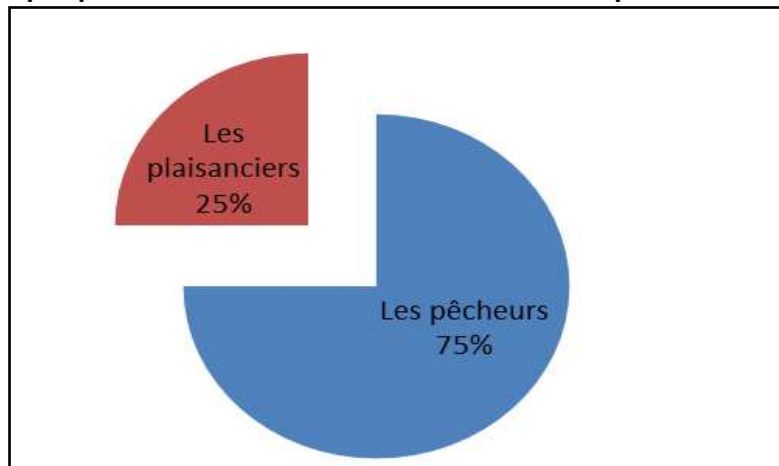
L'atteinte à la biodiversité marine, la pêche dans des périodes interdites, la pêche sans autorisation, la pêche sous marine sans autorisation, la pêche des espèces rares, voire le non respect de la législation en vigueur se rapportant à l'équilibre de l'écosystème marin sont représentés par un pourcentage tout aussi important (18%) de l'ensemble des contraventions. En spatialisant les données recueillies, on remarque que le type d'infraction diffère sensiblement d'un site à l'autre. Les contentieux constituent donc une source d'information permettant d'analyser une forme d'expression des conflits (carte 8).

**Carte 8 : Localisation des infractions relatives à la ressource marine**



D'après la carte, nous signalons que le pourcentage le plus élevé d'infractions est enregistré dans la délégation de Bizerte Nord. Dans toutes les délégations, le nombre des procès-verbaux relatifs à la pêche dans les zones interdites est majoritaire à Bizerte Nord, à Zarzouna, à Menzel Jemil, à Tinja et à Bizerte Sud. Dans l'ensemble des procès-verbaux, ce sont majoritairement des pêcheurs (75%) qui commettent ces infractions contre 25% de plaisanciers (graphique 16).

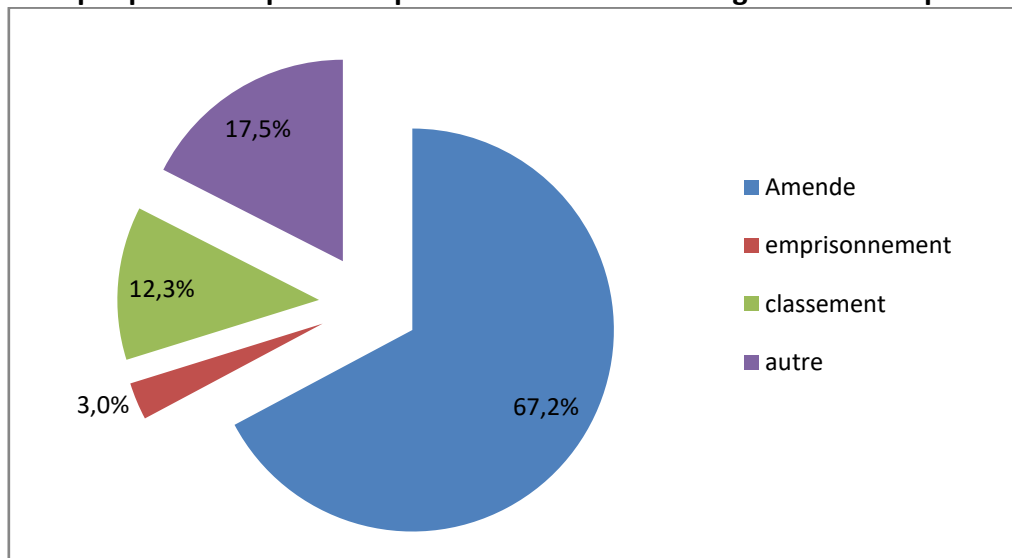
**Graphique 16: Les acteurs mis en cause lors des procès-verbaux**



© Ahlem Yahyaoui, 2017/ Traitement personnel des données de l'APIP de Bizerte.

Une attention particulière a été portée aux jugements afin de comprendre la disposition pénale pour ce genre d'infraction. Nous avons trouvé quatre catégories : amende, classement, emprisonnement, autre (graphique 17). La disposition prépondérante est celle de l'amende (67,2%) où les braconniers risquent une amende variant entre 200 et 500 DT. Cependant la régulation par l'information est largement privilégiée pour ce type d'infraction.

**Graphique 17: Dispositions pénales des conflits d'usage relatifs à la pêche**

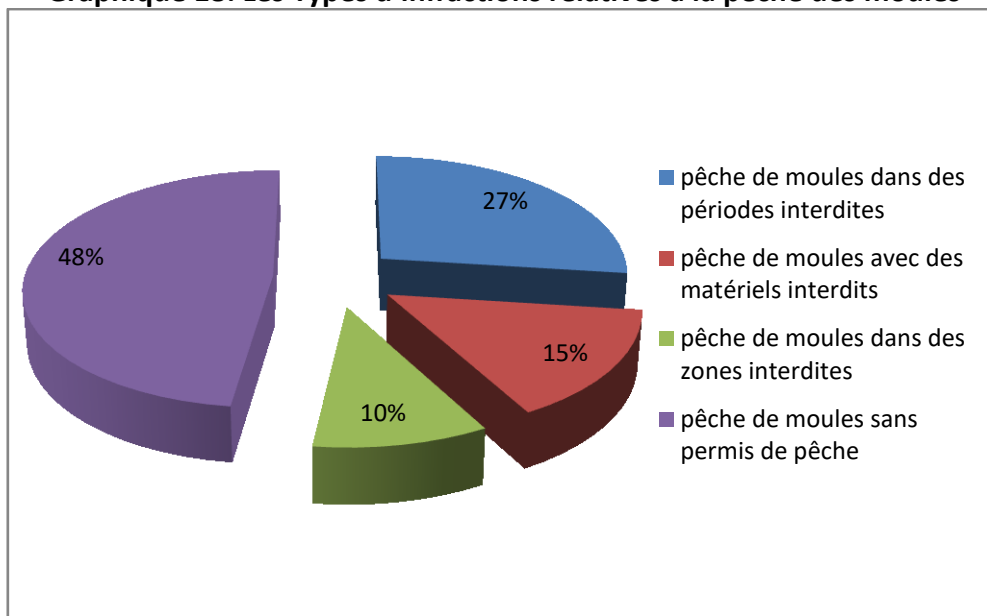


© Ahlem Yahyaoui, 2017/ Traitement personnel des données de l'APIP et de de la cour de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte

## 2.2. Conflit d'usage relatif à la conchyliculture

Les fermes auquacoles sont les plus touchées par l'état environnemental de la lagune car elles subissent directement l'un des effets de la pollution organique : l'eutrophisation et les efflorescences de phytoplancton dont plusieurs espèces sont toxiques (cf. chapitre 7). Les relations sont parfois tendues entre les pêcheurs professionnels, les pêcheurs de moules sans permis ou « *non autorisés* » et les propriétaires des concessions aquacoles (graphique 18).

**Graphique 18: Les Types d'infractions relatives à la pêche des moules**



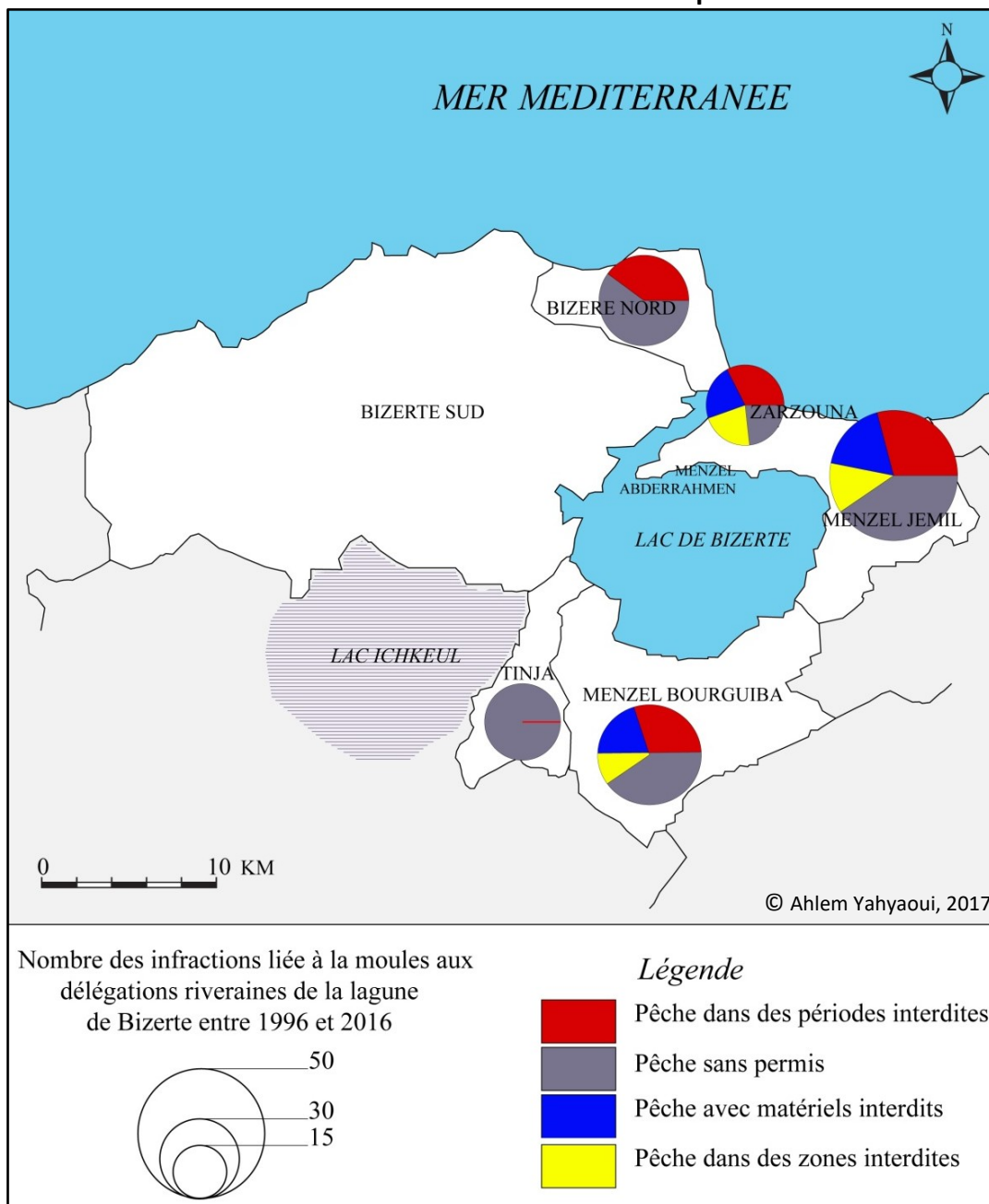
© Ahlem Yahyaoui, 2017/ Traitement personnel des données de l'APIP de Bizerte

Le nombre des procès-verbaux relatifs à la pêche des moules hors des périodes réglementaires (27%) représente une atteinte importante à l'équilibre de l'écosystème du lac de Bizerte. Le nombre ne cesse de s'accroître malgré les efforts déployés par les contrôleurs et les sanctions mises en œuvre. L'utilisation d'outils de pêche non réglementaires (15%), tels que les filets fixes observés surtout à Menzel Jemil, dégrade la biodiversité marine et risque de sensibiliser les fonds marins. Le non-respect de la réglementation relative aux zones de pêche des moules (10%) et la volonté de conquérir les emprises des installations et des concessions aquacoles (sachant qu'il est interdit de pêcher dans un rayon de 500m autour des concessions) tissent des relations conflictuelles entre les propriétaires de ces installations et les autres catégories d'usagers (les pêcheurs non autorisés et les pêcheurs professionnels). La pêche des moules dans la lagune de Bizerte est plutôt anarchique (48%),

compte tenu de l'effort de pêche déployé, de l'absence de limitation, du niveau de professionnalisme des pêcheurs et du manque de suivi des statistiques de captures.

Les conflits qui apparaissent le plus souvent au sein du secteur concernent les pêcheurs « non autorisés », aux logiques de survie sociale, et les aquaculteurs semi-industriels, aux logiques productives (carte 9). La diminution de la ressource, le non-respect de la réglementation, l'occupation importante des concessions aquacoles et parfois le dépassement des emprises prévues et l'interdiction de pêcher dans un rayon de 500m par rapport à ces installations font naître des relations conflictuelles entre les acteurs en concurrence pour l'exploitation marine de la lagune.

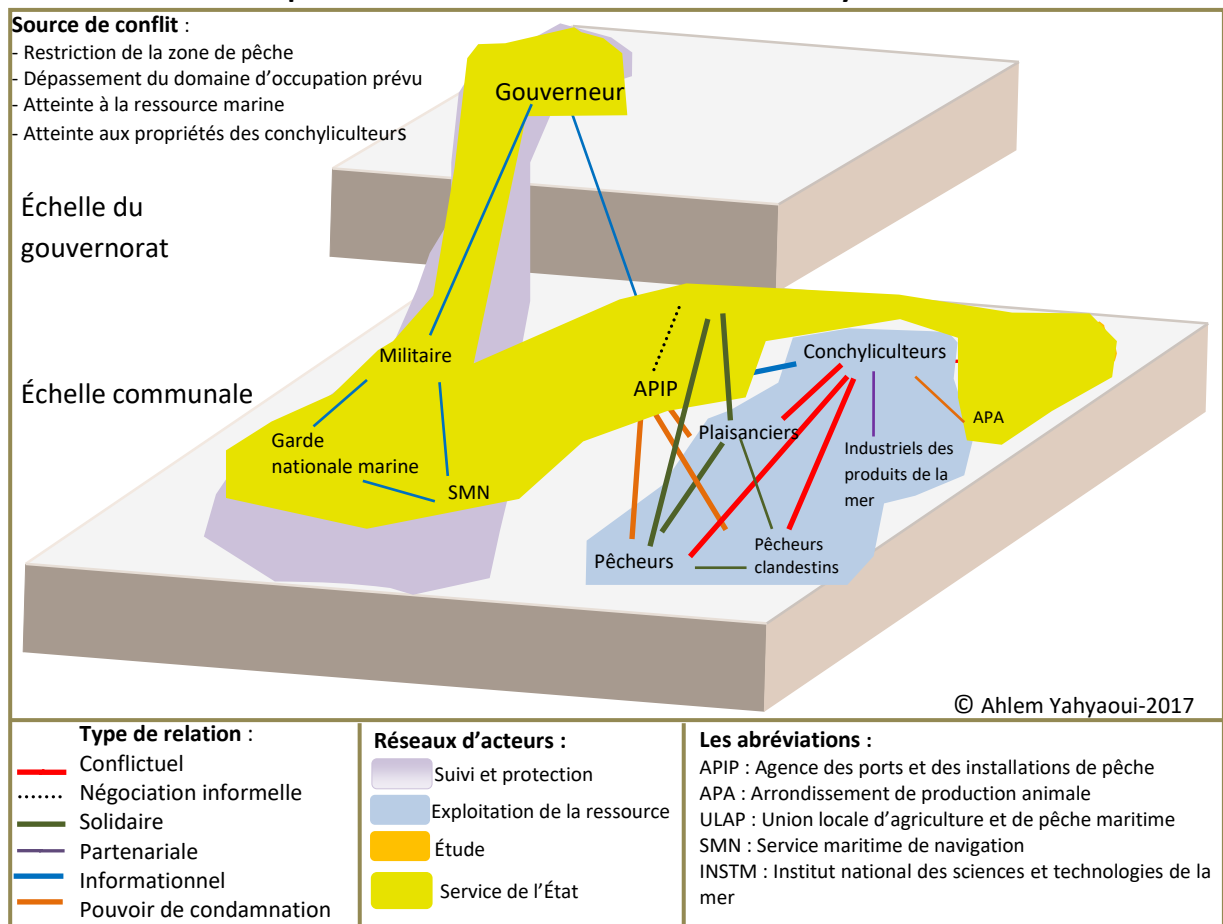
**Carte 9 : Localisation des infractions relatives à la pêche des moules**





Les pêcheurs considèrent l'occupation importante des aquaculteurs comme une restriction de leur zone d'intervention : « *Ils nous jugent comme des coupables quand on se rapproche d'eux et ils oublient leur dépassement de la limite prévue* » (propos de l'un des pêcheurs). Les pêcheurs de moules sans autorisation quant à eux s'indignent de ne pas obtenir un droit d'exploitation. Ces pêcheurs ayant un statut social modeste et utilisant des techniques traditionnelles, qui s'opposent à celles des aquaculteurs, considèrent que leur pêche est légale et qu'elle protège la ressource aquacole. Les pêcheurs sans permis posent pourtant leur filet dans les pêcheries fixes des concessions aquacoles privées. Les pêcheurs professionnels ou clandestins se rapprochent quant à eux des concessions et ne respectent pas le rayon légal de 500m autour de ces dernières. Ils se confrontent avec les propriétaires qui relèvent des infractions auprès des administrations concernées (APIP, garde nationale, etc.), qui à leur tour, rédigent des procès-verbaux et préparent les indemnités. Parfois, les gérants de ces concessions se trouvent incapables de protéger leurs emprises, particulièrement après la révolution, suite au relâchement sécuritaire qu'a connu le pays depuis 2011. Une conflictualité se développe ainsi entre les aquaculteurs et les pêcheurs professionnels ou les pêcheurs sans permis (graphe 2).

**Grappe 2 : Réseau du conflit relatif à la conchyliculture**

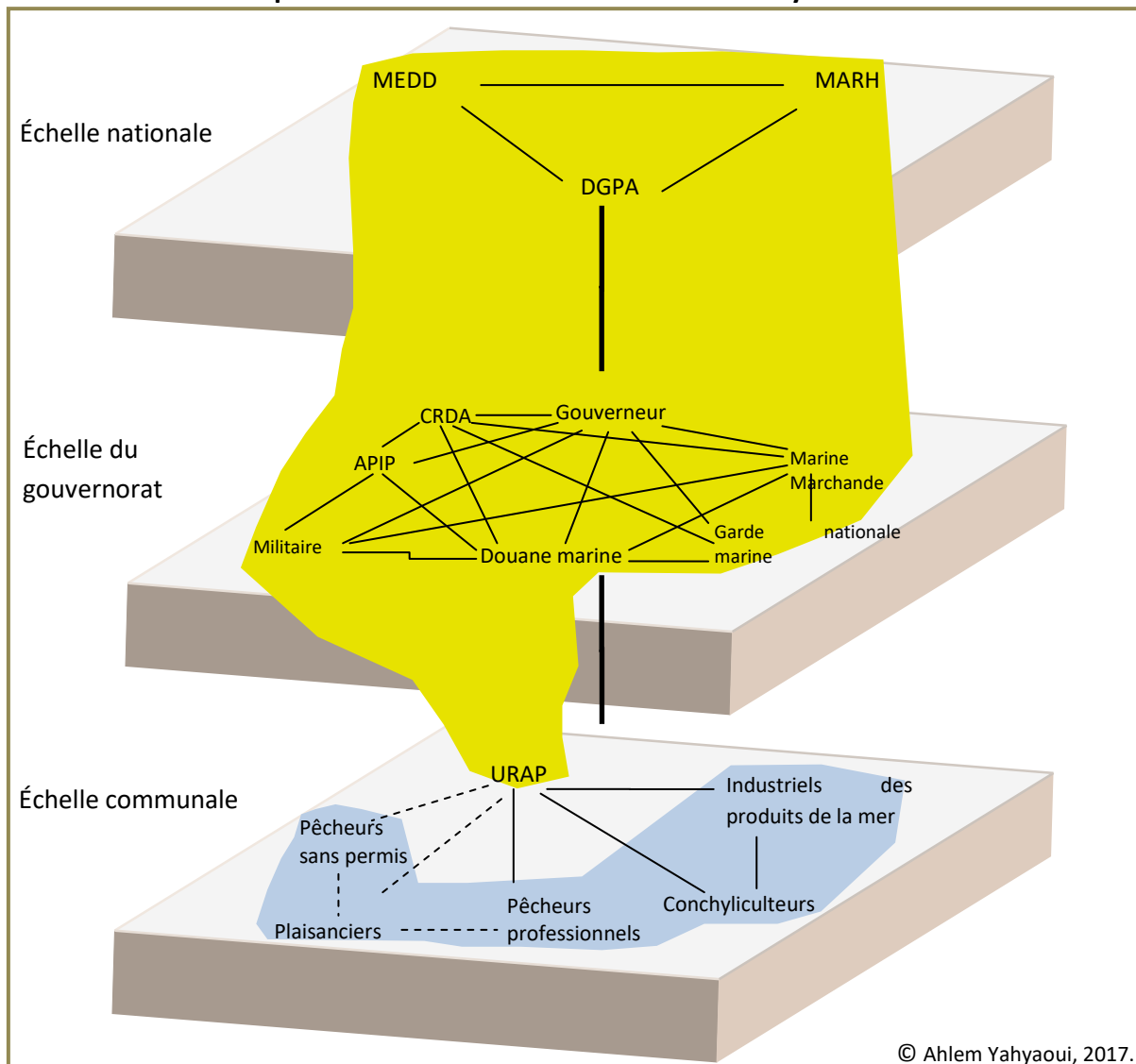


▪ Mode de régulation du conflit relatif à la conchyliculture :

On observe l'absence totale du rôle des associations environnementales. L'union locale d'agriculture et de pêche maritime se trouve incapable de gérer de telles situations. Deux modes de régulation interviennent : (1) Régulation de contrôle, par la rédaction des procès-verbaux et rappel à la loi ; (2) Régulation autonome, par les discussions et l'information.

Les services de l'État entretiennent des relations continues à tous les échelons territoriaux (graphe 3).

**Grappe 3 : Réseau d'acteurs relatif à la conchyliculture**



© Ahlem Yahyaoui, 2017.

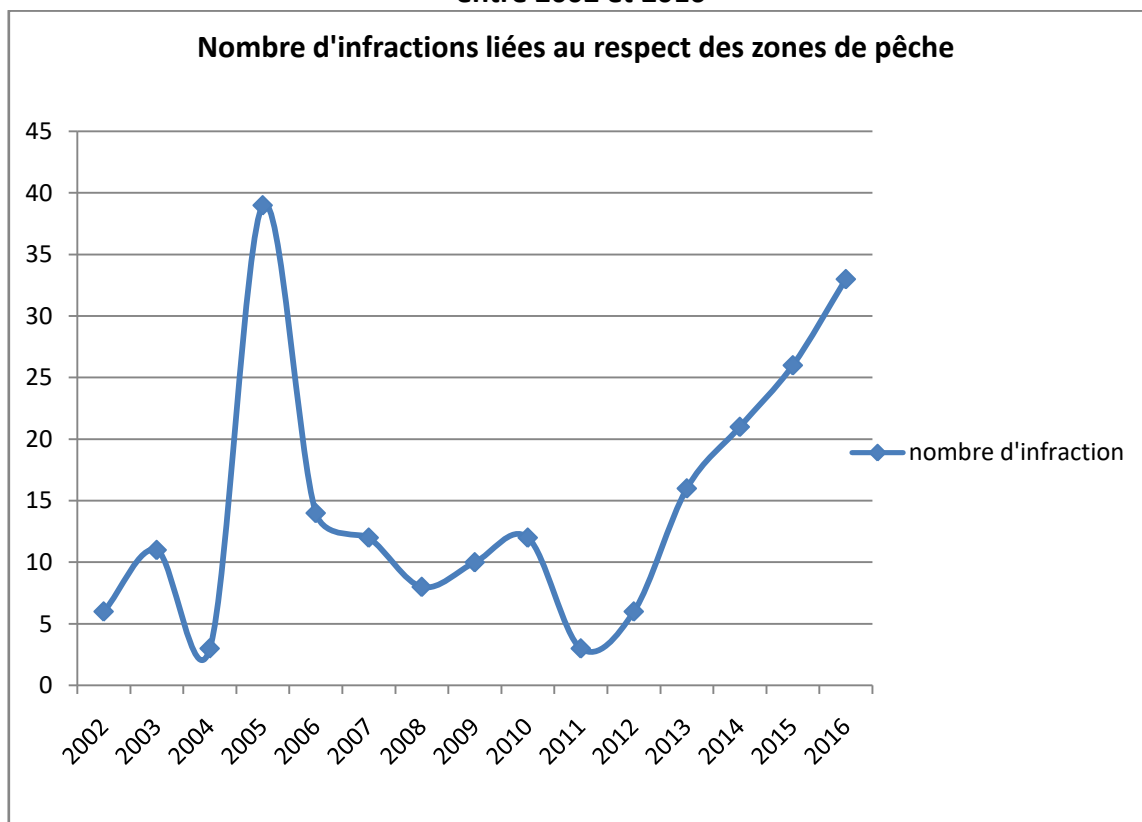
<p><b>Types de relation :</b></p> <p>— Relation continue</p> <p>- - - Relation discontinue</p>	<p><b>Réseaux d'acteurs :</b></p> <p><span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Service de l'État</p> <p><span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightblue; border:1px solid black;"></span> Exploitation de la ressource</p>	<p><b>Les abréviations :</b></p> <p>MARH : Ministère d'agriculture et de ressources hydrauliques</p> <p>MEDD : Ministère de l'environnement et de développement durable</p> <p>DGPA : Direction générale de pêche et d'aquaculture au sein du ministère de l'Agriculture et de ressources hydrauliques</p> <p>APIP : Agence des ports et des installations de pêche</p> <p>URAP : Union régionale d'agriculture et de pêche maritime</p> <p>APA : Arrondissement de production animale</p> <p>CRDA : Commissariat régional d'agriculture</p> <p>DGSV : Direction générale des services vétérinaires</p>
--	---	---

À l'échelle nationale, les ministères et les directions générales détiennent les études et le pouvoir. L'information circule entre toutes les directions régionales et les communes. Celles-ci sont chargées d'exécuter les ordres et les décisions prises à une échelle supérieure. L'union régionale d'agriculteurs et des pêcheurs entretient une relation à titre informationnelle avec les acteurs de la mer (pêcheurs et conchyliculteurs) et une relation discontinue avec les "pêcheurs transgresseurs" de la ressource marine (pêcheurs plaisanciers, pêcheurs sans permis).

### 2.3. Conflit d'usage lié au respect des zones de pêche

Les infractions, relevées par les agents habilités, se rapportent au respect des zones de pêche de 2002 à 2016, si elles sont relativement peu nombreuses (graphique 19), elles donnent des indices sur le type de conflit d'usage au sein du système.

**Graphique 19 : Évolution des infractions liées au respect des zones de pêche entre 2002 et 2016**



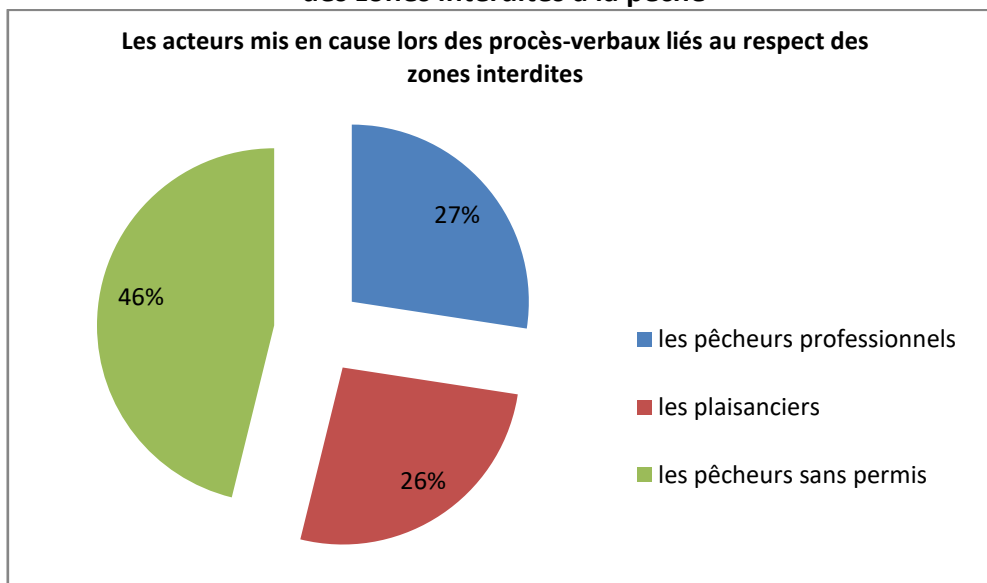
© Ahlem Yahyaoui, 2017/ Traitement des données de l'APIP de Bizerte.

En fait, le graphique révèle une augmentation globale des procès-verbaux répartis sur cinq épisodes comme suit :

- de 2002 à 2004 : une augmentation modérée ;
- de 2004 à 2005 : une augmentation remarquable avec un pic en 2005 ;
- de 2005 à 2008 : une chute rapide ;
- de 2008 à 2011 : une augmentation légère puis une diminution rapide (3 procès verbaux en 2011).
- de 2011 à 2016 : une augmentation importante (26 procès en 2015 et 33 en 2016).

Les diverses infractions relèvent des cas suivants : pêche au canal, pêche au port, pêche dans le quai pétrolier, pêche dans les oueds, pêche dans les emprises militaires, etc. À partir de ces infractions, nous avons dégagé trois catégories d'acteurs mis en cause (graphique 20) : les pêcheurs professionnels, les plaisanciers et les pêcheurs sans permis (ou avec un permis invalide). En fait, la responsabilité est partagée entre les différents types d'acteurs.

**Graphique 20 : Repérage des acteurs responsables des infractions liées au respect des zones interdites à la pêche**

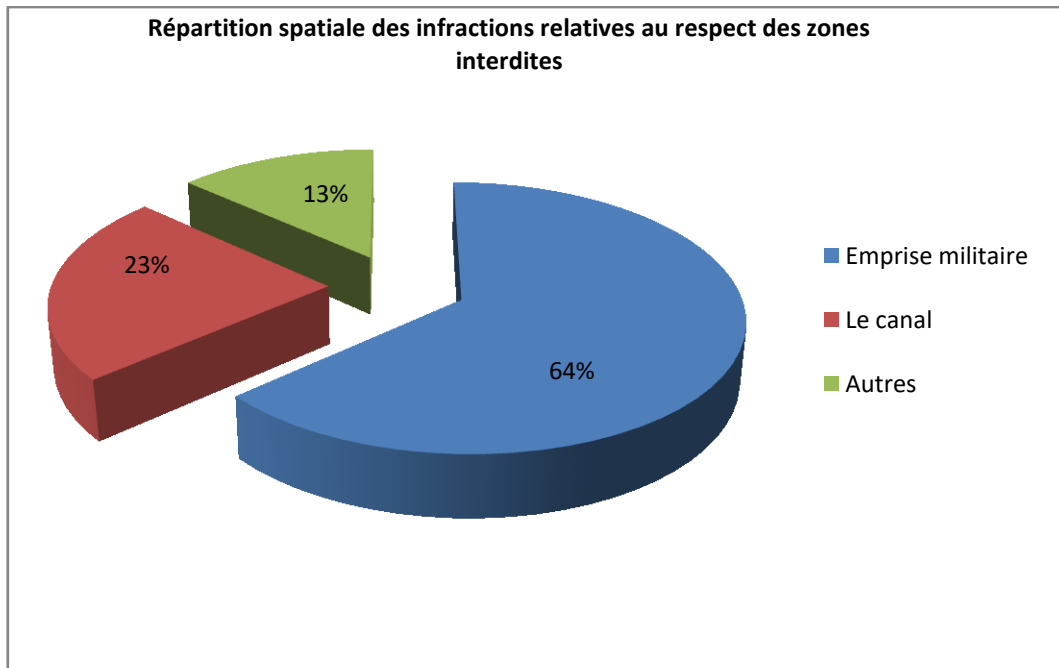


© Ahlem Yahyaoui, 2017/ Traitement personnel des données de l'APIP de Bizerte.

Pour détailler la répartition géographique, objet des infractions, nous avons choisi de définir les zones les plus sensibles. En fait, la répartition spatiale des infractions relatives au respect des zones interdites a dégagé trois grandes catégories (graphique 21) : les emprises

militaires, le canal et autres (les oueds, les quais pétroliers, les ports, etc.). Le nombre des procès-verbaux relatifs à la pêche dans les emprises militaires (64%) représente une part majoritaire. Le nombre des procès-verbaux rédigés par les militaires et les gendarmes est important et montre le degré de conflictualité entre l'ensemble des acteurs.

**Graphique 21 : Répartition spatiale des infractions**



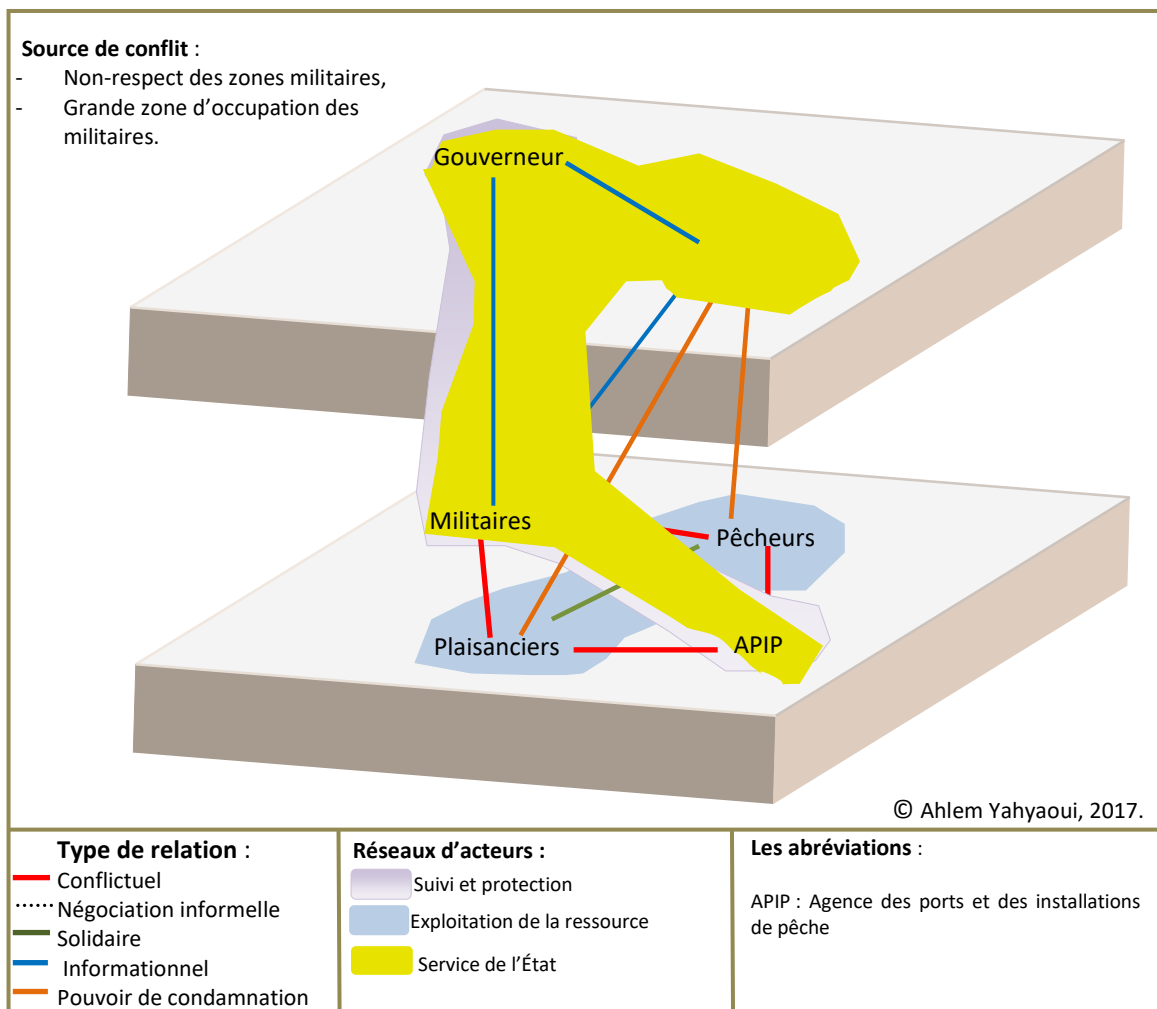
© Ahlem Yahyaoui, 2017/ Traitement personnel des données de l'APIP de Bizerte.

En effet, l'emprise importante des militaires constitue une des sources de conflit entre les différents acteurs. Sur la lagune de Bizerte, quatre casernes occupent des emprises foncières assez importantes : les bases militaires de Sidi Hmed, Menzel Abderrahmen, Karrouba et Menzel Bourguiba.

➤ Réseau d'acteurs du conflit d'usage relatif aux limites des emprises militaires

Le nombre important des emprises militaires sur les abords de la lagune de Bizerte génère des conflictualités croissantes quant à l'occupation et l'exploitation du littoral de la lagune. Les mesures réglementaires sont sévères et les militaires interdisent tout accès et imposent leur propre loi. Les relations sont très tendues entre les pouvoirs de l'État représentés par les militaires et les exploitants de la ressource halieutique (graphe 4).

**Graphe 4: Réseau d'acteurs du conflit relatif aux limites des emprises militaires**



▪ Mode de régulation du conflit relatif aux militaires :

La régulation de contrôle, par la rédaction des procès-verbaux est préférée et les poursuites pénales sont imposées. Les procès-verbaux sont efficaces et les sanctions très appliquées. De ce fait, deux modes de régulation interviennent : (1) régulation par le contrôle, (2) régulation par des condamnations judiciaires.

\*\*\*\*\*

## **Conclusion :**

Ce chapitre a décelé un type de conflits d'usage relatif à la protection de la faune et de la flore. Cette typologie caractérise les atteintes du Domaine public maritime où le nombre des infractions est en perpétuelle évolution. Le Domaine public maritime est transgressé par des constructions en dur, des usages dégradants, une extraction du sable, des baraques de pêcheurs et des occupations temporaires non-réglementaires. Les réseaux d'acteurs sont complexes et les relations sont tendues quand les ressources sont affectées et les intérêts sont touchés.

Le recours en justice est la seule forme d'expression des conflits. L'analyse du contentieux met en évidence les oppositions entre les activités halieutiques, leurs intérêts économiques et la préservation écologique. Les services chargés du contrôle et de la surveillance occupent la place centrale du processus conflictuel. Les réseaux d'acteurs se forment, se nouent et se dissolvent en fonction de la nature du conflit, d'une part, et en fonction de l'espace du conflit, d'autre part. De même, les acteurs changent de positions à chaque fois que leurs intérêts sont atteints. De la même manière, les territoires de conflits sont multiples et chargés de disparités, en fonction des réseaux formés.

## **Chapitre -7- Les conflits d'usage relatifs à la qualité de l'eau et à la gestion des déchets des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre**

---

### **1. La pollution des eaux : le cas de la lagune de Bizerte**

Le littoral de la lagune de Bizerte concentre des activités industrielles et économiques de grande envergure, c'est le cas notamment des complexes industriels les plus puissants : raffinage à Zarzouna, sidérurgie et pneumatique à Menzel Bourguiba. Les activités industrielles lourdes (raffinage, traitement des lubrifiants, cimenterie, sucrerie, etc.) les plus polluantes sont localisées préférentiellement sur la côte même ou dans l'enceinte des ports. Les autres composantes du tissu industriel sont disséminées dans le tissu urbain en zone rétro-littorale, mais il s'agit d'unités généralement sous-équipées qui rejettent directement leurs effluents dans le réseau d'assainissement sans traitement préalable. Enfin, on commence à entrevoir une influence de l'agriculture sur la pêche par le biais de la toxicité de certains produits sur des stades larvaires.

Zone de convoitise économique et de concentration humaine, la lagune subit une pression écologique et environnementale particulièrement forte dans un contexte d'extrême fragilité des écosystèmes. Elle reçoit directement des rejets liquides et agricoles et des rejets domestiques urbains émanant des agglomérations côtières. Or, la quasi-totalité des industries rejettent leurs effluents sans aucun traitement, tandis que 60% des villes seulement sont dotées d'une station d'épuration. Nous détaillerons d'abord les principales sources de pollution, ensuite, nous définirons les conséquences sur le milieu et le cadre réglementaire et législatif qui régit les différents polluants. Enfin, nous présenterons les divers processus conflictuels liés à la qualité de l'eau :

- Conflit d'usage lié aux rejets industriels liquides ;
- Conflit d'usage lié aux intrants agricoles ;
- Conflit d'usage lié à la gestion des eaux urbaines.



## 1.1. Les sources de pollution

Pour détailler les diverses sources de pollution, nous nous sommes basés sur plusieurs études réalisées sur la ville de Bizerte et sa lagune (ANPE, 1990a ; 1990b ; Tebodin, 1998 ; COMETE/IHE, 2003 ; Harzallah, 2003 ; Chikhaoui, Sakka Hlaili, Hadj Mabrouk, 2008 ; MeHSIP-PPIF, 2011). Nous présenterons brièvement les catégories de pollution existante afin de mieux comprendre la stratégie des acteurs dans la gestion du système environnemental de la lagune.

### 1.1.1. La pollution urbaine

#### ➤ Les eaux usées

La lagune de Bizerte concentre des rejets de différentes natures en provenance de différentes localités. Des rejets d'eaux usées sont versés directement ou indirectement dans la lagune *via* les stations d'épuration de Bizerte (par l'oued Mrazig) et de Menzel Bourguiba (à travers un effluent d'oued Guenine). Les analyses réalisées sur le rejet de la station d'épuration de Menzel Bourguiba en 2003 et en 2011 ont montré des dépassements dans les MES (matières en suspension), le DCO (demande chimique en oxygène), le DBO<sub>5</sub> (demande biochimique en oxygène après 5 jours), le phosphore et les salmonelles (COMETE/IHE, 2003 ; MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011). Le rejet de la station d'épuration de Bizerte dépasse la norme tunisienne (« NT 106-02 » qui concerne les eaux usées et relative au rejet dans le milieu mer, lac et ONAS) en matière de DBO<sub>5</sub> (demande biochimique en oxygène après 5 jours), DCO (demande chimique en oxygène), phosphore, nitrites (NO<sub>2</sub>) (COMETE/IHE, 2003, MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011). Ces rejets affectent la qualité des eaux et perturbent les formes biologiques dans la lagune. Les procédés de traitement des deux stations d'épuration sont de type biologique. Les eaux traitées sont rejetées sans aucune maturation dans la lagune, ce qui entraîne une pollution bactérienne des eaux qui peut constituer une source de pollution des produits de la mer dans le lac et dans les champs d'élevage des moules, notamment dans la zone Sud-Est de la lagune. Aussi, les rejets dans la lagune de l'oued Tinja, de l'oued Hima, de l'oued Faroua et de l'oued Guennine (en provenance de la localité d'Om Hani), ne sont pas conformes aux normes tunisiennes 106-02 en matière de MES, DCO, azote, phosphore, DBO<sub>5</sub>, coliformes, hydrocarbures totaux (MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011). D'autres agglomérations non raccordées au réseau

d'assainissement, rejettent les eaux usées à l'état brut dans la lagune (Photo 9). À l'est, on relève des rejets d'eaux usées de Maghraoua, d'El Mouasset ; à l'ouest, de Louata, de Faroua et de Béni Toun ; au sud-est, de Jouaouda et de Khétmine, au sud-ouest, de Guingla, de l'académie navale, des bases militaires, de la Cité Ben Alaya, des industries existantes, etc. Ces sources contribuent localement à la pollution des eaux de la lagune et constituent des sources de contamination, surtout bactérienne, des produits de la pêche dans et aux alentours des zones des rejets.

**Photo 9 : Accumulation de déchets et rejets des eaux usées dans la lagune de Bizerte à Menzel Bourguiba**



© Ahlem Yahyaoui, mars 2014.

➤ Les eaux pluviales :

Plusieurs rejets directs et indirects d'eau pluviale sont versés dans la lagune et participent par charriage aux différents déchets. Au nord de la lagune, divers dalots et rejets d'eaux pluviales sont signalés à Menzel Abderrahmen et Menzel Jemil ; des eaux pluviales dans les zones rurales et les agglomérations de Louata et Faroua sont rejetées par l'oued Hima à l'ouest. Au sud-ouest, plusieurs rejets de Menzel Bourguiba sont signalées à Guingla, Garaa et l'oued sidi Hassoun ; au sud, la zone rurale d'Om Hani.

### **1.1.2. La pollution industrielle**

La lagune de Bizerte est actuellement une des zones industrielles les plus importantes de la Tunisie. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrie était absente. Mais à la suite de la création de l'arsenal

de *Ferry ville*<sup>43</sup>, en 1897, un premier mouvement d'industrialisation a été induit avec le développement de la réparation navale civile et militaire. Depuis les années 1960, l'activité industrielle s'est intensifiée autour du bassin versant, notamment dans le secteur des industries lourdes. L'activité portuaire et commerciale y est développée et le secteur agricole, dynamique. Autant de facteurs synonymes d'emplois pour la région, mais aussi de nuisances pour l'environnement. En effet, après la crise de Bizerte (1961), la région a connu sa révolution industrielle. Il était alors question de créer de grands pôles économiques, capables de brasser un maximum de main d'œuvre. L'arsenal a ouvert la marche, suivi de près par la raffinerie de pétrole (STIR<sup>44</sup>) à Bizerte en 1961, la Socomena (Société de construction mécanique et navale) en 1963 et l'aciérie El Fouledh (industrie de sidérurgie) à Menzel Bourguiba en 1965. La raffinerie Sotulub<sup>45</sup> et la cimenterie ont, elles, été fondées vers la fin des années 1970.

La concentration d'activités industrielles s'accroît alors au rythme de l'extension de la zone industrialo-portuaire. De nouvelles évolutions ont été enregistrées durant les dernières décennies faisant du bassin de la lagune de Bizerte un pôle industriel important à rayonnement national et international. À côté d'une industrie lourde basée sur le raffinage du pétrole, la sidérurgie, la construction et la réparation navale et la production du ciment, les rives de la lagune abritent également un tissu d'industries manufacturières bien développées et diversifiées dont une partie importante est destinée à l'exportation. C'est le cas du textile et de la confection, de la mécanique, de l'électrique et de l'électronique, du cuir, de la chaussure, des accessoires de plaisance, de la construction et de la réparation navale. Les activités industrielles présentes sur la lagune constituent des sources de nuisances (déchets solides, rejets hydriques et émissions atmosphériques). Cette lagune a été l'objet d'une pollution industrielle et d'un bouleversement écologique dus à l'apport excessif des déchets industriels. Diverses pollutions affectent la qualité physico-chimique et biologique des eaux et participent à l'altération des écosystèmes et à la perturbation des activités de pêche et conchylicoles dans la lagune. Les deux études de dépollution de la lagune (COMETE/IHE, 2003 ; MeHSIP-PPIF/UE-FEMIP, 2011), menées en 2003 et en 2011 révèlent l'ampleur des dégâts.

---

<sup>43</sup> Ancienne appellation de Menzel Bourguiba pendant le Protectorat français.

<sup>44</sup> STIR : Société tunisienne des industries de raffinage.

<sup>45</sup> Sotulub : Société tunisienne des lubrifiants.

➤ La pollution hydrique :

Les principaux polluants dans la lagune sont des composés organiques (provoquant l'asphyxie des organismes aquatiques), des particules fines en suspension (des effets néfastes de type mécanique et chimique), des huiles et des graisses pour tous les rejets industriels (COMETE/IHE, 2003). Les teneurs en hydrocarbures totaux dans les sédiments superficiels varient entre 205 et 1160 ppm (Hamouda, 1996). Quant aux teneurs en hydrocarbures dans le sol, les résultats ont signalé un dépassement de la valeur seuil de 5000mg/kg (MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011). Les valeurs les plus élevées se situent en face du goulet et dans les zones à faible hydrodynamisme. La pollution hydrique provient essentiellement des rejets industriels de l'usine sidérurgique (El Fouledh) et de la Société tunisienne des industries des pneumatiques (STIP) (photo 10). El Fouledh déverse tous ses rejets hydriques (industriels, sanitaires, pluviaux) vers la lagune. Par ailleurs, l'industrie stocke la ferraille, les battitures et autres calamines à même le sol, là où les eaux de ruissellement rejoignent directement la lagune. À Menzel Jemil, les eaux en provenance de l'unité de fabrication de circuits imprimés (Fuba) sont rejetées directement dans l'oued Jaddara. Elles dépassent largement les normes de rejet, notamment en quantité de nitrate et de phosphore. Les eaux de la raffinerie STIR et de Sotolub sont quant à elles déversées à l'est du port de pêche. Ces eaux contiennent hydrocarbures et métaux lourds en quantité.

**Photo 10: Rejets hydriques industriels (près de l'industrie sidérurgique à Menzel Bourguiba)**



© Ahlem Yahyaoui, janvier 2013.



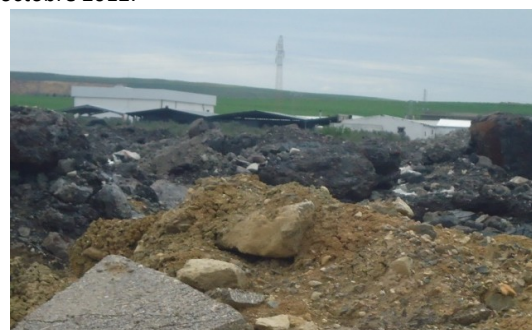
➤ La pollution par les déchets solides :

Les eaux de ruissellement chargées de divers polluants (métaux lourds, boues, déblais, restes de câbles, etc.) sont déversées directement vers les berges de la lagune et vers la nappe phréatique (photo 11). Au niveau du canal de navigation, on constate la présence de plusieurs métaux lourds, notamment : argent, cadmium, zinc, arsenic, uranium, nickel, baryum. Le même constat peut être fait du côté de la ville de Menzel Abderrahmen : argent, plomb, vanadium, nickel (COMETE/IHE, 2003). Certaines zones de la lagune sont caractérisées par des teneurs élevées en métaux lourds comme les alentours de la ville de Menzel Bourguiba (argent, plomb, cuivre, zinc, cadmium, mercure, arsenic, molybdène) et la zone située au niveau de la partie centrale de la lagune de Bizerte (manganèse, oxydes de carbone, nickel, chrome, vanadium). La pollution solide la plus significative se situe dans la zone de stockage d'El Fouledh (COMETE/IHE, 2003).

**Photo 11 : Des déchets solides industriels dangereux (près de l'industrie sidérurgique à Menzel Bourguiba)**



© Ahlem Yahyaoui, octobre 2012.



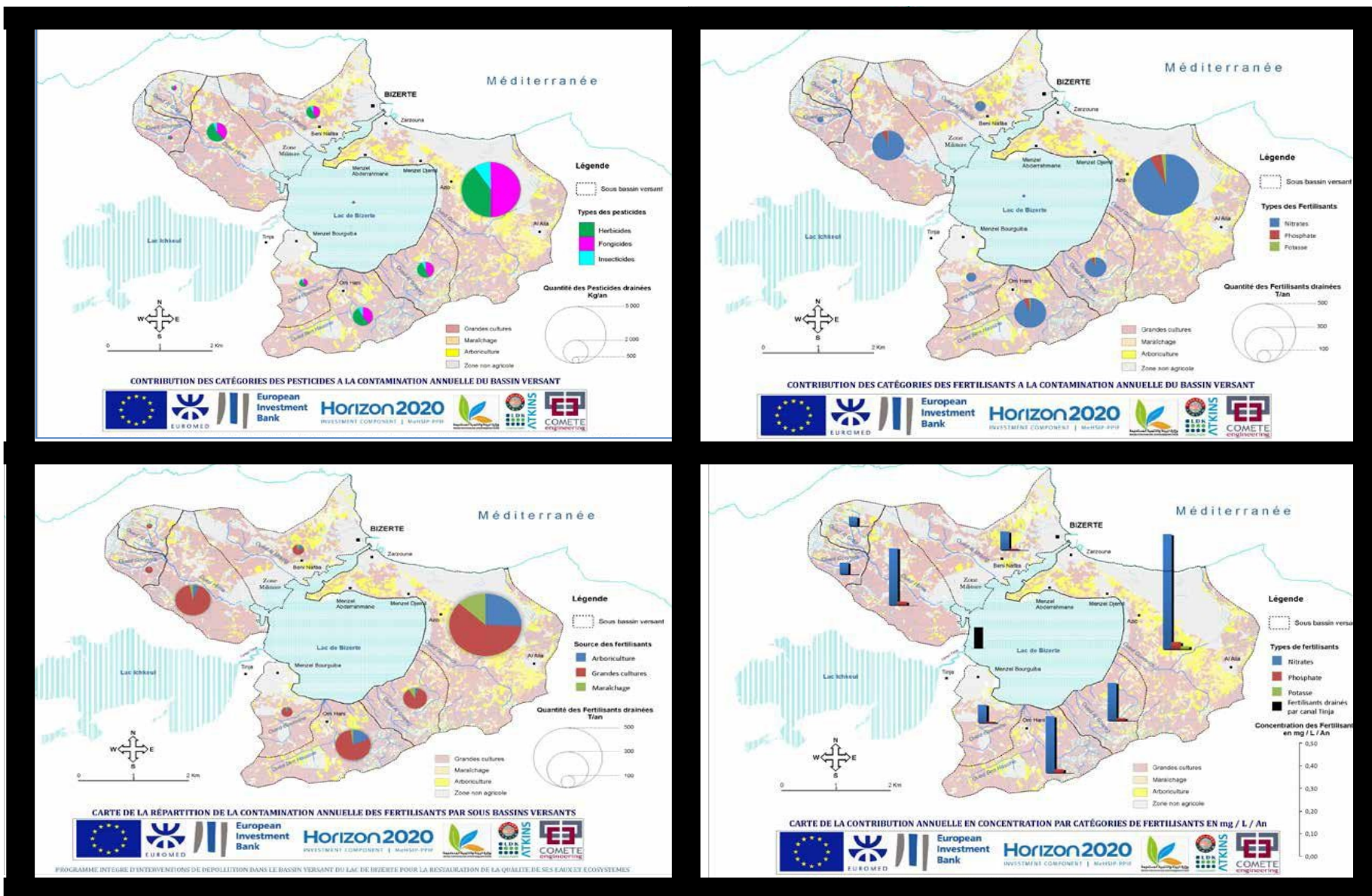
© Ahlem Yahyaoui, novembre 2012.

À proximité de sites industriels complexes, tels que ceux qui sont présents autour du lac de Bizerte, les populations sont soumises à des rejets de polluants multiples qui peuvent concerner le milieu marin et terrestre (air, eaux, sols, végétaux). À la dégradation de la qualité de l'eau liée aux rejets des industries locales s'ajoute la mauvaise qualité de l'air. Cette lagune a été l'objet d'une pollution industrielle et d'un bouleversement écologique dû à l'apport excessif des différents déchets industriels.

### **1.1.3. La pollution agricole diffuse**

Les types de cultures existantes aux abords de la lagune de Bizerte sont : les grandes cultures, les cultures maraîchères, l'arboriculture. Les pesticides et les engrais peuvent constituer des sources importantes de nuisances pour la lagune. Ces produits contiennent du soufre, du fluor, de l'acide cyanhydrique, de l'arsenic, des dérivées chlorées des composés azotés et phosphorés, ou des dérivées organométalliques, et sont acheminés dans la lagune par les eaux de ruissellement des oueds qui drainent la lagune. Ces composés affectent la biomasse phytoplanctonique (production primaire), ce qui agit négativement sur la production halieutique et conchylicole dans la lagune. D'après les statistiques faites dans le cadre de l'étude de dépollution intégrale de la lagune de Bizerte, le bassin versant draine de nombreux pesticides vers la lagune : annuellement 5 tonnes de fongicides, 5.6 tonnes d'herbicides et une tonne d'insecticides (MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011) (carte 10). Les fongicides et les herbicides constituent la catégorie la plus importante. Les quantités drainées vers la lagune sont importantes, elles sont de l'ordre de 12 tonnes par an (MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011). Les cartes montrent la présence de fertilisants sous différentes formes (nitrates, phosphate et potasse) avec des pourcentages variables. Les nitrates représentent la catégorie la plus drainée vers la lagune avec des pourcentages variables en fonction du type de culture. La zone de la lagune est assez agricole, les actifs qui travaillent dans ce secteur sont nombreux et les surfaces agricoles sont grandes. Les zones non urbanisées et non industrielles sont principalement des terrains agricoles. Plusieurs cultures existent, on y trouve, la céréaliculture, les grandes cultures, l'arboriculture, les cultures maraîchères. La céréaliculture, culture représentative de la région, domine le secteur des productions végétales dans la zone délimitée du bassin versant de la lagune avec un taux de 56% de la surface de la zone étudiée à l'échelle du gouvernorat de Bizerte (MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011). La concentration des agriculteurs tout autour de la lagune est importante. Dans la délégation de Menzel Bourguiba, des petites agglomérations telles que Jouaouda, Maghraoua, Louata, Faroua, pratiquent l'élevage animal et la production de foin. Ces activités sont à l'origine de polluants atmosphériques du fait de l'épandage et de l'élevage, mais aussi de mauvaises pratiques (brûlage de déchets divers). Les polluants émis sont des composés organiques volatils non méthaniques, des gaz à effet de serre et des dioxines. Les quantités imputables à ce secteur restent cependant très faibles en comparaison des autres secteurs dans cette zone.

Carte 10 : Cartes de la répartition des pesticides et des fertilisants sur les abords de la lagune de Bizerte (MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011)



## **1.2. Les conséquences sur le milieu**

Les différentes pollutions (urbaine, industrielle, diffuse) ont des effets négatifs sur la lagune. On constate ainsi une contamination des eaux, des sédiments, des nappes souterraines et, par conséquent, une forte dégradation de la ressource marine, de la biodiversité et de l'écosystème aquatique. Tous les rejets dangereux altèrent l'équilibre de l'environnement, créent un phénomène d'eutrophisation et provoquent une disparition de certaines espèces, une atteinte à la qualité de la production primaire (pêche, conchyliculture) et à la santé humaine.

### **1.2.1. *L'atteinte aux activités liées à la qualité des eaux***

De nombreuses activités sur le littoral nécessitent une eau de bonne, voire de très bonne qualité, alors qu'elles sont génératrices d'une certaine forme de pollution. Quant aux activités professionnelles (conchylicoles, halieutiques), elles nécessitent, de toute évidence, des produits de grande qualité. La lagune de Bizerte constitue un pôle économique important dans l'économie marine de la région. Elle constitue une zone de production halieutique et conchylicole, elle est un lieu de naissance pour plusieurs espèces marines et un lieu de maturation des géniteurs pour d'autres. Ce potentiel offre des conditions pour la pratique de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'une source de vie pour diverses classes sociales. Selon les statistiques de l'Agence des ports et des installations de pêche (APIP), la production de la lagune a diminué durant ces dernières années, surtout en ce qui concerne la pêche aux poissons. Ceci est expliqué, d'une part, par la surexploitation et, d'autre part, par l'augmentation de la pollution par les rejets urbains et industriels, qui sont à l'origine de la perturbation du cycle de reproduction chez certaines espèces et de la réduction de la production chez d'autres. La dégradation des milieux lacustres et la modification des conditions édaphiques et de la qualité des eaux dans la lagune sont les causes majeures de ralentissement de la production du secteur halieutique.

### **1.2.2. *L'eutrophisation***

L'eutrophisation des eaux côtières, qui se traduit par un développement anormal du phytoplancton, pouvant induire des anoxies et la mortalité d'organismes marins ou la prolifération d'algues vertes, provoque d'énormes nuisances dans certains secteurs, pouvant même empêcher les activités balnéaires et de pêche récréative. L'eutrophisation naturelle,



très lente, atteint tous les lacs et plans d'eau, même salés, du fait des apports organiques que leur fournissent leurs tributaires et que leur densité accumule sur le fond. Les nitrates et les phosphates solubles, issus de l'action des bactéries sur ces déchets, diffusent jusqu'à la surface éclairée, où ils favorisent une prolifération excessive d'algues et d'autres plantes. À leur tour, ces plantes décomposent des phosphates et des nitrates, dont l'oxygène passe dans l'atmosphère. Dès lors, les apports organiques formant les vases du fond ne subissent plus que des fermentations anaérobies, aux produits putrides et toxiques. Asphyxiés, les poissons fuient ou meurent. Les effluents industriels accélèrent ce processus, et de ce fait, on observe ce phénomène sur les plages de Guengla, de Menzel Abderrahmen et de Menzel Jemil (photo 12).

**Photo 12: Phénomène d'eutrophisation observé à Menzel Jemil et à Menzel Bourguiba**



© Ahlem Yahyaoui, avril 2013.



© Ben Jemâa B., mai 2015.

### **1.2.3. Les problèmes sanitaires et bactériologiques**

Depuis 1991, des cas de pollution bactérienne ont été relevés, d'après les cahiers tenus par l'Institut Pasteur en matière de surveillance systématique des coquillages, plus spécialement pour les coquillages en contact relativement direct avec de rejets domestiques. Cette atteinte à l'environnement marin de la lagune a agi sur la production halieutique.

D'ailleurs, le nombre de pêcheurs a connu une sensible diminution à partir de 2009 (cf. chapitre 4).

### **1.3. Le cadre réglementaire et les compétences des institutions**

Après un diagnostic des diverses pollutions, nous allons nous intéresser au cadre juridique et législatif qui régit les divers rejets. Pour cela, nous présenterons brièvement les principaux textes réglementaires relatifs aux rejets industriels, urbains et agricoles, d'après le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

#### **1.3.1. Le cadre législatif relatif aux rejets industriels liquides**

La réglementation concernant la gestion des eaux industrielles en Tunisie comprend plusieurs textes de lois, décrets et arrêtés datant depuis 1985 (Journal Officiel de la République Tunisienne) :

- Décret n°85-56, du 2 janvier 1985, portant la réglementation des rejets dans le milieu récepteur ;
- Arrêté du ministre de l'Économie nationale en date du 20 juillet 1989, portant homologation de la norme tunisienne relative aux rejets d'effluents dans le milieu hydrique ;
- Loi n°95-51 du 19 juin 1995 sur la ratification de la Convention internationale de 1990 sur la coopération pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures ;
- Loi n°95-63 du 10 juillet 1995 sur la ratification de la Convention de Berne par les mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination ;
- Loi n°96-29 du 3 avril 1996 instituant un plan national d'intervention en cas d'urgence pour lutter contre la pollution marine.

#### **1.3.2. Le cadre législatif relatif aux déchets solides**

- Loi cadre n°96-41 de juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de l'évacuation des déchets au niveau national et local ;
- Décret n°2000-2339 d'octobre 2000 établissant une liste des déchets dangereux ;
- Décret n°2002-693 d'avril 2002 sur les conditions et les méthodes de recyclage et de gestion des huiles de graissage et des filtres à huiles usagées et de leur gestion ;

- Arrêté du ministre de l'Environnement et du développement durable, du 23 mars 2006, création d'une unité de traitement des déchets dangereux et de centre de réception, de stockage et de transfert.

Au niveau national, la principale institution publique participant à la gestion des déchets solides est l'ANPE, désignée pour la mise en œuvre de PRONAGDES. C'est également l'ANPE qui passe des contrats avec le secteur privé pour la construction et le fonctionnement des décharges. En même temps, l'ANPE est chargée de délivrer des autorisations pour des activités, y compris la gestion des déchets solides, pouvant entraîner d'éventuels impacts sur l'environnement. Au niveau local, ce sont les municipalités qui sont les seules responsables pour la gestion des déchets solides, avec le soutien administratif des gouvernorats. La loi municipale n°95-68 de 1995 place la responsabilité absolue de la gestion des déchets solides urbains aux municipalités et prévoit plusieurs dispositions pour la promotion des principes de coopération entre municipalités.

Une Agence nationale de gestion des déchets (ANGed) a été créée en 2005 (Décret n°2317-2005). L'ANGed est un établissement gouvernemental sans caractère administratif, placée sous la supervision du ministère de l'Environnement et du Développement durable. Ses activités et ses domaines d'intervention comprennent : l'élaboration, en coopération avec les agences et les départements concernés, d'une stratégie et d'un programme national de gestion intégrée et durable des déchets ; l'établissement des décharges contrôlées et de centres de transfert des déchets, dont 6 devaient entrer en service en 2006 ; la fermeture des décharges sauvages et l'exécution d'un programme de réhabilitation ; la mise en place et l'exploitation d'une plateforme de traitement des déchets solides ; l'élaboration d'études de gestion et de plans, liés aux nouvelles décharges contrôlées ; et enfin la réalisation et la coordination de la gestion des activités de recyclage et de valorisation des déchets.

### **1.3.3. Le cadre législatif relatif aux produits agricoles**

Le cadre législatif régissant le commerce des produits pesticides à usage agricole a été réglementé par la loi n°61-39 du 7 juillet 1961 et son décret d'application n°61-300 du 28 août 1961. Ces deux textes exigeaient l'homologation des produits pesticides par la Commission technique d'études des produits pesticides à usage agricole. La procédure d'homologation fut organisée officiellement à partir de 1977. Une nouvelle loi 92-72 vit le jour le 3 août 1992 portant organisation du secteur des pesticides à usage agricole. Une

autre modification a été apportée, il s'agit du décret n°2002-3469 du 30 décembre 2002 fixant les modalités et les conditions d'obtention de l'homologation et de l'autorisation provisoire de vente des produits à usages agricoles ainsi que les autorisations de leur fabrication, importation, formulation, conditionnement, vente et distribution.

#### **1.3.4. Les dispositions réglementaires relatives aux rejets des eaux usées**

La réglementation concernant la gestion des eaux usées en Tunisie comprend plusieurs textes de lois, décrets et arrêtés datant depuis 1975, date de promulgation de la loi organique des communes (Journal Officiel de la République Tunisienne).

- Décret n°85-56 du 2 janvier 1985 relatif à la réglementation des rejets dans le milieu récepteur ;
- Arrêté du ministre de l'Économie et des finances, du 18/05/1990, portant sur l'homologation de la norme tunisienne (NT.106.03) relative aux spécifications des eaux usées traitées à des fins agricoles ;
- Arrêté du ministre de l'Agriculture du 21 juin 1994, fixant la liste des cultures qui peuvent être irriguées par les eaux usées traitées ;
- Loi n°2001-116 du 26 novembre 2001, modifiant le code des eaux promulgué par la loi n°75-16 du 31 mars 1975 ;
- Décret n°85-56 du 2 janvier 1985 régissant le déversement des eaux usées dans les milieux récepteurs ;
- Décret n°89-1047 du 28 juillet 1989, modifié par le décret n°93-2447 du 13 décembre 1993, identifiant les conditions de réutilisation des eaux usées traitées à des fins d'irrigation ;
- Décision du ministre des Finances nationales du 20 juillet 1989 sur l'homologation des normes tunisiennes pour le déversement d'effluent dans le milieu aquatique N.T.106.02 et N.T. 106.03(1989), définissant des normes pour le déversement des eaux usées traitées et leur réutilisation à des fins d'irrigation ;
- Décret n°94-1885 du 12 septembre 1994, définissant les conditions de déversement des eaux usées non urbaines dans le réseau d'assainissement dans les zones d'intervention de l'ONAS (Office national d'assainissement) et requérant l'autorisation préalable au déversement de l'ONAS ;

- Décret ministériel de 1995 relatif aux modalités et aux conditions spécifiques de la réutilisation des eaux usées traitées à des fins d'irrigation.

En résumé, l'Office national d'assainissement (ONAS) prend en charge uniquement les eaux usées (pas les eaux pluviales) et ceci dans les zones de son intervention (par décret). Les eaux usées se déversant dans le milieu naturel sont du ressort de l'ANPE. Aussi, le cadre réglementaire tunisien a fixé différentes conditions pour : (1) le traitement et l'utilisation des eaux traitées. La norme NT 106.03 concerne la réutilisation des eaux usées traitées. La norme NT 106.03 est directement rattachée au décret n° 89-1047 du 28 juillet 1989 sur les conditions d'utilisation des eaux usées traitées à des fins agricoles<sup>46</sup>. (2) La réutilisation des boues des stations d'épuration. Jusqu'à 1997, les boues stabilisées issues des stations de traitement des eaux usées étaient utilisées comme fertilisant dans le domaine agricole. Les pratiques de réutilisation des boues, non contrôlées et non suivies par un organisme ou une institution officielle pour vérifier les impacts de cette réutilisation libre, n'étaient pas soumises à un cadre réglementaire officiel.

En 1997, une interdiction de l'utilisation des boues résiduaire, même bien traitées, est déclarée par la Direction de l'hygiène du milieu et la protection de l'environnement (DHMPE), du ministère de la Santé publique. Les boues délaissées et stockées dans les stations d'épuration ou dans les décharges provoqueront à long terme des conséquences néfastes sur le fonctionnement de l'installation d'épuration en dégradant la qualité des eaux épurées. Face à cette situation, l'Office national d'assainissement (ONAS) a fait en 1998 des démarches, en collaboration avec le Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET), auprès de l'INNORPI pour élaborer une norme relative à l'utilisation des boues résiduaire issues des stations d'épuration urbaines. En décembre 2002, une norme NT 106-20 (réutilisation des boues d'épuration en agriculture) a été mise en place. La norme toute seule ne permettait pas l'utilisation des boues. Il fallait attendre l'apparition du cahier des charges fixant les conditions d'utilisation des boues par l'exploitant agricole. L'intensité des activités dans des régions entourant des mers fermées et semi-fermées, comme la lagune de Bizerte, a toujours, à long terme, une forte incidence

---

<sup>46</sup>Ce décret définit notamment : les conditions d'utilisation des eaux usées traitées, avec nécessité d'une autorisation préalable délivrée par le ministère de l'Agriculture, avec accord du ministère de la Santé et de l'ANPE ; la nécessité d'un traitement préalable des eaux usées avant toute utilisation agricole ; les fréquences d'analyse des paramètres physicochimiques et microbiologiques des eaux usées traitées.

environnementale qui perturbe l'écosystème, d'une part, et contribue à l'émergence des conflits d'usage environnementaux, d'autre part.

## **1.4. Manifestation des conflits liés à la pollution de l'eau**

Les rejets urbains, pluviaux, agricoles et industriels sont les principales sources de contamination des espèces animales et végétales. L'analyse de la presse et du contentieux nous a permis de collecter une quantité satisfaisante d'informations sur différents conflits, leur historique et leur évolution. Le principal point sensible qui ressort de cette lecture touche à la préservation de la qualité de la ressource en eau. Les enjeux liés à la qualité des eaux sont importants (enjeux économiques et sociaux, politiques, écologiques, etc.) et suscitent des conflits d'usage où les problématiques environnementales sont au premier plan. Les diverses situations d'opposition qui se manifestent quant à la dégradation du milieu aquatique révèlent en fait un problème global lié au traitement des déchets liquides et solides et à la maîtrise de la diffusion des différentes pollutions.

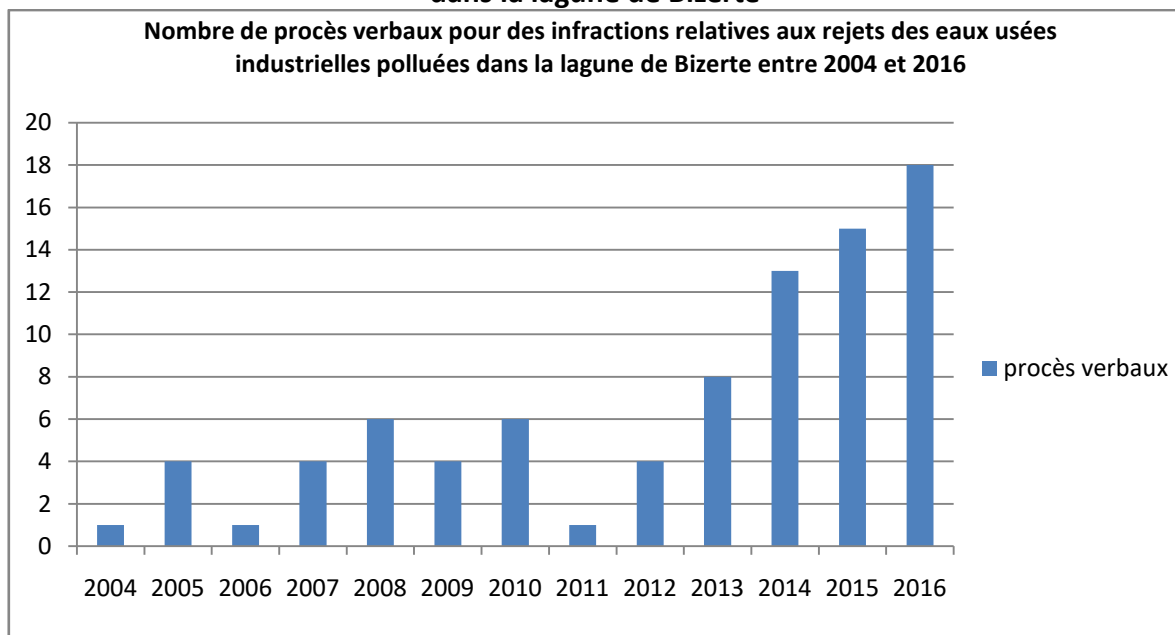
### **1.4.1. Conflit d'usage lié aux rejets industriels**

La multiplication des activités industrielles implantées sur les abords de la lagune est source de pollution importante. Cependant, les rejets industriels sont les principales sources de pollution et de contamination des espèces animales et végétales. La lagune est en contact direct avec des établissements industriels polluants et à risque. Elle est soumise à des pollutions industrielles qui font émerger les tensions entre des acteurs aux usages incompatibles. Trois conflits très virulents ont eu lieu à ce sujet, l'un lié au déversement dans la lagune et dans les oueds de déchets par des industries, qui a eu pour conséquence une grave pollution, les autres dus au traitement des déchets industriels que les opposants associent également à un risque de pollution des eaux. Ces nombreux conflits témoignent d'une forte préoccupation collective autour de la qualité de l'eau, dans un contexte de vigilance. De nombreux acteurs se regroupent également autour de la question des déchets, pour intervenir dans sa politique de gestion et/ou pour contrer les projets d'implantation des centres de traitement (centre de stockage, etc.).

En fait, la pollution des eaux, effective ou potentielle, est l'élément déclencheur de plusieurs conflits d'usage sur la lagune de Bizerte. Les professionnels de la pêche et de la conchyliculture, dont l'activité nécessite une qualité d'eau irréprochable, sont au cœur de ces conflits. Ainsi, un processus conflictuel se manifeste principalement lors de l'apparition

d'une pollution visible (eau noire, malaigue, etc.). Cependant, les statistiques relatives au contentieux lié aux rejets des eaux usées industrielles révèlent que sur les 85 procès-verbaux enregistrés entre 2004 et 2016, 54 procès-verbaux sont dressés entre 2013 et 2016. Depuis la fin de l'année 2007, le nombre accuse une augmentation globale sensible puis une diminution au début de 2011 (graphique 22). Les infractions relevées par les agents habilités, si elles sont relativement peu nombreuses, donnent des indices sur le type de conflit d'usage au sein de l'espace littoral de la lagune de Bizerte. Par ailleurs, la loi cadre de l'ANPE de 1988 fixe des sanctions pour les industriels polluants, qui peuvent aller jusqu'à 50 000 dinars.

**Graphique 22: Nombre des procès-verbaux liés aux rejets des eaux industrielles polluées dans la lagune de Bizerte**



© Ahlem Yahyaoui, 2017 / Traitement personnel des données de l'ANPE et de la cour de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte.

Visible ou invisible, réelle ou potentielle, la pollution de l'eau suscite des conflits d'usage sur l'ensemble de la lagune. En effet, l'activité de pêche est économiquement fragile et particulièrement sensible à la pollution des eaux. La présence des industries sur les rives de la lagune provoque des inquiétudes quant à l'avenir du milieu et de l'activité de pêche. D'ailleurs, les plus vives réactions apparaissent sur les parties de la lagune à vocation halieutique. Les professionnels de la pêche et de la conchyliculture subissent directement les nuisances et sont directement concernés par les préjudices liés à la mauvaise qualité des eaux. La dégradation des milieux et l'appauvrissement des stocks de poissons et de coquillages depuis les années 2000 a pour conséquence la diminution du nombre d'exploitants – la population des pêcheurs a connu une diminution de 30% en dix ans (CRDA

de Bizerte, 2011) – et un ralentissement de la production du secteur halieutique. Les petits métiers de la pêche, se sentant menacés de disparition, manifestent de façon virulente leur mécontentement. Les pêcheurs dénoncent les nuisances occasionnées par les industries sur la faune et la flore et les incidences sur le secteur halieutique. D'après les entretiens effectués sur le terrain, les principales infractions concernent plus particulièrement la dégradation de l'écosystème et l'atteinte aux activités liées à la mer (pêche et conchyliculture). Un pêcheur au port de Menzel Abderrahmen dénonce la pollution : « *Je pêche depuis cinquante ans, la lagune est mon monde (...) Quand j'étais enfant, il suffisait de tendre la main pour attraper un mullet, la mer était riche. Aujourd'hui, la dorade est dégradée, tout est en danger à cause de la pollution industrielle. Où pêcher ? Nous sommes entourés d'industries qui déversent leurs déchets chimiques dans l'eau (...) partout des contaminations à Menzel Jemil, Menzel Bourguiba, l'usine de sucre, beaucoup sont les sources [des problèmes]. Il faut une solution, c'est la misère ici, c'est la catastrophe* » De même le président de la chambre locale des pêches et de l'agriculture précise par ailleurs qu'« *on vit difficilement, nous sommes dans une situation critique, la pollution industrielle a détruit l'écosystème du lac. Le pêcheur n'arrive plus à vivre (...) on meurt progressivement* »<sup>47</sup>.

De même, les conchyliculteurs accusent les industries de polluer la lagune par leurs rejets d'eaux usées et d'hydrocarbures, mais l'opposition entre ces deux acteurs se cristallise davantage dans la zone de Menzel Bourguiba. Ces acteurs ne sont pas les seuls à manifester leurs inquiétudes concernant l'état alarmant du milieu aquatique. La pollution de l'eau mobilise de nombreux acteurs tels que l'Association tunisienne santé-environnement (ATSE) et les élus locaux qui explorent les conséquences écologiques et économiques de la pollution des eaux et s'allient parfois aux professionnels pour dénoncer le non-respect des mesures réglementaires ou l'inertie des pouvoirs publics. L'ATSE quant à elle, milite pour la réduction des taux de rejets industriels, en dénonçant la dégradation du milieu littoral dans des interventions à la radio locale, dans des séances de sensibilisation sur terrain, des manifestations publiques, des visites programmées et guidées avec des responsables administratifs, ou lorsqu'elle dépose des plaintes auprès des administrations concernées. D'autres situations antagoniques liées à la pollution des eaux apparaissent, mais cette fois-ci en amont des projets d'aménagement des communes riveraines (par exemple le projet

---

<sup>47</sup>Entretien fait en novembre 2013 dans le cadre des entretiens programmés avec les acteurs.



d'extension de la zone industrielle à Menzel Bourguiba). L'association a sensibilisé tous les élus et les collectivités territoriales sur l'impact de la nouvelle zone industrielle programmée dans le Schéma directeur d'aménagement (SDA) de la ville de Menzel Bourguiba. En réponse à ces revendications et ces plaintes, le schéma d'aménagement a été refusé au profit d'un autre, plus adapté aux contraintes de la commune.

Des articles de presse sont publiés et des émissions télévisées sont diffusées afin de tirer la sonnette d'alarme sur la contamination des eaux de la lagune. Lorsque des mesures réglementaires sont prises pour renforcer le suivi et l'amélioration de la qualité des eaux et de ses ressources (sensibilisation contre la vente des coquillages, etc.) des conflits d'usage se manifestent, notamment entre les professionnels de la mer et les services publics. La pollution des eaux est alors instrumentalisée et utilisée comme moyen de pression face à la mise en œuvre de projets susceptibles d'occasionner des nuisances au milieu, mais surtout à la pratique de la pêche et de l'aquaculture. La pollution de l'eau est dénoncée auprès des services publics afin d'entreprendre des mesures coercitives vis-à-vis des pollueurs. En fait et dans la continuité de la politique de l'État, des mesures de vigilance renforcée se mettent en place. De ce fait, les stratégies des autorités publiques s'orientent vers un renforcement de la régulation de contrôle par une organisation de ses services, révélant une orientation claire en faveur du respect des normes. La gestion des conflits s'avère plus simple avec la rédaction plus fréquente de procès-verbaux. Les industries sont mises sous contrôle de l'ANPE et des amendes sont payées par les industries-polluantes. Dans ce sens, un agent contrôleur de l'ANPE ajoute *« Il faudrait vérifier les perturbations environnementales, faire le tour de la lagune tous les jours. Mais avec un seul contrôleur pour toute la ville de Bizerte, c'est impossible à faire »*.

Le directeur juridique de l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) répond *« C'est vrai que nous aimerions faire des contrôles plus fréquents sur l'ensemble du territoire, mais nous agissons quand même. Nous travaillons avec les moyens disponibles : nombre de contrôleurs, moyens de transport, etc. L'ANPE n'a pas les moyens de faire plus que contrôler et dresser un procès-verbal. Nous pouvons porter plainte, ce que nous faisons, mais pas plus. Nous sommes d'ailleurs actuellement en procès avec plusieurs industries à Bizerte »*. Le conflit des pêcheurs révèle que l'État fonde un système de contrôle par une organisation de ses services, afin de faire respecter des normes et des lois en vigueur en matière de déversement des eaux industrielles polluées. Les stratégies des autorités

publiques s'orientent vers un renforcement de la régulation de contrôle. L'élément déclencheur de ce conflit est évidemment le déversement de produits toxiques dans le milieu aquatique. Cependant, l'implantation même des usines suscite de vives réactions de la part des pêcheurs traditionnels et des associations environnementales. Ils sont en fait engagés dans un conflit plus global, qui est la lutte contre la pollution potentielle générée par la localisation des industries.

Si le recours en justice est une des armes employées par l'association ATSE et les pêcheurs pour dénoncer – et faire payer – la pollution des industries, la voie de presse est également largement utilisée. Cependant, les médias se retrouvent parfois impliqués directement dans le conflit. La pollution suscite donc la mise en réseau d'acteurs pour gérer la crise sanitaire (interdiction de pêche, de baignade, etc.) et pour mettre les transgresseurs en face de leurs responsabilités.

- Le réseau d'acteurs du conflit lié à la pollution industrielle de la lagune de Bizerte

La région de Bizerte possède un potentiel industriel assez varié sur le littoral de la lagune. Plusieurs industries datent de la colonisation française et d'autres lui ont succédé ou sont en cours de projection. L'État encourage le regroupement en pôles industriels, il attribue ainsi aux terrains de la région des vocations industrielles proliférant dans tous les secteurs. L'économie et l'emploi sont des critères puissants auxquels font appel les industriels (propriétaire, salarié, ouvrier) pour répondre à l'ensemble des interrogations posées par les opposants (associations, pêcheurs, etc.). Dans ce sens, le représentant du ministère de l'Industrie précise « *les industries ouvertes sur la lagune de Bizerte font survivre des centaines de famille. Les industries sont appelées par les lois en vigueur à gérer les déchets mais sans arrêter les unités (...) sinon on risque une révolution. Et oui une révolution sociale* » De même, un salarié dans une unité industrielle a ajouté « *je suis conscient des problèmes causés par notre industrie...oui ! C'est gênant, mais en contre partie on a des engagements. Cette usine emploie plus de 1000 ouvriers, à part le staff administratif. Si la production s'arrête on risque de perdre nos clients qui vont trouver d'autres partenaires dans d'autres pays. Qui va survivre dans cette mini-société ? L'emploi pèse énormément sur d'autres choses comme l'environnement. On peut trouver des solutions pour le préserver mais sans fermer les industries* ». Nous soulignons que la lutte des intérêts est la cause principale derrière l'émergence de certains conflits.

La conflictualité apparaît nettement à une échelle communale où les tensions sont très tendues entre les acteurs du monde de l'industrie et les exploitants de la ressource aquacole de la lagune ainsi que les défenseurs de l'environnement. Les pêcheurs (plaisanciers, professionnels) et les conchyliculteurs (propriétaires des concessions, pêcheurs de moules non autorisés) défendent leur droit à un environnement marin sain, exempt de toute perturbation écologique, une défense au profit d'un produit marin hygiénique et facilement commercialisé. Tous les acteurs marins sont menacés par tout produit chimique et organique touchant la salubrité et la propreté des terrains marins. Un pêcheur avertit que *« si ces rejets se poursuivent, une catastrophe écologique est à redouter à terme, qui viendrait à bout de l'écosystème marin »*. Ils s'opposent aux industries qui utilisent des techniques et font des traitements parfois non conformes aux normes de rejets industriels solides et liquides. Les manifestations sont parfois dures, surtout après les émissions diffusées par la radio locale de la région, qui témoignent des colères et des mécontentements des riverains, de la population locale, de l'association environnementale ATSE. Le président de l'association ATSE a déclaré à propos l'usine de sucre : *« Une telle usine, moderne et récente ne saurait fonctionner sans station d'épuration, de prétraitement des eaux usées, surtout que l'ANPE a donné son agrément lors de la réalisation de l'étude d'impact. C'est là la question centrale, comment et pourquoi ? c'est à l'ANPE de nous répondre »*. Une pétition rédigée par l'association environnementale ATSE, signée par un certain nombre de pêcheurs, de riverains, de plaisanciers et déposée auprès de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL) et auprès du siège du Gouvernorat de la ville a obligé les représentants à se déplacer sur les lieux pour constater les dégats engendrés.

En 2013, le directeur général de l'APAL suite à sa visite a averti les transgresseurs sur les ondes de la radio locale de la ville afin de les pousser à respecter les normes et les techniques mises en œuvre (photo 13). De même, en 2015, le gouverneur de la ville a visité les abords de la lagune pour observer les déchets et relever les impacts environnementaux (photo 14). La réponse aux alertes et aux pétitions se traduit d'ailleurs essentiellement par des visites sur terrain des représentants de certaines collectivités territoriales.

**Photo 13: Visite du DG de l'APAL**



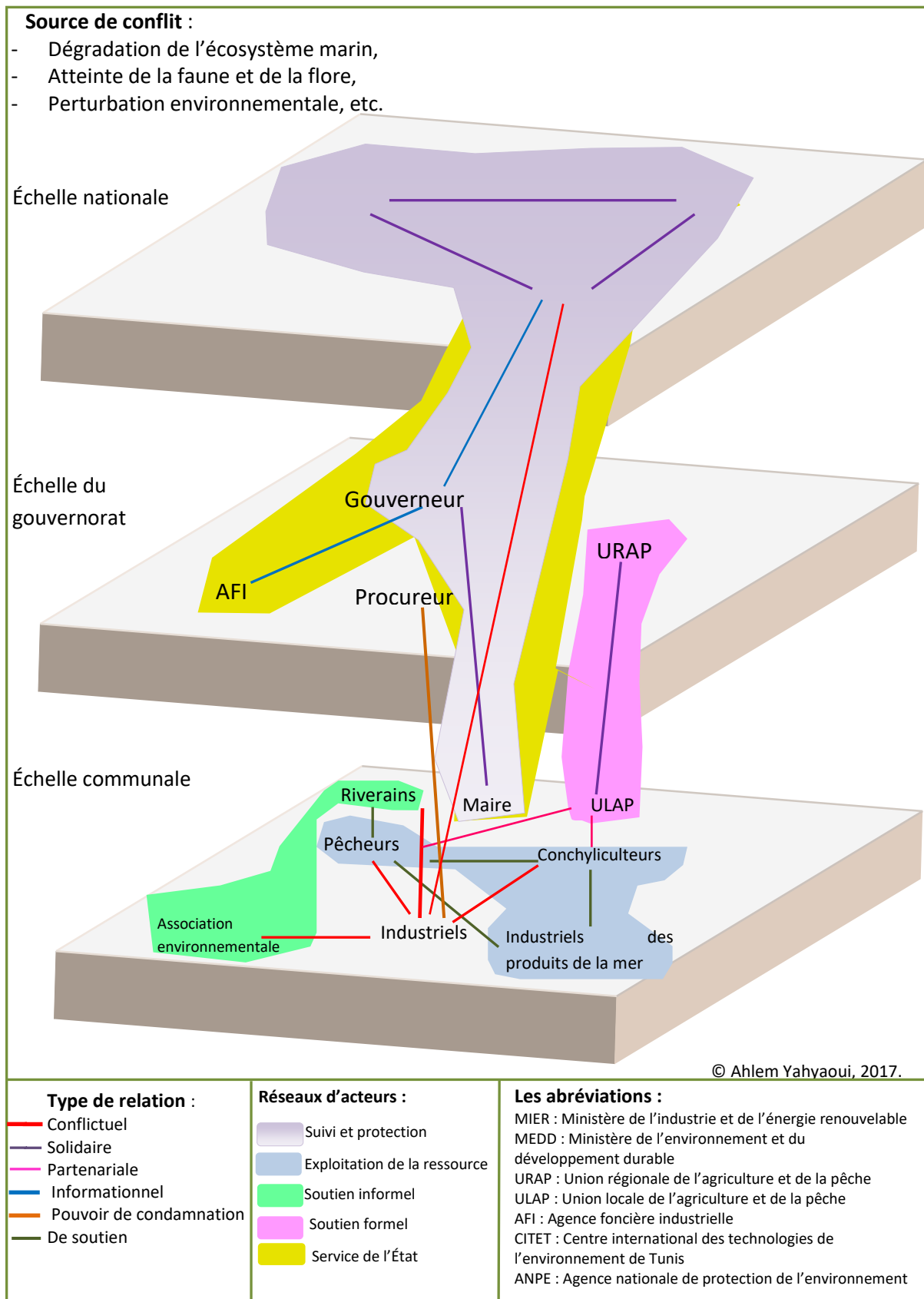
**Photo 14: Visite du gouverneur de la ville**



© Ben Jemâa B., septembre 2015.

Les industries polluantes sur les berges de la lagune de Bizerte sont mises sous contrôle de l'ANPE. Elles sont régulièrement condamnées pour leur négligence et l'atteinte qu'elles portent à l'environnement, comme en atteste le nombre important de contraventions dressées et d'amendes payées par ces derniers. Un riverain souligne « *on souhaiterait que le promoteur se penche avec tout le sérieux requis sur ces questions en considérant la terrible catastrophe écologique qui a frappé* ». Les oppositions se constituent uniquement à une échelle très réduite, celle des communes. La hiérarchie entre les diverses échelles administratives est uniquement informationnelle et circulatoire. L'information circule entre les divers corps de l'État et les applications sont prises uniquement à travers les voies de fait (graphe 5). La conflictualité apparaît nettement à une échelle communale où les tensions sont très fortes entre les propriétaires des industries et les exploitants de la ressource aquacole ainsi que les défenseurs de l'environnement. Les diverses situations d'opposition qui se manifestent quant à la dégradation du milieu aquatique révèlent en fait un problème global lié au traitement des déchets liquides et à la maîtrise de la diffusion des pollutions industrielles. Les conflits sont lisibles uniquement à deux niveaux (graphe 5). (1) À l'échelle communale, le conflit émerge pour protéger une ressource, où les divers usagers (pêcheurs et conchyliculteurs) forment un réseau solidaire entretenu par le soutien des riverains, des résidents et des défenseurs de l'environnement. (2) À l'échelle du gouvernorat, l'Agence nationale de protection de l'environnement contrôle, avertit les industries polluantes et suit une voie juridique lorsque le procureur de la République est saisi.

**Grphe 5: Le réseau d'acteurs du conflit lié à la pollution industrielle**



La lecture du réseau montre que de nombreux conflits sont le fait de problématiques communales et qu'ils concernent l'ensemble du territoire. Cette impression peut provenir du fait que les acteurs qui se mobilisent sont essentiellement des groupements formels ou informels : associations, syndicats, instances politiques, etc. Cette caractéristique semble renvoyer à une faible capacité de mobilisation locale ou en tout cas de collectivisation des efforts individuels en dehors des organismes de représentation départementaux constitués et reconnus dans leur action : on ne voit pas émerger par exemple d'association locale de riverains. L'opposition se manifeste d'abord par des actions de démonstration (pétitions, manifestations, lettres) et de manière secondaire par des actions judiciaires (plaintes, recours). Les opposants ont très souvent recours à la justice. Enfin, les tentatives pour solutionner ces conflits se traduisent essentiellement par un dédommagement financier en appliquant le principe pollueur-payeur.

- La régulation des conflits

Si les solutions alternatives à la verbalisation sont toujours préférées, les procès-verbaux sont tout de même efficaces pour résoudre les conflits qui portent atteinte à l'environnement marin. Les poursuites pénales ne facilitent pas les relations entre les acteurs. Deux modes de régulation interviennent. Une régulation de contrôle, par la rédaction des procès-verbaux (1) : des sanctions peu appliquées comme l'explique un aménageur urbain, « *Les prérogatives de l'ANPE s'arrêtent à une simple rédaction des PV, malheureusement le mécanisme pour freiner de manière efficace les pollueurs n'existe pas* ». Un responsable de l'ANPE parle de la difficulté de sanctionner les acteurs du monde de l'industrie et propose une procédure plus puissante « *pour réformer le cadre juridique qui n'a pas été réformé depuis des décennies et faire participer tous les intervenants autour d'une table ronde : il faut trouver une solution loin des partis et des querelles politiques* ».

Une régulation par des séances de sensibilisation et des panneaux de signalisation (2). L'association environnementale ATSE a organisé des séances et des sorties sur le terrain afin de sensibiliser la société civile et l'inciter à prendre des initiatives de protection de la lagune (photo 15). Ils ont également partagé des panneaux de sensibilisation sur les réseaux sociaux interdisant la baignade dans des parties de la lagune (photo 16).

**Photo15 : visite guidée des chercheurs et des riverains**



© Ahlem Yahyaoui, mars 2013.

**Photo16 : panneau de sensibilisation**



©Ben Jemâa B.

### **1.4.2. Conflit d'usage lié aux intrants agricoles**

L'agriculture est un secteur qui contribue à la contamination des eaux de la lagune et à la dégradation de son écosystème par les intrants agricoles. En effet, dans le cadre de la dépollution de la lagune, les analyses faites ont montré que les pesticides contribuent à une contamination annuelle des eaux avec un taux de 11,3 ug/l/an (MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011) sachant que la réglementation relative à la concentration totale des pesticides est fixée à 0,5 ug/l. Ces intrants ont la qualité de s'accumuler dans les tissus adipeux des organismes, ce qui menace la faune de la lagune. Quant aux fertilisants, la présence des nitrates est un indicateur négatif, ils sont de forts contaminants des nappes souterraines et/ou superficielles. Aussi pour l'azote organique et le phosphate, les analyses ont enregistré des valeurs élevées dépassant les normes<sup>48</sup>. D'ailleurs, les phosphates accélèrent l'eutrophisation, aggravent l'état sanitaire de la lagune et constituent un danger qui menace la stabilité de l'écosystème. En tenant compte de la circulation des eaux, les bords nord, est et le centre de la lagune, les plus infectés, enregistrent des dégâts importants puisque la contamination séjournera pour une longue durée.

Les intrants agricoles représentent une source de conflit impliquant tous les acteurs du réseau à diverses échelles. Les relations conflictuelles se tissent à une échelle communale et entre les usagers de la lagune. Les conflits apparaissent dès que les quantités des intrants agricoles dépassent les normes. Des situations conflictuelles mettent les acteurs de la lagune

<sup>48</sup> La norme tunisienne est de 1mg/l pour l'azote (MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011).

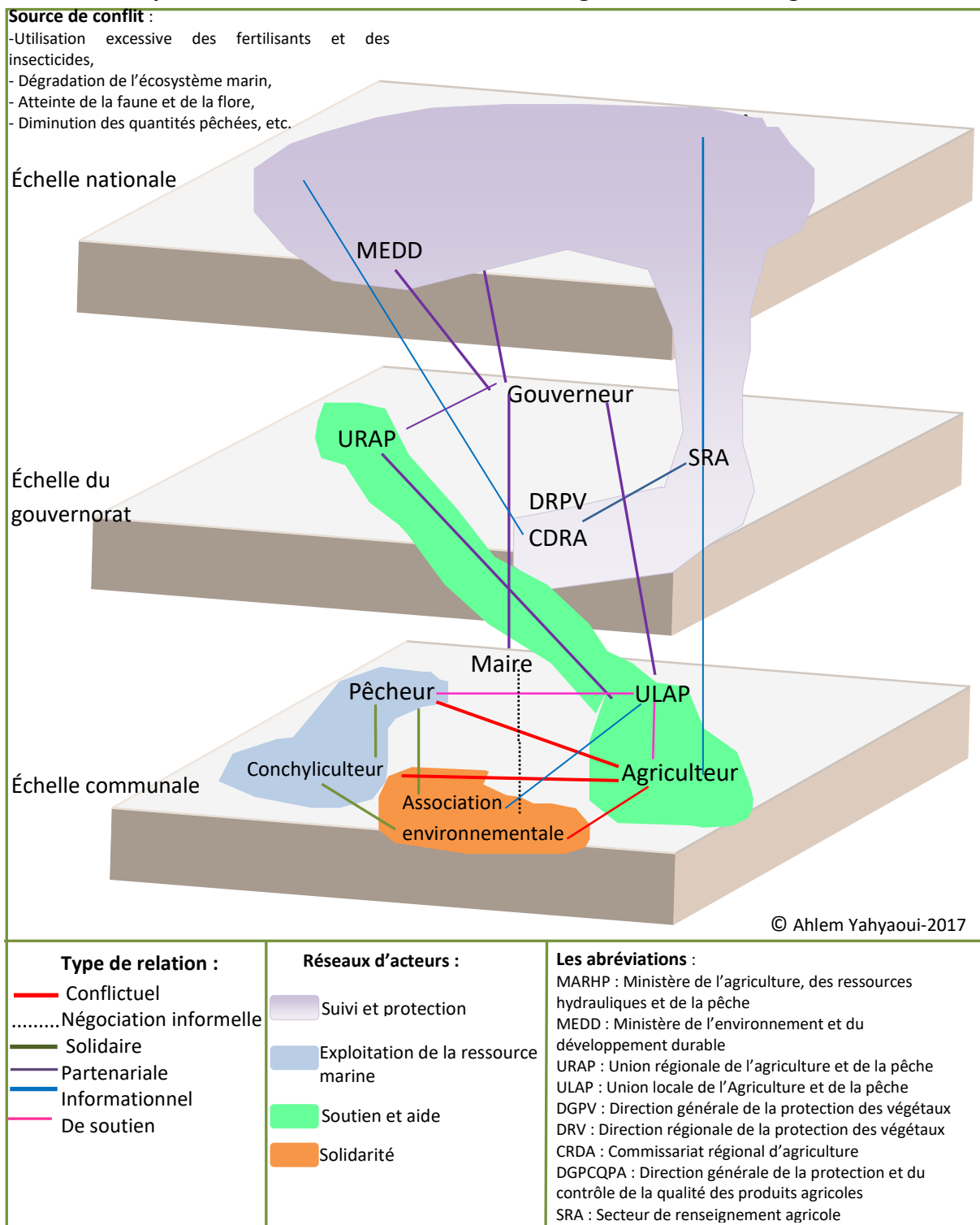
en opposition. Les usagers de la mer annoncent leur mécontentement et refusent les pratiques non conscientes des agriculteurs, « *ils accélèrent la production de leurs terres par l'utilisation de quantités de pesticides non réglementaires et dégradent les sols et les mers* » (Propos d'un pêcheur). La population marine (pêcheurs et conchyliculteurs) exprime un mécontentement face aux utilisations non réglementaires des agriculteurs avec le soutien de l'association environnementale ATSE. La protection de leur ressource implique les pêcheurs dans un réseau de solidarité. Les agriculteurs refusent les consignes et continuent leurs procédures en mettant les autres usagers à l'écart « *s'il veulent qu'on arrête de travailler, ils n'ont qu'à nous indemniser* » (Propos d'un agriculteur). Ils ont négocié avec les administrations et les autres acteurs lors de l'élaboration de l'étude de dépollution intégrale de la lagune en demandant une indemnisation financière. « *Le dialogue est stérile avec de gens pareils, ils ne pensent pas à l'avenir des autres générations* » a affirmé un des membres d'une association environnementale. Celle-ci a soutenu la colère des pêcheurs et négocie informellement la nécessité de protéger la lagune à travers des réunions très restreintes avec les représentants et les élus du Conseil municipal. L'État cherche à atténuer la conflictualité à travers des séances de sensibilisation et de concertation avec les agriculteurs. Les élus ainsi que le gouverneur sont placés à l'extérieur du réseau. Les rapports se tissent entre deux réseaux, l'un est défini par les exploitants de la ressource halieutique et l'autre est représenté par les défenseurs de l'environnement (graphe 6).

- La régulation des conflits

L'utilisation excessive des intrants agricoles est à l'origine des conflictualités entre les divers usagers de la lagune. Les professionnels de la pêche s'opposent aux agriculteurs dont l'usage des pesticides et des fertilisants ne respecte pas l'environnement et la nature. Les oppositions et les relations tendues ont suscité des mécontentements et des colères lors des réunions organisées par l'Union des pêcheurs et des agriculteurs. La régulation des conflits par l'intermédiaire des séances de sensibilisation auprès des agriculteurs a contribué à atténuer le conflit. Aussi, des discussions informelles entre les agriculteurs et le Service de renseignement agricole ont favorisé une régulation du conflit dans certains cas. Deux modes de régulation interviennent : (1) discussion informelle ; (2) séances de sensibilisation.



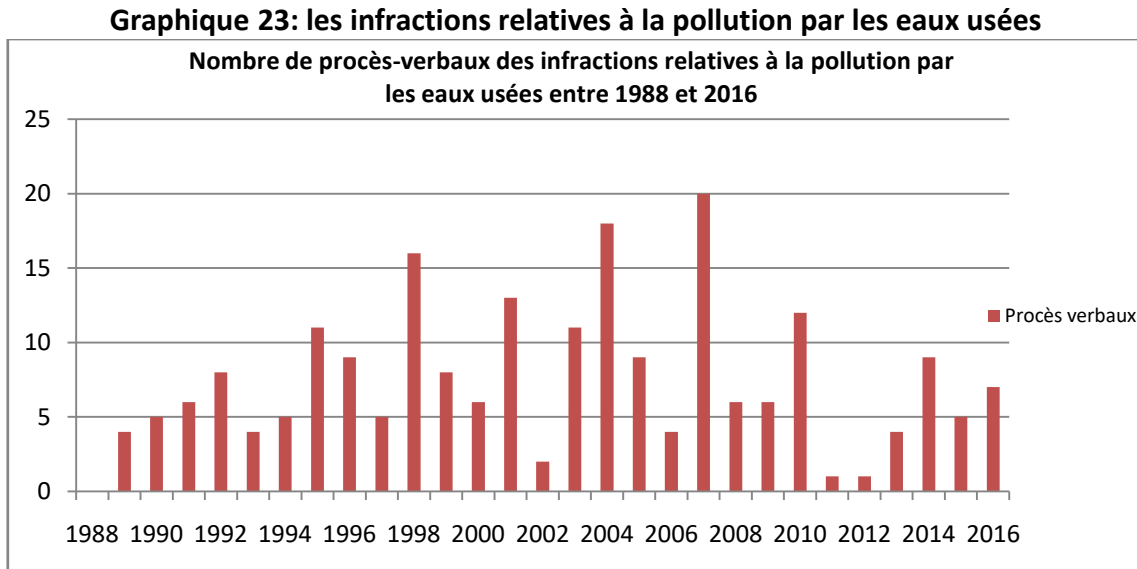
**Grphe 6: Réseau d'acteurs du conflit d'usage lié aux intrants agricoles**



### 1.4.3. Conflit d'usage lié à la gestion des eaux usées urbaines

Le recensement par les experts contrôleurs de l'ANPE de l'ensemble des infractions relatives à toutes les pollutions hydriques, à tous les rejets des eaux usées déversées d'une manière directe ou indirecte dans la lagune, était indispensable pour notre recherche afin de connaître l'évolution chronologique des situations conflictuelles se rapportant à la gestion

des eaux de la lagune. Le choix d'une période variant entre 1988 à 2016 est justifié par la date de création de l'ANPE (Août 1988). Une nette augmentation du nombre des infractions, avec toutefois une forte irrégularité d'une année à l'autre, est enregistrée (graphique 23).



© Ahlem Yahyaoui, 2017/ Traitement personnel des données de l'ANPE et de la cour de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte.

Les eaux usées déversées dans les milieux naturels sont du ressort de l'ANPE. En effet, il y a deux types d'eaux versées dans la lagune : les eaux usées domestiques et les eaux usées épurées. En ce qui concerne les effluents domestiques, il s'agit des eaux usées brutes en provenance des habitations, des agglomérations et des établissements collectifs ou publics, privés ou encore militaires. Parfois ces agglomérations ne sont pas prises en charge par l'ONAS, comme certaines zones rurales ou des quartiers non encore assainis. Ces eaux polluées sont rejetées directement dans la lagune ou bien stockées dans des fosses septiques et dans des puits perdus et s'infiltrent dans le sol. Parfois ces eaux usées contiennent des eaux usées industrielles, en principe prétraitées à l'intérieur des enceintes des usines. Les eaux usées sont souvent traitées dans les stations d'épuration de l'ONAS. Ces eaux, même traitées, comportent une pollution résiduelle (de 5 à 15%) car le rendement des stations d'épuration est en moyenne compris entre 85 et 95%. On doit prendre en compte que les eaux usées brutes tunisiennes sont plus concentrées qu'en Europe parce qu'elles sont moins diluées et donc le rendement est relativement plus élevé. Ces eaux épurées sont évacuées ou refoulées vers la lagune de Bizerte. La situation des stations d'épuration (STEP) de Bizerte et de Menzel Bourguiba n'est guère plus enviable : pompes en panne, râteliers de dégrillage en mauvais état, qualité d'eaux épurées non-conformes (COMETE/IHE, 2003). Un responsable à l'ONAS souligne « *elles sont dans un état vétuste. Leur niveau de traitement*

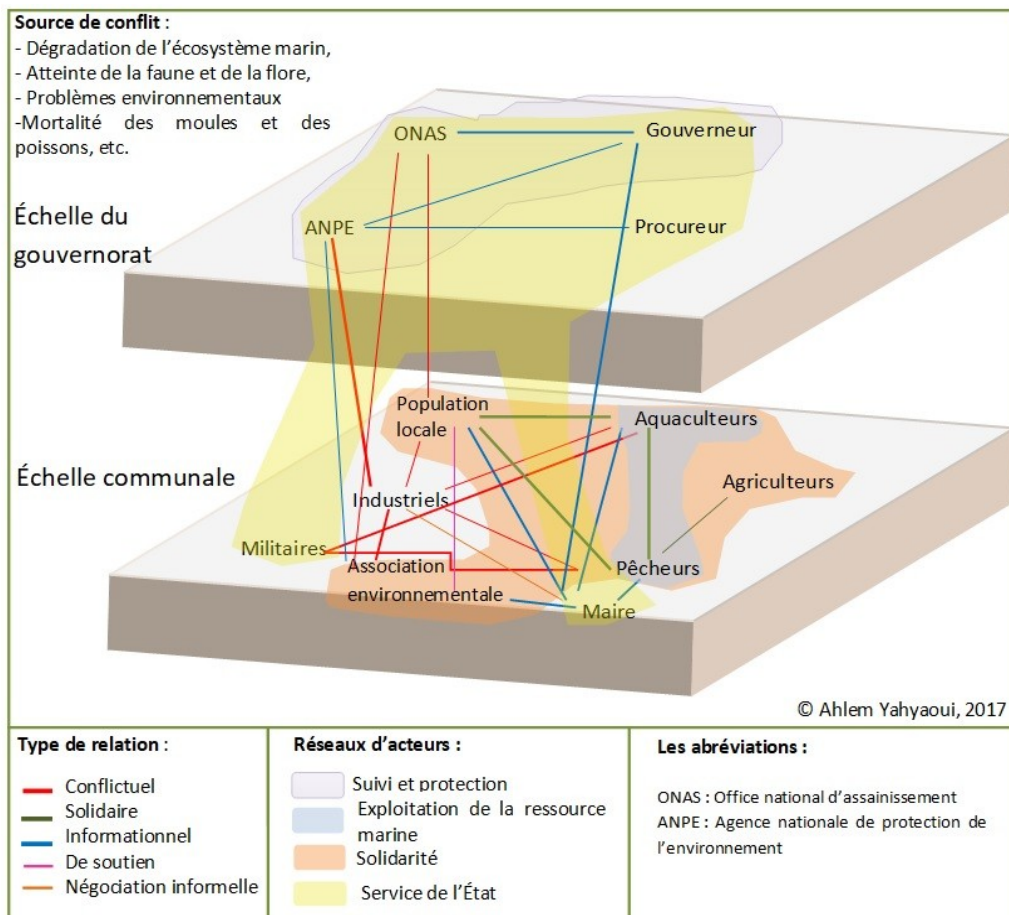
*est faible et ne répond pas aux normes en vigueur ni aux cahiers des charges* ». L'Office national d'assainissement (ONAS) possède une structure qui permet le contrôle, à tout moment, des diverses sources de pollution aussi bien en amont qu'en aval des stations d'épuration. Le plan de suivi des divers effluents des stations d'épuration, utilisé par l'ONAS, est effectué selon des formulaires de « planning mensuel » remplis pour chaque station où des prélèvements de contrôle des effluents des différentes STEP doivent être effectués.

- Réseau d'acteurs du conflit d'usage lié aux eaux usées

Les eaux usées (domestiques, traitées) déversées dans la lagune constituent une source de conflit. La conflictualité s'accroît dès l'apparition des signes de pollution entre tous les acteurs exploitant ou défendant la lagune. La population locale des agglomérations urbaines et rurales manifeste de manière agressive et parfois violente son mécontentement du travail de retraitement de l'ONAS. Les riverains de « *Louata* » et de « *Faroua* » (deux agglomérations rurales) ont par exemple manifesté en 2011 en bloquant la circulation sur la route qui mène de Menzel Bourguiba à Bizerte pendant une demi-journée, afin d'alerter et de faire passer un message aux collectivités locales. Ils demandaient le droit d'accès à un réseau d'assainissement et un raccordement au réseau d'eau potable. La présence de l'association ATSE a donné plus de poids à cette revendication d'un droit à une lagune propre et saine et à la nécessité d'assainir les régions avoisinantes. Le mécontentement des exploitants marins (pêcheurs et conchyliculteurs) a été soutenu par la population locale et les riverains de la région. Un pêcheur à Menzel Bourguiba précise : « *la responsabilité des industries est primordiale mais aussi celle de l'ONAS, il ne faut pas l'oublier. Les stations de pompage déversent leurs eaux usées pleines de déchets organiques et chimiques dans l'eau. La lessive, les produits ménagers, que pensez-vous qu'ils contiennent ? C'est une catastrophe* ». Les rapports sont tendus entre deux catégories d'acteurs, ceux qui défendent leur ressource de vie et ceux qui défendent l'environnement. Ils agissent à une échelle territoriale bien déterminée, celle de la commune. La population marine et les riverains s'opposent aux acteurs du monde de l'industrie et aux militaires qui sont considérés comme des acteurs majeurs derrière les quantités des eaux usées déversées dans la lagune. Le président de l'association environnementale ATSE intervient : « *Nous nous sommes postés à l'une des sorties de la STEP de Menzel Bourguiba pour observer les rejets. Il était évident qu'ils n'étaient pas traités. Il y avait de la boue, de la vase, l'eau prenait une couleur trouble et les odeurs étaient désagréables... Nous nous sommes ensuite rendus dans la station. La*

porte était ouverte et à l'intérieur, il n'y avait personne. Le matériel était démonté, l'eau entrant d'un côté et sortait de l'autre. J'ai immédiatement rédigé un rapport que j'ai envoyé à l'ONAS, à l'ANPE et au ministère. Finalement, on m'a appris que la STEP ne dépendait pas de l'ONAS. Le contrat avec le concessionnaire chargé de son entretien avait pris fin, sans repreneur ensuite. On l'avait laissée à l'abandon ». Un responsable de l'ONAS précise « Après 2011, une quinzaine de stations ont été vandalisées dans le gouvernorat. Il y a eu de nombreux vols de matériels, de pompes et de tuyaux. Cela s'est malheureusement répercuté sur le réseau d'assainissement ». Deux réseaux d'acteurs soulignent une insatisfaction auprès de l'ensemble des représentants territoriaux tels que le Gouverneur, le Maire, et l'ONAS. Gêné, un responsable de l'ONAS se justifie : « Si nous voulons freiner ces dégradations et que cela ne se reproduise pas à l'avenir, il faudrait aussi employer des gardiens. Et nous n'en avons pas les moyens pour le moment. C'est une question d'argent et de priorité étatique ». À une échelle communale, le maire est placé au cœur du réseau de conflit, il reçoit toutes les plaintes et les demandes de la population et les transmet au gouverneur de la ville qui se trouve en dehors de la conflictualité. Quant à l'ANPE, la rédaction des procès-verbaux est le mode choisi (graphe7).

**Graphe 7 : Réseau d'acteurs du conflit d'usage lié aux eaux usées**



## 2. Les conflits induits par la pollution de l'eau sur l'étang de Berre

Les enjeux liés à la qualité de l'eau sont importants et occupent une place centrale parmi les conflits d'usage sur les rives de l'étang de Berre autant que sur la lagune Bizerte. En fait, la pollution des eaux de l'étang est ancienne et a commencé avec les premières installations industrielles et les occupations humaines. La politique économique de grands travaux a profondément modifié les paysages de l'étang de Berre et a dégradé son environnement, notamment le milieu aquatique (Germain, 1917). Cette dégradation déclenchée par l'installation des pétroliers sur ses rives en 1930 a contribué à une contamination importante de l'étang par les hydrocarbures et le phénol. Des oppositions et des conflits entre les pêcheurs et les acteurs du monde de l'industrie remontent ainsi à 1927 (Picon *et al.*, 2006). En 1957, l'étang fit l'objet de contaminations : une loi fut votée pour interdire la pêche dans ses eaux et les pêcheurs furent indemnisés. Nous tentons ici de décrypter les sources de pollution de l'étang ainsi que les manifestations liées à la pollution des eaux. Ainsi, le corpus de données permet de saisir une évolution des conflictualités accompagnée de transformations spatiales et d'actions menées pour protéger l'étang de la pollution.

### 2.1. L'industrie : principale source de pollution de la zone Fos-Berre

D'une superficie de 155km<sup>2</sup> ; l'étang de Berre constitue l'une des plus grandes lagunes méditerranéennes d'Europe. L'étang est un territoire très fortement investi par les activités humaines : habitat, industries, loisirs, pêche, tourisme, etc. Depuis un siècle, ce milieu a connu une industrialisation et une urbanisation massives de ses rives et de son bassin versant qui sont à l'origine de sa dégradation.

*« En réalité, depuis la Première Guerre mondiale, l'industrie avait pris pied sur les zones portuaires de Marseille et sur le pourtour de l'étang de Berre, jusqu'à Port-de-Bouc. Nous poursuivions avec la zone industrielle portuaire de Fos, la marche vers l'Ouest mais, curieusement, cette marche a soulevé des inquiétudes sur l'environnement qui auraient dû avoir bien des raisons de transparaître auparavant, du fait des huileries, de la pétrochimie ou de l'urbanisation concernant l'aéroport de Marignane. Ce projet, nouveau et vaste, fut un révélateur et un accélérateur en un temps où le souci écologique perçait à peine. »* (Intervention de Didier Cultiaux, préfet de région honoraire, Assemblée plénière spéciale 40 ans du SPPPI PACA, octobre 2012).

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'étang de Berre n'est entouré que de quelques villages de petite taille, dont l'économie repose principalement sur l'agriculture (vigne, oliviers, maraîchage), la saliculture et la pêche. Progressivement, le site est utilisé comme espace de circulation maritime – canal de Martigues à Fos (1855-1863) –, tunnel du Rove reliant la rade de Marseille à l'étang (1903-1913), ferroviaire et aérien (plan d'eau de Berre, Vitrolles et Rognac, et plates-formes aériennes de Marignane et d'Istres). Depuis les années 1920, l'essor de l'aéronautique correspond à une nouvelle phase de l'industrialisation qui enserrait l'intégralité de l'étang de Vaine. En 1930 commence l'ère industrielle avec la construction des premières raffineries pétrolières, un essor qui inclut l'étang de Berre dans une logique productiviste nationale. Les infrastructures pétrolières se développent, amenant la création des villes nouvelles à l'est et la constitution d'un réseau de transport de grande envergure. Au cours de cette période, les professionnels de la pêche subissent les transformations importantes de l'étang liées aux implantations d'industries et d'infrastructures lourdes pour le commerce et le transport. La recherche d'une concentration sur le même site des différents maillons des filières énergétiques, sidérurgiques et pétrochimiques, induisant des extensions importantes des infrastructures et des rejets multiples, entraîne une dégradation de la qualité des prises et une diminution progressive des territoires de pêche à l'intérieur de l'étang.

## **2.2. Les conséquences sur le milieu et les activités**

L'augmentation des rejets urbains, agricoles et industriels dans l'étang de Berre contribue à une dégradation progressive de son écosystème marquée par l'eutrophisation, la contamination chimique et des apports excessifs et variables d'eau douce. Il en résulte une atteinte aux activités liées à la qualité des eaux telles que la pêche, le tourisme, la baignade, etc.

### **2.2.1. *Eutrophisation et contamination chimique***

Les apports très élevés de nutriments dans le milieu (azote et phosphore) stimulent le développement des algues et conduisent à des crises d'anoxie. Les sources d'azote et de phosphore dans l'étang sont multiples, avec les rejets urbains sur le bassin versant naturel et une activité agricole importante, y compris sur le bassin versant de la Durance. Cette eutrophisation était réellement préoccupante jusqu'au début des années 2000. Les

symptômes sont : des échouages d'ulves sur les rives, une eau parfois opaque et appauvrie en oxygène. Dans l'étang de Bolmon, les fonds meubles sont quasiment dépourvus de vie et la masse d'eau est le siège d'une prolifération de cyanobactéries. Le canal du Rove est gagné par l'eutrophisation. Entre les années 1930, période des premières installations de sites pétrochimiques et le début des années 1970, aucune contrainte réglementaire n'encadrait les niveaux de rejets. La pollution par les hydrocarbures et les métaux lourds (plomb, mercure, cadmium, etc.) était telle, que la pêche, qui faisait vivre 300 familles, dut être interdite en 1957 pour des raisons sanitaires. Les sédiments du fond de l'étang gardent aujourd'hui la trace de cette contamination, mais depuis 1971 et la mise en place d'un programme efficace de réduction des rejets industriels, la situation s'est améliorée.

### **2.2.2. Des apports excessifs et variables d'eau douce et la diminution de la salinité**

Aux effets des apports croissants de pollution, s'est ajoutée, à partir de 1966, la mise en service des usines hydroélectrique EDF<sup>49</sup> de Salon et Saint-Chamas entraînant une perturbation radicale de l'écosystème lagunaire par l'apport massif d'eau douce et de limon en provenance de la Durance. Ce sont, en moyenne, 4 milliards de m<sup>3</sup> d'eau douce par an qui sont rejetés dans le nord de l'étang de Berre. La salinité chute brutalement dans l'étang de Berre entraînant une diminution de la salinité de l'étang de Bolmon. Ce constat, partagé depuis de nombreuses années par les acteurs locaux (monde associatif, élus, professionnels de la pêche, etc.) a donné lieu à une vaste mobilisation en faveur de la réhabilitation de l'étang de Berre. La chute de la salinité des étangs entraîne la disparition des salins, abandonnés en 1966.

### **2.2.3. Activités liées à la qualité des eaux : pêche, loisir, tourisme**

Les paramètres hydrologiques sont modifiés et les apports liquides et solides ont eu pour conséquence une stratification de la salinité et de l'oxygénation, amplifiant l'eutrophisation et favorisant le maintien de zones azoïques dans les parties profondes de l'étang. La perturbation de l'écosystème lagunaire a entraîné la fin des activités traditionnelles lagunaires. La collecte des coquillages disparaît progressivement de l'étang, cotrainte qui s'ajoute à l'interdiction de la pêche en 1957, comme mentionné

---

<sup>49</sup>L'aménagement hydroélectrique de la Durance a structuré la gestion de l'eau dans toute la région, en remplissant trois fonctions essentielles : l'irrigation agricole, l'alimentation en eau potable et la production d'une énergie renouvelable, l'hydroélectricité.

précédemment. Jusqu'au milieu des années 1960, de nombreux pêcheurs quittèrent le métier au profit de la pêche en haute mer. Toutefois, l'arrivée de l'eau douce dans l'étang en 1966 (la mise en marche de l'EDF de Saint-Chamas) a favorisé la prolifération de l'anguille, d'où l'arrivée de nouvelles générations de pêcheurs. En 1970, la situation s'aggrava et la pêche fut interdite dans l'étang le 15 janvier 1970. La mauvaise image de l'étang de Berre s'impose au public et induit une forte baisse de la fréquentation touristique, en particulier des plages. La pollution a marqué la culture locale, et a mis fin à une vision positiviste de la civilisation dans ses rapports à l'espace et à la nature.

#### **2.2.4. Démarches pour améliorer la qualité des eaux**

Dans l'étang de Berre, entre 1993 et 2005, les variations temporelles de salinité restent importantes. Mais la qualité chimique des eaux s'améliore cependant, grâce aux normes de rejets imposées aux industries de la chimie et de la pétrochimie à partir des années 1970. Par dérogation, la pêche aux anguilles est tolérée plus qu'autorisée (L'article du 2 octobre 1991). La pêche est à nouveau autorisée dans l'étang de Berre en 1994 (une loi n°94-114 du 10 janvier 1994 rétablit l'autorisation de la pêche). Une prise de conscience environnementale a déclenché des mesures efficaces de protection environnementale par l'implantation de stations d'épuration. La France entreprend d'importants efforts en matière d'amélioration de la qualité des eaux. La transcription en droit français, par la loi sur l'eau en 1992, de la directive européenne de 1991 sur le traitement des eaux urbaines oblige les villes à assainir et épurer les eaux usées. Un arsenal de mesures législatives et institutionnelles contribue à l'amélioration de la qualité des eaux. Des structures locales de gestion de la ressource disposent des instruments contractuels (contrat de baie, contrat de l'étang, contrat de rivières, etc.) afin de répondre aux exigences de la population et régler les tensions à dimension environnementale.

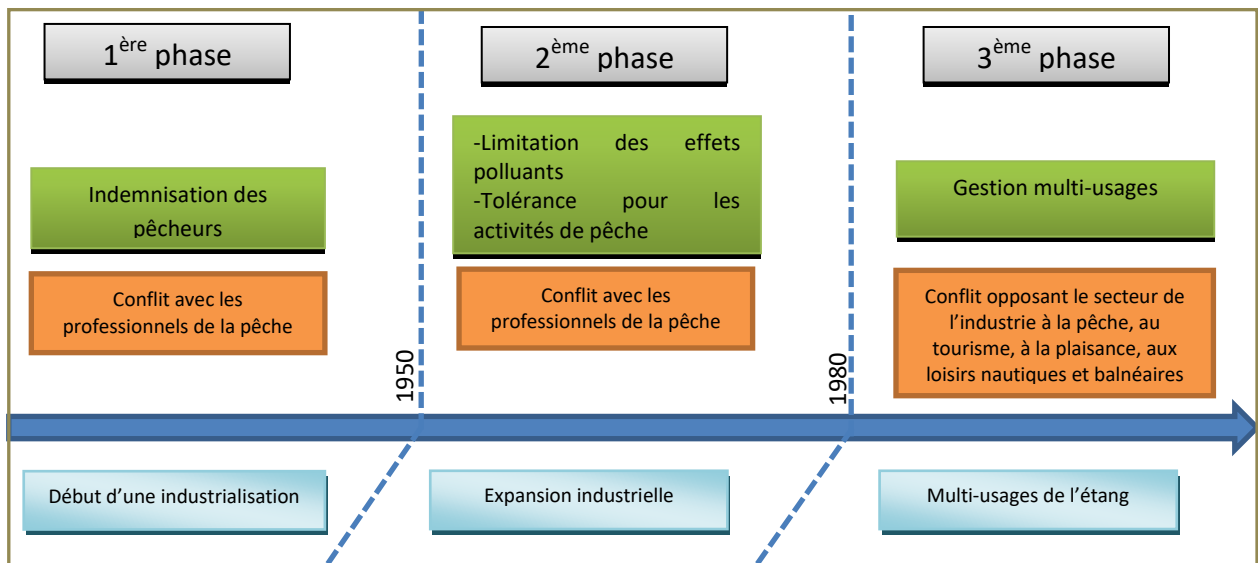
### **2.3. Les manifestations des conflits liés à la pollution de l'eau dans l'étang de Berre**

Catanzano et Thébaud (1995) dans leurs études sur l'historique des processus conflictuels de l'étang de Berre ont mentionné trois phases caractéristiques de l'histoire des conflits pour l'occupation et l'exploitation de l'étang de Berre (Figure 29) :



- Une industrialisation ancienne, en rapport avec de multiples facteurs géographiques et économiques, a suscité un conflit avec les professionnels de la pêche. L'indemnisation des pêcheurs a été choisie comme forme de régulation.
- Au cours d'une deuxième période marquée par l'expansion industrielle, les pouvoirs publics ont mis des moyens et ont consacré des efforts pour limiter la pollution et pour maintenir une tolérance des activités de pêche.
- L'apparition récente d'une gestion multi-usages de cette zone intègre de nombreux acteurs. Les conflits opposent les secteurs de l'industrie et du transport maritime à la pêche, mais également au tourisme, à la plaisance, et aux loisirs nautiques et balnéaires.

Figure 29 : Chronologie des conflits liés à l'environnement sur les rives de l'étang de Berre



© Ahlem Yahyaoui, 2017. Inspiré du travail de Catanzano et Thébaud (1995).

En se basant sur cette chronologie, nous détaillons les conflits d'usage liés à l'environnement sur l'étang de Berre afin de montrer leur dynamique.

### 2.3.1. Les conflits d'usage relatifs à la pollution de l'étang de Berre jusqu'en 1950

En octobre 1928 et février 1929, les prud'hommes ont refusé le remblaiement de la partie sud de l'étang de Caronte, justifié en ces termes : « Depuis que le commerce et l'industrie ont commencé à s'implanter sur les bords des étangs de Berre et de Caronte, bien des préjudices ont été portés à l'industrie de la pêche ». En janvier 1936, les compagnies

d'huiles de pétrole déversent leurs résidus de mazout dans les étangs et canaux du quartier ; une fermeture de la criée pendant deux jours est organisée. C'étaient des « ordres sévères » donnés aux usines et aux bateaux pétroliers leur interdisant de déverser ou jeter des résidus de mazout dans l'étang de Berre. De même, en mars 1940, une plainte a été déposée auprès de l'administrateur du quartier sur le déversement de résidus de mazout dans l'étang. En avril 1947, la prud'homie a annoncé une réglementation en interdisant de caler des palangres dans le canal de Marseille au Rhône sur une distance précise, car les anguilles pêchées avaient le goût de mazout. Néanmoins, les procès-verbaux de la prud'homie de Martigues de cette époque traduisent cette pression sans cesse croissante des activités industrielles sur la pêche, ils révèlent une première phase d'adaptation de la pêche aux nouvelles contraintes d'utilisation de l'étang. Cette évolution débouche, au début des années 1950, sur une crise liée à un niveau de pollution par hydrocarbures particulièrement élevé. En 1950, une plainte est déposée contre les raffineries, par la prud'homie de Martigues, pour la pollution croissante de l'étang de Berre, pollution d'origine anthropique dont les rejets empoisonnaient l'étang et rendaient le poisson immangeable.

### ***2.3.2. Les conflits entre pêcheurs et acteurs du monde de l'industrie dans les années 1950***

En janvier 1951, une plainte est adressée au ministre de la Marine marchande sur le déversement de gasoil par les usines de pétrole de Berre. Suite à un mauvais temps, une rupture d'un flexible alimentant un pétrolier a causé le déversement de mazout en juillet 1952. La prud'homie se porte partie civile suite au déversement de produit pétrolier dans l'étang de Berre en mai 1953. L'activité de pêche est économiquement fragile et dépend de la qualité des eaux. Le développement industriel entraîne des modifications du milieu qui remettent en cause l'existence de la pêche professionnelle, dont l'activité doit cependant s'adapter. Ainsi, la population des pêcheurs connaît une diminution progressive. À ce titre, le choix est fait d'un abandon progressif de la pêche dans les zones polluées, tout en reconnaissant qu'il s'agit là d'un préjudice, à l'encontre des pêcheurs, qui devront par conséquent être indemnisés. Et en décembre 1954, un ensemble de négociations est mené entre la prud'homie de Martigues et la Chambre de commerce de Marseille, pour le compte des industriels, sur l'indemnisation des pêcheurs de l'étang de Berre et la restriction de leurs droits de pêche. Les négociations vont durer cinq ans (de 1954 à 1959). Au cours de ces négociations, des interdictions temporaires de pêche seront prises, comme en 1955, pour la

pêche aux muges et aux loups dans le canal de Marseille au Rhône. Une loi d'interdiction de pêche dans l'étang de Berre sera promulguée le 7 août 1957 et ses modalités d'application définies au cours des années 1957-1958. Cependant, la pollution se poursuit et le périmètre d'interdiction de pêche s'agrandit. La loi du 7 août 1957 interdit la pêche et la commercialisation des poissons dans l'étang de Berre et de Vaine progressivement, et ce de manière définitive après 1967.

En particulier, certains ports de la prud'homie, exclus des procédures d'indemnisation, contesteront ces mesures. Une tolérance de pêche sera maintenue dans l'étang après la promulgation de la loi. Malgré ces nouvelles mesures de régulation et l'indemnisation des pêcheurs dont l'activité est concernée, des conflits ponctuels continueront d'avoir lieu, du fait en particulier du maintien de la tolérance de pêche dans l'étang. La pollution suscite donc la mise en réseaux d'acteurs, premièrement pour limiter le périmètre contaminé, deuxièmement pour gérer la crise sanitaire (prélèvements, mesures d'interdiction de pêche, etc.), et finalement pour mettre le fautif en face de ses responsabilités.

### ***2.3.3. Les conflits entre pêcheurs et industriels dans les années 1960***

Au milieu des années 1960, l'un de ces conflits prendra une ampleur assez importante, puisqu'il s'élargira à l'ensemble des ports méditerranéens français, les prud'homies s'opposant fermement aux rejets d'hydrocarbures côtiers. L'élément déclencheur de ce conflit est évidemment le déversement de produits pétroliers dans le milieu aquatique. Ainsi, l'implantation même d'un port pétrolier suscite de vives réactions de la part des pêcheurs traditionnels et des associations environnementales. Ils sont engagés dans un conflit plus global, qui est la lutte contre la pollution potentielle des industries. Ainsi, en janvier 1962, une protestation a lieu contre un projet de recherches pétrolières à l'aide d'explosifs entre le golfe de Fos et le cap d'Agde. En avril 1966, une entrevue a lieu au siège du Comité régional des pêches, entre les administrateurs des affaires maritimes, les prud'hommes, les représentants des syndicats de plusieurs ports et les représentants des compagnies pétrolières. Aucune solution au conflit n'est envisagée ; les compagnies veulent continuer les recherches, et les prud'hommes regrettent qu'aucune concertation n'ait eu lieu comme en janvier 1966. Les professionnels du secteur halieutique dénoncent des pertes financières importantes que les indemnisations débloquées ne peuvent pas combler. Des

manifestations pour la fermeture de l'usine EDF sont annoncées par la prud'homie et le syndicat des pêcheurs (photo 17).

**Photo 17 : Manifestation pour la fermeture de l'usine EDF**



Source : <https://openagenda.com/events/etang-de-berre-etangs-et-lagunes-a-l-ouest-du-rhone-necessaire-intervention-des-citoyens-pour-leur-sauvegarde-et-rehabilitation>

#### **2.3.4. Le contrôle progressif des rejets dans l'étang : les conflits dans les années 1970**

Au début des années 1970, l'industrie dans la zone de Fos-Berre prend un essor considérable. La capacité de raffinage et de pétrochimie est doublée, une centrale électrique de 1 000 mégawatts est en construction et un projet sidérurgique prend forme. Une conscience de la nécessité de préserver l'environnement, de stopper la pollution de l'eau et de préserver la santé des habitants a vu le jour. Des manifestations sont organisées de 1970 à 1972, en présence de divers acteurs : ouvriers de l'industrie, syndicats mixtes, pêcheurs, commerçants, associations. Les thèmes révélés dans ces contestations sont la pollution atmosphérique et la pollution de l'eau. Des associations, des habitants, des militants

politiques et des syndicalistes se regroupent en différents lieux de l'étang de Berre afin de dénoncer la pollution, les nuisances et appeler l'État à prendre des initiatives de lutte, en tant que garant de la protection de l'environnement. À partir de cette époque, les pouvoirs publics entreprennent des actions pour limiter les risques de pollution. À la suite d'une analyse de la situation, effectuée par une mission interministérielle, un Secrétariat permanent pour les problèmes de la pollution industrielle (SPPPI) est créé en 1971.

*« Bien sûr, il y a aussi en 1970-1971 des conflits sur le registre "avez-vous assez pris en compte la protection de la nature, de l'air, de l'eau ? La maîtrise des risques ?". Des conflits de contenus parfois très variés vont trouver un monde d'expression moderne et mobilisateur : n'êtes-vous pas en train d'être négligents avec notre environnement et notre santé ? Et on comprend bien que les autorités n'avaient pas envie de déclencher par inadvertance un deuxième Larzac » (Intervention de Philippe Vesseron, Chef du Service prévention des risques en 1970, Assemblée plénière spéciale 40 ans du SPPPI PACA, octobre, 2012).*

➤ Création du premier SPPPI :

Au début des années 1970, la pollution est devenue un thème public. Les revendications sont de prendre au sérieux les nuisances et les dégradations des milieux. Une montée en puissance des questions environnementales et la création des associations de défense de l'environnement autour de l'étang de Berre poussent le gouvernement à lancer une mission d'étude<sup>50</sup>, en 1970. Le rapport de cette mission recommande la constitution d'une cellule de suivi : le Secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (SPPPI). Le 24 novembre 1971, un protocole est signé pour fonder cette cellule. Le 14 février 1972, le préfet des Bouches-du-Rhône mit en place le SPPPI Fos-Berre dont les objectifs sont de « *coordonner l'instruction des dossiers au titre de diverses procédures (permis de construire..), susciter et orienter les études nécessaires, mettre sur pied un plan anti-pollution, animer un centre d'information du public sur les pollutions et sur les moyens mis en œuvre pour les réduire* »<sup>51</sup>. Présidé par le Commissaire de la République, il regroupe les élus, les industriels et les chefs de services publics concernés. Le SPPPI est chargé de la lutte active contre les nuisances industrielles. C'est un organisme public placé sous l'autorité du Préfet et composé d'élus, d'experts scientifiques, d'industriels, du service des mines, du service maritime, de l'agence du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, de la direction

<sup>50</sup> Cette mission nommée la « mission Schnell » du nom de l'ingénieur en chef des Mines qui dirigea l'étude.

<sup>51</sup> Les objectifs du SPPPI définis par l'arrêté ministériel du 24 novembre 1971.

départementale de l'équipement, de la direction départementale d'agriculture, de la direction départementale du travail et de la main d'œuvre, de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, de la direction départementale de la protection civile, du bureau de protection de la nature et de l'environnement, de la circonscription électorale Sud-Est, du service régional de l'aménagement des eaux, de la mission d'aménagement de l'étang de Berre, de l'organisation pour les études d'aménagement de l'air métropolitain marseillais (OREAM) dont l'objectif est de mettre en place un plan de sauvetage de l'étang. Le SPPPI doit obtenir une réduction des rejets des usines de 50% en 1975 et de 90% en 1978. En 1973, les études de qualité du milieu mettent en évidence les effets d'une forte pollution industrielle et urbaine et de perturbations créées par les déversements irréguliers du canal EDF (instabilité spatiale et temporelle de la salinité dans l'étang).

*« Les chantiers étaient énormes. Les enjeux financiers très importants et on ne pouvait pas les arrêter pour penser pollution. Par la suite, nous nous sommes adaptés aux mesures édictées par le SPPPI. Elles ont été perçues de façon catastrophique. Nous avons été obligés de créer un service environnement, de faire des bilans et de les communiquer à la DRIRE. C'était horrible. On rejetait 100 tonnes par jour de DCO, on déversait donc grosso modo 50 tonnes de produits chimiques par jour à la mer. À l'époque, nous n'avions pas de moyens humains suffisants pour avoir des ingénieurs et des techniciens en environnement. Cette fonction n'existait pas auparavant et les méthodes de mesures étaient à peine au point. Il a fallu les créer de toutes pièces : transformer des ingénieurs chimistes en ingénieurs environnement, mettre au point de nouvelles machines de mesures, les faire agréer par l'administration... » (Citation de Jean Cauquil, sous-directeur de Naphtachimie en 1972 in DRIRE PACA, 2001).*

La présence des industries sur les rives de l'étang de Berre provoque des inquiétudes quant à l'avenir du milieu et de l'activité de pêche. Le conflit s'envenime quand la prud'homie mentionne que la pollution fait suite à l'augmentation de la capacité de production des industries de raffinage. Les actions et les manifestations des pêcheurs se poursuivent et une lettre aux candidats aux élections législatives pour l'abrogation de la loi 1957 est formulée en février 1973. De même, en février 1976, une motion est proposée à l'administration des affaires maritimes pour l'abrogation de la loi 1957, et, dans l'immédiat, pour la tolérance de pratiquer toute sorte de pêche dans l'étang. En outre, les pêcheurs indiquent qu'en l'absence de réponse dans les huit jours, ils vont former un barrage à l'entrée de l'étang et du port de Lavéra. Les conflits s'accroissent progressivement et d'autres usagers du plan d'eau vont entrer en jeu pour soutenir les pêcheurs. En avril et octobre

1973, un appel des pêcheurs et des plaisanciers du golfe de Fos, de l'étang de Berre et de la côte Bleue est lancé contre la pollution des eaux.

En mars 1975, un comité de défense des pêcheurs est créé au sein de l'association pour la protection de la Méditerranée Ouest. Une commission nautique locale est créée mais il n'y a pas de représentation des pêcheurs et ni la prud'homie, ni le comité local, ne sont habilités à se défendre. L'association conteste notamment l'implantation d'une centrale à Ponteau et d'un nouveau poste d'accostage à Fos pour des tankers de 500 000 tonnes. C'est à cette époque que le ministère de l'Environnement et de la protection de la nature fixe l'objectif à moyen terme d'ouvrir l'étang de Berre aux activités de loisirs, notamment à la baignade. Un « plan de sauvetage » de l'étang, assorti de mesures financières publiques, aboutit à l'application d'un schéma général d'assainissement des bassins versants, établi par l'Agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse (création de stations d'épuration et de collecteurs de transfert). Ce plan intègre le golfe de Fos, relié à l'étang par le canal de Caronte. Dans le même temps, le classement, suite à une enquête, du golfe de Fos en zone insalubre sensibilise les populations riveraines, les élus et les municipalités à la dégradation de leur environnement. Par ailleurs, des études sur le milieu et sur les normes applicables aux nouvelles usines sont réalisées, et un réseau d'observation par points est mis en place dans l'étang de Berre et dans le golfe de Fos. Globalement, ces différentes mesures ont abouti à une réduction de la pollution de l'étang et du golfe par les industries, entre 1973 et 1987. En revanche, la pollution agricole par l'usage d'engrais (nitrates, phosphates, etc.), drainée par les canaux et les rivières, semble avoir augmenté.

Par ailleurs, les rejets d'eau douce et de limons par le canal usinier de Saint-Chamas entravent le développement de la vie animale et végétale dans l'étang et renforcent les problèmes de pollution. Alors que deux bassins d'éclusées devant permettre de réguler ces apports étaient prévus dans les années 1960, lors de la construction du canal EDF, il aura fallu vingt ans pour que le premier soit construit et trente ans pour le second. Le SPPPI réunit pourtant des scientifiques, des experts, des techniciens, des industries, des collectivités et des services de l'État. Bien qu'il soit fondé par l'action publique au niveau local et par les contestations des pollutions, il contribue à renforcer le pouvoir central. Suite aux demandes répétées des associations et des syndicats, il ouvre ses portes à d'autres acteurs afin de développer une concertation plus large sur les problèmes industriels de l'étang de Berre. Le fonctionnement du SPPPI a permis une évolution durant cette période :

une réduction des rejets industriels dans l'eau et dans l'air et un engagement des acteurs du monde de l'industrie dans des mesures de protection de l'environnement.

*« L'évolution du SPPPI a connu trois grandes périodes : dans les années 1970, les premiers problèmes à régler étaient liés à la création et à l'évolution de la zone industrielle de l'étang de Berre et du golfe de Fos. Il s'agissait de problèmes très localisés qui nécessitaient un travail important, au plus près des acteurs locaux. Quand les actions et les décisions ont commencé à porter leurs fruits, quand les démarches ont été mises sur de bons rails, les efforts ont pu porter sur des problématiques plus larges. D'autant plus que la prise de conscience environnementale allait en augmentant dans l'opinion. Les années 1980 ont ainsi vu le SPPPI se préoccuper de problématiques élargies aux Bouches-du-Rhône : création du réseau de mesure de la pollution de l'air sur Marseille et Aix-en-Provence (AIRMARAIX) ; travaux sur les rejets dans l'eau des usines implantées dans l'aire marseillaise, à Tarascon, etc. Enfin, à la fin des années 1980, des groupes de réflexion du SPPPI prennent une dimension régionale :*

- *études sur les technologies comparées de stockage du chlore, comprenant tous les producteurs et utilisateurs de chlore (dont Atochem Saint-Auban, dans les Alpes de Haute-Provence), et présentant une mise à niveau prioritaire, eu égard à la directive Seveso. Les conclusions ont été déposées en novembre 1990 ;*
- *réflexion régionale sur la fiabilisation de l'auto-surveillance des rejets aqueux ; prise en compte des risques sismiques dans les équipements industriels de la région, en tenant compte des failles et aléas existants et proposant des calculs de structure et une démarche procédurale. Ce livre blanc est reconnu par le ministère de l'Environnement ;*
- *campagnes d'information autour des sites industriels classés Seveso : dans le Vaucluse, les Alpes de Haute Provence, le Var, et les Bouches-du-Rhône. Tout naturellement le "SPPPI Fos-Berre" devient le "SPPPI PACA", au début des années 1990 » (DRIRE PACA, 2001, p.30).*

Sur l'ensemble de cette période, les améliorations apportées à la qualité globale de l'étang sont venues conforter les revendications des pêcheurs en faveur de la révision de la loi de 1957 et de l'interdiction de la pêche.

### **2.3.5. Le développement d'usages multiples sur le plan d'eau**

À partir des années 1970, les pêcheurs de la prud'homie de Martigues sont soutenus dans leur action par des associations de protection de la nature, en particulier par l'association pour la protection de la Méditerranée. Il faut attendre les années 1980 pour qu'émergent des associations de protection de l'environnement de l'étang (une trentaine environ aujourd'hui), pour que les municipalités se syndicalisent et que le débat se médiatise. Au printemps 1989, la population riveraine est sensibilisée par une campagne d'information sur les risques de pollution des usines dangereuses. Cette campagne, suite



aux directives de Seveso, attire l'attention sur les « réflexes » à avoir en cas d'incidents. À la même époque, dans quelques communes de la zone, les Verts ont acquis des sièges aux élections municipales. Des projets touristiques et de loisir voient le jour (Maison de l'oiseau, parcours découverte dans les marais à « petite Camargue », golf, tennis, plage, écomusée). Parallèlement, un sondage auprès de la population du secteur montre qu'elle ne fait pas confiance aux industriels en matière de prévention des risques. Afin d'élargir leur champ et leurs possibilités d'action, les dix communes riveraines de l'étang de Berre constituent un syndicat intercommunal pour la sauvegarde de l'étang de Berre (SISEB), qui demande la fermeture de la centrale EDF de Saint-Chamas, la réouverture du tunnel du Rove et le recyclage des eaux (traitement tertiaire des rejets urbains et surveillance intensive des pollutions accidentelles). Une délégation d'élus demande alors à être reçue au ministère de l'Environnement. Manifestation et articles dans la presse locale mobilisent la population (rassemblement devant la centrale de Saint-Chamas, blocage du chenal de Caronte, etc.). Ces actions débouchent sur la prise en considération des problèmes de l'étang par la préfecture et de nouveaux rapports et études sont préconisés (courantologie, sédimentologie). Le ministère de l'Environnement confie alors à l'Agence régionale pour l'environnement (Agence du bassin Rhône-Méditerranée-Corse) une mission générale d'études, dont la direction sera assurée par un comité comprenant des représentants de l'État, de la Préfecture, des affaires maritimes, de la Direction régionale de l'industrie et de la recherche, des municipalités, du département, de la région et des différents usagers (industrie, agriculture, pêche et associations de protection de l'étang).

Le 6 octobre 1991, un référendum est organisé par les communes riveraines de l'étang de Berre, sur la question suivante : « Afin d'éviter la dégradation irrémédiable de l'étang de Berre, êtes-vous favorable à l'arrêt immédiat et absolu de tout déversement d'eau douce et de limons provenant de la centrale EDF de Saint-Chamas ? » Ce référendum, auquel participe massivement la population, conclut à l'arrêt de la centrale. Parallèlement, le député-maire de Martigues dépose un projet de loi au Parlement pour l'abrogation de la loi d'interdiction de pêche dans l'étang de 1957. La cause des pêcheurs est maintenant défendue par de nouveaux acteurs, principalement les associations de protection de l'environnement et les plaisanciers de la région. Un « Plan de reconquête de la Mer intérieure étang de Berre », appelé Plan Barnier, a été mis en œuvre en 1994 avec une mesure forte de limitation des rejets EDF : des quotas annuels de 2,1 milliards de m<sup>3</sup> d'eau

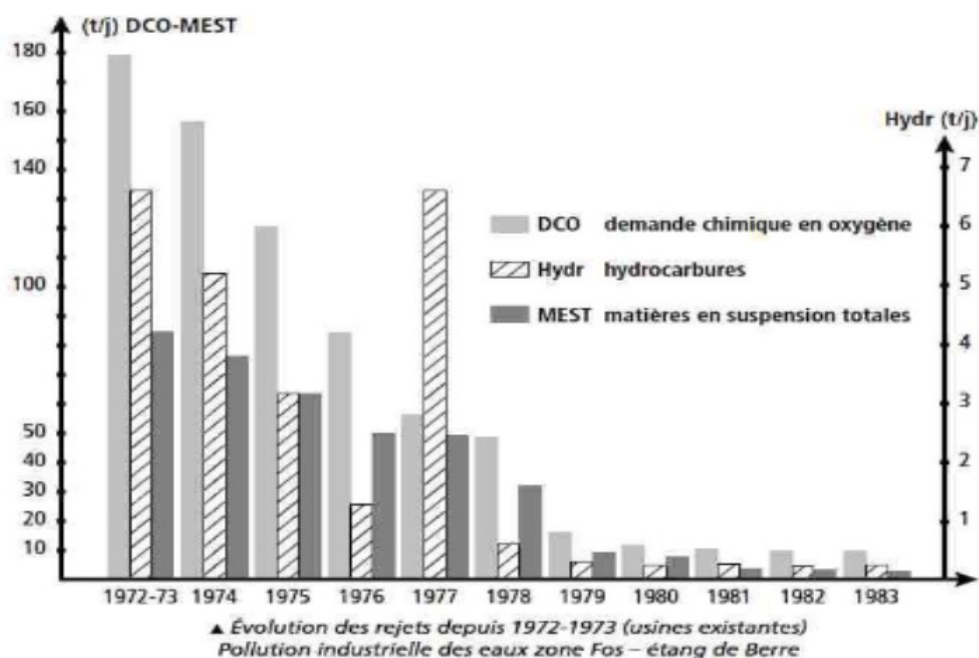
douce et 100 000 tonnes de limons ont été appliqués. Grâce à ce document, la qualité chimique de l'eau s'améliorait (des normes imposées aux industries) et la pêche fut à nouveau autorisée dans l'étang de Berre. Ce fut une étape importante en termes de décision politique mais malheureusement d'une efficacité limitée (le milieu était toujours impacté par les variations de salinité, un problème que ne résout pas l'application de quotas à l'échelle d'une année). Parallèlement, une action juridique a été entreprise par les pêcheurs professionnels et cette démarche est remontée jusqu'au niveau européen. Saisie par la Commission européenne, la Cour de Justice des communautés européennes a jugé que l'État français se devait d'agir plus efficacement pour lutter contre les effets négatifs des rejets EDF (Picon, 2006). Ces mesures s'accompagnent, de plus, d'une obligation de résultats. Elles sont ainsi appliquées dans un cadre expérimental et elles devront avoir fait la preuve de leur efficacité courant 2009.

En 2000, le Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB) est créé. Ses objectifs sont d'étudier la dérivation des eaux du canal usinier et de suivre la réhabilitation écologique de l'étang. La vocation du GIPREB est, depuis lors, de définir un programme global de réhabilitation. Après avoir élaboré un schéma d'orientation pour la réhabilitation de l'étang de Berre fondé sur un diagnostic global du bassin versant, les membres du GIPREB ont souhaité concrétiser cette démarche par la mise en œuvre d'un contrat d'étang. Cet engagement des acteurs a conduit le Comité de bassin Rhône Méditerranée et Corse à donner un avis favorable le 22 mars 2007 au dossier préalable de candidature au « Contrat d'étang ». Ainsi, une organisation institutionnelle dédiée à la démarche de Contrat d'étang est lancée. Initialement prévu pour une durée de sept ans, le GIPREB a été prorogé en 2007, puis, un nouveau groupement, le GIPREb2 a été constitué entre 2008 et 2010 afin de poursuivre la démarche et de préparer la pérennisation de la gestion et de la réhabilitation de l'étang. En 2010 est ainsi entré en fonction un syndicat mixte, nommé GIPREB (Gestion intégrée, prospective et restauration de l'étang de Berre), dont les membres sont le Conseil régional PACA, le Conseil régional des Bouches-du-Rhône et la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence. Ce syndicat a pour objet de participer à la connaissance, à l'aménagement, la mise en valeur et la réhabilitation de l'étang dans le cadre d'une gestion intégrée et concertée. Cette structure est censée assurer la coordination et la cohérence des différentes actions menées sur l'étang de Berre et les intégrer dans un projet global de restauration. Ces objectifs sont relayés dans le contrat de

projets État-Région 2007-2013. Le contrat d'étang est un outil de planification environnementale basé sur un programme d'actions concertées visant la santé écologique des milieux et du bien être humain associé (étude des conséquences socio-économiques de la dérivation des rejets industriels d'eau douce de la centrale Saint-Chamas, la remise en circulation de l'eau de mer dans le tunnel du Rove). Les acteurs locaux se sont donc dotés d'une structure opérationnelle en mesure de porter le contrat d'étang. Parallèlement la constitution du comité d'étang en 2008, est le fruit d'une volonté de poursuivre la démarche dans le cadre d'une large concertation.

Nous comprenons de ce qui a été présenté que les réformes mises en place ont découlé d'une demande sociale croissante en matière d'environnement. L'année 1973 fut celle de la normalisation et de la régulation des conflits déclenchés. Les conflits, les problèmes de pollution, en dehors de la question des rejets de la Durance dans l'étang, étaient majoritairement traités et discutés au sein des commissions du SPPPI. Les citoyens investis par leurs associations siégeaient à côté des industriels, des élus locaux et des représentants de l'État pour traiter et gérer les situations d'antagonisme. Entre la mise en place du SPPPI en 1971 et la fin des années 1990, le niveau de pollution de l'environnement a fortement été réduit, malgré le développement de l'activité industrielle (figure 30, tableau 10 et 11). La réglementation mise en place a constitué le moteur principal de cette évolution.

**Figure 30 : Évolution des rejets industriels dans l'eau entre 1972-1984**  
(Source : DRIRE Provence-Alpes Côte d'Azur, 1984)



**Tableau 10 : Évolution de l'abattement moyen des rejets dans l'eau**  
(Source : SPPPI, 2001)

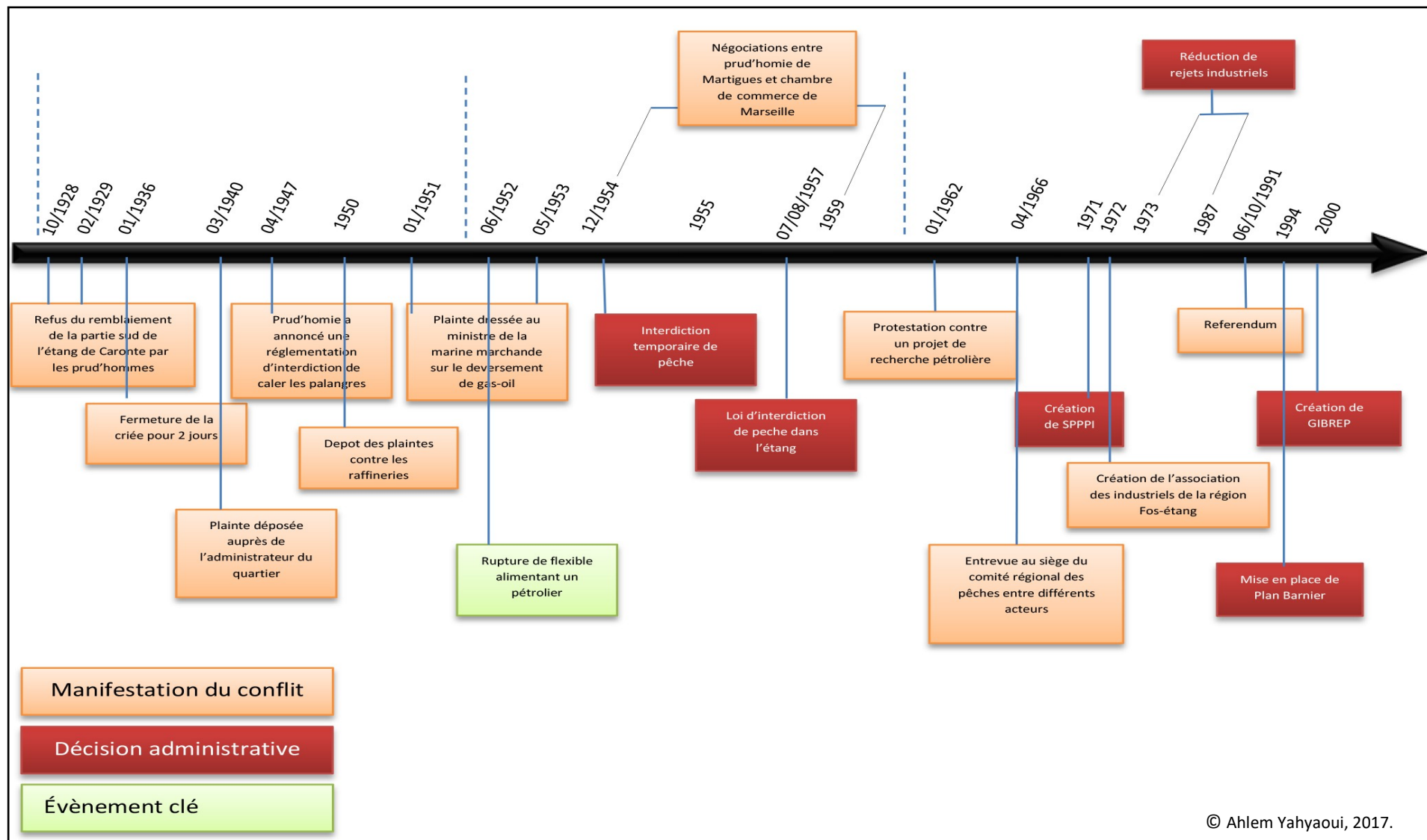
	DCO (kg/j)	MEST (kg/j)	Hydr. (kg/j)	Phénols (kg/j)	Mercure (kg/an)
Flux de pollution 1972-73	180 000	85 000	6 400	228	1 600
Flux de pollution 1994	6 409	2 034	187	3,19	-
% d'abattement obtenu	96,4	97,6	97,1	98,6	97,5

**Tableau 11 : Évolution des rejets dans l'eau (source : SPPPI, 2001)**

Flux de pollution	DCO (kg/j)	MEST (kg/j)	Hydr. (kg/j)	Phénols (kg/j)
1972-73 Usines anciennes	180 000	85 000	6 400	228
1983 Fos – Berre Usines anciennes	10 500	4 200	300	9
1983 Fos – Berre Usines nouvelles	1 810	380	77	1
1983 ensemble dépt. 13	150 000	70 000 hors Pechiney	500	
1994 Fos – Berre Anciennes & nouvelles	6 409	2 034	187	3,19
1997 ensemble région PACA	86 600	57 100 plus Pechiney 856 600	641	12
1999 ensemble région PACA	70 200	115 540 plus Pechiney 635 000	181	5

Les industries situées sur les rives de l'étang de Berre font l'objet d'une surveillance par un ensemble d'acteurs qui ont le même intérêt : la protection de la qualité de l'eau. Sur l'étang de Berre, une construction socio-politique de la notion d'environnement a été mise en place à partir des années 1960. Les premiers conflits d'usage déclenchés par les pêcheurs ont porté sur la dégradation des eaux, du fait de l'installation des industries pétrolières sur l'étang de Berre. Les oppositions des pêcheurs, de certaines associations et des élus locaux se sont poursuivies jusqu'aux années 2000, portant sur la pollution de l'eau et les rejets des eaux douces de la Durance. L'année 1973 constitue une année de normalisation de la régulation des conflits, deux ans après la création du SPPPI par l'État, et d'AIRFOBEP par les industriels eux-mêmes. Ces réponses institutionnelles avec de multiples réglementations, et l'intervention du niveau européen, ont contribué à une amélioration de l'environnement de l'étang de Berre. Nous soulignons la capacité de la population, à une époque donnée, à participer avec les industriels, les élus locaux, les syndicats, les associations, à la mise en place des réformes préservant l'environnement, les activités, les usages et les modes de vie (figure 31).

Figure 31 : Chronologie des conflits liés à l'environnement sur les rives de l'étang de Berre



© Ahlem Yahyaoui, 2017.

### **3. La gestion des déchets sur la lagune de Bizerte**

Les déchets sont divers. Il y a les déchets ménagers et assimilés qui recouvrent les ordures ménagères (OM) qui proviennent des particuliers et tous les déchets gérés comme tels par les collectivités locales (déchets des artisans ou commerçants). Les déchets inertes recouvrent les déchets organiques, les déchets industriels banals et les déchets dangereux. En effet, le traitement des déchets se fait par l'enfouissement, l'incinération, le tri (pour le recyclage) et le traitement biologique.

#### **3.1. Cadre législatif et institutionnel de gestion des déchets**

Les communes sont chargées de planifier, d'organiser et de contrôler la gestion quotidienne de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets solides produits au sein de leur périmètre. Cependant, en raison du manque de capacités techniques et financières, l'Agence nationale de gestion des déchets (ANGed) se substitue aux communes pour gérer les centres de transfert et les décharges contrôlées. L'objectif de l'ANGed est de transmettre, au fur et à mesure, la gestion des infrastructures existantes aux communes voire la gestion des futures infrastructures possibles telles que les unités de pré-traitement de déchets ou les déchetteries. Le Programme national de gestion des déchets solides appelé couramment PRONAGDES – et renommé PRONGIDD (Programme national de gestion intégrée et durable des déchets) –, lancé depuis 1993, est venu apporter une solution catégorique et à caractère curatif à l'impact des déchets sur l'environnement, en substituant aux dépotoirs sauvages des décharges contrôlées dans les principales communes du pays.

Toutefois, la conception du PRONGIDD – puis sa mise en œuvre –, s'est accompagnée par l'évolution progressive d'une politique de protection de l'environnement vers une politique de promotion du développement durable et par la mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable des déchets afin d'améliorer la protection de l'environnement. Cette stratégie repose sur une approche participative en impliquant et en faisant participer les différents acteurs dans les différentes étapes de la gestion des déchets, depuis la conception et la planification jusqu'à la mise en œuvre. En 1997, un système public de reprise et de valorisation des emballages utilisés (Eco-lef) a été créé, dont la gestion a été confiée à l'ANPE (décret n°97-1102). Ce système confirme la co-responsabilité des industriels et des

distributeurs dans la valorisation des déchets de leurs produits. L'État a fixé un cadre législatif dans le domaine de la gestion des déchets par la Loi n° 96-41 du 10 juin 1996. Le texte de la loi définit les principes de responsabilité, à travers des moyens d'action pour une maîtrise de la gestion des déchets, et instaure des normes techniques et institutionnelles de contrôle. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable est la principale autorité compétente dans le domaine du contrôle, de la gestion et de l'élimination des déchets solides. Quant au suivi et au contrôle, les agents et les experts-contrôleurs du ministère de l'Environnement et du Développement durable sont investis du pouvoir judiciaire, leur permettant ainsi de sanctionner les infractions réglementaires et environnementales relatives à la gestion des déchets solides. Il est à noter que le coût des opérations de contrôle est facturé à l'établissement contrôlé.

La lecture approfondie des textes et des lois, montre une absence de normes, ce qui rend l'exercice de contrôle difficile. Il est donc nécessaire de promulguer au plus vite les textes d'application de la loi, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination, et en particulier aux conditions d'autorisation pour l'ouverture des décharges, des centres de collecte, de tri et de recyclage, les règles générales à respecter dans l'aménagement des catégories de décharges, les conditions de leur gestion et de leur contrôle, les conditions de leur fermeture et de leur réhabilitation. Aussi, la loi n°75-33 du 14 mai 1975 (telle que modifiée par la loi organique n°85-43 du 25 avril 1985, la loi organique n°91-24 du 30 avril 1991 et la loi organique n°95-68 du 24 juillet 1995) portant promulgation de la loi organique des communes (LOC), mentionne que la gestion des déchets solides est définie de façon exhaustive par la LOC, et notamment par son article 129, puisqu'elle englobe toutes les activités, depuis l'enlèvement des ordures jusqu'à leur enfouissement ultime. De ce fait, le financement des dépenses de gestion des déchets solides est délégué aux communes, ainsi que la mise en place d'un système de recouvrement de ces dépenses auprès des usagers. La loi organique des communes contient en outre un certain nombre de dispositions importantes. Chaque commune est tenue d'édicter un règlement sanitaire définissant les normes applicables à la collecte, au transport et au transfert des déchets urbains, dont en particulier, les déchets ménagers. Néanmoins, les communes sont chargées en particulier de prendre toute mesure préventive pour limiter la pollution générée par l'activité des établissements présents à l'intérieur du périmètre communal. À ce titre, elles

sont implicitement responsables du contrôle des activités de gestion des déchets urbains, mais aussi de la pollution générée par l'activité de ces établissements.

En fait, la circulaire n°75 du 3 novembre 1995 précise la mission de propreté et de protection de l'environnement, telle qu'elle était définie dans la loi organique des communes, pour en souligner son importance dans l'action municipale. Cette circulaire rappelle aussi l'importance du contrôle du nettoyage et de la gestion des déchets urbains dans l'action municipale. Le programme de gestion des déchets industriels et spéciaux est régi par la réglementation relative à la gestion des déchets, notamment (en se basant sur le Journal Officiel de la République tunisienne) :

- Loi n°96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination, telle qu'amendée par la Loi n°2001-14 du 30 janvier 2001 (Articles 19, 26,31 et 47) ;
- Décision du ministère de l'Environnement et du Développement durable datée du 23 mars 2006, relative à la création d'une unité de traitement des déchets dangereux et des centres d'accueil et de transfert ;
- Décret n°2005-2317 du 22 août 2005, portant création d'une agence nationale de gestion des déchets et fixant sa mission, son organisation administrative et financière ainsi que les modalités de son fonctionnement ;
- Décret n°2007-13 du 13 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de gestion des boues provenant des ouvrages de traitement des eaux usées en vue de son utilisation dans le domaine agricole.

Le contrôle des déchets dangereux est plus rigoureux que pour les autres déchets. En fait, la responsabilité des producteurs de déchets dangereux comprend surtout la déclaration correcte et rigoureuse de la quantité et de la composition des déchets ainsi que le choix soigneux des transporteurs et des exploitants de ses déchets. Malgré ce cadre législatif et institutionnel, les processus conflictuels sont déclenchés et émergent sur plusieurs territoires de la lagune. Nous montrerons dans ce qui suit les divers conflits, leur intensité, leur impact et leur régulation.



## **3.2. Les modalités d'expression des conflits**

Le conflit s'exprime de diverses manières (manifestations, pétitions, courriers, etc.). Les manifestations conflictuelles concernent le mode de traitement, la localisation des centres de stockage, les nuisances environnementales et sanitaires. Les déchets ménagers, assimilés et infectieux, constituent des véritables sources de pollution de la lagune de Bizerte. Plus de 90% des déchets de la région sont entreposés dans les dépotoirs municipaux de Bizerte et de Menzel Bourguiba qui constituent actuellement deux principales sources de pollution de la lagune. Ces deux dépotoirs sont situés sur les berges de la lagune, respectivement dans la baie de Sabra (près de la cimenterie) et la baie de Menzel Bourguiba à l'ouest d'El Fouledh. Les rejets liquides (lixiviats) provenant de ces deux dépotoirs sont déchargés dans le lac et contribuent fortement dans la pollution organique de la lagune. Le gouvernorat de Bizerte compte 6 centres de transfert (CT) répartis dans le gouvernorat et une décharge contrôlée dans la commune de Bizerte. Les principales communes du Gouvernorat ont un service de collecte des ordures ménagères bien organisé. La moitié des zones rurales disposent d'un tracteur pour collecter les déchets. Suivant certains présidents de conseils ruraux, la contrainte principale est la non-disponibilité des véhicules de collectes et leur nombre insuffisant (un tracteur pour une agglomération de plus de 7.000 habitants), ainsi que le manque de moyens financiers pour assurer la consommation du carburant et l'entretien des tracteurs. Pour les autres agglomérations, les habitants ont signalé l'absence de moyen de collecte des déchets, qui se fait d'autant plus sentir ces dernières années. La quasi-totalité des populations communales sont desservies par un système de gestion de leurs déchets ménagers. Il en est autrement pour les zones rurales pour lesquelles un tiers seulement des populations sont desservies par le système central.

### **3.2.1. Conflit d'usage lié aux dépotoirs sauvages**

Il existe cinq dépotoirs non contrôlés de déchets ménagers dans les zones rurales de Louata, Oum Hani, Jouaouda, Zaarour et cité Hached. Durant les saisons pluvieuses, les déchets et les lixiviats sont entraînés jusqu'à la lagune. Lors des fortes pluies, les déchets sont transportés vers la lagune où ils s'accumulent et forment une ligne de déchets le long de ses berges et les oueds (Photos 18, 19, 20 et 21). Les habitants de Zaârour louent de temps en temps un tracteur pour transporter une partie de ces déchets vers le centre de transfert de Menzel Bourguiba. Les habitants s'organisent pour incinérer les déchets

ménagers accumulés. Les déchets et les lixiviats sont emportés par les eaux de pluie sur les berges de la lagune, ce qui cause un problème esthétique et sanitaire. Dans le cadre de l'étude de dépollution de la lagune, les analyses faites sur le sol des dépotoirs sauvages et industriels ont signalé des teneurs en métaux lourds (surtout plomb, zinc et fer) dépassant les valeurs limites autorisées (MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011).

**Photo 18: Dépotoir sauvage près de plage Rondeau**



**Photo 19: Dépotoir sauvage à oued Guinine**



© Ahlem Yahyaoui, avril, 2015.

**Photo 20: Dépotoir sauvage à oued Tinja**



**Photo 21: Dépotoir sauvage à oued Hssine**



© Ben Jemâa B., avril, 2015.

Deux dépotoirs pour les déchets industriels et assimilés ménagers sont fonctionnels : le premier site à Tinja occupe une surface de 2 ha et il est situé en bordure de la lagune de Bizerte et des rivages de l'oued Tinja (photos 22). Le deuxième site occupe une surface d'environ 0,5 ha et il est situé à côté d'El Fouledh à Menzel Bourguiba, sur la voie express menant à la ville de Menzel Bourguiba en arrivant de Tunis. Les sites contiennent des fûts, de la ferraille et d'autres déchets.

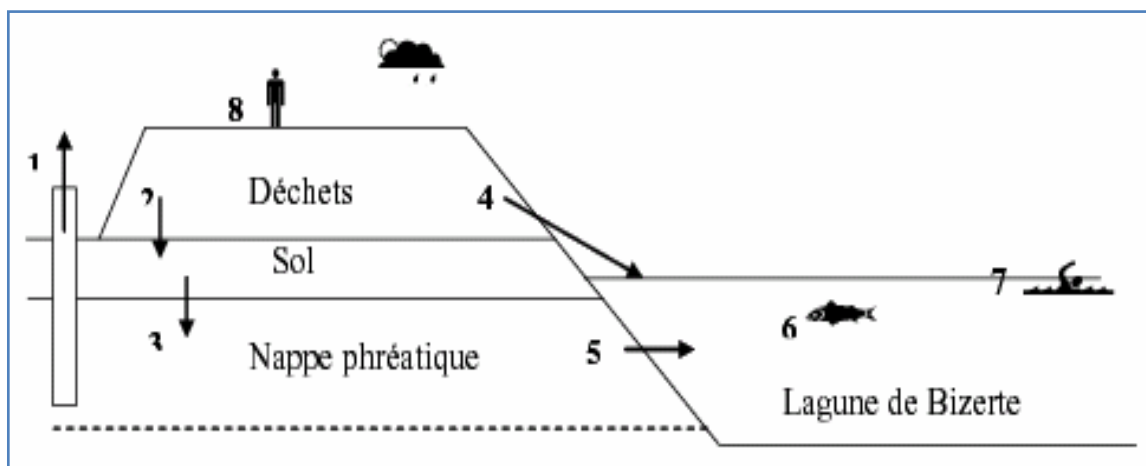
Photo 22 : Dépotoir industriel à Tinja



© Ahlem Yahyaoui, avril, 2016.

Il existe, par conséquent, des risques de pollution des sols et d'infiltration vers les nappes phréatiques et vers le réseau hydrographique limitrophe des eaux de ruissellement (Figure 32).

Figure 32 : Schéma conceptuel de la décharge sauvage (Srarfi, Slim-Shimi, 2004)



### Légende

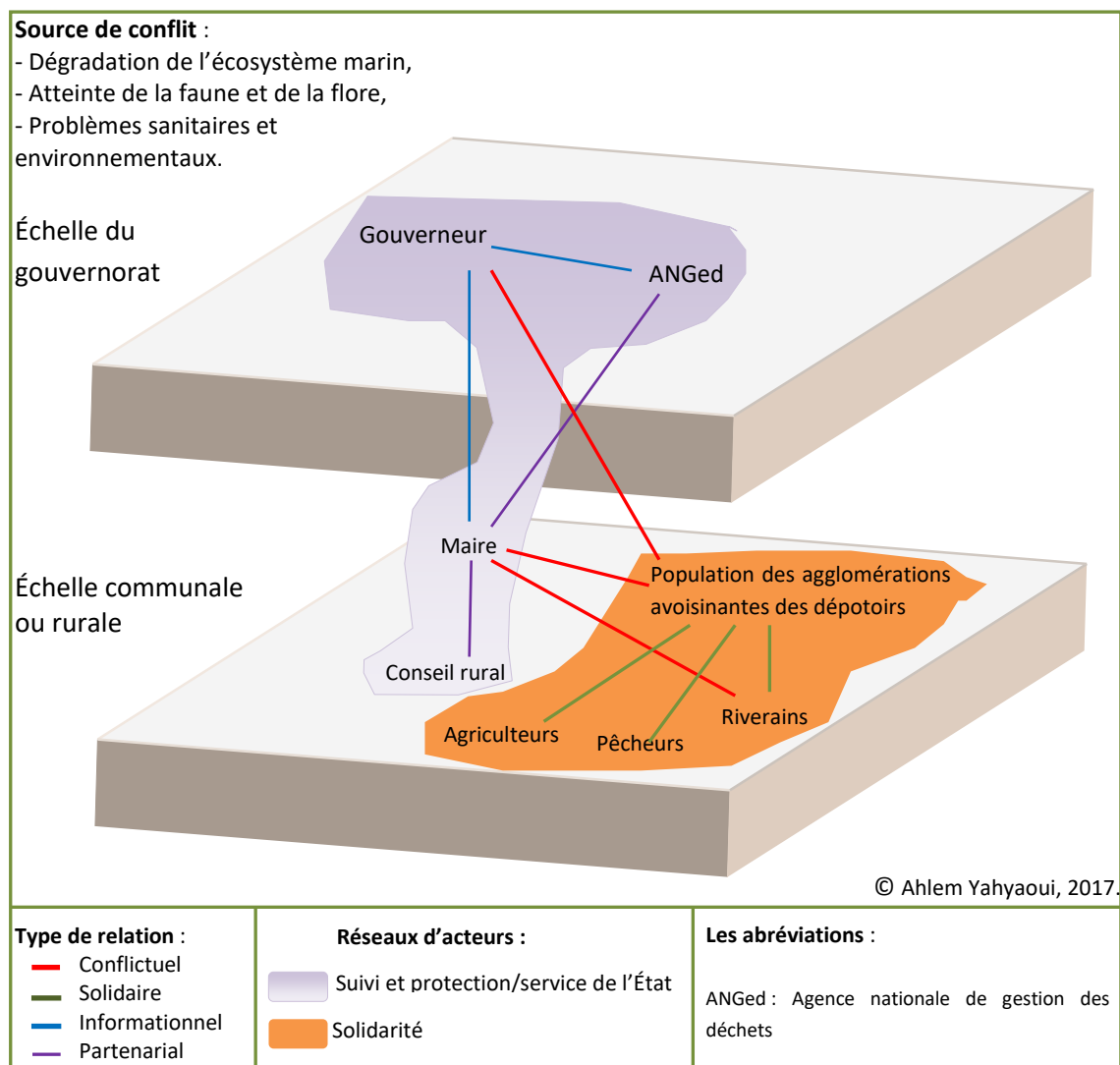
- 1 : Usage pour alimentation en eaux potables
- 2 : Infiltration des eaux polluées dans le sol
- 3 : Infiltration des eaux polluées dans la nappe
- 4 : Ruissellement des lixiviats
- 5 : Alimentation de la lagune par les nappes côtières
- 6 : Consommation des poissons par l'être humain
- 7 : Activités récréatives
- 8 : Incinération des déchets par des chiffonniers

➤ Réseau d'acteurs du conflit d'usage lié aux dépotoirs sauvages :

La présence des dépotoirs, proches des agglomérations urbaines ou rurales, nourrit un sentiment d'insatisfaction et des manifestations conflictuelles. La population des agglomérations avoisinantes des dépotoirs et les riverains se mobilisent contre les

conditions de saleté et les problèmes bactériologiques que connaissent les zones concernées (graphe 8). La population locale de Béni Néfâa (proche de dépotoir) s'oppose aux élus municipaux et ruraux, et manifeste son mécontentement par une grève pour la fermeture du dépotoir de Béni Néfâa. « *On ne peut pas vivre dans ces conditions d'insalubrité, moustiques, odeurs, fumées (...), la vie est insupportable ici* » comme exprimé par une propriétaire d'une résidence de la zone. Pour le dépotoir de Zaârour, un habitant déclare que « *les enfants souffrent de problèmes de respiration, bien que les fenêtres sont toujours fermées mais les odeurs sont gênantes, il nous faut une solution* ».

**Grphe 8 : Réseau d'acteurs du conflit d'usage lié aux dépotoirs sauvages**



Le processus conflictuel lié aux dépotoirs sauvages et non contrôlés apparaît uniquement à une échelle communale et parfois municipale. La lutte pour une vie propre met la population avoisinante, les riverains, les pêcheurs et les agriculteurs en réseau de solidarité. Le réseau est local puisque le rapport de conflictualité existe uniquement entre les collectivités territoriales (Maire, conseil rural, ANGED) et les usagers (pêcheurs, population, association, agriculteur). Le Maire est placé au centre du conflit en entretenant des rapports de partenariat avec l'Agence nationale de gestion de déchets en tant qu'acteur intervenant dans ce processus. À une échelle du gouvernorat les conflictualités sont absentes et le gouverneur est placé hors du réseau de conflit.

### **3.2.2. Conflit d'usage relatif aux déchets solides industriels**

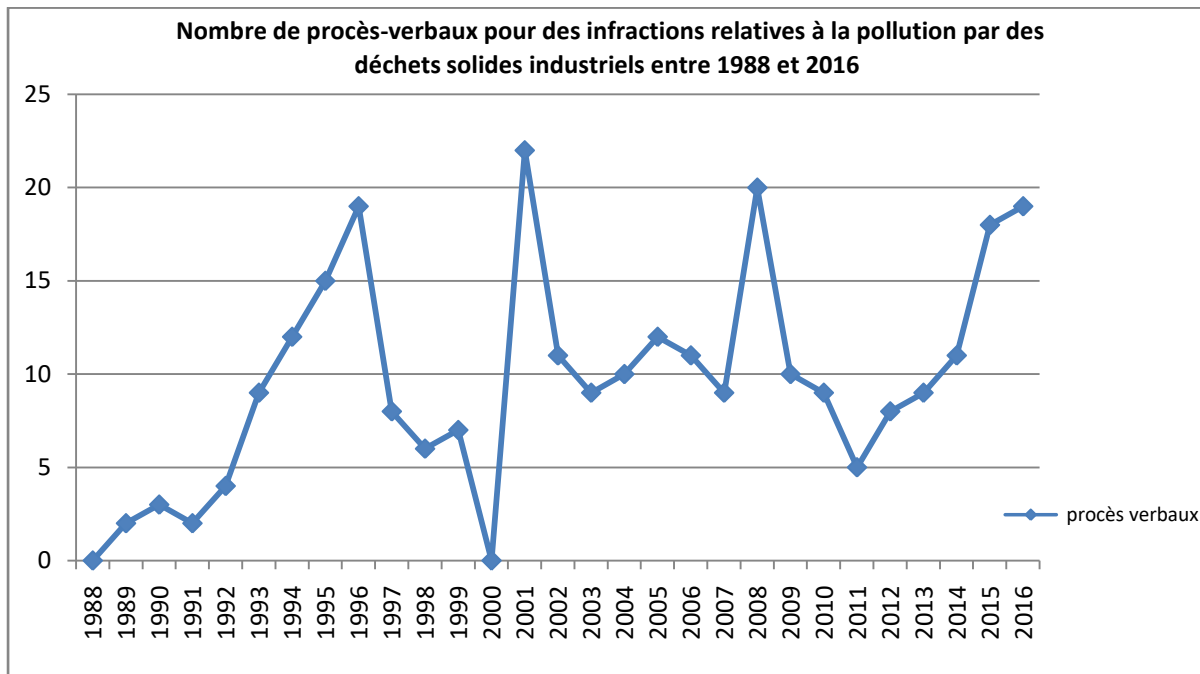
Les eaux de ruissellement chargées de divers polluants (métaux lourds, huiles et graisses etc.) sont déversées directement sur les berges de la lagune et dans la nappe phréatique. Les teneurs en hydrocarbures totaux dans les sédiments superficiels varient entre 205 et 1160 ppm (Hamouda, 1996). Les valeurs les plus élevées se situent en face du goulet et dans les zones à faible hydrodynamisme. Au niveau du canal de navigation, on constate la présence de plusieurs métaux lourds, notamment : argent, cadmium, zinc, arsenic, uranium, nickel, baryum. Le même constat peut être fait du côté de la ville de Menzel Abderrahmen : argent, plomb, vanadium, nickel (COMETE/IHE, 2003). Certaines zones de la lagune sont caractérisées par des teneurs élevées en métaux lourds comme les alentours de la ville de Menzel Bourguiba (argent, plomb, cuivre, zinc, cadmium, mercure, arsenic, molybdène) et la zone située au niveau de la partie centrale de la lagune : manganèse, oxydes de carbones, nickel, chrome, vanadium (*idem*). L'objet de conflit est la question de la gestion des déchets, qui concerne l'épandage des boues des stations d'épuration.

#### ➤ Les déchets solides industriels : évolution du nombre des contraventions

Le conflit d'usage apparaît dès qu'une altération des eaux est perçue. Cependant, les statistiques relatives au contentieux lié à la pollution par les déchets solides évoquent ce cas de figure et illustrent la réaction et la mobilisation des réseaux d'acteurs face à un événement de ce type (graphique 24).



**Graphique 24: Les infractions relatives à la pollution par les déchets solides**



© Ahlem Yahyaoui, 2017 / Traitement personnel des données de l'ANPE et de la cour de 1<sup>ère</sup> instance de Bizerte.

À partir de 1991, une augmentation en dents de scie est notée puis une diminution au début de 2011 (19 contraventions en 1996, 22 procès en 2001, 20 procès en 2008). L'évolution des infractions relatives à la pollution par les déchets solides a enregistré une sensible augmentation depuis 2013 jusqu'à aujourd'hui (18 procès en 2015 et 16 procès en 2016). La date de création de l'ANPE est la justification d'un tel épisode de recensement s'étalant sur plus qu'une vingtaine d'année. La pollution solide industrielle la plus significative, risquant d'impacter significativement la lagune de Bizerte, se situe dans la zone industrielle de Menzel Bourguiba. Il est important de mettre en exergue le risque des eaux de ruissellement provenant de cette zone, pouvant entraîner divers polluants (métaux lourds, huiles et graisses, MES -matières en suspension-) directement vers les berges de la lagune et vers la nappe phréatique. En effet, les teneurs en hydrocarbures dans le sol dépassent localement la valeur seuil de 5000 mg/kg qui laisse pressentir un faible risque pour la santé humaine dans cette zone industrielle. La nappe d'eau est donc bien contaminée avec des hydrocarbures.

➤ Réseau d'acteurs du conflit d'usage lié aux déchets solides industriels :

Le déversement des déchets solides fait émerger des conflits récurrents et les professionnels de la pêche et de la conchyliculture, dont l'activité nécessite une qualité

d'eau irréprochable, sont au cœur de ces conflits. Les conchyliculteurs accusent cependant les industries de polluer la lagune par leurs rejets de déchets solides et d'hydrocarbures, mais l'opposition entre ces deux acteurs se cristallise davantage dans la zone de Menzel Bourguiba. L'élément déclencheur de ce conflit est évidemment le déversement des produits toxiques dans le milieu aquatique. Ainsi, l'implantation des usines sidérurgiques, métallurgiques et pneumatiques suscite de vives réactions de la part des pêcheurs traditionnels et de l'association environnementale. Tous sont engagés dans un conflit contre la pollution générée par les industries. Un réseau constitué par les pêcheurs et les conchyliculteurs cherche dans la propreté de la mer un moteur valorisant la rentabilité et maintenant la durabilité de leur source de vie primordiale. Un réseau d'acteurs est alors organisé là où les rapports de force sont déséquilibrés : les exploitants marins sont confrontés aux grandes industries de fabrication cherchant une augmentation des bénéfices avec des prix de traitement et de gestion des déchets assez réduits. La pollution suscite donc la mise en réseaux, premièrement pour réduire les quantités des déchets solides industriels, deuxièmement pour gérer la crise sanitaire (prélèvements, mesures d'interdiction de baignade, etc.), et enfin pour mettre le fautif en face de ses responsabilités. Lorsque des mesures réglementaires sont prises pour renforcer le suivi et l'amélioration de la qualité des eaux et de ses ressources (sensibilisation contre la vente des coquillages, contrôle et interdiction de commercialisation de quelques produits pêchés, etc.), des conflits d'usage se manifestent, notamment entre les professionnels de la mer et les services publics. L'État a-t-il fixé les moyens et les procédures valables pour la protection ? Visiblement non selon un juriste : « où est l'État ? Je me pose la question à chaque fois que je vois les perturbations. Les entreprises se permettent de polluer parce qu'elles ne risquent rien ! Il y a un vide juridique sur le sujet ». De nombreux acteurs se regroupent également autour de la question des déchets, pour intervenir dans sa politique de gestion et/ou pour contrer les projets d'implantation des centres de traitement (centre de stockage, etc.). Une manifestation publique est menée par l'association environnementale, les résidents et les pêcheurs pour la fermeture du dépotoir des déchets industriels implanté sur la rive sud-ouest de la lagune. D'où, la décision municipale de fermer et de nettoyer la décharge. D'autres situations antagoniques liées à la pollution des eaux apparaissent, mais cette fois-ci en amont des projets d'aménagement des communes riveraines (exemple : projet d'extension de la zone industrielle prévu au Plan d'Aménagement Urbain de Menzel Bourguiba). Des analyses effectuées par l'association environnementale signalent une contamination des eaux. Les

médias sont alertées et diffusent des reportages télévisés ; des élus et des représentants des collectivités territoriales se déplacent sur le terrain pour encadrer la situation (photo 23).

**Photo 23: visite des représentants du ministère de l'Environnement et du Développement durable, Union pour la Méditerranée, ONAS, association ATSE**



© Ben Jemâa B., 2015.

L'altération de l'écosystème par des quantités de déchets solides industriels est utilisée comme moyen de pression face à la mise en œuvre de projets susceptibles d'occasionner des nuisances au milieu. La population marine et agricole qui souffre d'une diminution des quantités pêchées et de la qualité du sol après les altérations écologiques de la lagune, du fait des quantités de déchets solides déversées, a trouvé dans le soutien verbal des riverains et de l'association environnementale ATSE un moyen de pression pour agir sur les collectivités territoriales, afin d'activer ou de déclencher un processus d'intervention. Le manque d'entretien et la vétusté des équipements industriels sont mis en cause et accentuent la colère des professionnels du secteur halieutique. L'intervention du groupement des riverains dans plusieurs conflits locaux donne l'impression d'un climat général de vigilance. Par exemple, c'est le cas du « charbon pétrolier » transporté par les camions à ciel ouvert et dans des conditions de transport non conformes aux chargements des produits spéciaux et dangereux ; ce produit transporté dans des camions depuis le quai du port de Menzel Bourguiba enregistre des pertes dans les rues et dans la lagune. En 2016, face à cette situation, la population locale, l'association ATSE et les pêcheurs ont manifesté par deux fois. En mai, ils ont d'abord fermé l'entrée du port de Menzel Bourguiba pendant deux heures (photo 24) en occupant les lieux afin d'entamer une négociation avec les responsables (l'office des ports et des chargements, garde maritime, etc.) avec pour mot d'ordre : sauvegarder l'environnement. Ils ont ensuite organisé une manifestation de rue devant la mairie de la ville avec une grande participation de la société civile (photos 25).



**Photo 24 : 1<sup>ère</sup> manifestation au port de Menzel Bourguiba contre le charbon pétrolier**



©Ben Jemâa B., mai 2016.

**Photo 25 : 2<sup>ème</sup> manifestation en centre ville contre le charbon pétrolier**



©Ben Jemâa B., mai 2016.

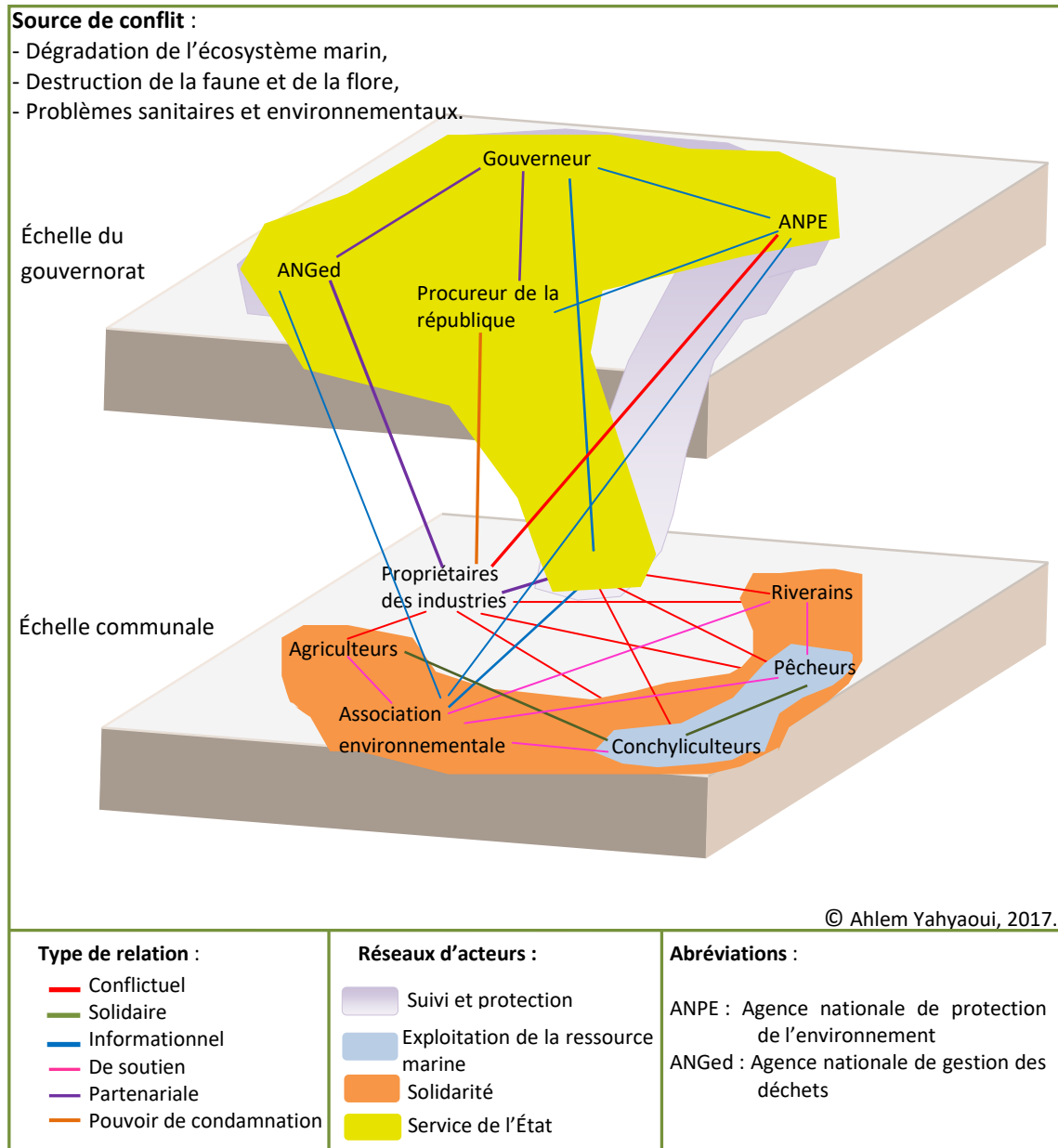
Les pouvoirs publics, sont souvent accusés de ne pas ou de mal tenir leur rôle de contrôle (maire, Agence nationale de protection de l'environnement, Agence nationale de gestion des déchets). Le conflit avec l'usine de sucre de Bizerte est un cas intéressant, où, des opposants aux intérêts par ailleurs divergents, se mobilisent ensemble contre un adversaire commun. Dans une lettre adressée au ministre de l'Environnement, l'association ATSE a indiqué en 2015 que l'usine de sucre ne disposait pas d'un réseau de mousse. Le président de l'association ATSE a mis en garde contre les déchets polluants rejetés par la sucrerie de la région sur les rives de la lagune de Bizerte, une aire pourtant déclarée zone humide protégée. « Environ 300m<sup>3</sup> d'eau de raffinage quotidien du sucre sont rejetés dans le lac de Bizerte en raison de l'absence de raccordement à la station d'assainissement, de canaux spéciaux et de laboratoire d'analyses. L'usine rejette également de la mélasse dans le lac et dans des endroits inappropriés et se débarrasse de milliers de sacs en les jetant aux abords des routes et près des résidences ».

Les associations militantes ont mobilisé la société civile via des pages sur les réseaux sociaux, des réunions d'information, des appels à la fermeture de l'usine, des sorties de terrain, une publicisation dans les médias etc. Cette mobilisation a fait bouger les collectivités territoriales. La déléguée de Bizerte Sud dans une déclaration à l'agence Tunis Afrique Presse(TAP), a confirmé que l'usine rejetait de la mélasse dans plusieurs endroits de

la ville, « *la deuxième sucrerie en Tunisie, est d'un grand poids économique dans la région, mais elle doit respecter la loi et les normes environnementales. Il est pourtant interdit de jeter n'importe quel type de déchets dans ces endroits, que dire de la mélasse* ». Dans son interview, elle a rappelé que les autorités régionales (gouverneur, autorités sanitaires, sécuritaires et environnementales) ont été informées de ces faits et ont demandé à la direction de l'usine de respecter la loi et de cesser de polluer l'environnement. L'ONAS a réagi aux tensions entre la population civile et l'industrie et a commencé le contrôle des eaux provenant de l'usine (500 m<sup>3</sup> par jour) deux fois par mois. Finalement, un expert de l'ANPE a confirmé que « *les eaux ne sont pas conformes aux normes environnementales* ». Contacté par TAP (Tunis Afrique Presse), le conseiller chargé des affaires administratives et de l'organisation au sein de la sucrerie de Bizerte, n'a rien trouvé d'alarmant dans les problèmes évoqués par les associations actives dans le domaine de l'environnement. Il a déclaré que « *ces problèmes sont ordinaires et que l'administration de l'usine est en train de rechercher les solutions (...) les problèmes existants ne sont pas mortels (...) il y a trop d'exagération dans ce qui a été dit* ».

À la recherche d'un dialogue et d'une solution, les autorités ont proposé à l'usine de déposer ses déchets dans la décharge régionale contrôlée, en contre partie d'une somme de 28 dinars par tonne, mais la sucrerie n'a pas respecté son engagement. Le président de l'association a déclaré que « *La société civile, les pêcheurs, les protecteurs de l'environnement ne sont pas disposés à admettre qu'un tel désastre se produise* ». L'association environnementale ATSE a déposé un référé à l'ANPE et au tribunal pour une indemnisation d'urgence par l'usine. Si le recours en justice a été une des armes employées par l'association et les pêcheurs pour dénoncer – et sanctionner financièrement – la pollution des industries, la voie de presse a également été employée comme moyen de pression (graphe 9).

**Graphe 9: Réseau d'acteurs du conflit d'usage lié aux déchets solides industriels**



\*\*\*\*\*

## Conclusion :

Après une présentation des sources et des conséquences des diverses pollutions des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre, ce chapitre met en évidence les diverses

conflictualités se rapportant à la pollution et à la gestion des déchets (conflits liés aux rejets liquides industriels, agricoles et urbains, dépotoirs sauvages, déchets solides industriels). De vives réactions sont apparues et la pollution de l'eau a été mobilisée comme argument par plusieurs acteurs touchés par la mauvaise qualité de l'eau. Sur les abords de la lagune de Bizerte, de nombreux acteurs se regroupent ainsi autour de la thématique de la pollution pour intervenir dans la politique de gestion et pour contrer certains projets ayant des impacts néfastes sur les eaux. Le recours en justice est l'arme la plus utilisée. L'Agence nationale de protection de l'environnement est l'instance publique la plus impliquée dans la gestion de la pollution de l'eau ; le gouverneur occupe pour sa part un rôle central puisqu'il est le seul à pouvoir saisir la justice. Les conflits sont observables sur tous les sites touchés par une dégradation des ressources environnementales. Les réseaux d'acteurs structurés lors du processus conflictuel entretiennent des relations informationnelles et partenariales avec le gouverneur de la ville, placé au centre du processus, mais on ne dépasse pas le stade du gouvernorat. Sur l'étang de Berre, les services de l'État, les associations, les syndicats mixtes sont tous connectés et leurs liens se renforcent lors d'une pollution. Pour tout conflit qui se déclenche, des réseaux d'acteurs se forment et se tissent. La régulation du conflit se fait par le recours au mode associatif. Le recours au contentieux a joué un rôle important pour pointer le rôle des responsables et pour attirer l'attention sur des problèmes de grande ampleur et d'intérêt public. Le rôle de l'État, *via* la création des institutions et des structures de contrôle, a été décisif pour dépasser le conflit et parvenir à des solutions. Retenons par conséquent le rôle de la dimension multiscalaire dans la dynamique du conflit. Lorsque la publicisation du conflit dépasse le niveau local, c'est le signe que le niveau local n'est pas en capacité de gérer le conflit. Le niveau étatique (voire le niveau supranational dans certains cas) devient un recours qui pèse dans la dynamique du conflit et son issue.

## **Chapitre -8- Les conflits d'usage relatifs à la qualité de l'air et à la protection de l'atmosphère des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre**

---

Les enjeux liés à la qualité de l'air et à la protection des habitants sont particulièrement importants (enjeux économiques, sociaux, fonciers, politiques, environnementaux, etc.) et suscitent des conflits d'usage où les problématiques environnementales sont au premier plan. Visible ou invisible, réelle ou potentielle, la pollution atmosphérique fait émerger des conflits. Les plus vives réactions apparaissent sur les lieux les plus proches des sources polluantes. En effet, les habitants subissent directement les nuisances et sont donc concernés par les préjudices liés à la mauvaise qualité de l'air. Celle-ci résulte des émissions atmosphériques non-réglementaires rejetées par certaines industries, par l'inadéquation technique des matériels industriels, et par l'insuffisance des stations de surveillance de la qualité de l'air. Elle mobilise de nombreux acteurs tels que les riverains, les populations locales, les associations environnementales qui soulignent les conséquences écologiques et sanitaires de la pollution de l'air afin de dénoncer le non-respect des mesures réglementaires et l'incapacité des pouvoirs publics à gérer les situations.

### **1. Pollution de l'air et conflits sur les abords de la lagune de Bizerte**

La pollution atmosphérique constitue un des problèmes environnementaux les plus complexes et les plus difficiles qui se posent au monde aujourd'hui. À peu près n'importe quelle forme d'activité humaine risque de détériorer, d'une façon ou d'une autre, l'air propre et l'atmosphère protectrice de la Terre. Tous les jours, les activités humaines, qu'elles soient industrielles, agricoles ou résidentielles, ont pour résultat le rejet dans l'atmosphère de grandes quantités de produits chimiques naturels et synthétiques. La pollution

atmosphérique, effective ou potentielle, est l'élément déclencheur de plusieurs conflits d'usage sur la lagune. Dans le cas de la pollution atmosphérique, un des pires problèmes tient au fait que, même si les causes premières des émissions toxiques sont locales ou nationales. Les vents dominants transportent ces substances polluantes dans le monde entier, ce qui provoque de graves dégâts environnementaux dans des endroits éloignés et contribue à la dégradation générale de l'atmosphère terrestre. En effet, le tissu industriel dans le gouvernorat de Bizerte contribue à 11,19% des émissions de l'oxyde d'azote, à 11,92% des émissions de composants organiques volatils et à 10,98% des émissions d'oxyde de soufre du pays (DHV Tunisie, 1995). Les principales sources de la pollution atmosphérique aux abords de la lagune de Bizerte sont : l'aciérie *El Fouledh* (poussières, métaux lourds et gaz), le raffinage des hydrocarbures, l'industrie de traitement des lubrifiants (les fumées, oxyde d'azote, oxyde de carbone, oxyde de Soufre, composants organiques volatils), la cimenterie (poussières) (photo 26), la fumée dégagée par l'usine de sucre contient des éléments nocifs pour la santé humaine, à savoir le zinc, le fer et le mercure (photo 27).

**Photo 26: Effluents atmosphériques de l'usine sidérurgique à Menzel Bourguiba**



© Ahlem Yahyaoui, octobre 2012.



© Ben Jemâa B., janvier 2013.

**Photo 27 : Effluents atmosphériques de l'usine de sucre à Bizerte**



© Capture photographique tirée du film fait par le groupe appelé *Bizerte Cleaner*, juillet 2016.



© Ahlem Yahyaoui, Juillet 2017.

D'après l'étude de dépollution intégrale du lac de Bizerte (MeHSIP-PPIF/EU-FEMIP, 2011), l'industrie sidérurgique émet à elle seule 1500 tonnes/an de particules dans l'atmosphère. La combustion et l'industrie des hydrocarbures sont ainsi les principales sources d'émission de l'oxyde d'azote, de l'oxyde de soufre et de dioxyde de carbone. L'industrie de lubrifiants (Sotulub) émet aux environs de 4,3 tonnes/an et l'industrie de raffinage (STIR) émet 108 600 Nm<sup>3</sup>/h. En 2015, la cimenterie a dégagé une poussière totale de l'ordre de 810 et 1205 tonnes/an (les deux fours).

## **1.1. Les conséquences sur le milieu**

### ***1.1.1. Des problèmes sanitaires***

La zone de la lagune présente de nombreuses particularités géographiques et démographiques associées à une pollution atmosphérique importante. Pour connaître l'impact de la pollution sur l'état de santé des populations du pourtour de la lagune le recours aux données sanitaires existantes auprès des services concernés et aux études réalisées s'avère indispensable. Nous regrettons d'avoir été confrontées à une absence totale de documentation à ce sujet. Le recours à des entretiens formels et informels était indispensable afin de déceler les aspects et les impacts se rapportant à la pollution de l'air. Nous avons cherché des informations auprès des archives de la médecine ou bien des archives de la Caisse nationale d'assurance-maladie, malheureusement sans réussite faute d'autorisation pour y accéder. Nous avons basé notre étude sur les enquêtes réalisées par l'ATSE. Cette association a mené des enquêtes sanitaires auprès de la population avoisinante des industries sur la commune de Menzel Bourguiba. Le choix des enquêtés était notamment basé sur la proximité par rapport aux industries polluantes. Une enquête sur un panel de 750 personnes, menée par les adhérents de l'ATSE, sur la base de questions précises, constitue ainsi une base de données importante. L'accès à cette base nous a permis de tirer les résultats suivants. Des problèmes chroniques et respiratoires sont enregistrés, et 80% des enquêtés ont signalé l'apparition de symptômes bronchiques et ORL chez eux, chez leurs enfants et leurs proches. Certains, 6% des enquêtés, ont des maladies cancérologiques (cancer du poumon surtout). Tandis que 14% des enquêtés ont des problèmes allergiques. La présidente de l'association ATSE, qui est un médecin dermatologue, a présenté l'impact des rejets des polluants industriels sur la santé de la population et a envoyé un rapport au

ministère de la Santé, afin de prendre des précautions nécessaires. En l'absence de réponse du ministère, ces travaux sont restés dans le tiroir des archives de l'association.

### **1.1.2. Le contexte réglementaire**

Le cadre réglementaire inhérent à la surveillance de la qualité de l'air et régissant la pollution atmosphérique en Tunisie se résume essentiellement à deux normes tunisiennes homologuées : (1) La norme tunisienne relative à la qualité de l'air : NT 106. 04 (1994) sur la protection de l'environnement - valeurs limites et valeurs guides pour certains polluants dans l'air. (2) La norme tunisienne relative à la qualité de l'air NT 106. 05 (1995) sur la protection de l'environnement - valeurs limites d'émission des polluants des cimenteries. D'après le Journal Officiel de la République tunisienne, la loi n°2007-34 du 04 juin 2007 fixe les limites et les procédures de contrôle de la qualité de l'air afin de préserver la santé des hommes. Le décret 2010-2519, du 28 septembre 2010, fixant les valeurs limites à la source des polluants de l'air, a donné un délai de trois ans pour la préparation des outils de contrôle des sources polluantes. Mais les changements politiques et institutionnels ont empêché l'application de ce décret. En fait, l'application de ce décret est prévue pour 2017. L'arrêté du ministre de l'Environnement et du Développement Durable du 6 mai 2015 définit quant à lui : *« la liste des domaines d'activités polluantes pour lesquelles les exploitants d'installations y opérant sont tenus de contrôler les polluants de l'air à la source d'une manière continue et de connecter leurs installations au réseau national de surveillance de la qualité de l'air à leur frais : 1- production d'acide sulfurique, 2- production d'acide phosphorique, 3- production d'acide nitrique, 4- fabrication d'engrais phosphatés, 5- production du fluorure d'aluminium, 6- fabrication et fonte des métaux ferreux avec une capacité de production supérieure à 100 000 tonnes par an, 7- traitement du gaz naturel, 8- traitement et raffinage du pétrole et ses dérivés, 9- production de l'électricité à partir des énergies fossiles, 10- fabrication du ciment, 11- fabrication de chaux, 12- fabrication de briques de maçonnerie avec une capacité de production supérieure à 300 000 tonnes par an, 13- production de la pâte à papier, 14- l'incinération des déchets »* (idem).

Il est spécifié dans le cadre réglementaire que *« l'Agence nationale de protection de l'environnement est chargée du contrôle de la qualité de l'air et ses impacts sur l'environnement, ainsi que de la création d'un réseau national de surveillance de la qualité de l'air, et ce, en coordination avec les structures de l'État, les établissements publics*



*compétents et les collectivités locales* » (Art.03 de la loi n°2007-34 du 04 juin2007). D'après l'article 04 de la loi n°2007-34, les agglomérations urbaines, dont la population dépasse un nombre fixé par l'arrêté ou enregistre un dépassement qui risque d'atteindre des valeurs limites, doivent élaborer un plan de conservation de la qualité de l'air (PCQA). « *Les plans de conservation de la qualité de l'air sont approuvés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Environnement, des Collectivités locales, de l'Industrie, du Transport et de la Santé publique* » (Art.5 de la loi n°2007-34). L'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) doit préparer, depuis la promulgation de cette loi, un plan de conservation de la qualité de l'air du grand Tunis. À ce jour, aucun gouvernorat n'a profité d'un plan de conservation de l'air.

## **1.2. Les manifestations conflictuelles relatives à la pollution de l'air**

Les fumées nocives, les poussières, les polluants dégagés par les industries ont contribué à l'émergence des conflits d'usage. La majorité de la population avoisinante et proche de la cimenterie ont signalé la pollution des toitures de leurs habitations par les poussières et les matières déversées dans l'air. « *On ne peut rien mettre sur les toitures, ni même ouvrir les fenêtres* » témoigne une habitante (propos recueillis par l'ATSE). La population locale souffre de ces conditions de vie et manifeste son mécontentement. Les conflits d'usage liés au respect de la réglementation sont observables grâce aux données qualitatives recueillies au cours des entretiens avec les gestionnaires de territoire, les inspecteurs des sites, les responsables du service juridique, les membres de l'association, les riverains et grâce aux données quantitatives que certains acteurs nous ont fournies. Les conflits d'usage liés à la pollution de l'air se manifestent lors de l'apparition d'une pollution visible (odeurs, fumées noires, dégagements sombres, atteintes sanitaires, etc.). La pollution par les émissions des industries sur les abords de la lagune mobilise là-encore des réseaux d'acteurs face à ce type de situation. Un réseau d'acteur apparaît majoritairement entre les industriels, les pouvoirs publics et les habitants. L'élément déclencheur du processus conflictuel lié à la pollution atmosphérique est le dépassement des normes des gaz toxiques déversés dans l'air. Cependant, l'implantation même des usines dans des zones fortement urbanisées (industrie de raffinage et industrie de traitement des lubrifiants à Zarzouna) suscite de vives réactions de la part des résidents et de l'association environnementale.

Le mécontentement des habitants et des riverains donne un indice sur le type de conflit d'usage dans la zone. Un conflit d'usage a par exemple souligné des mobilisations de plusieurs usagers de la lagune, au sujet des effluents émis par l'usine de sucre de Bizerte. La réalisation du projet d'une sucrerie à Bizerte recueillait pourtant tous les suffrages. La population et les autorités y voyaient une résolution de leur problème de chômage et une dynamisation économique de la région. La société Tunisie-sucre produit aujourd'hui quelques 1600 tonnes/jour de sucre, destinées majoritairement au marché libyen et dont une partie sera vendue sur le marché local. Le démarrage de l'usine de sucre (en 2014) et les quantités de fumées rejetées dans l'air ont rapidement suscité l'inquiétude des riverains et des militants de la société civile. Les riverains déclarent être souvent surpris par une énorme colonne de fumée noire s'élevant au-dessus de l'usine et se répandant dans l'atmosphère de la ville. Un riverain intervient pour souligner que « *l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait classé la ville de Bizerte parmi les quatre villes les plus polluées de la Tunisie. Nous savons ça mais nous tournons le dos à notre environnement qui se dégrade petit à petit* ». La société civile et les associations environnementales ont clairement manifesté leur colère à travers les réseaux sociaux (Facebook notamment) : des photos et des vidéos montrant le phénomène ont été partagées par de nombreux utilisateurs qui ont dénoncé avec une grande fermeté le « désastre », généré par la sucrerie. De nombreux articles de presse et des émissions de radio ont également relayé ce phénomène facilement observable. Des huissiers ont été dépêchés sur place par les riverains pour prouver les dépassements et pour porter plainte auprès des autorités officielles. Les responsables ont été invités sur le terrain et dans les stations de radio pour répondre aux questions des citoyens.

Face à ces mobilisations, l'usine de sucre de Bizerte s'est engagée à établir un contrat-programme pour éliminer toutes formes de pollution causées dans la région ; le chef du Département des affaires municipales au gouvernorat s'en est fait l'écho. Cet engagement a été pris lors d'une séance de travail tenue le mardi 12 juillet 2016 au siège du ministère de l'Environnement sous la présidence du directeur général de l'agence nationale de protection de l'environnement, en présence de toutes les parties concernées à l'échelle régionale et centrale et de la direction de l'usine. Elle s'est engagée à élaborer un programme d'action pour traiter les zones contaminées avant la fin du mois de juillet 2016. Le conflit s'est aggravé quand la presse a mentionné que la pollution faisait suite à une

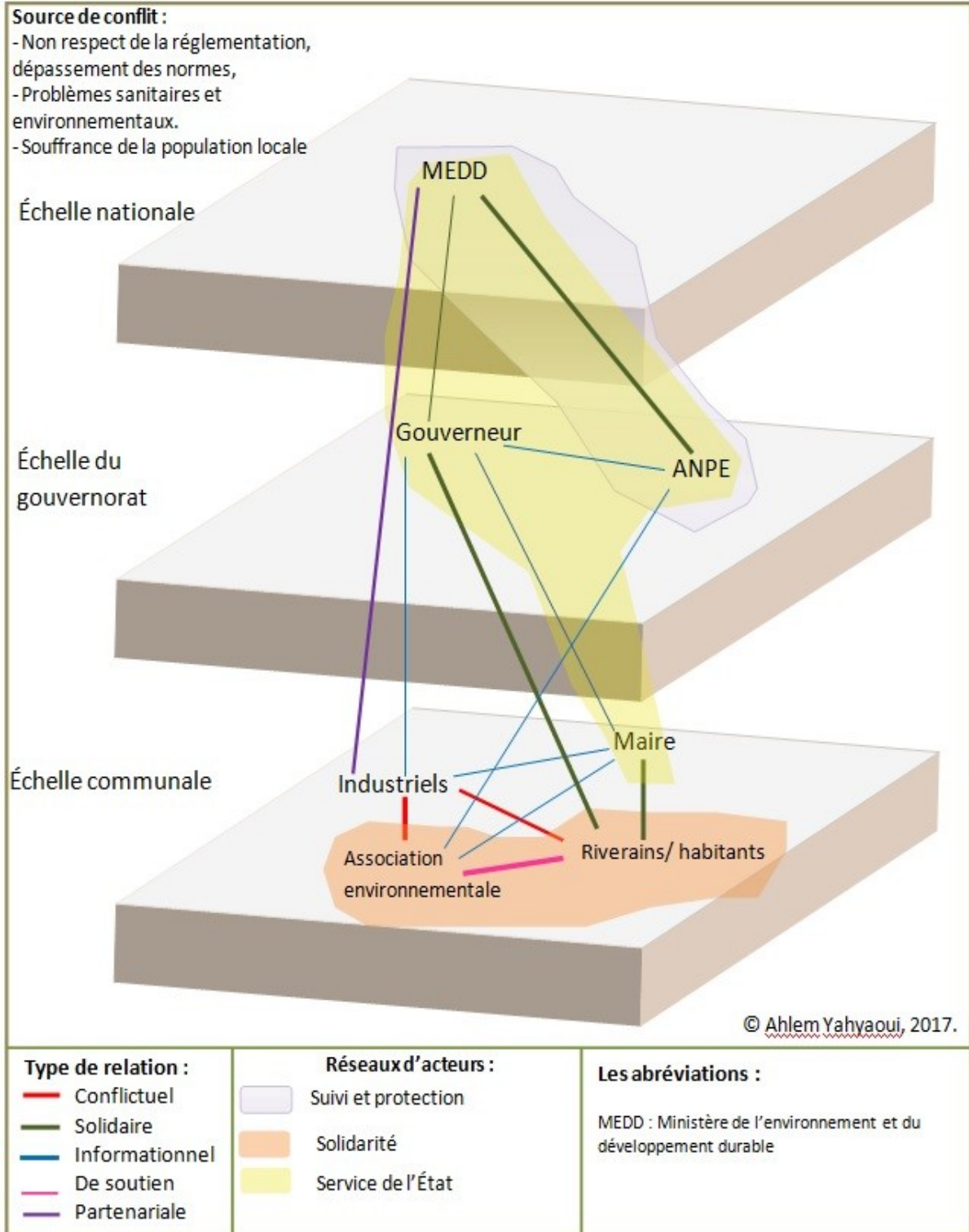
augmentation de la capacité de production des unités industrielles afin de répondre aux importantes commandes du pays et des pays du Maghreb (Industrie de sidérurgie, l'industrie de ciment, l'industrie du sucre, etc.).

Un représentant du syndicat des professionnels de l'industrie précise « *tout se règle mais sans fermer les usines. Les employés sont pauvres et ont des familles. D'ailleurs on vit la crise depuis longtemps donc on n'a pas intérêt à chercher d'autres contraintes. La lagune nous appartient, on peut la préserver sans fermer les usines* ». Quand les enjeux en termes d'emploi entrent en contradiction avec les préoccupations environnementales, on est face à un dilemme. Les industries, avec des techniques peu adaptées et un mauvais entretien, dépassent les normes réglementaires fixées en matière de surveillance de l'air. En effet, la réglementation est fortement contraignante, mais la surveillance est minimisée. Bien que la presse diffuse ces informations et déclenche la sonnette d'alarme, les gestionnaires connaissent des difficultés à verbaliser. Car si la réglementation est fortement contraignante, son application n'est pas encore entrée en phase d'exécution. Les mesures de prévention de la pollution de l'air ne sont donc pas appliquées conformément à l'article 11 de la loi n°2007-34 : « *les exploitants des installations existantes, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, exerçant dans l'un des domaines d'activités occasionnant une pollution de l'air, et figurant sur la liste visée à l'article 9 de la présente loi, doivent contrôler les polluants de l'air à la source et connecter leurs installations au réseau national de surveillance de la qualité de l'air, à leurs frais, et ce, selon le cas, dans un délai de trois ans à compter de la date de promulgation de l'arrêté visé à l'article 9 de la présente loi* ». Cette limitation de contrôle accentue les conflits entre les industriels et les habitants (graphe 10), d'une part, et fait émerger un réseau d'acteurs illustrant un ensemble de relations conflictuelles, d'autre part.

Les conflictualités émergées ne sont ainsi pas résolues dans ce contexte législatif, malgré l'arsenal juridique présent. Les issues réglementaires ne sont pas en mesure de gérer les conflits faute d'application concrète des textes. Des oppositions se tissent et mettent en scène des usages antagonistes, et la colère riveraine est la conséquence d'une mauvaise qualité d'air et de risques sanitaires énormes. Les séances de discussions informelles ont été préférées pour gérer la crise entre l'usine de sucre et la société civile. L'association environnementale ATSE a déposé un référé auprès de l'Agence nationale de protection de l'environnement et du Procureur de la République pour une indemnisation d'urgence par

l'usine polluante. Si le recours en justice est une arme finalement peu utilisée, du fait des déficiences techniques, la voie de presse est une forme d'expression largement utilisée voire systématisée.

**Graphe 10: Réseau d'acteurs du conflit lié aux industries polluantes**



## **2. Les conflits d'usage liés à la pollution de l'air sur l'étang de Berre**

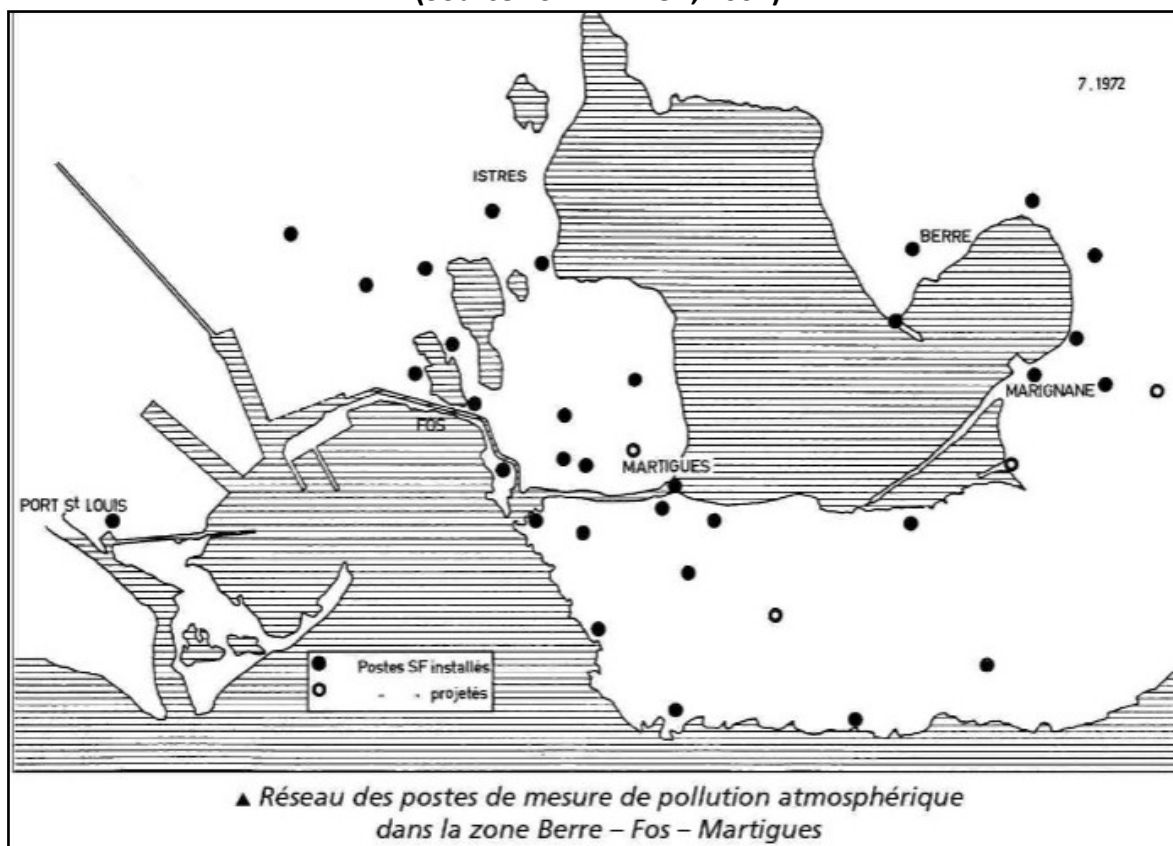
La pollution de l'air est également un facteur déclencheur de conflits d'usage sur l'étang de Berre. Nous avons vu (cf. chapitre 4) que la zone du pourtour de l'étang de Berre et du golfe de Fos est très industrialisée et densément peuplée. L'air est dit pollué à partir du moment où il dépasse les limites et les seuils, quand l'équilibre du milieu atmosphérique est perturbé par un apport excessif de substances susceptibles de porter atteinte à la santé humaine et à la qualité de l'environnement. Jusqu'en 1972, faute de connaissance des effets de la pollution sur la santé, la loi française n'obligeait pas les industriels à prendre des mesures en faveur de l'environnement (la réglementation en vigueur était celle de la loi de 1917 sur les établissements classés insalubres). Des efforts considérables ont permis d'améliorer le suivi et de prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'air, cependant les pollutions ne cessent de susciter des conflits locaux, dans un contexte où elle est étroitement associée à la notion de risques industriels. Nous nous intéresserons aux moyens de surveillance de la qualité de l'air, aux moyens d'information du public et à la veille sanitaire, avant d'évoquer le cas précis des conflits autour de la raffinerie Total de la Mède.

### **2.1. Les moyens de surveillance de la qualité de l'air**

Les moyens d'action pour lutter contre la pollution atmosphérique sont à la fois d'ordre législatif (les législations interviennent à plusieurs niveaux : international, européen, national) et économique : soit l'organisme est sanctionné à cause de ses émissions de polluants ou incité à dépolluer, c'est l'outil fiscal ; soit l'organisme reçoit des aides pour favoriser l'acquisition de matériels à technologie « propre » ou le remplacement de matériel contribuant à la pollution atmosphérique, ce sont des aides financières. Rapidement, un réseau de mesure de la qualité de l'air est mis en place. Sous l'impulsion des services de l'État et des industriels par le biais du SPPPI, l'Association des industriels de la région de Fos-étang de Berre pour l'étude et la prévention de la pollution (AIRFOBEP) est créée en avril 1972 (figure 33). AIRFOBEP est agréée par le ministère de l'Environnement en 1981. Les pouvoirs publics et les administrations locales participent à son fonctionnement. L'objectif est de mettre en place et de gérer un réseau de contrôle de la pollution atmosphérique et d'autolimiter les émissions de polluants en cas de dépassement de seuils de pollution restant à définir. La loi sur l'air du 30 décembre 1996 reconnaît "le droit à chacun de respirer

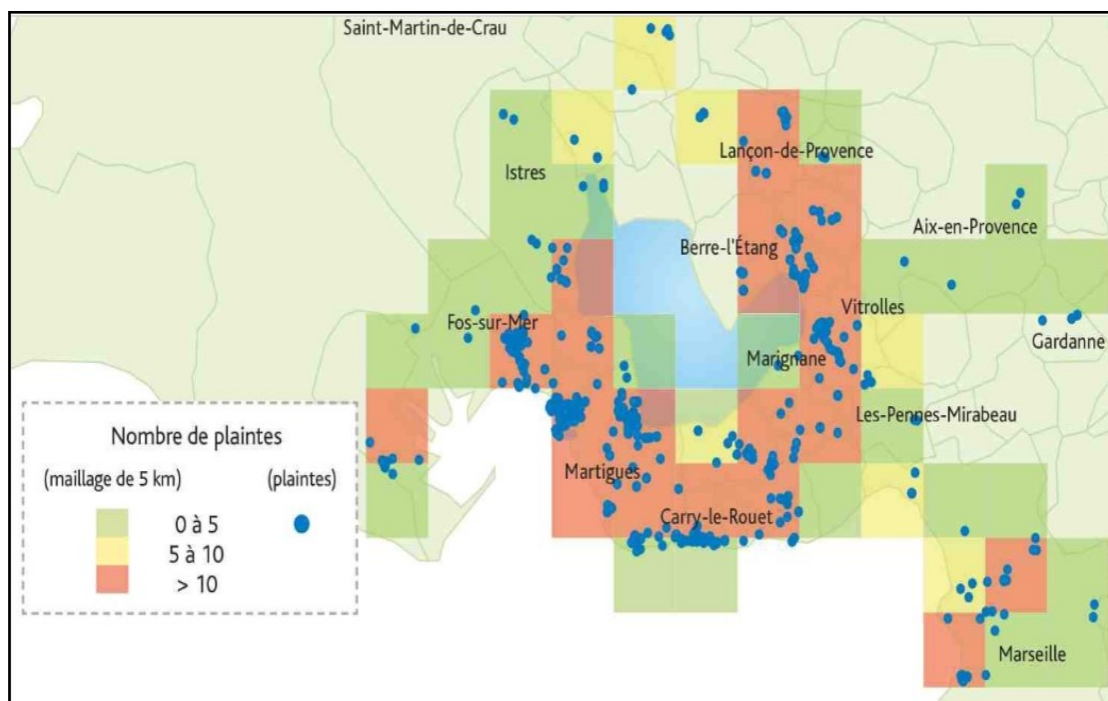
un air qui ne nuise pas à sa santé". Dresser le bilan de la pollution de l'air existante, en suivre l'évolution et la prévoir sont indispensables pour définir les actions à entreprendre afin de préserver ou améliorer la qualité de l'air.

**Figure 33 : Réseau de surveillance de la pollution de l'air d'Airfobep en 1972**  
(Source : SPPPI PACA, 2001)



La réglementation posée par le SPPPI permet d'atteindre des objectifs en dépit une négociation difficile avec les industriels. De ce fait, des réductions importantes de rejets de dioxyde de soufre dans l'air ont été réalisées. Cependant, en 2008, près de 1800 plaintes ont été enregistrées dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles sont concentrées sur les communes du sud, de l'est et de l'ouest de l'étang de Berre. 72% des plaintes recensées ont pour origine l'activité industrielle (figure 34). Le Cyprès (centre d'information pour la prévention des risques majeurs) a mené une enquête sur « *les représentations de la relation air-santé de la population et des acteurs de la communication sur le pourtour de l'étang de Berre* » (Cyprès, 2002), qui a mis en évidence une représentation majoritairement négative du territoire aux yeux de la population (image négative 56,9%, image positive 13,6%, image neutre 12,6%, les deux images à la fois 12,6%).

**Figure 34 : Répartition géographique des plaintes liées aux odeurs  
(Source : AIRFOBEP, 2009)**



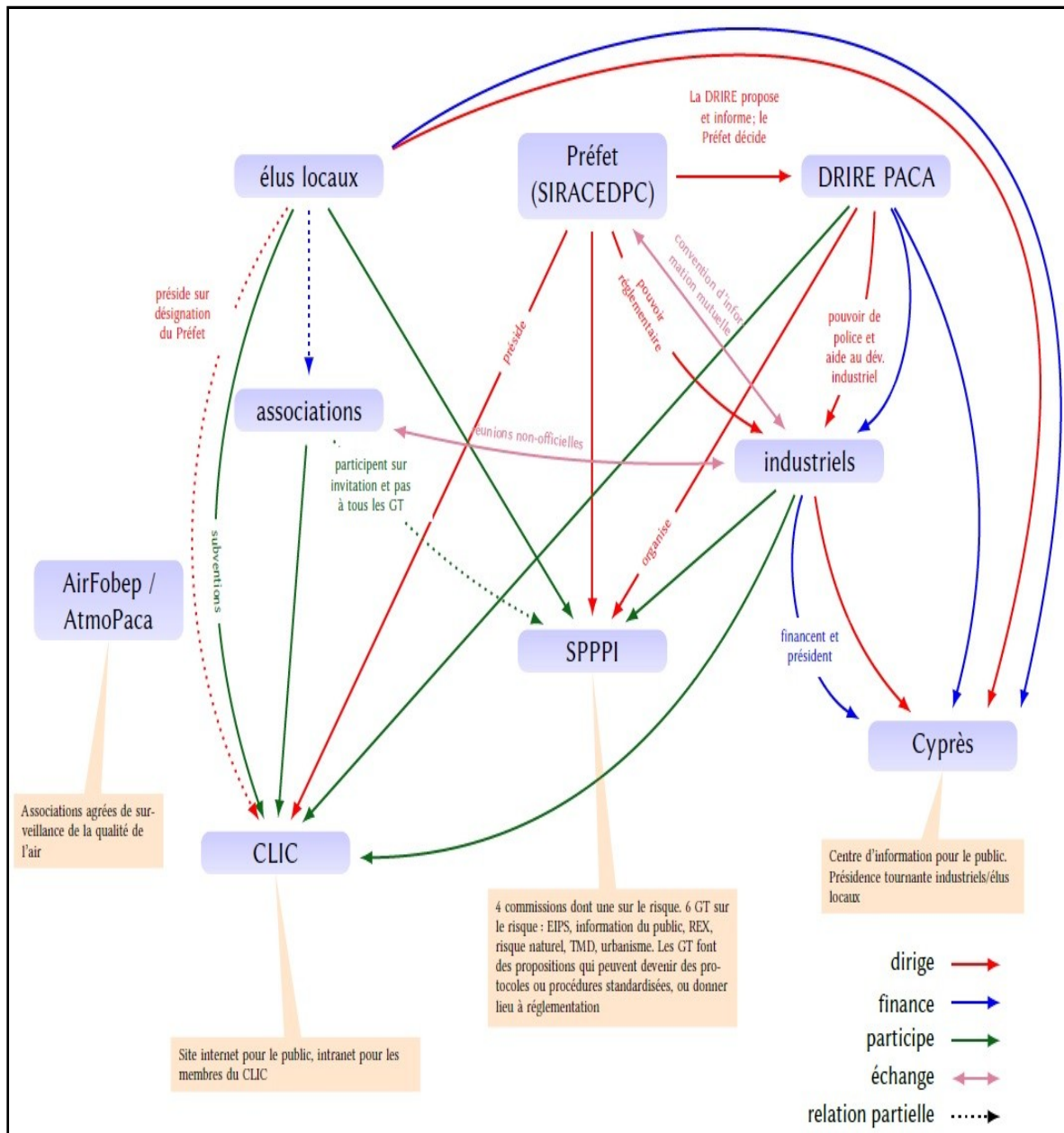
## 2.2. Les moyens d'information du public

Les moyens d'information du public se généralisent avec la prise de conscience du risque industriel. Les rives de l'étang de Berre représentent une des plus grandes concentrations françaises de sites à risque. C'est à partir de l'accident de Séveso en Italie et de la directive européenne Seveso<sup>52</sup> que la législation se précise. Sur les rives de l'étang de Berre, les premières campagnes d'information des populations sur les risques industriels ont été réalisées en 1989. Puis la directive Seveso 2 a rendu obligatoire l'information du public en matière de dangers et de risques industriels. Le Cyrès (Centre d'information pour la prévention des risques majeurs) a été créé par le SPPPI en 1991, c'est une association régionale cogérée et cofinancée par l'État, les collectivités locales et territoriales et les industriels. Ce dispositif de prévention et d'information s'est renforcé à la suite de l'accident de l'usine AZF à Toulouse en 2001, avec la création de Comités Locaux d'Information et de

<sup>52</sup> La catastrophe chimique de **Seveso** (Italie) en 1976 dans une usine pharmaceutique a provoqué un nuage toxique de dioxine. L'accident a alerté l'opinion publique et le Parlement européen sur les risques chimiques que présentent certaines industries. Les États Européens se sont alors dotés d'une politique commune de prévention avec la directive européenne sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Celle-ci a été adoptée en 1982 sous le nom de "**Seveso I**" et remplacée en 1996 par "**Seveso II**".

Concertation (CLIC) en 2003 qui accompagnent la mise en place des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) (Figure 35).

**Figure 35 : Réseau d'acteurs lors de la gestion d'un risque (Castel, Cézanne-Bert, Leborgne, 2010, p.12)**



### 2.3. Risques et veille sanitaire

Les pollutions industrielles sont questionnées sur leurs conséquences sur la santé. Les experts n'ont cessé de parler de « l'impact sanitaire » de la pollution afin de disposer des outils et des actions de prévention. L'État français s'est inspiré de ce concept d'impact sanitaire afin de la rendre obligatoire par un décret issu de la loi sur l'air de 1996. Des



« études d'impact sanitaire » ont permis de souligner les relations entre les niveaux de pollution atmosphérique et plusieurs indicateurs sanitaires (mortalité, hospitalisations, etc.). De même, elles ont montré la nécessité de mettre en œuvre des actions de prévention de fond : mise aux normes, fermeture de site, etc. Les études menées par l'Observatoire régional de la santé (ORS)<sup>53</sup> et l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) ont montré la précarité de l'état sanitaire des populations de la zone ouest de l'étang de Berre (communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc, Martigues, Saint-Mitre-les-Remparts, Istres et Fos-sur-Mer).

*« La bibliographie montre effectivement que des effets sanitaires peuvent être reliés à la pollution atmosphérique. L'état de santé de la population, autour de l'étang de Berre, montre que pour certains indicateurs, effectivement, ils sont défavorables et au niveau des études épidémiologiques autour de l'étang de Berre, donc, quelques données existent, des études sont en cours et des projets sont prévus pour essayer de répondre à vos investigations »* (Intervention de Jean-Luc-Lasalle, représentant de la Cellule inter-régionale épidémiologique de l'INVS, débat public Fos-Faster-Fos Tonkin, 23 septembre 2010, Fos-sur-Mer).

En 2017, la question sanitaire reste très sensible. L'existence d'une corrélation entre de mauvais indicateurs sanitaires et l'environnement industriel ne suffit pas. Il faudrait pouvoir démontrer une relation de cause à effet pour déclencher de nouvelles interventions.

## **2.4. Exemple de conflits liés à la raffinerie Total de la Mède**

Le site qui a vu le jour en 1935 a naturellement connu de nombreux accidents et suscité de nombreux conflits, nous nous limiterons à quelques exemples marquants depuis les années 1990. Dans la nuit du 9 novembre 1992, la rupture d'une canalisation provoque la diffusion d'un nuage gazeux d'hydrocarbures à l'origine d'une explosion et d'un important incendie, provoquant la mort de six techniciens et des dégâts matériels pour les bâtiments et les maisons autour de l'usine dans un rayon d'un kilomètre. Un second accident intervient le week-end du 7 août 2005. Les soupapes de sécurité d'une colonne de distillation laissent s'échapper une « quantité de gazole » dans l'air, suite à une surpression. Plus de 500 maisons de Sausset-les-Pins sont atteintes. Ainsi, huit cent vingt-cinq (825) réclamations et

---

<sup>53</sup> Créé au début des années 80 dans le cadre de la décentralisation, l'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'un des 26 Observatoires Régionaux de la Santé regroupés dans une fédération nationale. La principale mission de l'ORS est l'aide à la décision à travers l'observation et la mise à disposition d'informations sur la santé de la population régionale.

une vingtaine de plaintes sont déposées par les riverains de l'installation. En septembre 2009, les services de l'État présentent aux habitants des quartiers jouxtant la raffinerie de Provence, la cartographie des zones à risque et le plan de prévention des risques technologiques (PPRT). La prise de conscience des risques encourus provoque un état de choc au sein de la population qui découvre également qu'elle devra participer aux travaux de protection et subir la dépréciation de son patrimoine immobilier. C'est ainsi que naît le collectif « Demain La Mède » (créé en octobre 2009), au sein du quartier de La Mède. À la même date, d'autres habitants du quartier ouest de la raffinerie constatent pareillement leur rejet du PPRT. Ils travaillent ensemble et créent en mai 2010 l'association « Val des Pins », composée de riverains, d'anciens salariés de la pétrochimie ou du raffinage et d'une journaliste. Pendant l'hiver 2009-2010, la médiatisation de la contestation des riverains a gagné les associations environnementales et les riverains de l'étang de Berre et du complexe industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Divers outils (manifestations, médiatisation, demande d'expertises complémentaires etc.) sont déployés pour rendre visible la position des acteurs impliqués dans le processus conflictuel. La régulation primordiale dans ce cas de figure est basée sur le tissu associatif. En avril 2010, des membres et des représentants de ces différentes associations et de ces groupes de riverains se rencontrent et officialisent la création du collectif PPRT 13. Ce nouveau collectif traduit la volonté des riverains d'être représentés dans toutes les actions de concertation et d'aménagement du futur PPRT au sein du territoire (Photo 28). Le délai de réalisation du PPRT sera prorogé de 18 mois, repoussant la date au 10 avril 2012.

**Photo 28 : Manifestation devant la raffinerie de Provence le 18 juin 2010**



Source : collectif PPRT 13 in Osadtch, 2014

Au bout d'un an, plusieurs manifestations sont organisées. Les associations de riverains de Martigues et de La Mède se sont retrouvées devant la raffinerie pour crier leur rejet du PPRT. Ils sont aux alentours de 250 riverains mécontents à manifester devant l'entrée de la raffinerie Total à La Mède, le 24 novembre 2012 (Photo 29). Une opération escargot en centre ville et quelques coups de klaxon plus tard, les manifestants de Martigues retrouvent leurs homologues de La Mède au rond-point devant la raffinerie. Dans leurs prises de parole au porte-voix, les orateurs crient leur indignation. Cependant, les riverains de la raffinerie « partagent les objectifs de maîtrise de l'urbanisation visés par le PPRT » (Osadtchy, 2014)

**Photo 29 : Manifestation au rond-point de Total La Mède le 24 novembre 2012**

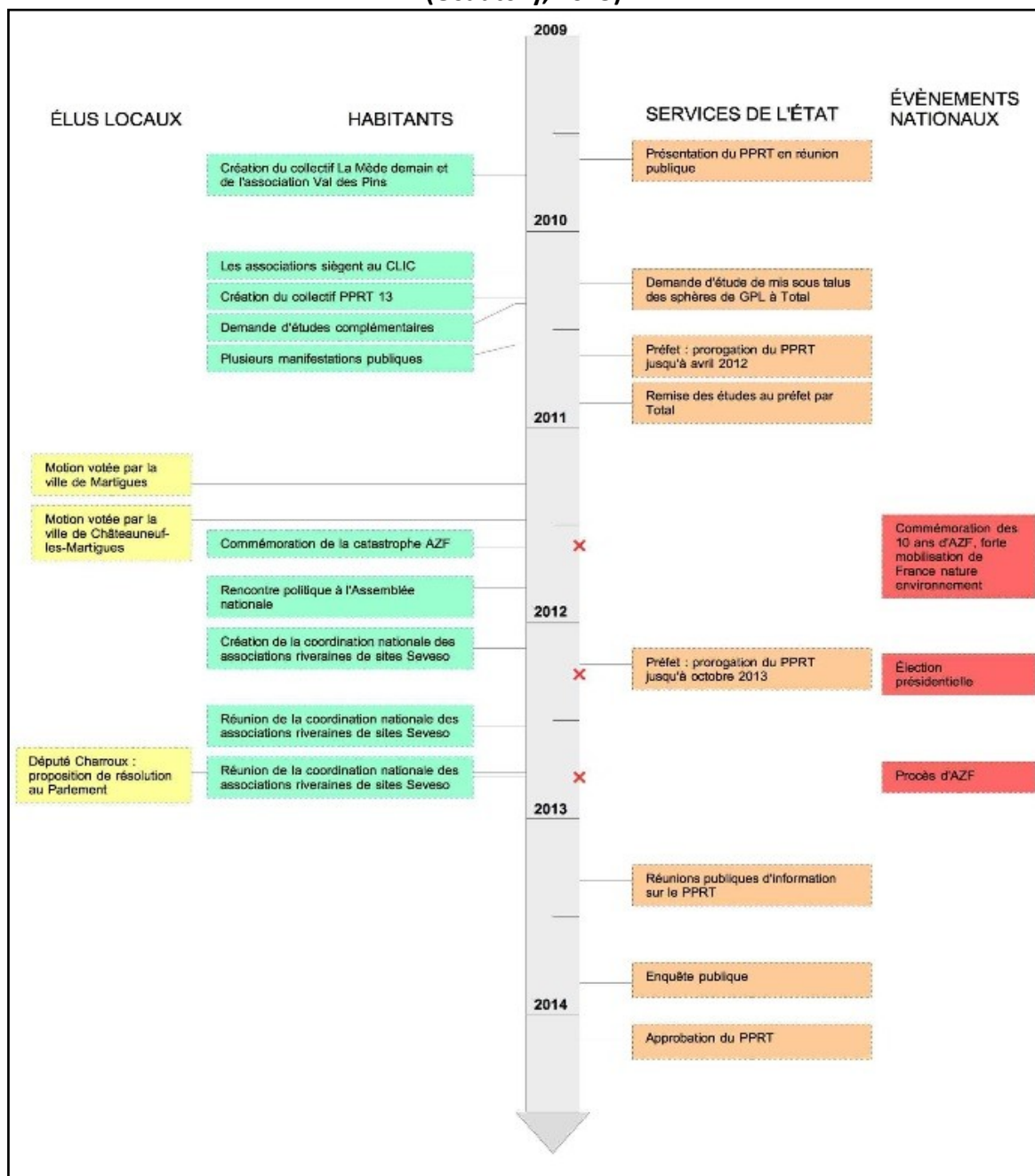


Source <http://www.maritima.info/actualites/environnement/chateauneuf/3775/total-la-mede-manifestation-anti-pprt.html>

Les divers acteurs travaillent ensemble en interagissant sous plusieurs formes d'expression : ils sollicitent les médias, interviennent auprès des élus locaux et nationaux, organisent des réunions publiques bien suivies par la population, mettent en place des sites Internet, des pétitions, etc. La participation active d'anciens salariés de la raffinerie ou de riverains travaillant dans le secteur de la pétrochimie ou du raffinage, contribue à l'élaboration d'un discours technique fiable et à l'assiduité aux réunions de concertation, qui deviennent de véritables lieux de dénonciation et de négociation du PPRT (figure 36). Ces événements sont des marqueurs historiques ; on est là aussi confronté au dilemme entre protection de l'emploi industriel et protection de l'environnement ; pour garder les emplois, il faut accepter d'en partager le risque. Mais paradoxalement, on remarque que le PPRT ignore les risques chroniques générés principalement par la pollution atmosphérique et se

concentre sur le « risque d'accident majeur ». Ainsi, la mise en place du PPRT a un pouvoir de révélation et de déplacement des tensions et des oppositions des acteurs et des habitants du territoire vis-à-vis de la raffinerie. Les mobilisations contre le PPRT possèdent une base territoriale amplifiée par un réseau d'acteurs qui souligne un discours protestataire. Ces conflits sont donc portés par des individus qui ne représentent qu'une partie de la population avec l'appui de riverains de sites à risques et une volonté de rendre visible leur contestation. Les habitants, en protégeant leur environnement, participent ainsi aux actions de maîtrise de l'urbanisation visées par le PPRT.

**Figure 36: chronologie du conflit portant sur le PPRT de la raffinerie Total (Osadtchy, 2015)**



L'étude des conflits a mis en évidence l'implication de la classe politique dans les exemples de conflits étudiés. Les élus locaux sont partie prenante du mouvement protestataire dans la contestation du PPRT de la raffinerie de la Mède, comme cela était le cas, d'ailleurs, lors des mobilisations des années 1960 à 1973. Les mobilisations des habitants favorisent donc la prise de position des élus et contribuent à l'émergence des réseaux d'acteurs pour mener la bataille juridique au plan national. Élus et collectivités locales jouent ainsi un rôle central dans la régulation des conflits à travers l'affirmation d'un droit de participer à la prise de décision dans l'aménagement du territoire et la mise en place d'une politique de gouvernance environnementale. Cette stratégie s'est à nouveau concrétisée avec des dispositifs tels que le Comité local d'information et de concertation (CLIC).

\*\*\*\*\*

## **Conclusion :**

Ce chapitre montre l'ampleur de la pollution causée par les industries sur les rives des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre. Les conflits se multiplient et des réseaux d'acteurs se forment et se fédèrent contre toute dégradation environnementale. La conscience environnementale est fortement présente sur les rives de l'étang de Berre où les mobilisations citoyennes ont réussi à inciter l'État à prendre les précautions et les décisions nécessaires (organisme chargé du contrôle, partenariats avec les industriels, panneaux de sensibilisation, dispositifs de communication) pour lutter contre les impacts sanitaires et écologiques. La pression sociale dynamise le conflit. La prise en compte de la mobilisation des habitants et des associations environnementales favorise l'efficacité des dispositifs de communication et d'échanges. La rencontre entre les élus, les collectivités locales et les riverains facilite ainsi la régulation des conflits.

Pour ce qui est de la lagune de Bizerte, le cadre et les moyens techniques de l'État ne sont pas encore prêts pour prendre des initiatives de grande ampleur. Le cadre réglementaire existe pourtant mais les décisions ne sont pas encore prises. L'analyse du conflit révèle la position centrale de la société civile. L'étude des réseaux d'acteurs montre le rôle joué par l'association environnementale dans la prise de conscience émergente d'une injustice environnementale. La presse et les médias sont les seules formes d'expression actuelles et ce sont les meilleures armes pour exercer une pression sur les décideurs et les collectivités publiques. Les échanges, lors des réunions de discussion du projet de dépollution de la lagune de Bizerte, expriment la nécessité de lutter contre les pollutions en cherchant des compromis et des partenariats avec les industriels. Il s'agit peut-être d'un processus naissant mettant autour de la table tous les intervenants afin de concilier les enjeux contradictoires de préservation de la nature et d'activités productives nécessaires pour développer le niveau de vie des populations et le développement du territoire.

## Conclusion de la troisième partie

---

Les principaux enjeux qui apparaissent, dans les cas étudiés et présentés dans les chapitres précédents, découlent de l'évolution des modes d'usage de la lagune, et en particulier du fait que le niveau d'intensité qu'atteint l'attraction exercée par les lagunes en fait un phénomène marquant pour notre époque. Dans le cadre de cette troisième partie, les trois chapitres précédents (chapitres 6, 7 et 8) ont mis l'accent sur la dynamique socio-spatiale des différents conflits d'usage sur la lagune de Bizerte et l'étang de Berre. Pour la lagune de Bizerte, nous avons décrypté trois processus conflictuels thématiques : conflits d'usage relatifs à la protection de la faune et de la flore ; conflits d'usage relatifs à la protection de l'eau et à la gestion des déchets ; conflits d'usage relatifs à la qualité de l'air et à la protection de l'atmosphère. La représentation graphique des réseaux de conflit et les cartes de localisation du conflit montrent l'interaction entre conflit, acteur et territoire. Au cours d'un conflit, les acteurs se mettent en réseau, avec des stratégies qui varient en fonction de leurs objectifs et de leurs logiques. Ces logiques influencent l'intensité et la durée du conflit, l'atténuent ou bien le complexifient. Nous mentionnons aussi que les modes de régulation sont variés, que l'efficacité dépend du pouvoir de chaque acteur du système de gestion. Ces conflits se caractérisent par des enjeux de protection et d'aménagement. Nous confirmons que les conflits d'usage de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre se ressemblent. Les deux lagunes sont porteuses de thématiques communes : la pollution de l'eau, la gestion des déchets et la pollution de l'air, mais la chronologie et la résolution des conflits diffèrent sensiblement. Sur les rives de l'étang de Berre, l'industrialisation comme la dynamique des conflits d'usage environnementaux constituent des phénomènes plus anciens ; ils ont affecté par ailleurs l'action publique et suscité, à partir des années 1970, la mise en place de dispositifs spécifiques de gouvernance, tel que le SPPPI, corroborant ainsi notre hypothèse centrale.

## Grille de lecture des conflits d'usage liés à l'environnement

En se basant sur les principaux éléments caractéristiques des thèmes répertoriés (protection de la faune et de la flore, qualité de l'eau et gestion des déchets, qualité de l'air et protection de l'atmosphère), nous résumons les diverses conflictualités dans une grille de lecture (tableau 12) mettant en évidence leurs espaces de référence, leurs acteurs, les motifs et expressions du conflit, ainsi que les modes de régulation.

**Tableau 12 : Grille de lecture des conflits d'usage liés à l'environnement sur la lagune de Bizerte**

Thème	Protection de la faune et de la flore	Qualité de l'eau et gestion des déchets	Qualité de l'air et protection de l'atmosphère
Matérialité du conflit (les espaces supports)	DPM L'eau	La côte L'eau	Les agglomérations riveraines
Acteurs du conflit	Population vivant de la mer Gestionnaires (APAL, APIP, CRDA, DGPA, MEDD, MARH)	Industriels Population vivant de la mer Gestionnaires (ANGed, ANPE, ONAS, MEDD, MARH)	Industriels Collectivités territoriales
Motifs du conflit	Non-respect de la réglementation Atteinte à la ressource Appropriation spatiale	Pollution Atteinte à l'écosystème	Pollution Nuisance
Les manifestations des conflits	Recours en justice	Recours en justice Manifestation	Médiatisation (la presse)
Modes de régulation	Régularisation administrative Voie juridique	Voie juridique	Néant



Les acteurs agissant au sein des territoires sont relativement autonomes et organisés, de manière à trouver des solutions aux problèmes multiples qui se posent à eux. L'action collective telle que la présentent Crozier et Friedberg (1994) est une action construite, en relation avec un contexte donné sur un territoire. Notre analyse nous conduit à distinguer deux grandes catégories d'acteurs :

- Les organisations sociales correspondent à la sphère des relations économiques, culturelles et sociales formées par les entreprises, les associations, etc.
- Les organisations politiques correspondent à la sphère politique, qui encadre l'action collective et individuelle. Cette sphère regroupe les collectivités locales et les diverses formes d'intercommunalités.

Nous signalons que les acteurs, dans les deux catégories d'organisation, sont interdépendants. Ils coopèrent mais poursuivent des intérêts divergents et contradictoires. Les acteurs agissent sur un espace géographique en définissant des règles d'aménagement et ceci en fonction de leur connaissance du territoire, de leurs objectifs, de leurs représentations et des jeux d'acteurs locaux. Il en résulte des territoires en mouvement dont l'équilibre repose sur un ensemble d'interrelations qui se modifient dans le temps.

### **Apport de la mise en perspective méditerranéenne**

L'analyse des processus conflictuels de la lagune de Bizerte nous a permis de comprendre les relations entre les acteurs lors des conflits. Ainsi, la mise en perspective méditerranéenne par le biais de l'étude de l'étang de Berre a décrypté des points de comparaison entre les deux lagunes quant à l'émergence des conflits, la mobilisation des acteurs et les formes de régulation des oppositions. Nous soulignons les différences entre les deux lagunes pour ce qui concerne les conflits d'usage relatifs à la pollution de l'eau et les conflits d'usage relatifs à la pollution de l'air (tableau 13).

**Tableau 13 : Comparaison entre les deux lagunes quant aux conflits d'usage liés à la pollution des eaux et à la pollution de l'air**

Thème	Qualité de l'eau		Qualité de l'air	
	Lagune de Bizerte	Étang de Berre	Lagune de Bizerte	Étang de Berre
Espaces du conflit	La côte L'eau	L'eau	Les agglomérations riveraines	Les communes riveraines
Acteurs du conflit	Acteurs du monde de l'industrie, population vivant de la mer, Gestionnaires (ANGed, ANPE, ONAS, MEDD, MARH)	Acteurs du monde de l'industrie, Syndicats associations, pêcheurs, Prud'homie, EDF, État, élus	Acteurs du monde de l'industrie, Collectivités territoriales	Riverains, élus, acteurs du monde de l'industrie, État, associations, retraités des raffineries, etc.
Motifs du conflit	Pollution Atteinte à l'écosystème	Pollution Dégradation	Pollution Nuisance	Pollution, risque industriel, insécurité
Formes d'expression	Recours en justice Manifestation	Contentieux, plainte, presse, médiatisation, barrage, etc.	Médiatisation (la presse)	Manifestation, pétitions, médiatisation, sensibilisation, etc.
Modes de régulation	Voie juridique	Voie juridique concertation	Néant	Concertation Régulation administrative Régulation d'aménagement, urbanisme, classement des zones
Mise en place de dispositifs spécifiques de gouvernances	Lancement du projet de dépollution intégrale de la lagune dans le cadre du programme MeHSIP-PPIF	Structures institutionnelles et lieux de concertation : SPPPI, GIPREB, CLIC, CLIé, CLIS,	Lancement du projet de dépollution intégrale de la lagune dans le cadre du programme MeHSIP-PPIF	Structures institutionnelles : Airfobep Cyprès

L'étang de Berre est davantage marqué par la notion de risque, avec une pratique plus forte de la concertation, intégrée dans les dispositifs de prévention des risques et de régulation des conflits.

## Différentiation des conflits et relation à l'espace

L'association des termes « littoral » et « conflits » est chargée d'un inventaire de situations de compétition pour l'espace ou pour les ressources. Nous avons relevé les diverses situations conflictuelles sur le littoral de la lagune de Bizerte et nous avons souligné les interrelations spatiales entre usages, acteurs et ressources qui constituent un triptyque remarquable dans la production des conflits d'usage. À la lumière des cas d'étude, nous différencions deux catégories (tableau 14) :

- Les conflits liés à des usages incompatibles pour une même ressource,
- Les conflits liés au choix d'affectation ou d'aménagement de l'espace.

**Tableau 14: Différentiation des conflits et relation à l'espace sur les terrains d'étude**

Type de conflits	Mode d'usage	Relation spatiale	Cas de conflit
Conflit lié à des usages de ressource	Usages incompatibles	Superposition spatiale : pratique du même espace	Conflit entre les pêcheurs traditionnels et les conchyliculteurs : les pêcheurs traversent les limites des tables conchylicoles.
	Usages incompatibles avec pollution	Superposition spatiale : pratique du même espace	Conflit entre les pêcheurs et les conchyliculteurs : les conchyliculteurs polluent la mer par le rejet des déchets
		Disjonction spatiale	Conflit entre industriels et population marine : Pollution des eaux par des rejets industriels, agricoles et urbains d'où des infections des espèces animales et végétales
Conflit lié au choix d'affectation et d'aménagement de l'espace	Concurrence pour un espace	proximité spatiale, superposition spatiale,	- Conflit lié à l'aménagement d'une zone industrielle (extension de la zone de Menzel Bourguiba) est un conflit qui a impliqué des acteurs du monde de l'industrie, association, collectivités territoriales, gestionnaires, etc.). - Conflit entre les militaires et les pêcheurs : les pêcheurs traversent les zones militaires interdites.

Ce tableau synthétise les relations entre les usages et les ressources, en montrant les phénomènes de conjonction ou de disjonction spatiale qui en découle.

- Le conflit d'affectation et d'aménagement de l'espace émerge suite à un changement du sol en zone péri-urbaine (projet d'infrastructure urbaine) ou en mer (création d'une zone protégée). Ces conflits concernent la réalisation d'un équipement, d'une infrastructure, d'un projet (Lecourt, 2003). Le conflit d'usage lié à l'environnement s'articule à l'existence de conflits lié à un projet d'aménagement, comme c'est le cas dans l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle à Menzel Bourguiba, ou dans celui du PPRT de la Mède.

- Le conflit d'usage émerge lorsque deux usages d'une même ressource sont incompatibles et en concurrence (industrie qui déverse ses eaux usées dans une lagune consacrée à l'activité conchylicole), en cas de transgression des règles d'utilisation de l'espace (construction sans autorisation d'un habitat résidentiel sur le DPM), de nuisances réelles d'un aménagement ou d'une activité en fonctionnement (déversement des rejets urbains et industriels dans une lagune consacrée à la pêche et aux activités de loisir).

Les conflits d'usage liés à l'environnement sont donc aussi des conflits d'aménagement. Un recouvrement existe entre les divers conflits, et les mobilisations contre des projets contestés peuvent ainsi se situer à l'interface entre préoccupations environnementales et d'autres préoccupations sociales qui permettent « *la constitution d'une éco-citoyenneté* » (Charlier, 1999). Ces enseignements et la grille de lecture des conflits seront mobilisés dans la quatrième partie pour mieux spatialiser les conflits.



## **QUATRIÈME PARTIE :**

---

# **TERRITORIALISATION ET RÉGULATION DES CONFLITS**



## Introduction de la quatrième partie

---

La dynamique des conflits participe à l'appropriation des espaces. Dans cette dernière partie, nous nous intéresserons tout d'abord à la spatialisation des conflits d'usage *via* des processus de modélisation graphique (1), en premier lieu. Par ailleurs, la synthèse qui en découle permet de dégager les territorialités et les formes d'appropriation qui émergent de ces dynamiques conflictuelles sur la lagune de Bizerte. En deuxième lieu, nous nous attacherons à déceler les formes de régulation des conflits sur les abords de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre en nous basant sur les actions et les stratégies menées par les réseaux d'acteurs dans la reformulation des politiques territoriales (2). Nous étudierons enfin la relation entre les réseaux d'acteurs et le territoire lors d'un processus conflictuel. L'étude des réseaux d'acteurs ne considère pas ces relations comme un attribut des acteurs mais s'attache à la structure dans laquelle ils sont inscrits (Hanneman, Riddle, 2005). Nous rappelons que les réseaux d'acteurs offrent des outils pour approfondir certains des questionnements de la dynamique des conflits d'usage liés à l'environnement concernant l'extension et la structure des réseaux aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires lagunaires (cf. chapitre 2).

Nous portons, donc, une attention particulière aux relations croisées entre les interactions entre acteurs et la structure globale des réseaux qui procède de leur combinaison. Après avoir présenté la manière dont les réseaux d'acteurs façonnent la relation des habitants au milieu lagunaire, nous évoquons la conduite de l'action publique en matière d'ouverture au débat public et à la participation (Bétaille, 2009 ; Leborgne, 2012). Enfin, nous analysons les relations entre les échelons territoriaux dans la gouvernance environnementale des milieux lagunaires où nous évoquons la place de l'Europe dans la régulation des processus conflictuels.

## **Chapitre -9- Modélisation graphique et territorialisation des processus conflictuels sur la lagune de Bizerte**

---

Les conflits ne se produisent pas n'importe où. Les territoires sont en effet soumis à une construction économique, socio-politique et symbolique, qui est liée au caractère d'acceptation par les usagers des aménagements prévus et des politiques publiques. Citons l'exemple de l'étude menée par Faburel (2003b) où les conflits liés au bruit autour des aéroports se sont multipliés dans un contexte où les gouvernements successifs montraient un soutien au secteur aérien. Cette conjonction entre enjeux économiques et décision politique confirme la construction de territoires plus propices aux conflits que d'autres. Au regard de notre problématique, le choix d'interpréter et de spatialiser les conflits est indispensable pour comprendre les territoires les plus propices à l'émergence des conflits. En fait, cette spatialisation peut aider les aménageurs impliqués dans le projet de dépollution de la lagune de Bizerte à focaliser leur intervention afin de préparer des schémas d'intervention adéquats pour le territoire lagunaire. Nous présentons dans un premier temps quelques méthodes d'analyse spatiale développées dans la littérature pour territorialiser les processus conflictuels, avant de choisir la démarche la plus appropriée. Puis, nous analysons la spatialisation des conflits d'usage liés à l'environnement sur les abords de la lagune de Bizerte.

### **1. Modélisation graphique des conflits d'usage**

La modélisation apporte un éclairage aux projets d'aménagement devant bénéficier d'une politique territoriale spécifique. Nous avons également choisi d'analyser les articulations entre le territoire et les réseaux d'acteurs mobilisés lors d'un conflit. La structure des réseaux est définie en étroite relation avec l'espace occupé. Nous cherchons à dresser une typologie de l'ensemble des articulations territoires/réseaux d'acteurs apparus lors des processus conflictuels. Cette étape est un préalable à la compréhension des

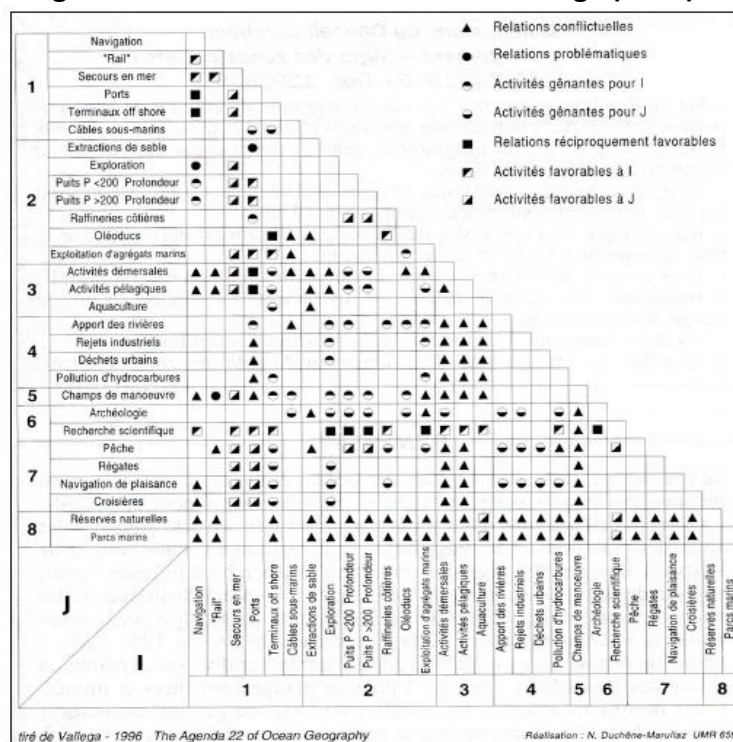


processus de régulation des conflits. Cette approche permet en effet de comprendre comment les réseaux d'acteurs s'articulent, se forment et se modifient en agissant sur le territoire (Mormont, 2006). Les conflits d'usage mettent en scène des acteurs qui se sont approprié l'espace d'une façon permanente ou temporaire. Leurs pratiques et leurs actions participent à la construction d'une territorialité. Cette réflexion permet d'évaluer et de comprendre les effets des conflits d'usage dans l'espace social et dans la gestion territoriale. Afin de choisir la démarche adéquate, nous avons choisi d'étudier quelques travaux de référence. Nous avons sélectionné deux types d'approche, une qui se base sur le principe des grilles d'interactions, et une autre qui se base sur les chorèmes.

### 1.1. Les grilles d'interactions

L'analyse des interactions spatiales entre usages a été développée par plusieurs auteurs qui ont étudié des terrains en utilisant le principe des grilles d'interactions (Vallega, 1991 ; 1996 ; 1999 ; Dupilet, 2000 ; Le Tiwerant, 2004 ; Le Guyader, 2009). Ce principe tient à qualifier les relations spatiales entre les usages sur un même espace et les relations conflictuelles (favorables ou neutres). Vallega (1991) a élaboré une matrice d'interactions potentielles entre usages marins en contexte méditerranéen. La réalisation d'une grille « compatibilité/incompatibilité » des usages de la mer Méditerranée constitue une démarche à prendre en considération (figure 37).

Figure 37 : Grille d'interaction selon Vallega (1999)

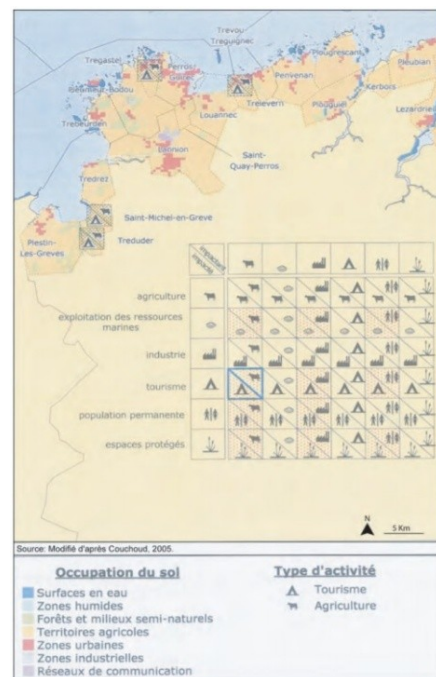


Source : Vallega, 1996, in Miossec A., 1998, p.129

Notons que ce principe permet la conceptualisation des interactions spatiales, d'une part, et sert de base pour une représentation cartographique, d'autre part. Les grilles d'interaction sont utilisées dans les systèmes d'information géographique (Brody *et al.*, 2003 ; Møller, 2011), dans la géomatique (Vallega, 1999 ; Bartlett, Smith, 2005) et dans les études thématiques (Noo, 2004 ; Norden, 2009). Couchoud (2005) a utilisé cette méthodologie pour élaborer une grille d'impacts : pollution minérale, organique, olfactive, concurrence spatiale, etc. sur le littoral des Côtes d'Armor. Afin d'étayer l'étude, chaque activité a été représentée par une grille exprimant les impacts des sources émettrices de dégradations. Une matrice des interactions spatiales conflictuelles est conçue dans un essai de spatialisation (figure 38). La figure 39 représente les conflits d'usage entre l'agriculture et le tourisme sur les communes du littoral. Malgré sa capacité à évaluer les interactions, cette méthode reste limitée dans le contexte de notre étude, car nous sommes confrontés à une multiplicité d'interactions entre différents usagers et entre usages et ressources.

**Figure 38 : Grille d'impact des pollutions (Couchoud, 2005)**

Pollutions minérales et organiques	Cultures		Élevage	Pêche	Équipements	Centrales	Industries agricoles	Industries artisanales	Industries manufacturières	Industries extractives	Industries métallurgiques	Industries chimiques et plastiques	Industries pharmaceutiques	Industries alimentaires	Industries textiles	Industries métallurgiques	Industries chimiques et plastiques	Industries pharmaceutiques	Industries alimentaires	Industries textiles	Restauration	Commerces	Professions	Écoles
	1	2																						
Cultures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Élevage	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pêche	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipements	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centrales	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industries agricoles	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industries artisanales	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industries manufacturières	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industries extractives	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industries métallurgiques	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industries chimiques et plastiques	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industries pharmaceutiques	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industries alimentaires	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industries textiles	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restauration	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commerces	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professions	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écoles	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



**Figure 39 : Les conflits d'usages entre les activités Agricoles et le tourisme sur le littoral des côtes d'Armor (Couchoud, 2005)**

## 1.2. Les chorèmes

La chorématique, qui dérive du terme chorème proposé en 1980 par Brunet, est la science de l'analyse et de l'utilisation des chorèmes. Le chorème provient du mot grec *chôros* qui veut dire espace, région, contrée et du suffixe « ème » qui désigne la structure élémentaire d'un système (Brunet, 1997). Selon la définition de Grataloup, les chorèmes sont des « (...) dispositions spatiales élémentaires [qui] n'existent pas à l'état pur, mais se combinent pour donner les structures des espaces existants. On peut les représenter sous forme de modèles graphiques simples dont la combinaison permet de rendre compte de la

*complexité des espaces* » (Grataloup, 1996, p.197). La chorématique sert à chercher, à représenter et à faire comprendre. Sa diffusion dans les ouvrages scolaires et la « géographie universelle » des années 1990 est significative. Elle constitue un outil et non une doctrine ; un outil d'analyse, de compréhension, de recherche et de communication à la fois. D'après Brunet, la modélisation des espaces géographiques tente « (...) *de décrire et de comprendre les configurations spatiales : la façon dont les sociétés créent, aménagent, organisent l'espace en agissant, avec ou sans conscience des intérêts de leur propre production* ». Nous retenons que la chorématique est une lecture des formes spatiales permettant le décryptage et la signification du social à travers le formel. Il s'agit d'identifier les logiques à l'œuvre, « *ce n'est rien d'autre que le cœur de la géographie* » (Brunet, 1990). Cet outil « *se sert d'images, demande de l'imagination (mais) ne relève pas de l'imaginaire* » (*ibid.*, p.32).

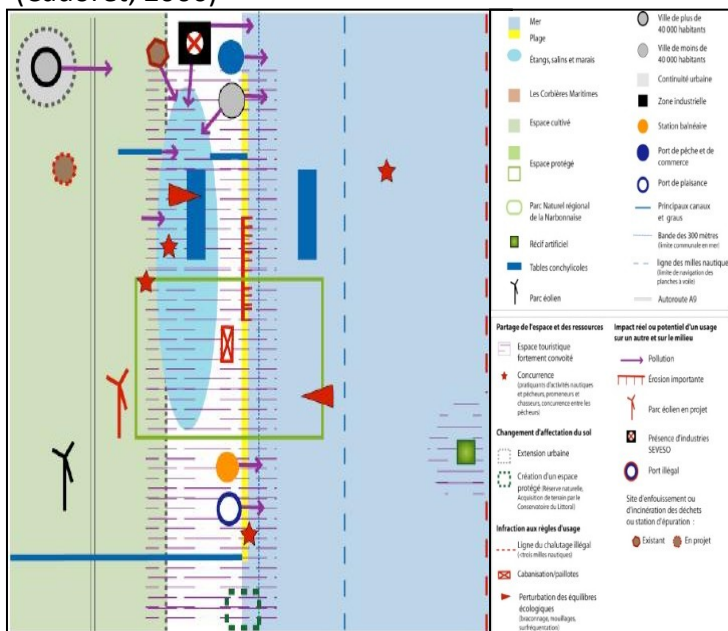
La chorématique utilise des modèles spatiaux associés à des stratégies spatiales, pour pouvoir comprendre ces stratégies et leurs effets. Elle se fonde sur des formes très simples et un nombre limité de règles de composition. Pour Brunet, sept formes suffisent pour écrire les modèles représentant les chorèmes :

- l'aire (étendue, forme...);
- le point (lieu, nœud, place, foyer, pôle...);
- la ligne (contact, rupture, lien, frontière, couloir, relation, axe...);
- le flux (dynamique, mouvement, symétrie, intensité...);
- le passage (pont, carrefour, bifurcation, tunnel, guet...);
- la polarisation ou la variation (focalisation, dynamique...);
- le gradient (dissymétrie, attraction, répulsion, potentiel...).

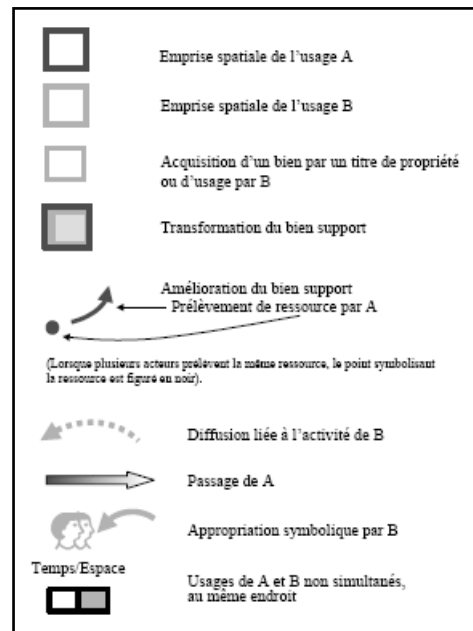
Brunet propose une démarche générale en plaçant au cœur de l'analyse les acteurs. Concernant les démarches relatives à l'analyse des espaces-supports des conflits d'usage, la chorématique représente un instrument d'analyse adapté. Ce type de spatialisation définit des lieux propices à la genèse des conflits, et une représentation symbolique qui permet de résoudre les conflits par les acteurs décideurs. C'est donc une appréhension des territorialités émergentes lors des processus conflictuels qui diffère de celle de Vallega. De même, Cadoret (2006) dans son travail sur le littoral du Languedoc-Roussillon a modélisé graphiquement les interactions spatiales des usages existants sur le littoral (pollution, érosion côtière, conflits d'aménagement, concurrence spatiale, atteinte au DPM)

contribuant à l'apparition des multiples conflits d'usages liés à l'environnement. Il s'agissait de construire un cadre d'analyse spatiale systémique à travers une approche chorématique (figure 40). Bonin et Torre (2004) se sont basés sur la modélisation graphique proposée par Brunet (1997) pour développer une approche caractérisée par une typologie graphique qui tient à représenter les liens des conflits d'usages avec leurs espaces supports. Une symbologie spéciale a caractérisé l'approche de Torre et Bonin qui vise à représenter l'espace par l'intermédiaire de rectangles symbolisant les emprises spatiales des usages. Aussi, l'espace et le temps sont représentés par un rectangle composé de deux carrés : temps/espace qui révèle la relation entre deux usages A et B par rapport au temps et à l'espace (figure 41).

**Figure 40 : Modèle des conflits d'usage liés à l'environnement en Languedoc-Roussillon (Cadoret, 2006)**



**Figure 41 : Symbologie des liens à l'espace (Bonin, Torre, 2004)**



Les travaux évoqués ci-dessus mettent l'accent sur la nécessité de comprendre l'influence des conflits d'usage sur l'organisation spatiale et les territorialités, sur les décisions et sur l'organisation du système de gestion par le degré d'institutionnalisation du conflit (Dziedzicki, 2000 ; Torre *et al.*, 2005 ; Cadoret, 2006). L'analyse des territorialités relatives aux conflits d'usage a pour objectif de les répertorier, les cartographier, les représenter afin d'élaborer une typologie des territorialités sur l'espace étudié. Cette analyse n'est possible que si une connaissance des caractéristiques spatiales des territoires est suffisante et disponible. Nous nous basons sur les schémas et les chorèmes pour montrer les spécificités

spatiales des conflits d'usages étudiés. Le recours à cette technique tend à mettre en œuvre une grammaire spatiale qui permet de comprendre et de construire des structures spatiales, et à travers elles, les stratégies sociales.

## **2. Spatialisation des dynamiques conflictuelles sur la lagune de Bizerte**

Nous identifions les différents conflits décelés sur toute l'emprise de la lagune. Pour ce faire, nous découpons les rives de la lagune en différentes portions afin de travailler à une échelle territoriale optimale, puis nous produisons un modèle graphique pour chaque portion de la lagune. Les différentes portions correspondent grosso modo aux zones urbaines et rurales du pourtour de la lagune, à savoir : Bizerte Nord-Bizerte Sud, Zarzouna, Menzel Jemil-Menzel Abderrahmen, Maghraoua-Jaouada, Menzel-Bourguiba, Tinja, Louata-Faroua (carte 11). Nous avons appliqué à chaque portion d'espace la grille de lecture précédemment définie (cf. Annexes 4). Nous nous appuyons sur des symboles pour représenter les relations conflictuelles sur la lagune de Bizerte. Une légende a été conçue afin de répondre à l'ensemble des conflictualités. À l'instar de Lardon et Michel (2001) nous produisons une représentation symbolique où chaque symbole représente une situation conflictuelle (figure 42). Cependant, le modèle résulte d'un choix et n'explique pas toute la réalité ; concevoir un territoire sous forme d'un modèle, c'est en saisir les structures qui le sous-tendent et le composent. C'est pourquoi, nous avons retenu les critères factuels suivants, en nous appuyant pour partie sur les diagnostics réalisés (Rapport diagnostic MeHSIP, 2011) :

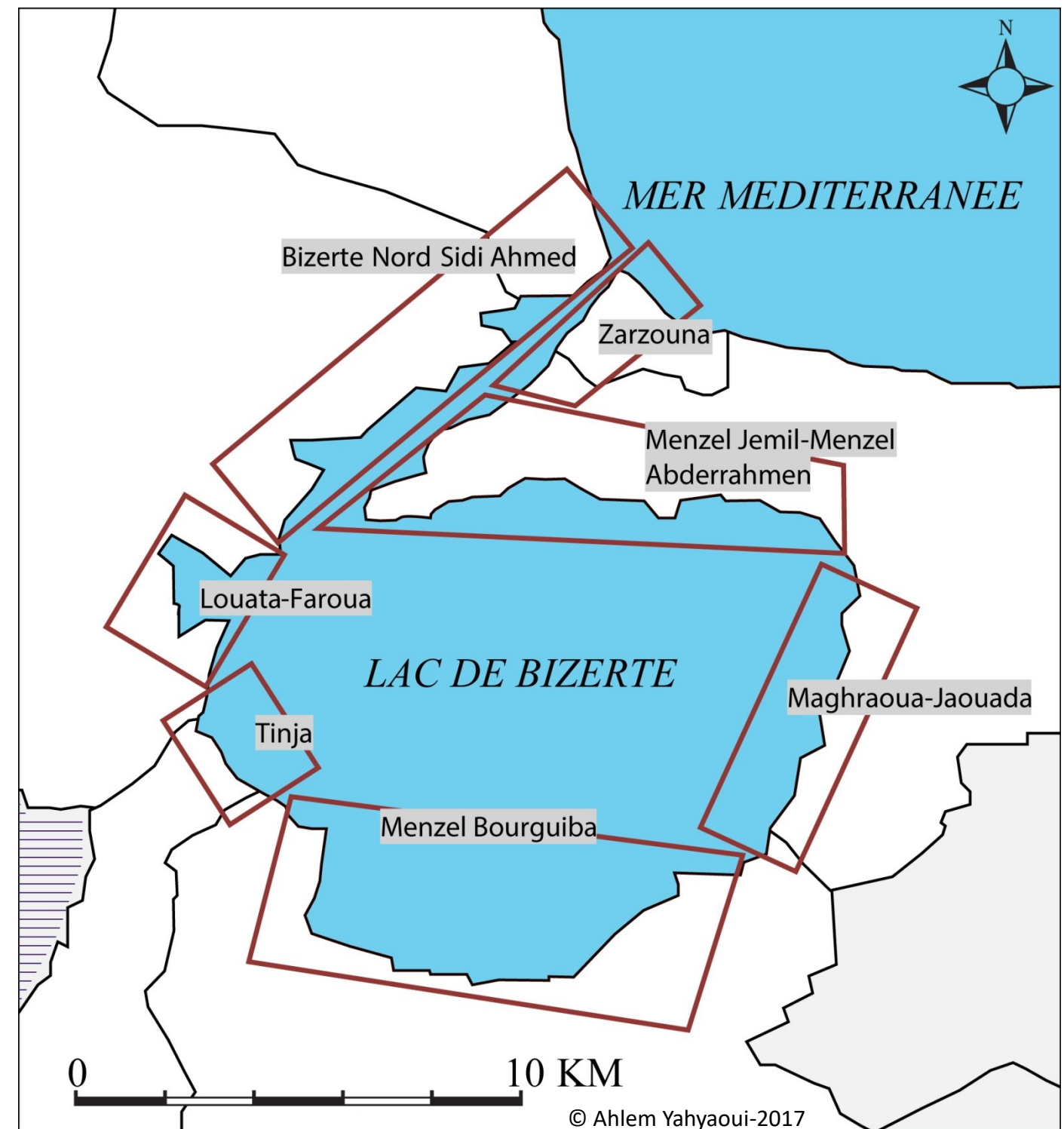
- Délimitation des principales zones urbaines (les plus denses étant Bizerte - Zarzouna au Nord ; Menzel Bourguiba au sud) ;
- Délimitation des principales zones militaires ;
- Principales zones industrielles et principaux établissements industriels polluants ;
- Stations d'épuration devant être mises à niveau (Bizerte et Menzel- Bourguiba) ;
- Dépotoirs sauvages et centres de transfert des déchets ;
- Principales zones de conchyliculture et principales zones de pollution agricole avec forte concentration de fertilisants (Maghraoua-Jaouada et Louata-Faroua).



Figure 42 : Légende commune pour toutes les figures

Figure	Objet structurel	Objet fonctionnel
<b>Points</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ville</li> <li>⚓ Port</li> <li>☪ Salin, marais</li> <li>📏 Table conchylicole</li> <li>○ Quai pétrolier</li> <li>● Agglomération urbaine</li> <li>🏠 Baraque légère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✳ Concurrence</li> <li>📍 station d'épuration</li> <li>▲ Décharge contrôlée</li> <li>▲ Dépotoir sauvage</li> <li>📦 Centre de transfert</li> <li>➡ Perturbation/dégradation</li> </ul>
<b>Limites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⋯ Limite</li> <li>▭ Limite de propriété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⬮ Limite de l'espace de protection contre tout braconnier</li> <li>⋯ Extension urbaine</li> </ul>
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🛣 Route</li> <li>🌊 Oueds, rivières</li> <li>🌉 Pont</li> <li>🛶 Canal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Flux de pénétration</li> <li>🌿 Rejets agricoles</li> <li>🏠 Rejets urbains</li> <li>🏭 Rejets industriels</li> <li>🌪 Rejets atmosphériques</li> <li>🚰 Eaux usées</li> <li>👣 Flux de fréquentation</li> <li>⚠ Érosion</li> </ul>
<b>Surfaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🏭 Zone industrielle</li> <li>🌾 Zone agricole</li> <li>🛡 Zone militaire</li> <li>🌊 Mer</li> <li>🏙 Zone urbaine</li> <li>🌾 Zone marécageuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🏠 DPM</li> </ul>

Carte 11 : Découpage de la zone d'étude, la lagune de Bizerte



## 2.1. Bizerte Nord-Sidi Ahmed : principale agglomération au Nord du goulet de Bizerte, marquée par les fonctions militaires, industrielles et portuaires

**Caractéristiques principales :** La rive nord du goulet de Bizerte est la principale agglomération des rives de la lagune, marquée par les fonctions militaires et industrielles, mais aussi par la présence historique de la pêche. C'est donc un espace multifonctionnel où les conflits sont multiples et complexes.

**Les victimes des nuisances** sont les pêcheurs, les conchyliculteurs et la population riveraine.

**Les responsables des nuisances :**

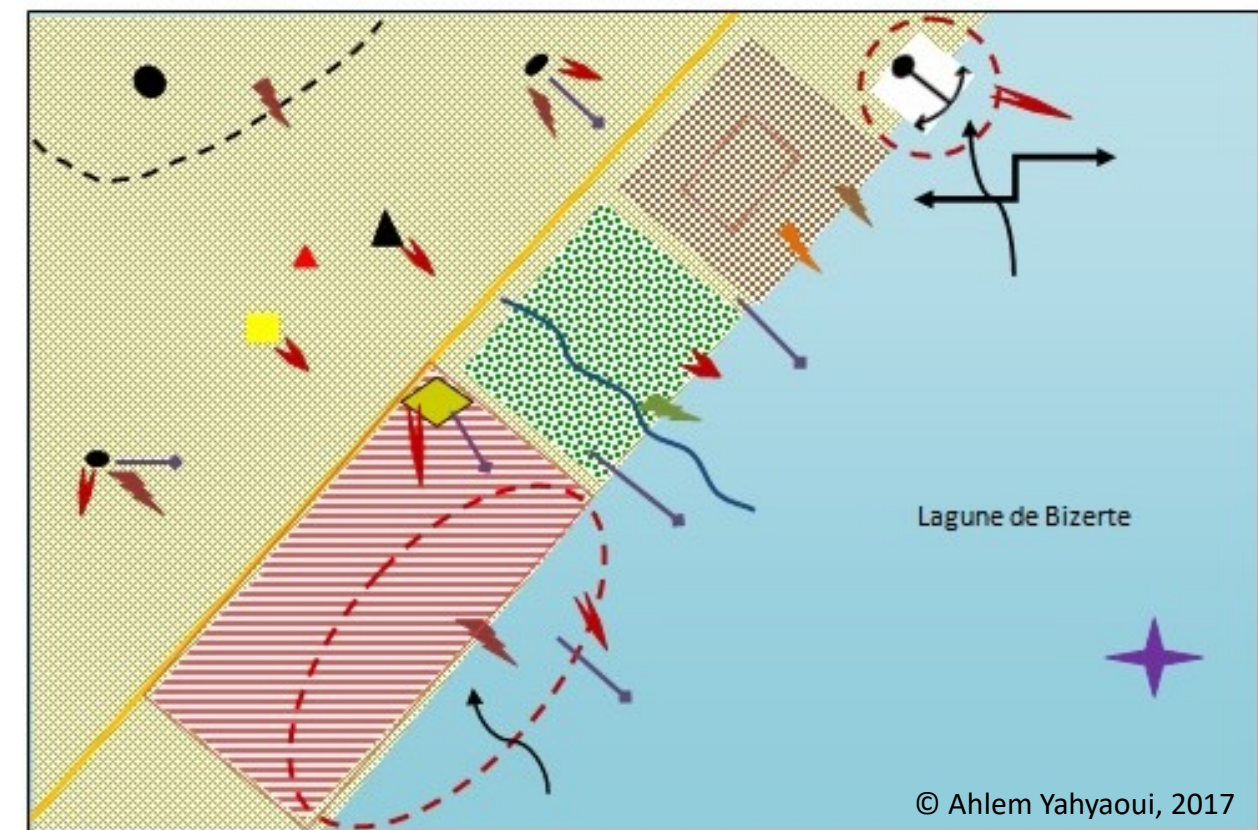
- Les industries (rejets liquides, solides, gazeux) déclenchent la colère des pêcheurs et de la population avoisinante. Les industries, et tout particulièrement la cimenterie et la sucrerie de Bizerte, sont désignées par la population comme les premiers responsables de la pollution et des atteintes à l'écosystème.
- Le port : les multiples opérations de débarquements générant des rejets portuaires sont des facteurs de pollution et génèrent des tensions entre les usagers. Les mesures réglementaires relatives à la protection des littoraux sont transgressées.
- Les collectivités territoriales (mairie, Gouvernorat) et les services chargés de la gestion des eaux (ONAS) sont tenus pour responsables des problèmes de rejets urbains et d'assainissement.

**Motifs et formes de conflits :**

- Les conflits liés à la concurrence pour l'espace entre les militaires et les pêcheurs. Les mesures réglementaires qui interdisent toute activité de pêche dans les emprises militaires, les ports, le canal etc. sont transgressées par les braconniers.
- Les conflits liés à la qualité de l'eau entre les industries polluantes, la population riveraine et les associations environnementales. Les effluents atmosphériques de l'industrie du ciment, de la sucrerie génèrent des conflits, des relations très tendues.
- Les conflits entre autorités locales et population pour l'assainissement La présence des quartiers populaires non assainis tels que Bir Messiougha, Borj Challouf, cité Béni Ismail, contribue à rejeter des eaux usées à l'état brut dans la lagune. Les rejets urbains non traités (les déchets solides ménagers) constituent une importante source de pollution urbaine de la lagune. Les conflits s'accroissent en 2012 entre la mairie et la population face à ce cadre insalubre. Des réactions violentes et des relations tendues émergent sur l'ensemble du réseau des usagers de l'espace.

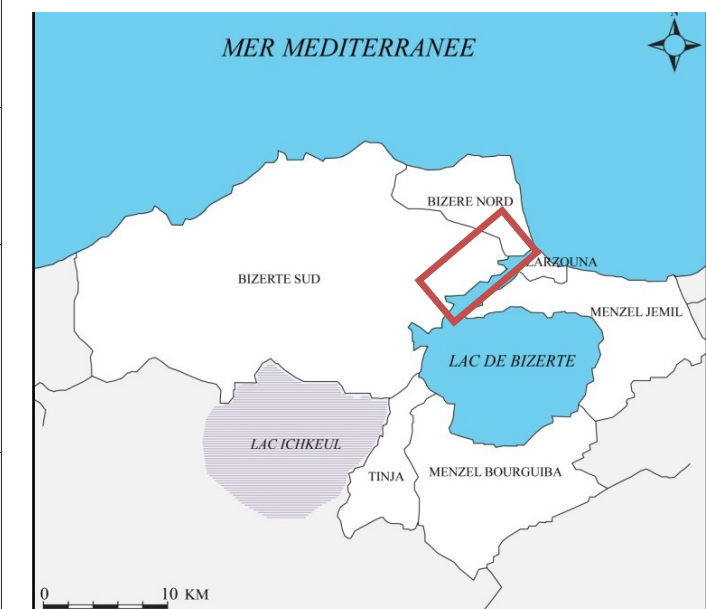
**Mode de régulation :** La voie juridique et la régularisation administrative sont les formes de régulation les plus utilisées.

Figure 43 : Conflit d'usage lié à l'environnement à Bizerte Nord-Sidi Ahmed



Vue sur la zone industrialo-portuaire de Bizerte

Figure	Objet structurel	Objet fonctionnel
<b>Points</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ville</li> <li>↓ Port</li> <li>○ Salin, marais</li> <li>▲ Table conchylicole</li> <li>○ Quai pétrolier</li> <li>● Agglomération urbaine</li> <li>● Baraque légère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Concurrence</li> <li>◆ station d'épuration</li> <li>▲ Décharge contrôlée</li> <li>▲ Dépotoir sauvage</li> <li>● Centre de transfert</li> <li>▶ Perturbation/dégradation</li> </ul>
<b>Limites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>..... Limite</li> <li>□ Limite de propriété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Limite de l'espace de protection contre tout braconnier</li> <li>--- Extension urbaine</li> </ul>
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Route</li> <li>~ Oueds, rivières</li> <li>— Pont</li> <li>— Canal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Flux de pénétration</li> <li>→ Rejets agricoles</li> <li>→ Rejets urbains</li> <li>→ Rejets industriels</li> <li>→ Rejets atmosphériques</li> <li>→ Eaux usées</li> <li>→ Flux de fréquentation</li> <li>▲ Erosion</li> </ul>
<b>Surfaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone industrielle</li> <li>■ Zone agricole</li> <li>■ Zone militaire</li> <li>■ Mer</li> <li>■ Zone urbaine</li> <li>■ Zone marécageuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ DPM</li> </ul>





## 2.2. Zarzouna : au Sud-Est du goulet de Bizerte, une ville-pont marquée par l'industrie (STIR et SOTULUB)

**Caractéristiques principales :** Zarzouna sur la rive Sud du goulet de Bizerte, prolonge l'agglomération Bizertine à laquelle elle est reliée par un pont mobile. Le tissu urbain dense renferme des industries lourdes (industrie de pétrole, de lubrifiant, métallurgique, de textile et de confection) qui occupent des surfaces importantes au centre des zones urbaines.

**Les victimes des nuisances** sont les pêcheurs et la population riveraine.

**Les responsables des nuisances :**

- Les industries sont polluantes (pollution olfactive, visuelle, sonore, organique, minérale, etc.) et dégradent le milieu naturel en constituant des sources de conflits. Par exemple, la Société tunisienne des lubrifiants (SOTULUB) et STIR (Société Tunisienne des Industries de Raffinage) participent à une pollution importante de la lagune (des rejets solides constitués par les rebus d'emballages métalliques, des boues contenant des métaux lourds dangereux).

**Motifs et formes de conflits :**

- Les conflits liés à la qualité de l'eau entre les pêcheurs et les industries. Les industries sont désignées comme les premiers responsables des perturbations écologiques et des contaminations de la ressource halieutique. Les pêcheurs sont victimes de la pollution, des atteintes de l'écosystème et du non-respect de la réglementation.
- Conflit lié à la qualité de l'air entre la population riveraine et les industries. Les conflits sont importants et ce suite aux odeurs et aux rejets atmosphériques.
- Les conflits liés à la protection de la faune et de la flore entre les pêcheurs et les autorités locales. Une concurrence pour le partage des potentialités offertes par la lagune contribue à accentuer les conflictualités. Ces conflits concernent la transgression du domaine public maritime et des emprises interdites à la pêche. D'ailleurs, le nombre de procès-verbaux répertoriant la fréquentation illégale des zones de pêche interdites (port de pêche, canal, port pétrolier) a augmenté durant les dernières décennies.

**Mode de régulation :** Le recours aux tribunaux et la régularisation administrative sont les solutions choisies par les instances concernées telles que l'ANPE, l'APAL.

**Remarque :** le nouveau viaduc de 2km qui doit relier Zarzouna à Bizerte par une rocade Sud constitue une infrastructure majeure. Les travaux doivent commencer en 2018 sachant que l'expropriation des terrains (démolition de certaines résidences, expropriation des terrains) a généré des conflits entre la population locale et le service d'aménagement (ministère d'Equipement, de l'Habitat et de Développement Durable).

Figure 44 : Conflit d'usage lié à l'environnement à Zarzouna

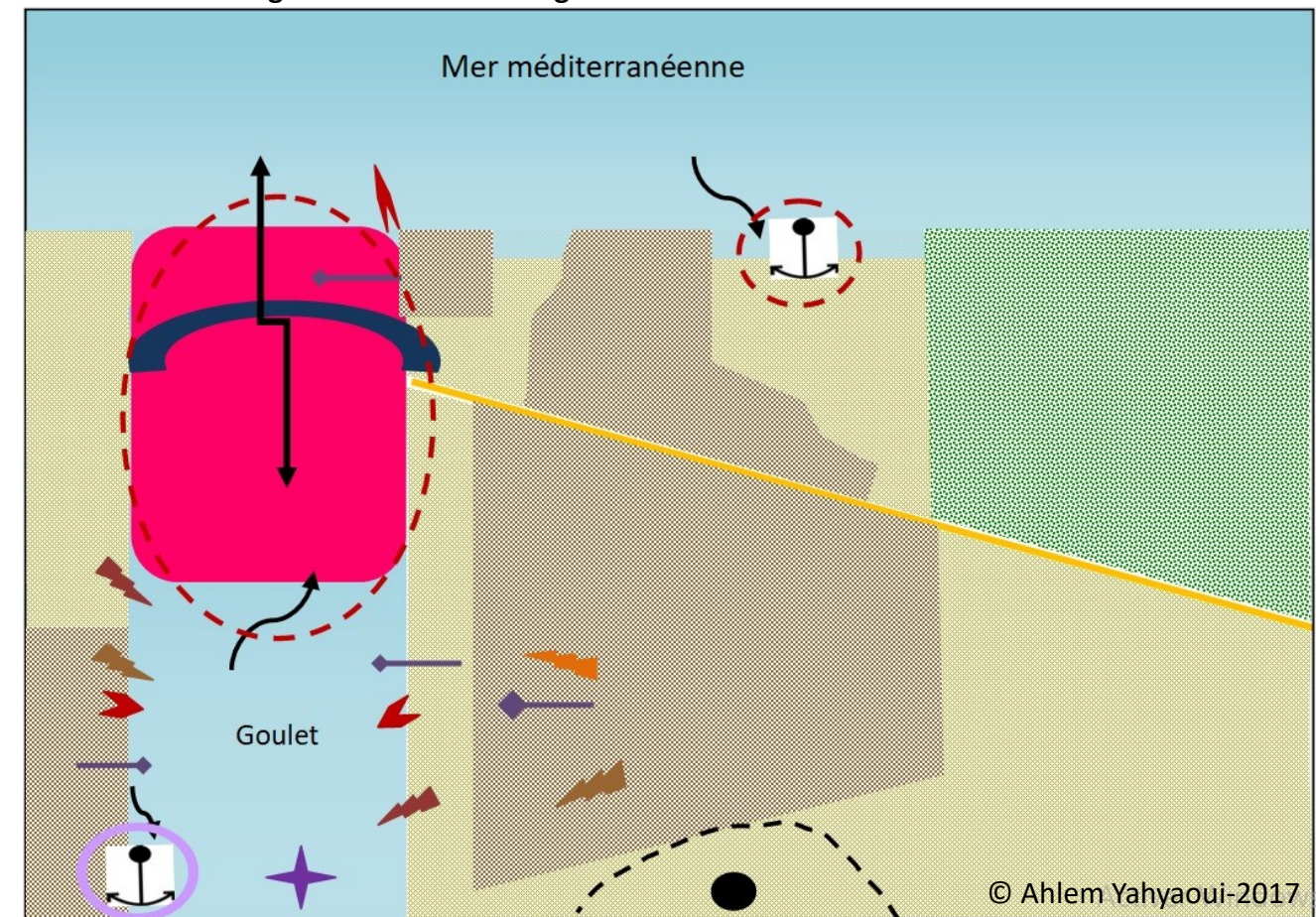
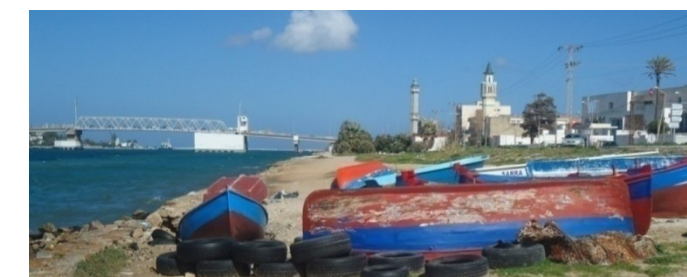
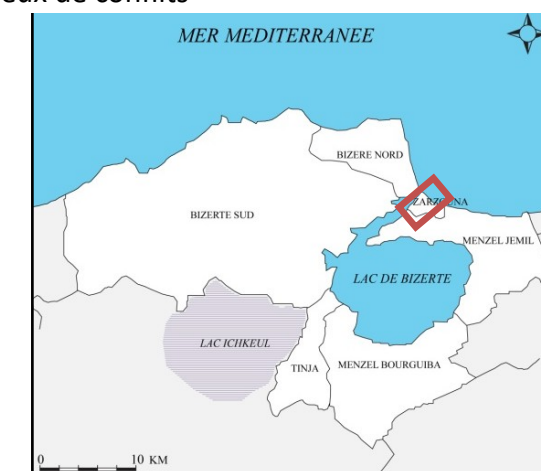


Figure	Objet structurel	Objet fonctionnel
<b>Points</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ville</li> <li>⚓ Port</li> <li>⬇ Salin, marais</li> <li>⬇ Table conchylicole</li> <li>○ Quai pétrolier</li> <li>● Agglomération urbaine</li> <li>⬇ Baraque légère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚡ Concurrence</li> <li>⬇ station d'épuration</li> <li>⬇ Décharge contrôlée</li> <li>⬇ Dépotoir sauvage</li> <li>⬇ Centre de transfert</li> <li>⬇ Perturbation/dégradation</li> </ul>
<b>Limites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⋯ Limite</li> <li>□ Limite de propriété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⬇ Limite de l'espace de protection contre tout braconnier</li> <li>⬇ Extension urbaine</li> </ul>
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⬇ Route</li> <li>⬇ Oueds, rivières</li> <li>⬇ Pont</li> <li>⬇ Canal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⬇ Flux de pénétration</li> <li>⬇ Rejets agricoles</li> <li>⬇ Rejets urbains</li> <li>⬇ Rejets industriels</li> <li>⬇ Rejets atmosphériques</li> <li>⬇ Eaux usées</li> <li>⬇ Flux de fréquentation</li> <li>⬇ Erosion</li> </ul>
<b>Surfaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone industrielle</li> <li>■ Zone agricole</li> <li>■ Zone militaire</li> <li>■ Mer</li> <li>■ Zone urbaine</li> <li>■ Zone marécageuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ DPM</li> </ul>



Le canal et le port commercial de Zarzouna: lieux de conflits





### 2.3. Menzel Abderrahmen-Menzel Jemil : principal port de pêche au nord de la lagune, le rivage est gagné par la pollution urbaine et industrielle

**Caractéristiques principales :** Le village de pêcheurs est la première appellation de Menzel Abderrahmen qui, avec son port, garde la pêche comme activité importante pour les revenus de la population. L'activité s'est diversifiée avec l'industrie et une fonction universitaire. L'emprise foncière des militaires est grande dans les deux Menzels.

**Les victimes des nuisances** sont les pêcheurs, les conchyliculteurs et la population riveraine.

**Les responsables des nuisances :**

- Les industries (confection du cuir, textile, électronique) sont gênantes et polluantes. Les principales sources de pollution industrielle sont installées dans les zones industrielles de Menzel Jemil (solides, liquides et gazeux).
- Les collectivités territoriales (mairie, Gouvernorat) et les services chargés de la gestion des eaux (ONAS) sont tenus pour responsables des problèmes de rejets urbains et d'assainissement.

**Motifs et formes de conflits :**

- Les conflits liés à la concurrence pour l'espace entre les militaires et les pêcheurs. Les conflits se manifestent dans le nombre des procès-verbaux dressés par les militaires contre les pêcheurs (transgression du périmètre militaire).
- Les conflits liés à la qualité de l'eau entre les industries et la population vivant de la mer (pêcheurs et conchyliculteurs). Les activités de pêche et de conchyliculture animent en effet la vie économique locale et font face à des situations de crise, des pics de pollution interdisant la vente de leur produit.
- Les conflits liés à la concurrence entre les pêcheurs et les conchyliculteurs. Les tables conchylicoles sont transgressées par les pêcheurs.
- Les conflits entre autorités locales et population pour l'assainissement. D'importants rejets urbains provenant des quartiers populaires dépourvus d'assainissement sont rejetés directement dans la lagune.
- Les conflits entre autorités locales et la population riveraine pour le respect du DPM et des lois relatives à l'occupation du littoral. Les transgressions se multiplient sur le domaine public maritime (DPM), et la collectivité territoriale chargée du contrôle entre en conflit avec les transgresseurs qui refusent la remise en état, d'où le recours aux tribunaux.

**Mode de régulation :** Pour la pollution de l'eau et les atteintes causées par les industries environnantes, la voie juridique est le mode de régulation le plus utilisé. Plusieurs baraques s'étendent tout au long de la côte et elles bénéficient d'une certaine tolérance de la part des collectivités territoriales.

Figure 45 : Conflit d'usage lié à l'environnement à Menzel Jemil-Menzel Abderrahmen

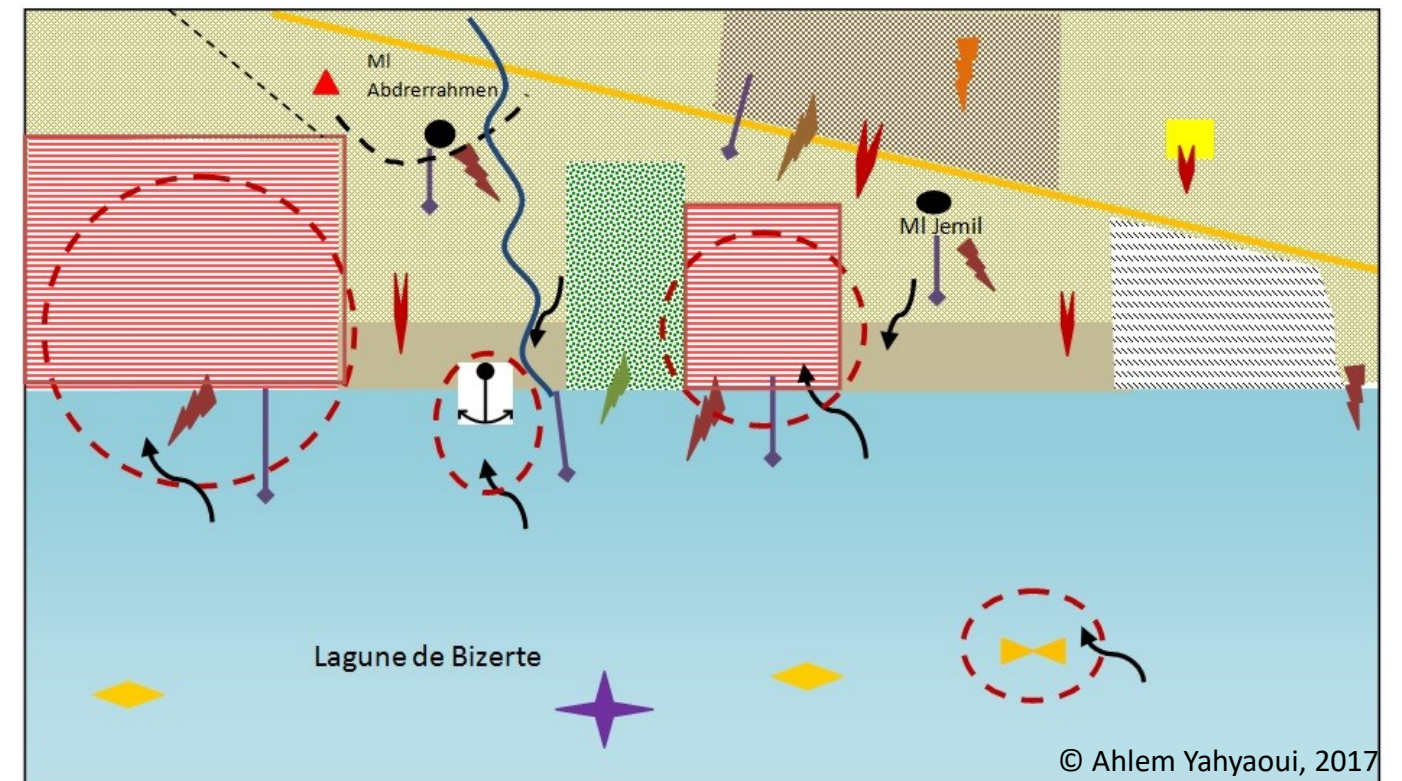
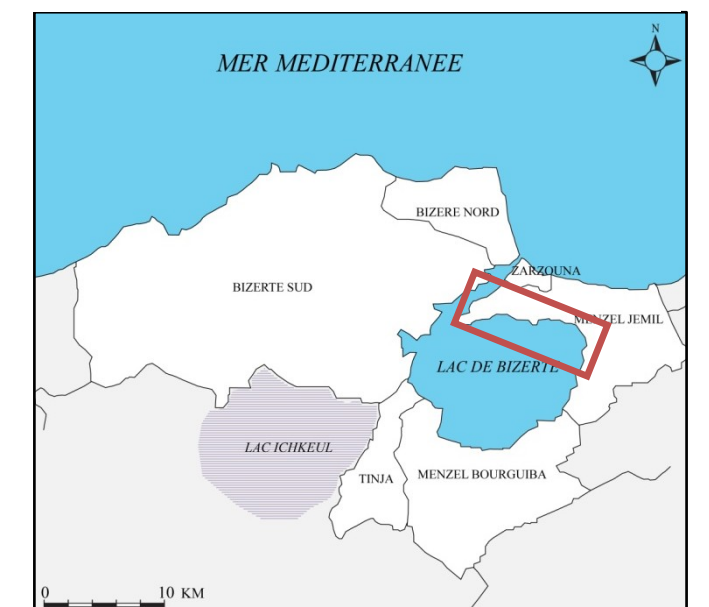


Table conchylicole à Menzel Jemil

Figure	Objet structurel	Objet fonctionnel
<b>Points</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ville</li> <li>⚓ Port</li> <li>⬇ Salin, marais</li> <li>⬆ Table conchylicole</li> <li>○ Quai pétrolier</li> <li>● Agglomération urbaine</li> <li>⬆ Baraque légère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚡ Concurrence</li> <li>⬆ station d'épuration</li> <li>⬆ Décharge contrôlée</li> <li>⬆ Dépotoir sauvage</li> <li>⬆ Centre de transfert</li> <li>⬆ Perturbation/dégradation</li> </ul>
<b>Limites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⋯ Limite</li> <li>□ Limite de propriété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⬆ Limite de l'espace de protection contre tout braconnier</li> <li>⋯ Extension urbaine</li> </ul>
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Route</li> <li>~ Oueds, rivières</li> <li>— Pont</li> <li>— Canal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⬆ Flux de pénétration</li> <li>⬆ Rejets agricoles</li> <li>⬆ Rejets urbains</li> <li>⬆ Rejets industriels</li> <li>⬆ Rejets atmosphériques</li> <li>⬆ Eaux usées</li> <li>⬆ Flux de fréquentation</li> <li>⬆ Erosion</li> </ul>
<b>Surfaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▨ Zone industrielle</li> <li>▨ Zone agricole</li> <li>▨ Zone militaire</li> <li>▨ Mer</li> <li>▨ Zone urbaine</li> <li>▨ Zone marécageuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▨ DPM</li> </ul>





## 2.4. Maghraoua-Jaouada : un espace marqué par l'agriculture et la pollution agricole sur la rive Est de la lagune

**Caractéristiques principales :** Le littoral entre Menzel Jemil et Jaouada est un littoral particulièrement agricole et halieutique convoité. Le milieu « naturel » se partage entre zones humides et zones agricoles. La conchyliculture, la pêche et l'agriculture représentent des activités importantes.

**Les victimes** des nuisances sont la population vivant de la mer (pêcheurs et conchyliculteurs).

**Les responsables des nuisances :**

- Les agriculteurs (grande culture, arboriculture, maraîchage) : l'utilisation des pesticides et des insecticides est élevée, voire alarmante, d'où des risques de pollution du fait des eaux drainées chargées de matières chimiques (en particulier de nitrates) et organiques.
- Les collectivités territoriales (mairie, Gouvernorat) et les services chargés de la gestion des eaux (ONAS), des déchets (ANGeD) sont tenus pour responsables des problèmes de rejets urbains et d'assainissement.

**Motifs et formes de conflits :**

- Conflit entre population vivant de la mer et agriculteurs. Les tensions sont fortes entre les agriculteurs et les pêcheurs-conchyliculteurs quant à la qualité des eaux et les risques de contamination des produits de la mer. Les pêcheurs et les conchyliculteurs manifestent leur colère et la relation est tendue entre les associations et les agriculteurs.
- Les conflits entre autorités locales et population pour l'assainissement. Le dépotoir sauvage de Douar Jaouada, situé sur les berges de l'oued El Galaa, participe à la pollution directe de la lagune et déclenche le mécontentement de la population avoisinante.
- Conflit entre pêcheurs et conchyliculteurs : Le développement de baraques légères de pêcheurs et de jetées dans la lagune souligne une concurrence pour l'accès aux richesses, d'une part, et menace les équilibres écologiques, d'autre part. Certains pêcheurs perturbent le milieu naturel (usage des matériels de pêche prohibés) et les élevages conchylicoles (transgression des tables conchylicoles).

**Mode de régulation :** La régularisation administrative et la sensibilisation des agriculteurs sont les armes les plus utilisés pour régler certaines conflictualités.

Figure 46 : Conflit d'usage lié à l'environnement à Maghraoua-Jaouada

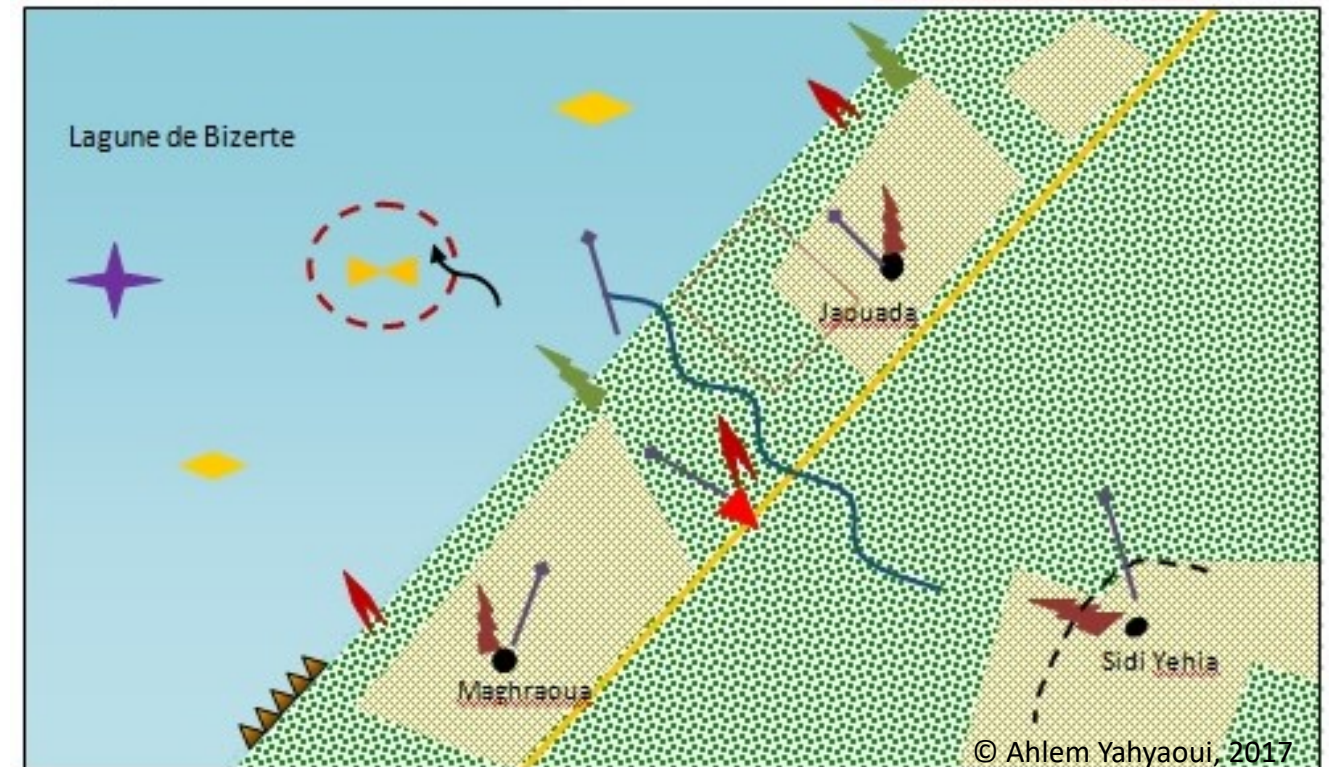
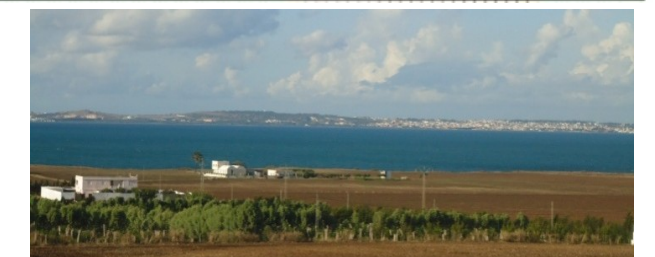
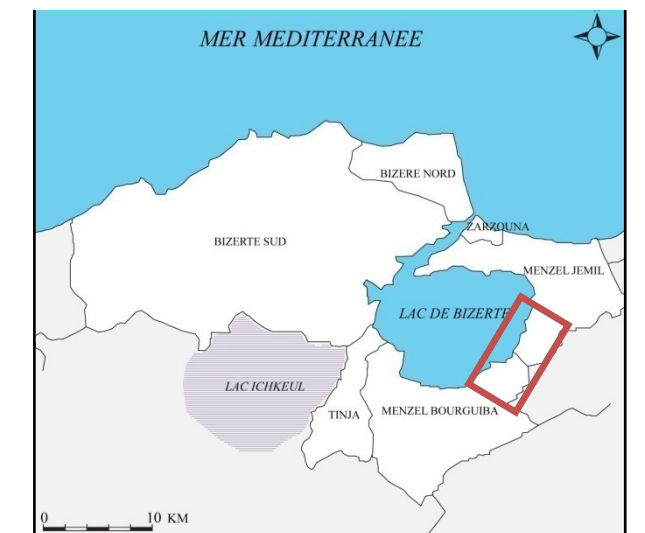


Figure	Objet structurel	Objet fonctionnel
<b>Points</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ville</li> <li>↓ Port</li> <li>Salin, marais</li> <li>Table conchylicole</li> <li>○ Quai pétrolier</li> <li>● Agglomération urbaine</li> <li>Baraque légère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Concurrence</li> <li>◆ station d'épuration</li> <li>▲ Décharge contrôlée</li> <li>▲ Dépotoir sauvage</li> <li>● Centre de transfert</li> <li>➤ Perturbation/dégradation</li> </ul>
<b>Limites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>..... Limite</li> <li>□ Limite de propriété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Limite de l'espace de protection contre tout braconnier</li> <li>- - - Extension urbaine</li> </ul>
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Route</li> <li>Oueds, rivières</li> <li>Pont</li> <li>Canal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Flux de pénétration</li> <li>Rejets agricoles</li> <li>Rejets urbains</li> <li>Rejets industriels</li> <li>Rejets atmosphériques</li> <li>Eaux usées</li> <li>Flux de fréquentation</li> <li>Erosion</li> </ul>
<b>Surfaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone industrielle</li> <li>Zone agricole</li> <li>Zone militaire</li> <li>Mer</li> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone marécageuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DPM</li> </ul>



L'agriculture et l'utilisation excessive des fertilisants : objet de conflits à Jaouada





## 2.5. Menzel-Bourguiba : sur la rive Sud de la lagune, l'ancienne Ferryville s'est fortement urbanisée et industrialisée (usine l'El Fouledh)

**Caractéristiques principales :** La façade maritime au passé colonial est très prisée par les résidents, les pêcheurs avec leurs baraques, les industries diverses. Les activités portuaires et industrielles animent la vie économique locale, nationale et même internationale. Ce rivage de la mer est particulièrement convoité : domaine public maritime, côte, eau.

**Les victimes des nuisances** sont les pêcheurs et la population riveraine.

**Les responsables des nuisances :**

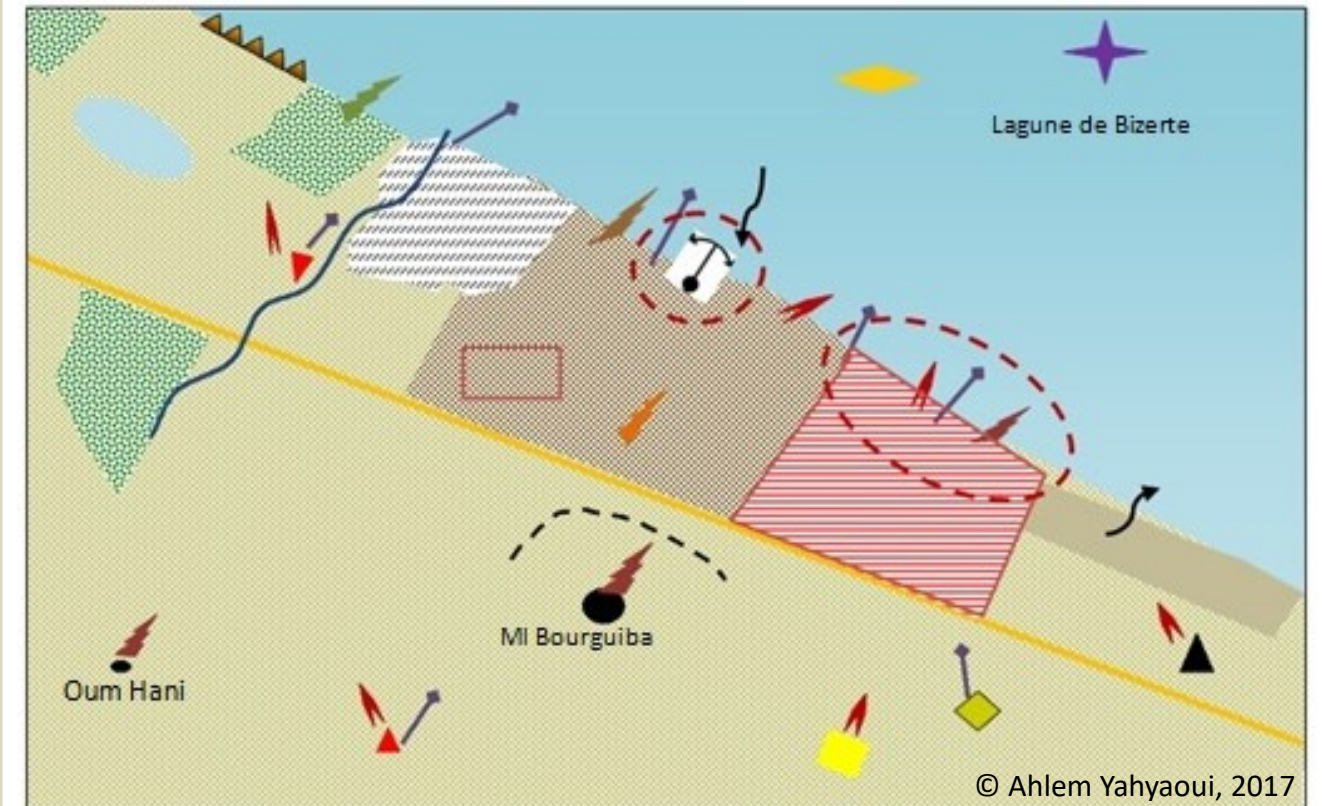
- **Les industries :** les principales sources de pollution sont l'usine sidérurgique d'El Fouledh (1000 emplois), la CMRT (construction et réparation navale), de la STIP (Société Tunisienne des Industries pneumatiques). L'aciérie El Fouledh est à l'origine de graves problèmes environnementaux : pollution atmosphérique et effluents liquides.
- **Le port commercial** d'El Fouledh et du Chantier naval CMRT de Menzel Bourguiba génère des déchets (ordures ménagères, déchets de bois de palettes, rebuts de pièces, etc.) qui participent à la pollution de la lagune.
- Les collectivités territoriales (mairie, Gouvernorat) et les services chargés de la gestion des eaux (ONAS) et des déchets (ANGeD) sont tenus pour responsables des problèmes de rejets urbains et d'assainissement.

**Motifs et formes de conflits :**

- **Conflit entre industries et pêcheurs :** les pêcheurs les premiers concernés par la mauvaise qualité des eaux. La population riveraine est touchée par la pollution de l'air. Des perturbations qui déclenchent les réactions de certains acteurs, provoquent des tensions et la colère des pêcheurs. L'association ATSE exprime leur vif mécontentement dans la radio locale et dans les manifestations organisées avec la population locale.
- **Conflit entre pêcheurs et agriculteurs :** les quantités excessives des pesticides et des insecticides drainées dans la lagune provoquent des atteintes de l'écosystème.
- **Les conflits entre autorités locales et population pour l'assainissement :** les rejets des eaux usées de l'académie navale, de la caserne et des quartiers non assainis (tel que cité Hached, zone rurale Oum Hani) perturbent l'écosystème et diminuent les ressources marines.

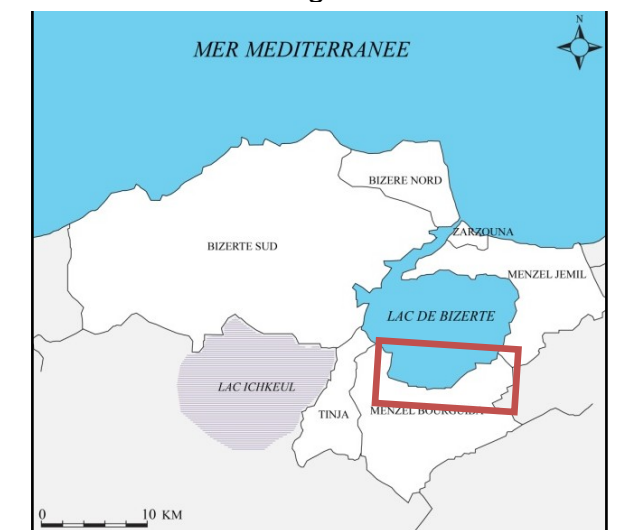
**Mode de régulation :** Le mode de régulation le plus utilisé est la voie juridique et la régularisation administrative où les services compétents sont appelés à contrôler, régler et atténuer certaines situations conflictuelles.

Figure 47: Conflit d'usage lié à l'environnement à Menzel Bourguiba



La pêche et l'industrie (El Fouledh) à Menzel Bourguiba

Figure	Objet structurel	Objet fonctionnel
<b>Points</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ville</li> <li>↓ Port</li> <li>Salin, marais</li> <li>Table conchylicole</li> <li>○ Quai pétrolier</li> <li>● Agglomération urbaine</li> <li>▲ Baraque légère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Concurrence</li> <li>◆ station d'épuration</li> <li>▲ Décharge contrôlée</li> <li>▲ Dépotoir sauvage</li> <li>● Centre de transfert</li> <li>▶ Perturbation/dégradation</li> </ul>
<b>Limites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>..... Limite</li> <li>□ Limite de propriété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Limite de l'espace de protection contre tout braconnier</li> <li>- - - Extension urbaine</li> </ul>
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Route</li> <li>~ Oueds, rivières</li> <li>— Pont</li> <li>— Canal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Flux de pénétration</li> <li>→ Rejets agricoles</li> <li>→ Rejets urbains</li> <li>→ Rejets industriels</li> <li>→ Rejets atmosphériques</li> <li>→ Eaux usées</li> <li>↔ Flux de fréquentation</li> <li>▲ Erosion</li> </ul>
<b>Surfaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone industrielle</li> <li>Zone agricole</li> <li>Zone militaire</li> <li>Mer</li> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone marécageuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DPM</li> </ul>





## 2.6. Au Sud-Ouest de la lagune entre les lacs d'Ichkeul et de Bizerte, Tinja connaît une dégradation du DPM et une pollution urbaine

**Caractéristiques principales :** La côte de Tinja fait l'objet d'une urbanisation quasi continue. Sur un espace littoral convoité, la fréquentation accentue le phénomène d'érosion. La station conchylicole de Sidi Hassoun, Société Tunisie lagune, (STL), installée sur le chenal qui relie le lac Ichkeul à la lagune, est une des plus anciennes stations du gouvernorat.

**Les victimes des nuisances** sont la population riveraine et la population vivant de la mer

**Les responsables des nuisances :**

- Les collectivités territoriales (mairie, Gouvernorat) et les services chargés de la gestion des eaux (ONAS) et la gestion des déchets (ANGeD) sont tenus pour responsables des problèmes de rejets urbains et d'assainissement.
- Le dépotoir sauvage des déchets industriels sur les abords de la lagune

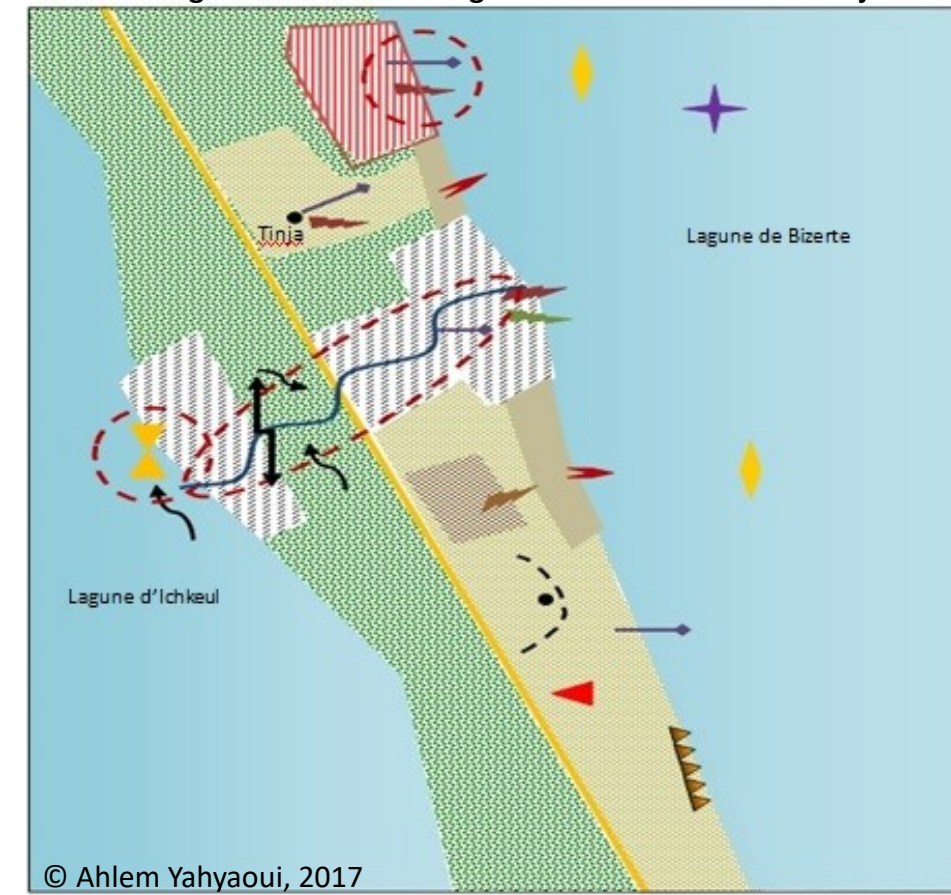
**Motifs et formes de conflits :**

- Les conflits entre les autorités locales et la population pour le respect du DPM et des lois relatives aux moyens de protection du littoral. Ainsi, l'occupation sans titre du Domaine public maritime entraîne des controverses. Les braconniers construisent des baraques et aménagent des terrasses, plusieurs travaux questionnent les autorités publiques sur les enjeux sociaux de la régulation des infractions enregistrées sur le DPM.
- Les conflits entre pêcheurs et conchyliculteurs, la pêche à l'oued Tinja est interdite et suscite la colère de la société privée de conchyliculture (STL) et des autorités publiques. À cet égard, des poursuites pénales sont engagées à l'encontre des fautifs et les collectivités territoriales concernées appliquent des sanctions.
- Les conflits entre autorités locales et population pour l'assainissement et la gestion des déchets. le système d'assainissement (les rejets polluants des stations d'épuration et des quartiers populaires non assainis) est mis en cause et les pouvoirs publics et les gestionnaires sont désignés comme responsables. Ainsi, le dépotoir sauvage des déchets industriels sur les abords de la lagune suscite également le mécontentement de la population locale et des pêcheurs.

**Mode de régulation :**

La voie juridique et la régularisation administrative sont les formes de régulation les plus utilisées.

Figure 48: Conflit d'usage lié à l'environnement à Tinja

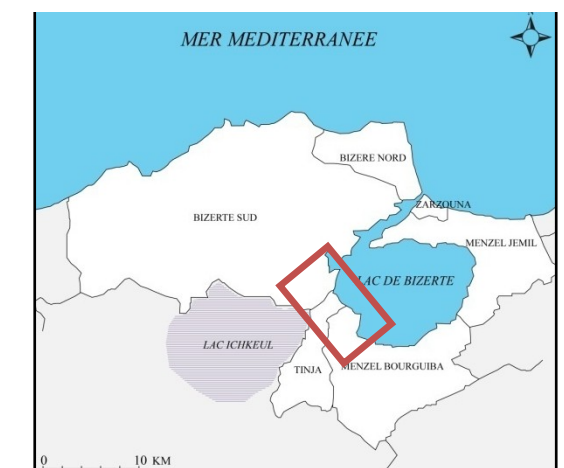


© Ahlem Yahyaoui, 2017

Figure	Objet structurel	Objet fonctionnel
<b>Points</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ville</li> <li>↓ Port</li> <li>Salin, marais</li> <li>Table conchylicole</li> <li>○ Quai pétrolier</li> <li>● Agglomération urbaine</li> <li>▬ Baraque légère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Concurrence</li> <li>◆ station d'épuration</li> <li>▲ Décharge contrôlée</li> <li>▲ Dépotoir sauvage</li> <li>● Centre de transfert</li> <li>➤ Perturbation/dégradation</li> </ul>
<b>Limites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>..... Limite</li> <li>▭ Limite de propriété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Limite de l'espace de protection contre tout braconnier</li> <li>- - - Extension urbaine</li> </ul>
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▬ Route</li> <li>~ Oueds, rivières</li> <li>⌒ Pont</li> <li>▬ Canal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Flux de pénétration</li> <li>➤ Rejets agricoles</li> <li>➤ Rejets urbains</li> <li>➤ Rejets industriels</li> <li>➤ Rejets atmosphériques</li> <li>➤ Eaux usées</li> <li>➤ Flux de fréquentation</li> <li>⌒ Erosion</li> </ul>
<b>Surfaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▨ Zone industrielle</li> <li>▨ Zone agricole</li> <li>▨ Zone militaire</li> <li>▨ Mer</li> <li>▨ Zone urbaine</li> <li>▨ Zone marécageuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▨ DPM</li> </ul>



Des agressions sur le DPM à Guengla- Tinja





## 2.7. Louata - Faroua dominées par les tensions entre agriculteurs et pêcheurs à l'Ouest de la lagune

**Caractéristiques principales :** Louata et Faroua sont deux agglomérations rurales situées sur la route nationale RN11 au nord-ouest de Tinja. Les activités agricoles et les élevages animent la vie économique locale de deux agglomérations à caractère rural.

**Les victimes des nuisances** sont les pêcheurs et la population riveraine.

**Les responsables des nuisances sont :**

- les agriculteurs,
- les collectivités territoriales (mairie, Gouvernorat) et les services chargés de la gestion des eaux (ONAS) et la gestion des déchets sont tenus pour responsables des problèmes de rejets urbains et d'assainissement.

**Motifs et formes de conflits :**

- Les conflits entre pêcheurs et agriculteurs concernent l'utilisation abusive des pesticides et des insecticides portant atteinte à la lagune et créant des discordes. Les rejets agricoles dégradent l'écosystème, nuisent aux pêcheurs, et déclenchent des conflictualités. Ils se confrontent avec les services publics chargés de la sensibilisation et de la concertation quant à la l'utilisation des fertilisants. Les pêcheurs sont les premiers concernés par cette perturbation, et se placent au cœur des conflits face aux agriculteurs.
- Les conflits entre autorités locales et population pour la gestion des déchets et des eaux, les rejets urbains créent des tensions entre la population locale et les autorités publiques. Tous les oueds existants sont soumis à d'importants risques de pollution du fait des rejets urbains. À Louata, un dépotoir sauvage de déchets ménagers est situé sur un site près de l'oued Essoualaa. Les services concernés par la gestion des déchets urbains et l'assainissement sont désignés comme responsables.

**Mode de régulation :** la sensibilisation des agriculteurs est la forme utilisée pour atténuer les conflits entre les agriculteurs et les autres usagers de la lagune.

Figure 49: Conflit d'usage lié à l'environnement à Louata-Faroua

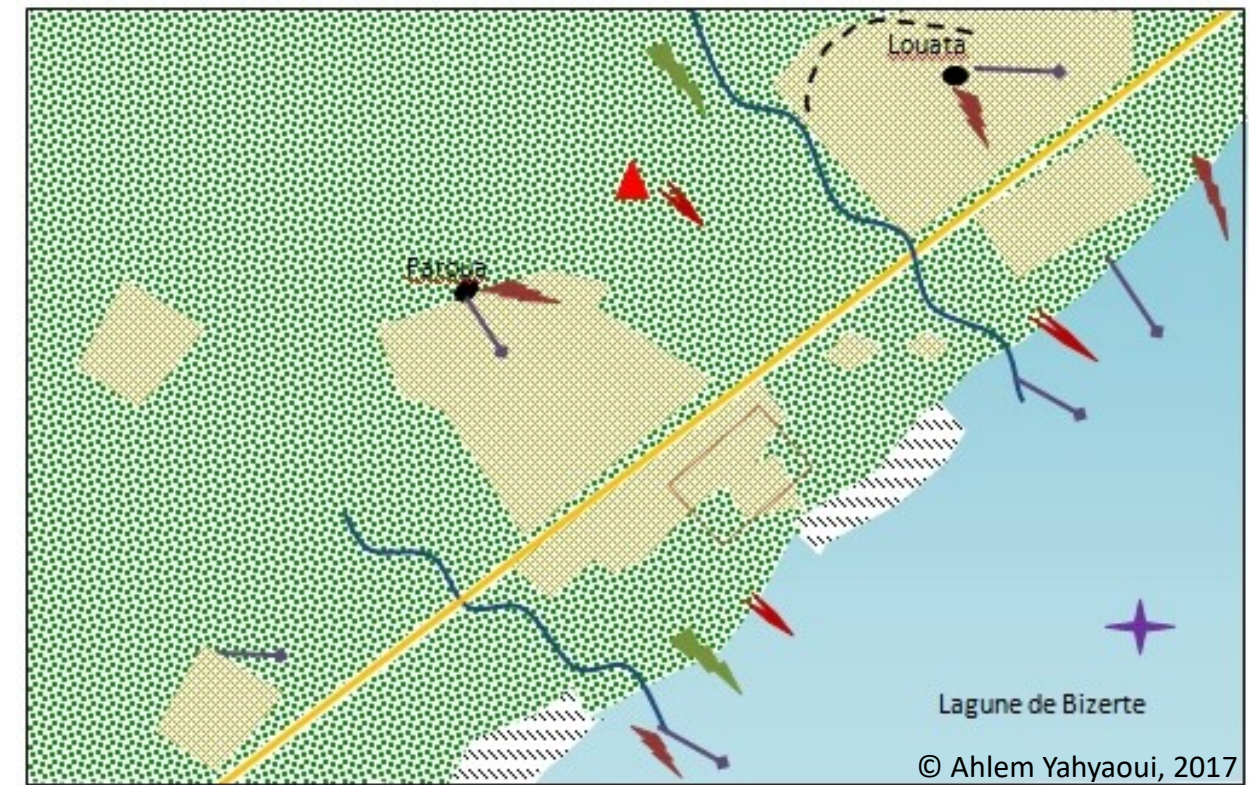
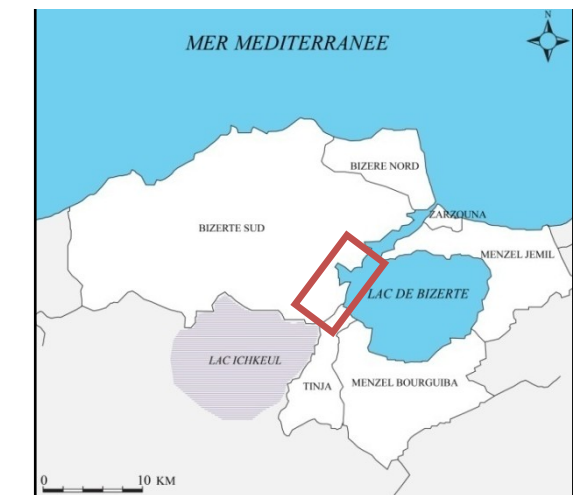


Figure	Objet structurel	Objet fonctionnel
<b>Points</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ville</li> <li>↓ Port</li> <li>Salin, marais</li> <li>Table conchylicole</li> <li>Quai pétrolier</li> <li>● Agglomération urbaine</li> <li>Baraque légère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Concurrence</li> <li>station d'épuration</li> <li>▲ Décharge contrôlée</li> <li>▲ Dépotoir sauvage</li> <li>Centre de transfert</li> <li>▶ Perturbation/dégradation</li> </ul>
<b>Limites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>..... Limite</li> <li>□ Limite de propriété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Limite de l'espace de protection contre tout braconnier</li> <li>--- Extension urbaine</li> </ul>
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Route</li> <li>Oueds, rivières</li> <li>Pont</li> <li>Canal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Flux de pénétration</li> <li>Rejets agricoles</li> <li>Rejets urbains</li> <li>Rejets industriels</li> <li>Rejets atmosphériques</li> <li>Eaux usées</li> <li>Flux de fréquentation</li> <li>Erosion</li> </ul>
<b>Surfaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone industrielle</li> <li>Zone agricole</li> <li>Zone militaire</li> <li>Mer</li> <li>Zone urbaine</li> <li>Zone marécageuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DPM</li> </ul>



Les terrains agricoles à Louata : objet de pollution agricole

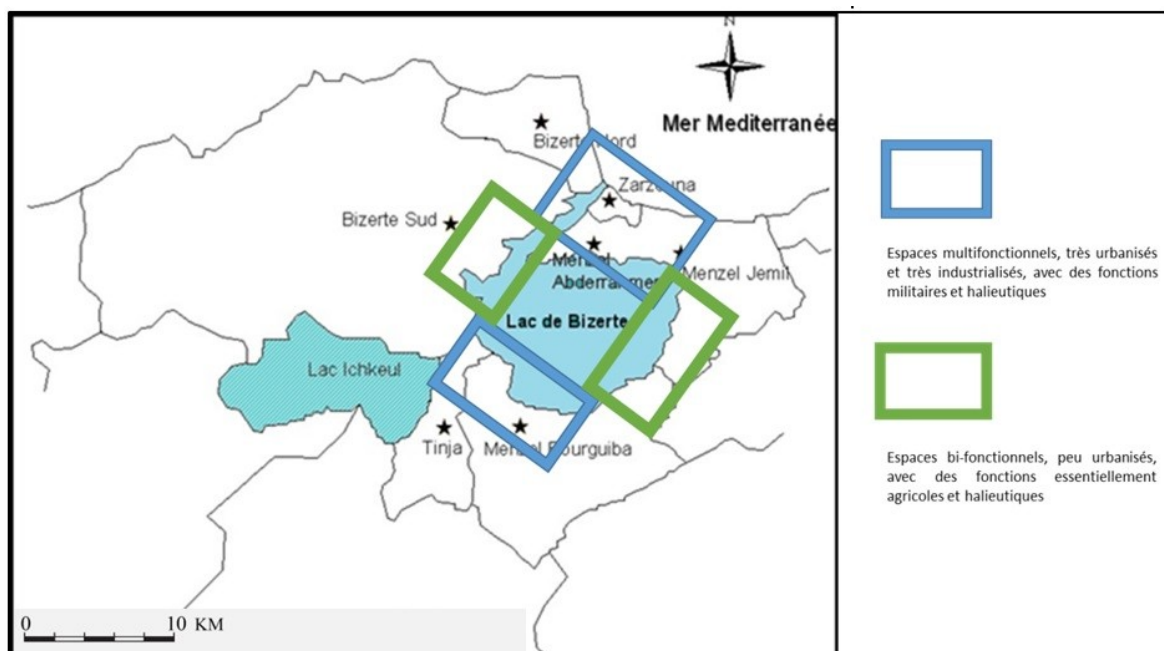


### 3. Caractérisation des espaces et réseaux d'acteurs dans les processus conflictuels

Les actions menées par les usagers façonnent les territoires qu'ils occupent. L'émergence des conflits a contribué à la formation des groupes d'acteurs dont les intérêts sont divergents. Nous verrons dans ce qui suit la nature et la dynamique des réseaux d'acteurs lors d'un processus conflictuel, en fonction des caractéristiques spatiales. Nous avons dégagé deux grands sous espaces (carte 12).

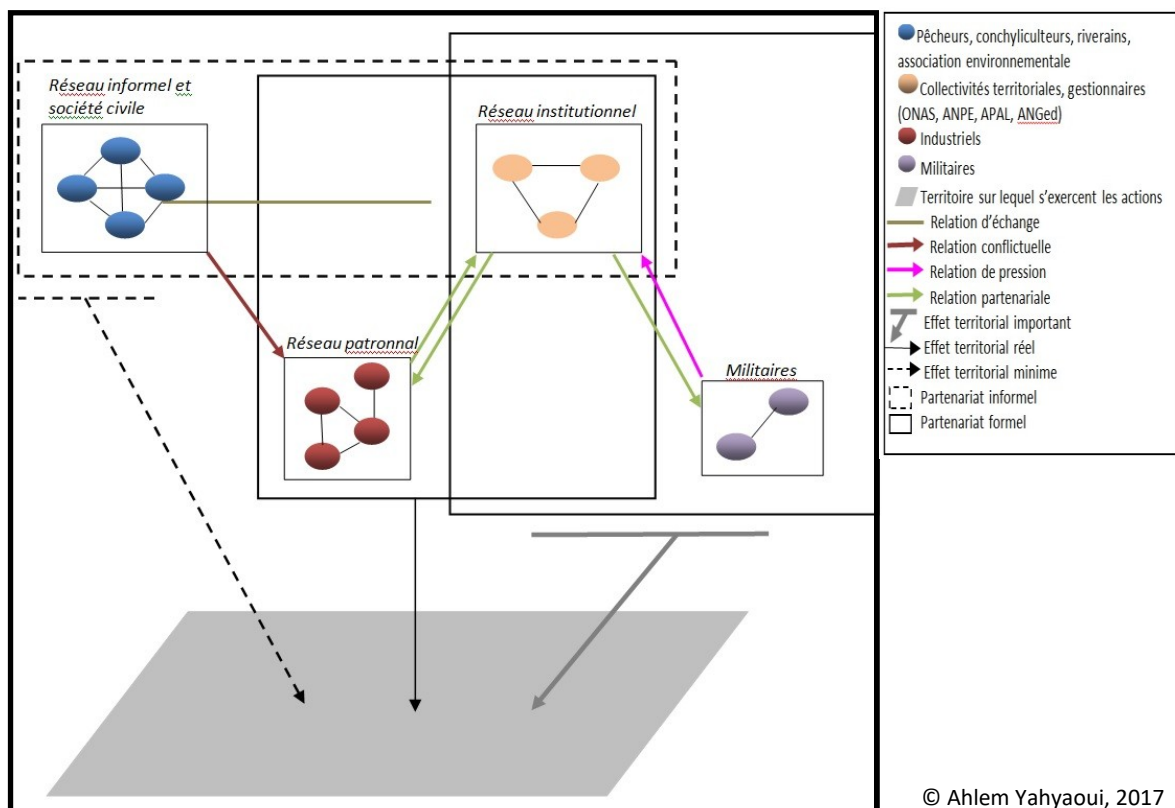
- le premier, aux extrémités Nord et au Sud de la lagune, est formé par les espaces les plus urbanisés et les plus industrialisés, avec des fonctions militaires aussi bien que des fonctions halieutiques bien vivantes. Ces espaces multifonctionnels ont des effets multiples en termes de structuration des conflits et de réseaux d'acteurs. On les observe au Nord, de part et d'autre du goulet de Bizerte, sur les délégations de Bizerte Nord, Zarzouna et Menzel Jemil-Menzel Abderrahmen ; et au Sud de la lagune sur les délégations de Menzel Bourguiba et Tinja.
- Le deuxième, aux extrémités Ouest et Est de la lagune, est formé par des espaces où dominant davantage les activités agricoles et halieutiques, c'est donc un espace davantage bi-fonctionnel, où les conflits et réseaux d'acteurs sont plus simples à identifier. On observe cette situation à Maghraoua-Jaouada (à l'Est de la lagune) et à Louata-Faroua (à l'Ouest de la lagune).

Carte 12: Caractérisation des espaces



Bizerte Nord, Zarzouna, Menzel Jemil-Menzel Abderrahmen, Menzel Bourguiba, et Tinja sont des territoires où la multiplicité des activités et des acteurs a mis en place quatre catégories de réseaux d'acteurs. (1) Un réseau *institutionnel* formé par les organisations publiques, les collectivités territoriales, les gestionnaires comme l'APAL, l'ANPE, l'ANGed et l'ONAS dont les relations sont d'ordre informationnel et partenarial. (2) Un réseau formé par les *militaires* dont les normes et les stratégies sont indépendantes des autres acteurs. (3) Le réseau *informel de la société civile* formé par les pêcheurs, les conchyliculteurs, les riverains, l'association environnementale ; caractérisé par son implication contre la pollution et la dégradation de la ressource environnementale. (4) Un réseau *patronal* formé par les *industriels* qui cherchent dans les abords de la lagune à défendre l'espace de production. Les relations entre les divers réseaux sont multiples ; de type conflictuel entre le réseau informel de la société civile et les militaires. Elle est aussi d'ordre partenarial entre le réseau institutionnel et les militaires ou entre le réseau institutionnel et le réseau patronal. Nous pouvons également dire que les militaires exercent une pression sur les collectivités territoriales afin d'imposer leur directives, leur limites, leur normes et leurs champs d'appartenance (figure 50).

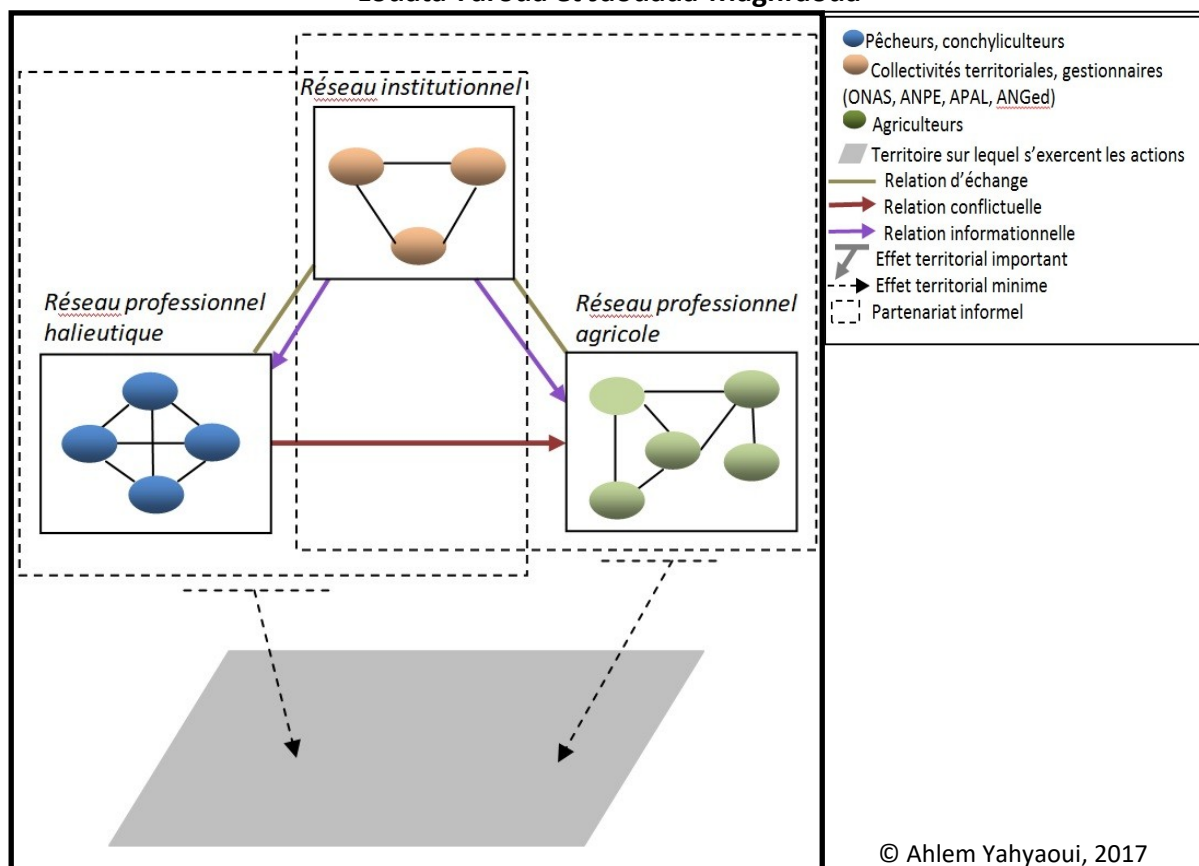
**Figure 50 : Les réseaux d'acteurs dans les communes urbaines et industrielles de Bizerte Nord/Zarzouna/Menzel Jemil-Menzel Abderrahmen/Menzel Bourguiba/Tinja**





La relation entre les divers réseaux exerce des effets territoriaux dont l'intensité est variable. L'effet territorial est puissant dans la relation entre militaires et collectivités territoriales où le pouvoir est déséquilibré. L'effet est réel mais de moindre intensité entre les industriels et les collectivités territoriales. Ces industries sont gérées par un organisme puissant, l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et d'artisanat (UTICA). Les conventions et les partenariats permettent le développement du secteur économique de la région, cependant des lois peuvent les condamner en cas de pollution, à l'instar du principe pollueur-payeur. Enfin, l'impact territorial est plus faible dans la relation que les acteurs de la société civile développent avec le réseau institutionnel ou avec le réseau patronal.

**Figure 51 : Les réseaux d'acteurs dans les communes agricoles de Louata-Faroua et Jaouada-Maghraoua**



À Louata-Faroua et Jaouada-Maghraoua, les activités halieutiques et agricoles sont les activités les plus présentes sur les abords de la lagune. Lors d'un processus conflictuel, trois réseaux d'acteurs sont mobilisés, le premier est de type institutionnel et formé par les collectivités territoriales, le deuxième est de type professionnel formé par les



conchyliculteurs et les pêcheurs, le troisième est de type professionnel formé par les agriculteurs (figure 51). Les relations sont tendues et conflictuelles entre les agriculteurs et les professionnels de la mer. Les quantités excessives des fertilisants dégradent la faune et la flore et empoisonnent les poissons. Les gestionnaires et les collectivités territoriales entretiennent des relations d'échange d'information avec les deux réseaux présents. Les effets sur le territoire sont minimes. Les actions menées n'ont pas apporté des réponses territoriales précises malgré les demandes croissantes des pêcheurs et les plaintes déposées devant le maire et le gouverneur de la ville. Les relations entretenues entre les collectivités territoriales et les deux réseaux professionnels (professionnels de la mer et agriculteurs) sont d'ordre informationnel, à travers les renseignements et les séances de sensibilisation organisées dans les unions locales d'agriculture et de pêche.

Nous retenons de ce qui précède que la relation réseaux d'acteur/territoire est une relation complexe et dynamique. Néanmoins, le territoire est l'objet de représentations diverses et contradictoires par les différents groupes. Ainsi, le territoire est porteur de multiples dimensions. Les conflits mettent en scène des acteurs qui se sont approprié un espace de façon temporaire ou permanente. Les actions menées par ces acteurs sur une portion d'espace construisent une territorialité (Di Méo, 1998). Raffestin (1980) ajoute qu'il y a un degré d'appropriation de l'espace qui souligne une territorialité élevée ou une territorialité faible. Ainsi, d'après les travaux de Charlier (1999), Lecourt et Baudelle (2004), les conflits sont plus sensibles et réactifs quand un événement (perturbation-pollution-aménagement-réglementation, etc.) perturbe le système territorial en place. Si l'espace peut être un enjeu, cadre de la définition d'une appartenance, il peut être aussi une ressource mobilisée pour justifier certaines positions. Daviet souligne que « *le territoire lui-même serait le résultat des interactions qui se nouent entre le contenant et ses différents contenus, constituant une véritable matrice* » (Daviet, 2005, p.51). Nous interrogeons le rôle joué par les conflits dans les processus de recomposition des territoires. En se basant sur les relations entre les acteurs et leur rapport à leur espace, nous contribuons à comprendre les territorialités et les processus conflictuels sur la lagune. Si le conflit est un élément déterminant de transformation sociale, de socialisation entre ses protagonistes, il est aussi un puissant vecteur de transformation et de réagencement pour l'espace. C'est un facteur de recomposition des relations socio-spatiales à toutes les échelles et dans toutes leurs dimensions. L'existence des réseaux permet une mobilisation rapide des acteurs et renforce

les positions. Les espaces émergent des formes d'expression conflictuelles et correspondent à des marqueurs territoriaux, comme le refus du Plan d'aménagement urbain de la ville de Menzel Bourguiba, afin de protéger les abords de la lagune de Bizerte. C'est pourquoi nous cherchons à décrypter la dynamique des territoires façonnés par les conflits d'usage et à analyser les territorialités émergentes lors des processus conflictuels.

## **4. Conflit, territoire et territorialité**

Nous avons recours à la notion de territoire en tant qu'espace approprié (Lévy, Lussault, 2003). Les appropriations dans toutes leurs formes conduisent à des concurrences et des formes de conflits. Ces conflits d'appropriation ou de territorialisation prennent place dans un environnement où certains acteurs menacent la propriété ou l'usage des autres groupes. L'étude des conflits d'usage révèle de multiples territorialités. Nous allons ainsi montrer que les conflits d'usage participent à un processus de construction, de déconstruction et de reconstruction territoriale.

### **4.1. Conflit et territorialité**

Les conflits d'usage dynamisent de multiples territorialités (des industriels, des agriculteurs, des pêcheurs, des résidents, des associations environnementales, des militaires). Le littoral de la lagune est organisé spatialement (zone de pêche, zone industrielle, etc.) et socialement (pêcheurs, association, syndicats des agriculteurs, etc.). C'est le territoire de ceux qui l'exploitent, le connaissent, le défendent. La lagune est chargée de valeurs, d'affection, de symboles, de traditions, de mémoire, voire d'un vécu. Les agriculteurs sont organisés socialement (syndicats des agriculteurs) et pratiquent leurs activités sur des terrains limités dont la propriété est déterminée. Des maisons sont édifiées, des terrains sont cultivés. Ils s'approprient l'espace qu'ils occupent et le délimitent (clôture, panneaux, barrières). Ils installent des moteurs, des puits, des sondages mécaniques et favorisent l'arrivée de l'eau, indispensable aux cultures et aux arbres. Ils sont en interdépendance avec les pêcheurs, ont de fortes relations avec la nature d'une part, et avec les autres, d'autre part. Leurs expériences et leurs pratiques socio-spatiales mettent en scène une appropriation territoriale, les terrains de culture deviennent de véritables

territoires. Les pêcheurs quant à eux ont un mode d'appropriation de l'espace différent et limité par des aménagements liés à leurs usages. Ils vivent au sein de leurs bateaux et tissent de nouvelles relations à l'espace. Ainsi, de nouveaux comportements apparaissent afin de participer à la vie du port et à une identité collective. Ils superposent leur mode de vie et organisent le territoire qu'ils occupent en favorisant un sentiment d'appartenance et de territorialité.

Les activités industrielles se distinguent par leur mode d'appropriation de l'espace, qui dessine des territorialités différentes. Daviet souligne que « *L'entreprise se territorialise, se globalise et se financiarise. (...) L'entreprise, à son tour, transforme en profondeur les territoires, à travers l'ensemble des flux matériels et humains qu'elle génère. Elle agit comme un vecteur majeur des mutations économiques, sociales et spatiales du monde contemporain* » (Daviet, 2005, p.136). Par leurs pratiques socio-spatiales, les entreprises (industriels, ouvriers) s'approprient un espace et l'unité industrielle qui l'accompagne. En fait, « *L'entreprise occupe alors une place originale entre la dimension locale du territoire et la dimension globale de l'économie* » (*ibid.*, p.9). Les propriétaires des industries sont organisés socialement (fédération, collectivité) et pratiquent leurs activités en lien avec les institutions. L'association environnementale ATSE, vigilante aux différentes formes d'agression des écosystèmes, participe au contrôle des pratiques sociales sur les espaces. Elle se constitue en défenseur de la nature. Elle revendique un territoire qui lui appartient : c'est une forme d'appropriation. Les résidents ont un mode d'appropriation spécifique lié à leurs pratiques et leurs usages. Ils organisent, modifient, remodelent le paysage urbain et rural qui les entoure. Ils s'organisent et participent parfois à l'association environnementale pour protéger et défendre leur cadre de vie. Des décisions territoriales portant sur le changement de certains espaces situés sur la lagune de Bizerte font par exemple prendre conscience aux résidents de leur appartenance à l'espace qu'ils occupent. Ils se regroupent dès lors pour mener des actions et contester les actes administratifs en fondant leur légitimité de résidence sur un milieu sanitaire adéquat. L'association environnementale ATSE a sensibilisé la population contre les « dangers » d'une extension de la zone industrielle sur les abords de la lagune et a planifié une soirée musicale pour la rupture du jeûne sur le littoral de la lagune, lieu de mémoire (photo 30).

L'organisation collective (association environnementale, riverains, population locale, etc.) facilite l'engagement des acteurs et leur confère un poids, ce qui permet au conflit de s'exprimer. En fait, la connaissance des éléments naturels et paysagers renforce leur lien au milieu et à la nature. Ils sont donc en interdépendance avec les agriculteurs et les pêcheurs. Par leurs pratiques socio-spatiales, ils s'approprient le territoire qui entoure leur milieu de vie.

**Photo 30 : rupture du jeûne au bord de la lagune de Bizerte (Menzel Bourguiba)**



©Ben jemâa B., 2016

Multiplés sont les territorialités composées sur les abords de la mer. Les actions sociales sont menées sur des espaces qui n'appartiennent pas toujours juridiquement aux acteurs. Les signes d'appropriation territoriale (clôture, jardin privé, cabane des pêcheurs, piquets, portes, etc.) construisent, reconstruisent et déconstruisent le territoire, ce sont des symboles d'une formation socio-spatiale, d'une appartenance au groupe (photo 31). Il en résulte la formation de territoires (territoire de pêche, territoire d'agriculture, territoire de vie, de production, etc.) et ces pratiques contribuent à la formation d'une identité collective.

**Photo 31 : Signes d'appropriation à Guengla : cabanes de pêcheurs, piquet, porte.**



© Ahlem Yahyaoui, juin 2014.

## 4.2. Conflit d'usage et processus de déterritorialisation

La dynamique des processus conflictuels modifie les pratiques socio-spatiales, et par conséquent, les territorialités. En fait, toute perturbation spatiale ou toute nouvelle action sociale alarmante signifie une menace territoriale. Les réactions sont conflictuelles : alertes dans les médias, blocage des routes et des accès, manifestation devant le palais de la ville, etc. Ces appropriations révèlent une violation du territoire des pêcheurs, des aquaculteurs, des résidents. L'augmentation des tables conchylicoles et des pêcheurs plaisanciers est perçue comme une restriction de l'espace de pêche, synonyme d'une violation territoriale. L'envahissement des activités industrielles est perçue comme une menace, et signifie une contrainte notamment pour les professionnels des activités de pêche et gênant les activités traditionnelles. La présence des activités polluantes crée des tensions puisque plusieurs nuisances environnementales et des atteintes à la qualité de l'eau sont identifiées. La pollution menace des usages et des pratiques socio-spatiales et menace le lien entre l'espace et l'acteur, qui s'est approprié cet espace. Les militaires revendiquent haut et fort leur légitimité territoriale. Leur présence sur les abords de la lagune depuis des décennies détermine une appropriation forte du territoire qu'ils occupent. La reconnaissance de la priorité des zones militaires par les PAU renforce la légitimité territoriale des militaires. Ils se considèrent comme les détenteurs légitimes et les premiers occupants de la lagune et assimilent les pêcheurs ou les agriculteurs à des étrangers au milieu. Le changement des pratiques socio-spatiales implique des réactions de mécontentement. En fait, les clôtures, les panneaux d'interdiction symbolisent des actes de défense territoriale (photo 32).

**Photo 32 : Panneau d'interdiction et clôture pour les zones militaires de Menzel Bourguiba**



© Ahlem Yahyaoui, juin 2014.

L'entrée en jeu de nouveaux acteurs et de nouvelles activités sur un usage implique donc une perte de contrôle du territoire pour les usagers et les occupants qui se l'étaient approprié d'où un processus de déterritorialisation. Citons l'exemple des projets de décharge contrôlée et les décharges sauvages.

### 4.3. Conflit d'usage et processus de reterritorialisation

L'émergence de situations conflictuelles participe à la reconstruction des territoires. L'apparition de nouvelles pratiques participe à l'apparition de nouvelles formes d'appropriation territoriale (photo 33).

Photo 33: Panneau et séance de sensibilisation réalisés par l'association environnementale



©Ben jemâa B., 2014

Par exemple, le regard porté sur l'espace environnant et sur la place qu'y tient la pêche change, cherchant tous les éléments potentiellement valorisant pour les produits et légitimant le maintien de l'activité. Concrètement, les attributs de l'espace le plus souvent mobilisés par les producteurs sont les paysages, l'ancienneté de la pêche et les autres attraits spécifiques (produits de la mer et cadre naturel). En fait, les professionnels de la pêche revendiquent l'importance de leur activité pour la continuité et la pérennité du milieu, pour la sauvegarde du savoir-faire, ainsi que pour son importante fonction socio-économique, notamment par l'emploi. Ces liens au territoire, formulés comme une revendication légitimant un soutien public, conduisent les acteurs des produits de la mer à solliciter de nouveaux interlocuteurs publics : l'association environnementale et les collectivités territoriales. Leurs actions suscitent et renouvellent les lieux et les objets de dialogue entre producteurs, habitants, défenseurs, sur la question des liens entre la pêche et le territoire. Cette démarche vise la construction collective d'un nouveau référentiel. Dans



cette construction, les collectivités territoriales sont désormais reconnues comme des partenaires financiers et organisationnels pour les acteurs de la mer. Mais les nouvelles modalités de partenariat sont difficiles à trouver, faute de dialogue et de reconnaissance réciproque : la connaissance des conditions de travail des pêcheurs par les représentants territoriaux et la reconnaissance de leurs fonctions territoriales par les pêcheurs. Ainsi, les stratégies des acteurs influencent les projets d'aménagement et les décisions environnementales. Nous comprenons donc que les transformations socio-spatiales sont spécifiques et caractéristiques de chaque territoire (en fonction des dimensions économiques, environnementales, et sociales), elles n'évoluent pas et n'apparaissent pas de la même façon et selon le même rythme sur l'ensemble de la lagune

\*\*\*\*\*

## **Conclusion :**

Ce chapitre nous a permis de décrire les diverses formes de production des conflits et les modèles de spatialisation des dynamiques conflictuelles sur la lagune de Bizerte. À travers une description des contextes géographiques, urbains, économiques et culturels nous avons pu décrypter l'ensemble des enjeux qui président à la régulation des conflits. Les conflits d'usage environnementaux participent à définir de multiples formes d'appropriations. Marqués le plus souvent par des inégalités environnementales, ces territoires sont caractérisés par des processus de disqualification sociale et environnementale. L'étude géographique des conflits montre le rôle joué par l'inscription territoriale de l'objet conflictuel, et sa relation aux habitants. La lagune, espace en perpétuel mouvement, façonne la relation de la population à son territoire à travers des formes de territorialisation multiples. Nous avons présenté l'action des groupes sociaux investis dans ces mobilisations qui cristallisent divers registres sociaux tels que la territorialisation,

l'appropriation, la socialisation. Les caractéristiques de l'acteur occupant un espace contribuent au réagencement des territoires (tableau 15).

**Tableau 15: Acteurs des conflits et processus de territorialité sur la lagune de Bizerte**

	Acteurs	Représentation sociale de la lagune	Le territoire de la lagune	Le conflit
Nature	Les acteurs du monde de l'industrie	Espace-support Espace-social	Territoire économique et social (emploi)	Conflit économique Conflit d'aménagement Conflit social
	Les exploitants agricoles	Espace de production  Espace culturel	Territoire socio-culturel Territoire identitaire	Conflit d'appropriation
	Les pêcheurs et conchyliculteurs	Espace productif Espace symbolique	Territoire socio-économique	Conflit d'usage Conflit de partage
	Les militaires	Espace d'appartenance	Territoire défensif	Conflit d'appropriation
	Ceux qui résident, fréquentent et défendent	Espace symbolique Espace –cadre (vie, loisirs)	Territoire patrimoine	Conflit identitaire Conflit symbolique
	Ceux qui gèrent ou administrent	Espace social	Territoire administratif	Conflit symbolique
Statut	Défenseurs	Espace menacé Espace à aménager Espace à protéger Espace à défendre	territoire-enjeu	Conflit asymétrique
	Agresseurs	Espace riche en potentialités	territoire-cadre	Conflit ouvert
	Victimes	Espace convoité Espace sans âme	territoire-théâtre	Conflit asymétrique
Échelle	Échelle d'action Les rivages La mer Les communes riveraines	-----	Échelle nationale Échelle du gouvernorat Échelle locale	La capitale Le gouvernorat La commune



Ce chapitre a montré que les conflits portant sur l'aménagement de la lagune opèrent une rupture territoriale qui s'exerce en plusieurs endroits et amène les acteurs sociaux à redéfinir leur rapport à leur environnement. Le modèle spatial prédominant pose la question de l'action publique, du pouvoir et de la place de la société civile dans la décision. Pour l'ensemble de ces raisons, nous avons porté une attention particulière aux dynamiques des conflits comme relevant d'un même processus de gouvernance territoriale, caractérisé par l'alternance de phases conflictuelles et d'apaisement. Cette approche est, à nos yeux, utile à la compréhension des enjeux territoriaux, afin de réussir le projet de dépollution de la lagune de Bizerte.

## Chapitre -10–Régulation des conflits, dépollution et gouvernance des milieux lagunaires

---

Les littoraux sont des territoires particulièrement conflictuels du fait de la multifonctionnalité de l'espace (fonction de production, d'exploitation, de consommation, de protection, etc.) et des changements rapides qu'ils subissent. La prise en compte des conflits dans les démarches de gestion de l'espace est donc indispensable, comme lors des démarches de gestion intégrée de la zone côtière (Vallega, 1999). D'ailleurs, l'un des principes de la GIZC est de résoudre les conflits d'usage (Hénocque, Billé, 2005). Nous soulignons par ailleurs que les processus conflictuels ne sont pas linéaires (une cause, une manifestation, une régulation). En ayant recours au travail de synthèse de Cadoret (2011) sur les diverses formes possibles de régulation des conflits, et en nous basant sur les résultats décelés dans les chapitres précédents de notre recherche, nous allons déterminer les diverses formes de régulation des conflits qui possèdent des limites en termes d'efficacité. Nous chercherons à montrer comment les oppositions peuvent se répercuter sur un territoire convoité, dès lors qu'il est l'objet d'une multitude de problématiques environnementales. En premier lieu, nous dégagerons les formes de régulation sur les rives de l'étang de Berre et nous décrypterons les caractéristiques des groupes d'acteurs de la régulation. En deuxième lieu, nous analyserons les diverses formes de régulation sur la lagune de Bizerte en mettant l'accent sur le projet de dépollution ainsi que les principales instances mises en place dans la perspective d'une gouvernance environnementale. L'objectif de ce chapitre est d'analyser les différences dans la structuration des réseaux d'acteurs. Nous montrerons que la force des réseaux dans la mobilisation et l'émergence d'un conflit diffère d'une lagune à l'autre et ce en fonction des cultures, des traditions et des coutumes sociétales. En dernier lieu, nous analyserons la place de l'Europe dans la régulation de certaines conflictualités. Nous accorderons une attention particulière à l'échelon euro-méditerranéen et nous étudierons son rôle dans la protection et l'aménagement des milieux lagunaires.

## 1. Formes de régulation, acteurs et gouvernance sur les rives de l'étang de Berre

En nous basant sur les chapitres précédents (cf. chapitre 4-7-8) nous mettrons en évidence les diverses formes de régulation des conflits d'usage sur les rives de l'étang de Berre. Ensuite nous décrypterons la structure des réseaux d'acteurs, afin de comprendre la position des acteurs dans la prise de décision lors du dialogue territorial. Nous avons choisi de commencer par l'étang de Berre, pour des raisons d'antériorité, en mobilisant sur une solide étude bibliographique (Attané, Bouchayer, Langewiesche *et al.*, 2012 ; Beuret, Cadoret, 2014 ; Castel, Cezanne-Bert, 2012a ; 2012b ; Cyprès, 2002 ; Daumalin, Girard, Raveux, 2003 ; Dubois, 2013 ; Garnier, Zimmermann, 2006 ; Girard, 1998 ; GIPREB, 2008 ; Institut de veille sanitaire, 2011 ; Osadtchy, 2015 ; Picon, 2006 ; Pourcel, Fabiani, 2006 ; Ruchon, Bonhomme, 2013 ; SPPPI PACA, 2009 ; Vrolijk, 2000).

### 1.1. Formes de régulation

Les conflits sont des processus longs marqués par la succession de plusieurs phases de contestation et de régulation, c'est pourquoi nous portons une réflexion sur les modes de régulation des conflits, leur limite et leur efficacité sur les abords de l'étang de Berre. À Berre, la gestion des conflits s'effectue sous trois formes principales :

1. La réglementation juridico-administrative (décision d'un juge, mesures coercitives de l'administration) ;
2. Les dispositifs de concertation (sensibilisation, information, zonage de l'espace, mise à disposition de nouveaux outils contractuels) ;
3. Les dispositifs de mesure et de suivi.

#### 1.1.1. La réglementation juridico-administrative :

Cette procédure correspond à diverses formes de régulation des conflits. Les agents habilités à contrôler des infractions ou les agents de la police municipale sont appelés à dresser des procès-verbaux qui engagent un conflit entre les autorités publiques et les transgresseurs. Un processus de négociation en vue d'une régulation à l'amiable est entrepris, et en cas d'échec, des mesures formelles sont prises. Cette négociation peut être

un rappel à la loi ou une mise en demeure. Le préfet, représentant du gouvernement à l'échelle régionale et départementale, coordonne l'action de l'ensemble des services de l'État dans son département. Il est censé prendre des mesures spécifiques (arrêté préfectoral).

### **1.1.2. Les dispositifs de concertation :**

À Berre, la coordination des autorités publiques avec les acteurs locaux forme un processus de concertation important et central dans une régulation efficace des conflits. La concertation se distingue de la négociation, du débat ou de la consultation (Mermet, 1998). Elle permet la mise en place d'un dispositif de coopération entre les acteurs publics, politiques et privés dans le but de mener des actions cohérentes. La démarche participative est ancienne sur les rives de l'étang de Berre avec une chronologie bien déterminée. Depuis les années 1970, la pollution dénoncée par les riverains, les élus et les pêcheurs incite les collectivités et les administrations à fonder une expérience de « *coopération entre les différents partenaires* » (M.G. Suraud, F. Lafaye et M. Leborgne, 2009). Cette volonté s'est traduite par la création du premier SPPPI en 1971. Cette structure a été conçue pour faire face à des conflits entre industriels, populations riveraines et prud'homies. Son rôle est de trouver des solutions, en acceptant l'industrie et en permettant (par le dialogue, l'information et la concertation) l'évitement des problèmes environnementaux.

Les SPPPI ont été créés dans certaines zones notamment dites « SEVESO » en réunissant plusieurs partenaires tels que des experts, des associations, des acteurs du monde de l'industrie, des services de l'État, des syndicats, des élus, des collectivités locales, etc. Le SPPPI a traité les pollutions et géré les conflits en adoptant la concertation entre les acteurs locaux. Les associations se positionnent et se manifestent en exigeant le maintien des unités industrielles et ne se situent pas dans une approche de fermeture des usines polluantes. Elles se manifestent pour contrôler et changer les modalités d'emploi et s'engagent dans une voie de réduction des pollutions avec une conscience des effets économiques de fermeture des usines. L'objectif du SPPPI était pertinent et les industriels ont réduit les pollutions. Mais l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001 a réactualisé les enjeux et amélioré l'approche de la concertation. La catastrophe d'AZF a été un événement clé dans l'évolution de la démarche participative et de l'insertion des parties civiques dans la prise de décision (figure 52). D'ailleurs, avant la catastrophe d'AZF, l'accès à l'information se

limitait à la diffusion des consignes à respecter en cas de catastrophe. Après la catastrophe d’AZF, les riverains et les associations ont fait valoir leur droit à avoir accès aux dossiers industriels ainsi qu’à la validation des dossiers d’expertise (M.G. Suraud, F. Lafaye et M. Leborgne, 2009). À titre expérimental et autour des zones et des sites classés « SEVESO seuil haut », et afin de s’assurer de la circulation de l’information et des échanges entre acteurs, des CLIC<sup>54</sup> ont été créés. Une nouvelle approche de concertation s’impose aux établissements industriels classés « Seveso ».

**Figure 52: Évolution chronologique du SPPPI (Castel, Cezanne-Bert, 2012a, p.56)**

	1971-1986 émergence de la question environnementale		1987-2002 émergence de la problématique risque au travers des expertises				2002... Ouverture au public et émergence de la problématique sanitaire (Santé Environnement)					
SPPPI	1971	1986	1987			2001	2002		2006	2011		
Dispositifs réglementaires			PPI		PRQA ; PPA				CLIC – PPRT	PRSE		
Dispositifs non réglementaires	SPPPI* Airfobep*		Commission risque dans SPPPI*		Clivé Shell GIPREB* Berre*		GT pré- CLIC	Clivé SAN OP	Aigrette	renovation ; charte du SE dans SPPPI* IECP*		
Concertations							DP Fos2xl		DP Fos Faster ; Fos Tonkin CG13 déchets			
Acteurs	Environnement et Industrie*				Cyprès* CUMPM*		ADPLGF* ; Coll Anti- inc PSL*		Atmopaca*	Coll SE PSL*		
Événements	accident à Seveso		incendie raffineire Berre ; explosion Total La Mède		incendie BP Lavéra		explosion d'AZF		projet UOIM à Fos	Canicule ; condamnation de la France à cause EdB	élections municipales le PS prend la direction de la CUM	condamnation du président du SAN OP
Lois et règlements			Directive Seveso		LAURE		Loi Bachelot					

À Martigues, un « Groupe de concertation risques et nuisances » est créé sous l’impulsion d’un élu. Élargies, ensuite, à Port-de-Bouc et Châteauneuf-les-Martigues, ces commissions extra-municipales sont ouvertes aux élus, aux industriels et aux associations environnementales. En fait, dans tout le bassin industriel comprenant un ou plusieurs établissements « Seveso seuil haut », un Comité local d’information et de concertation sur les risques a dû être mis en place, comme le prévoit la loi Risques. Ces comités sont composés des exploitants, des services de l’État, d’élus, de représentants des organisations syndicales et agricoles, de personnalités qualifiées, de représentants des associations et des

<sup>54</sup> Comité Local d’Information et de concertation

médias. Parmi les cinq CLIC de la région Bouches-du-Rhône, deux se trouvent sur le pourtour de l'étang de Berre : CLIC Berre-l'Etang, CLIC Martigues/Châteauneuf-les-Martigues. Suite à la réussite de cette approche constructive, les CLIC sont devenus des dispositifs réglementaires prévus par la loi du 30/07/2003 et mis en place par le décret d'application du 01/02/2005. En fait, CLIC et CLIé<sup>55</sup> ont vocation à définir une concertation englobant une certaine thématique démocratique.

Le SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention de la Pollution Industrielle) et le CLIC sont deux types d'instances de concertation. Sachant que le SPPPI est plus ancien que les CLIC, la différence entre les deux réside dans leur « *degré d'institutionnalisation* » (M.G. Surraud, F. Lafaye et M. Leborgne, 2009). En fait, la création des CLIC est inscrite dans la législation et leur fonctionnement sont régis par un décret, alors que le SPPPI ne dispose d'aucun cadre juridique solide. La loi de 2003 dite « Bachelot » introduit le public et les associations dans la gestion des risques. Le Préfet crée un CLIC pour une ou plusieurs installations « SEVESO seuil haut ». L'objectif des CLIC est de faciliter l'accès du public aux différentes études de danger (EDD) et aux expertises (M.G. Surraud, F. Lafaye et M. Leborgne, 2009). Les acteurs civiques peuvent ainsi être parties prenantes du mode de traitement des dangers et leurs avis sont essentiels pour toute décision liée aux installations industrielles. Une démarche constructive et participative a conduit à trouver des solutions partagées. La concertation a contribué à instituer un dialogue territorial (Beuret, 2006). L'aboutissement du processus de concertation locale a permis d'agir sur le territoire à travers des Schémas de mise en valeur de la mer (SMVM) dans la concertation et lors des réunions des CLIC. Dans ces temps de concertation, les conflits dynamisent les discussions (Beuret, 2006). Enfin, le processus de concertation est efficace dans le sens où il permet la recherche de solutions constructives aux situations conflictuelles et une gestion des tensions. Il nécessite la participation de l'ensemble des acteurs de l'espace.

### **1.1.3. Les dispositifs de mesure et de suivi :**

Pour le cas de Berre, la régulation des conflits s'est faite sur le plan des institutions, par la mise en place de lieux de concertation permettant d'aborder les problèmes de pollution et les relations tendues entre acteurs. Les lieux de concertation ont contribué à la

---

<sup>55</sup> Commission Locale d'information et d'échange : Les CLIé sont comme leur nom l'indique des lieux où l'information est délivrée par les industriels, et où industriels, riverains et élus locaux peuvent échanger.

prévention des pollutions par l'intermédiaire d'un dialogue nourri entre les acteurs locaux (Castel, Cézanne-Bert, 2012a). Ils ont évolué au fil du temps, en fonction des changements législatifs et des demandes de la population riveraine. Le SPPPI, créé en 1971, a été le premier dispositif de suivi et de contrôle. Airfobep, créé en 1972, a été chargé de la surveillance de l'air. La santé a été mise comme un enjeu principal de la concertation au sein d'Airfobep. Depuis les années 2000, les problèmes de pollution ont fait l'objet de réunions d'échanges avec la population et les élus locaux au sein de GIPREB. Ce groupement a joué un rôle de coordination territoriale à l'échelle de l'étang. En fait, le GIPREB est une structure de concertation institutionnalisée. Il favorise la cohérence des programmes étudiés par les différentes collectivités et services. C'est une structure de concertation sans pouvoir de décision. Le GIPREB, est un lieu où les représentants d'EDF, les services de la DIREN, les scientifiques peuvent se livrer à un exercice de réflexion collective. La diversité des thèmes abordés, la liberté des débats et la validation collective des documents de synthèse montrent l'intérêt de la concertation dans la régulation des conflits. Cet organisme permet l'application des prérogatives de la loi sur l'eau, grâce aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux par les contrats de baie, contrat de rivières, etc. Il permet la mise en place et le suivi des réseaux Natura 2000. En fait, GIPREB et AIRFOBEP sont des structures de suivi et de mesure préparant des études et élaborant des plans d'intervention.

Enfin, les institutions d'information et de dialogue mises en place ne sont que des moyens de gouvernance. Elles mettent en réseau des acteurs dont les pouvoirs ne sont pas équilibrés. La structure générale des relations est vue comme porteuse de contraintes mais aussi d'opportunités. La mobilisation rapide des acteurs joue un rôle important lors des situations d'opposition. La mise en réseau de certains acteurs favorise l'émergence de certaines conflictualités, en renforçant la position de certains dans la prise de décision et le développement d'un débat territorial. En fait, l'existence des réseaux d'acteurs structurés en amont des conflits participe au renforcement des positions, notamment lorsque ses réseaux deviennent des groupes de pression (Cadoret, 2006). La multiplication des mobilisations locales contre des projets d'aménagement ou contre des équipements polluants reflète un ensemble de conflictualités et montre que l'aménagement du territoire est devenu un enjeu socio-politique. Dans ce qui suit nous cherchons à faire ressortir la nature des réseaux et les nœuds dominants dans la prise de décision lors d'un débat public (Bétaille, 2009) sur les rives de l'étang de Berre.

## **1.2. Les réseaux d'acteurs influents la régulation**

Sur l'étang de Berre, deux groupes de pression locaux ont retenu notre attention : le réseau des pêcheurs et le réseau associatif. Ces deux groupes révèlent l'importance de cette structuration en réseau lors des conflits. Nous remarquons que les stratégies et les logiques à l'intérieur d'un même réseau divergent dans certaines oppositions et par rapport à des décisions, comme dans le cas des conflits autour de la centrale EDF. C'est ainsi que les pêcheurs ont, depuis les années 1990, lancé leur propre stratégie de réhabilitation de l'étang qui ne passe pas par le GIPREB mais par les voies juridiques.

### ***1.2.1. Les pêcheurs : la pression d'un réseau d'acteurs***

La pêche a constitué une fonction sociale déterminante sur les abords de l'étang de Berre. Les pêcheurs forment un groupe social très soudé qui ont une tradition et une culture commune. Ce groupe d'acteurs, avec une cohésion sociale remarquable a prouvé sa capacité à exercer un pouvoir de pression important au niveau local et national. Le réseau des pêcheurs est en effet bien structuré (prud'homie, syndicats, association environnementale) et représenté en politique ; il s'est rendu visible dans plusieurs stratégies nationales, comme dans le cas de Natura 2000. La structuration des pêcheurs leur permet de se mobiliser très rapidement dans des situations d'opposition et d'avoir une position de force. Ils ont un poids prépondérant dans certaines communes et exercent un véritable lobbying. Ainsi, les élus locaux ne peuvent définir des actions sans prendre en considération leurs avis et leurs aspirations. Leur structuration en réseau leur donne une place centrale, une position de force et leur confère un pouvoir déterminant. Les pêcheurs font partie d'un groupe géré par les prud'homies. Dans le cas de l'intervention de l'Europe dans la réglementation des pêcheurs, les prud'homies ont joué un rôle majeur dans la réglementation de l'activité de pêche. Cette structure exerce une pression sociale qui contribue à gérer les conflits sectoriellement sans avoir recours aux autorités publiques. Une cohésion professionnelle est remarquée dans la structuration des pêcheurs qui acquièrent une force de pression et une force dans les processus conflictuels. Nous soulignons que cette structuration en réseau contribue à une mobilisation rapide, et par conséquent à des actions importantes. Par exemple, la coordination des réseaux associatifs et des groupes de pêcheurs lors des crises de pollution de la centrale EDF dès les années 1960.



### **1.2.2. Les associations : nœud central des réseaux d'acteurs**

Les associations ont joué un rôle prépondérant dans la dynamique des processus conflictuels. Elles font émerger des conflits dans les cas de pollution, nuisance, santé, etc. et constituent un véritable réseau social faisant le lien entre les citoyens et les autorités publiques. Leur structure favorise la participation, la communication et l'information de la population locale (Flament, 1991). Leur capacité à cumuler toutes les données et les mesures réglementaires au niveau local les met en position de force : c'est l'outil de communication et de vulgarisation de l'information. Dans le cas de Berre, les associations permettent de sensibiliser le public : des messages alarmants, préventifs ou éducatifs afin de fournir des palettes de stratégie de communication. En fait, les associations sont actives en utilisant plusieurs outils dans leurs actions : pétitions, article de la presse, bulletins d'information, site internet, réalisation d'évènements, exposition, etc.

Ces associations acquièrent la reconnaissance de leur compétence sur l'environnement, sur les problèmes du site, sur les lois et les législations administratives ; elles dénoncent les abus et participent à l'application de la loi. Ces associations, créées par l'administration ou les collectivités locales ou issues d'initiatives privées ont un rôle déterminant dans l'émergence d'une gouvernance environnementale<sup>56</sup>. Sans entrer dans la typologie des associations existantes sur l'étang de Berre, nous soulignons qu'elles bénéficient d'un agrément du ministère de l'Environnement et siègent dans les communes. Elles sont vigilantes aux activités présentant des risques pour l'environnement. Elles regroupent des informations juridiques et réglementaires, rédigent des rapports (rôle d'experts parfois) qu'elles envoient aux autorités publiques. Elles siègent dans les commissions locales telles que les CLIC, CLié. Elles s'impliquent sur des dossiers thématiques et transmettent leurs critiques aux responsables en avertissant le préfet, les maires, les administrations. En l'absence de réponse, elles sollicitent le ministère ou des instances européennes, comme dans le cas de la centrale EDF. En avril 1999, la coordination des pêcheurs lance une procédure en référé devant le Tribunal de grande instance de Marseille pour atteinte aux libertés fondamentales des pêcheurs d'exercer leur activité. En octobre de la même année, le Tribunal leur donne raison mais estime que l'enjeu économique représenté par la production hydroélectrique est très important pour qu'une condamnation

---

<sup>56</sup> Pour la Tunisie, les rares ONG ne disposent pas des moyens financiers pour mener des actions. Elles ne sont pas invitées à siéger ou à s'exprimer dans les projets de grande ampleur.

soit prise à l'encontre d'EDF. L'année suivante, la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence confirme ce jugement. Mais, la coordination décide de porter l'affaire devant la Commission Européenne afin de lui demander un arbitrage. La réponse française n'ayant pas convaincu la Commission, la coordination des pêcheurs a donc décidé de saisir la Cour de Justice des Communautés Européennes. Chacune des étapes de ce conflit a montré la pression et la force de ce groupe d'acteurs. Les associations dynamisent les réseaux publics, consultent les citoyens et prennent leurs avis à travers des enquêtes : elles jouent un rôle critique et mobilisateur. D'ailleurs, dès la création du GIPREB, deux associations *Étang nouveau* et *la coordination des pêcheurs de l'étang de Berre* ont écrit au Premier Ministre en reprochant aux services de l'État de n'avoir pas été associées à la création du GIPREB.

À travers l'exemple de l'étang de Berre, nous avons montré les diverses formes de régulation des conflictualités ainsi que les caractéristiques des réseaux d'acteurs dans la gouvernance d'un milieu lagunaire de la rive nord de la Méditerranée. Nous nous attardons dans ce qui suit à faire ressortir les formes de régulation, les acteurs et la gouvernance sur les rives de la lagune de Bizerte, au Sud de la Méditerranée.

## **2. Formes de régulation, acteurs et gouvernance sur les abords de la lagune de Bizerte**

En nous basant sur les résultats du travail approfondi mené sur la lagune de Bizerte (cf. chapitres 6, 7 et 8), nous déterminons les formes de régulation des conflits d'usage, tout en montrant leurs limites. Ensuite, nous caractérisons les réseaux d'acteurs lors d'un processus conflictuel. Enfin, nous analysons les éventuels changements de structures induits par le programme européen de dépollution.

### **2.1. Formes de régulation**

D'après les résultats du travail empirique réalisé sur les abords de la lagune de Bizerte, nous avons déterminé les formes de régulation suivantes :

1. Arbitrage juridique ;
2. Régulation par des mesures administratives ;
3. Régulation par la mise en place des mesures financières ;
4. L'absence de régulation.

### **2.1.1. Arbitrage juridique**

Un juge impose sa décision en se basant sur un cadre législatif et réglementaire bien déterminé. Cette action apporte un arbitrage qui peut satisfaire l'un des opposants dans un conflit comme dans le cas de l'opposition à l'extension de la zone industrielle de Menzel Bourguiba. De nombreux recours juridiques ont été portés par l'association environnementale (ATSE) pour la révision du PAU approuvé par les collectivités territoriales. L'arbitrage juridique permet dans ce cas la reconnaissance des espaces à protéger tout en permettant un développement économique de la ville. En fait, le recours aux tribunaux ne constitue pas toujours l'issue d'un conflit, il est souvent une étape dans les phases d'opposition (Torre et *al.*, 2005). Aussi l'action en justice apporte des réponses ponctuelles pour des contestations et atteste d'un problème global. On observe par exemple la multiplication des conflits liés aux rejets des eaux usées urbaines. Experts et associations environnementales qui veillent au respect des mesures réglementaires et législatives n'hésitent pas à agir en justice contre les maires et les services territoriaux responsables. Les tribunaux sont une issue efficace dans certains cas, mais ils sont limités dans d'autres cas parce que cet arbitrage clôt rarement le processus d'opposition ; c'est le cas du conflit lié à la protection de l'atmosphère. Néanmoins et dans le cas des problèmes qui reviennent de façon récurrente, comme l'exemple des conflits liés à la pêche avec des outils non réglementaires, l'arbitrage n'apporte pas des solutions efficaces.

### **2.1.2. Régulation par des mesures administratives**

La régulation des situations conflictuelles en se référant aux mesures administratives est menée pour que les services de l'État disposent de leur autorité. Elle apporte une forme de régulation comme dans le cas du non-respect du DPM et des zones de pêche. Par ailleurs, les inspecteurs et les agents chargés de veiller au respect des réglementations liées à l'environnement ont pour mission de surveiller les sites (DPM à l'APAL ; la pêche pour la police de l'Office des ports, les milieux urbains pour l'ANPE, etc.). Ce sont des fonctionnaires de l'État qui se déplacent sur le terrain et qui sont habilités à relever les infractions (pollution, construction sans autorisation, destruction d'un milieu, etc.). Les inspecteurs ou gendarmes parcourent les sites dont ils ont la surveillance, relèvent les infractions. Dans la plupart des cas, ils discutent avec le responsable de l'infraction, informent le transgresseur, vérifient son état, l'incitent à corriger sa situation afin de terminer toutes les démarches

administratives nécessaires si cela est possible. D'après nos entretiens menés sur la lagune de Bizerte, deux tiers des situations litigieuses se régulent de cette manière. Par ailleurs, ce règlement non juridictionnel des conflits, assuré par des personnes publiques, est une pratique préférée au dispositif légal (Cadoret, 2011). La verbalisation est une régulation à l'amiable, efficace et immédiate dans plusieurs cas, mais en cas d'échec, l'affaire est transmise au procureur. Les constructions installées sur le DPM sont considérées comme illégales. Les propriétaires de ces constructions ont profité de l'absence de contrôle pour les édifier, se raccorder aux réseaux d'eau et d'électricité sans autorisation. En fait, le gouverneur a lancé une opération pour chasser ces transgresseurs. Le groupe d'intervention de la police a identifié diverses constructions en 2001, et les bulldozers se sont chargés de raser les installations. Ce choix de réguler le conflit par la démolition des constructions envenime les relations entre les pouvoirs publics et les propriétaires. Les mesures administratives ont contribué à réguler le conflit dans certains cas, et ont renforcé le conflit dans d'autres cas. La régulation administrative non juridictionnelle a un intérêt efficace dans la mesure où elle évite l'engorgement des tribunaux (Struillou, 2004). Les dispositifs administratifs sont ainsi des instruments susceptibles de contribuer à une GIZC et de gérer les conflits d'usage.

### **2.1.3. Régulation par la mise en place des mesures financières**

Les mesures financières interviennent afin de réguler des situations conflictuelles, comme le non-respect des règles de rejet des eaux usées industrielles dans les milieux aquatiques du DPM, etc. Cependant, les formes de régulation (amende et principe pollueur-payeur) s'avèrent souvent contestées. Elles ont pour but de résoudre les conflits d'usage, cependant leur efficacité est parfois mise à rude épreuve. Il s'agit par exemple des antagonismes concernant la qualité de l'air et de l'eau sur la lagune de Bizerte, qui réapparaissent à chaque épisode de pollution aquatique, et des conflits entre les activités halieutiques et les acteurs du monde de l'industrie. Des mesures financières sont mises en place pour résoudre les atteintes à l'environnement. Parmi les mesures retenues dans la lagune de Bizerte, une mesure compensatoire inspirée du principe « pollueur-payeur », a été mise en œuvre. Cette mesure contribue à une indemnisation suite à des atteintes environnementales. La régulation par compensations financières est un des moyens de réguler un conflit dans le cas des rejets hydriques, solides et atmosphériques d'El Fouledh, la société civile et les ONG n'ont pas accepté l'indemnisation et ont jugé que l'argent ne peut

en aucun cas préserver un environnement sain, c'est totalement contre le principe de développement durable. Dans le cadre du projet de dépollution intégrale de la lagune de Bizerte (programme MeHSIP-PPIF), 20 milliards seront consacrés à la régulation des conflits et à la réparation des dégâts causés par les diverses sources de pollution (pollution industrielle, pollution agricole, pollution urbaine).

#### **2.1.4. *L'absence de régulation***

Des conflits observés sur la lagune de Bizerte ont enregistré une absence de régulation. Ces situations sont caractérisées par une alternance de manifestations et des tensions fortes lors desquelles les antagonistes n'engagent pas un processus contestataire. Nous avons observé deux formes d'absence de régulation. Dans le premier cas, aucune forme de régulation n'est prise ou mise en œuvre, les conflits sont utilisés par des forces déséquilibrées. Dans le second cas, le conflit est étouffé. Le conflit lié à la pollution atmosphérique à Zarzouna, Bizerte Nord et Menzel Bourguiba révèle la complexité des conflits sans régulation. Cette situation conflictuelle concernée par l'absence de régulation se caractérise par des tensions entre les parties prenantes quant au dépassement des normes des rejets dans l'air. Des études et inventaires des rejets des industries implantées sur la lagune (industrie de sidérurgie, de raffinerie, traitement des lubrifiants, sucrerie, etc.) ont suscité le mécontentement des ONG et de la population locale. Pourtant le conflit n'est pas médiatisé. Plusieurs plaintes déposées par une association contre certaines industries veulent faire reconnaître l'existence d'une problématique. Cette procédure suit son cours mais le conflit reste sans régulation. Les industries prennent quelques mesures de limite des rejets comme la cimenterie qui a mis en place de nouveaux filtres. D'autres industries n'ont pris aucune mesure comme la sucrerie de Bizerte. De même, la faible cohérence ou cohésion de certains réseaux conduit à une atténuation des conflits et par conséquent à l'absence des formes de régulation. Nous allons maintenant voir les caractéristiques structurelles des réseaux d'acteurs lors d'un processus conflictuel.

## **2.2. La palette des réseaux d'acteurs marginalisés ou influents sur la lagune de Bizerte**

Les conflits d'usage liés à l'environnement sur la lagune de Bizerte ont concerné plusieurs acteurs. Les formes de régulation ont distingué des réseaux d'acteurs dont les rapports de force sont défavorables, tels que le réseau des acteurs de la mer (pêcheurs et

conchyliculteurs) et le réseau des agriculteurs, etc. De même, nous soulignons l'absence de position des syndicats ouvriers sur les questions environnementales. Enfin, nous distinguons la place occupée par les militaires dont le réseau d'acteurs exerce une influence importante sur les décisions politiques à plusieurs échelons territoriaux.

### **2.2.1. *La faible structuration des pêcheurs, des agriculteurs et des associations environnementales***

Malgré le nombre important de pêcheurs et d'agriculteurs sur le littoral de la lagune, leur mobilisation dans les conflits est limitée et timide. Ils appartiennent à des structures syndicales « formelles » dont le pouvoir est marginalisé, voire, absent. Ils n'ont pas de position remarquable dans le développement des stratégies territoriales. D'ailleurs, ils ne font pas partie des comités locaux et ne siègent pas dans les opérations territoriales de grande ampleur. Leurs structures tissent des liens de solidarité, mais sont sans aucun effet sur le plan opérationnel et institutionnel.

Quant aux associations environnementales, elles sont rares, deux associations uniquement sont actives (une à Menzel Bourguiba et une à Bizerte). Elles ne disposent pas des moyens financiers pour mener des actions. Avant la révolution du janvier 2011, les associations ne sont pas invitées à siéger ou à s'exprimer dans les projets de grande ampleur. Après la révolution, l'association ATSE a réussi à déposer des plaintes, à rédiger des rapports, à programmer des visites guidées et à inviter des responsables (ministre de l'Environnement, directeur général de l'APAL, etc.) et des médias sur le terrain. Elle insiste pour prendre une place dans les commissions de révision du plan d'aménagement et dans les commissions de l'étude de la dépollution du bassin versant de la lagune de Bizerte. Nous signalons que les stratégies adoptées lors des conflits ne sont pas toutes identiques au sein d'un même réseau d'acteurs, mais leur mobilisation a réussi à réguler le conflit dans certaines situations, par exemple lors du refus de l'extension de la zone industrielle de Menzel Bourguiba, afin de limiter les rejets des polluants industriels.

### **2.2.2. *L'absence des syndicats ouvriers sur les questions environnementales***

Les syndicats ou les associations professionnelles des travailleurs au sein des usines ne se prononcent pas sur la pollution et ne se positionnent pas. Ils ne se manifestent pas parce que leurs premières préoccupations sont centrées sur l'emploi. L'Union Générale

Tunisienne de Travail (UGTT), qui est pourtant un syndicat incontournable sur les questions sociales classiques, n'affiche pas de position sur les questions environnementales. La peur du chômage et des contraintes socio-économiques met les syndicats dans une situation de négligence des dégradations environnementales. Dans leur positionnement, nous soulignons que l'emploi pèse très lourd et la culture environnementale est absente. Les syndicats ouvriers ne sont pas encore présents dans ce type de débat public et territorial sur les abords de la lagune de Bizerte.

### **2.2.3. Les militaires : un groupe influent**

Sur la lagune de Bizerte, le réseau d'acteurs formé par les militaires a constitué, dans les diverses étapes de conflits, un groupe de pression et de pouvoir bien structuré. Les militaires semblent jouer un rôle fondamental, tant dans la dynamique conflictuelle que dans les formes de régulation des conflits. Ils forment un groupe qui partage une tradition ancienne d'occupation de la lagune. La cohésion caractérise ce groupe d'acteurs et en fait sa force, lui conférant un pouvoir de pression important au niveau local, comme au niveau national. Ils ont un poids politique important dans certaines communes (commune de Bizerte Nord, commune de Menzel Jemil, commune de Menzel Abderrahmen, commune de Menzel Bourguiba) et exercent un véritable lobbying. Il en résulte que les collectivités locales ne peuvent agir sans prendre en considération leurs avis, remarques et recommandations. Les militaires n'entendent donc pas laisser aux collectivités locales un droit d'initiative sur l'aménagement ou la transformation du territoire. Leur position de force leur confère un réel pouvoir dont ils usent en cas de conflits les concernant. En établissant des règles internes de cohabitation et de pouvoir sur leur territoire, ils définissent leurs zones d'intervention et d'influence (cf. chapitre 9).

Après avoir déterminé les formes et les acteurs de régulation des conflits, nous étudierons, dans ce qui suit les solutions techniques, réglementaires et institutionnelles mises en place par le projet de dépollution de la lagune. Cette partie nous permettra de comprendre la gouvernance cherchée par ce programme et les dispositifs mis en place pour répondre aux enjeux environnementaux et territoriaux.

## 2.3. Le projet de dépollution de la lagune de Bizerte dans le cadre du MeHSIP

### 2.3.1. *Genèse et évolution du projet*

Après le lancement du programme MeHSIP-PPIF (Mediterranean Hot Spot Investment Programme Project Preparation and Implementation Facility) en 2009, la lagune de Bizerte a bénéficié d'un fond européen pour sa dépollution. En 2011, une étude de « Dépollution intégrée du lac de Bizerte-rapport diagnostic (version finale) » réalisée par des experts nationaux et internationaux est achevée (encadré 7). Cette étude a identifié les sources de pollution (des échantillons) et a fixé une liste des interventions nécessaires (des points noirs) pour la dépollution intégrale de la lagune. Nous signalons que chaque intervention a fait l'objet d'une « étude technique spécifique » (MeHSIP-PPIF, 2013, p.7). Plusieurs mesures de dépollution sont envisagées et des structures de suivi et de contrôle doivent être créées pour pérenniser les résultats. En nous basant sur l'étude de « Dépollution intégrale du lac de Bizerte, études de faisabilité, version finale » (2013), nous présenterons les principales mesures de dépollution envisagées, en premier lieu et nous identifierons les projets de pérennisation choisis par le programme MeHSIP-PPIF, en deuxième lieu.

### 2.3.2. *Les principales mesures de dépollution envisagées*

La pollution industrielle et urbaine (liquides, solides, atmosphériques) constitue une source de contamination de la lagune. De ce fait, les principales mesures prises par ce projet ont ciblé cinq principales interventions : la dépollution industrielle de quatre industries polluantes (El Fouledh, la cimenterie de Bizerte, STIR, SOTULUB), l'assainissement des stations d'épuration (Bizerte, Menzel Bourguiba), la réhabilitation des sites contaminés, l'aménagement des berges, la gestion des déchets (Figure 53).

En premier lieu, **la dépollution industrielle** prévue par le programme MeHSIP-PPIF a défini l'usine sidérurgique (El Fouledh), la cimenterie de Bizerte et l'industrie de raffinage (STIR) comme sites prioritaires, car ils sont les plus polluants. Les émissions liquides, solides et atmosphériques de l'usine sidérurgique, El Fouledh, sont alarmantes. Des installations alternatives et des procédés de contrôle des fumées (MeHSIP-PPIF, 2013) sont programmés. Quant aux déchets liquides (eaux de drainage, eaux sanitaires, eaux pluviales), une nouvelle installation avec un processus de traitement physico-chimique de l'eau est retenue ainsi



qu'une réhabilitation du réseau des eaux sanitaires et des eaux pluviales. Pour les déchets solides (tels que calamine, ferrailles, etc.), une réhabilitation des zones de stockage de la calamine est prévue avec la création d'une zone de confinement. Pour la cimenterie de Bizerte, la réhabilitation du grand four est indispensable à la dépollution atmosphérique. En fait le projet est achevé et les travaux ont commencé avant l'obtention de l'accord de financement entre la BEI et le gouvernement tunisien (MeHSIP-PPIF, 2013). Les eaux huileuses, les rejets de la soude de La Société Tunisienne des Industries de Raffinage (STIR) sont des sources de contamination du sol et des nappes souterraines. La mesure envisagée est la réalisation d'une station de lavage des GPL ainsi qu'une station de traitement des eaux de procédé (MeHSIP-PPIF, 2013). Enfin, pour la Société Tunisienne des Lubrifiants (SOTULUB) le projet a prévu un traitement des sols pollués et des eaux industrielles polluées ainsi qu'un torchage des gaz responsables des nuisances atmosphériques. En deuxième lieu, le projet de dépollution de la lagune a prévu la **réhabilitation du réseau d'assainissement** (Bizerte nord, Menzel Jemil, Menzel Bourguiba et Tinja) et une réhabilitation des stations de pompage (Bizerte, menzel Bourguiba, etc.). Le programme a également prévu l'assainissement des zones rurales (dont le nombre d'habitants dépassent deux milles habitants) et des zones militaires (raccordement de neuf emprises militaires telles que la base navale de la pêche, l'académie navale de Menzel bourguiba, etc.). Pour les zones rurales dispersées, le projet a prévu un système naturel d'assainissement. La station d'épuration de Bizerte profitera d'une mise à niveau des procédures opérationnelles et des équipements nécessaires. Pour la station d'épuration de Menzel Bourguiba, un remplacement des équipements électriques et mécaniques est prévu ainsi qu'une installation de désinfection et dé-phosphatation (MeHSIP-PPIF, 2013, p.82). En troisième lieu, le programme de dépollution intégrale de la lagune a prévu une **réhabilitation des sites contaminés**. La décharge de Menzel Bourguiba, et la zone de stockage des déchets industriels de Menzel Bourguiba et Tinja, sont considérées comme des sites contaminés nécessitant des interventions. La dépollution retenue est une excavation de la couche contaminée. L'ensemble des travaux de réhabilitation de ces sites sera à la charge de l'entreprise occupante et ce en appliquant le principe « pollueur-payeur » (MeHSIP-PPIF, 2013). En quatrième lieu, des **travaux d'aménagement des berges** (création d'une corniche) et du port de pêche de Menzel Abderahmen sont programmés. En cinquième et dernier lieu, le projet a accordé une attention particulière à la **gestion des déchets solides industriels**. En collaboration avec l'ANGed, l'intervention a fixé une réhabilitation et un confinement de l'ancienne décharge de

Menzel Bourguiba, une mise en sécurité des zones de stockage et la préparation d'une étude de faisabilité pour la création d'une déchetterie de déchets ménagers. Afin d'assurer la bonne exécution des interventions prévues dans le projet, le programme a prévu une étude institutionnelle, réglementaire et partenariale entre les divers corps responsables de la gestion territoriale de la lagune de Bizerte.

**Figure 53: Schéma général des interventions proposées (MeHSIP-PPIF, 2013, p.126)**



### 2.3.3. Les projets de pérennisation des résultats et de gouvernance de la lagune de Bizerte

Le programme a prévu et a fixé diverses structures afin de pérenniser et garantir la bonne exécution des interventions du projet de dépollution.

➤ **Une structure appelée UGPO**

Nommée « *Unité de Gestion de Projet par Objectif* » (UGPO), cette structure vise à accompagner le projet, sous la responsabilité du porteur du projet. Elle est constituée de

fonctionnaires étatiques détachés. Cette cellule comprend des fonctions de maîtrise d'ouvrage et des fonctions d'accompagnement (MeHSIP-FFIP, 2013, p.129). Quant à la mise en œuvre du projet, le programme a fixé des recommandations et des mesures. Une assistance technique est mise à la disposition de l'UGPO. Et afin de décentraliser cette structure, une unité régionale sera créée à Bizerte.

➤ **Assistance technique**

Une assistance technique à l'UGPO est proposée pour le ministère de l'Environnement et du développement durable et pour la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie. Par contre, l'UGPO sera considérée comme le maître d'ouvrage délégué au ministère de l'Industrie (quant à la dépollution d'El Fouledh, STIR). Aussi, une assistance technique externe est prévue pour l'Office National d'Assainissement et pour l'Agence Nationale de Gestion des déchets. Enfin, l'assistance technique au sein du ministère d'Agriculture et des ressources hydrauliques se fera à la direction générale de production animale et à l'agence de protection et d'aménagement du littoral.

➤ **Mise en oeuvre d'un comité de pilotage (COFIL)**

Afin d'assurer une bonne gouvernance, le comité du pilotage (COFIL) du projet doit impliquer toutes les autorités régionales, à travers la création d'un comité de pilotage décentralisée établi à Bizerte. Une unité appelée « cellule 2020 » siège, depuis 2012, au Gouvernorat de Bizerte afin de maintenir la relation entre les acteurs centraux et régionaux.

➤ **La nécessité des dispositifs de communication**

L'« Unité de Gestion de Projet par Objectif » (UGPO) communiquera avec le comité de pilotage (COFIL) à travers des rapports réguliers pour décrire l'avancement des travaux.

➤ **Accompagnement des maîtres d'ouvrages**

Un accompagnement est prévu pour pérenniser les résultats. Une assistance technique est préconisée. Une assistance à la contractualisation et à la préparation des protocoles sera mise en œuvre pour assurer la bonne gestion des relations avec le secteur privé et contrôler les sous-traitants. Par exemple, les contrats entre l'Office d'assainissement et le sous-traitant et entre l'Agence Nationale de Gestion des déchets (ANGed) et le sous-traitant. Les activités d'accompagnement et de contrôle environnemental seront assurées par l'agence nationale

de protection de l'environnement (ANPE) et l'agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL).

➤ **Implication des ONG et de la société civile**

Les associations doivent être représentées dans le comité de pilotage (COPIL).

➤ **Signature d'une charte**

Tous les acteurs concernés par la gouvernance environnementale sont appelés à signer une « charte pour le lac de Bizerte ». Elle est considérée comme un contrat entre tous les intervenants. Cette charte a été signée en 2012.

De ce qui précède, nous remarquons dans les projets de pérennisation, la volonté affichée d'une approche de concertation. L'enjeu de ce programme est de faire participer tous les acteurs concernés par la dépollution de la lagune. Le choix de suivre le projet, et ce par l'intermédiaire des structures formelles décentralisées, a donné au projet une légitimité territoriale nationale et internationale. On peut donc se demander s'il s'agit du coup d'envoi d'une approche participative ?

#### **2.3.4. Horizons et prémices d'une gouvernance participative :**

Dans le cadre du projet de dépollution du bassin versant de la lagune de Bizerte, l'association environnementale ATSE a dû se battre pour obtenir des sièges à la table des négociations. Le président de l'association précise « *le recours au gouverneur était la seule issue pour solliciter des sièges. D'ailleurs, trois sièges uniquement nous étaient attribués. Bref, ça ne suffit pas mais ça reste un acquis et nous combattons pour obtenir d'autres sièges* ». L'idée de faire participer les associations était absente, mais les demandes répétées ont permis de leur accorder une place. « *Nous pensons que notre présence est obligatoire, voire indispensable pour lutter et préserver l'environnement pour les futures générations. Un grand investissement a été entrepris pour dépolluer la lagune, il nécessite une vigilance, une honnêteté de tous les présents, de tous les acteurs. Nous serons vigilants, les yeux ouverts pour contrôler les actes, les réactions. Il nous reste beaucoup à faire* » ajoute le président de l'association ATSE<sup>57</sup>. Un expert international chargé du projet de dépollution précisait au

---

<sup>57</sup> Propos de Jemâ B. lors d'une réunion de l'association tenue à Menzel Bourguiba le 18/02/2016.

cours d'une réunion<sup>58</sup> : « *Pour réussir le projet, il faut l'implication de tous, nous sommes appelés à nous réunir, à appeler la population pour se présenter, la sensibilisation est primordiale pour tout processus (...) Être autour de la table est l'acte pionnier pour la réussite. Aujourd'hui l'étude est terminée, la réussite du projet compte sur la coordination entre tous les présents. La conciliation de tous les usages ; les chefs d'entreprises, les pêcheurs, les agriculteurs sont appelés à vivre ensemble et dans le respect de l'environnement* ».

Depuis deux ans, sur la lagune de Bizerte, les perturbations et les dégradations de l'environnement ont déclenché quelques mobilisations de la population locale et de l'association environnementale. Ces actes ont suscité des initiatives de la société civile. Les réunions sur l'étude du projet de dépollution de la lagune ont mis autour de la table divers acteurs (industriels, pêcheurs, agriculteurs, associations, etc.) et le principe d'intégration de la majorité des acteurs était soutenu par l'investisseur européen. Les acteurs ont trouvé dans ces réunions des opportunités pour exprimer leurs demandes, leur avis et essayer de construire un débat partagé. Nous avons souligné la satisfaction des représentants des associations, des pêcheurs quand ils prennent la parole. Ils ont trouvé dans ces réunions la plate-forme adéquate pour parler à haute voix et avec beaucoup de liberté. Dans certaines réunions, le conflit s'aggrave et le représentant du bureau d'étude européen intervient pour jouer le rôle de médiateur/négociateur en essayant de proposer des solutions et de répondre à toutes les attentes des collectivités territoriales. Le représentant des pêcheurs a ajouté « *malgré le fait que le nombre des présents est non proportionnel, les représentants de la société civile sont peu mais nous sommes contents, c'est la première fois que lors d'un grand projet d'aménagement la société civile est représentée, c'est un défi, un atout, une première initiative qu'on a demandée et on a tout fait pour l'obtenir (...) Ces réunions nous ont donné l'occasion de parler, pour construire un vrai débat et ceci est déjà une réussite* »<sup>59</sup>. Nous comprenons donc, que le mode participatif est un mode souhaité et demandé ; et qu'il a trouvé un écho lors du projet de dépollution de la lagune. L'implication de toutes les parties prenantes (les services de l'État, les collectivités territoriales, la société civile, les ONG), la décentralisation, l'assistance technique et l'accompagnement sont des dispositifs de gouvernance mis en œuvre afin de fonder un dialogue territorial. Le mode participatif

<sup>58</sup> Propos recueillis lors du « Advanced guided working national seminar » organisé à Bizerte les 23 et 24 octobre 2014 par « the national and Kapodistrian University of Athens », MOI-ECSDE.

<sup>59</sup> Propos de M.Lamine lors de la réunion de discussion du projet de dépollution du 24/10/2014.

dans la régulation des conflits est indispensable dans tout processus de gouvernance (ceci a été confirmé à travers l'expérience de l'étang de Berre). Le chef du projet a ajouté « *Gouverner le territoire c'est-à-dire, appeler tous les acteurs à une concertation* »<sup>60</sup>.

Les arguments qui se sont exprimés témoignent de l'intérêt de s'inscrire dans un cadre plus global qui questionne les fondements, les prises de décision, les stratégies et les politiques territoriales. Les enjeux de pouvoirs politiques, économiques et sociaux génèrent la mise en place d'outils participatifs pour identifier une démarche de gestion intégrée des territoires. On les retrouve dans les recommandations des organismes internationaux (programme des Nations unies, Banque mondiale, Banque européenne d'investissement, etc.) pour la mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Cette recommandation, promue dans le projet de dépollution de la lagune de Bizerte, a donné – comme nous l'avons vu – des résultats dans la protection de l'étang de Berre. La démarche conjugue deux axes fondamentaux : d'une part, la protection et la mise en valeur des milieux côtiers et, d'autre part, le développement économique, social et culturel du littoral. D'ailleurs, l'un des principes de la GIZC est de réguler les conflits d'usage. La GIZC s'inscrit dans la mise en place d'une gouvernance de la zone côtière. Son but primordial est de créer des liens, des équilibres entre les différents groupes d'intérêt : le pouvoir politique, le pouvoir économique et le pouvoir social. Ces pouvoirs agissent dans une logique de développement durable intégrant les diverses formes d'opposition et de divergence. Les conflits semblent favoriser l'émergence de certaines formes de gouvernance. Les lieux d'oppositions, de contestations, de réactions, de partages, de participations sont à la fois des espaces où les positions peuvent se radicaliser et des espaces où se construisent des compromis, où l'on assiste parfois à des reconfigurations en termes de gouvernance (Parola *et al.*, 2010).

### **2.3.5. Avancées et blocages début 2018**

Le mois de novembre 2016 a vu le lancement officiel du projet d'assainissement de la lagune de Bizerte par l'UE, l'UpM, la BEI, banque de l'UE et la BERD, avec un fond de 90 million d'euros. Certes le projet est prévu sur le plan institutionnel, mais il manque encore des

---

<sup>60</sup> Propos recueillis lors du « *Advanced guided working national seminar* » organisé à Bizerte les 23 et 24 octobre 2014 par « the national and Kapodistrian University of Athens », MOI-ECSDE.

éléments de concrétisation pour que son lancement soit opérationnel. Le manque de garanties suffisantes a bloqué le démarrage du projet jusqu'à nos jours.

Ce projet nous amène à porter une attention particulière à la place de l'Europe dans la politique de gouvernance des milieux lagunaires. En fait, au regard de notre problématique et des objectifs de la thèse, il est nécessaire d'analyser l'échelon euro-méditerranéen dans la structuration d'une gouvernance environnementale durable. La compréhension des interactions entre tous les niveaux scalaires permet donc d'appréhender la complexité de la gouvernance de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre. Comment les conflits façonnent les modes de gouvernance ? Quelles sont les échelles pertinentes pour le système de gouvernance des conflits ? Quels sont les jeux des acteurs et comment s'organisent les décisions au sein des diverses échelles ? Comment le niveau international pèse sur le niveau national ou local ? Quels sont les niveaux décisifs dans la mise en place d'une gouvernance efficace pour les milieux lagunaires ?

### **3. La place de l'Europe et des différents niveaux scalaires dans la gouvernance des milieux lagunaires**

Le système politique est un ensemble de pouvoirs établis entre différents acteurs. Il a une dimension géographique quand la concurrence des réseaux d'acteurs se joue sur un territoire. La compréhension des relations entre les acteurs est donc significative pour appréhender les jeux d'influence, de pression et de pouvoir. Il en résulte que la décision et le pouvoir sont géographiques. Tous les deux s'inscrivent dans un jeu d'échelles. En effet, l'échelle est un critère indispensable dans la mise en place d'un système politique spatialisé. La gouvernance est géographique puisqu'elle s'exécute sur des champs spatiaux. Les acteurs du processus conflictuel évoluent au sein des réseaux délimités spatialement et socialement. Les perceptions de la gouvernance diffèrent selon la position de l'acteur et son rôle dans la structure organisationnelle. Cependant, « *L'espace perçu (comme espace d'action immédiat ou comme espace reconstruit) se distingue de l'espace représenté, de l'espace vécu et de l'espace réel (...)* La prise en compte des perceptions a permis à la géographie d'accomplir de tangibles progrès. La perception est un acte de terrain, la représentation est une construction mentale détachée du terrain, mais la première elle-même n'est pas simple et implique des opérations d'abstraction et de mise en ordre qui introduisent des biais. L'action dans l'espace

*est à la fois infléchie par les représentations (idéelles) et par les perceptions (sensorielles) »* (Brunet, Ferras, Thiery, 1993). Certains acteurs se détachent parfois du réel pour rêver d'un monde idéal. Cette déformation émerge entre des échelons très évoqués dans leurs discours, comme l'Europe, l'État, le gouvernorat, la commune. Les perceptions affectent le mode de gouvernance en véhiculant des représentations et des idéologies spatiales spécifiques.

Pour les deux lagunes, l'étang de Berre et la lagune de Bizerte, l'échelle de gouvernance est hiérarchisée et l'Europe y occupe une place importante. Nous précisons que l'Europe est désignée en tant qu'entité politico-économique représentée par l'Union européenne. Nous avons souligné dans les deux lagunes, une place centrale de l'Europe dans la gouvernance et la mise en place des dispositifs réglementaires bien déterminés. En fait, le recours à un échelon euro-méditerranéen diffère d'une lagune à une autre et deux cas de figures sont présents sur deux rives de la Méditerranée : l'échelle locale sollicite l'intervention de l'Europe pour sauver l'étang de Berre (1) ; l'échelle internationale s'impose, à travers ses directives et ses plans d'action, pour la protection de la lagune de Bizerte (2).

### **3.1. Quand les forces locales engagent un recours auprès de l'Europe pour sauver l'étang de Berre**

La Cour Européenne de Justice (CEJ) a été saisie le 04 juin 2003 d'une plainte de la coordination des pêcheurs. Une plainte qui explique le non respect des traités internationaux et dénonce la dégradation du milieu aquatique de l'étang de Berre, à la suite aux rejets d'eaux douces de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas exploitée par EDF. La centrale déstabilise le milieu de l'étang en faisant varier sa salinité. Cette eau limoneuse a les effets néfastes et dégrade l'équilibre écologique du milieu aquatique. Les associations de défense de l'environnement et les élus locaux ont dénoncé la dégradation et les rejets de la centrale. Le 7 octobre 2004, L'Europe a condamné la France au vu des atteintes et dommages causés à l'étang et du non-respect de la Directive Cadre sur l'Eau. Cette condamnation a été préconisée suite à l'absence de mesures appropriées pour lutter contre la pollution massive de l'étang de Berre, d'une part et en violation de la Convention de Barcelone (1976) et du protocole d'Athènes du 17 mai 1980 contre la pollution d'origine



tellurique de la Méditerranée, d'autre part<sup>61</sup>. En fait, c'est en 2004 que la Directive cadre sur l'eau (DCE) a été transposée en droit français. Cependant, « *la Directive n°2000/60/CE du 23/10/00 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau* »<sup>62</sup> fixe un bon état pour toutes les eaux souterraines et superficielles à l'horizon 2015. Son obligation de résultat a marqué une évolution du cadre réglementaire dans le domaine de l'eau. L'État français s'est trouvé dans l'obligation de répondre aux exigences de cette Directive et d'entamer des mesures réelles pour la réhabilitation de l'étang de Berre. La France a été tenue de protéger l'étang et de trouver des solutions pour les dégradations causées par la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas. L'objectif visant à atteindre le bon état écologique est fixé à 2021 ; l'objectif du bon état chimique a été fixé à 2015 pour Vaine et 2021 pour le Grand-étang (source GIPREB).

Suite à cette condamnation, au début de l'année 2005, EDF a proposé de « lisser » les rejets d'eaux douces. Les réponses n'ont pas satisfait l'Europe comme a indiqué la Représentante de la Commission européenne à Marseille Mme B. Pellestrandi « *la commission estime que les mesures proposées par la France sont insuffisantes pour permettre dans les délais les plus brefs une amélioration nette de l'état écologique de l'étang* » (Midi libre -22/12/05<sup>63</sup>). D'ailleurs les suivis effectués entre 2004 et 2009 soulignent que l'état des eaux n'est pas bon d'après les normes de la Directive cadre sur l'eau. Malgré les efforts déployés par EDF, la diminution des rejets d'eau douce de la centrale EDF préconisée depuis 2005, les résultats sont négatifs et l'état de l'étang de Berre reste perturbé. En parallèle, le canal EDF a été appelé à répondre aux engagements de la France vis-à-vis de l'Union européenne<sup>64</sup> (la France était appelée à produire 23 % d'énergie renouvelable). Le maire PS de Berre et président du Gipreb, Serge Andréoni, expliquait alors : « *Nous finalisons les études d'une dérivation qui partirait en aval de Saint-Chamas et rejoindrait le delta du Rhône. Ce scénario sauverait à la fois l'étang qui redeviendrait marin et la Camargue qui manque de limons. Les travaux devraient durer entre six et sept ans à moins de grosses surprises géologiques découvertes dans le sous-sol de la Crau pour une enveloppe globale d'un milliard à 1,5 milliards d'euros* » (Marseille l'hebdo - 28/12/05<sup>65</sup>).

<sup>61</sup> <http://www.etangdeberre.org/l-europe-epingle-la-france,39-91>

<sup>62</sup> [https://aida.ineris.fr/consultation\\_document/995](https://aida.ineris.fr/consultation_document/995)

<sup>63</sup> <http://www.etangdeberre.org>

<sup>64</sup> Le canal EDF représente 10 à 20 % des énergies renouvelables françaises

<sup>65</sup> <http://www.etangdeberre.org>

Sur l'étang de Berre, le réseau d'acteurs formé par les pêcheurs et le réseau associatif ont constitué dans les diverses étapes un groupe de pression puissant et bien structuré. À une échelle locale, nous soulignons le pouvoir de ces réseaux dans la gouvernance de l'étang de Berre puisque la coordination des pêcheurs a réussi à mobiliser l'Europe dans la réhabilitation de l'étang. La condamnation de la France par la CJE a suscité la joie de certains militants. L'une des associations environnementales a jugé que cette condamnation constituait une victoire (Marseille l'hebdo - 28/12/05). L'échelon européen apparaît sous la forme d'un recours pour résoudre des conflits locaux. Nous allons voir à présent que la place de l'Europe est très différente dans la régulation des conflits liés à l'environnement sur les abords de la lagune de Bizerte.

### **3.2. L'Europe s'engage à dépolluer la lagune de Bizerte**

Le programme MeHSIP-PPIF (*Mediterranean Hot Spot Investment Programme Project Preparation and Implementation Facility*), qui concerne la lagune de Bizerte, témoigne de l'intervention de l'échelon européen dans la gestion des milieux lagunaires méditerranéens (encadré 7). Par rapport au projet de dépollution de la lagune, nous nous attacherons à décrypter la place de l'Europe dans la régulation de certaines conflictualités. Aussi, nous analyserons les perceptions des divers échelons territoriaux dans le discours des acteurs mobilisés lors du processus conflictuel. Nous veillerons par ailleurs à comprendre le processus de gouvernance de la lagune dans une dimension multi-scalaire, en allant du global au local (cf. chapitre 4).

#### **3.2.1. L'Europe dans le discours des acteurs**

Dans leur discours, certains acteurs interrogés apprécient l'Europe comme un échelon spatial qui offre une opportunité de mise en place d'un dispositif efficace de gestion intégrée de la lagune de Bizerte. Ce groupe d'acteurs est essentiellement celui des institutionnels, des acteurs étatiques et des agents administratifs. Une minorité représente les acteurs résidents et défendant l'environnement, les acteurs du domaine agricole et halieutique, les acteurs du monde de l'industrie et les entreprises diverses. Ce groupe incarne une ouverture sur le « grand monde ». Il considère l'Europe comme un terrain où le pouvoir et la décision prennent place d'une façon efficace, un véritable terrain de jeu de décision et d'enjeux d'aménagement et de gestion. L'Europe est perçue différemment et ce en fonction de la position et du rôle joué par l'acteur dans le conflit.

Ainsi, les acteurs dans les médias partagent un discours commun ; la lagune est un vaste système écologique qui nécessite la rencontre des différents acteurs autour de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Ils racontent tous que la lagune a un rayonnement international et national puisqu'elle possède une faune et une flore exceptionnelle. L'intervention de l'Europe permettrait selon eux de restaurer la lagune et d'arriver à une issue recherchée depuis longtemps. Ces acteurs conçoivent cette intervention comme une ouverture sur la justice environnementale (Chartier, Rodary, 2016) puisqu'elle sert les intérêts et répond aux objectifs du pays. Ce positionnement résulte d'une perception de l'Europe à travers les obligations, les normes, les conventions, et le cadre législatif qu'elle impose. Lors des réunions de discussion du projet de dépollution de la lagune, les chefs des entreprises ont été prévenus qu'il leur serait imposé des normes et des mesures par l'Union européenne (normes relatives aux rejets liquides, solides et atmosphériques ; traitement des eaux, etc.). Le président de l'association ATSE ajoute « *et enfin, le pouvoir et le contrôle est là, c'est le temps pour arrêter les massacres et les catastrophes environnementales (...) les industries sont appelées à respecter les normes, elles n'ont plus choix maintenant. Un bon projet est entrain de se préparer pour le pays et pour la lagune* ». Les acteurs administratifs interviewés apprécient l'Europe et expriment la pertinence de la prise en charge de la dépollution de la lagune par l'Europe.

L'Union européenne présente un échelon territorial qualifié par le haut niveau décisionnel. Elle offre un cadre pertinent de régulation et de gestion par un ensemble de moyens de lutte, de protection et d'intervention. Un responsable au ministère de l'Environnement et du Développement durable<sup>66</sup> ajoute « *dans le contexte de la protection et de la dépollution de la lagune, on a eu l'occasion de nous exprimer, de travailler avec des experts qualifiés dans le domaine de l'environnement (...) le contact avec les autorités européennes permet d'appréhender les problèmes. On s'aperçoit qu'on est plus proche des acteurs européens que des acteurs nationaux. L'Union européenne va nous aider à agir pour changer et pour remodeler des réglementations et agir sur les décisions nationales. C'est la bonne occasion, l'opportunité dont on doit profiter puisque son aboutissement sera certain* ». Ce groupe d'acteurs voit en l'Europe un moyen efficace pour contrôler et renforcer les choix politiques. C'est le moyen pour décentraliser le pouvoir national et accentuer le pouvoir local en exerçant un poids dans la prise de décision dans le domaine environnemental. Ils

---

<sup>66</sup> Entretien réalisé à Tunis en juin 2012, anonymat souhaité.

considèrent que l'Europe est l'acteur principal dans le projet de dépollution. Les autres échelles scalaires en dessous de l'Europe occupent également une place importante dans les discours des interviewés (l'État, le gouvernorat, la commune).

### **3.2.2. La place contrastée de L'État dans la gouvernance de la lagune de Bizerte**

L'État occupe également une place centrale dans les discours des acteurs, souvent désigné comme un appareil de fonctionnement, de protection et de gouvernance. En Tunisie, l'État a le pouvoir et il retient le choix des orientations, des planifications et de la gestion. Les acteurs interrogés ont des avis différents sur cette échelle politique. Les personnes interrogées s'accordent en majorité pour critiquer la responsabilité de l'État dans la gestion des milieux lagunaires, en général, et la lagune de Bizerte en particulier. Ce groupe d'acteurs est représenté majoritairement par les pêcheurs, les conchyliculteurs et les agriculteurs. Ils dénoncent la faible implication de l'État dans la protection de leurs intérêts et leurs sources de vie. Cependant, l'échelle des communes représente pour cette catégorie d'acteurs le « lieu de passation d'information »<sup>67</sup>. Un pêcheur déclare pour sa part : « quand je vois l'état de misère de la lagune, je pose la question : où est l'État ? (après un long regard vers la lagune, il reprend) *Un État paralysé et malade* »<sup>68</sup>. Toutes ces constructions sociales font émerger des positionnements différents. Nous avons répertorié deux catégories de perception : image négative de l'État et image d'un État évolutif.

#### **a. Image négative de l'État**

Plusieurs interviewés, et surtout les professionnels de la mer (pêcheurs, conchyliculteurs), entretiennent une image négative de l'État. Un conchyliculteur affirme « *un État qui ne protège pas ses citoyens est un État faible. On souffre et on ne trouve pas d'issues (...) De quel État vous m'en parlez ! Un État absent, rigide sans responsabilité, que des paperasses et des promesses (...) Les industries prennent plus de place que nous* »<sup>69</sup>. Ce groupe renferme aussi des acteurs qui ont des soucis administratifs avec les représentants de l'État, comme les agriculteurs et les propriétaires des industries ou bien les chefs d'entreprises. Un agriculteur se plaint « *à qui je m'adresse, ils nous compliquent les choses*

<sup>67</sup> Entretien avec un responsable de l'APAL à Tunis, en février 2017, anonymat souhaité.

<sup>68</sup> Entretien avec Khanoussi R. à Menzel Abderahmen le 23/04/2011.

<sup>69</sup> Entretien avec Bouchenni H. à Jouaouda le 03/04/2014.

*par leurs longues procédures et avec leurs papiers, (il crie), que des papiers et des va-et-vient inutiles*»<sup>70</sup>. C'est « *l'État passif et paralysé* », c'est la formule qui résume les perceptions de ce niveau national. Une partie des acteurs, principalement les pêcheurs, affirment que l'État est absent avec un flou institutionnel et décisionnel depuis des années. Ces interviewés affirment que les représentants de l'État reçoivent leurs mécontentements, les plaintes et les archivent au fond des tiroirs. Un des interrogés ajoute « *lors des campagnes présidentielles, les élus nous écoutent, nous font des promesses (...) que des paroles ! Et après les élections, ils font semblants qu'ils n'ont pas les moyens, ils abandonnent tout simplement les promesses* ». Un membre de l'association ATSE ajoute « *Je n'ai pas confiance dans les représentants de l'État. Des mensonges et une négligence. Cet État est incapable d'apporter des solutions* ». L'État faible de pouvoir est une perception antagoniste avec la deuxième image « État évolutif ».

#### **b. Image d'un État évolutif**

Une seconde perception est identifiée dans les interviews. Elle concerne un groupe formé majoritairement d'acteurs administratifs locaux et nationaux. Ces derniers conçoivent que l'État est entrain de progresser et peut mieux faire. L'État est capable de répondre aux attentes de plusieurs acteurs. Un responsable ajoute « *notre État a tous les atouts pour gérer la complexité et les difficultés. Il a les moyens nécessaires comme les lois, les cadres, les moyens humains* »<sup>71</sup>. Ils défendent l'État et souhaitent sa progression et son évolution, ou du moins qu'il acquiert plus de poids dans les stratégies de protection des zones côtières. Ce groupe ne compte pas d'acteurs du domaine agricole et halieutique (pêcheurs, conchyliculteurs, agriculteurs). Par contre, il regroupe la moitié des acteurs de l'industrie interrogés et une minorité des acteurs défendant et des riverains des abords de la lagune. Nous notons que cette perception est minoritaire par rapport à la première image.

### **3.2.3. La place de l'échelle locale dans la gouvernance de la lagune**

Le gouvernorat est une échelle territoriale bien présente dans les discours puisqu'il est présenté comme un synonyme de l'État. Une part importante des acteurs rencontrés souhaitent que le gouvernorat et la commune acquièrent un pouvoir ainsi qu'une décentralisation des décisions et des services. Les décisions sont prises à un niveau national

<sup>70</sup> Entretien avec Mesaïdi S. à Faroua le 09/07/2012.

<sup>71</sup> Entretien avec un responsable de l'APAL à Tunis en février 2014, anonymat souhaité.

et la commune est dépourvue des moyens financiers et humains nécessaires pour gérer son périmètre. Elle n'a pas le poids pour contre-balancer les décisions imposées par la capitale. Un aménageur urbain affirme : « *Le pouvoir doit se décentraliser et la commune doit devenir un acteur privilégié. Continuer de cette manière en attendant l'avis de la direction centrale compliquera la situation et affaiblit l'intervention. Les communes sont appelées à renforcer et à accentuer leur rôle au niveau local. Sans l'apport des communes, l'intervention sur le territoire sera marginalisée. Les propriétaires des industries et les communes doivent trouver des solutions à une échelle locale pour qu'elles soient efficaces* »<sup>72</sup>. Cette catégorie d'acteurs renferme les acteurs administratifs, les acteurs du domaine agricole et assimilés, les acteurs des industries, les acteurs résidents défendant l'environnement et les acteurs internationaux.

La majorité des acteurs constitue la base de ce groupe. Ils estiment que l'État ne peut pas suivre les pays développés en matière de gestion des lagunes sans recourir à une accentuation du pouvoir des échelles régionales et locales. Cette catégorie reprend les termes de décentralisation, régionalisation et hiérarchisation du pouvoir dans des propos qui pointent l'image d'une « *commune à faible pouvoir d'intervention* ». L'interview d'un expert international<sup>73</sup> illustre la position de ce groupe : « *l'État s'avère incapable de gérer toutes les complexités de coordination sans penser à décentraliser les services publics et minimiser le poids et la pression sur les organismes nationaux. Les agences et les collectivités locales dépendent de la capitale avec des moyens financiers et des moyens humains très limités. L'évolution de tout pays passe par l'obligation d'instaurer une procédure décentraliste. Tous les problèmes et les fortes dégradations de la lagune sont issus d'une mauvaise gestion d'un côté, et d'un problème de discussions et d'absence d'un débat ouvert à tous les concernés (...)* ». Le renforcement du pouvoir à cet échelon territorial est souhaité et demandé par tous les acteurs. On comprend combien les élections municipales de mai 2018 sont susceptibles d'ouvrir une nouvelle page en Tunisie.

En bref, dans le discours des acteurs interviewés, nous avons répertorié des perceptions différentes des échelons territoriaux du système de gouvernance de la lagune

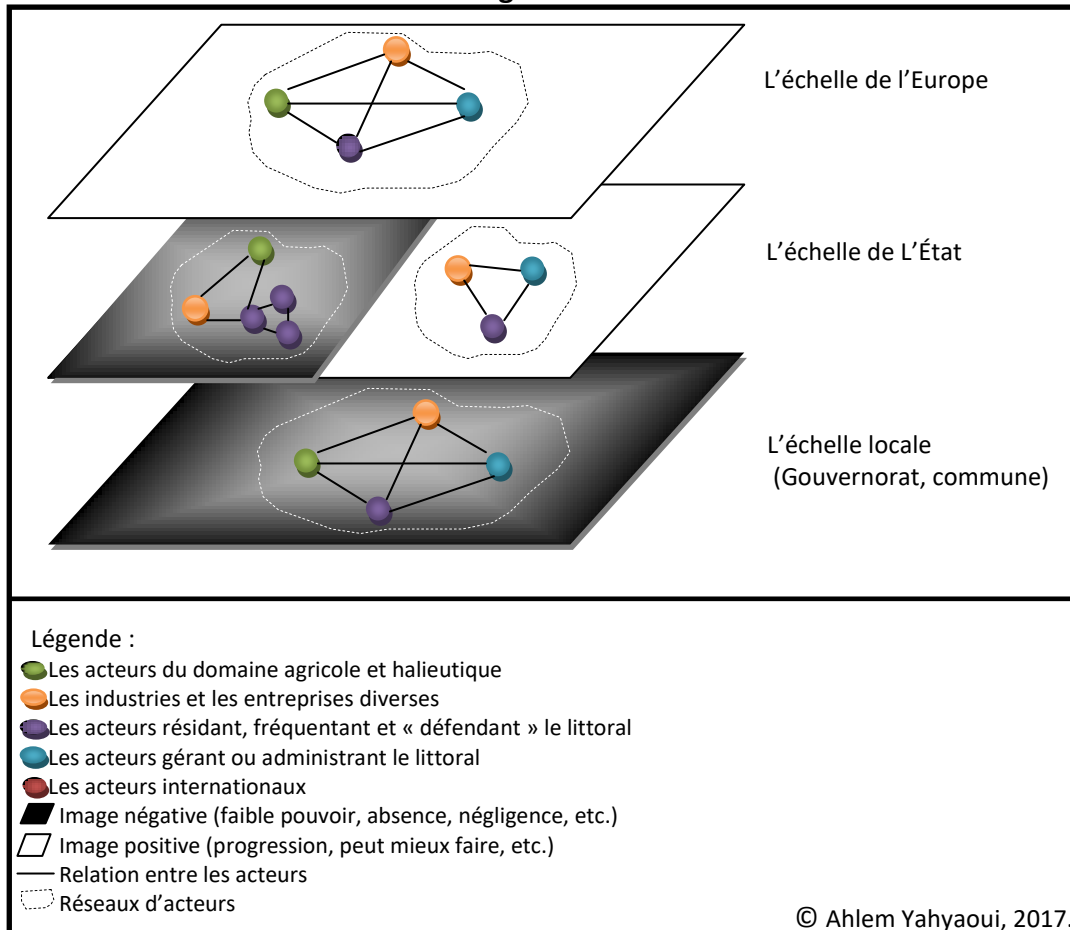
---

<sup>72</sup> Entretien avec Belhédi J. à Bizerte le 10/06/2016.

<sup>73</sup> Entretien fait à Tunis, le 24/10/2014, anonymat souhaité.

de Bizerte. Deux grandes images sont véhiculées (graphe 11) : une image négative désignée par des termes comme faible pouvoir, absence, négligence, incapacité, etc. (1) et une image positive désignée par peut mieux faire, capable, progression, etc. (2).

**Graphe 11 : La perception des échelons territoriaux dans la gouvernance de la lagune de Bizerte**



Nous soulignons que tous les acteurs sont satisfaits et apprécient l'intervention de l'Europe en tant qu'acteur principal. Tous s'accordent sur le poids et le pouvoir de l'Europe dans les politiques de gestion intégrée des zones côtières. Ils affirment que son intervention est positive et peut mieux gérer les conflictualités dans le domaine de l'environnement. Par contre, l'échelle nationale a véhiculé deux visions contradictoires, certains sont contre l'État et retiennent des positions négatives en dénonçant sa faible intervention. D'autres croient beaucoup dans sa capacité à progresser et à protéger l'environnement à travers son arsenal juridique et humain. Quant à l'échelle locale (gouvernorat et commune), tous les acteurs s'accordent sur le rôle passif et le faible pouvoir des communes. Ils pensent qu'elles sont incapables de gérer des situations antagoniques. Enfin, toutes les perceptions véhiculées par

ces acteurs peuvent être prises en compte dans la conception et la gestion des milieux lagunaires. La façon dont les niveaux de pouvoir sont perçus souligne les difficultés de structuration locale. Le réseau d'acteurs mal structuré, et absent dans certains cas, révèle les défaillances décisionnelles à une échelle nationale et locale. La gouvernance participative sur les abords de la lagune de Bizerte n'est pas encore un processus endogène au début de l'année 2018 ; elle est, de fait, imposée depuis l'extérieur à travers le programme de dépollution.

\*\*\*\*\*

## **Conclusion :**

L'étude des conflits contribue à la compréhension des mobilisations d'habitants et d'acteurs locaux et des dynamiques conflictuelles à l'œuvre autour de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre. Les espaces de conflits sont des espaces de légitimation locale et de réappropriation territoriale. Les conflits sont des mécanismes révélateurs de la structuration des pouvoirs, participant à une reformulation de l'intérêt général (Lafaye, Thévenot, 1993). Le rôle joué par le vécu environnemental constitue une variable centrale intervenant dans la forme et l'importance d'un conflit d'usage. En nommant les externalités négatives du développement économique, des coalitions d'acteurs locaux ont forgé leur propre définition du terme de pollution, recouvrant à la fois des matérialités physiques et la critique du



bouleversement des modes de vie locaux. Ce chapitre nous a permis de déceler les différents modes de régulation des conflits entre la lagune de Bizerte et l'étang de Berre (tableau 16). Nous avons montré qu'un conflit peut se résoudre de plusieurs manières : mode juridique et administratif, mise en place d'outils de suivi et d'accompagnement, etc.

**Tableau 16 : Tableau comparatif des formes de régulation sur les rives de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre**

Les formes de régulation	Lagune de Bizerte	Etang de Berre
Arbitrage juridique	Arsenal juridique puissant	Arsenal juridique puissant
Mesures administratives	Des institutions mises en place : ANPE, APAL, CRDA, etc.	Des institutions de contrôle et de suivi
Mesures financières	Sanctions en appliquant le principe « pollueur-payeur »	Sanctions financières/ les industries polluantes participent aux organismes de suivi et de contrôle comme Airfobep.
Absence de régulation	Certains conflits ne sont pas résolus comme la pollution atmosphérique.	Des conflits sont en cours et n'ont pas été résolus à ce jour comme le conflit lié aux eaux de la centrale EDF
Dispositifs de concertation et de communication	- Avant le projet de dépollution : absence de concertation. -Au cours du projet : choix et dispositifs de concertation et de négociation, comité UGPO de communication.	Des dispositifs de communication et de sensibilisation : SPPPI, CLIC, CLIé.
Mesures de suivi	-Avant le projet de dépollution : absence de mesure de suivi -Le projet de dépollution : création des instances et des structures de coordination, de communication et de pilotage : UGPO et COPIL	Des études élaborées par certaines structures : GIPREB, AIRFOBEP.

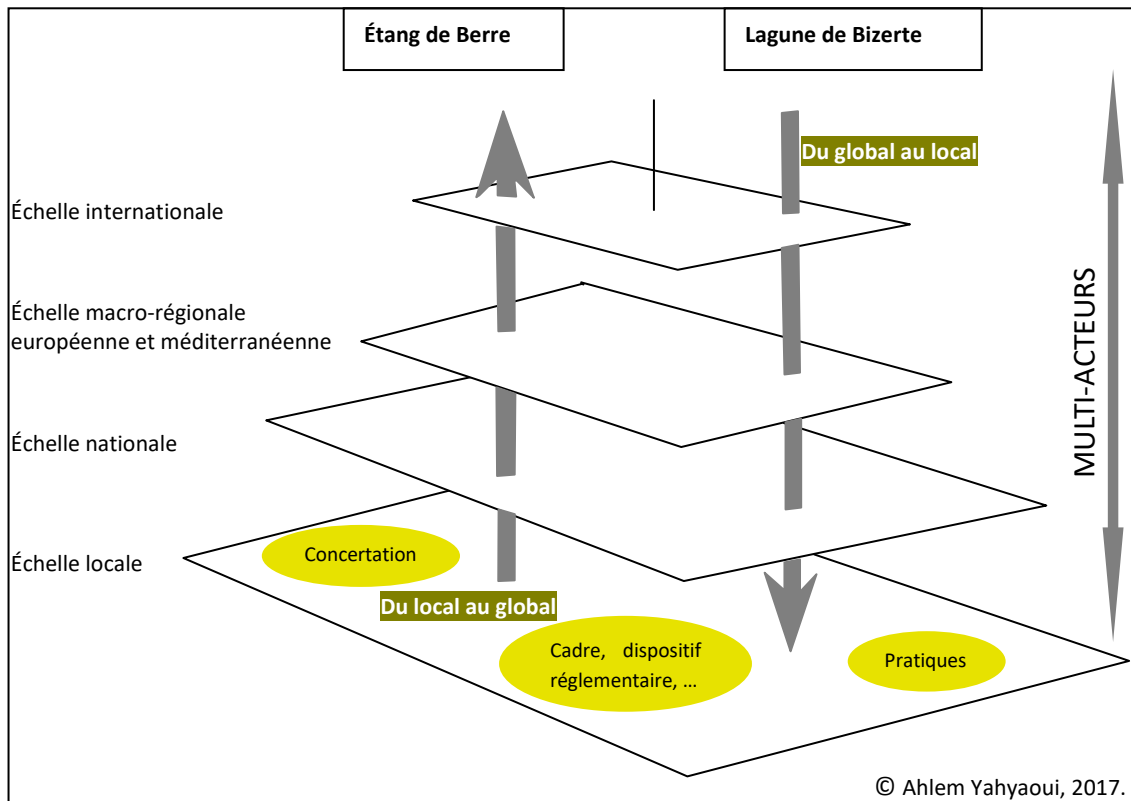
Le tableau ci-dessus met en évidence la portée institutionnelle de ces conflits : ouverture au public, gouvernance environnementale, intégration territoriale des projets d'aménagement. En effet, la régulation juridico-administrative des conflits sur les abords de la lagune de

Bizerte, comme la régulation par des mesures financières, n'est efficace que si elle s'accompagne d'un mode de régulation participatif. La multiplication des conflits souligne la volonté du public de participer à la redéfinition de l'intérêt général. Le contexte propice à la généralisation de ces conflits est lié à une crise du modèle tunisien, confronté à une volonté de décentralisation des pouvoirs alors que jusqu'à présent le pouvoir des communes était faible. L'absence de modes de régulation par la concertation est liée à l'absence de structures de gestion, ou bien à la faiblesse de certains acteurs tels que les syndicats mixtes. Les stratégies des acteurs évoluent dans la recherche d'une régulation plus adaptée au contexte. La lagune de Bizerte apparaît en quelque sorte comme un terrain d'expérimentation des modes de gestion des conflits. Cependant, le recours en justice n'est pas un stade ultime du conflit ou une anomalie du fonctionnement de la société, il correspond à des possibilités offertes aux citoyens de s'informer et de participer aux processus décisionnels en matière d'environnement.

Pour l'étang de Berre, les conflits soulignent une expansion du processus de démocratie environnementale dans la mesure où l'ouverture progressive des projets au public s'est opérée depuis la fin des années 1960. De ce fait, les dispositifs de participation tels que les dispositifs réglementaires ou contractuels et les débats publics, etc. ont davantage été étudiés dans leurs dynamiques et leurs effets sur les usagers. Les mobilisations ont permis de fédérer des habitants, des professionnels, des syndicats, des élus dans un même mouvement de dénonciation et de revendication. Nous avons en particulier souligné le rôle particulier des associations, de l'État et de certaines instances dans l'émergence de la prise en compte de l'environnement dans l'activité économique et son développement. Sur Berre, l'apport de la concertation, du pouvoir des associations, de la mise en place des instances publiques telles que le GIBREB et AIRFOBEP ont fait progresser la protection de la lagune d'une part, et ont instauré des mesures de gestion intégrée, d'autre part.

L'articulation entre le territoire et les réseaux d'acteurs s'effectue à travers des rapports de pouvoir déséquilibrés. Les conflits environnementaux ont une dimension géopolitique : ils interrogent le rôle et le pouvoir de l'État et des autres échelons territoriaux, dans la prise de décision des politiques territoriales (graphe 12).

**Graphe 12 : Les échelles de gouvernance sur la lagune de Bizerte et l'étang de Berre**



La gouvernance environnementale diffère d'une lagune à une autre. La perception des échelons territoriaux a décelé les défaillances dans la mise en place d'une gouvernance environnementale sur la lagune de Bizerte : les acteurs locaux sont souvent marginalisés, le pouvoir de l'État est souvent bloquant, l'Europe initie des processus participatifs mais reste un acteur exogène. Sur les rives de l'étang de Berre, la cohésion des réseaux d'acteurs lors d'un conflit local a réussi à épingler l'État, tout en exigeant de lui d'entreprendre des mesures coercitives de lutte et de protection des milieux lagunaires. Nous concluons que les conflits sont des révélateurs sociaux-politiques des territoires.

## **Conclusion de la quatrième partie : Régulation des conflits et enjeux de l'aménagement sur la lagune de Bizerte**

---

### **La nécessité d'un plan global pour une protection efficace de la lagune**

L'aménagement des zones urbaines sensibles, auparavant assuré par le ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, est actuellement assuré par deux ministères à savoir, le ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire et le ministère de l'Environnement et du Développement durable. Par contre, les collectivités territoriales, les organismes publics régionaux et la société civile ne jouent qu'un rôle mineur dans ces actions. Malgré tous les efforts déployés par les pouvoirs publics, plusieurs problèmes en matière d'environnement persistent. Ces problèmes nécessitent, d'après le Schéma directeur d'aménagement du gouvernorat de Bizerte (SDA), un plan d'action global ayant pour objectif une protection efficace et durable de l'environnement. Les objectifs de ce plan peuvent se traduire par différentes actions : collaboration entre les communes existantes pour la gestion des déchets ménagers, une interdiction des rejets des eaux usées non traitées dans la lagune, suivi permanent et sévère des activités maritimes susceptibles de dégrader la ressource, collaboration entre les services publics pour limiter les rejets industriels et enfin, une interdiction des aménagements susceptibles de bouleverser l'équilibre naturel et environnemental côtier.

### **Déséquilibre des pouvoirs, faiblesse des structures représentatives et « laisser-faire »**

Le développement des infrastructures littorales et des zones industrielles a joué un rôle important dans le développement économique de la région. Mais la connaissance insuffisante du milieu naturel et de ses dynamiques ainsi que le faible poids institutionnel de

l'ANPE et de l'APAL ont empêché la prise en charge des différents problèmes environnementaux. Il existe des formes de pression de l'activité de pêche sur l'environnement marin : de nombreux mouillages affectent le fond, une pollution est générée par les rejets des bateaux de pêche, des techniques de pêche prohibées sont associées au phénomène d'exploitation intensive. Ces techniques pourraient à long terme causer la destruction des herbiers frayères. Les compromis entre les objectifs de conservation et les objectifs de développement pour une gestion intégrée de la lagune de Bizerte sont difficiles à bâtir, si des activités d'industrie menacent l'équilibre des écosystèmes. L'importance des activités de pêche illégale sur ce site témoigne du peu de relations entre l'APAL, futur gestionnaire, et la direction des pêches, puisque nombre de techniques de pêche prohibées par le code des pêches sont utilisées dans cette zone. Le niveau des infractions établies témoigne de la faible implication des corps de contrôle maritime dans la préservation de ce site sensible. On observe les mêmes paradoxes pour la pêche que pour les activités industrielles. Ce « laisser-faire » en matière de pratiques industrielles ou de pêche, sans préoccupation pour le caractère sensible de la zone, renvoie à une faible intégration des objectifs de conservation et de développement. Les divers règlements relatifs à la conservation du site émanent actuellement de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL) et de la direction des pêches dans la mesure où il s'agit d'un site lagunaire. Aujourd'hui le manque de cohérence de l'action publique sur le site se traduit notamment par une faible intégration spatiale des dispositifs d'aménagement sur le milieu lagunaire.

La lagune de Bizerte présente un déséquilibre entre d'une part, la volonté de conservation de l'écosystème et d'autre part, une volonté de développement local. Un déséquilibre issu de dispositifs d'action peu convergents, d'un côté, et un zonage maritime restrictif et des schémas d'aménagement qui encouragent un développement socio-économique peu soucieux de la conservation à ses marges, de l'autre. Les ONG internationales favorables à la conservation ne sont pas représentées sur site, seules quelques petites associations de sensibilisation à l'environnement peuvent être observées. Du côté des producteurs, leur capacité d'influence des politiques publiques s'avère faible, malgré le soutien de l'État dans le cadre des politiques d'encouragement de la pêche. Les pêcheurs, censés être affiliés aux syndicats de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la

pêche, ne s'appuient pas sur cette structure pour faire aboutir leurs aspirations, notamment en termes de maîtrise spatiale des activités de fermes aquacoles en pleine mer ou d'expansion industrielle. Cela mène au constat d'un déficit de représentativité de ces structures syndicales longtemps caporalisées par l'État, par l'intermédiaire des acteurs les plus influents et tributaires des aides de l'État. Les pêcheurs s'organisent d'une façon informelle au niveau local pour revendiquer une régulation du secteur et notamment pour limiter les projets de fermes industrielles, mais leurs doléances auprès du gouvernorat demeurent sans réaction. Cette faible représentativité de la pêche dans la décision publique est dictée par le poids et la capacité d'influence des autres acteurs, traduisant des mécanismes susceptibles d'agir, voire de reformuler les options prises par l'État qui s'abrite derrière le masque de la non intervention sur le milieu maritime en cloisonnant ses décisions et en laissant se dérouler un certain nombre d'activités illicites. Les acteurs de l'industrie, secteur en développement exponentiel, sont pour une grande partie des clients de l'État. On observe ainsi de fortes divergences des logiques d'action de l'État. D'une part, il se conforme d'une manière formelle aux conventions internationales, d'autre part, il prône un laisser faire en matière de pêche pour répondre aux demandes de revenus des populations locales, et il encourage des investissements industriels massifs pour répondre à une demande d'emplois et accorder des privilèges à ses affiliés. Les actions et les décisions publiques incohérentes apparaissent comme un déficit de régulation.

### **La prégnance de l'occupation de l'espace par les militaires**

La présence militaire dans l'espace représente l'un des points les plus sensibles, avec une forte antériorité de l'armée dans l'occupation de la lagune de Bizerte, au point que, les projets d'aménagement demandent l'accord au préalable de cette catégorie d'acteurs. Ils se considèrent comme des propriétaires de la lagune avec leurs installations et leurs emprises de grande taille. Ce sont des contraintes pour le développement de la lagune et des obstacles face aux projets d'aménagement. L'espace a acquis une dimension militaire chargée d'un important héritage historique. Le conflit tissé entre les militaires et les autres usagers génère des disparités spatiales sur la lagune de Bizerte.

## **Les enjeux de la GIZC sur les abords de la lagune de Bizerte**

Face à l'intensité des pressions environnementales, le gouvernement tunisien a donc entrepris de développer un arsenal de mesures institutionnelles et législatives, ainsi que des projets et des actions concrètes pour améliorer la préservation de l'environnement en général, et celle du littoral en particulier. Plusieurs textes ont vu le jour et des outils réglementaires sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre. En Tunisie, l'intérêt porté aux zones côtières et à leur gestion intégrée est justifié par leur poids économique et par leur importance écologique. Cet intérêt se traduit par les engagements pris par le pays dans le cadre de la convention sur la protection de l'environnement, des accords de Rio (chapitre 17 de l'Agenda 21), de l'Agenda 21 de la Méditerranée (1994) et de la convention de Barcelone (ratifiée par la Tunisie en 1997). Les caractéristiques des mesures de conservation du littoral de la lagune de Bizerte questionnent la nature des politiques publiques et leur efficacité, alors que le protocole GIZC a été adopté le 21 janvier 2008 à Madrid en tant que 7ème protocole additionnel à la convention-cadre de Barcelone sur la protection de la Méditerranée. Ce protocole est le premier instrument juridique supra-étatique s'intéressant spécifiquement à la gestion intégrée des zones côtières.

Nous rappelons que cette notion (GIZC) prône une gestion globale et non sectorielle, fondée sur une exploitation raisonnable des ressources, pour aboutir à un développement durable capable d'assurer un équilibre entre les activités de l'Homme et son milieu. Elle vise à rapprocher les divers acteurs territoriaux et les diverses politiques sectorielles ayant une incidence directe ou indirecte sur le littoral dans le cadre d'un partenariat coopératif (ministères, population, entreprises locales, responsables politiques, organisations non gouvernementales, etc.). Les nouvelles approches en matière de GIZC impliquent pour la Tunisie un processus de gouvernance capable d'articuler des institutions politiques, des acteurs sociaux et des organisations privées dans une logique d'élaboration et de mise en œuvre des choix collectifs.





---

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

---



Voici venu le temps de conclure ce travail. Nous proposons de tirer les enseignements de notre recherche en nous attachant tout d'abord sur les enseignements empiriques (1), puis sur les enseignements théoriques et méthodologiques (2) et en dernier lieu sur les limites et perspectives de recherche (3).

## 1. Les enseignements empiriques de la thèse

Les résultats empiriques intéressent la dynamique des conflits d'usage liés à l'environnement, dans leurs modes d'émergence et de régulation comme dans la structuration de leurs réseaux d'acteurs. Ils concernent la gouvernance locale, nationale et internationale des politiques de gestion intégrée des milieux lagunaires. Nous cherchons à vérifier, valider ou infirmer les hypothèses posées au début de la thèse. En pointant la question des impacts que les conflits peuvent avoir sur les actions publiques et les institutions existantes, nous avons dégagé deux enseignements complémentaires: le premier stipule que les conflits d'usage liés à l'environnement tendent à favoriser la mise en place d'une gouvernance et d'une gestion intégrée des milieux lagunaires (1) ; le second stipule que les structures politiques et institutionnelles jouent un rôle déterminant dans l'émergence d'une gouvernance spécifique (2).

### 1.1. Conflits d'usage liés à l'environnement et gouvernance des milieux lagunaires

À travers une géographie des conflits et des réseaux d'acteurs, nous avons démontré que la dynamique des processus conflictuels peut susciter la mise en place de gouvernances et d'actions publiques spécifiques.

- ***Les conflits dynamisent l'action publique***

Nous avons vu que les conflits ne constituent pas un dysfonctionnement de l'action publique mais bien une modalité généralisée de sa mise en œuvre. Les formes de négociation, de participation contribuent à tester l'acceptabilité des projets, des normes, des procédures et des stratégies d'aménagement. Pour les usagers, le conflit est un moyen de créer un rapport de force et d'obliger les acteurs publics à ouvrir une phase de concertation.

À Berre, l'histoire des mouvements de contestation est ancienne et la dynamique des conflits a affecté les actions publiques en instaurant une gouvernance spécifique. La relation industrie-environnement a mis en valeur la nécessité de protéger un territoire à forte charge environnementale afin de prévenir les conséquences sanitaires néfastes. La thèse a montré, parallèlement à l'évolution des institutions mises en place par l'État français, le rôle joué par les conflits dans la construction des valeurs environnementales et patrimoniales. Des associations comme le syndicat des pêcheurs ou l'ASEB (association de sauvegarde de l'étang de Berre) ont utilisé le langage du conflit pour légitimer leur prise de position et se poser en acteurs. La cohérence des réseaux d'acteurs sur les rives de l'étang de Berre a contribué à la construction de groupes de pression incitant à la mise en place d'actions publiques spécifiques pour résoudre les conflictualités: Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) en 1971 ; Association des industriels de la région de Fos – étang de Berre pour l'étude et la prévention de la pollution (Airfobep) en 1972 ; Centre d'information pour la prévention des risques majeurs en (CYPRES) en 1991 ; Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'étang de Berre(GIPREB) en 2000 ; Commission locale d'information et d'échanges (CLié) en 2001 ; Comité local d'information et de concertation (CLIC) en 2003. Les conflits ont permis aux groupes mobilisés de s'instituer en interlocuteurs par le biais d'une stratégie de conquête de l'espace politique et décisionnel.

Sur la rive Sud de la Méditerranée, la lagune de Bizerte cristallise des enjeux contradictoires de préservation de la nature et de réception d'activités productives utiles pour le niveau de vie des populations et le développement du territoire. Les résultats empiriques de l'analyse du contentieux et de la presse, de 1985 à 2016, ont montré qu'en matière de gestion de la pollution des eaux et de l'air, la prise en compte des réalités environnementales et territoriales reste encore un impensé des politiques de gestion des zones humides. Avant 2011, les conflits étaient latents avec une régulation de type juridico-administrative mettant en évidence les limites et les défaillances de l'action publique. Après 2011, le contexte postrévolutionnaire et le régime de liberté ont fait émerger certaines revendications à l'échelle locale (médias, plainte, manifestations dans la rue), permettant l'instauration d'un début de gouvernance fondé sur la concertation, dans le cadre du projet de dépollution de la lagune initié par l'Union Européenne en 2009 (l'étude de la dépollution du lac de Bizerte a été achevée en 2011). En 2013, on a pu ainsi observer la création de structures spécifiques telles que l'Unité de Gestion de Projet par Objectif (UGPO), et un comité du pilotage (COPIL) ouvert aux associations. Nous pouvons ainsi valider l'hypothèse

principale de la thèse soutenant l'idée que la dynamique des conflits d'usage environnementaux affecte l'action publique en mettant en place des dispositifs spécifiques de gouvernance.

Nous avons relevé la récurrence des conflictualités liées à l'environnement sur les abords de la lagune de Bizerte et de l'étang de Berre, tout en soulignant des différences notables dans l'ancienneté et l'ampleur des processus sur les deux lagunes. En effet, les modes de régulation ne sont pas les mêmes : l'étang de Berre mettant en œuvre un large éventail d'actions territoriales et publiques alors que la lagune de Bizerte donne la priorité aux modes juridiques. Enfin, la société civile ne s'exprime pas avec la même vigueur. Ces différences s'expliquent par des contextes historiques, politiques et économiques différents. Toutefois dans les deux cas, le cadre supranational impacte de plus en plus les questions environnementales.

- ***La gouvernance évolue en fonction du contexte national et supranational***

Les résultats empiriques de la thèse ont montré que la gouvernance est malléable et capable d'évoluer en fonction du contexte local, national et supranational. Les acteurs-initiateurs du processus conflictuel sur l'étang de Berre ont montré que le conflit constitue une scène locale de débat. Par leur existence comme instance ad-hoc de négociation, les conflits ont contribué à la production d'une nouvelle forme d'espace sociopolitique dont la fonction n'est pas d'institutionnaliser les conflits mais d'apporter des solutions et de chercher de nouveaux modes de gouvernance. La dynamique des conflits s'est aggravée suite à la dégradation des milieux écologiques de l'étang après l'installation en 1966 de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas exploitée par EDF. En 2003, le recours à une juridiction européenne a constitué un mode d'intervention retentissant pour le syndicat des pêcheurs qui réclamait la réhabilitation de l'étang et la mise en place d'une nouvelle gouvernance. La France a ainsi été condamnée en 2004 à restaurer l'écologie de l'étang.

Sur les abords de la lagune de Bizerte nous avons vu que le projet de dépollution de la lagune (dans le cadre du programme MeHSIP-PPIF) constitue une plate-forme fondée sur la concertation qui a mis autour de la table tous les intervenants du domaine de l'environnement. Les instances et les projets pilotes sont mis en œuvre dans un cadre de décentralisation et d'appui technique et financier. Le projet s'articule à l'évolution démocratique du pays tout en tenant dans le jeu les forces issues des différents champs sectoriels. Nous soulignons que les conflictualités ont trouvé dans le projet de dépollution de

la lagune des racines pour fonder une nouvelle gouvernance, après la révolution de janvier 2011.

Dans les deux cas, des acteurs extérieurs ont modifié les jeux de pouvoir. Nous pouvons ainsi valider l'hypothèse soutenant que la gouvernance est malléable ; elle s'adapte aux contextes sociopolitiques et aux dynamiques multi-scalaires, avec ici l'introduction d'une dimension supranationale particulièrement forte, au sein de l'espace euro-méditerranéen.

- ***Le processus conflictuel permet de fonder une expérience territoriale collective***

Le conflit permet, selon sa fonction, de repérer l'importance des situations d'antagonisme et d'opposer les acteurs dont les intérêts sont divergents. Nous avons révélé des caractéristiques communes à ces mobilisations : ancrage territorial, registres d'action, évolution multi-scalaire, construction de stratégies de négociation et de concertation. En effet, cette recherche a montré que les conflits sont des révélateurs sociaux-politiques des territoires et participent à l'intégration sociale et politique des questions environnementales. Les conflits d'usage en géographie sont liés au territoire et portent une charge critique sur le fonctionnement de la gouvernance. La montée en puissance des situations antagoniques participe à la reformulation et à la co-production de l'intérêt général. La corrélation géographique entre conflit et territoire lagunaire contribue à la compréhension des modes de territorialisation de l'action publique. Les conflits participent par conséquent à la construction d'une identité territoriale propre.

Dans le cas de l'étang de Berre, les conflits ont contribué à l'instauration de règles de protection comme la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) à la raffinerie de la Mède. En 2009, l'information de la population sur la cartographie des zones à risque, lors d'une réunion publique en présence des habitants des quartiers jouxtant la raffinerie, a constitué un véritable choc soulignant la prise de conscience des risques encourus. Cette prise de conscience des risques industriels a rapproché les habitants qui partagent le même quotidien. De ce fait, les mobilisations contre le PPRT ont souligné une perte de confiance de la population envers la raffinerie et suscité parallèlement une plus grande vigilance citoyenne soutenue par les collectivités locales. Le collectif « Demain La Mède », formé par les habitants du quartier de la raffinerie, les anciens salariés de la raffinerie, les élus locaux, les associations, a traduit la volonté d'une implication dans toutes les actions d'élaboration et d'aménagement du futur PPRT au sein du territoire. Le mouvement contestataire a fait de la mise en place du PPRT l'occasion de construire une

nouvelle expérience territoriale collective à travers une nouvelle compréhension de la relation industrie-territoire.

Sur les abords de la lagune de Bizerte, le principe de la participation du public est encore absent de la législation environnementale. L'intervalle chronologique choisi [1985-2016] pour l'étude des processus conflictuels a mis en évidence la dynamique des conflits d'usage et l'évolution des modes d'expression, en fonction des changements politiques du pays (avant et après la révolution de janvier 2011). Avant la révolution, la contestation était presque interdite et le cadre d'action était très surveillé. En fait, la mobilisation de la société civile autour des problèmes environnementaux a été assez limitée, compte tenu des risques de répression. Les structures de la société civile ont été marginalisées, voire manipulées, pour servir les intérêts de l'État. Durant cette période prérévolutionnaire, la lagune n'a pas constitué un intérêt commun pour les usagers. Après la révolution, la fin de l'autoritarisme a entraîné une explosion des revendications : sociales, politiques, salariales, syndicales et environnementales. Cette révolution a provoqué une véritable ouverture de la scène politique aux divers acteurs. Plusieurs acteurs, écartés depuis longtemps, ont trouvé un espace d'expression pour transmettre leurs mécontentements et exercer leurs activités librement. La recherche a montré une structuration des réseaux d'acteurs formés par des pêcheurs, des conchyliculteurs, des riverains, une association environnementale contre les dégradations de l'industrie. Des manifestations ont pointé les procédés non réglementaires des usines et alerté l'État afin qu'il prenne les précautions nécessaires. Les années qui ont suivi la révolution ont vu l'émergence d'un nouveau discours centré sur la gestion de la lagune. Devant la dégradation progressive de l'environnement de la lagune de Bizerte et la faiblesse de l'intervention politique locale, les médias locaux ont offert un espace pour discuter des problèmes, des propositions d'aménagement territorial ont été formulées, avec les autorités publiques locales et nationales, etc. Depuis 2012, de nouvelles associations ont vu le jour sur tout le territoire tunisien, tout particulièrement dans le domaine de l'environnement, afin de jouer un rôle actif au niveau local. Mais les capacités des ONG et de la société civile sont limitées, car elles sont en phase de structuration. Aussi, l'accès du grand public à l'information environnementale reste difficile malgré les promesses de changement apportées par la révolution. La concertation n'est pas au cœur des approches de gestion et de gouvernance.

En conséquence, les résultats empiriques de la thèse ont bien démontré que la dynamique des conflictualités a émergé autour de la volonté de conserver un bien commun. Une expérience collective territoriale s'est forgée autour de la volonté de protéger les ressources de la lagune. Mais la diversité des cas en présence nous invite à modérer l'hypothèse selon laquelle les conflits construisent une expérience collective de production territoriale et de co-production de l'intérêt général. En effet, la centralisation du pouvoir constitue, dans le cas de Bizerte, un frein à cette expérience collective de production territoriale.

## **1.2. Le poids des structures politiques dans l'émergence d'une gouvernance spécifique : centralisation versus décentralisation**

Le croisement des regards avec la France a permis de mettre en évidence, en négatif, les caractéristiques de la gouvernance environnementale de la métropole tunisienne : objectifs, formes, structuration, modalité d'action publique, participation civile, culture de débat public, etc. À Bizerte, la lagune n'est pas au cœur des préoccupations et toutes les mesures de protection, de gouvernance, de gestion et d'action publique n'ont donc pas été mises en place. Les politiques des zones côtières n'apparaissent pas systématiques, les structures de coordination n'y associent que marginalement la société civile et les rares ONG, à l'inverse de la métropole marseillaise où le processus participatif s'est davantage renforcé.

Sur les rives de l'étang de Berre, nous avons montré que la coordination entre les élus et les associations environnementales a réussi, dans le cadre d'une concertation avec les structures déconcentrées de l'État, à fonder des procédures de gouvernance participative. Cela s'est fait dans un contexte national où des compétences de l'État ont été transférées vers les collectivités territoriales, en particulier depuis les lois de 1982. Cette décentralisation a donné un pouvoir notable aux communes (sur le plan législatif et financier), de même qu'une plus grande capacité d'initiative. Le 6 octobre 1991, après des mois d'intense préparation, et sous la pression de l'ASEB (association de sauvegarde de l'étang de Berre) un référendum d'initiative locale (non reconnu par la loi de l'époque) a été organisé par les communes riveraines de l'étang de Berre : sur 45 000 suffrages exprimés (soit 60% des inscrits) 95% ont voté pour un arrêt immédiat des rejets d'eau douce et de limons de la

centrale EDF de Saint Chamas. Cette vaste opération de médiatisation a favorisé une avancée notable : les rejets ne se sont pas arrêtés mais ils ont été fortement limités.

Sur les abords de la lagune de Bizerte, les résultats empiriques ont montré que la coordination interministérielle reste faible. La lagune n'est pas encore traitée en tant qu'espace sensible aux spécificités particulières nécessitant la mise en place de véritables partenariats interministériels et de structures spécifiques de coordination. La situation est comparable au niveau local. De nombreux intervenants agissent de près ou de loin dans la gestion des milieux lagunaires mais avec peu ou pas de coordination entre eux. Les communes sont rarement conscientes de l'intensité des problèmes environnementaux. Et lorsqu'elles sont sensibilisées, elles n'ont ni les moyens financiers ni les outils nécessaires pour gérer et préserver efficacement les milieux naturels. La gestion de la lagune de Bizerte fait rarement l'objet d'une coopération entre les collectivités territoriales (communes), ou entre les collectivités et les services étatiques ; les partenariats restant confinés à certains domaines tels que la collecte des déchets, l'assainissement ou la distribution de l'eau potable. La multiplication des antagonismes et les modes de régulation de certains conflits ont fait ressortir la faiblesse des structures administratives locales, sachant que la décentralisation est un élément pionnier d'une bonne gouvernance, puisqu'elle donne aux collectivités territoriales décentralisées un réel pouvoir en matière de gouvernance environnementale. En Tunisie, les jeux de pouvoir se situent non seulement dans les rapports entre acteurs publics et privés, mais aussi entre État central et État local. C'est l'État tunisien qui édicte les lois. Ce sont les structures administratives régionales (gouvernorat) qui les font appliquer ; le niveau local dispose d'un rôle uniquement consultatif et conciliateur. Ainsi, le niveau régional ne dispose pas des moyens suffisants pour faire appliquer les lois, d'ailleurs deux contrôleurs représentent l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) et un seul agent-contrôleur représente l'Agence de protection du littoral (APAL) sur le littoral de la ville de Bizerte pour faire respecter la législation en matière de protection de l'eau, du DPM, etc.

En bref, le système du gouvernement local de la ville de Bizerte est certes déconcentré mais reste fortement centralisé. Les acteurs ont la responsabilité mais sont pauvres en termes de pouvoirs et dépendent des institutions nationales. Nous avons souligné que la décentralisation est une question d'argent, de compétences des acteurs à une échelle locale et de hiérarchie entre les divers acteurs. L'échelle locale est ainsi en décalage et inadaptée



par rapport aux impératifs du développement et à la montée en puissance des mécontentements liés à la dégradation de l'environnement. Les analyses et les résultats empiriques de la thèse ont souligné une véritable distorsion entre la législation et son application, et ce, du fait de l'absence de moyens, de pouvoir et de rôle au niveau local. Malgré l'adhésion de l'État aux accords de politique maritime intégrée du bassin méditerranéen, le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières dans les documents officiels apparaissent comme des slogans plus que des réalités. Les pouvoirs publics ont pris conscience de la difficulté de la situation et ont pris la mesure des défis de développement durable de la lagune, en adoptant une série d'actions pour limiter les pollutions et conserver les milieux naturels. D'après les résultats de la recherche, nous avons souligné que la bonne gouvernance nécessite un contexte de décentralisation, voire une gouvernance stipulant tous les échelons territoriaux, un appui technique et un pouvoir des services locaux. Cette approche englobe à la fois la protection et le développement des activités lagunaires adéquates et doit intégrer les ONG et la société civile dans la prise de décision. La nouvelle approche de la gouvernance de la lagune de Bizerte doit être basée sur une complémentarité entre le contexte juridico-institutionnel, les instances mises en place par le programme de dépollution et les efforts de tous les intervenants dans le domaine de la gouvernance environnementale.

## **2. Les apports disciplinaires, théoriques et méthodologiques**

### **2.1. Spatialisation et apport de la géographie**

La géographie, en premier lieu, a permis de caractériser l'espace lagunaire en tant que milieu naturel, espace urbanisé et industrialisé, et espace de conflits liés à l'environnement. La dimension multifonctionnelle des espaces est apparue comme un facteur de concentration des conflits. En second lieu, la géographie sociale a permis de souligner le rôle des acteurs. En associant l'étude des réseaux d'acteurs à la problématique des conflits, nous avons montré, dans la lignée de Bakis (1993), Di Méo, (1995 ; 1998) et Cadoret, (2006), que les acteurs réinterrogent les relations entre usages et ressources au sein du système lagunaire. Les facteurs socio-spatiaux influencent la distribution des conflits d'usage liés à l'environnement, comme leur mode de régulation. Ils permettent de caractériser les processus de disqualification sociale et environnementale. Enfin, l'étude des

dynamiques conflictuelles a révélé la dimension multi-scalaire de la gouvernance des milieux lagunaires. Nous avons souligné les jeux d'acteurs (supranationaux, nationaux et locaux) à l'œuvre dans la régulation des conflictualités ; en particulier le rôle des institutions européennes et euro-méditerranéennes dans la gestion des deux lagunes.

## **2.2. Comparaison des deux rives et mise en perspective méditerranéenne**

Le pari initial que nous avons fait d'observer deux lagunes fortement industrialisées dans un pays du Nord et un pays du Sud de la Méditerranée était déterminant. La recherche a interrogé le rôle et la place occupés par les conflits dans les processus de gouvernance des territoires en Tunisie et en France, deux pays des deux rives de la Méditerranée. De ce fait, l'élaboration d'une grille de lecture a constitué, dans notre travail, un outil de comparaison efficace. La grille a conjugué le rapport des acteurs du conflit à leurs espaces (localisation, mode d'expression, mode de régulation, motif du conflit).

La recherche menée sur la lagune de Bizerte nous a donné à voir une composante fondamentale de la gouvernance et de la gestion intégrée de zones côtières, dans un environnement où les problèmes environnementaux sont alarmants, les liens entre l'environnement, l'économie et le développement sont contradictoires et le contexte sociopolitique est difficile en termes d'action publique (que ce soit sous le régime de Zine el Abidine Ben Ali ou bien après la révolution du 14 janvier 2011). Les institutions et les élus changent perpétuellement dans un contexte de faiblesse extrême des gouvernements locaux. Les rives de l'étang de Berre ont illustré une école en matière de GIZC, où les éléments d'une gouvernance réelle sont présents : décentralisation, tradition politico-administrative accordant une plus forte intervention des pouvoirs publics locaux. La lagune de Bizerte et l'étang de Berre se distinguent sur le plan de la chronologie du développement et des univers règlementaires nationaux. Mais leur insertion dans les plans d'actions méditerranéennes et la législation européenne ont permis de valoriser le potentiel écologique des deux lagunes. La mise en perspective méditerranéenne a souligné que la dimension supranationale est un véritable trait d'union entre les deux territoires.

## **2.3. Le registre conceptuel**

Le registre conceptuel mobilisé sur les conflits d'usage liés à l'environnement (Di Méo, 1991, 1995 ; Charlier, 1999 ; Dziedzicki, 2001 ; Lecourt, 2003 ; Mélé, 2004 ; 2008 ; Lecourt,

Faburel, 2005 ; Kirat, Torre, 2006 ; Gérardot, Prévélakis, 2012 ; Cadoret, 2006, 2014 ; Osadtchy, 2015) a fait référence à la notion de bien commun, de décideurs, de gestionnaires, d'usagers et de nuisance dans la gestion intégrée des zones côtières. Les inégalités environnementales, les processus de disqualification sociale et environnementale font partie du débat public. Par ailleurs, le recours à l'analyse systémique dans notre travail a permis d'examiner les diverses interactions entre les milieux lagunaires et les stratégies d'acteurs publics et privés. Cette approche a mis en lumière l'ensemble des interactions (ressources, acteurs et usages), des jeux d'acteurs et emboitements d'échelles dans l'émergence d'une gestion intégrée des zones côtières au sein du bassin méditerranéen. En revanche, le registre du zonage, du risque industriel et de l'acceptabilité ont beaucoup moins été mobilisés, dans la mesure où il n'était formalisé que sur l'étang de Berre. Les acteurs tunisiens, pour l'heure, ne se sont guère appropriés ce vocabulaire, tant en terme de débat public que de procédure d'aménagement.

### **3. Limites et perspectives de la recherche**

#### **3.1. Limites de la recherche**

En premier lieu, l'échelle spatiale de notre recherche dans l'étude des conflictualités sur les deux lagunes est d'emblée une limite pour une étude de la place de la gouvernance environnementale. Le périmètre d'étude choisi (les délégations riveraines des abords de la lagune de Bizerte et les communes riveraines de l'étang de Berre) présente des résultats pertinents, mais il aurait pu être conçu plus largement. Dans le cas de Bizerte, le périmètre de l'ensemble du gouvernorat de Bizerte permettrait de couvrir plus largement les installations industrielles (participant d'une façon directe ou indirecte à la pollution de la lagune) ; de fait les industries dans les délégations non riveraines de la lagune de Bizerte ont constitué un « angle mort » dans notre recherche. De même, dans le cas de l'étang de Berre, l'ensemble du site Fos-Etang de Berre pourrait donner une vue plus complète de ce complexe industrialo-portuaire.

En deuxième lieu, la période de référence privilégiée [1985-2016] dans laquelle s'est inscrite notre étude représente d'entrée une limite face à des conflictualités définies comme des processus de long terme. Les réflexions proposées ont favorisé un décryptage des processus conflictuels, ne constituant que la genèse d'une démocratie environnementale en

Tunisie. Nous avons dégagé des conflictualités émergentes (après la révolution du janvier 2011) que nous ne pouvons pas projeter au-delà de notre intervalle d'étude. Ainsi, notre recherche ne permet pas une validation scientifique définitive.

En troisième lieu, l'approche méthodologique de notre recherche comporte une limite pour une mise en perspective méditerranéenne. Si l'approche choisie présente des axes de comparaison intéressants, la dissymétrie dans l'investigation des terrains impacte la solidité de notre raisonnement. Pour l'étang de Berre, un travail basé majoritairement sur la bibliographie n'a pas la même force de démonstration qu'un travail basé sur une large collecte de données. À titre d'exemple, sur les rives de l'étang de Berre, les conflits d'usage liés aux sites industriels classés Seveso ont retenu notre attention. Nous regrettons toutefois que cette réflexion n'ait pas été objectivée par un travail de terrain approfondi.

En dernier lieu, notre recherche n'a pas suffisamment pris en compte la cohabitation entre villes et industries afin de comprendre la construction socio-économique de l'environnement. La compréhension de l'évolution sociale et démographique autour des industries est un axe déterminant dans la compréhension des dynamiques conflictuelles. La question des risques industriels et de l'insertion de l'industrie dans son paysage environnemental présentent des perspectives de recherche qui devront être développées.

### **3.2. Perspectives de recherche**

Jusqu'à aujourd'hui le projet de dépollution de la lagune n'a pas encore démarré. Les promesses de l'État tunisien à l'échelon euro-méditerranéen sont exceptionnelles. Il serait pertinent de suivre les stades d'exécution de ce programme, d'analyser la nouvelle approche participative et les instances établies par le projet. Depuis les élections municipales de mai 2018, la Tunisie connaît un processus de renforcement de ses pouvoirs locaux. Ainsi, nous pourrions diagnostiquer l'implication des nouveaux élus municipaux dans la gestion des ressources environnementales. Cette perspective permettra d'évaluer le pouvoir accordé aux nouvelles structures dans le domaine de l'environnement et de la gestion intégrée des zones côtières. En Tunisie, un processus de décentralisation s'engage. À ce titre, il convient d'étudier la manière dont les conflits d'usage s'approprient ce nouveau contexte. Est-ce que le fait de donner au processus participatif de la place dans la prise de décision en matière d'environnement est le garant d'une bonne gestion des milieux lagunaires ? Quelles seront

les incidences d'un tel programme européen de grande envergure sur la vie économique, sociale, politique et territoriale de la ville ? Enfin, nous souhaitons davantage considérer la géographie des conflits comme un outil au service de l'aménagement. Nous ambitionnons de décrypter les interactions entre l'aménagement et les conflits, à travers la relation entre l'échelle du conflit et le type d'aménagement contesté ou remis en cause (acceptabilité ou rejet d'un aménagement ou d'un projet territorial).

Plus largement, cette thèse nous ouvre des perspectives pour étudier d'autres terrains. Nous pensons que notre démarche méthodologique sera utile pour analyser la dynamique des conflits environnementaux sur d'autres territoires tunisiens et littoraux en particuliers : lagune de Ghar el Melh à Bizerte et lagune de Tunis, mais aussi golfe de Gabès qui représente un enjeu immense en termes de pollution industrielle. Il est primordial cependant de conserver un horizon méditerranéen, en considérant le devenir des « hot spots » identifiés notamment par le Plan Bleu.

## Références bibliographiques

---

### A

Abis S., Damien C-F, (2011), « *Bizerte, otage de l'histoire. De la Seconde Guerre mondiale aux indépendances du Maghreb* », Paris, L'Harmattan, 232p.

Agrawal A., Lemos M. C., (2007), « A Greener Revolution in the Making? Environmental Governance in the 21st Century », *Environment: Science and Policy for Sustainable Development*, vol. 49, n° 5, p.36-45.

Alaimo A., Coletto M., Scroccaro A., (2014), « Modèle de développement et dynamique de redéploiement des entreprises italiennes dans la Tunisie post-Ben Ali », *Le Carnet de l'IRMC*, 29 janvier 2014, [En ligne : <http://irmc.hypotheses.org/1368>].

Alban N., Lewis N., (2005), « Evaluation des processus de concertation et de gouvernance du territoire sur le littoral aquitain », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne : <http://vertigo.revues.org/index2419.html>].

Amiard J-C. *etal*, (1992), « Le littoral, ses contraintes environnementales et ses conflits d'utilisation », *Actes du colloque de Nantes*, Nantes, Université de Nantes, 336p.

Amzert M., (2001), « Les comités d'intérêt local de l'agglomération lyonnaise », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 89, p.70-78.

André P. *etal*, (2003), « *L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratique pour un développement durable* », Paris, Presses internationales polytechnique, 517p.

André Y., Bailly A., Clary M.*et al.*, (1990), « *Modèles graphiques et représentations spatiales* », *Anthropos*, « Economica », 217p.

Ansart P., Akoun A.(dir.), (1999), « *Dictionnaire de sociologie* », Paris, Le Robert, Seuil, 587p.

Aouij-Mrad A., (1991), « Les politiques d'aménagement du littoral : l'assainissement », *colloque international le développement durable du littoral méditerranéen*, Tunis, Forum des juristes, 221p.

Attané A., Bouchayer F., Langewiesche K.*et al.*, (2012), « *Perceptions des risques environnementaux (Marseille et Alentours). Etude exploratoire en sciences sociales, auprès des médecins et dans la presse* », Marseille, SHADYC, IRD-IEA, Ville de Marseille, 110 p.

### B

Bailly A., (1978), « *L'environnementalisme : environnement et action* », Paris, CNRS/CDSH, « Synthèse et documentation », 155p.

Bailly A., (1984), « La réflexion systémique : ses limites en géographie », *Géopoint*, n° 84, Avignon, Université d'Avignon-Groupe Dupont, p.1-8.

Bailly A., Beguin H., (1996), « La géographie sociale et culturelle », in *Les concepts de la géographie humaine*, Chapitre 6, 6<sup>e</sup> éd, Paris, Masson, p.67-71.

Bailly A., Brun P., Lawrence R.J., Rey M.-Cl., (2000), « *Développement social durable des villes : principes et pratiques* », Paris, Anthropos, « Economica », 170p.

Bakis H. (dir.), (1990), « *Communications et territoires* », Paris, La Documentation Française, « Collection IDATE, communication et société. Etudes », 404p.

Bakis H., (1993), « *Les réseaux et leurs enjeux sociaux* », Paris, PUF, « Que sais-je ? », 128p.

Bakis H., Grasland L., (1997), « Les réseaux et l'intégration des territoires. Position de recherche pour l'axe IV de l'UMR ESPACE », *NETCOM*, vol. 11, n° 2, p.421-430.

Bakis H., (1998), « De la géographie de la mer à la géographie des télécommunications », *Annales de géographie*, vol. 75, n° 2, p.547-549.

Bakis H., (2001), « Réseaux de Télécommunications. Réseaux sociaux, Publication de la séance de Montpellier sur la géographie des réseaux de télécommunications (20 mars 2000) », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, Géographies, 78<sup>e</sup> année, n° 1, p.1-47.

Baron-Yellès N., (2005), « Enjeux d'avenir pour le littoral, des apports identifiés par la recherche », Communication au Colloque International « *Prospective du littoral – Prospective pour le littoral : un littoral pour les générations futures* », Paris, ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDD), mars, 5p.

Barret P., (2003), « *Guide pratique du dialogue territorial* », Paris, Fondation de France, « Pratiques », 136p.

Barret C., Charvet J.-P., Dupuy G. et Sivignon M., (2000), « *Dictionnaire de géographie humaine* », Paris, Liris, 190 p.

Bartoli P., Carpentier A., Musset C., Truchot A., Orillard C., (2001), « *L'étang de Berre, de la mer au lac* », Marseille, Ecole d'Architecture de Marseille Luminy-éditions Générales CAUE des Bouches-du-Rhône, 383 p.

Baudelle G., Pinchemel P., (1986), « De l'analyse systémique de l'espace au système spatial en géographie » in F. Auriac, R. Brunet (éd.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard-Fondation Diderot, p.83-94.

Bavoux J., (1997), « *Les littoraux français* », Paris, Armand Colin, 2<sup>e</sup> éd., 268 p.

Bazin M., De Tapia S., (1997), « L'industrialisation de la Turquie : processus de développement et dynamiques spatiales », in « Industries en Méditerranée de la marginalisation à la mondialisation », *Méditerranée*, tome 87, n° 3-4. p. 121-133.

Beaurain C., (2004), « Gouvernance environnementale locale et comportements économiques. Un nouvel éclairage sur l'articulation du temps et de l'espace », *Développement durable et territoires*, Dossier 2/2002, [En ligne : <https://developpementdurable.revues.org/1110>].

Becattini G., (1992), « Le district marshallien : une notion socio-économique », in G. Benko, A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, « Economie en liberté », p.35-56.

Becet J.-M., (1987), « *L'aménagement du littoral* », Paris, PUF, « Que sais-je ? », 130p.

Becet J.-M., Le Morvan D. (éd.), (1990), « *Le Droit du littoral et de la mer côtière. Centre de droit et d'économie de la mer* », Brest, Economica, U.B.O., 341p.

Becet J.-M., (1999), « Les outils juridiques pour l'aménagement harmonieux du littoral », in B. Gerrard (dir.), *Le littoral. Problèmes et pratiques de l'aménagement*, Orléans, BRGM, p.295-311.

Becet J.-M. (2002), « *Le droit de l'urbanisme littoral* », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 253 p.

Belhedi A., (2004), « Les acteurs et l'espace. Quelques éléments de problématiques », intervention dans la séance scientifique 03 du laboratoire : Dynamiques et Planification Spatiales DPS, Novembre 2004.

Bellan-Santini D., (2002), « Outils de prise en compte de l'intérêt patrimonial des espaces et des espèces du littoral », in Dauvin J.-C. (coord.), *Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel*, Paris, Muséum National d'Histoire Naturelle, 346 p.

Bellucci L.G., Frignani M., Paolucci D., Ravanelli M., (2002), « Distribution of heavy metals in sediments of the Venice Lagoon: the role of the industrial area », *Science of the total Environment*, vol. 295, n° 1-3, p.35-49.

Ben Cheikh A., Dallagi A., (2002), « Le statut juridique du littoral et ses incidences sur sa protection et son aménagement », *colloque international le développement durable du littoral méditerranéen 1999*, Tunis, Forum des juristes, p.86-87.

Ben Jelloul M., (1999), « *Bizerte : promotion foncière et immobilière et croissance de l'espace urbanisé* », Série 2 Géographie, volume XXXVII, FSHS, Tunis, 441p.

Ben Jelloul M., (1999), « Le rôle des acteurs publics et privés dans l'urbanisation des villes de la région de Bizerte », in *RTSS*, Tunis, n°119, p.65-89.



- Ben Jelloul M., (1999), « L'urbanisation illégale à Bizerte : évolution et implication spatiale » in *La Tunisie du Nord : Espace de relation*. Actes du 2<sup>ème</sup> colloque du département de géographie de la faculté des lettres Manouba, décembre 1995, p.431-451.
- Benoit G., Comeau A.(dir.), (2005), « *Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement* », La Tour d'Aigues, l'Aube-Plan Bleu, 431p.
- Ben zakour M., Touzi S., (2015), « *Expérience tunisienne pour faire face à la Variabilité et au Changement Climatique en Zones Côtières* », rapport national, Plan Bleu.
- Berdoulay V., (1988), « *Des mots et des lieux. La dynamique du discours géographique* », Paris, Éditions du CNRS, 106p.
- Berge C., (1985), « *Graphs and hypergraphs*», Oxford, Elsevier, 516p.
- Bertrand E., (1760), « *Mémoires sur la structure intérieure de la terre* », Zurich, Heidegger et compagnie, 166p.
- Bertrand N., Gorgeu Y., Moquay P., (2001), « Intégration des formes de proximité dans la gouvernance locale », Les 3<sup>e</sup> journées de la proximité Nouvelles croissances et territoires, Paris, 13-14 décembre 2001, 18p.
- Bertrand G., Bertrand C., (2002), « *Une Géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités* », Paris, Arguments, 311p.
- Bertrand N., P. Moquay, (2004), « La gouvernance locale, un retour à la proximité », *Economie rurale*, n° 280, p.77-95.
- Bétaille J., (2009), « La contribution du droit aux effets de la participation du public : de la prise en considération des résultats de la participation », Journée doctorale sur la participation du public et la démocratie participative, Lyon, ENS-LSH, 27-28 novembre, 21 p.
- Beuret J.E., (2006), « *La conduite de la concertation. Pour la gestion de l'environnement et la partage des ressources* », Paris, L'Harmattan, 340 p.
- Beuret J.E., Pennanguer S., (2002), « Quand les citoyens modèlent l'action publique : la gouvernance des espaces littoraux », *Revue POUR*, n° 174, p.171-178.
- Beuret J.-E., Cadoret A., (2014), « De l'analyse des conflits à l'étude des systèmes conflictuels : l'exemple des conflits environnementaux et territoriaux dans les trois plus grands ports maritimes français (Marseille-Fos, Le Havre et Dunkerque) », *Géographie, économie, société*, vol. 16, n° 2, p.207-231.
- Bidou J., Porton J.L., (1993), « Paysages : Histoire de la zone industrielle de Fos/Etang de Berre », *Arte*, INA, Ministère de la culture, 26 minutes.
- Billé R., Mermet L., Berlan-Darqué M. (éd.), (2003), « *Concertation, décision et environnement. Regards Croisés* », vol. 1, Paris, La Documentation Française, « L'environnement en débat », 222p.

Billé R., (2004), « *La gestion intégrée du littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre entre approche programme et cadre normatif* », Thèse en sciences de l'environnement, Paris, ENGREF, 474 p.

Billé R., (2005), « Vers une GIL à la française ? Place de la France dans le monde de la gestion Intégrée du Littoral, entre acculturation et adaptation », Communication au Colloque International *Prospective du littoral – Prospective pour le littoral : un littoral pour les générations futures*, Paris, ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD), mars, 14 p.

Billé R., (2006), « Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, [En ligne : <http://vertigo.revues.org/index1555.html>].

Bird E.C.F., (1994), « Physical setting and geomorphology of coastal lagoons », in B. Kjerfve (ed.), *Coastal lagoon processes*, Amsterdam, Elsevier Science Publishers, p.9-39.

Blondiaux L., (2006), « Concertation et délibération publique : une synthèse subjective du séminaire CDE », in R. Billé, L. Mermet, M. Berlan-Darqué (éd.), *Concertation, décision et environnement. Regards Croisés*, vol. 4, Paris, La Documentation Française, « L'environnement en débat », p.159-170.

Bloundi M.-K., (2005), « *Etude géochimique de la lagune de Nador (Maroc oriental) : Impacts des facteurs anthropiques* », Thèse en Sciences de la Terre et de l'Univers, Rabat, Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre-Université Mohamed V (Agdal), 238p.

Bodiguel M. (1997), « Qu'est-ce que le littoral ? », in M. Bodiguel (dir.), *Le littoral. Entre nature et politique*, Paris, L'Harmattan, « Environnement », p.11-31.

Bodiguel M. (dir.), (1997), « *Le littoral, entre nature et politique* », Paris, L'Harmattan, « Environnement », 234 p.

Bonin M., (2001), « Nouvelles fonctions de l'agriculture et dynamiques des exploitations : une analyse chorématique dans les monts d'Ardèche », *Mappemonde*, vol. 2, p.11-16.

Bonin M., TorreA., (2004), « Typologie de liens à l'espace impliqués dans les conflits d'usage. Étude de cas dans les Monts d'Ardèche », *Les cahiers de la multifonctionnalité*, p.17-30.

Bonnot Y. (1995), « *Pour une politique globale et cohérente du littoral en France* », Paris, La Documentation Française, « Rapports Officiels », 151 p.

Bonnefoy J.-L., Bousquet F., Rouchier J., (2001), « Modélisation d'une interaction d'individus, espace et société par les systèmes multi-agents : pâture en forêt virtuelle », *l'Espace Géographique*, n° 1, p.13-25.

Bonoffé-Schmitt P., (1992), « *La médiation dans le secteur public : de l'imposé au négocié, la médiation : une justice douce* », Paris, Syros-Alternatives, « Alternatives sociales », 279p.

Borruey R., (2001), « L'aire métropolitaine marseillaise en projets au XX<sup>e</sup> siècle », in Donzel A. (éd.), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Paris, Maisonneuve & Larose, p.153-172.

Bost F., (2010), « *Atlas Mondial des zones franches* », Paris, La Documentation française, 318 p.

Bost F., Daviet S. (dir.), (2011), « *Entreprise et environnement. Quels enjeux pour le développement durable ?* », Paris, Presses Universitaires de Paris Ouest, 357 p.

Boudouresque C.H., (2013), « Qu'est ce qu'une lagune méditerranéenne ? », *LAGUN'R- Rencontres scientifiques autour de l'étang de Berre*, 14-15 mars 2011, Aix-en-Provence, GIPREB, p.14-16.

Bourdieu P., (1993), « Effets de lieux », in Bourdieu P. (dir), *La Misère du monde*, Paris, Seuil, p.159-165.

Bousquet B., Miossec A., (1990), « La représentation du littoral confronté aux pratiques de sa défense », *Cahiers nantais*, n° 35-36, p.167-194.

Bousquet B., (1990), « Définition et identification du littoral contemporain », *Revue Juridique de l'Environnement*, n° 4, p.451-468.

Bousquet F. (2001), « Modélisation d'accompagnement. Simulations multi-agents et gestion des ressources naturelles et renouvelables », Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Lyon, Université de Lyon 1, 71p.

Brunet R., (1979), « Systèmes et approche systémique en géographie », *Bulletin de l'association de Géographes Français*, n° 465, p.406-407.

Brunet R., (1980), « La composition des modèles dans l'analyse spatiale », *L'Espace géographique*, n° 4, p.253-265.

Brunet R., (1986), « La carte-modèle et les chorèmes », *Mappemonde*, n° 4, pp.259-267.

Brunet R., (1990), « A quoi sert la chorématique ? », in André Y., Bailly A., Clary M., Ferras R., Guerin J.-P. (dir.), « *Modèles graphiques et représentations spatiales* », Paris, Anthropos, « Economica », p 27-39.

Brunet R., Dollfus O., (1990), « *Mondes nouveaux* », Paris, RECLUS-Belin, « Géographie Universelle », 480 p.

Brunet R., Ferras R., Théry H. (dir.), (1992), « *Les mots de la Géographie. Dictionnaire critique* », Paris, RECLUS-La Documentation française, « Dynamique du territoire », 470 p.

Brunet R., (1997), « *Champs et Contrechamps : Raisons de géographe* », Paris, Belin, 319 p.

## C

Cabanne C. et al., (1998), « *Géographie humaine des littoraux maritimes* », Paris, Sedes-CNED, 471p.

Cabin P., Dortier J.-F., (2000), « *La sociologie. Histoire et idées* », Paris, éditions Sciences Humaines, 362p.

Cadène P., (1985), « *Conflits sociaux et rivalités paysannes pour l'espace péri-urbain. Une analyse du changement social à la périphérie de 10 grandes agglomérations françaises* », Thèse d'État, Toulouse, Université de Toulouse 2, Le Mirail.

Cadène P., (1990), « L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits », *Etudes rurales*, n° 118-119, p.235-267.

Cadoret A., (2006), « *Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : enjeux d'une gestion intégrée ? Le cas du littoral du Languedoc Roussillon* », Thèse de doctorat de Géographie, Montpellier, Université Montpellier III-Paul Valéry, 591p.

Cadoret A., Foulquier E., Guineberteau T., Lamberts, C., Trouillet B., (2008), « L'évaluation du phénomène conflictuel des territoires : un enjeu méthodologique, un enjeu pour l'action publique territoriale. Réflexions et expériences sur des espaces littoraux et maritimes », colloque de l'association de Science Régionale De Langue Française « *Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional* », Rimouski, 25-27 août 2008.

Cadoret A., (2011a), « Analyse des processus conflictuels. Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon », *l'Espace Géographique*, n° 3, p.231-244.

Cadoret A., (2011b), « Quelle durabilité des formes de régulation des conflits littoraux ? », *VertigO-La revue électronique en sciences de l'environnement*, hors série, n° 9.

Cadoret A., Lavaud-Letilleul V., (2011), « Conflictualité sur le littoral héraultais d'après la presse quotidienne régionale », colloque *Conflits et territoires : conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux et périurbains : quand les conflits durent...* Paris, 26 avril 2011, [En ligne : [http://podcast.agroparistech.fr/groups/agroparistech/weblog/921fd/SAD\\_APT\\_Conflits\\_et\\_territoires.html](http://podcast.agroparistech.fr/groups/agroparistech/weblog/921fd/SAD_APT_Conflits_et_territoires.html)].

Cadoret A. et al., (2012), « Conflits d'usage littoraux et intérieurs : une géographie du contentieux de seconde instance dans le département de l'Hérault », in « *Aménager ou ménager le littoral ?* », *Norois*, vol. 225, n° 4, p.29-46.

Caron A., (2002), « Les conflits d'usages dans les espaces ruraux : une analyse économique », *Sciences de la société*, vol. 57, p.95-113.

Carruesco Ch., (1989), « La lagune de Moulay Bouselham (Côté Atlantique, Maroc). Un environnement côtier artificiel », *Sci. Géol., Mém.*, n° 84, p.145-158.

Castel S., Cézanne-Bert P., Leborgne M. (2010), « Le partage social du risque comme impératif de gestion : l'industrie à risque aux portes de Marseille », *Cahiers de la Sécurité Industrielle*, n° 3, Toulouse, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSIE), [En ligne: [http://www.icsi-eu.org/francais/dev\\_cs/cahiers/](http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/)].

Castel S., Cezanne-Bert P., (2012a), « Chapitre 2 : un territoire d'expérimentation pour la concertation sur les risques industriels. Le bassin de Fos-sur-Mer et l'étang de Berre », in J.-M. Fourniau (dir.), « *La portée de la concertation. Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels* », vol. 2, Rapport de recherche pour le programme CDE, IFSTTAR et MEDDE, p.49-73.

Castel S., Cezanne-Bert P., (2012b), « Chapitre 3 : Des questions sanitaires sans réponse aux problématiques publiques de santé-environnement », in Fourniau J.-M. (dir.), « *La portée de la concertation. Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels* », vol. 2, Rapport de recherche pour le programme CDE, IFSTTAR et MEDDE, p.79-114.

Catanzano J., Thébaud O., (1995), « *Le littoral : pour une approche de la régulation des conflits d'usage* », Paris, Institut océanographique-IFREMER, « Propos », 149p.

Cattaruzza A., Sintès P., (2011), « *Géographie des conflits* », Paris, Bréal, 221p.

Cavallier G., (1998), « *Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne* », Dublin, Fondation Européenne.

Centemeri L., Daumalin X.(dir), (2015), « *Pollutions industrielles et espaces méditerranéens XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle* », Karthala-MMSH, Aix-en-Provence-Paris, « L'atelier méditerranéen », 367p.

Chastagnaret G., (1997), « L'industrie en Méditerranée : une histoire en construction », in « Industries en Méditerranée de la marginalisation à la mondialisation », *Méditerranée*, tome 87, n° 3-4, p.5-12.

Charlier B., (1999), « *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974* », thèse de doctorat en géographie, Pau, Université de Pau, 753p.

Charlier B. (2005), « Parcours de recherche-action-formation », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 31, n° 2, p.259–272.

Chartier D., Rodary E., (2007), « Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques », *L'Espace Politique*, n° 1, [En ligne : <https://espacepolitique.revues.org/284>].

Chartier, D., Rodary, E., (dir.), (2016), « *Manifeste pour une géographie environnementale* », Presses Sciences Po, Paris, 439 p.

Chastagnaret G., Temime E., (1991), « L'âge d'or de l'industrie à Marseille et activités et vie ouvrière à Marseille », in collectif, *Marseille au XIX<sup>e</sup> siècle. Rêves et triomphes*, Marseille, Musées de Marseille-RMN-Lafont, p.91-117.

Chenorkian R., Robert S., (2014), « *Les interactions hommes-milieux : Questions et pratiques de la recherche en environnement* », Paris, Quae, 182p.

Chia E. *et al.*, (2010), « Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture », Manuscrit auteur, publié in *Colloque AISRE-ASRDLF 20-22 Septembre 2010, Identité, Qualité et Compétitivité Territoriale. Développement économique et cohésion dans les Territoires alpins*, Aoste.

Chikhaoui M. A., Sakka Hlaili A., Hadj Mabrouk H., (2008), « Réponses saisonnières du phytoplancton aux rapports d'enrichissements N:Si:P dans la lagune de Bizerte (Sud-Ouest de la Méditerranée) », *Comptes Rendus Biologies*, n° 331, p.389-408.

Cicin-Sain B., R.W. Knecht, (1998), « *Integrated Coastal and Ocean Management: Concepts and Practices* », Washington, Island Press, 517 p.

Clary D., (1987), « L'approche systémique comme méthode d'étude des sociétés littorales et de leurs milieux. Applications à la Basse-Normandie », *Norois*, n° 133-135, p.109-118.

Claval P. *et al.*, (1987), « La science régionale : la théorie et les politiques », *Revue Internationale des sciences sociales*, n° 112, p.170-318.

Claval P. (1998), « Propos sur la maritimité », in B. Dumortier (dir.), *Questions de Géographie. Géographie humaine des littoraux. Activités liées à la Mer*, Paris, Éd. du Temps, « CAPES et Agrégation d'Histoire et de Géographie », p.7-21.

Comolet A., (1991), « L'environnement au risque d'une définition », *L'Information géographique*, n° 55, p.109-116.

Corlay J.-P., (1995), « Géographie sociale, géographie du littoral », *Norois* n° 165, p.247-265.

Corlay J.-P., (1998), « La recherche scientifique et la gestion intégrée des zones côtières », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 76, n° 2, p.158-168.

Coser Lewis A., (1982), « *Les fonctions sociales du conflit* », Paris, PUF, Paris, « Sociologies », 183p.

Couchoud M., (2005), « *Essai de représentation graphique et cartographique des pressions et des conflits d'usage sur le littoral* », Rapport de stage, Nantes, IFREMER/ENVLIT, MP2 GIZC, IGARUN, 60p.

Coux G., Le Roy R., (1994), « Un modèle graphique du droit du littoral », *Mappemonde*, n° 2, p.5-8.

Courtot R., Girard N., Monnier G., (1988), « *Le Guide de Martigues et de l'étang de Berre* », Lyon, La Manufacture, 200p.

Crozier, M., Friedberg, E., (1994) [1977], « *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective* », Paris, Seuil, 3<sup>e</sup> éd., 500 p.

## D

Damien C.-F., (2004), « La base navale stratégique de Bizerte (1943-1963) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 1, n° 213, p.39-62.

Dardel E., (1952), « *L'homme et la terre* », Paris, Armand Colin.

Darly S., (2008), « La spatialité des conflits d'usage au sein des zones périurbaines en Île-de-France », *Norois*, n° 209, p.127-146.

Darly S., (2009), « *Faire coexister ville et agriculture au sein des territoires périurbains. Antagonismes localisés et dynamiques régionale de la conflictualité. Analyse du cas de l'Île-de-France* », Thèse de doctorat de géographie, Paris, Ecoles des hautes études en sciences sociales, 480p.

Daude E., (2004), « Apports de la simulation multi-agents à l'étude des processus de diffusion », *Cybergeo : Revue européenne de géographie*, n° 255, [En ligne : <http://www.cybergeo.eu/index3835.html>], 15p.

Daumalin X., Raveux O., 2001, « Marseille (1831-1865) : une révolution industrielle entre Europe du Nord et Méditerranée », *Annales HSS*, vol. 56, n° 1, p.153-176.

Daumalin X., Girard N., Raveux O., (2003), « *Du savon à la puce. L'industrie marseillaise du XVII<sup>ème</sup> siècle à nos jours* », Paris, Editions Jeanne Lafitte, 384 p.

Daumalin X., (2006), « Industrie et environnement en Provence sous l'Empire et la Restauration », *Rives nord-méditerranéennes*, n° 23, p.27-46.

Dauphiné A., (2003), « les réseaux urbains : un exemple d'application de la théorie des systèmes autoorganisés critiques », *Annales de géographie*, n° 631, p.227-242.

Dauvin J.-C. (coord.), (2002), « *Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel* », Paris, Muséum d'Histoire Naturelle, « Patrimoines Naturels », 346 p.

Daviet S., (2005), « *Industrie, culture, territoire : regard d'un géographe* », Paris, L'Harmattan, 203p.

Debarbieux B, (1997), « L'acteur et le territoire. Chronique d'un rendez-vous souvent annoncé mais toujours différé », *Montagnes Méditerranéennes*, n° 5, p.65-67.

Deboudt P., Bellan-Santini D., Dauvin J.-C., Meur-Férec C., Pouille X., (2002), « Définition et perception de l'espace littoral : perceptions du public sur l'espace littoral », in Dauvin J.-C. (Coord.), « *Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel* », Paris, Muséum d'Histoire Naturelle, « Patrimoines Naturels ».

Deffontaines J.-P., Marcelpoil E., Moquay P., (2001), « Le développement territorial : une diversité d'interprétations », in Lardon S., Maurel P., Piveteau V. (éd.), « *Représentations*

*spatiales et développement territorial. Bilan d'expériences et perspectives méthodologiques* », Paris, Hermès, p.39-56.

Deutsch M., (1994), « Constructive Conflict Resolution : Principles, Training, and Research », *Journal of Social Issues*, vol. 50, n° 1, p.13-32.

Didier C., (1975), « L'Aménagement de la région Fos-Etang de Berre, Notes et Etudes documentaires », Paris, La Documentation Française, 216p.

Di Méo G., (1991), « L'Homme, la Société, l'Espace », Paris, Anthropos, « Economica », 319p.

Di Méo G., (1995), « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés, Méthodes et enjeux spatiaux*, n° 78, p.15-34.

Di Méo G., (1998), « Géographie sociale et territoires », Paris, Nathan Université, « Fac. Géographie », 317p.

Di Méo G., (2008), « Une géographie sociale entre représentations et action », in « Représentation, Action, Territoire », *Montagnes Méditerranéennes et développement territorial*, n° 23, p.13-21.

Dlala H., (1972), « Conversion et relance de l'industrie dans les deux villes du lac de Bizerte (Bizerte et Menzel Bourguiba) », Mémoire de C.A.R, Tunis, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 192p.

Dlala H., (1991a), « Bizerte à l'époque contemporaine », *Encyclopédie Berbère*, vol. X, Aix-en-provence, Edisud, p.1523-1526.

Dlala H., (1991b), « Les grands moments de l'évolution démo-spatiale de la ville de Bizerte », *Revue Géographique Tunisienne*, vol. 9, n° 19, p.115-150.

Dlala H., (1996), « Bizerte : les grands partis d'aménagement », *Revue tunisienne de géographie*, n° 27, p.107-141.

Douay, N., (2009), « L'émergence des politiques métropolitaines marseillaises : entre conflits et apprentissages », *Cybergeo : European Journal of Geography*, [En ligne : <https://cybergeo.revues.org/22347>].

Dotta D., Pougard J., (2013), « Pourtour de l'étang de Berre. Des moteurs économiques qui s'essouffent », *Analyse*, n° 36, Marseille, INSEE, « Etudes PACA », 4p.

Dubois J., Olive M., (2001), « Euroméditerranée : un grand projet d'aménagement à l'épreuve du débat public », in Donzel A. (dir.), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Paris, Maisonneuve & Larose, p.421-444.

Dubois J., (2013), « Le positionnement du Grand Port Maritime de Marseille dans la nouvelle gouvernance Métropolitaine », in Lavaud-Letilleul V. (dir.), « Développement industrialo-portuaire, enjeux socio-environnementaux et gestion durable des territoires dans les ports de



commerce. *Réalités françaises, comparaisons internationales* », Programme PISTE, Rapport final, p.108-114.

Duclerc J., (1977), « *L'étang de Berre et son exploitation* », Sète, institut scientifique et technique des pêches maritimes, p.1-10.

Dupuy G, (1985), « *Systèmes, réseaux et territoires. Principes de réseautique territoriale* », Paris, Presses de l'ENPC, 168 p.

Durand-Dastes F., (1984), « Systèmes et localisation : problèmes théoriques et formels », *Géopoint*, n° 84, p.19-20.

Dziedzicki J.M., (2001), « *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?* », thèse de doctorat en aménagement, Tours, Université François Rabelais, 444p.

Dziedzicki J.M, (2003), « La gestion des conflits d'aménagement entre participation du public et médiation », *Annuaire des collectivités locales*, tome 23, p.635-646.

## E

Ebrard F.M., Dinard F., (2000), « L'urbanisation du littoral Méditerranéen », *Mappemonde*, vol. 1, n° 57, p.32-36.

Essid N., (2008), « *Caractérisation de la pollution organique et minérale des sédiments de la lagune de Bizerte et impact écologique sur les peuplements de nématodes libres : Etude à grande échelle et au niveau d'un parc mytilicole* », Thèse de doctorat, Faculté des Sciences de Bizerte-Université du 7 Novembre, 364 p.

## F

Ferber J., (1995), « *Les Systèmes Multi-Agents, vers une intelligence collective* », Paris, Inter Editions, 499p.

Fischer R., Ury W., (1982), « *Comment réussir une négociation* », Paris, Seuil, 218p.

Flament C., (1991), « Associations-réseaux et réseaux d'associations : une approche formelle de l'organisation réticulée », *Sociétés contemporaines*, n° 5, p.67-74.

Fourniau J.-M., (2003), « Aide à la décision, démocratisation de la vie publique ou nouvelle scène d'action collective ? Les regards de la recherche sur le débat public », in Billé R., Mermet L., Berlan-Darqué M. (éd.), « *Concertation, décision et environnement. Regards Croisés* », vol. 2, Paris, La Documentation Française, « L'environnement en débat », p.39-62.

Fourniau J.-M. (dir.), (2009), « *Concertation et construction d'une communauté de gestion de la pollution atmosphérique comme risque territorialisé. Le cas des dispositifs des Bouches-du-Rhône* », Rapport de recherche du CESSA et ARENES pour le programme PRIMEQUAL 2 / PREDIT, 136 p.

Fourniau J.-M. (dir.), (2012), « *La portée de la concertation. Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels* », Rapport de recherche pour le programme CDE, IFSTTAR et MEDDE, 472 p.

Fournier J.-M., Benoît R., (2003), « La géographie sociale, Géographie des inégalités », *ESO*, n° 20, p.25-32.

Franc A., Sanders L., (1998), « Modèles et systèmes multi-agents en écologie et en géographie : état de l'art et comparaison avec les approches classiques » in Ferrand N. (éd.), « *Systèmes multi-agents pour la gestion de l'environnement et des territoires* », Clermont-Ferrand, Actes du colloque SMAGET, p.17-34.

Frémont A., Chevalier J., Hérin R., Renard J., (1984), « *La géographie sociale* », Paris, Masson, 387p.

Freyssinet D., Dominjon J., (1997), « *Méthodes de recherche en sciences sociales* », Paris, Montchrestien, 167 p.

Froger G., (2006), « Signification et ambiguïté de la gouvernance dans le champ du développement durable », *Monde en développement*, vol. 4, n° 136, p.11-28.

## G

Gaignon J.-L., Goudebranche L., (2007a), « *Résultats de la première enquête. Suivi accompagnement des projets GIZC-DIACT/SG Mer* », Plaquette de présentation des résultats, 12p.

Gaignon J.-L., Goudebranche L., (2007b), « *Résultats de la deuxième enquête. Suivi accompagnement des projets GIZC-DIACT/SG Mer* », Plaquette de présentation des résultats, décembre 2007, 6 p.

Gardelle L., Nafa A., Droff J., (2015), « L'expérience technopolitaine en Algérie : Enjeux et perspectives de la diaspora pour l'attractivité territoriale », *Méditerranée*, n° 124, p.45-53, [En ligne : <http://mediterranee.revues.org/7690>].

Garnier J., (2001), « *L'évolution du complexe industriel de Fos/Lavera/étang de Berre : recompositions et re-territorialisations industrielles en Provence* », Rapport réalisé pour le Conseil régional de PACA, 296p.

Garnier J., (2011), « *Un appareil productif en mutation. Les 50 ans qui ont tout changé en Provence Alpes Côte d'Azur* », Paris, Economica, 240 p.

Garnier J., Zimmermann J.-B., (2006), « L'Aire Métropolitaine Marseillaise et les territoires de l'industrie », *Géographie, Economie, société*, n° 8, p.215-238.

Gaudin J.-P., (1998), « La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques échanges à partir des politiques publiques françaises », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 155p.

- Gaudin J.-P., Novarina G. (1997), « *Politiques publiques et négociation* », Paris, CNRS Editions, 174p.
- Gaudin J.-P., (2002), « Pourquoi la gouvernance ? », Paris, Presse de Sciences Politiques, 137p.
- Gaume F., Fallet B. *et al.*, (1998), « Aide à l'aménagement durable : approche multi-agents pour un modèle Enjeux/Acteurs », Colloque « SMAGET-Bilan et applications des approches multi-agents pour la gestion de l'environnement et des territoires », 5-8 octobre 1998.
- Germain L, (1917), « L'étang de Berre », *Annales de Géographie*, tome 26, n° 143, p.329-343.
- George P., Verger F. (dir.), (2013), « *Dictionnaire de la géographie* », 4<sup>e</sup> édition, Paris, PUF, 478 p.
- Gérardot M., Lemarchand Ph. (dir.), (2011), « *Géographie des conflits* », Neuilly-sur-Seine, Atlande, « Clefs Concours », 286p.
- Gérardot M., Prévelakis C., (dir.), (2012), « *Dictionnaire des conflits* », Neuilly-sur-Seine, Atlande, « Références », 606p.
- Gilly J.P., Wallet F., (2005), « Enchevêtrement des espaces de régulation et gouvernance territoriale. Le processus d'innovation institutionnelle dans la politique des pays en France », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* n° 5, p.699-722.
- Girard N., « L'étang de Berre ou le Far-West industriel », [article non publié].
- Girard N., (1998), « Les dynamiques industrielles récentes dans la région Fos-Etang de Berre », *in* Telemme, *Histoire industrielle de la Provence*, Actes du colloque de juin 1996, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p.235-249.
- Giri J., (1991), « *Industrie et environnement en Méditerranée. Evolution et perspectives* », n° 4, Paris, Economica, « les fascicules du Plan Bleu », 115p.
- Gobe E., (2006), « Corporatismes, syndicalisme et dépolitisation », *in* Picard E. (éd.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, p.171-192.
- Godard O., (1993), « Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés », *in* collectif, *Environnement-économie, Actes du Colloque Paris 15-16 février 1993*, n° 39-40, Paris, INSEE, « INSEE –Méthodes », p.145-174.
- Godard O., (2004), « Autour des conflits à dimension environnementale. Évaluation économique et coordination dans un monde complexe », *Cahiers d'économie Politique/Papers Political Economy*, n° 47, p.127-153.
- Goxe A., (2007), « Gouvernance territoriale et développement durable : entre implications théoriques et usages rhétoriques », *in* Pasquier R., Simoulin V., Weisbein J. (éd.), *La gouvernance à l'épreuve de ses usages sociaux. Pratiques, discours et théories de la gouvernance territoriale*, tome 44, Paris, LGDJ., « Droit et Société », p.151-170.

Grasland C., (2001), « Morphologie spatiale et morphologie sociale », 3<sup>ème</sup> séminaire de recherche organisé le 17 janvier 2001 par François J.-C., Grasland C., Le Goix R., à l'institut de géographie de Paris.

Grondeau A., (2006), « Technopôle et gouvernance publique : le cas de SophiaAntipolis », in « Technopôles : un concept dépassé ? », *Norois*, n° 200, p. 39-50.

Guerin M., (2005), « *Conflits d'usage à l'horizon 2020 : quels nouveaux rôles pour l'État dans les espaces ruraux et périurbains ?* », Paris, La Documentation Française, 204p.

Guermond Y. (dir.), (1984), « *Analyse de Système en Géographie* », Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 315p.

Guermond Y. (dir.), (2005), « *Modélisations en Géographie, déterminismes et complexités, Traité Information Géographique et Aménagement du territoire* », Paris, Hermès Lavoisier Editions, 389p.

Guigo M., (1984), « Échelles temporelles, hiérarchie des processus et approche systémique », *Géopoint*, n° 84, p. 61-64.

Guilcher A., (1990), « Vers une philosophie des rivages », *Cahiers Nantais*, n° 35-36, juin, p.3-15.

Guineberteau T., Meur-Ferec C., Trouillet B., (2006), « La gestion intégrée des zones côtières en France : mirage ou mutation stratégique fondamentale ? », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, [En ligne :<http://vertigo.revues.org/index2569.html>].

Guyot S., (2006), « *L'Environnement contesté : la territorialisation des conflits environnementaux sur le littoral du Kwazulu-Natal (Afrique du Sud : Kosi Bay, St Lucia, Richards Bay et port Shepstone)* », thèse de doctorat en géographie, Nanterre, Université de Paris X, 2 vol., 738p.

Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux R. (2003), « *Les acteurs, ces oubliés du territoire* », Paris, Anthropos, 186p.

Grossetti M., (1992), « Réseaux sociaux et territoires : quelques réflexions », *POUR*, n° 134, p.94-106.

## H

Hahn A., (1990), « La sociologie du conflit », *Sociologie du travail*, n° 3, p.375-385.

Hamacher W. *et al.*, (1996), « Gestion des conflits dans le domaine de l'environnement : Instrument de politique de l'environnement dans les pays en développement », Rapport de la Division 402 sur la protection de l'environnement et conservation des ressources naturelles, 72p.

Hamouda R., (1996), « *Etude des hydrocarbures des sédiments superficiels de la lagune de Ghar El Melh et de la lagune de Bizerte* », mémoire de DEA, Tunis, Faculté des sciences, 125p.

Hardy L., (2006), « Articulation et harmonisation des outils de gestion du littoral : la valeur ajoutée d'une démarche de GIZC », Communication à la 1ère journée GIZC, DIACT Paris, 22 Mars 2006.

Harzallah A., (2003), « Transport des polluants dans la lagune de Bizerte simulé par un modèle de circulation de l'eau », *Bulletin de l'Institut national des Sciences et Techniques de la Mer*, vol. 30, p.115-133.

Hayes M.O., (1975), « Morphology of sand accumulation in estuaries: an introduction to the symposium » in Cronin L. E. (éd.), *Estuarine Research*, vol. 2, New York, Academic Press, p.3-22.

Hénocque Y., Billé R., (2005), « Gestion Intégrée du Littoral : analyse des processus à l'œuvre et mesure des progrès accomplis dans la cadre d'une approche incrémentielle de l'intégration », Communication au Colloque International « *Prospective du littoral – Prospective pour le littoral : un littoral pour les générations futures* », Paris, ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD), mars, Paris, 15 p.

Henocque Y., (2006), « Leçons et futur de la gestion intégrée des zones côtières dans le monde, dossier : les littoraux et la gestion intégrée des zones côtières », *VertigO-La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 7, n° 3, [En ligne : <http://vertigo.revues.org/1422>].

Hénocque Y., Bersani C., (2008), « Acteurs, réseaux et gouvernance », Document de cadrage de l'atelier 3, Séminaire « La gestion Intégrée des Zones Côtières en méditerranée, du local au régional : comment stopper la perte de biodiversité », Conférence Internationale Euro Méditerranée, décembre, Nice, 10p.

Henocque Y., (2010), « Vers une gouvernance renouvelée pour la gestion intégrée des mers et des littoraux », Global Ocean Conference, 3-7 mai 2010, Paris, UNESCO.

Houssel J.-P., (1983), « L'industrialisation spontanée dans la région de Valence (Espagne) », *Cahiers Nantais*, n° 22, p.174-180.

|

Institut de Géographie de Nantes, (1990), « Gros temps sur les côtes...Le littoral au péril de la mer...et des hommes », *Cahiers Nantais*, n° 35-36, 263p.

Institut de Géographie de Nantes, (1994), « Défense des côtes ou protection du littoral, quelles perspectives ? », *Cahiers Nantais*, n° 41-42, 364p.

## J

Jeanneaux P., Kirat T., (2005), « Proximité, droit et conflit d'usage, que nous apprend le contentieux judiciaire et administratif sur les dynamiques territoriales ? », *Économie et institution*, n° 6-7, p.221-247.

Jeanneaux P., Clovis S., (2009), « Conflits environnementaux et décisions juridictionnelles : que nous apprend l'analyse du contentieux judiciaire dans un département français ? », *Vertigo-La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol.9, n° 1, [En ligne : <https://vertigo.revues.org/8412>].

Joerin F. *et al.*, (2005), « Analyse spatiale des conflits urbains. Enjeux et contextes dans la région de Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, n° 49, p.319-342.

Jollivet M. (dir.), (2001), « *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche* », Paris, Elsevier, 287p.

## K

Kalaora B., (1998), « *Au-delà de la nature l'environnement. Observation sociale de l'environnement* », Paris, l'Harmattan, « Environnement », 199p.

Kalaora B., L. Charles, (2000), « Intervention sociologique et développement durable : le cas de la gestion intégrée des -zones côtières », *Natures, Sciences Sociétés*, n° 2, p.31-38.

Kalaora B., (2002), « Sociologue en mission. Le cas de la Gestion Intégrée des Zones Côtières à l'Île Maurice », *in* Rey-Valette H., Cormier-Salem M. C., Antona M., Point P., « Environnement, politiques publiques et dynamique des activités littorales. Travaux et questions des sciences sociales », *Océanis*, vol. 28, n° 1-2, p.15-26.

Kervadec F., Phillippe M., Queffelec B., (2008), « La concertation pour quoi faire ? Jeux et regards croisés des acteurs de la gestion intégrée des zones côtières », *in* Méral Ph., Castellonet B., Lapeyre R. (dir.), *La gestion concertée des ressources naturelles. L'épreuve du temps*, Paris, Sci. Gret-Karthala, p.105-122p.

Kirat T., Lefranc C., (2004), « Les conflits d'usage et leur expression territoriale : une analyse des profils contentieux de sept départements français », 4th Proximity Congress : Proximity, Networks and Co-ordination, Marseille, 17-18 juin 2004, [En ligne : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004203>].

Kirat Th., Torre A. (dir.), (2004), *Modalités d'émergence et procédures de résolution des conflits d'usage autour de l'espace et des ressources naturelles. Analyse dans les espaces ruraux*, Rapport de recherche, Programme « Environnement, Vie, Sociétés » du CNRS : « Territoires, Environnement et nouveaux modes de gestion : la "gouvernance" en question », décembre, 250p.

Kirat T., Torre A., (2006), « Conflits d'usages et dynamiques spatiales. Les antagonismes dans l'occupation des espaces périurbains et ruraux », *Géographie, économie, société*, vol. 9, n° 2, p. 293-298.

Körfer A., Morel V., (2007), « ICZM networks in the Baltic Sea Region », in Schernewski G., Glaeser B., Scheibe R., Sekścińska A., Thamm R. (éd.), *“Coastal Development: The Oder estuary and beyond”*, Coastline Reports, n° 8. p. 225-235, [En ligne : [http://www.eucc-d.de/plugins/coastline\\_reports/coastline\\_reports8.php](http://www.eucc-d.de/plugins/coastline_reports/coastline_reports8.php)].

## L

Labbaridi H., Ettahiri O., Lazar S., Massik Z., El Antri., (2004), « Étude de la variation spatio-temporelle des paramètres physico-chimiques caractérisant la qualité des eaux d'une lagune côtières et ses zonations écologiques : cas de Moulay Bouselham », *C.R. Géosciences*, n° 1, 10p.

Lahaye N., Barneche-Miqueu L., (2003), « *Les réseaux d'acteurs locaux : des outils au service d'une dynamique territoriale ?* », Programme SPL CRRDT « Les SPL en Midi-Pyrénées : vers l'émergence de systèmes régionaux ? », Rapport final, novembre, p.114-169.

Larribe S., (2003), « Des réseaux sociaux au sociographe pour l'analyse des jeux d'acteurs », in P. Mathis (dir.), 2003, *Graphes et réseaux : modélisation multiniveau*, Paris, Hermès, p.166-174.

Largeron C., Auray J.P., (1998), « Mesures ou voisinages : que choisir pour évaluer une proximité ? », in Bellet M., Kirat T., Largeron C. (dir.), « *Approches multiformes de la proximité* », Paris, Hermès, p.41-63.

Lankford R. R., (1977), « Coastal lagoons of Mexico: their origin and classification », in Wiley M. (éd.), *Estuarine Processes*. Academic Press, vol. 2, pp.182-215.

Laslaz L. (2005), « *Les zones centrales des Parcs Nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards* », Thèse de doctorat en géographie, Chambéry, CISM-Université de Savoie, 2 vol., 644 p.

Lascoumes P., Timbart O., (1993), « La protection de l'environnement devant les tribunaux judiciaires répressifs », *Infostat Justice*, n° 34, 4p.

Lascoumes P., (1994), « *L'éco-pouvoir, environnements et politiques* », Paris, La Découverte, 320p.

Latour B., (2006), « L'impossible concertation : une conception repolitisée de l'écologie, condition pour approfondir l'étude des concertations environnementales », in Billé R., Mermet L., Berlan-Darqué M., Berny N., Emerit A. (éd.) « *Concertation, décision et environnement. Regards Croisés* », vol.4, Paris, La Documentation Française, « L'environnement en débat », p.179-193.

Leborgne M., (2012), « Chapitre II. Les dynamiques du tissu associatif régional comme indicateur de la portée des débats », in Fourniau J.-M. (dir.), « *La portée de la concertation. Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus*

*décisionnels* », vol. 1, Rapport de recherche pour le programme CDE, IFSTTAR et MEDDE, p. 49-79.

Lecourt A., (2002), « Une géographie des conflits associatifs liés à l'environnement : analyse théorique et pratique à partir du cas Breton », *ESO* n° 18, p.17-21.

Lecourt A., (2003), « *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, thèse de doctorat de géographie », Rennes, Université de Rennes 2, 362p.

Lecourt A., Baudelle G. (2004), « Planning conflicts and social proximity: A reassessment », *International journal of Sustainable Development*, vol. 7, n° 3, p.287-301.

Lecourt A., Faburel G., (2005), « Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement. Une application aux espaces ruraux », *Eso*, n° 23, p.77-91.

Le Corre G., Garcia F., (1989), « *Les ressources halieutiques de l'étang de Berre* », Rapports internes de la direction des ressources vivantes de l'Ifremer, p.1-81.

Le Gales P., (1995), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue Française des Sciences Politiques*, vol. 45, n° 1, pp.58-95.

Le Galès P., (2006), « Gouvernement et gouvernance des territoires », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 922, 119p.

Leloup F., Moyart L., Pecqueur B., (2005), « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, Économie, Société*, vol. 7, n° 4, p.321-332.

Lemieux V., (1999), « *Les réseaux d'acteurs sociaux* », Paris, PUF, « sociologie », 133p.

Le Moigne J.-L., (1990), « *La modélisation des systèmes complexes* », Paris, Dunod.

Létourneau A, (2009), « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors série n° 6, [En ligne : <https://vertigo.revues.org/8891>].

Lenzi M., Palmieri R., Porrello S., (2003), « Restoration of the eutrophic Orbetello lagoon (Tyrrhenian Sea, Italy): water quality management », *Marine Pollution Bulletin*, vol. 46, n° 12, p.1540-1548.

Leroy A., Villian-Gandossi Ch., (2004), « *Les navigations organisées et les stations navales en Méditerranée* », Ollioules, Editions de la Nerthe et société française d'histoire maritime, p.109-122.

Lévy J., Lussault M., (2003), « *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* », Paris, Belin, Paris, 1008p.

Levy J., (2003), « Territoire », in Lévy J., Lussault M., « *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* », Paris, Belin, p.907-910.



Loi D., (1984), « Sur quelques rapports entre causalité et analyse de système », *in* Guermond Y. (éd.), *Analyse de système en géographie*, Laval, PUL, « Science des systèmes », p.297-315.

Lolive J., (1997), « La montée en généralité pour sortir du NIMBY : la mobilisation associative contre le TGV méditerranée », *Politix*, vol. 39, p.109-130.

Lorrain D., (1998), « Administrer, gouverner, réguler », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 80-81, p.85-92.

Lozachmeur O., (2004), « Le concept de "gestion intégrée des zones côtières" : le point de vue du juriste », *Océanis*, vol. 30, n° 1, p.51-70.

Lozachmeur O., (2005), « Le concept de "Gestion Intégrée des Zones Côtières" en droit international, communautaire et national », *Droit Maritime Français*, n° 657, p.259-277.

Lussault M., (1995), « L'objet environnemental dans l'action territoriale », *Montagnes méditerranéenne*, n° 1, p.75-91.

## M

Maanan M., (2003), « *Etude sédimentologie du remplissage de la lagune de Sidi Moussa (côte atlantique marocaine).Caractérisations granulométrique, minéralogique et géochimique* », Thèse de doctorat en géologie, El Jadida, Université Chouaib Doukkali, 176p.

Mancebo F., (2008), « *Développement durable* », Paris, Armand Colin, 124p.

Marcadon J., Chaussade J., Desse R-P., Peron F., (1999), « *L'espace littoral, approche de géographie humaine* », Laval, PUR, « Didact Géographie », 220p.

Masson Vincent M., Dubus N., Bley D., Voiron Ch., Helle C., Cheylan J.P., Douart P., Douguedroit A., Ferrier J.P., Jacob F, Lampin C., Maignant G., Piot J.Y., (2012), « La Géogouvernance : un concept novateur ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, doc. 587, [En ligne : <http://cybergeo.revues.org/25086>].

Massoud, Z., PiboubèsR., (1994), « *L'atlas du littoral de France* », Paris, J.-P. de Monza, 322p.

Mathlouthi S., Paskoff R., (1981), « Modification de la ligne de rivage dans la baie de Bizerte depuis un siècle », *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 7, p.91-103.

Mathlouthi Y. (dir.), (2008), « Les économies émergentes Trajectoires asiatiques, latino-américaines, est-européennes et perspectives maghrébines », *Maghreb et Sciences sociales*, Paris, IRMC/L'Harmattan.

Mélé P. (dir.), (2003), « *Conflits et territoires* », Tours, Presse Universitaires François-Rabelais, « Perspectives », 224p.

Mélé P., (2004), « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriales ? », Colloque *Espaces et Sociétés Aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action*, Rennes, 21-22 octobre 2004, 12p.

Mélé P., (2008), « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », in Garat I., Séchet R., Zeneidi D. (dir.), *Espaces en transaction*, Rennes, PUR, p.239-250.

Mermet L., (1998), « Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement », in Faure G. O., Mermet L., Touzard H., Dupont C. (dir.), « *La négociation. Situations et problématiques* », Paris, Nathan, p.139-172.

Meur-Ferrec C., Desse R. P., Goasguen P., (1991), « Gestion environnementale et conflits d'utilisation de l'espace littoral : les golfs en Bretagne », *Noréis* n° 152, tome 38, p.363-376.

Meur-Ferrec C. (2006), « *De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe* », Habilitation à diriger des recherches en géographie, Nantes, Université de Nantes, 247 p.

Meur-Ferrec C., (2007), « La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française », *Développement durable & Territoires*, [En ligne : <https://developpementdurable.revues.org/4471>].

Mezouaghi M. (dir.), (2007), « *Le Maghreb dans l'économie numérique* », Paris, Maisonneuve & Larose, « Connaissance du Maghreb », 334 p.

Michel C., Lardon S., (2001), « L'accès aux espaces naturels : l'apport des chorèmes à la gestion des espaces naturels », *Mappemonde*, vol. 2, n° 62, p. 2-5.

Michel C., (2003), « *L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer* », Thèse de doctorat de Sciences de l'Environnement, Paris, ENGREF, 543p.

Miossec A., (1998a), « De l'aménagement des littoraux à la gestion intégrée des zones côtières », in Miossec A. (dir.) « *Géographie humaine des littoraux maritimes* », Paris, SEDES-CNED, p. 413-466.

Miossec A., (1998b), « *Les littoraux, entre nature et aménagement* », Paris, SEDES, « Campus Géographie », 192 p.

Miossec A., (2001), « L'évolution de la géographie des océans et des littoraux face aux perspectives du développement durable au XXI<sup>e</sup> siècle. Quelles hypothèses à envisager ? », *Annales de Géographie*, n° 621, p.509-526.

Miossec A., (2004a), « Les littoraux face au développement durable », *Historiens et Géographes*, n° 387, p. 181-188.

Miossec A., (2004b), « Encadrement juridique, aménagement du littoral, gestion du littoral : les Géographes et le droit », *BAGF*, n° 3, p.289-297.

Moine A., (2006), « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, n° 2, tome 35, p.115-132.

Morin E. in Le Moigne J.L., (1984), « *Théorie du système général. Théorie de la modélisation* », Paris, PUF, 2<sup>e</sup> édition, 360p.

Mormont M., Bertrand A., (2001), « Opposition et dynamique d'environnementalisation », *Espace et Société*, n° 101-102, p.93-112.

Mormont M., (2006), « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société*, vol. 8, n° 3, p.299-318.

Moore Ch.-W., (2003), « *The mediation process: practical strategies for resolving conflict* », 3rd ed., rev, San Francisco, Jossey-Bass, 599p.

Mushove P., Vogel C., (2005), « Heads or Tails? Stakeholder Analysis as a Tool for Conservation Area Management », *Global Environmental Change*, n° 15, p.184-198.

## N

Nicol J.-P., (1996), « De l'utilisation du latin pour parler d'environnement », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 27.

Nicholas M., Allen G.P., (1981), «Sedimentary process in coastal lagoons», in "Coastal lagoon research present and future, UNESCO", *Techn. Marine Sciences*, n° 33, p.27-80.

Nouri Y., (1985), « *Le lac de Bizerte et ses alentours. Essai de cartographie de l'environnement au 1/25 000<sup>e</sup>* », Thèse de doctorat de géographie, Tunis, Faculté des lettres et sciences humaines, Juin, 187p.

## O

Offner J.-M., Pumain D., (1996), « *Réseaux et territoires* », La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 281p.

Olivier de Sardan J.-P., (1995), « *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social* », Marseille-Paris, APAD-Karthala, 221 p.

Osadtchy C., (2014), « Mobilisations et conflits liés à la maîtrise de l'urbanisation autour des industries à risque », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, URL : <http://tem.revues.org/2618> ; DOI : 10.4000/tem.2618.

Osadtchy C., (2015), « *Conflits environnementaux en territoire industriel : réappropriation territoriale et émergence d'une justice environnementale. Le cas de l'étang de Berre et de*

*Fos-sur-Mer* », Thèse de doctorat en géographie sociale et régionale, Le Mans, Université du Maine.

Ostrowestsky S., (1983), « *L'imaginaire bâtisseur les villes nouvelles françaises* », Paris, Librairie des Méridiens, 182p.

Oueslati-Hammami I., (2009), « *Les centralités du grand Tunis. Acteurs, représentations et pratiques urbaines* », Thèse de doctorat en géographie-aménagement, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, 642p.

Owen L., Howard W., Waldron M., (2000), «Conflicts over farming practices in Canada: the role of interactive conflict resolution approaches», *Journal of Rural Studies*, n° 16, p.475-483.

## P

Paquet G., (2004), « *Pathologies de la gouvernance* », Montréal, Liber, 239p.

Paskoff R., (1994), « *Les littoraux, impacts des aménagements sur leur évolution* », 2e édition, Paris, Masson, « Géographie », 256p.

Paskoff R., (1996), « Aménagement du littoral et protection de l'environnement », *Information Géographiques*, vol. 60, n° 4, p.157-168.

Pasquier R., Simoulin V., Weisbein J., (dir.), (2007), « *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories* », Paris, LGDJ, 235p.

Pecqueur B., (2002), « Gouvernance et régulation, un retour sur la notion de territoire », *Géographie, Économie, Société*, vol. 4, n° 2.

Pelletier M., Joerin F., Villeneuve P., (2007), « La décision territoriale en conflit. Ville de Québec, 1989 à 2000, essai de modélisation spatiale », *Environnement Urbain/Urban environment*, vol. 1, p.77-95.

Péna G., (1989), « *Sels nutritifs et micropolluants métalliques dans un écosystème lagunaire : l'étang de Thau* », Thèse de Doctorat, Montpellier, Université Montpellier II, 135 p.

Péron F., (1994), « Fonctions sociales et dimensions subjectives du littoral, Les littoraux en perspective », *Etudes rurales*, vol. 133, n° 1, p.31-43.

Péron F., (1995), « Nouvelles pratiques, nouveaux usagers sur les littoraux », in « Littoral 95 », *Norois*, p.15-23.

Picon B. (dir.), (2006), « *À l'ouest des Bouches-du-Rhône, trois territoires types pour penser la durabilité : le projet de Pays d'Arles, la réhabilitation de l'étang de Berre, le contrat de delta Camargue* », Rapport MEDD-PUCA, 191 p.

Pinon P., (1994), « *Composition urbaine II : Projets* », Paris, STU, « Villes et territoires », 119p.

Pinot J.-P., (1994), Polycopié de séminaire du DEA « Géomorphologie et aménagement des littoraux », UBO, Brest, non publié.

Pinot J.-P., (1998), « *La gestion du littoral : littoraux tempérés, côtes rocheuses et sableuses* », tome I, Paris, Institut océanographique, « Propos », 399p.

Piot J.-Y. (2007), « *Géographie, aménagement des territoires et géogouvernance. Propositions pour une formation des acteurs à la compréhension des enjeux spatiaux* », Thèse de doctorat de géographie, Aix-en-Provence, Université de Provence, Aix-Marseille I, 354 p.

Pourcel F., Fabiani J.-L., (2006), « *La petite mer des oubliés. Étang de Berre, paradoxe méditerranéen* », Manosque, Le Bec en l'air, 153p.

Postma H., (1969), « Chemistry of coastal lagoons », in Ayala-Castanares A., Phleger F. B. (éd.), *Lagunas costeras, Simposio*, Lagunas costeras, UNAM-UNESCO, novembre 28-30, Mexico, pp. 421-430.

Prell Ch., Hubacek K., Reed M., (2009), « Stakeholder Analysis and Social Network Analysis in Natural Resource Management », *Society & Natural Resources*, vol. 22, n° 6, p.501-518.

Promeroy R., Douvère F., (2008), « The engagement of stakeholders in the marine spatial planning process », *Marine Policy*, vol. 32, n° 5, p.816-822.

## R

Racine J.B., (1982), « Du mythe d'Icare au mythe d'Antée : le géographe à la recherche de son identité et de son horizon », *Geo-point*, n° 82, p.199-219.

Racine J.-B., Nosedá V., (2001), « Acteurs et agents, points de vue géographiques au sein des sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 121, p.65-79.

Raffestin C., (1980), « *Pour une géographie du pouvoir* », Paris, Librairies techniques, « Géographie Economique et sociale », 250p.

Raffestin C., (1986), « Ecogénèse territoriale et territorialité », in Auriac F., Brunet R. (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard-Fondation Diderot, p.175-185.

Remond-Gouilloud M., (1989), « *Du droit de détruire. Essai sur le droit de l'environnement* », Paris, PUF, « Voie du Droit », 304 p.

Reymond H., Cauvin C., Kleinschmager R. (coord.), (1998), « *L'espace géographique des villes. Pour une synergie multistrates* », Paris, Economica-Anthropos, « Villes », 557 p.

Rey-Valette H., Lardon S., Chia E., (2008), « Governance : Institutional and Learning Plans Facilitating the Appropriation of Sustainable Development », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 11, n° 2-3-4, p.101-114.

Rey-Valette H., (2008), « Quels apprentissages, quels dispositifs de gouvernance et quelles pratiques de recherche face aux enjeux d'intégration multiple de la GIZC ? », colloque international pluridisciplinaire « *Le littoral : subir, dire, agir* » organisé par MESHS, 16-18 Juin.

Rey-Valette H., Antona M., (2009), « Gouvernance et gestion intégrée du littoral : l'exemple des recherches françaises », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 9, n° 1, [En ligne : <http://vertigo.revues.org/8455>].

Rey-Valette H., Dedieu O., Reau M., Valarié P., (2009), « Des indicateurs d'apprentissage institutionnel pour une gestion durable et participative des territoires littoraux », in W. Ludwig, A. Monaco (dir.), *Entre terre et mer – pour une approche intégrée de la zone côtière du golfe du Lion*, Paris, Quae.

Rey-Valette H., Lafon X., (2009), « Accompagnement du changement par les scientifiques et implications pour la recherche », in S. Treyer, X. Lafon (dir.), *La Gestion intégrée des zones côtières : construction nécessaire de nouveaux référentiels pour la gestion du littoral ? Prospective du littoral, prospective pour le littoral. Un littoral pour les générations futures*, Paris, La Documentation française.

Rey-Valette H., Chia E., Mathé, S., Michel L., Nougaredes B., Soulard C-T., Maurel P., Jarrige F., Barbe E., Guiheneuf P.-Y., (2014), « Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture », *Géographie, Économie, Société*, n° 16, p.65-89.

Rhodes R.A.W., (1996), « The New Governance: Governing without Government », *Political Studies*, vol. 44, n° 4, p.652-667.

Riadh B., Abichou H, Ounalli N., Sghaier M., (2011), « Organisation territoriale en Tunisie » A2DTRM / CIHEAM, Août, 23p.

Robert S., (2009), « *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et cartographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant* », Thèse de doctorat de géographie, Nice, Université Sophia Antipolis, 456p.

Robert S., (2016a), « Le développement urbain durable en question », *Articulo-Journal of Urban Research*, [En ligne : <http://articulo.revues.org/3109>].

Robert S., (2016b), « Entre étalement et densification : une approche fine de l'urbanisation littorale sur la Côte bleue, Provence », *Cybergeo : European Journal of Geography*, doc. 764, [En ligne : <http://cybergeo.revues.org/27451>].

Robert S., Melin H., (2016), « *Habiter le littoral. Enjeux contemporains* », Marseille-Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence-Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 471p.

Romi R., (2004), « Le juge administratif, arbitre des conflits et environnementaux », Communication au colloque « *Le juge administratif et l'environnement* », 30 janvier 2004, Nantes.

Ruchon F., Bonhomme P., (2013), « La pêche professionnelle de l'étang de Berre », *LAGUN'R-Rencontres scientifiques autour de l'étang de berre*, 14-15 mars 2011-Aix-en-Provence, GIPREB, p.256-286.

Ruegg J., Mettan N., Vodoz L., (1992), « *La négociation, son rôle, sa place dans l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement* », Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 307p.

Rumpala Y., (2008), « Le développement durable appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le développement durable rencontre la gouvernance », *Vertigo-la Revue Electronique en Sciences de l'Environnement*, vol. 8, n° 2, [En ligne : <http://vertigo.revues.org/4996>].

Ricard G., (1989), « *Marseille-sur-Fos ou la conquête de l'ouest. Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* », tome III, Marseille, Chambre de Commerce et d'Industrie, 303 p.

## S

Scheren P.A.G.M., Kroeze C., Janssen F.J.J.G., Hordijk L., Ptasinski K.J., (2004), « Integrated water pollution assessment of the Ebrié Lagoon, Ivory Coast, West Africa », *Journal of Marine Systems*, vol. 44, n° 1-2, p.1-17.

Schmitz M. (dir.), (1992), « *Les conflits verts : la détérioration de l'environnement, source de tensions majeures* », Bruxelles, institut de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 200p.

Schirmann-Duclos D., Laforge F., (1999), « *La France et la mer* », Paris, PUF, « Major », 364p.

Sénécal G., (2002), « Controverses en environnement et développement durable urbain : la formation d'un nouvel espace public, Dossier : la ville de l'environnement », *Vertigo-la Revue Electronique en Sciences de l'Environnement*, vol. 3, n° 2, [En ligne : <http://vertigo.revues.org/3762>].

Shmueli D.F., (2008), « Framing in geographical analysis of environmental conflicts: Theory, methodology and three case studies », *Geoforum*, vol. 39, n° 6, p.2048-2061.

Simmel G., (1995), « *Le Conflit* », Paris, Circé, « Poche », 166p.

Soussi N., (1981), « *Mécanismes de la sédimentation et évolution paléogéographique de la lagune de Bizerte (Tunisie) durant le quaternaire récent* », Thèse de doctorat en géologie structurale, Toulouse, Université Paul Sabatier, 229 p.

Srarfi F., Slim-Shimi N., (2004), « Évaluation simplifiée des risques : une approche qui s'applique au nord de Tunisie », *Larhyss Journal*, n° 3, p.185-196.

Suraud M.G., Lafaye F. et Leborgne M., (2009), « La concertation sur les risques industriels : changements et questions », *Cahiers de la Sécurité Industrielle*, n° 3, Toulouse, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSIE), [En ligne : [http://www.icsi-eu.org/francais/dev\\_cs/cahiers/](http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/)].

## T

Theys J., (2002), « La gouvernance, entre innovation et impuissance : le cas de l'environnement », in Wachter S. (dir.), *L'aménagement durable : défis et politiques*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 195p.

Theys J., (2014), « Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », *Développement durable et territoires*, vol. 5, n° 1.

Torre A., Filippi M., (2005), « *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux* », Paris, INRA éditions, 322 p.

Torre A., Aznar O. (dir.), (2005), « *Une analyse des modalités de résolution des tensions liées aux différents usages des espaces ruraux* », Rapport final du projet 2.8., Programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional, INRA DADP Rhône-Alpes 2, « Territoires, Acteurs, Agriculteurs en Rhône-Alpes », Septembre.

Torre A., Caron A., (2005), « Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage », *Économie et institutions*, n° 6-7, p.183-219.

Torre A. et al., (2005), « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains », communication au symposium des programmes PSDR « *territoires et enjeux du développement régional* », Lyon, 11 Mars 2005.

Torre A., Aznar O., Bonin M., Caron A., Chia E., Galman M., Lefranc Ch., Melot R., Guérin M., Jeanneaux Ph., Paoli J.Ch., Salazar M.I., Thinon P., Kirat Th., (2006), « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, août, p.415-453.

Torre A., Lefranc C., (2006), « Les conflits dans les zones rurales et périurbaines. Premières analyses de la presse quotidienne régionale », *Espace et sociétés*, vol. 124-125, n° 2, p.93-110.

Torre A., Zuindeau B., (2010), « Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, n° 4, p.349-360.

Torre A., Melot R., Bossuet L., Cadoret A., Caron A., Darly S., Jeanneaux P., Kirat T., Vu Pham H., (2010), « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Éléments de méthode et de repérage », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 1.

Torre A., (2010), « Conflits environnementaux et territoires », in Zuindeau B. (éd.), *Développement Durable et Territoire*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 518p.

Touzard H., (1977), *La médiation et la résolution des conflits*, Paris, PUF, 420p.

Trudelle C., (2003), « Au-delà des mouvements sociaux : une typologie relationnelle des conflits urbains », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 47, n° 131, p.223-242.



Trouillet B., Guinberteau T., Guillaume J., Lamberts C., (2008), « La gestion des littoraux et des mers », in Guillotreau P. (dir.), *Enjeux et avenir de la France maritime et littorale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p.457-509.

## V

Vallega A., (1995), « Définition de la zone côtière dans les mers régionales, la géographie face aux aspects institutionnels : le cas de la Méditerranée », in *Cahiers nantais*, n°47-48, p.473-488.

Vallega A., (1996), « Integrated coastal area management in the framework of the Barcelona Convention: Tool or goal? », in Belfiore S., Lucia M. G., Pesaro E. (dir.), *Regional sea towards sustainable development*, Milan, Franco Angeli Collana Ocean change Publications, p.168-177.

Vallega A., (1999), « *Fundamentals of integrated coastal management* », Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, The GeoJournal Library, 264p.

Vaudour-Jouve N., (1997), « Les espaces technopolitains en PACA, Aix-en-Provence », *Méditerranée*, n° 3-4, p.27-34.

Veyret Y., (1999), « *Géo-environnement* », Paris, SEDES, « Campus », 160 p.

Veyret Y (dir.), (2005), « *Le développement durable : approches plurielles* », Paris, Hatier, « Initial », 287p.

Vrolijk L., (2000), « *Lutte contre la pollution atmosphérique. Analyse du cas des collectivités locales de l'étang de Berre* », mémoire de DESS droit, économie et gestion des collectivités territoriales, option économie, Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille (Aix-Marseille III).

## W

Warin Ph., La Branche S., (2006), « La concertation du public construite par la recherche en science sociale sur l'environnement », in Billé R., Mermet L., Berlan-Darqué M., Berny N., Emerit A. (dir.), *Concertation, décision et environnement. Regards Croisés*, Paris, La Documentation Française, « L'environnement en débat », p.59-66.

## Y

Yahyaoui A., (2015), « Les conflits d'usage environnementaux aux abords de la lagune de Bizerte (Tunisie) », in Centemeri L., Daumalin X. (dir), *Pollutions industrielles et espaces méditerranéens XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris-Aix-en-Provence, Karthala-MMSH, p.129-145.

Young O., (2009), « Governance for the Environment. New Perspectives », Cambridge, Cambridge University Press, p.12-40.

## Documents et Rapports officiels

AEE/PNUE, (1999), « *Le milieu marin et littoral méditerranéen : état et pressions* », [En ligne : <https://www.eea.europa.eu/fr/publications/medsea/file>].

AEE/PNUE/PAM, (2006), « *Problèmes prioritaires pour l'environnement méditerranéen* », [En ligne : <http://studylibfr.com/doc/1182612/probl%C3%A8mes-prioritaires-pour-l-environnement-m%C3%A9diterran%C3%A9en>].

Agence de Promotion de l'Industrie (=API), (1999), « *Livre blanc sur l'environnement industriel* », Tunis, API, décembre.

Agence Européenne pour l'Environnement (=AEE), (2014), « *Horizon 2020 sur la Méditerranée : Vers des systèmes d'information partagés sur l'environnement* », Rapport conjoint, [En ligne : [https://www.eea.europa.eu/fr/publications/rapport-horizon-2020-sur-la-mediterranee/at\\_download/file](https://www.eea.europa.eu/fr/publications/rapport-horizon-2020-sur-la-mediterranee/at_download/file)].

Agence Régionale de Santé PACA, (2012), « *Tableau de bord régional santé-environnement* », 316p.

Agence Nationale de Protection de l'Environnement (=ANPE), (1990), « *Diagnostic préliminaire pour l'étude de l'équilibreécologique du lac de Bizerte* », Rapport, synthèse et conclusion, Tunis, ANPE, 72 p.

ANPE, (1990), « *Plan d'action national de l'environnement : impacts industriels et énergétiques sur l'environnement (pôle industriel de Bizerte)* », Tunis, ANPE.

AIRFOBEP, (2009), « *Bilan d'activités 2008 : Bilan des odeurs* », Martigues, AIRFOBEP.

Archives communales de Martigues, (1999), « *Un siècle de développement urbain et industriel à Martigues. L'exemple de Lavéra* », Martigues, Archives communales.

Banque Mondiale, (1997), « *République tunisienne, Ressources naturelles : état, stratégie et priorités* », Rapport n° 12945-TUN, Washington, décembre 1997.

Banque mondiale-BEI, (1990), « *The environmental program for the Mediterranean: preserving a shared heritage and managing a common resource* », La Banque mondiale.

Banque européenne d'investissement (=BEI), (2016), « *Programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée (MeHSIP)* », 4p.

CAR/PAP, (2005), « *Gestion des zones côtières en Tunisie* », Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires, Split, 2005.

Carte satellite de hipponensis vu du ciel dans le gouvernorat de Bizerte [En ligne:<http://www.geoguide.fr/poi.aspx?UF=-723406>].

Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis, (1997), « *Actes du séminaire : Gestion de l'environnement industriel* », Tunis, CITET.

Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis, (1998), « *Les eaux usées industrielles : Gestion et techniques de traitement* », Tunis, CITET.

Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis-GIZ, (1998), « *L'environnement et l'économie dans une perspective de développement durable* », actes de conférence, Tunis, CITET, GIZ.

Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis, (1999), « *Développement des capacités nationales en matière de production propre* », Tunis, CITET.

CELRL, (2001a), « *Les eaux. Guide méthodologique de gestion des lagunes méditerranéennes* », tome 1, 188p.

CELRL, (2001b), « *Les activités. Guide méthodologique de gestion des lagunes méditerranéennes* », tome 3, 100p.

CELRL, (2001c), « *L'administratif et le juridique. Guide méthodologique de gestion des lagunes méditerranéennes* », tome 5, 201p.

Cepralmar, (2005), « *L'eutrophisation en milieu lagunaire* », Présentations réalisées au cours du séminaire dans le cadre du réseau de suivi lagunaire.

COMETE Engineering, (1996), « *Inventaire des pollutions en Tunisie* », Tunis, Banque Mondiale.

COMETE/IHE, (2003), « *Étude sur la dépollution industrielle dans le bassin versant du lac de Bizerte. Rapport définitif de la phase 1* », Tunis, ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources hydrauliques, Direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie-, 167 p.

Comité National à l'Aménagement et au Développement du Territoire (=CNADT), (2003), « *Pour un nouveau contrat social* », Rapport de la Commission Littoral du CNADT.

Commission Environnement Littoral (Hénocque Y.), (2002), « *Pour une approche intégrée de gestion des zones côtières, initiatives locales, stratégies nationales* », Rapport au gouvernement, 82 p.

Commission Européenne (1999), « *Vers une stratégie européenne d'aménagement intégré des zones côtières* », principes généraux et options politiques. Document de réflexion.

Commission Européenne, (2003), Minutes du groupe d'experts "*Integrated Coastal Zone Management recommandation*", réunion du 18 juin 2003, Bruxelles.

Conseil et Parlement Européen, (2002), Recommandation du 30 mai 2002 relative à la mise en oeuvre d'une stratégie de GIZC en Europe, n°2002/413/CE, JOCE n°L-148 du 6 juin 2002, 24 p.

Commission de Coopération Environnementale (=CCE), (1996), *Créer un cadre d'évaluation des répercussions environnementales de l'ALENA*, Ottawa, CCE.

Commission Européenne, (1997), *Étude sur l'identification des besoins spécifiques de la Tunisie concernant le renforcement des capacités dans le domaine du développement technologique et du transfert de technologie*, Bruxelles, SAFEGE, CETIIS, SEM, ECAMP, EICO, Institut Méditerranéen de l'eau, DG1B.

Commission environnement littoral (=CEL), (2002), *Pour une approche intégrée de gestion des zones côtières. Initiatives locales, stratégie nationale*, Paris, ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDD)-DATAR-IFREMER, Rapport au gouvernement, 82 p.

Commissariat général du Plan (=CGP)-Groupe de projet Manon, (2005), « *Horizon 2020 : conflits d'usage dans les territoires, quel nouveau rôle pour l'État ?* », CGP (Commissariat général du Plan), 194 p.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (=CMED), (1987), « *Rapport Brundtland : Our Common Future* », Oxford, Oxford University Press.

Cyprès, (2002), « *Santé, bon air. Enquête sociologique sur les représentations de la relation Air-Santé de la population et des acteurs de la communication sur le pourtour de l'étang de Berre* », 175 p.

Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (=DATAR), (1993), « *L'aménagement du littoral* », Paris, La Documentation Française, 112 p.

DATAR (2004), « *Construire ensemble un développement équilibré du littoral* », La Paris, La Documentation Française, 157 p.

Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (=DIACT), Secrétariat Général de la Mer (=SGMer), (2006), « *Rapport français d'application de la Recommandation du parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe* », 87 p.

Déclaration de Rio, article 1, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 14/06/1992.

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, (2013), « *Etat de l'environnement industriel* », Marseille, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, 192 p.

DRIRE Provence-Alpes-Côte d'Azur, (1984), « *La lutte contre la pollution Industrielle dans le département des Bouches du Rhône : Bilan et perspectives en 1984* », Marseille, DRIRE Provence-Alpes-Côte d'Azur. 48 p.

DRIRE PACA, (2001), « *30 ans de concertation : le SPPPI* », 2001, Marseille.

FEMIP, (2008), « *Horizon 2020 - Elaboration of a Mediterranean Hot Spot Investment Programme (MeHP)* », final report, 198 p.

SPPPI PACA (2009), « *Étude sur les attentes des acteurs autres que la DRIRE dans le cadre de l'évolution du SPPPI PACA* », ID International, Rapport détaillé 15 janvier 2009.

Ifremer, (2015), « *Suivi estival des lagunes méditerranéennes françaises : Bilan des résultats 2014* ». Rapport RSL-17/2015, 85p.

INSTM, (1999), « *Programme national d'évaluation des ressources halieutiques* », Paris, INSTM, 40 p.

Institut d'économie quantitative (=IEQ), (1999), « *La compétitivité de l'économie tunisienne en chiffres* », Tunis, IEQ, ministère du Développement économique.

IEQ, (1999), « *Protection effective : Méthodologie et application à l'économie tunisienne* », Tunis, IEQ, ministère du Développement économique.

Institut National de la Statistique (=INS), (1995), « *Recensement général de la population et de l'habitat* », Tunis, INS.

INS, (1999), « *Enquête nationale sur l'emploi 1997* », Tunis, INS.

Institut de veille sanitaire, (2011), « *Pollution atmosphérique et hospitalisations pour pathologies cardio-vasculaires et respiratoires, et pour cancers dans le secteur de l'Étang de Berre, 2004-2007* », Saint-Maurice, 65 p.

Le journal de GIPREB, (2008), « *visions de l'étang* », n° 3, novembre, [En ligne :<http://www.etangdeberre.org>].

Mediterranean Hot Spot Investment Programme Project Preparation and Implementation Facility (=MeHSIP-PPIF), A TA operation funded by the European Union-FEMIP Support Fund, HORIZON 2020 (Investment Component/MeHSIP-PPIF), (2011), « *Dépollution intégrale du lac de Bizerte, rapport diagnostic, version finale* », Septembre 2011, 232p.

Mediterranean Hot Spot Investment Programme Project Preparation and Implementation Facility (=MeHSIP-PPIF), A TA operation funded by the European Union-FEMIP Support Fund, HORIZON 2020 (Investment Component/MeHSIP-PPIF), (2013), « *Dépollution intégrale du lac de Bizerte, études de faisabilité, version finale* », Septembre 2013, 228p.

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (1990), « *Gestion de l'environnement industriel* », actes de séminaire, Tunis, MEAT, GTZ.

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (1993), *Extrait des principaux textes réglementant l'environnement en Tunisie*, Tunis, ANPE.

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (1995), « *Étude de la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique en Tunisie* », Tunis, SIEE.

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (1995), « *Gestion des rejets hydriques industriels* », Tunis, IGIP, FIW.

Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, (1995), « *Programme d'action nationale de l'environnement et du développement durable pour le XXI<sup>e</sup> siècle, Agenda 21 National* », Tunis, MEAT, 244p.

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (1996), *Études d'impact sur l'environnement : l'expérience tunisienne*, Tunis, MEAT, GTZ.

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (1996), « *Les expériences méditerranéennes dans le traitement et l'élimination des eaux résiduaires des huileries d'olives* », Tunis, MEAT, GTZ.

Ministère de l'industrie, (1998), « *Le secteur des industries manufacturières : les exigences d'une meilleure compétitivité* », Tunis, PNUD/ONUDI.

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (1999), « *Inventaire des gaz à effets de serre en Tunisie (année 1994)* », Tunis, MEAT.

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (2000), « *Rapport annuel 1999* », Tunis, MEAT.

Naphtachimie, (1987), « *Naphtachimie. De l'histoire du site pétrochimique de Lavéra* », 1949-1987.

Observatoire régional d'épidémiologie, (1996), « *Enquête Panoxy-Berre* », 63 p.

Office National d'assainissement, Gestion des eaux usées industrielles en Tunisie (=ONAS), (1996), « *Étude sur la révision des normes des rejets hydriques industrielles, Première partie, Industrie textile et Industrie agroalimentaire* », Tunis, ONAS.

ONAS, (1997), « *Cadastre des rejets hydriques industriels* », Tunis, ONAS.

Organisation de coopération et de développement économique (=OCDE), (1993), « *Gestion des zones côtières, politiques intégrées* », Paris, OCDE, 142p.

OCDE, (1994), « *Méthodologie pour les examens de l'environnement et des échanges* », Paris, OCDE.

PAM/PNUE, (2006), « *Rapport de la deuxième réunion du groupe de travail d'experts désigné par les parties contractantes sur le projet de protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières* », Réunion de Loutraki (Grèce) 6-9 Septembre 2006, 19 p. + annexes.

Plan bleu, (2009), « *État de l'environnement et du développement durable en méditerranée* », résumé exécutif, Valbonne, Plan Bleu, 13p.

Plan Bleu, ACTeon, (2014), « *Étude exploratoire pour l'évaluation des coûts de la dégradation des écosystèmes marins méditerranéens* », Rapport Technique, Valbonne, Plan Bleu.

Plan Bleu, (2014), « *Analyse économique et sociale des usages des eaux côtières et marines méditerranéennes, Caractérisation et impacts des secteurs de la Pêche, de l'Aquaculture, du Tourisme et activités récréatives, du Transport maritime et de l'Extraction offshore du pétrole et du gaz* », Rapport Technique, Valbonne, Plan Bleu.

Plan Bleu, Tour du Valat, (2014), « *Services écologiques rendus par les zones humides en matière d'adaptation au changement climatique. Etat des lieux des connaissances et évaluation économique* », Rapport Technique, Valbonne, Plan Bleu.

Plan Bleu, (2015), « *Recommandations pour l'analyse économique et sociale des écosystèmes marins méditerranéens. Préparées pour les pays méditerranéens non membres de l'UE dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route EcAp du PAM* », Rapport Technique, Valbonne, Plan Bleu.

PNUE, (1995), « *Directives concernant la gestion intégrée des régions littorales, avec une référence particulière au bassin méditerranéen* », PNUE Rapports et études des Mers régionales No, 161, Split, PAP/CAR PAM-PNUE, 89p.

PNUE/FAO/OMS, (1996), « *Évaluation de l'état de l'eutrophisation en mer Méditerranée* », Rapports techniques du PAM, série n° 106, Athènes, PNUE.

PNUE/PAM/PAP, (2001), « *Principes de meilleures pratiques pour la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée* », Split, Programme d'Actions Prioritaires, 55p.

PNUE/PAM/MED POL, (2003), « *Riverine transport of water, sediments and pollutants to the Mediterranean Sea* », Rapports techniques du PAM, série n°141, Athènes, PNUE/PAM.

PNUE, (2005), « *Gestion des zones côtières en Tunisie* », Split, Centre d'activités Régionales pour le Programme d'actions Prioritaires, 44p.

PNUE/PAM, (1998), « *Océan 98* », *La Revue du Plan d'Action pour la Méditerranée (MEDONDES)*, n°37, numéro spécial.

PNUE/PAM, (2005), « *Stratégie méditerranéenne pour le développement durable* », Athènes, PNUE.

PNUE, (2006), « *L'avenir de l'environnement en Afrique, AEO 2 : Notre environnement, notre richesse* », PNUE mission n° DEW/0801/NA, Nairobi, PNUE.

PNUE/PAM-Plan Bleu, (2008), « *Les perspectives du Plan Bleu sur le développement durable en Méditerranée* », Athènes, PNUE/PAM.

PNUE/PAM-Plan Bleu, (2009), « *État de l'environnement et du développement en Méditerranée* », Rapport, Athènes, PNUE/PAM-Plan Bleu.

PNUE, (2010), « *Perspectives de l'environnement de la région arabe : l'environnement pour le développement et le bien-être humain* », Athènes, PNUE.

PNUE/PAM/MED POL, (2011), « *Releases, emissions and sources of pollutants in the Mediterranean region. An assessment of 2003-2008 trends* », Athènes, PNUE/PAM/MED POL.  
PNUE/ PAM(2012), « *Etat de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée* », Athènes  
PNUE/PAM-Convention de Barcelone.

PNUE/PAM, (2013), « *État de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée* », Athènes PNUE/PAM–Convention de Barcelone.

PNUE/PAM/MED POL, (2014), « *Mid-term evaluation of SAP/NAP implementation* », GT PNUE(DEPI)/ MED.393/Inf.3, Athènes,PNUE/PAM/MED POL.

PNUE/PAM, (2016), « *Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025* », Valbonne, Plan Bleu, Centre d'Activités Régionales.

Pôle relais lagunes méditerranéennes (2006), « *Recueil des bonnes pratiques environnementales en conchyliculture* », [En ligne :<http://www.pole-lagunes.org/ftp/recueil%20conch%20et%20env.pdf>].

Pôle relais lagunes méditerranéennes (2007), « *Vers une gestion intégrée des lagunes méditerranéennes* » Rapport en3 tomes :  
[http://www.polelagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome1\\_V2.pdf](http://www.polelagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome1_V2.pdf)  
[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome2\\_V2.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome2_V2.pdf)  
[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome3\\_V2.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome3_V2.pdf)

Pôle relais lagunes méditerranéennes (2008), « *Mieux gérer les lagunes méditerranéennes* », [En ligne : [http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/081010\\_PLClasseur\\_BAT.zip](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLClasseur_BAT.zip)].

Site Internet de ressources sur les lagunes méditerranéennes : [En ligne : <http://www.pole-lagunes.org/>].

Rapport d'activité du Centre d'Information pour la prévention des Risques Majeurs, Association agréée pour la protection de l'environnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, (2009), [En ligne : <http://www.cypres.org>].

SPPPI PACA, (2001), « *30 ans de concertation* », 174 p.

Tebodin B.V., (1998), « *Étude de la pollution industrielle en Tunisie, Résumé analytique* », Tunis, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

UNESCO, (1997), « *Guide méthodologique d'aide à la gestion intégrée de la zone côtière, Manuel et guides de la Commission Océanographique Intergouvernementale* », 36, Paris, 47 p.

UNESCO, (2001), « *Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières, guide méthodologique* », vol. 2, 57p. [En ligne :<http://developpementdurable.revues.org/index1523.html>].

Union Européenne (=UE), (1999), « *Vers une stratégie européenne d'Aménagement Intégré des Zones Côtières (AIZC). Principes généraux et options politiques* », Document de réflexion, 28 p. + Annexes.

UE, (2002), « *Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe* », *Journal Officiel des Communautés Européennes*, L 148/24, 6.06.2002, 4p.



UNESCO/Commission Océanographique Intergouvernementale (=COI), (2001), « *Des outils et des hommes pour une Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Guide méthodologique* ». Vol II. Coll. Manuels et Guides n°42, 64 p.

UNICEF, (2013), « *L'eau insalubre et le manque d'installations sanitaires et d'hygiène tuent de nombreux enfants chaque jour* », UNICEF, [En ligne : [http://www.unicef.org/french/media/media\\_68359.html](http://www.unicef.org/french/media/media_68359.html)].

Union pour la Méditerranée, (2013), « *Mise à jour des projets d'investissement prioritaires pour la protection de la Méditerranée contre la pollution* », Barcelone, UPM.

## Liste des tableaux

---

TABLEAU 1: LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES RAPPORTS A L'ESPACE DES DEUX TYPES D'ACTEURS .....	60
TABLEAU 2: SOLDE MIGRATOIRE ENTRE 2009 ET 2014 DE LA ZONE D'ETUDE .....	119
TABLEAU 3 : REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES DE 15 ANS ET PLUS PAR DELEGATION ET SECTEUR D'ACTIVITE (2014) .....	124
TABLEAU 4 : EMPLOI ET CHOMAGE DANS LES DELEGATIONS RIVERAINES DE LA LAGUNE DE BIZERTE (2014) ..	125
TABLEAU 5 : REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES DE 15 A 64 ANS PAR COMMUNE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITE (2014) .....	127
TABLEAU 6 : EMPLOI ET CHOMAGE DANS LES COMMUNES RIVERAINES DE L'ETANG DE BERRE (2014) .....	128
TABLEAU 7 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS AUX ABORDS DE LA LAGUNE DE BIZERTE .....	138
TABLEAU 8 : COMPARAISON SYNTHETIQUE ENTRE LES DEUX LAGUNES .....	142
TABLEAU 9: RECAPITULATIF DES DIFFERENTES DONNEES COLLECTEES .....	166
TABLEAU 10 : ÉVOLUTION DE L'ABATTEMENT MOYEN DES REJETS DANS L'EAU .....	256
TABLEAU 11 : ÉVOLUTION DES REJETS DANS L'EAU (SOURCE : SPPPI, 2001).....	256
TABLEAU 12 : GRILLE DE LECTURE DES CONFLITS D'USAGE LIES A L'ENVIRONNEMENT SUR LA LAGUNE DE BIZERTE.....	292
TABLEAU 13 : COMPARAISON ENTRE LES DEUX LAGUNES QUANT AUX CONFLITS D'USAGE LIES A LA POLLUTION DES EAUX ET A LA POLLUTION DE L'AIR.....	294
TABLEAU 14: DIFFERENTIATION DES CONFLITS ET RELATION A L'ESPACE SUR LES TERRAINS D'ÉTUDE.....	295
TABLEAU 15: ACTEURS DES CONFLITS ET PROCESSUS DE TERRITORIALITE SUR LA LAGUNE DE BIZERTE.....	324
TABLEAU 16 : TABLEAU COMPARATIF DES FORMES DE REGULATION SUR LES RIVES DE LA LAGUNE DE BIZERTE ET DE L'ETANG DE BERRE .....	357

## Liste des encadrés

---

ENCADRE 1: DEFINITION DU CONCEPT « ENVIRONNEMENT ».....	45
ENCADRE 2 : LITTORAL, UN CONCEPT AUX DEFINITIONS ET DELIMITATIONS MULTIPLES .....	72
ENCADRE 3: DEFINITION D'UN SYSTEME EN GEOGRAPHIE .....	80
ENCADRE 4 : LE SYSTEME LITTORAL D'APRES DES GEOGRAPHES DU LITTORAL.....	81
ENCADRE 5 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE VALEUR NOUVELLE ISSUE DE LA NEGOCIATION INTERNATIONALE .....	93
ENCADRE 6: LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES : DEFINITIONS .....	94
ENCADRE 7: CHRONOLOGIE DU PROGRAMME DE DEPOLLUTION DE LA LAGUNE DE BIZERTE.....	152
ENCADRE 8: PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ATSE, ASSOCIATION TUNISIENNE SANTE-ENVIRONNEMENT ....	178
ENCADRE 9: HISTOIRE DE L'OCCUPATION MILITAIRE DES ABORDS DE LA LAGUNE DE BIZERTE .....	179

## Liste des graphiques

---

GRAPHIQUE 1: L'ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE AUTOUR DE LA LAGUNE DE BIZERTE .....	115
GRAPHIQUE 2: LA POPULATION DES DELEGATIONS DE LA LAGUNE DE BIZERTE EN 2014 .....	115
GRAPHIQUE 3: L'ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE AUTOUR DE L'ÉTANG DE BERRE .....	119
GRAPHIQUE 4: LA POPULATION DES COMMUNES DE L'ÉTANG DE BERRE EN 2014.....	120
GRAPHIQUE 5 : REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES EN FONCTION DU SECTEUR D'ACTIVITE (2014).....	123
GRAPHIQUE 6: REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES EN FONCTION DU SECTEUR D'ACTIVITE SUR LES COMMUNES RIVERAINES DE L'ÉTANG DE BERRE (2014).....	125
GRAPHIQUE 7: TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL MOYEN DES POSTES SALARIES DANS 15 SECTEURS D'ACTIVITE ENTRE 2004 ET 2011.....	126
GRAPHIQUE 8 : ÉVOLUTION DE LA PECHE DANS LA LAGUNE DE BIZERTE .....	129
GRAPHIQUE 9: ÉVOLUTION DE LA POPULATION MARITIME OFFICIELLEMENT INSCRITE .....	130
GRAPHIQUE 10 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION CONCHYLICOLE DANS LA LAGUNE DE BIZERTE .....	132
GRAPHIQUE 11 : LES INFRACTIONS SUR LE DPM DE LA LAGUNE DE BIZERTE.....	193
GRAPHIQUE 12: LES INFRACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME .....	193
GRAPHIQUE 13 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DES PROCES-VERBAUX RELATIFS AUX CONSTRUCTIONS EN DUR SUR LE DPM.....	196
GRAPHIQUE 14 : NOMBRE DES INFRACTIONS LIEES A LA RESSOURCE MARINE.....	199
GRAPHIQUE 15: LES TYPES D'INFRACTIONS RELATIVES A LA RESSOURCE MARINE .....	200
GRAPHIQUE 16: LES ACTEURS MIS EN CAUSE LORS DES PROCES-VERBAUX .....	202
GRAPHIQUE 17: DISPOSITIONS PENALES DES CONFLITS D'USAGE RELATIFS A LA PECHE .....	202
GRAPHIQUE 18: LES TYPES D'INFRACTIONS RELATIVES A LA PECHE DES MOULES .....	203
GRAPHIQUE 19 : ÉVOLUTION DES INFRACTIONS LIEES AU RESPECT DES ZONES DE PECHE.....	207
GRAPHIQUE 20 : REPERAGE DES ACTEURS RESPONSABLES DES INFRACTIONS LIEES AU RESPECT .....	208
GRAPHIQUE 21 : REPARTITION SPATIALE DES INFRACTIONS .....	209
GRAPHIQUE 22: NOMBRE DES PROCES-VERBAUX LIES AUX REJETS DES EAUX INDUSTRIELLES POLLUEES DANS LA LAGUNE DE BIZERTE .....	227
GRAPHIQUE 23: LES INFRACTIONS RELATIVES A LA POLLUTION PAR LES EAUX USEES .....	238
GRAPHIQUE 24: LES INFRACTIONS RELATIVES A LA POLLUTION PAR LES DECHETS SOLIDES.....	266

## Liste des graphes

---

GRAPHE 1 : RESEAU D'ACTEURS DU CONFLIT RELATIF AUX CONSTRUCTIONS ILLEGALES.....	198
GRAPHE 2 : RESEAU DU CONFLIT RELATIF A LA CONCHYLICULTURE .....	205
GRAPHE 3 : RESEAU D'ACTEURS RELATIF A LA CONCHYLICULTURE .....	206
GRAPHE 4: RESEAU D'ACTEURS DU CONFLIT RELATIF AUX LIMITES DES EMPRISES MILITAIRES .....	210
GRAPHE 5: LE RESEAU D'ACTEURS DU CONFLIT LIE A LA POLLUTION INDUSTRIELLE .....	233
GRAPHE 6: RESEAU D'ACTEURS DU CONFLIT D'USAGE LIE AUX INTRANTS AGRICOLES .....	237
GRAPHE 7 : RESEAU D'ACTEURS DU CONFLIT D'USAGE LIE AUX EAUX USEES.....	240
GRAPHE 8 : RESEAU D'ACTEURS DU CONFLIT D'USAGE LIE AUX DEPOTOIRS SAUVAGES .....	264
GRAPHE 9: RESEAU D'ACTEURS DU CONFLIT D'USAGE LIE AUX DECHETS SOLIDES INDUSTRIELS .....	271
GRAPHE 10: RESEAU D'ACTEURS DU CONFLIT LIE AUX INDUSTRIES POLLUANTES .....	280
GRAPHE 11 : LA PERCEPTION DES ECHELONS TERRITORIAUX DANS LA GOUVERNANCE .....	355
GRAPHE 12 : LES ECHELLES DE GOUVERNANCE SUR LA LAGUNE DE BIZERTE ET L'ETANG DE BERRE .....	359

## Liste des figures

---

FIGURE 1: LA LAGUNE DE BIZERTE ET L'ÉTANG DE BERRE, DES CARACTERISTIQUES COMMUNES.....	20
FIGURE 2 : L'ARBORESCENCE DE LA THESE.....	28
FIGURE 3 : TYPOLOGIE DE CONFLITS SELON LES MOTIVATIONS.....	38
FIGURE 4: LE CONFLIT ENVIRONNEMENTAL : COMBINAISON DE QUATRE TYPOLOGIES DE CONFLITS.....	43
FIGURE 5 : LES JURIDICTIONS EN TUNISIE.....	48
FIGURE 6: PROCESSUS MENANT AU COMPORTEMENT DE L'ACTEUR D'APRES BAILLY (1977).....	62
FIGURE 7 : LES UNITES MORPHOLOGIQUES DE LA LAGUNE.....	74
FIGURE 8: LES TYPES LAGUNAIRES EN FONCTION DES FACTEURS HYDROLOGIQUES.....	75
FIGURE 9: LES TYPES DE LAGUNAIRES EN FONCTION DU PROCESSUS DE FORMATION.....	76
FIGURE 10: LES TYPES LAGUNAIRES EN FONCTION DES FACTEURS DYNAMIQUES ET ENERGETIQUES.....	77
FIGURE 11: LE SYSTEME LITTORAL.....	81
FIGURE 12 : LE SYSTEME ENVIRONNEMENTAL LITTORAL.....	81
FIGURE 13 : LE LITTORAL : SOCIO-ECOSYSTEME COMPLEXE.....	81
FIGURE 14: SCHEMA DES PRINCIPAUX TEXTES ET OUTILS DE LA GESTION DU LITTORAL EN TUNISIE.....	92
FIGURE 15 : LES GRANDES LIGNES DE LA GIZC TELLES QUE DEFINIES DANS LE CHAPITRE 17 DE L'AGENDA 21 ...	94
FIGURE 16 : ÉVOLUTION SPATIALE DE LA REGION DE L'ÉTANG DE BERRE.....	122
FIGURE 17 : REGRESSION DE L'INDUSTRIE DU SEL SUR LES RIVES DE L'ÉTANG DE BERRE.....	136
FIGURE 18: CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX STADES RELATIFS A L'ÉVOLUTION ECONOMIQUE ET LEGISLATIVE DE LA LAGUNE DE BIZERTE.....	145
FIGURE 19: CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX STADES RELATIFS A L'ÉVOLUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ÉTANG DE BERRE.....	146
FIGURE 20 : UN EMBOITEMENT DES ÉCHELLES DANS LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES IMPACTANT LES TERRITOIRES D'ÉTUDE.....	147
FIGURE 21: SCHEMA SIMPLIFIE DE LA STRUCTURE DE LA BASE DE DONNEES.....	167
FIGURE 22: ACTEURS POTENTIELS D'UN RESEAU DE GIZC.....	173
FIGURE 23 : LES ACTEURS DU LITTORAL DEFINIS PAR L'UNESCO.....	173
FIGURE 24: TYPOLOGIE DES RESSOURCES.....	182
FIGURE 25 : TYPOLOGIE DES USAGES.....	182
FIGURE 26 : TYPOLOGIE DES ACTEURS.....	183
FIGURE 27 : LE SYSTEME LAGUNAIRE.....	184
FIGURE 28 : LE PARCOURS D'UN CONTENTIEUX LIE A L'ENVIRONNEMENT EN JUSTICE JUDICIAIRE.....	192
FIGURE 29 : CHRONOLOGIE DES CONFLITS LIES A L'ENVIRONNEMENT SUR LES RIVES DE L'ÉTANG DE BERRE.....	245
FIGURE 30 : ÉVOLUTION DES REJETS INDUSTRIELS DANS L'EAU ENTRE 1972-1984.....	255
FIGURE 31 : CHRONOLOGIE DES CONFLITS LIES A L'ENVIRONNEMENT SUR LES RIVES DE L'ÉTANG DE BERRE.....	257
FIGURE 32 : SCHEMA CONCEPTUEL DE LA DECHARGE SAUVAGE.....	263
FIGURE 33 : RESEAU DE SURVEILLANCE DE LA POLLUTION DE L'AIR D'AIRFOBEP EN 1972.....	282
FIGURE 34 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PLAINTES LIEES AUX ODEURS.....	283
FIGURE 35 : RESEAU D'ACTEURS LORS DE LA GESTION D'UN RISQUE.....	284
FIGURE 36: CHRONOLOGIE DU CONFLIT PORTANT SUR LE PPRT DE LA RAFFINERIE TOTAL.....	288
FIGURE 37 : GRILLE D'INTERACTION SELON VALLEGA (1999).....	301

FIGURE 38 : GRILLE D'IMPACT DES POLLUTIONS.....	302
FIGURE 39 : LES CONFLITS D'USAGES ENTRE LES ACTIVITES AGRICOLES ET LE TOURISME SUR LE LITTORAL DES COTES D'ARMOR.....	302
FIGURE 40 : MODÉLE DES CONFLITS D'USAGE LIES À L'ENVIRONNEMENT EN LANGUEDOC-ROUSSILLON .....	304
FIGURE 41 : SYMBOLOGIE DES LIENS À L'ESPACE .....	304
FIGURE 42 :LEGENDE COMMUNE POUR TOUTES LES FIGURES.....	306
FIGURE 43 : CONFLIT D'USAGE LIE À L'ENVIRONNEMENT À BIZERTE NORD-SIDI AHMED .....	307
FIGURE 44 : CONFLIT D'USAGE LIE À L'ENVIRONNEMENT À ZARZOUNA.....	308
FIGURE 45 : CONFLIT D'USAGE LIE À L'ENVIRONNEMENT À MENZEL JEMIL-MENZEL ABDERRAHMEN.....	309
FIGURE 46 : CONFLIT D'USAGE LIE À L'ENVIRONNEMENT À MAGHRAOUA-JAOUADA .....	310
FIGURE 47: CONFLIT D'USAGE LIE À L'ENVIRONNEMENT À MENZEL BOURGUIBA .....	311
FIGURE 48: CONFLIT D'USAGE LIE À L'ENVIRONNEMENT À TINJA .....	312
FIGURE 49: CONFLIT D'USAGE LIE À L'ENVIRONNEMENT À LOUATA-FAROUA .....	313
FIGURE 50 : LES RESEAUX D'ACTEURS DANS LES COMMUNES URBAINES ET INDUSTRIELLES DE BIZERTE NORD/ZARZOUNA/MENZEL JEMIL-MENZEL ABDERRAHMEN/MENZEL BOURGUIBA/TINJA.....	315
FIGURE 51 : LES RESEAUX D'ACTEURS DANS LES COMMUNES AGRICOLES DE LOUATA-FAROUA ET JAOUADA-MAGHRAOUA.....	316
FIGURE 52: ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE DU SPPPI.....	329
FIGURE 53: SCHEMA GENERAL DES INTERVENTIONS PROPOSEES.....	342

## Liste des photographies

---

PHOTO 1 : L'ACTIVITE DE PECHE DANS LA LAGUNE .....	129
PHOTO 2 : LA CONCHYLICULTURE DANS LA LAGUNE .....	131
PHOTO 3: L'ACTIVITE DE PECHE DANS L'ETANG DE BERRE.....	134
PHOTO 4: LE PORT COMMERCIAL DE BIZERTE.....	139
PHOTO 5: LE PORT DE MENZEL BOURGUIBA .....	139
PHOTO 6 : LE SITE PETROCHIMIQUE DE LAVERA IMPLANTE A PROXIMITE DU PORT PETROLIER .....	140
PHOTOS 7 : CONSTRUCTIONS NON REGLEMENTAIRES SUR LE DPM.....	194
PHOTO 8 : EXTRACTION DU SABLE, TYPE D'INFRACTION SUR LE DPM DE LA LAGUNE .....	194
PHOTO 9 : ACCUMULATION DE DECHETS ET REJETS DES EAUX USEES DANS LA LAGUNE DE BIZERTE.....	214
PHOTO 10: REJETS HYDRIQUES INDUSTRIELS (PRES DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE A MENZEL BOURGUIBA) ..	216
PHOTO 11 : DES DECHETS SOLIDES INDUSTRIELS DANGEREUX .....	217
PHOTO 12: PHENOMENE D'EUTROPHISATION OBSERVE A MENZEL JEMIL ET A MENZEL BOURGUIBA .....	221
PHOTO 13: VISITE DU DG DE L'APAL.....	232
PHOTO 14: VISITE DU GOUVERNEUR DE LA VILLE .....	232
PHOTO15 : VISITE GUIDEE DES CHERCHEURS.....	235
PHOTO16 : PANNEAU DE SENSIBILISATION .....	235
PHOTO 17 : MANIFESTATION POUR LA FERMETURE DE L'USINE EDF .....	248
PHOTO 18: DEPOTOIR SAUVAGE PRES DE PLAGE RONDEAU.....	262
PHOTO 19: DEPOTOIR SAUVAGE A OUED GUININE .....	262
PHOTO 20: DEPOTOIR SAUVAGE À OUED TINJA .....	262
PHOTO 21: DEPOTOIR SAUVAGE À OUED HSSINE .....	262
PHOTO 22 : DEPOTOIR INDUSTRIEL À TINJA.....	263
PHOTO 23: VISITE DES REPRESENTANTS DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, UNION POUR LA MEDITERRANÉE, ONAS, ASSOCIATION ATSE .....	268
PHOTO 24 : 1 <sup>ERE</sup> MANIFESTATION AU PORT DE MENZEL BOURGUIBA CONTRE LE CHARBON PETROLIER .....	269
PHOTO 25 : 2 <sup>EME</sup> MANIFESTATION EN CENTRE VILLE CONTRE LE CHARBON PETROLIER .....	269
PHOTO 26: EFFLUENTS ATMOSPHERIQUES DE L'USINE SIDERURGIQUE A MENZEL BOURGUIBA.....	274
PHOTO 27 : EFFLUENTS ATMOSPHERIQUES DE L'USINE DE SUCRE A BIZERTE.....	274
PHOTO 28 : MANIFESTATION DEVANT LA RAFFINERIE DE PROVENCE LE 18 JUIN 2010.....	286
PHOTO 29 : MANIFESTATION AU ROND-POINT DE TOTAL LA MEDELE 24NOVEMBRE 2012 .....	287
PHOTO 30 : RUPTURE DU JEUNE AU BORD DE LA LAGUNE DE BIZERTE.....	320
PHOTO 31 : SIGNES D'APPROPRIATION : CABANES DE PECHEURS, PIQUET, PORTE. ....	320
PHOTO 32 : PANNEAU D'INTERDICTION ET CLOTURE POUR LES ZONES MILITAIRES .....	321
PHOTO 33: PANNEAU ET SEANCE DE SENSIBILISATION REALISÉS PAR L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE .....	322



## Liste des cartes

---

CARTE 1: LES DÉLÉGATIONS RIVERAINES DE LA LAGUNE DE BIZERTE.....	95
CARTE 2: LES COMMUNES RIVERAINES DE L'ÉTANG DE BERRE .....	96
CARTE 3: ÉVOLUTION SPATIALE DU POURTOUR DE LA LAGUNE DE BIZERTE ENTRE 1895-2014.....	118
CARTE 4 : LES PRINCIPALES INSTALLATIONS MILITAIRES AUX ABORDS DE LA LAGUNE DE BIZERTE AU DEBUT DU XXE SIECLE. ....	180
CARTE 5 : LES GRANDS ENSEMBLES CONSTITUANT LA BASE STRATÉGIQUE DE BIZERTE AU DEBUT DU XXE SIECLE .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
CARTE 6 : LOCALISATION DES INFRACTIONS RELATIVES AU DPM .....	195
CARTE 7: LOCALISATION DES INFRACTIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS EN DUR SUR LE DPM .....	197
CARTE 8 : LOCALISATION DES INFRACTIONS RELATIVES A LA RESSOURCE MARINE .....	201
CARTE 9 : LOCALISATION DES INFRACTIONS RELATIVES A LA PECHE DES MOULES.....	204
CARTE 10 : CARTES DE LA REPARTITION DES PESTICIDES ET DES FERTILISANTS SUR LES ABORDS DE LA LAGUNE DE BIZERTE.....	219
CARTE 11 : DECOUPAGE DE LA ZONE D'ÉTUDE, LA LAGUNE DE BIZERTE .....	306
CARTE 12: CARACTERISATION DES ESPACES.....	314

## Liste des annexes

---

ANNEXE 1- LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES .....	423
ANNEXE 2- DEPOUILLEMENT DE LA PRESSE REGIONALE ET NATIONALE .....	429
ANNEXE 3 - DEPOUILLEMENT DU CONTENTIEUX.....	431
ANNEXE 4- GRILLE DE LECTURE.....	432

## Annexe 1- Liste des personnes interviewées

La lagune de Bizerte				
Les acteurs gérant ou administrant le littoral				
Nom/Initiales	Fonction	Lieu/ modalité	Date	Durée
R.Rekik	Juge au tribunal administratif	Tunis	10/02/2011	0h20
X <sup>74</sup>	Ministère de l'Environnement	Tunis	30/3/2011	1h25
S. Kaâbi	Directeur de suivi des milieux environnementaux à l'ANPE	Tunis	12/05/2011	0h45
H. Rhili	Directeur du suivi et du contrôle des activités polluantes à l'ANPE	Tunis	13/05/2011	0h35
B.Béjaoui	Chercheur à l'Institut national des sciences et techniques de la mer (INSTM)	mail	2012	----
X <sup>75</sup>	Expert à l'ANPE	Bizerte	3/02/2012	1h20
A. Labidi	Responsable à l'APIP	Zarzouna	05/03/2012	0h35
N. Abidi	Chargée des affaires des pêcheurs à l'APIP	Zarzouna	12/03/2012	1h15
H.Gafsi	Directeur chargé de la gestion intégrée du littoral	Tunis	03/04/2012	1h10
J. Khédhiri	Responsable à l'ANPE	Tunis	11/05/2012	0h35
K.Mechergui	Service de production animale a CRDA	Bizerte	16/05/2012	0h40
X <sup>76</sup>	Sous-directeur au ministère de l'Environnement	Tunis	11/06/2012	1h00
H.Hnen	Garde plage à l'APAL	MI Bourguiba	27/9/2012	0h35
A. Annabi	Greffier au tribunal de première instance de Bizerte	Bizerte	9/11/2012	0h20
N. Anen	Greffier au sein du tribunal de Menzel Bourguiba	MI Bourguiba	10/12/2012	0h35
A.Abdejlil	Responsable à l'ONAS	Bizerte	15/01/2013	0h40
A. Ben mohra	Directeur d'aménagement à la direction régionale de	Bizerte	22/01/2013	1h50

<sup>74</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>75</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>76</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

	l'équipement de Bizerte			
F.Bellouza	Chargé des services juridiques au sein de l'ANPE	Tunis	30/1/2013	0h40
N. Bahri	Responsable à la direction de contrôle : chargé du service de pollution hydrique au sein de l'ANPE	Tunis	05/02/2013	0h25
k. Attig	Responsable au Ministère de l'environnement	Tunis	19/02/2013	0h40
M.Kaâbi	Responsable de la pollution atmosphérique à l'ANPE	Tunis	07/05/2013	0h50
A. Azzouz	Responsable des déchets à l'ANGed	Tunis	10/06/2013	0h45
N. Ben Mbarek	Sous-directeur à l'ANPE chargée du projet Ecosystèmes naturels	Tunis	17/07/2013	1h00
M.Hanach	Service de production végétale à CRDA	Bizerte	09/08/2013	1h00
M.Taieb	Chargé de coordination avec ministère de l'environnement au CRDA	Bizerte	12/08/2013	0h40
X <sup>77</sup>	Garde plage à l'APAL	MI Jemil	16/08/2013	1h40
B. Arfaoui	Directeur régional de l'APAL de Bizerte	Bizerte	11/12/2013	0h55
L. Khadhraoui	Responsable au CITET	Tunis	10/02/2014	0h25
A. Ben Arab	Responsable chargé du service DPM à l'APAL	Tunis	20/02/2014	0h35
S. Hajji	Chargé du comité du pilotage	Bizerte	13/03/2014	0h35
D. Gharbi	Chargé du projet du lac	Tunis	28/01/2015	1h00
X <sup>78</sup>	Juge	Tunis	13/03/2015	0h45
J. Belhédi	Aménageur urbain	Bizerte	10/06/2016	1h30
X <sup>79</sup>	Responsable à la direction de l'écologie et de protection de l'environnement au ministère de l'Environnement	Tunis	02/02/2017	0h25
B. Yahya	Sous- directeur assistance des communes à l'ANGed	Tunis	20/02/2017	0h35
A. Soudani	Responsable chargée du suivi de la qualité de l'air à l'ANPE	Tunis	22/02/2017	1h15
A. Zouraghi	Responsable chargé des déchets dangereux à l'ANGed	Tunis	08/03/2017	0h45

<sup>77</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>78</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>79</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<b>Représentants des collectivités territoriales</b>				
M.A. Boughrara	Administratif chargé de coordination entre les services concernés par le programme européen de dépollution de la lagune au Gouvernorat de Bizerte	Bizerte	28/11/2016	0h30
J. Amemri	Responsable chargé de coordination entre les acteurs privés concernés par le programme européen de dépollution de la lagune au Gouvernorat de Bizerte	Bizerte	05/01/2017	0h40
<b>Les enseignants-chercheurs et le monde de la recherche</b>				
S. Zoghlami	Professeur	Tunis	11/02/2015	0h30
H. Bousdira	Chercheur	Tunis	02/11/2016	1h00
M. Boughaleb	Chercheur	Bizerte	05/01/2017	1h40
H. Bousseta	Chercheur	Bizerte	17/04/2017	1H25
<b>Les acteurs du monde industriel</b>				
A.Neffati	Chargé de l'environnement à la CMRT	Menzel Bourguiba	27/04/2011	1h20
R.Boughanmi	Responsable à la cimenterie, service maintenance	Bizerte	12/06/2012	1h50
M. Hamdi	Responsable chargé de protection de l'environnement à El Fouledh	Entretien téléphonique	12/09/2013	0h20
X <sup>80</sup>	Propriétaire d'une usine électronique	Bizerte	15/02/2014	0h30
X <sup>81</sup>	Responsable des ressources humaines au sein d'une industrie métallurgique	Menzel Bourguiba	29/04/2014	1h00
X <sup>82</sup>	Responsable des ressources humaines dans une usine	Bizerte	15/7/2014	1h35

<sup>80</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>81</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>82</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

	de traitement des lubrifiants			
X <sup>83</sup>	Responsable de production dans une industrie électronique	Menzel Jemil	09/03/2015	1h15
N. Yahya	Responsable des ressources humaines dans une usine électronique	Bizerte	07/04/2015	0h20
X <sup>84</sup>	Propriétaire d'une industrie de céramique	Menzel Jemil	20/02/2016	0h30
X <sup>85</sup>	Responsable de production dans une industrie agro-alimentaire	Menzel Jemil	09/03/2016	1h15
X <sup>86</sup>	Propriétaire d'une industrie de textile	Bizerte	02/05/2016	0h35
A. Boufahja	Salarié de l'industrie sidérurgique	Menzel Bourguiba	12/10/2016	0h25
X <sup>87</sup>	Propriétaire d'une usine de fabrication de matériaux de peinture	Entretien téléphonique	10/11/2016	0h25
N. Hedhli	Salarié de l'industrie de raffinage	Bizerte	04/03/2017	0h45
X <sup>88</sup>	Propriétaire d'une industrie de cuir	Bizerte	27/03/2017	0h40
X <sup>89</sup>	Syndicats des salariés de l'industrie	Bizerte	18/04/2017	0h40
X <sup>90</sup>	Syndicats des professionnels de l'industrie	Menzel Bourguiba	15/04/2017	1h10
X <sup>91</sup>	Représentant du Ministère de l'industrie	Tunis	20/04/2017	1h10
<b>Les acteurs résidant, fréquentant et « défendant » le littoral</b>				
B.Ben jbbara	Randonneur	Menzel Bourguiba	06/7/2011	1h00
J.Mastouri	Résident	Zarzouna	02/09/2011	0h50
L. Mbrak	Membre au sein d'une	Menzel	10/09/2011	0h50

<sup>83</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>84</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>85</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>86</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>87</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>88</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>89</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>90</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>91</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

	association ATSE	Bourguiba		
B.Jemâ	Président de l'association ATSE	Menzel Bourguiba	01/03/2012	1h55
A.Hichri	Membre de l'association ATSE	Menzel Bourguiba	20/03/2012	1h00
K.Moujahed	résident	Menzel Bourguiba	07/07/2012	0h40
N.habib	résident	Bizerte	21/11/2012	0h40
N. Bouraoui Mounastiri	Présidente de l'association APEDD	Bizerte	20/09/2013	1H30
J.Ayari	Résident	Guengla	26/09/2013	0h55
H.Amdouni	Membre de l'association ATSE	Menzel Bourguiba	10/10/2013	1h20
B.Chaouach	Résident	La pêcheurie	22/10/2013	1h35
A.Mihoub	Résident	Menzel Abderrahmen	25/06/2014	1h15
I. Fatnassi	Randonneur	Menzel Bourguiba	20/7/2014	0h25
F.Ghrab	Avocat	Bizerte	09/09/2014	1h35
M.Soltani	Résident	Menzel Jemil	20/02/2015	1h00
S.Yahya	Avocat	Tunis	15/04/2015	1h50
F.Ben Hamouda	Journaliste	Bizerte	08/08/2015	1h10
T. M'hamed	Journaliste	Bizerte	22/10/2016	1h00
<b>Les acteurs du domaine agricole et de la pêche</b>				
R.Khanoussi	Pêcheur	Menzel Abderrahmen	23/04/2011	0h40
H.Gouider	Agriculteur	Jouaouada	03/05/2012	1h40
K.Ferchichi	Pêcheur	Maghraoua	19/06/2012	0h30
S. Mesaidi	Agriculteur	Faroua	09/07/2012	1h25
L.Mchirgui	Agriculteur	Maghraoua	12/01/2013	0h35
A. Sahbani	URAP : Union régionale d'agriculture et de pêche	Bizerte	24/1/2013	0h20
B. Tijani	ULAP : Union locale d'agriculture et de pêche	Bizerte	25/1/2013	0h45
H.Kalboussi	Pecheur	Bizerte	16/05/2013	1h00
H. Bouchenni	conchyliculteur	Jouaouda	03/04/2014	1h15
M.Lamine	Pêcheur	Menzel Abderahmen	13/08/2014	0h45
F. Methlouthi	Pêcheur	Menzel Bourguiba	10/10/2014	1h30
I.Hajji	Pêcheur	Guengla	25/02/2015	1h10
M. Mhenni	le président local des Pêches et d'Agriculture	Bizerte	04/03/2015	1h10

N.Trad	Propriétaire d'un parc conchylicole	Menzel Jemil	30/09/2015	0h45
<b>Les experts nationaux et internationaux</b>				
X <sup>92</sup>	Expert national	Bizerte	20/09/2014	1H20
X <sup>93</sup>	Expert national	Bizerte	10/10/2014	1h10
X <sup>94</sup>	Expert international	Bizerte	24/10/2014	1h00

<b>L'étang de Berre</b>				
Nom/Initiales	Fonction	Lieu/modalité	Date	Durée
N.Gérard	Professeur	Aix	21/11/2011	0h35
E.Pourtain	Responsable risques technologiques au Cyprès	Martigues	23/11/2011	1h00
A.Allouche	Doctorant en sociologie	Aix	24/11/2011	1h35
G.Thebault	Responsable service risques majeurs à la mairie de Fos-sur-mer	mail	2013	----
S.Meule	Enseignant-chercheur Responsable au Gipreb (comité scientifique)	Berre	28/05/2014	1h00
B.Niccolini	Président de l'Association ASEB : Association Sauvegardel'étang de Berre	Martigues	30/05/2014	1h50
Boullern	Responsable du service écologie et risques à Martigues	Martigues	04/06/2014	0h50
P.Parenti	Ancien responsable du service municipal et membre de l'association ASEB : Association Sauvegardede l'étang de Berre	Martigues	06/06/2014	1h20

<sup>92</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>93</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.

<sup>94</sup> Personne enquêtée n'ayant pas souhaité apparaître dans la thèse.



## Annexe 2- Dépouillement de la presse régionale et nationale

---- Tableau récapitulatif des articles de presse recensés

Articles de presse		
Année	Nombre	
	La presse régionale	La presse nationale
1995	2	4
1996	2	6
1997	2	6
1998	2	8
1999	2	5
2000	2	7
2001	3	7
2002	3	6
2003	1	3
2004	1	8
2005	1	9
2006	1	6
2007	1	5
2008	1	7
2009	1	5
2010	1	8
2011	0	2
2012	0	19
2013	0	18
2014	0	15
2015	0	21
2016	0	4
Total	26	179
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	

## ---- Tableau type de méthode de dépouillement utilisée

<b>Date de parution</b>	21 septembre 2011	Localisation dans le journal : <i>Chourouk</i>
<b>Titre</b>	Bizerte : des manifestations contre l'aménagement d'une zone industrielle sur les berges de la lagune de Bizerte	
<b>Résumé de l'article</b>	Le projet d'aménagement d'une nouvelle zone industrielle à Menzel Jemil sur les berges de la lagune a commencé depuis des semaines. Des manifestations sont organisées par un ensemble d'acteurs. Une réunion à la commune de Menzel Jemil en présence de plusieurs représentants (pêcheurs, agriculteurs, représentant de la mairie, union d'agriculture et de pêche, association environnementale, etc.) a fait l'objet d'une séance de communication des effets et des impacts négatifs sur le système écologique de la lagune. Des dégradations de l'environnement sont causées par les industries polluantes. Des mécontentements qui ont été traduits sous la forme d'une pétition qui a été signée par 27 présents et qui sera transmise aux institutions compétentes afin de prendre des mesures de prévention et de lutte.	
<b>Source du conflit</b>	La pollution des industries et les rejets des contaminants Des impacts négatifs sur les métiers de la mer Des perturbations et des dégradations de l'environnement	
<b>Acteurs concernés</b>	Association environnementale-Comité du protection de la révolution-pêcheurs-conchyliculteurs-agriculteurs-représentant du l'Union d'agriculture et de pêche	
<b>Argument utilisé</b>	Pollution hydrique-versement des déchets solides- Risque d'atteinte du contexte socio-économique de la lagune	
<b>Mode d'opposition</b>	Manifestation devant la zone industrielle	
<b>Localisation géographique du conflit</b>	Menzel Jemil –Route nationale 8	
<b>Mode de régulation</b>	Concertation et table ronde à la mairie de Menzel Jemil. Rédaction et signature d'un procès-verbal envoyé aux collectivités territoriales	

## Annexe 3 - Dépouillement du contentieux

### ---- Tableau récapitulatif du contentieux recensé

Contentieux judiciaire des tribunaux et infractions relevées par les agents assermentés	
Année	Nombre
1985	1
1986	0
1987	1
1988	2
1989	9
1990	12
1991	10
1992	14
1993	15
1994	21
1995	31
1996	39
1997	26
1998	88
1999	55
2000	19
2001	51
2002	26
2003	35
2004	44
2005	74
2006	46
2007	65
2008	47
2009	43
2010	58
2011	14
2012	32
2013	71
2014	84
2015	100
2016	124
<b>TOTAL</b>	<b>1257</b>

## Annexe 4- Grille de lecture

**Bizerte nord-Sidi Ahmed : principale agglomération au Nord du goulet de Bizerte, marquée par les fonctions militaires, industrielles et portuaires**

Ressource en jeu	Protection de la faune et de la flore	Qualité de l'eau et gestion des déchets	Qualité de l'air et protection de l'atmosphère
Espace support	Eau	La côte L'eau	Les agglomérations riveraines
Nouvel aménagement ou infrastructure ?	Projet de construction d'un nouveau pont fixe reliant Bizerte à Zarzouna		
Acteurs plaignant victime de nuisance	Population vivant de la mer	L'association Population vivant de la mer La population riveraine	L'association La population riveraine
Motifs du conflit	Non-respect de la réglementation Atteinte à la ressource Appropriation spatiale	Pollution Atteinte à l'écosystème	Pollution Nuisance
Acteur responsable de la nuisance	Industries Les agriculteurs Les militaires	Industries Les agglomérations riveraines Les agriculteurs	Industries
Manifestation du conflit	Recours en justice	Recours en justice Manifestation	Médiatisation (la presse, la radio)
Mode de régulation	Régularisation administrative	Voie juridique	Néant
Acteur et échelle de la régulation	Locale Les collectivités territoriales	locale Les collectivités territoriales	Locale Les collectivités territoriales

**Zarzouna : au Sud-Est du goulet de Bizerte, une ville-pont marquée par l'industrie (STIR et SOTULUB)**

<b>Ressource en jeu</b>	<b>Protection de la faune et de la flore</b>	<b>Qualité de l'eau et gestion des déchets</b>	<b>Qualité de l'air et protection de l'atmosphère</b>
<b>Espace support</b>	DPM L'eau	La côte L'eau	Les agglomérations riveraines
<b>Nouvel aménagement ou infrastructure ?</b>	Réalisation d'un nouveau pont reliant Bizerte à Zarzouna		
<b>Acteurs plaignant victime de nuisance</b>	Les pêcheurs	Les pêcheurs Association	La population riveraine
<b>Motifs du conflit</b>	Non-respect de la réglementation Atteinte à la ressource	Pollution Atteinte à l'écosystème	Pollution Nuisance
<b>Acteur responsable de la nuisance</b>	Industries	Industries	Industries
<b>Manifestation du conflit</b>	Recours en justice	Recours en justice Manifestation	Néant
<b>Mode de régulation</b>	Régularisation administrative	Voie juridique	Néant
<b>Acteur et échelle de la régulation</b>	Echelle du gouvernorat /échelle Communale Les collectivités territoriales	Echelle du gouvernorat /échelle Communale Les collectivités territoriales	Néant

**Menzel Abderrahmen-Menzel Jemil : principal port de pêche au nord de la lagune, le rivage est gagné par la pollution urbaine et industrielle**

Ressource en jeu	Protection de la faune et de la flore	Qualité de l'eau et gestion des déchets	Qualité de l'air et protection de l'atmosphère
Espace support	DPM L'eau	La côte L'eau	-----
Nouvel aménagement ou infrastructure ?	Réhabilitation de la zone industrielle à Menzel Jemil (24 Hect) est achevée		
Acteurs plaignant victime de nuisance	Population vivant de la mer	Population vivant de la mer La population riveraine	La population riveraine
Motifs du conflit	Non-respect de la réglementation Atteinte à la ressource	Pollution Atteinte à l'écosystème	Pollution Nuisance
Acteur responsable de la nuisance	Industries Les agriculteurs Les militaires	Industries Les agglomérations riveraines	Industries
Manifestation du conflit	Recours en justice	Recours en justice Manifestation	Néant
Mode de régulation	Régularisation administrative	Voie juridique	Néant
Acteur et échelle de la régulation	Communale Les collectivités territoriales	Communale Les collectivités territoriales	Néant

## Maghraoua-Jaouada : un espace marqué par l'agriculture et la pollution agricole sur la rive Est de la lagune

Ressource en jeu	Protection de la faune et de la flore	Qualité de l'eau et gestion des déchets	Qualité de l'air et protection de l'atmosphère
Espace support	DPM L'eau	La côte L'eau	-----
Nouvel aménagement ou infrastructure ?	Néant		
Acteurs plaignant victime de nuisance	Population vivant de la mer association	Population vivant de la mer Association	Néant
Motifs du conflit	Non-respect de la réglementation Atteinte à la ressource	Pollution Atteinte à l'écosystème	Néant
Acteur responsable de la nuisance	<b>Les agriculteurs</b>	Les agglomérations riveraines <b>Les agriculteurs,</b>	Néant
Manifestation du conflit	Manifestation	Manifestation	Néant
Mode de régulation	Régularisation administrative	sensibilisation	Néant
Acteur et échelle de la régulation	Communale Les collectivités territoriales	Communale Les collectivités territoriales	Néant

**Menzel-Bourguiba : sur la rive Sud de la lagune l'ancienne Ferryville s'est fortement urbanisée et industrialisée (usine l'El Fouledh)**

<b>Ressource en jeu</b>	<b>Protection de la faune et de la flore</b>	<b>Qualité de l'eau et gestion des déchets</b>	<b>Qualité de l'air et protection de l'atmosphère</b>
<b>Espace support</b>	DPM L'eau	La côte L'eau	Les agglomérations riveraines
<b>Nouvel aménagement ou infrastructure ?</b>	Révision du plan d'aménagement de la ville de Menzel Bourguiba		
<b>Acteurs plaignant victime de nuisance</b>	Pêcheurs L'association	Pêcheurs La population riveraine L'association	La population riveraine
<b>Motifs du conflit</b>	Non-respect de la réglementation Atteinte à la ressource	Pollution Atteinte à l'écosystème	Pollution Nuisance
<b>Acteur responsable de la nuisance</b>	<b>Industries</b> agriculteurs	<b>Industries</b> Les agglomérations riveraines	<b>Industries</b>
<b>Manifestation du conflit</b>	Recours en justice	Recours en justice Manifestation	Médiatisation
<b>Mode de régulation</b>	Régularisation administrative	Voie juridique	Néant
<b>Acteur et échelle de la régulation</b>	Gouvernorat, Commune Les collectivités territoriales : APAL	Gouvernorat, Commune Les collectivités territoriales : ANPE, ANGED.	Néant



**Au Sud-Est de la lagune entre les lacs d'Ichkeul et de Bizerte, Tinja connaît une dégradation du DPM et une pollution urbaine et agricole**

Ressource en jeu	Protection de la faune et de la flore	Qualité de l'eau et gestion des déchets	Qualité de l'air et protection de l'atmosphère
Espace support	DPM L'eau	La côte L'eau	Néant
Nouvel aménagement ou infrastructure ?	Néant		
Acteurs plaignant victime de nuisance	Population vivant de la mer	Population vivant de la mer La population riveraine	Néant
Motifs du conflit	Non-respect de la réglementation Atteinte à la ressource	Pollution Atteinte à l'écosystème	Néant
Acteur responsable de la nuisance	<b>Industries</b> Les agriculteurs	<b>Industries</b> Les agglomérations riveraines Les agriculteurs	Néant
Manifestation du conflit	Recours en justice	Recours en justice Manifestation	Néant
Mode de régulation	Régularisation administrative	Voie juridique	Néant
Acteur et échelle de la régulation	Communale Les collectivités territoriales	Communale Les collectivités territoriales	Néant

## Louata- Faroua dominées par les tensions entre agriculteurs et pêcheurs à l'Ouest de la lagune

Ressource en jeu	Protection de la faune et de la flore	Qualité de l'eau et gestion des déchets	Qualité de l'air et protection de l'atmosphère
Espace support	L'eau	La côte L'eau	Néant
Nouvel aménagement ou infrastructure ?	Néant		
Acteurs plaignant victime de nuisance	Les pêcheurs	Les pêcheurs La population riveraine	Néant
Motifs du conflit	Non-respect de la réglementation Atteinte à la ressource	Pollution Atteinte à l'écosystème	Néant
Acteur responsable de la nuisance	Les agriculteurs	Les agglomérations riveraines Les agriculteurs	Néant
Manifestation du conflit	Manifestation	Manifestation	Néant
Mode de régulation	Néant	Sensibilisation	Néant
Acteur et échelle de la régulation	Gouvernorat/commune Les collectivités territoriales	Gouvernorat/commune les collectivités territoriales	Néant

# Table des matières

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>TABLE DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>10</b>
Les conflits d'usage liés à l'environnement .....	12
Conflits environnementaux et dimension territoriale .....	14
L'apport d'une étude des réseaux d'acteurs .....	15
La gouvernance environnementale .....	16
La question du littoral et des lagunes méditerranéennes : des espaces soumis à des formes multiples d'anthropisation .....	17
Le choix des terrains : la lagune de Bizerte et l'étang de Berre sous la pression des agglomérations de Tunis et Marseille .....	19
Motivations et contexte de la recherche : suivre le processus de pollution, de dépollution et d'aménagement de la lagune de Bizerte.....	21
Une géographie sociale des conflits d'usage liés à l'environnement.....	22
Questions et hypothèses de recherche .....	23
Démarche méthodologique.....	24
Plan de la thèse.....	26
<b>PREMIÈRE PARTIE : .....</b>	<b>30</b>
<b>PROBLEMATIQUE ET CONCEPTS CLÉS :CONFLICTUALITÉS ET RÉSEAUX D'ACTEURS EN MILIEU LAGUNAIRE .....</b>	<b>30</b>
<i>Introduction de la première partie.....</i>	<i>31</i>
<b><i>Chapitre -1- Éléments de définition des conflits d'usage liés à l'environnement .....</i></b>	<b><i>33</i></b>
1.Conflictualité et conflits dans les sciences sociales .....	34
1.1. Le conflit : une approche fondatrice en sciences sociales .....	34
1.2. La notion de conflit en géographie.....	37
2.Conflit environnemental et conflit d'usage .....	39
2.1. Conflits d'usage et compétition pour l'espace .....	40
2.2. L'environnement source de conflits .....	41
2.3. La nuisance et la pollution avérée ou potentielle .....	46
2.4. Participer à la décision publique.....	47
3. La régulation des conflits .....	48
3.1. Le mode de régulation juridique, l'exemple du contentieux.....	48
3.2. Le mode alternatif de régulation et la médiation.....	50
Conclusion.....	52
<b><i>Chapitre -2- Une approche par les acteurs et les réseaux d'acteurs.....</i></b>	<b><i>54</i></b>
1.Le concept d'acteur .....	55
1.1.Distinction entre agent et acteur .....	55
1.2.Des acteurs individuels ou collectifs.....	56
1.3.L'acteur en géographie.....	57
1.3.1.La place et le rôle des acteurs dans la formation des espaces géographiques .....	58
1.3.2.Acteurs endogènes et exogènes .....	60
2.Les réseaux d'acteurs sociaux en géographie.....	64
2.1.Le concept de réseau et sa place en géographie.....	64
2.2.Les réseaux d'acteurs sociaux : un concept retenu pour une étude du système lagunaire .....	66
Conclusion.....	68
<b><i>Chapitre -3- Milieu lagunaire et gouvernance environnementale .....</i></b>	<b><i>70</i></b>
1. Le milieu lagunaire et sa terminologie.....	74
1.1. Définition et classification des lagunes.....	74
1.2. Risques environnementaux et anthropisation des lagunes.....	78

1.3. La lagune comme système .....	79
2. Gérer les conflits d'usage : les enjeux d'une bonne gouvernance .....	82
2.1. La gouvernance : approche fondatrice en sciences sociales .....	83
2.1.1. La gouvernance : un concept polysémique .....	83
2.1.2. La gouvernance : un concept approprié par les géographes .....	84
2.2. Gouvernance environnementale et participation citoyenne .....	86
2.2.1. La gouvernance du littoral : outil du développement durable .....	88
2.2.2. Les enjeux de la gouvernance du littoral : Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) .....	90
Conclusion .....	97
<i>Conclusion de la première partie</i> .....	98
<b>DEUXIÈME PARTIE : .....</b>	<b>100</b>
<b>TERRAINS D'OBSERVATION ET MÉTHODOLOGIES D'INVESTIGATION .....</b>	<b>100</b>
<i>Introduction de la deuxième partie</i> .....	101
<b>Chapitre -4- Analyse comparative des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre : dynamiques socio-économiques et cadres d'action en Méditerranée</b> .....	<b>102</b>
1. Le contexte d'urbanisation et d'anthropisation des littoraux méditerranéens .....	103
1.1. Croissance démographique, urbanisation et densification des littoraux méditerranéens .....	103
1.2. Le développement des espaces portuaires et industriels méditerranéens .....	106
1.3. Pollutions et dégradations des milieux littoraux méditerranéens .....	108
2. Le cas des lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre .....	111
2.1. De vastes milieux lagunaires originaux .....	111
2.2. Des espaces soumis à de fortes mutations démographiques et spatiales .....	114
2.2.1. Population et mouvements migratoires .....	114
2.2.2. L'emploi et la répartition des actifs .....	123
2.3. Les mutations des activités économiques .....	128
2.3.1. Les activités lagunaires : pêche et aquaculture .....	128
2.3.2. Des activités agricoles .....	134
2.3.3. Des activités industrielles et portuaires .....	137
2.4. L'évolution du cadre législatif des deux lagunes .....	143
2.4.1. Le contexte législatif tunisien et la lagune de Bizerte .....	143
2.4.2. Le contexte législatif français et les rives de l'étang de Berre .....	143
3. Emboîtement d'échelles et cadres d'action en Méditerranée .....	147
3.1. L'échelle internationale : le développement durable, une valeur nouvelle entre environnement et développement .....	147
3.2. L'échelle macro-régionale et la politique environnementale en Méditerranée .....	150
Conclusion .....	153
<b>Chapitre -5- Approche méthodologique de la conflictualité et des jeux d'acteurs</b> .....	<b>155</b>
1. Repérage des conflits d'usage .....	156
1.1. Sources et inventaire des conflits sur la lagune de Bizerte .....	156
1.1.1. Dépouillement de la presse régionale et nationale .....	157
1.1.2. Les entretiens semi-directifs .....	158
1.1.3. Analyse du contentieux .....	161
a. Analyse des infractions relevées par les agents assermentés : .....	162
b. Analyse du contentieux lié à l'environnement .....	164
2. L'étude des jeux et des stratégies des acteurs .....	168
2.1. La modélisation des réseaux sociaux en géographie .....	169
2.2. Graphes et réseaux d'acteurs .....	169
3. Identification et typologie des acteurs .....	171
3.1. Les acteurs dans les recherches scientifiques et la géographie littorale .....	171
3.2. Les acteurs présents sur la zone d'étude .....	174
3.2.1. Les acteurs du domaine agricole et assimilés .....	175
3.2.2. Les acteurs du monde industriel .....	175
3.2.3. Les acteurs résidant, fréquentant et « défendant » la lagune .....	176

3.2.4. Les acteurs gérant ou administrant la lagune .....	177
3.2.5. Les militaires.....	177
3.2.6. Les acteurs internationaux .....	178
4. Acteurs, usages et ressources dans le système lagunaire.....	181
Conclusion .....	185
<i>Conclusion de la deuxième partie .....</i>	<i>186</i>
<b>TROISIÈME PARTIE : .....</b>	<b>188</b>
<b>DÉCRYPTAGE ET TYPOLOGIE DES PROCESSUS CONFLICTUELS SUR LES ABORDS DE LA LAGUNE DE BIZERTE ET DE L'ÉTANG DE BERRE.....</b>	<b>188</b>
<i>Introduction de la troisième partie .....</i>	<i>189</i>
<b>Chapitre -6- Les conflits d'usage relatifs à la protection de la faune et de la flore sur la lagune de Bizerte ..</b>	<b>191</b>
1. Les conflits d'usage sur le Domaine public maritime (DPM).....	192
1.1. La contravention indicatrice de conflit sur le DPM.....	192
1.2. Le conflit d'usage relatif aux constructions en dur .....	195
2. Protection de la ressource aquacole et halieutique .....	198
2.1. L'exploitation de la ressource marine.....	198
2.2. Conflit d'usage relatif à la conchyliculture .....	203
2.3. Conflit d'usage lié au respect des zones de pêche .....	207
Conclusion .....	211
<b>Chapitre -7- Les conflits d'usage relatifs à la qualité de l'eau et à la gestion des déchets des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre.....</b>	<b>212</b>
1. La pollution des eaux : le cas de la lagune de Bizerte .....	212
1.1. Les sources de pollution .....	213
1.1.1. La pollution urbaine .....	213
1.1.2. La pollution industrielle.....	214
1.1.3. La pollution agricole diffuse .....	218
1.2. Les conséquences sur le milieu .....	220
1.2.1. L'atteinte aux activités liées à la qualité des eaux .....	220
1.2.2. L'eutrophisation .....	220
1.2.3. Les problèmes sanitaires et bactériologiques .....	221
1.3. Le cadre réglementaire et les compétences des institutions .....	222
1.3.1. Le cadre législatif relatif aux rejets industriels liquides.....	222
1.3.2. Le cadre législatif relatif aux déchets solides .....	222
1.3.3. Le cadre législatif relatif aux produits agricoles .....	223
1.3.4. Les dispositions réglementaires relatives aux rejets des eaux usées .....	224
1.4. Manifestation des conflits liés à la pollution de l'eau .....	226
1.4.1. Conflit d'usage lié aux rejets industriels.....	226
1.4.2. Conflit d'usage lié aux intrants agricoles.....	235
1.4.3. Conflit d'usage lié à la gestion des eaux usées urbaines .....	237
2. Les conflits induits par la pollution de l'eau sur l'étang de Berre .....	241
2.1. L'industrie : principale source de pollution de la zone Fos-Berre.....	241
2.2. Les conséquences sur le milieu et les activités.....	242
2.2.1. Eutrophisation et contamination chimique .....	242
2.2.2. Des apports excessifs et variables d'eau douce et la diminution de la salinité .....	243
2.2.3. Activités liées à la qualité des eaux : pêche, loisir, tourisme.....	243
2.2.4. Démarches pour améliorer la qualité des eaux.....	244
2.3. Les manifestations des conflits liés à la pollution de l'eau dans l'étang de Berre .....	244
2.3.1. Les conflits d'usage relatifs à la pollution de l'étang de Berre jusqu'en 1950.....	245
2.3.2. Les conflits entre pêcheurs et acteurs du monde de l'industrie dans les années 1950 .....	246
2.3.3. Les conflits entre pêcheurs et industriels dans les années 1960.....	247
2.3.4. Le contrôle progressif des rejets dans l'étang : les conflits dans les années 1970 .....	248
2.3.5. Le développement d'usages multiples sur le plan d'eau .....	252
3. La gestion des déchets sur la lagune de Bizerte .....	258

3.1.Cadre législatif et institutionnel de gestion des déchets .....	258
3.2.Les modalités d'expression des conflits .....	261
3.2.1.Conflit d'usage lié aux dépotoirs sauvages .....	261
3.2.2.Conflit d'usage relatif aux déchets solides industriels .....	265
Conclusion.....	271
<b>Chapitre -8- Les conflits d'usage relatifs à la qualité de l'air et à la protection de l'atmosphère des deux lagunes de Bizerte et de l'étang de Berre .....</b>	<b>273</b>
1.Pollution de l'air et conflits sur les abords de la lagune de Bizerte .....	273
1.1. Les conséquences sur le milieu.....	275
1.1.1. Des problèmes sanitaires .....	275
1.1.2. Le contexte réglementaire .....	276
1.2. Les manifestations conflictuelles relatives à la pollution de l'air.....	277
2.Les conflits d'usage liés à la pollution de l'air sur l'étang de Berre.....	281
2.1. Les moyens de surveillance de la qualité de l'air.....	281
2.2. Les moyens d'information du public .....	283
2.3. Risques et veille sanitaire .....	284
2.4. Exemple de conflits liés à la raffinerie Total de la Mède .....	285
Conclusion .....	289
<b>Conclusion de la troisième partie .....</b>	<b>291</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE : .....</b>	<b>298</b>
<b>TERRITORIALISATION ET RÉGULATION DES CONFLITS .....</b>	<b>298</b>
<i>Introduction de la quatrième partie .....</i>	<i>299</i>
<b>Chapitre -9- Modélisation graphique et territorialisation des processus conflictuels sur la lagune de Bizerte .....</b>	<b>300</b>
1.Modélisation graphique des conflits d'usage .....	300
1.1.Les grilles d'interactions .....	301
1.2.Les chorèmes.....	302
2. Spatialisation des dynamiques conflictuelles sur la lagune de Bizerte .....	305
2.1. Bizerte Nord-Sidi Ahmed : principale agglomération au Nord du goulet de Bizerte, marquée par les fonctions militaires, industrielles et portuaires.....	307
2.2. Zarzouna : au Sud-Est du goulet de Bizerte, une ville-pont marquée par l'industrie (STIR et SOTULUB) .....	308
2.3. Menzel Abderrahmen-Menzel Jemil : principal port de pêche au nord de la lagune, le rivage est gagné par la pollution urbaine et industrielle .....	309
2.4. Maghraoua-Jaouada : un espace marqué par l'agriculture et la pollution agricole sur la rive Est de la lagune .....	310
2.5. Menzel-Bourguiba : sur la rive Sud de la lagune, l'ancienne Ferryville s'est fortement urbanisée et industrialisée (usine l'El Fouledh) .....	311
2.6. Au Sud-Ouest de la lagune entre les lacs d'Ichkeul et de Bizerte, Tinja connaît une dégradation du DPM et une pollution urbaine .....	312
2.7. Louata - Faroua dominées par les tensions entre agriculteurs et pêcheurs à l'Ouest de la lagune.....	313
3.Caractérisation des espaces et réseaux d'acteurs dans les processus conflictuels .....	314
4.Conflit, territoire et territorialité .....	318
4.1.Conflit et territorialité .....	318
4.2.Conflit d'usage et processus de déterritorialisation .....	321
4.3.Conflit d'usage et processus de reterritorialisation .....	322
Conclusion .....	323
<b>Chapitre -10-Régulation des conflits, dépollution et gouvernance des milieux lagunaires.....</b>	<b>326</b>
1.Formes de régulation, acteurs et gouvernance sur les rives de l'étang de Berre .....	327
1.1.Formes de régulation .....	327
1.1.1. La réglementation juridico-administrative : .....	327
1.1.2.Les dispositifs de concertation : .....	328
1.1.3.Les dispositifs de mesure et de suivi : .....	330

1.2. Les réseaux d'acteurs influents la régulation .....	332
1.2.1. Les pêcheurs : la pression d'un réseau d'acteurs .....	332
1.2.2. Les associations : nœud central des réseaux d'acteurs .....	333
2. Formes de régulation, acteurs et gouvernance sur les abords de la lagune de Bizerte .....	334
2.1. Formes de régulation .....	334
2.1.1. Arbitrage juridique .....	335
2.1.2. Régulation par des mesures administratives .....	335
2.1.3. Régulation par la mise en place des mesures financières .....	336
2.1.4. L'absence de régulation .....	337
2.2. La palette des réseaux d'acteurs marginalisés ou influents sur la lagune de Bizerte .....	337
2.2.1. La faible structuration des pêcheurs, des agriculteurs et des associations environnementales .....	338
2.2.2. L'absence des syndicats ouvriers sur les questions environnementales .....	338
2.2.3. Les militaires : un groupe influent .....	339
2.3. Le projet de dépollution de la lagune de Bizerte dans le cadre du MeHSIP .....	340
2.3.1. Genèse et évolution du projet .....	340
2.3.2. Les principales mesures de dépollution envisagées .....	340
2.3.3. Les projets de pérennisation des résultats et de gouvernance de la lagune de Bizerte .....	342
2.3.4. Horizons et prémices d'une gouvernance participative : .....	344
2.3.5. Avancées et blocages début 2018 .....	346
3. La place de l'Europe et des différents niveaux scalaires dans la gouvernance des milieux lagunaires .....	347
3.1. Quand les forces locales engagent un recours auprès de l'Europe pour sauver l'étang de Berre .....	348
3.2. L'Europe s'engage à dépolluer la lagune de Bizerte .....	350
3.2.1. L'Europe dans le discours des acteurs .....	350
3.2.2. La place contrastée de L'État dans la gouvernance de la lagune de Bizerte .....	352
a. Image négative de l'État .....	352
b. Image d'un État évolutif .....	353
3.2.3. La place de l'échelle locale dans la gouvernance de la lagune .....	353
Conclusion .....	356
<i>Conclusion de la quatrième partie : Régulation des conflits et enjeux de l'aménagement sur la lagune de Bizerte</i> .....	360
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>365</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>378</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>414</b>
<b>LISTE DES ENCADRÉS .....</b>	<b>415</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>416</b>
<b>LISTE DES GRAPHERS .....</b>	<b>417</b>
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>418</b>
<b>LISTE DES PHOTOGRAPHIES .....</b>	<b>420</b>
<b>LISTE DES CARTES .....</b>	<b>421</b>
<b>LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>422</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>439</b>





**Résumé :** La thèse cherche à comprendre les significations socio-spatiales des dynamiques conflictuelles relatives à l'environnement en territoire lagunaire pour apprécier ses effets en termes de gouvernance environnementale. L'analyse porte sur les raisons et la genèse des oppositions d'acteurs à l'œuvre autour de la lagune de Bizerte (Tunisie) et de l'étang de Berre (Marseille). Mettre l'accent sur les conflits représente un enjeu pour la mise en place d'une gestion intégrée des zones humides. Ce sujet a été travaillé par d'autres chercheurs, cependant, il reste d'un intérêt majeur, d'une part, parce qu'il renforce la connaissance en la matière, et d'autre part, parce que le territoire étudié est original.

La recherche pose plus particulièrement la question des éventuelles incidences que les conflits peuvent avoir sur les organisations et les institutions en place. L'action publique est-elle renouvelée suite à l'émergence ou à la régulation des conflits ? Ces questionnements se réfèrent à des enjeux de sociétés, actuels et majeurs, sur un territoire en mutation extrêmement rapide : la lagune de Bizerte, sur la rive Sud de la Méditerranée, dans un pays où le régime est en pleine transition. La première partie présente les principaux enseignements des sciences humaines et sociales sur la compréhension des conflits et propose une mise en perspective méditerranéenne avec un autre territoire industriel sur la rive Nord de la Méditerranée, l'étang de Berre. La seconde partie analyse les dynamiques socio-économiques et le cadre d'action en Méditerranée des deux terrains d'étude. La troisième partie s'attache à restituer et analyser plusieurs conflits liés à l'environnement et à la mise en œuvre de nouvelles réglementations en matière de protection et de sauvegarde. Des conflits dont les formes et les modes de régulation mettent en scène des réseaux d'acteurs et des territorialités dynamiques. Cette étude sur deux terrains, dont les contextes sont différents, met l'accent sur les défaillances d'une gestion intégrée des zones côtières. Les conflits d'usage sont révélateurs des figures socio-politiques, démocratiques et environnementales et mettent en jeu des formes de réappropriation territoriale. La quatrième partie modélise graphiquement les conflits d'usage en cherchant à exploiter les diverses formes de régulation des conflits, les structures des réseaux d'acteurs et l'emboîtement des échelles territoriales dans la politique de gouvernance des milieux lagunaires. Cette recherche ouvre des perspectives dans l'étude du potentiel d'émergence de la démarche participative et de l'intégration sociale de la question environnementale sur des territoires littoraux, urbains ou ruraux.

**Mots clés :** Conflits d'usage liés à l'environnement – réseau d'acteurs – environnement – lagune – lagune de Bizerte – gouvernance environnementale – gestion intégrée des zones côtières.

**Abstract:** The dissertation seeks to recognize the socio-spatial meanings of dynamic conflicts related to the environment in the lagoon and to assess its effects in terms of environmental governance as well. The analysis concentrates on the reasons and the genesis of the actors' oppositions at work around the lagoon of Bizerte (Tunisia) and the pond of Berre (Marseille). Putting the light on these conflicts represents an issue for the integrated wetland management. This topic has been tackled on by other researchers. However, it remains a major interest due to the knowledge and the originality of the territory.

Particularly, the thesis raises the question of the potential impacts that conflicts can have on organizations and institutions in place. In fact, is it possible that public action will be renewed to follow the emergence or conflicts regulation? This question is tied to the challenges of the current and major companies and to an extreme rapidity of territory changing: Bizerte's lagoon is situated on the southern shore of the Mediterranean and in a country where the regime is in continuous transition. The first part exposes the main lessons of Humanities and Social Sciences on Conflict Understanding and hints a Mediterranean perspective with another industrial territory on the Northern shore of the Mediterranean such as the pond of Berre. The second part analyzes the socio-economic dynamics and the framework for action in the Mediterranean of two studies. The third part endeavors to restore and treat several conflicts related to the environment and the implementation of new regulations on the protection and safeguarding. Conflict forms and modes of regulation involve networks of actors and dynamic territories. These two-field studies with different contexts focus on managing failures integrated with coastal zone. Conflicts of use reveal the socio-political, democratic and environmental figures and include forms of territorial re-appropriation. The fourth part uses graphic conflicts by seeking to exploit the various forms of conflict resolution, the structures of actors' networks and the nesting of territorial scales in the governance policy of the lagoon environments. This research covers the ground to study the potential emergence of the participative approach and the social integration of environmental issues in coastal, urban and rural territory.

**Keywords:** Environmental use conflicts - Network of actors -Environment - Lagoon - Bizerte lagoon- Environmental governance- Integrated coastal zone management.